

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00067758 3





A Monsieur Guill. Heumen
 Souvenir affectueux et reconnaissant
 Le Borman

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE



COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE . *Historie de Belgique*



- MM. STANISLAS BORMANS, Président.
- HENRI PIRENNE, Secrétaire-Trésorier.
- NAPOLÉON DE PAUW, Membre.
- GODEFROID KURTH, id.
- Le chanoine ALFRED CAUCHIE, id.
- DOM URSMER BERLIÈRE, id.
- Le chevalier C. DE BORMAN, id.
- PAUL FREDERICQ, Membre suppléant.
- L'abbé SYLVAIN BALAU, id.
- EDOUARD PONCELET, id.
- EUGÈNE HUBERT, id.



ŒUVRES

DE

JACQUES DE HEMRICOURT

TOME PREMIER

LE MIROIR DES NOBLES DE HESBAYE

ŒUVRES

DE

JACQUES DE HEMRICOURT

PUBLIÉES PAR

LE CHEVALIER C. DE BORMAN

AVEC LA COLLABORATION DE

A. BAYOT

TOME PREMIER

LE MIROIR DES NOBLES DE HESBAYE



BRUXELLES

LIBRAIRIE KIESSLING ET C^o, P. IMBREGHTS, SUCCESSEUR

44, rue Coudenberg, 44

1910



HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE. BRUXELLES

DH
405
H46
t.1

LE MIROIR

DES

NOBLES DE HESBAYE

CH'EST LY NOVEAZ TRAITIES ENCOMENCUIES PAR MANIERE DE CORONYKES PAR
5 MOY, JAQUE DE HEMRICOURT, MANANT EN LA CITEIT DE LIEGE, FREIRE
CHEVALIER A PRESENT DELLE ORDENNE DEL HOSPITALES SAINT JOHAN DE
JHERUSALEM, L'AN DELLE NATIVITEIT NOSTRE SAINGNOR JHESU-CRIST MIL
TROIS CENS ET CINQUANTE ^a TROIS, ET PAR MOY MEISMES CONTINUEIS ET
FINALMENT CONCLUS A TRES GRIEF PAINÉ, LABURE ET TRAVAILHE, L'AN MIL
10 TROIS CENS NONANTE ET OWIT, LEQUEILE TRAITHET JE VOELH ESTRE
APPELEIT LE MIROIR DES NOBLES DE HASBAING ^b.

En nom delle sainte et indivisible Triniteit. Amen.

(Sa. 1)

1. Veriteis est que ly plus noble et ly plus necessaire choise qui soit
à creatures humaines, ultre ses v sens corporeis, ch'est memoire. Et cascuns
15 seit que nos ne poions avoir ^c memoire des chouses trespasée, se ce n'est
par le recort des anchiens, qui les ont veüwes ou apprises à leurs ^d prede-
cesseurs, ou se che n'est par pointeur ou par escripture, qui est ly plus
beaux et profitables experimens qui onkes fuist ^e troveis; car gens perissent,
mais s'ill ont alcon bien mis en escript à leur temps, ill puet porter
20 profit et solas à cheuz azqueis teile escripture parvenrat après leur decès.
Et par tant qu'il at à present pou de gens en l'evesqueit de Liege qui sachent
cleirement recorder les anchiens stokages dont ly linaiges et les nations
delle ^f chevalrie de dit païs, maiement de Hesbainge, sont estraites, et le
mouteplieiment d'ez par conjoinction de mariage, et ainsy coment et par

(Sa. 3)

25 ^a A l cinquante. — ^b L'intitulation manque dans C, de même que dans Sa., dont elle a toutefois
inspiré le titre. — ^c B avoir. — ^d B leur. — ^e B fust. — ^f B del.

queile ^a ocquison les morteile faites ^b comenchont entre eauz, qui tos
 estoient d'on sanc, et les chevetaines cuziens prochans; et grans domages
 sieroit, se li nons de si grant nobleche, si grande proeche et rycheche qu'il
 at eüt en Hasbaing, perissoit, ja soice qu'il y aiïet à present petit remenant,
 dont ly pays est alloivis durement d'oneur, de forche, de sens, de parement ⁵
 et de rycheche, car, puis le temps de III^e ans ou environ dont chis traitiies
 fait mention, ilh at, le plus do temps, eüt continuelement en dit pais ^v
 ou VI^e chevaliers demorans, qui parsiwoient les armes et l'oneur do monde
 et astoient tous ryches, eaz et leurs hoirs, dont à present, assavoir l'an de
 grasse milhe ^c CCC nonante owit, que chis traitiies fut parfaiz et consumeis ^d, ¹⁰
 ilh n'en y at nint ^e LX, en queis ilh y at pluseurs qui n'ont cure de leurs
 corps travailhier en armes, et des autres qui n'en ont nint bien le pois-
 sanche, si qu'en ce pais plus qu'en nulle autre toute honneur de chevalrie
 et de gens d'armes est annichillee et declinée, et li forche des frankes vilhes
 ensachie et augmentée; et nequident grans damaiges ^f sieroit, se li nons ¹⁵
 des bons qui trespasés sont, perissoit, et poroit encors ^g possiblement
 t. 1 v avenir que ly nobleche teilement declinée soy poroit releveir et renforchier,
 et adont, et meïsme de present, prenderoient chilh qui de teille ^h nobleche
 sont yssus grande plaisance et grant respirement de savoir de queile nation
 ilh sont estrais, et s'enforceroient plus de bien affaire ⁱ: et c'est ly move- ²⁰
 mens qui m'at fait entreprendre de compileir chest ystoire et traitiet à
 grant travailhe, *paine et sollicitude*. Je ^j, ly compileirs et ordineurs de cest
 ovre, que, puy le temps que parfaite cognissance vient en moy, ay mis
 m'entente par plaisante affection d'enquere auz anchiens la verité de ce
 que dit est, et moy suy ^k en aucuns pas radrechies auz coronikes ^l delle ²⁵
 grande engliese de Liege, et ay eüt l'avantage d'alconues ^m anchienes
 escriptures, rolles et cedulles, qui astoient en mains de mes predecesseurs
 et sont après leurs decés en mes mains parvenuez, auzqueilez ⁿ je adjoste
 grant foid, par tant que my dis predecesseurs, peire et oncles, ont tousjours
 par caze d' leurs offices hanteit, compangniet et servit les saingnors, ³⁰

^a B queil. — ^b AB morteilefaites, *modifié suivant le type mortels faits dans les manuscrits modernes*; cependant J mortelfaitz, M mortelles faitcs, OW mortels faites. — ^c B milh. — ^d A consumis, B consumé.
 — ^e Sa. point. — ^f B domages. — ^g B encor. — ^h B leilhe. — ⁱ Comp. avec assavoir; ABG affaire, QEKM a faire, CHLP faire. — ^j Ainsi dans C; lacune partout ailleurs: AB travailhe ly compileirs, EGHKM travail. Le comp., etc. — ^k B suis. — ^l A caronikes. — ^m B alcunes. — ⁿ B queils.

auzqueis ilh pooient avoir^a apris partiie de ce qui toche à ceste mateire :
 ay tout ce qui gisoit en pluseurs partiez, remis et adjoing ensemble en on
 traitiit et volume, avoek ce que je meïsme en ay apris à vailhans et
 anchiens chevaliers et escuwiers do pais de Liege, que miez que nus autres (Sa. 3)
 5 savoient recorder les nations des Hesbegnons, assavoir à monsangnor
 Waltier, dierain sangnor de Momalle^b de ce nom^c, à monsangnor Johan
 le Vies, voweit de Liers, à Bietran, son freire, à Ernut d'Oborne^d, à Johan
 de Chantremele^e, à Henry del Solier, à Hombier Corbiaul de Holognoul.
 à Johan, son freire, et à pluscurs aultres^f; et ainsi je meïsme^f en ay asseis
 10 veüt de mon temps. En laqueile oeuvre faisant, je ay oüt^g tres grande poine^h
 et labour, car je le comenchay l'an M CCC et LIII, que je astoye en l'eageⁱ
 de xx ans, et furent XLV ans acomplis anchois qu'il fuist onkes à creature
 nulle publiies ne mostreis, par tant que je le voloie par loisier teilement
 corriger, anchois la publications, qu'il n'y awiest nulle visce, et aussy je
 15 astoie de mes offices tant et teilement empechiez que je n'y pooie vakeir
 continuelement^j, anchois passoit aulcune foys 1 an, 11 ou plus, que je n'y
 faisoie nulle labour. Et encors, se ne fuist ce que, alle entrée de mes anchiens
 jours, je moy mis al repouz et que, par solas et recreation, je rentrepris et
 rembrachaie ce que fait en avoie le temps devant, jamais par moy ne par f. 2
 20 autre n'awist ceste oeuvre esteit concluteit. Sy fay protestation que, à ceste
 ocquison, je ne veulhe mie encorir la malivolence et indignation de
 chez et chelles qui sont des linages^k deseurdis, qui chi ens ne seront
 point nommeis, car che n'est nint par envie, par ignoranche, ne por^l leur
 atargement, mais par tant que nus sens natureis ne suffiroit de savoir par
 25 noim et par sornom toutes les personnes et tous les hoirs marles et femelles
 determinement qui^m, puy le terme de III^e ans, sont estraites des linaiges

^a B avoir. — ^b B Momal. — ^c C Wathier dierain seigneur de Moumale de seron, JYF Wathier Brunkien, dernier s^r de M. de ce nom, ABC W. Brunkien de sangnor de M. de ce nom, Q W. Br. le s^r de M. de ce n., EHKN W. Br. s^r de M. de ce n., OW W. Br. de s^r de M., LMP W. Br. s^r de M. Le surnom Brunkien étant inconnu, il faut le considérer comme une interpolation et comprendre : « le dernier seigneur de Momale qui ait porté le nom de Waltier ». Comp., § 12, Rasses, promerains sires de Warfezéez de ce nom. — ^d ABCQ doborne, ailleurs de Borne. — ^e AG Chant'meule, C Chantremele, Sa. Chantemerle. — ^f B mesme. — ^g B eut. — ^h B peyne. — ⁱ B eage. — ^j B continuelement. — ^k Sa. lignages. — ^l AEFHGKMNQY par, B por, CJ pour. — ^m Sa. que. -

¹ Ces divers personnages seront identifiés à mesure que nous les rencontrerons.

deseurdis. Et avenrat en che meïsme ^a traitiet sovent foys que, d'une personne qui arat eût viii ou x enfans, je ne parleray que de iii ou de iiii, car je n'aray point esteit des autres infourmeis; et, pour che, ne serat point chis traitiies vicieuz. car mies vaut que je en y mette moins par veriteit que plus par bourdes et par losenges, dont je avisse ^b reprendement. Et ⁵ chis meïsmes traitiies porat bien venir en mains d'aucune personne de cognissanche ^c ou de pluseurs qui en soront ^d plus avant : si le poront adjosteir, sains corrompre la mateire ^e principaz, por ceste oeuvre abelir et engrandire.

2. Vous deveis savoir devaintrainement ^f, por tant qu'il toche à ceste ¹⁰ mateire, à cause delle diversiteis des blazons dont chi après sierat fait mention, que, ja soiche que d'antiquiteit aiet eût grant nombre de bons
 (Sa. ^h) chevaliers plains de grant proeche en la marche de Hesbainge, nequident ilh n'at nint ⁱⁱ ou ^{xii} ans que ly plus des nobles de ce païs, assavoir chevaliers et escwiers, prisent arestéement leurs certaines ensengnes ¹⁵ d'armes et blazons teiles qu'il et leurs hoirs ont de cely terme en avant porteit et portent de present; anchois prenoïent anchienement teiles ensengnes, jolieteis et envoizures qui miez leur plaisoient; et, quant ilh ^g avoïent à on fait d'armes, fuist alle verre ou al tournoy, porteit alcon blazon en ^h parement, ilh portoïent autre foys d'on ⁱ atre tout contraire. ²⁰ Et par tant qu'il n'avoïent nint bien cognissance li uns cuziens del atre, tantoist qu'il s'elongoïent en quar ou en v^o degreit de proïsmeteit, si que services et linages faloit tantoist, ilh avisont, ly plus riches et ly plus pois-
 f. 2 v sans d'eaz, qu'ilh prenderoïent fermement ensengnes et blazons, qui perpetuielment ^j demoroïent à leurs successeurs, et aroïent certain cry ²⁵ alqueil chillh qui teile ensengne porteroïent, aroïent resort en tos fais d'armes, en la maniere qu'il en astoit useit en pluseurs autres pays. Ors avoit à chely temps on proïdomme ^k lorennier ^l, demorant ^m à Viseit sour Mouse, qui fausoit ⁿ selles et lorens et poïdoit blazons de toutez maniers, qui astoit mult acointés des nobles de ce païs por ^o son service; alqueile ly ³⁰

^a A miesme. — ^b B awisse. — ^c B cognissanche. — ^d B sauront. — ^e A materie. — ^f A devaintrainem., B devantr. — ^g B il. — ^h B et — ⁱ B un — ^j B perpetuellem. — ^k B proïdhomme. — ^l sic dans BGLNP et, avec des variantes graphiques, dans QEKOWJY; AKHM donnent la leçon, voisine de forme et de sens, loremier; C laisse un blanc. — ^m B demorans. — ⁿ Sa. et manuscrits modernes faisoit. — ^o CQG pour, Sa. par.

alcuns, qui voloient avoir ces permanables ensengnes, soy traitrent, et prisent et encargont celles qui miez leur plaisoient, et l'entreprisent de si estrangne guyse que chil qui astoient frers germains prendoient leur blazons tous contraires et de diverses ensengnes et couleurs, ne say queile mouvement qu'il ^a avoient, fours che que je croye qu'il ne voloient nient que nus d'iauz ^b awist sor l'autre sangnorie, ains voloit cascuns d'eaz estre chief de sa branche, et ce vos appairat chi après, en capitle qui ferat mention de monsanguor Houwe de Lexhy; dont li comptes soy tairat à present et comencherat le fondement de sa mateire.

10 **3.** Ilh avient jadis, al temps que Henry li quars de ce nom estoit empe- (Sa. 5)
 reur des Romains et Obiers estoit evesque de Liege, après le ^c mort del
 evesque Henry dit le paisible, assavoir l'an del nativiteit ^d Nostre Saingnor
 m c et dois ans, que uns chevaliers nommés Ottes demoroit en Hesbaing
 et astoit sires delle terre de Warfezée ^e ¹. Proidons et bon chevaliers
 15 estoit, riches asseis et parsiwans tous fais d'armes, et portoit une escut
 de geules à fleurs de lis d'argent. Chi chevaliers out dois fils. Li ainsneis
 fut nommés ^f Rause et ly autre Libier Soriaul ^h. Rause ⁱ fut bon chevaliers
 et Libier fut clers. Avient que messires Outtes morut et, après chu, ly dit
 messires Rause, se fis, morut ainsy sens hoirs, si que Libier soy ^j partit del
 20 stude et fut sires de Warfizéez. Ilh ^k prist l'ordes de chevalerie et acquist
 grans hiretaiges, et astoit de grans sans ^l et de haut ^m honneur. Adont avoit
 à Awir une ⁿ chevaliers nommeis Michiet, qui astoit sires de Hermalles,
 d'Awir, de Chamont et d'Engy ², qui avoit une fis à chevalier nommeis f. 3
 Huwez, qui astoit haultement marieit al sereur le conte de Hosemont ³ et

^a CAEGHK quil, BQMP il. — ^b B eauz. — ^c Sa. la. — ^d Sa. nativité. — ^e Sa. Warfusée. — ^f B au
 escus. — ^g B nommé. — ^h B Libiert Soriaul, C L. Soreau. — ⁱ B Raes. — ^j AB soit. — ^k A ill. B il.
 — ^l B sens. — ^m B haute. — ⁿ B uos.

¹ Warfusée, dépendance de la commune d'Engis, canton de Hologne-aux-Pierres. La terre de Warfusée et sa juridiction relevaient autrefois du comté de Looz, à l'exception du château et son assiette dans un rayon de 40 pieds, qui était fief de l'évêché de Liège. La distinction entre ces deux fiefs, rigoureusement observée jusqu'au milieu du XV^e siècle, paraît s'être effacée plus tard.

² Hermalle-sous-Huy, commune du canton de Nandrin; Les Awirs, commune du canton de Hologne-aux-Pierres; Chamont, dépendance de Hermalle-sous-Huy.

³ Hozémont forme avec Horion une commune sous le nom de Horion-Hozémont, canton de Hologne-aux-Pierres.

portoit unne escut veriet contreveriet ^a d'argent et d'asures. Chi messires Huwez avoit de celle damme une filhe nommée Agnès et, asseis toust après sa nativiteit, messires Michiet ^b trespasat. Et adont ly dit messires Howe fist faer sour le riwe d'Awier ^c trois molins, et, pour cely cas, fut il appelleit le Riche Moulrier d'Awier, et perdit le nom de Huwez. 3

4. Quant damoyse Agnès fut en eage de marier, ly dis ^d messires Libiers de Warfezéez, qui astoit ses voysins prochains, le requist en mariage. Donée ly fut, et misent ensemble tres grans hyretaiges. Après ce, trespasat ly dis messires Houwes d'Awir, sy que toutes ses terres succedont
 (Sa. 6) al dit monssaingnor Libiert de Warfezéez, à caze de sa dicte femme. Chis 10
 conjoints soy amont loialment et furent teilement fortuneis qu'il acquisite ensemble les vilhes ^e et saingnoriez de Geneve, de Lymont, de Lexhi, d'Awans, de Warous, de Lonchins ^f, et pluseurs atres vilhes, et bin ^g xii^e boniers de terres en terroirs ^h des vilhes deseurdites; et orent une filhe tant soilement, nommée Alys. Quant ly dis conjoints orent esteit une partie 15
 de tempz en mariage, la dicte damme Agnès deviat, dont ses dis maris out sy grant destresse ⁱ de cuer qu'il en fut pres mors de duelh. Et quant ilh fut rapaisenteis par les priiers ^j de ses amis, maiement de sa belle filhe, qui tenrement le confortat, et qu'il amoit ultre mesure, ilh vovait que jamais armes ne porteroit, anchois sieroit priestes et prieroit tout son 20
 vivant pour l'arme ^k de sa ja dicte femme. Il soy fist ordiner ^l et celebrait en sa chapelle de Warfezéez, dedens sa fortrece, et dedens ses atres fortrees, quant ilh y estoit, asseis sovent messe et l'office divien, et disoit ses hoires ^m canoniaz et prioit, et priait continuelement et devotement tot son vivant pour l'arme de sa ja dicte femme; ne, por ce, n'avoit ilh nint amain- 25
 rit ⁿ l'estat de son hosteit, anchois y avoit si grant repaire com à cely qui astoit chief et souverains de son lynage, et assy teile charge de chiens et

^a A verier contreverier, B verriet contreveries. — ^b B Michet. — ^c B Awir. — ^d B dit. — ^e B vilhes. — ^f Sa. bien. — ^g Ainsi dans AC, B teroir. — ^h A destressce. — ⁱ Sa. proyer. — ^j B armes. — ^k B se f ordiner. — ^l B hoirs. — ^m BC amair.

¹ Jenette, Awans, Loncin, trois communes du canton de Hologne-aux-Pierres; Lexhy, dépendance de Horton-Hozémont; Waroux, dépendance de la commune d'Alleur, canton de Fexhe-Slins; Limont, commune du canton de Waremme.

d'oysez, que ch'estoit merveilhes ^a de ce qu'il despendoit et donoit pour Dieu. Ilh faisoit sa dite filhe par ses maistresses nourir en grant estat, aprendre et ensengnier tos embatemens ^b que nobles damoysselles ^c doiient savoir : de overeir d'or et de soie, de lire ses hoires, remans de batailles, joweir az eskas et az tables; et en toutes autres bones vertus estoit elle endoctrinée et ensengnie, teilement que on ne pouwist aysielement ^d troveir sa pareille, et, avoekes ce, elle estoit belle et gratieuse en tous estas. Sy l'amoit ly peire teurement et avoit, entour lée, grant recreation de ses douleurs.

10 **5.** A cely temps estoit uns nobles chevaliers nommeis messires ^e Rasses / f. 2 v
 alle Barbe, freires al conte de Domartien en Goielle ¹, qui portoit en son (Sa. 7)
 escut on confanon à trois pendans et, al desoir, trois annelés, mais je ne
 say queiles les coleurs estoient, par tant que je n'en suy nint ^g bien infor-
 meis; nequident je ay veüt en chire l'enprinte del seal monssaingnor Oton,
 15 jadis saingnor de Warfezéez, dont ilh ^h fut taitons, lyqueis seaz pent à une
 chatre que ly covens delle Vaz Nostre Damme at delle saingnorie de
 Momelette, qui parvint à la dite abie de part seure Alis, sa sereur, jadis
 abbeisse do dit liu ⁱ; en queile ^j seal ilh at on confanon si que dit est.
 laqueile chatre termine en la daute de l'an mil dois cens et quarante dois ².

20 **6.** Chis chevaliers cheyt, ne say pour queil forfait, en l'indignation de
 roy Phelippe ^k de Franche qui out à femme damme Ysabeal, filhe le conte
 Badewien de Haynau ³, et fut chis chevaliers banis et dekachiez do royaume:
 sy soy partit à tres grant avoir et warnis de grant nombres de joweaz, de

^a B merveilhe. — ^b Selon AG, Sa ébatemens, manuscrits modernes esbatemens. — ^c B damoiselle.
 — ^d B aysement. — ^e B mess. manque. — ^f B Rasse. — ^g A nint. — ^h B il. — ⁱ B liw. — ^j B queil.
 — ^k A Pfile.

¹ Dammartin-en-Goelle, village du département de Seine-et-Marne, à 20 kilomètres de Meaux et à 30 kilomètres de Paris. La Goëlle ou Goële est un petit pays correspondant à peu près au canton de Dammartin.

² Cette chartre n'a pu être retrouvée ni en original ni en copie.

³ Philippe-Auguste, roi de France, 1180-1223, marié dès 1183 avec Isabelle de Hainaut, qui mourut en 1198. (*Gisleberti Chronicon*, éd. VANDRAKINDERE, pp. 89, 101, 152, 243.)

chevaz et de mayniez, et vint sorjourner à Huy. Là ilh ^a tenoit grant hosteit et avoit brakenirs, fakenirs ^b, chiens et oysez à planteit; si aloit sovent en riviere et en gybiere ^c pour ly solassier. Si avient une fois qu'il astoit do matin aleys en gybiere en la terre de Warfezééz et, environ l'eure ^d de dyneir, ilh oyt soneir la clokette delle levation en la capelle do chasteal de Warfezééz; sy chevachat ^e celle part por veiior le Sacrament et, luy deskendut, ilh entrat en la capelle, en laqueile ly capelains do dit saingnor de Warfezééz celebroit la messe, et ly sires astoit mult reverenment en sa fourme en grant devotion. Quant ly levation fut faite, ilh regardat ^f decoiste ly, sy perchuyt ^g le chevalier estrangne et l'envoiiat tantost ^h prier à dyneir deleis ly, et chilh l'otroiiat; si que, après messe, ly sires de Warfezééz le prist par le main et le rechuyt mult honorablement, en ly demandant de son estat, et, tout parlant, ilh le conduisit en la salle de sa forterece. Sy comandat à drechier les tables et que ly belle Alis, qui astoit tout ses desduys, fuist aminée pour le chevalier estrange à fiestiier. Là ⁱ damoysele vient tantost al commandement son peire, et, com bien ensengnie, elle s'adrechat vers le chevalier ^k et gracieusement le fist binvengnant, et s'acointat de ly meürement et sagement, com bin ^l endoctrinée. Ly bons ^j sires de Warfezééz les asseit ensemble, et fiestiat grossement de ses provisions et de grant liieche de cuer l'estrangne ^m chevalier et sa ⁿ mainie, tant qu'il en fut toz marvelheus. Et assien que vous sachiez veritablement pourquoy on dist que chilh de Warfezééz, dont chis proidons fut ly premiers stokages, issirent d'on prestre et d'on moulmier, che fut ^o pour ly meïsmes, par tant qu'il avoit plusseurs molins et qu'il estoit devenus prestres par la raison devant escripte; si le nomoit on le Riche ^p Prestre et le Riche Moulmier. Et assi voelhieez savoir que ly pluyseurs de ceas de Warfezééz, tant ly marles com les femelles, ont une de leurs orelhes trawée, teilement que on bouteroit ens aysiement ^q une awilhe sains grevanche; et che vient delle costie ^r do dit monssaingnor Rasse alle Barbe, qui semblament avoit l'oreilhe trawée, ensi que par les anchiens ^s de l'unk à ^t l'autre at esteit recorderit.

^a B il. — ^b B -iers, -iers. — ^c B gibier. — ^d B leur. — ^e B chevauchat. — ^f Sic dans C, AB regarde. — ^g B perchut. — ^h B chevaliers. — ⁱ Sa. bien. — ^j B bon. — ^k A l'estrangne. — ^l B aysement. — ^m B coistie. — ⁿ C s a, BAEGHKMO avant.

7. Quant ilh furent leveis ^a do dyneir et ilh furent esbanoiiés à plusieurs embatemens ^b, ly dis messires Rasses reinierchiat ^c le saingnor de Warfezéz et sa filhe delle honneur et bonne compaignie qu'il ly avoient faite, si prist congiet et soy partit d'eaz mut cortoisement; et, al departir, ly sires ^d ly priiat mut à certes qu'il le visentaist toutes fois que ses chemiens l'aporteroit celle part, car on ne ly ^e pooit faer miez ^e à plaisir que de ly visenteir et faire ^f bonne conpaingnie; et ilh, qui ja estoit sopris del amour la dicte damoyselle Aely, ly ottroiiat bonnement, et tant y repairat que, quant ilh furent infourmeis ly uns del atre, que mariages soy list entre le dit ^g monssaingnor Rasson alle Barbe de Domartien ^g en Gouielle et la dicte damoyselle Alys. Et asseis tost après ce, li dis messires Rasses fist faire asseis pres ^h de Warfezéz une tour et bon demorage ⁱ environ, et le fist appelleir, en ramembrance ^j de ses predecesseurs et de son lynage, Domartien ^k 1.

8. Avient cel an meïsmes ^l qu'il orent on fil nommeit Libier Sureal, après son gransaingnor de Warfezéz, et, environ dois ans après, ilh orent on atre fil nomeit Houwe, après son gransaingnor monssaingnor Houwe d'Awir. Chis chevaliers messires Rasses fut mult preus et parsiwoit les ^m armes à grans despens, car mult riches estoit, tant que sy enfans amen- ⁿ darent forment de forche et de beateit, si ^m qu'il pooient bin ⁿ armes porter. Adont prisent conselhe ensemble ly syres de Warfezéz et messires ^o Rasses, sires de Domartien ^o, ses genres, qu'il feroient les dois freires ^p deseurnomeis prendre l'ordenne de chevalerie et qu'il leur assenneroient terre pour mineir ^p leur estat, et feroient entre eaz leurs parchons, si qu'il ^q sieroient wardeis de dyscort. Sy assennont ^q à monssaingnor Libiert, l'ainsneit, toutes les terres qui venoient anchiennement de ses gransaingnors de part sa meire, assavoir ^r Warfezéz, Domartien, Harduémont ²

^a *ABG* lev *manque*, *EHK* leveit, *CQMOW* -éz, *R* -és, *N* -é. — ^b *Conf.* p. 7, l. 3. — ^c *Sa.* remerchiat. — ^d *Sa.* luy. — ^e *B* mlez. — ^f *B* fair. — ^g *B* -in. — ^h *B* preis. — ⁱ *B* demorages. — ^j *Sa.* remembr. — ^k *B* -in. — ^l *B* meïsmes. — ^m *BF* et. — ⁿ *Sa.* bien. — ^o *B* -in. — ^p *B* miner. — ^q *Sa.* assennent. — ^r *A* assavoir

¹ Donmartin, dépendance de la commune de Saint-Georges, canton de Jehay-Bodegnée.

² Harduémont, pour la plus grande partie sous la commune de Haneffe, le restant sous Verlaine, canton même.

et toutes les vilhes delle terre de Warfezéez, la voverie de Momalle, la vilhe de Momelette, de Puchous, de Novilhe, de Frelouz ¹, toute la terre de Hermalles, d'Awir, de Hautepenne ², d'Engixh, et ce qu'il y appendoit; et messires Houwes ^a, ly jowenes, out en son assennement toz les acquestes, assavoir Lexhi, Lymont ³, Geneffe, Warous, la voverie d'Awans ⁴ et plusieurs atres bins : voir, une partie en appareilhiet pour leur estat à maintenir ^b, et le sorplus après le decès de leur dit peire et gransaingnor. Et cargont al ainsneit de porteir le ^c blazon ^a de leur peire, assavoir le confanon dont je ne say les couleurs, mais je croy que ce fuist d'or à on confanon à trois pendans de goyles ^e, ensy que li contes ^f de Bolongne les ¹⁰ port ⁵ à present; et puet bien ^g estre choze possible que ly conte de Bolongne et ly contes ^h de Domartien estoient adont freires ou d'on prochain lynage. Et semblament ilh ⁱ cargont à monssaingnor Houwe ^j, qui estoit plus jowenes, qu'il portaist les ^k armes do dit saingnor d'Awir, son taïon, assavoir vairiïet ^l d'argent et d'azure. Et vorent qu'il criassent ¹⁵ andois Domartien, et ilh le fisent volentiers, pour le reverenche do noble sanc dont ly dis messires Rasses estoit estrais ^m.

9. Messires Libiers Soreaz deseurdis out trois fis, assavoir monssaingnor Otton, monssaingnor Renart et dant Everar ⁶. Chis dans Everars ⁿ fut

^a B Houwe — ^b B maintenir. — ^c ABG leur, CQ le. — ^d B blazons. — ^e Sa. goyelle. — ^f Sa. comte. — ^g Sa. bid. — ^h B conte. — ⁱ B il. — ^j B Houwes. — ^k B des. — ^l B varyet. — ^m JY offrent ici une interpolation, où il est traité du père et du frère de Rasse; cette interpolation a été remaniée et allongée dans D. — ⁿ B dant Everar.

¹ Momalle avec Momelette, qui en dépend, Noville et Freloux sont trois communes du canton de Hollogne-aux-Pierres. Puchous désigne Pousset, commune du canton de Waremme.

² Hautepenne, dépendance de la commune des Awirs.

³ Limont, commune du canton de Waremme.

⁴ Awans, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres.

⁵ Jean I^{er}, comte d'Auvergne et de Boulogne, 1561-1586, portait, en effet, dans ses armes le gonfanon d'Auvergne; légende: *sigillum Johannis Bollandie et Alvernie comitis*. (DEMAÏ, *Sceaux de l'Artois*, n° 28.) Il en était de même de Jean II, 1586-1594. (DOUET D'ARCO, *Inventaire des sceaux des archives de l'Empire*, n° 595.)

⁶ Cet abbé de Saint-Laurent ne peut être que celui qui est nommé Everlinus dans l'*Historia Monasterii S. Laurentii* (Amp. coll. IV, 1088); mais alors les données généalogiques recueillies par cette chronique ne cadrent plus très bien avec celles de notre auteur: « Hic ex nobiliori Hasba-

abbés de Saint Loren et avoit tres grande devotion ^a à saint Thomas de Cantorbie, qui asseis nouvellement avoit esteit martiriziez et, après ce, canoniziez par le pape Alixandre, assavoir l'an mil c. LXXI; sy fist à Saint Loren faire et consacrer on alteit en l'onneur de ly, et soy fist ly dis abbés
 5 pardevant cely alteit ensevelir. Et ly dis messires Renars, ses freires, morit sains hoir ^b, si que toute la dicte saingnorie do jadis monssaingnor Libier Sural demorat ^c à monssaingnor Otton.

f. 5

10 **10.** Messires Ottes deseurnomeis fut marieis et out IIII fis. Ly ainsneis fut nomeis messires Rasses, sires de Warfezéez et de Domartien; ly secons, messires Thomas, qui fut sires de Hermalles; ly tirs ^d, messires Ernus, sires de Harduémont, de Hautepenne et d'Awir souveraine; et ly quatreymes ^e out à non messires Ystasses ^f, qui fut sires de Noefchasteal, en la terre de Dollehen ^g ¹ et de Haneffe; et orent chis IIII freires une sereure mariée à Walben ². (Sa. 10)

15 **11.** Vous deveis savoer ^h que chis messires Rasses et tous sy hoirs, en deskendant de ceste branche de droit lingne, qui ont esteit saingnors de Warfeséez, ont longement vyskeit et ont esteit durement anciens anchois leur trepas ⁱ, juxes adont que ly saingnorie de Warfezéez parvint à monssaingnor Thiry, dierainement ^j sangnor de Seraing et de Warfezéez, qui morit jovenes ^k. Et par tant que ly devaintrains ont tant viskeit, chil qui de ceste branche sont yssus, assavoir do dit monssaingnor
 20 Rason ^l en deskendant, sont durement proymes ^m et en hautes cleis de (Sa. 11)

^a B devotions. — ^b B sans hoirs. — ^c B demeurat. — ^d Sa. le tiers. — ^e Sa. quatrieme. — ^f B Istasse. — ^g B Dollehain. — ^h Sa. devez savoir. — ⁱ B trespas. — ^j A dierainement. — ^k B giovane. — ^l B Rasse. — ^m BC proismes.

baniae sanguine oriundus, filius fuit domini Liberti militis, habuitque sex fratres scilicet domnum Eustachium militem et Ottonem, Amelium, Antonium, Johannem et Libertum. » La tradition du monastère voulait qu'une tombe de la chapelle de saint Jacques fût celle du chevalier Eustache : « In sinistro autem latere ejusdem capellae habentur duo sepulchra elevata, in quorum uno sepultus dicitur esse domnus Eustachius miles frater ipsius Everlini. » (*Ibid.*, 4090). L'abbé Everlin mourut le 25 décembre 1185.

¹ Neufchâteau, au pays de Dalhem, commune du canton d'Aubel.

² Walhain-Saint-Paul, commune du canton de Perwez.

proismeteit demoreis à tous chez qui sont yssus des autres branches de Warfezéez, car ly sires de Warfezéez, ly sires ^a de Momale, messires Wilhelmes de Pepenges, messires Rasses, saingnor de Warous, Libiers, Wilhelmes, et leurs autres freires et sereurs, qui furent enfans do saingnor de Warfezéez qui out vint enfans, dont chi après sierat faite mention, qui ⁵ estoient en plaine vie quant je commenchay ce present traitiit ^b, sont demoreis en quar greit de proismeteit à tous chez qui des atres branches, assavoir des atres freires de Hermalles, de Harduémont, de Noefchasteal et de leurs hoirs, sont parvenus; desqueis ly plus grant partie de tos chevaliers, escuuiers et gens de linage delle evesqueit de Liege sont estrais, si ¹⁰ qu'il vos porat chi après apparoir, qui sont avaleis et deskendus à chez de droit stokage ^c devant escrips ^d, ly alcons en vii^e, viii^e ou ix^e degreit, et ly alcons plus avant, et sont sovent fois remarieis les uns auz atres, dont jamais ne sieroit memore, se retroveit n'estoit en ce present traitiit. Ors retournons ^e à nostre mateire. 15

f. 5 v

12. Messires Rasses, promerains sires de Warfezéez de ce nom ¹, out dois fis et chinqz filhes, assavoir monssaingnor Otton, monssaingnor Ernut ^f, soure Alis, abbeisse delle Vaz Nostre Damme ², et une autre qui

^a B sire. — ^b B traitteyz. — ^c B stokages. — ^d B escript. — ^e D'après BQHLWJY, AEGKMORD retournerons; la phrase manque dans C. Comp. p. 14, l. 18. — ^f B Eruul.

¹ Rase I, sire de Warfusée, est mentionné dans trois chartes de l'an 1209. (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, pp. 157, 158, 160.)

² Alice de Warfusée fut abbesse du Val-Notre-Dame de 1223 à 1241 environ. A., abbesse et Agnès *jadis* abbesse, interviennent à une charte de 1223, conservée en original aux Archives de l'État à Liège. Sœur Aylide n'était plus abbesse le 4 avril 1241, quand elle attesta devant l'évêque Robert de Tourotte que lorsqu'elle était sur le point d'entrer au monastère pour prendre l'habit religieux, elle avait fait donation du village de Momelette, dont la propriété devait lui revenir au décès de son père. Un chevalier Antoine de Warfusée, auquel par une faveur spéciale l'abbesse et le couvent avaient laissé l'usufruit de ce village, reconnu, en même temps, qu'à sa mort la propriété en question devait retourner à l'abbaye, sans contredit de personne. La charte qui relate ce qui précède, a été publiée par M. SCHOOLMEESTERS (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, t. XV, p. 90), d'après un texte rajeuni, mais ne paraissant pas suspect. On ne saurait toutefois la confondre avec celle dont il a été question ci-dessus page 7, note 2, bien qu'elle se rapporte au même objet. Cette dernière semble avoir été une autre confirmation émanant d'Otton de Warfusée, frère d'Alice, et qui fut revêtu de son sceau.

fut damme de Bretonbur ¹, en la terre de Warfezéez, se fut mariée à on vailhant banneresse do lynage de Lemborg et de Hazedale ², nommeit monssaingnor Heyneman de Schonehov ^a, atrement d'Ays, qui portoit les armes de Lemborg, assavoir d'argent à on lyon de gueles, et en la poytrine do lyon trois tortelés d'argent; et les atres furent mariéz ^b ensi que chi après sierat declareit.

13. Chis messires Rasses, sires de Warfezéez, fut ly promirs qui encargat à porteur de geules à fleurs ^c de lys d'argent, ensi que ses ayves ^d, ly promerains ^e Ottes de Warfezéez, les avoit portéz ³; et ay oüt ^f dire les
 10 anchiens que ce fut par tant qu'il estoit elongiez de son linage et de ses amis de France, desqueis ilh n'avoit nul service; sy mist jus le blazon al confanon, si que dit est.

14. Messires Ottes, ses ainsneis fis, fut sires de Warfezéez ⁴ et out dois fis, assavoir monssaingnor Rasson, qui est ensevelis en capitle des
 15 Freires Meneurs à Liege et qui trepassat l'an mil cc. lxx, et monssaingnor Watier de Momale, qui fut en sornon appelleis ly bons Waufflars ^g de

^a Ainsî dans *AEGLOR* et, avec des variantes graphiques, dans *CQH¹MN²W³*; *B* Sconvorst et leçons analogues dans *KH²e*. — ^b Au féminin dans *AMNQ*. — ^c A fleur. — ^d Sa. aînés = *B* aives. — ^e *B* promerain. — ^f *C* oyu, *G* eu. — ^g *A* Vaufflars, *BGCQ* Wa.

¹ Bretonbur lez-Oulhayc. (*Val-Saint-Lambert*, n° 705.) Thierry de Fexhe, chevalier, était seigneur de Bretonbur en 1288. (*Chartes de Saint-Jean*.)

² Haasdal, dépendance de la commune de Schimmert, dans le Limbourg hollandais. Les sires de Hafkesdale ou Haasdale au XIII^e siècle portaient trois besans ou tourteaux. (*DE RAADT*, II, 59.)

³ Comme on va le voir à la note suivante, Hemricourt attribue ici à Rase I de Warfusée un changement qui ne peut avoir été le fait que de Rase II ou d'Otton, tout au plus tôt.

⁴ Dans une charte de 1226 (*Val-Notre-Dame*) *Otto miles de Warfesiez* déclare que n'ayant pas de sceau propre, il se sert, pour le cas, de celui de l'église Saint-Lambert. Il est encore cité en 1243 (*Flône*, n° 66); 1248 (*Val-Saint-Lambert*, n° 202); 1256 (*GUILL. DE RYCKEL*, p. 301) et 1263 (*BORMANS, Cartulaires de Saint-Denis*, n° 44). Dans l'acte de 1248, *Otto miles dominus de Warfesies* s'énonce comme suit : *quia vero proprium sigillum non habeo, sigillum illorum de Dommartin presenti carte apponi postulavi*. Or ce sceau est encore parfaitement conservé et porte, en effet, les armes de Donmartin, au gonfanon. Il a été publié par M. Ed. Poncetlet dans la *Chronique arch. du pays de Liege*, 1908, p. 18. D'où il apert que, jusqu'en 1248 au moins, Otton de Warfusée n'a pas porté les armes aux fleurs de lys.

Momale, qui à son temps fut ly uns des trois plus preuz dez Hesbengnonz ; et ly autre dois preuz estoient messires Wilhelmes Malclers, ly bons sires de Hemericourt, et ly sires de Haneffe, andois banereces ^a. Chis trois furent conpaingnonz d'armes ensemble. Et ly bons ^b bastars de Wezemale, nommeis messires Frankes, fut leurs conpains, et fut assi bannerés. Azqueis ⁵ quatre conpaingnonz ilh avint ^c plusieurs hautes honeurs en plusieurs fais d'armes, entre lesqueiles ilh y out dois notables qui sont bin à recorder : car, quant ly roys Charle ^d de Sezilhe ¹ out prins ^e bataille encontre ly roy Pire d'Aragonne ² de c chevaliers encontre c, lyqueis nombre fut amainris ^f de L encontre L, et ilh out par tos paiis mandeis les plus preuz, chis ¹⁰ quatre conpaingnonz y furent et demoront en l'election des L, et furent armeis le ^g journée pour deffendre l'oneur de roy de Sezilhe, ja soice que ly roy d'Aragonne defalist delle journée, et ce fut l'an mil m^c m^{xx} et dois ; et ly seconde notable honeur fut vi ans après, assavoir alle bataille à Woron ^h ³, quant ly dus Johans ⁱ de Braybant desconfit l'archevesque de Colongne, le conte de Guelres ^j et le conte de Luxemborg ^k, car adont ¹⁵ f. 6 retinve ly dus de Braybant ces quatre chevaliers pour son corps et son honeur à wardeir ⁴. Ors retournons à nostre mateire. Chis bon sires de Momale avoit petit patrimoine et n'avoit nul hoir, si qu'en ses anchiens jours ilh vout spanir ses pechies ; sy soy rendit az Freires Meneurs à Tintemont ⁵. Là ilh trespasat en grant devotion. Et do dit monssaingnor Rausses, sangnors ^l de Warfeséez, secon de ce nom, et delle damme de

^a Sa. banerees. — ^b B bon. — ^c B avient. — ^d B Charles. — ^e Sa. pris. — ^f B amainris. — ^g B les. C la. — ^h Sa. Woroy; les leçons concordent partout avec celle de A, sauf dans CY Waroux. — ⁱ B Johan. — ^j B Gueldres. — ^k ainsi dans AGCQ, B le c. luxemborgez. — ^l B Rassess saingnor.

¹ Charles de France (frère de Saint Louis) couronné roi de Naples et de Sicile en 1266, mort en 1285.

² Pierre, roi d'Arragon, de Valence et de Sicile (1276-1285), l'auteur du forfait connu sous le nom de « Vêpres siciliennes ».

Il est à remarquer que Jean d'Outremeuse, qui pourtant parle des événements dont la Sicile fut le théâtre en 1282 (t. V, 429), ne dit rien de notre épisode, puisé par Hemricourt dans Hocsem. (CHAPRAVILLE II, 514.

³ La bataille de Woeringen, du 5 juin 1288. *Apud castrum de Waronc* (HOCSEM, 518).

⁴ Jean van Heelu, le principal chroniqueur de la bataille de Woeringen, ne parle que de deux garde-corps du duc : Francon, bâtard de Wesemale et Wauthier de Warfusée (vers 8368 et suivants).

⁵ Il s'agit ici de Wauthier de Warfusée, sire de Momalle, qui se distingua à Woeringen.

Herypont en Haynau ¹, qui fut sa femme, yssirent dois enfans, assavoir le damme de Daveles et messires Rasses, ly tirs ^a de ce nom, qui out à femme une genty damme, filh ^b do saingnor de Virve ², de laqueile ilh out diies enfans, assavoir monssaingnor Rasson alle Petite Boke, qui fut sires de
 5 Warfezééz et de Herypont et qui morit sains hoir ³, monssaingnor Waltier ^c de Momale, monssaingnor Wilhelme de Pepenge, Robier de Tilhirs ^d, Johans de Warfezééz, dis ly Rossez, Gerars et sires Ottes, canones de Soingniez en Haynau ⁴, damme Ysabeal, femme monssaingnor Johan, saingnor de Langdris, le viez, damme Maha, nonne delle Vauz Nostre Damme,
 10 et damoyselle Maroie, qui fut femme à Renart, saingnor d'Abééz, escu-wiers. Chis messires Rasses fut veves delle damme de Virve; si soy remariat alle filhe monssaingnor Wilhelme, saingnor de Warous, qui n'avoit plus d'enfans, et estoit engenrée en une genty damme, filh ^e do saingnor

^a Sa tiers. — ^b B filbe. — ^c Sa. Wathi. — ^d B Thilirs. — ^e B filbe.

¹ Henripont, commune du canton de Soignies, province de Hainaut.

² Vierves, commune de la province de Namur, canton de Couvin. — Un « Rason de Warfesées », chevalier, est présent le 20 mars 1272 à une sentence arbitrale relative à la propriété du bois de Ramioul (Val-Saint-Lambert, n° 524). C'est probablement le Rase III qui nous occupe, bien qu'il ne soit pas qualifié sire de Warfusée; mais à ce moment son père pouvait encore être en vie. Six ans plus tard, en effet, une nouvelle contestation ayant surgi au sujet de la même propriété, elle fut vidée en présence de plusieurs des mêmes témoins, notamment de Rason, seigneur de Warfusée, chevalier (*Ibid.*, n° 560). En 1316, on voit encore Rase III intervenir avec son fils à la Paix de Fexhe. Enfin le chartrier de Flône (*Analectes* XXIV, 409) nous montre le 15 novembre 1326 Rasses chevalier, sire de Warfusée, de Heiripont et de Waroux faisant un transport devant la cour de Saint-Georges en Hesbaye. Bien certainement il s'agit là de Rase III, le seul Warfusée qui ait possédé à la fois les trois terres susdites. On peut donc accepter l'assertion de Le Fort qui le fait mourir en 1327 et le dit enterré à Amay.

³ Rase IV, de Warfusée « alle petite Boke » était déjà chevalier lors de la Paix de Fexhe, qu'il signe avec son père. Le 17 juin 1355 il scelle ainsi que son frère, Wauthier de Momalle, le traité d'alliance conclu avec le comte de Looz (*Cartulaire Saint-Lambert*, III, 414). Enfin, il était certainement seigneur de Warfusée et de Henripont le 25 septembre 1354, lorsque le lignage de Waroux, dont il était l'un des chefs, donna commission pour conclure la paix avec celui d'Awans. Voulant favoriser la réconciliation, il fit donation de ses terres à sa sœur Jeanne dite de Herck, en vue de son mariage avec Eustache de Hanefte, seigneur de Seraing; toutefois il s'en réserva l'usufruit, qu'il releva encore à la cour féodale de Liège, le 19 octobre 1361 (*BORMANS, Seigneuries féodales*, p. 398).

⁴ Otton de Warfusée dit de Héripont, chanoine du chapitre de Saint-Vincent à Soignies, est présent à la reddition des comptes du chapitre en 1325 et au chapitre général en 1353 (*A. DEMEULDER, Le chapitre de Saint-Vincent*, pp. 158 et 384).

de Wassebert ¹, qui avoit esteit femme à saingnor de Hers ^{a 2}; de laquelle ilh out assi x enfans, assavoir monssaingnor Rasson, saingnor de Warous, Wilhelme de Warons, Libier de Moge, Waltier de Moge, le femme Johans ^b, saingnor de Lamines, une autre qui fut femme Alixandre del Tour de Wandres, une atre nommée damoyselle Oede, qui fut femme Johans de Mes, le ³
 (Sa. 15) hallier de Liege, damme Marie, nonne delle Vauz Nostre Damme, une atre nonain alle Pais Dieu, et une autre nonain à Saint Viteur deleis Huy. Chis sires de Warfezéez, qui out ces xx enfans de dois femmes, viskat environ cent ans, et pluseurs de ses enfans en viskont ^{xx} et plus, et alcoins moins; tos lesqueis enfans je ay veüt de mon temps, et en viskoient ^c encors ^d plus ¹⁰ seurs et ly plus grant partie, quant chis traitieis ^e fut commenchiez, et encors / al present en y at alcons ³.

^a B Heers. — ^b B Johan. — ^c Sa. viskolat. — ^d B encor. — ^e A traitieis, Sa. traiteis. — / B encor.

¹ Wassenberg, petite ville de la province Rhénane, régence d'Aix-la-Chapelle, cercle de Heinsberg. EANSR (*Histoire du Limbourg*, III, pp. 386 à 407) donne l'histoire des sires de Wassenberg, de la première race. D'après cet écrivain, Mahaut ou Mathilde de Wassenberg était fille de Gérard II, mort en 1234, et d'Elisabeth de Brabant, fille du duc Henri I^{er}.

² Heers, commune de la province de Limbourg, canton de Looz. — Comment se nommait le sire de Heers qui fut l'époux de Matilde de Wassenberg? J'ai publié en 1865 une notice sur la seigneurie de Heers (*Le Beffroi*, tome I^{er}, pp. 23 à 60 et 63 à 104) dans laquelle, suivant l'opinion de Le Fort, j'ai donné (p. 31) à ce seigneur le nom de Walter. C'était une pure conjecture, basée sur la contemporanéité. Mieux informé, je sais aujourd'hui que ce chevalier Walter de Heers ne fut jamais seigneur de Heers et qu'il portait des armoiries n'ayant rien de commun avec celles de ces seigneurs. Le mari de Matilde fut Gilbert de Heers vivant en 1270 (*Le Beffroi*, pp. 32 et 47). Il était le frère de Godefroid de Lewes et appartenait à une puissante famille du comté de Looz. Comme Hemricourt revient sur cette alliance vers la fin de son *Miroir*, je me réserve d'y revenir également, pour corriger et compléter mon article de 1865.

³ Ces allégations de notre chroniqueur doivent être tenues pour vraies dans leur ensemble, mais il ne faudrait pas les prendre au pied de la lettre. Examinons-les de près. 1^o Rase III de Warfusée serait devenu à peu près centenaire. Or nous avons vu qu'il mourut en 1327, il serait donc né vers 1230. Rase IV, son fils aîné, mort vers 1361, à l'âge de 90 ans ou environ, serait né vers 1273, quand son père avait déjà 43 ans. Certes, il n'y a là rien d'impossible, mais c'est anormal à cette époque. 2^o Le second mariage de Rase III devant être placé après 1298, ce vieillard aurait eu alors 68 ans et aurait encore engendré dix enfants. Ceci devient de plus en plus invraisemblable. Peut-être le bon Hemricourt a-t-il interverti les chiffres et attribué au père le siècle d'âge qui revenait au fils. Dans cette hypothèse, le premier serait né vers 1240 et le second vers 1263, ce qui serait beaucoup plus acceptable. 3^o Hemricourt affirme avoir connu les vingt enfants en question. Il en est

15. Genalogie ^a delle damme de Daveles, qui fut sereur al bon saingnor (Sa. 14)
 de Warfezéez qui out les xx enfans deseurdis, et fut filhe de monssaingnor
 Rasson, saingnor de Warfezéez, secon de ce nom. — Chest damme fut f. 6 v
 mariée à monssaingnor Warnier, saingnor de Daveles, en la conteit de (Sa. 15)
 5 Namur ¹, qui estoit bannerés et fis de monssaingnor Thibaut d'Yelezéez,
 saingnor de Lonchamp, de secon mariage engenreis en damme Juwette,
 sereüre ^b le bon et le preu saingnor de Hemericourt nommeit moussaingnor
 Wilhelme Maclerc ^c.

16. Chis sires de Daveles enkargat les armes et le cry de Hemericourt,
 10 pour l'oneur do dit saingnor de Hemericourt, son oncle, qui morit sains
 hoir marle, assavoir de geules à une bende d'argent, et mist jus les armes
 de Yelezéez, que ses ^d peires et si freires do promerain mariage portoient,
 assavoir d'argent à on comble endenteit de geules. Mais, à present, ly sires
 de Daveles, nommeit messires Warnirs ^e, at de sa noblèche laissiet le cry
 15 de Hemericourt, ja soice qu'il detengne le blazon, et crie Daveles, qui n'at
 ne cry ne armes, si qu'il at az armes et à toute ^f le linage fait grant tort.
 De cesty saingnor de Daveles et delle filhe le saingnor de Warfezéez.
 issirent messires Warniers ^g ², sires de Daveles, et messires Thibaus ^h

^a B genealogie. — ^b B sereur. — ^c Sa. Maclere. — ^d B seis. — ^e Sa. Warniers. — ^f Sa. tous. —
^g C transforme partout ce nom en celui de Wathier. — ^h B Thibaut.

deux pourtant qu'il n'a pu connaître, puisqu'il nous apprend lui-même qu'ils sont morts à la bataille de Donmartin (1528), donc avant sa naissance. 4° Il est prouvé qu'il a connu les aînés du premier lit, donc *a fortiori* ceux du second, qui ont dû être procréés jusque vers 1515 et dont l'un ou l'autre pouvait encore se trouver en vie en 1598.

¹ Dave, commune de la province de Namur, à sept kilomètres de cette ville. — Warnier, sire de Dave, chevalier banneret, épousa Helvide de Warfusée. Il vivait en 1283 (FLÔNE, n° 121); 1284 (REIFFENBERG, *Monum.*, I, 95, 228, 256; BORONER, *Cartulaire Namur*, I, 69. — PIOT, *Namur*, 71). Le 9 mars 1289, Warnier, chevalier et sire de Dave, déclare qu'il tient en fief de l'évêque de Liège son manoir et le tréfons de sa ville de Dave. Le 7 janvier 1291, il est choisi comme arbitre par l'évêque (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 448, 469). Cette même année, seellent Warnier et Henri, frères de Dave, chevaliers (*Ibid.*, 544).

² Warnier, sire de Dave, chevalier, 1517 (BORMANS, *Fiefs Nam.*, I, 12); mambour de l'évêque Adolphe de la Marek en 1524; mambour du Pays de Liège, en l'absence de l'évêque, reçu comme tel le 6 avril 1529 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 319). Son épitaphe dans l'église de Salzinne, relevée par Le Fort (NAVEAU, n° 2200) le fait mourir le 15 mai 1535. C'est une erreur : il vivait encore

d'Yelezéz. Ly dis messires Warnirs ^a fut marieis trois fois. Promirement, ilh soy mariat à une genti damme del ducheit de Bar et en out on fil nommeit monssaingnor Godefroid, saingnor de Daveles ¹, qui soy mariat alle sereur Sandrar de Hemmetines, tres vailhans et tres rade escuwier; s'en est yssus messires Warnirs ^b, qui regne à present ². Secondement, soy mariat li 3 dis sires de Daveles à une noble damme de Franche, dont ilh yssit ly meire monssaingnor ^c Clarembal d'Atrive, qui out la filhe natureile ^d do duk ^e Johan de Braybant derainement devieit ³, et une vailhante damme, qui fut femme à monssaingnor Riffar, le bastar de Flandres ⁴; mais mes-

^a Sa. Warniers. — ^b Sa. Warniers. — ^c B mess. — ^d B natureille. — ^e B duke.

en 1340 (*Chartes originales* : PLOT, *Namur.*, n^{os} 626, 631, 635, 633) et même en 1344, date à laquelle l'a rencontré M. le chanoine Roland. Mais il apparait comme défunt, le 10 août 1343 (PLOT, *Namur.*, n^o 717). D'où l'on peut conclure qu'il mourut le 13 mai 1343. Il épousa : 1^o Ide de Pierrepont (du duché de Bar); 2^o Jeanne de Chabanes; 3^o Ludgarde de Vianden, dame de Ligny. — Entre ce sire de Dave et son père, il est difficile d'établir le départ. Il semble même qu'il faille intercaler entre eux un Godefroid, seigneur de Daules, chevalier, qui se montre dans deux chartes originales des 16 et 24 septembre 1313 (BOGNET, *Cartulaire de Namur*, I, 168, 170). Il aurait été fils du premier et père du second, ce qui infirmerait la généalogie de notre chroniqueur. On pourrait, il est vrai, voir en lui un frère aîné du second Warnier, celui-ci ayant succédé à ce Godefroid, qui serait mort sans descendance. La pénurie de documents ne me permet pas de me prononcer.

ad. J. corr.

¹ Godefroid, sire de Dave, chevalier, 1349 (BOGNET, *Cartulaire de Namur*, II, 15); bailli du comté de Namur, 1369-1373. Veuf d'Alide de Hemptinne, sœur de Sandrar, il épousa par contrat de 1377, Marie de Fontaine, fille de Baudouin, seigneur de Sebourek (TOUSSAINT, *Histoire de la seigneurie de Dave*, p. 126). — Aucun document formel ne nous avait révélé jusqu'ici le prénom de la première femme de Godefroid de Dave. En lui attribuant celui de *Marguerite*, M. DE RIEMACKER (*Généalogie de la famille de Hemptinne*, p. 36) a mal interprété l'acte du 22 juillet 1387, qu'il invoque, et où il est question de la *veuve* de Godefroid; or celui-ci s'est remarié, ce que M. De Riemacker a ignoré. Pour restituer le nom d'Alide, je me fonde sur un indult du pape Grégoire XI, accordé le 14 juin 1371 à « noble Godefroid de Doles et à Alide » (*Registres d'Avignon*).

² Warnier, sire de Dave, chevalier, bailli de Namur (1383-1390), relève le 13 juin 1387 par succession de feu monseigneur Godefroid de Daules, chevalier, son père « le haulteur des villes de Daules, de Nanines, de Moncealz », etc., avec le commencement d'une forteresse et bâtiments autour, qui à leur achèvement devront être maison ouverte à Mons. le comte (BORMANS, *Fiefs Nam.*, I, 166).

³ Jean III, duc de Brabant, mort le 3 décembre 1353.

⁴ Sur Riffart de Flandre, fils naturel de Louis de Crécy, voyez le P. ANSELME, t. II, p. 759. KRUVYN dans sa table de Froissart renvoie aux pages où ce Riffart est cité. — Le 16 avril 1384, Riffart, bâtard de Flandre, déclare renoncer à toute réclamation au sujet de son emprisonnement par Louis de Male. Jeanne de Lonny, sa femme, et Raoul, leur fils (DEMAÏ, *Secaux de Flandre*, n^{os} 385, 879, 884). Cette Jeanne est-elle celle dont parle Hemricourt comme ayant pour mère une fille de Warnier de Dave? Je n'oserais l'affirmer.

sires Clarembaz ^a et ceste damme ne furent nint d'on peire ¹. Tircement, (Sa. 16)
 soy remariat ly sires de Daveles à une genti ^b damme, sereure à Lowy de
 Vyane et à monssaingnor Johans ^c de Vyane, canone de Liege ², lequeile
 Lowy ly contes Wilhelmes de Namur à present regnans ³ fist jadis ochire. Et
 5 de ce derain mariage yssirent messires Guys de Daveles, sires ^d de Lingy ⁴,
 damme Blanche, femme à monssaingnor Waltier ^e de Jouplou ⁵, et ly
 femme do bon et do noble monssaingnor Wilhelme, castelain de Monteg-
 nys et saingnor de Birevelt ^f, qui tant mavaisement et abominablement
 fut murdris en son hostel ^g à Liege, que cascuns seit ⁶. Et quant ly viez
 10 sires de Daveles fut trespasseis, madamme de Vyane, sa femme, reprist à f. 7
 maryt le bon saingnor de Sombreffe, dont ilh ^h out plusieurs enfans, et puy
 morit. Et li sires de Sombreffe soy remariat alle damoysele de Wyvelkove,
 en Wastefale, qui estoit canonesse de Nyvelles, dont ilh out plusieurs ⁱ
 enfans ⁷.

^a B Clarembal. — ^b B gentil. — ^c B Johan. — ^d B sire. — ^e Sa. Wathy. — ^f D'après BGQC, A Birebelt. — ^g B hostel. — ^h C elle, J y. — ⁱ A pus'.

¹ En d'autres termes, la demoiselle de Dave, femme de Clairembaut III, et mère de Clairembaut IV, fut mariée (soit en premières, soit en secondes noces) avec le père de la femme de Rifflart de Flandre.

² Jean de Vianden, chanoine de Liège, mort le 26 juillet 1365 (DE THÈUX, II, 64). Ces frères étaient enfants de Godefroid de Vianden, qui combattit à Woeringen, et de Lutgarde, dame de Ligny, sa seconde femme.

³ Guillaume I, comte de Namur, mourut en 1391. Sur le meurtre de Louis de Vianden, qui doit avoir été commis vers 1343 (PIOT, *Namur*, p. 196) voyez DE MARNE (p. 431).

⁴ Guy de Dave, sire de Ligny (aujourd'hui province de Namur) est cité de 1358 à 1390.

⁵ Wauthier de Juppleu, chevalier, lieutenant du comté de Namur, 1334-1345 (PIOT, *Namur*, pp. 166, 195) vivait en 1348 (BORMANS, *Fiefs Nam.*, I, 13, 66). Juppleu, qui n'est plus guère connu aujourd'hui que sous le nom de château Soldy, se trouve sous la commune de Noville-sur-Mehaigne, canton de Perwez, province de Brabant.

⁶ Guillaume, châtelain de Montenaken, chevalier, sire de Bindervelt, encore mineur en 1329, vivait en 1360 (PIOT, *Nam.*, 260). Mais dès le 5 mai 1362 Cunégonde de Daules (que tous les généalogistes ont mal nommée Josine) était sa veuve et vivait avec Jean de Marbais son second mari. Cela résulte à toute évidence de deux indults accordés à cette date par le pape Innocent VI (*Reg. Avinion.*, n° 148, fol. 594, aux Archives Vaticanes).

⁷ Lutgarde de Vianden, veuve de Warnier, sire de Dave, épousa en secondes noces Jean, sire de Sombreffe, lequel épousa ensuite Juette de Wevelinchoven, chanoinesse de Nivelles, puis celle-ci prend pour second époux, comme nous allons le voir, Gui de Dave, fils de Warnier.

17. Ly dis messires Thibauz ¹ out une filhe nommée Agnès, qui fut mariée à Johan de Molembais, saingnor de Linsmeal, en Braybant, dont ilh yssit uns bons chevaliers, messires Ernus de Molembais, sires de Linsmeal, qui fist le casteal de Linsmeal et acquist grans ^a hiretages à son temps ²; lyqueis soy mariat alle sereur monssaingnor Waltier ^b de Mapont, cheva- 5 lier ³, et en out on fil chevalier et dois filhes, qui sont en grant estat d'onneur et de rychesse. Ly fis est nommeis messires Johans et est sires de Linsmeal, et at nouvellement ⁴ pris à femme une des filhes monssaingnor Rasson delle Riviere, saingnor de Nedrelintes. Ly une des sereurs est mariée à Rasse de Rochefort, saingnor de Herimeis, en Haynau, et en 10 at des hoirs ⁵. Et ly tirche at monssaingnor Thiry, saingnor de Momale, en Hasbaing; s'en at des jovenes enfans ⁶. Et n'ay encore atre information de chez qui do dit monssaingnor Thibaut yssirent.

18. *Puis que nous avons parlé de monsieur Tibault d'leleséez, il nous fault retourner à monsieur Godefroid de Daveles, chevalier, filz à mon- 15 sieur Warnier de Daveles, de son premier mariage ⁷. Le dit mesire Godefroid de Daveles, fil aîné do dit monsieur Warnier ^c, engenrat en la*
(Sa. 17)

^a B grandes. — ^b Sa. Wathie. — ^c Ainsi C, f. 10, sauf le nom de Warnier, qui y est transformé en Wathier (cfr. ci-dessus, p. 17, l. 18); β Genalogie (B geneal.) de mouss. Thibaut d'Yeleez, freire al viez monss. Warniers, saingnor de Daveles. Messires Godefrois, ses ainsaeis fis...; le titre ainsi fourni par β ne s'applique nullement au présent paragraphe; de plus, le libellé en est inexact, car Thibaut est fils du «vieux» seigneur de Dave (cfr. p. 17, l. 17-18), et Godefr. est le fils aîné de Warnier (cfr. p. 18, l. 1-3).

¹ Thibaut de Dave, sire d'Elzée, 1325 (PONCELAT, *Fiefs*, 75), 1334 (*Cartulaire Saint-Lambert*, III, 445), 1346 (DE RAADT, I, 372).

² Arnold de Molembais, chevalier, sire de Linsmeau, vivait de 1338 à 1386 (BORMANS, *Fiefs Nam.*, I, 72, 78, 92; PLOT, *Nam.*, 265, 384; *Cartulaire Saint-Lambert*, IV, 434). Il épousa Catherine de Malpont, laquelle était sa veuve en 1394.

³ On chercherait vainement Malpont dans les dictionnaires géographiques. Ce n'est en effet que la traduction du mot *Quaderbrugge*, nom d'un pont situé sur la Dyle à Louvain. Ce nom fut porté par une famille opulente de cette ville, sur laquelle nous aurons à revenir.

⁴ Jean de Molembais, chevalier et sire de Linsmeau, épousa vers 1398 Marie de la Rivière.

⁵ Agnès de Molembais épousa Rase de Rochefort, sire de Hérimez, dont elle était veuve dès 1410.

⁶ Marie de Molembais et Thierry de Corswarem, sire de Momalle, vivaient conjointement en 1400 (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, vol. LXX, p. 184). Elle était veuve le 15 octobre 1415 quand elle renonça à l'usufruit de la seigneurie de Freloux, dont son fils Thierry faisait le relief à la cour féodale de Liège (n° 43, fol. 169).

⁷ Voyez ci-dessus, page 18.

sereur Sandrar de Hemmetines monssaingnor Warnier, saingnor de Daveles, viskant à present, lyqueis prist à femme la sereur monssaingnor Rasson delle Rivire, saingnor de Nedrelintes ¹, dont ilh at une filhe tant soilement, mariée à on bin gentilhe homme, messire Henri, saingnor de Roley, fil jadis monssaingnor Gyerlake de Bolan, qui morit en serviche le duk Wincelar ^a de Braybant, alle batailhe à Bossewilre ^b ². Et quant la promeraine femme do dit monssaingnor Warnier fut trespassee, ilh reprist en mariage la femme do jadis monssaingnor Ghierlake de Bolan, qui astoit filh monssaingnor Ghierlake de Monjardien, castelain de Waremme, et (Sa. 18)
 10 meire al dit Henry de Roley, laqueile morit sains hoir ³. Et tircement, ilh est remarieis tot nouvellement, assavoir l'an mil m^e nonante quatre, à damme Johenne ^c, sereure à monssaingnor Stochair ^d de Forvie, qui devantrainement avoit esteit femme à monssaingnor Godefroid de Vilhe ^e, dit de Blehen, chevalier, gran bailhier delle conteit de Namur ⁴.

15 19. Item, delle filhe do viez saingnor de Daveles do secon mariage, issit l. 7 v
 ly sires d'Atrive, qui morit dièrainement, et fut nommeis Clarembaz ⁵,

^a Ainsi dans AG, Q Wincelar, J Wincellart, C Wynchelaire, Sa. Wincelas. — ^b C Bossewylre; dans les autres manuscrits, la lecture de lr est douteuse, on a souvent pris ces signes pour un k : Bossewike, etc. — ^c A Johē, Sa. Johanne, GQC Jehenne. — ^d Selon B, QJ Stochar, A Seochair, G Seochair, C Seochar. — ^e BQGJ Vi., A Wilhe.

¹ Warnier de Dave épousa en premières noces Marguerite de la Rivière, sœur de Rase de la Rivière, seigneur de Neerlinter. Elle mourut le 16 février 1585.

² Marie de Dave, fille unique de Warnier, épousa Henri de Boulant, sire de Rolé, qui mourut en 1427 et fut enterré à Dave. Il était le fils de Gerlach de Boulant tué en 1371 à la bataille de Bäsweiler et de N. de Mondersdorf dite de Montjardin. Henri de Boulant releva le 2 mai 1415 l'usufruit de la seigneurie de Dave avec la forteresse nouvelle encore inachevée; et ce, après le décès de Warnier de Dave, père de feu dame Marie, sa femme; la propriété de l'héritage devant retourner aux héritiers de celle-ci (BOGNET, *Cartulaire de Namur*, I, 70, note 2).

³ Warnier de Dave épousa en secondes noces la veuve de Gerlach de Boulant prénommé. Elle était fille de Gerlach de Mondersdorf, sire de Montjardin et châtelain de Waremme, sur lequel nous anrons à revenir.

⁴ En troisième noces enfin, le même Warnier épousa en 1594 Jeanne de Forvie, qui mourut en 1446. Elle était veuve de Godefroid de Blehen dit de Ville, chevalier, grand bailli du comté de Namur de 1375 à 1587.

⁵ Clairembaut IV d'Atrive, chevalier, mentionné en 1358 et 1368 fut tué à Everberg, entre Bruxelles et Louvain (GALESLOOT, *Livre des fiefs*, p. 258). Un record des échevins de Wanze et de Moha

lequeil je veys tant beaz et gratieux en tous fais d'armes et de tous atres embatemens qu'ilh n'avoit son parelhe; et tenoit la terre d'on banerés, mais ilh estoit de sy fol gouvernement que, anchois son trepas, ilh despendit le sien. Si fut piteusement murdris entre Lowang et Bruxelles, et ses peires avoit assi esteit murdris en son hosteit à Liege. Chis derain messires Clarembaz out des enfans, fis et filhes, delle sereure naturée madamme de Braybant ^a, qui demoront povres; si n'en cognoy que dois, assavoir Clarembal, qui est biaux et jovenes escuwiers, manans à present deleis son ante, madamme la ducesse, et sa sereure, qui fut mariée à Robiert, fil Hellien de Lautines ^b, dont ly hoirs sont à present ¹.

10

^a B Brabant. — ^b Selon *AJY*, Lat. d'après *CBQG*.

rendu collectivement le 26 juin 1334 (*Cartulaire Saint-Lambert*, III, 443) distingue nettement trois générations des sires d'Auverve : 1° Guillaume, qui épousa Richarde, fille naturelle de l'évêque Henri de Gueldre et auquel ce prince donna abusivement la seigneurie de Braive, franc-alléu du chapitre de Saint-Lambert; 2° Clairembaut, son fils, qui en 1306 reprit Braive, en sief du duc de Brabant; 3° Clairembaut, dont Guillaume fut l'aïeul (*tayon*) et qui, en 1334, était mort « dernièrement ». Je ne saurais donc me rallier à l'opinion de M. Poncelet (*Les Maréchaux*, p. 87) qui confond ces deux Clairembaut. Il est clair que celui qui fut maréchal du pays de Liège en 1304 est le fils de Guillaume. Mais il n'est pas moins évident, en présence du texte susvisé, qu'on ne peut prolonger son existence jusque vers 1334. Il y a donc un départ à faire entre ces deux Clairembaut, ce qui n'est pas aisé. — Quant à concilier notre texte avec les données diplomatiques, je n'hésite pas. C'est le second Clairembaut qui est le mari de la dame de Dave. Son assassinat « en son hosteit de Liège » fut donc antérieur à 1334; on doit même le chercher avant le 25 juin 1330, date où ses enfants règlent l'héritage paternel (*Pior, Nam.*, n° 514). Mais il vivait encore le 4 novembre 1327 et se qualifiait alors sire de Hauterive et de Wodemont, d'après une charte originale du Val-Notre-Dame signalée par M. Poncelet. Il semble donc avoir épousé, en secondes noces, une dame de Wodemont et en avoir eu une fille du nom de Richilde ou Richarde, dont le sceau en 1337 portait en parti la croix engrêlée des Wodemont (*DE RAADT*, I, 186). — Que l'on n'objecte pas le silence de Hemricourt sur ce second mariage : il n'avait pas à en parler, ce mariage ne se rattachant pas aux Donmartin. Remarquons d'ailleurs qu'il évite même de nommer le mari de la dame de Dave; ainsi page 18 ci-dessus : « secondement, soy mariat li dis sires de Daveles à une noble dame de Franche, dont il yssit ly meire M^{sr} Clarembal d'Atrive qui ont la filhe natureilhe le duk Johan de Braybant ». Dans ce passage, pas plus que dans celui qui nous occupe ici, le nom du père de Clairembaut IV n'est prononcé.

¹ De messire Clairembaut IV et de Jeanne de Brabant, sa femme, naquirent Clairembaut V, écuyer, et Marguerite d'Atrive, qui épousa en 1338 Robert de Latinne, auquel elle apporta une rente sur Bergilers (*BORMANS, Fiefs Nam.*, I, 69, 88).

20. Messires Guys, sires de Lingny, prist à femme la damme de Sombreffe, assavoir cely de Wyvelkoven ^a, qui avoit esteit seconde femme do bon saingnor de Sombreffe ^b ¹, qui fuit forment riches et mult preuz, laqueile werison ly hoirs ont mal wardée. Chest damme astoit mult gentilh
 5 femme, et fut filhe à saingnor de Wyvelkoven et sereure à monssaingnor Floren de Wyvelkoven, promirement evesque de Mostiers, en Wastefale, et maintenant evesque d'Oultreit ². De ceste damme yssit messires Warniers, qui est à present sires de Lingny, qui est asseis nouvellement marieis alle filhe monssaingnor Renart de Berghes, chevalier, et n'en at nul hoire ³.

10 21. Item, madamme Blanche, sereure do dit monssaingnor Godefroid ^c ⁴, qui fut femme à monssaingnor Waltier de Jouplou, at une filhe tant soilement, nommée damme Conygon, qui fut promirement femme à monssaingnor Johan de Skendremale, chevalier, esquevin de Liege et castelain de Mointegnies ⁵, doqueil ilh est uns beaz fis nommeis Wilhelmes,
 15 qui est encors mult juvenes ⁶, mais ilh prist l'ordene de chevalerie quant

^a AGQ -oven, Sa.C -ove, et de même ci-dessous. — ^b A Sombreffe. — ^c C God., β Warnier.

¹ Voyez ci dessus, page 19, note 7.

² Florent de Wevelinchoven, évêque de Munster de 1564 à 1579; d'Utrecht depuis 1579 jusqu'au 4 avril 1595, date de sa mort. Il n'était encore que sous-doyen de Cologne en 1561, quand il pria le pape d'accorder une prébende à Jacques de Sumbreffe, clerc du diocèse de Liège et fils de sa sœur (SAURRLAND, t. IV, n° 788, où fautivement on écrit *Sumbresse*). Juette de Wevelinchoven, veuve du sire de Sombreffe, épousa Guy de Dave, sire de Ligny, et vivait avec lui, 1590 (DE RAADT, III, 428).

³ Warnier de Dave, sire de Ligny, vivait en 1408 (PIOT, *Nam.* p. 260).

⁴ Voyez ci-dessus, page 19, note 5.

⁵ Jean d'Othée, qui devint chevalier vers 1371, probablement à la bataille de Basweiler où il servit dans la rotte du sire d'Oupey, ce qui lui valut une indemnité de 10,884 moutons (DE RAADT, XX, 78), prit, à partir de ce moment, le nom de Skendremale (aujourd'hui Xhendremael, commune de la province de Liège, canton de Fexhe-Slins), fut bailli de Hesbaye en 1349-1384, échevin de Liège de 1361 à 1382 (DE BORMAN, I, 214) et en même temps juge des lignages pour le parti d'Awans depuis 1372 au plus tard. Il acquit dès 1368 la châtellenie de Montenaken (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 62). Cunégonde de Juppleu, qui était sa veuve en 1384, convola avec Adam, sire d'Oupey et de Herstal, et, comme le dit Hemricourt, ne laissa qu'un enfant de chacun de ses maris.

⁶ Guillaume de Skendremale, chevalier en 1397, châtelain de Montenaken, seigneur de Merlemont et d'Avennes en Hesbaye. Juge des lignages pour le parti d'Awans, après 1400. Prévôt de Bonillon, 1406-1414. Veuf de N. de Jauche qu'il épousa vers 1397, il contracta en 1418 un second mariage avec Juette de Meldert et testa en 1432.

Johan de Beawire, esleus de Liege et contes de Louz à present ^a, passat Mouze, et ly universiteit de Liege avoek ly, et ardirent planteit de wilhes en la dukeit de Guelres et prisent Exhre ^b sor le Roure ^c, assavoir l'an mil m^e nonante et sept, en septembre ¹; et soy mariat ly dis messires Wilhelmes de Skendremale asseis tost après alle filhe do saingnor de ³
 f. 8 Jache ^d et de Hyrghes ^e. Et secondement est madamme Conigon, sa meire, remariée à monssaingnor Adam, saingnor d'Ouppey et de Harsta; se en est une tres belle filhe, qui est encors jovene d'eage ².

22'. Item, delle atre sereure, qui fut femme do bon et de wailhant ⁹ monssaingnor Wilhelme, castelain de Montengnis, sont dois fis, messires ¹⁰ Johan de Bilrevelt ³ et messires Godefrois; lyqueis messires Johan n'at roiiie de terre que ly castelains tenist, et ch'est par miracle de venjanche de Dieu, par tant qu'il soy consentit alle murdre de son jadis peire. Chis messires Johan, en temps qu'il estoit encors riches, prist à femme la sereure
 (Sa. 20) do saingnor de Diest, et maintenant, en ses veveis, est ilh remarieis à une ¹⁵ des filhes monssaingnor Johan Brant, freire natureit à madamme de Braybant, et n'ay nint ^h encureit de demandeir s'ilh at hoirs, car par son

^a A present. — ^b Ainsi AGQ, C Exres, B Eyhres. — ^c C Rorre, Sa. Rovres. — ^d Ainsi AGQC, Sa. Jacke. — ^e Ainsi AG, BJ Hyrges, CQY Hierges. — ^f Il faut précéder ce paragraphe du titre Warfesées. — ^g GMSa. de b. et de v., QJY du b. et v., C au b. et v. — ^h A mint.

¹ Sur cette expédition, qui coûta la vie au bourgmestre Jean le Coq, voyez ZANTVLIET, col. 348; *Chronique de 1402*, éd. BACHA, p. 436. La ville que désigne ici notre Hemricourt est Echt, bien qu'elle ne soit pas située sur la Roer, comme il le veut; mais il est à remarquer que le régime des eaux s'est modifié dans cette contrée.

² Alide d'Oupey, héritière d'Oupey, Herstal, Russon, etc., épousa en 1417 Henri, sire de Gronsveld. Le 8 août 1429. Henri, sire de Gronsveld et de Herstal prête serment au duc de Brabant, en qualité de châtelain, drossard et receveur du château de la ville et du pays de Limbourg (DE RAADT, I, 819). Il eut à soutenir un grand procès au sujet des seigneuries de Herstal et de Russon, qui furent vendues en 1458 à Jean, comte de Nassau et de Vianden.

³ Jean de Montenaken, chevalier, seigneur de Binderveld, vendit vers 1566 la châtellenie de Montenaken à Robert de Rynswalde, chevalier, qui ne la conserva pas longtemps (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, pp. 49, 82, 112). Marié d'abord avec Agnès de Diest, il épousa ensuite ⁴ Maria Brant. Jean de Montenaken et son frère Godefroid, sire de Grasen, se trouvèrent à la bataille de Basweiler pour le duc de Brabant; le premier servait sous le sénéchal de Brabant; le second (dans la rotte du sire de Rotselaer) obtint une indemnité de 1414 moutons (DE RAADT).

⁴ Marguerite
 t. 3. note 1.

pechiet n'at ilh nint deservit de estre mis en memoire des bons. Item, messires Godefroys, ses freires, est marieis à Tinelemont ^a et est sires de Grace, en la conteit de Louz ¹, et at on fil et dois filhes, dont ly une est nonne en Orient ², en la dit conteit de Louz, et ly atre fut mariée à messire Jaque ³ de Gothem l'an mil m^e nonante sept ³. Cest damme, meire à ces enfans ⁴, qui fut mult belle damme, soy remariat après l'obbit do bon castelain, son marit, al saingnor de Marbais ⁵, en la conteit de Namur; s'en est uns fis, nommeis messires Ystasses de Marbais, chevaliers.

23. Nous avons declareit ordinément la generation parvenue del ¹⁰ damme de Daveles, qui fut sereure à bon saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans. Ors retournerons al declaration de ceaz des xx enfans deseurdis qui furent seculiers ^b.

24. Ly ainsneis des xx enfans deseurdis, che fut messires Rasses alle Petite Boke, qui viskat pres de m^{xx} et x ans et morut sains ^c hoirs ⁶. ¹³ Et par tant, à ly falit ly droit lingne de Warfezée, car ce fut ly dierains sires de Warfezéez portans les droites armes entires, par tant que ly saingnorie rentrat, après son decès, encoiste alle femelle par mariage, si que ly nons delle saingnorie et les armes sont perdues, si qu'il apparat chi après.

25. Veriteis est que, quant les mortel werres de ce paais orent tant

f. 3 v
(Sa. 21)

^a B Tinelemont, et ainsi par la suite. — ^b Sa. seculiers, et de même par la suite. — ^c B sans.

¹ Godefroid de Montenaken, seigneur de Graesen, au comté de Looz, 1567-1598 (Graesen est aujourd'hui commune du Brabant, canton de Léau), épousa Marie de Kersbeke.

add. d. corr.

² Orienten, abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée au XIII^e siècle par les comtes de Looz au village de Rummen, aujourd'hui province de Brabant. (Voyez WOLTERS, *Notice historique sur la commune de Rummen*. Gand, 1846.)

³ Cunégonde de Montenaken, mariée en 1597 avec Jacques de Gothem, sire de Herck, près de Tongres, et des fiefs de Waroux. Quoiqu'il fût un ancien « haidroit », il obtint vers 1412 un échevinage de Liège et l'occupa jusqu'en 1455, date probable de sa mort. Cunégonde de Montenaken lui survivait le 24 juillet 1454 (DE BORMAN, *Échev.*, I, 516).

⁴ Il s'agit de Cunégonde de Dave, mère de Jean et de Godefroid de Montenaken.

⁵ Jean de Marbais, chevalier, seigneur de Marbais et de Lutleal. Voyez ci-dessus, page 19. Marbais, autrefois seigneurie namuroise, fait partie aujourd'hui de la province de Brabant, canton de Genappe.

⁶ Voyez ci-dessus, page 15.

dureit entre cheaz d'Awans et de Warous et leurs ahierdans ^a, qui tos estoient issus d'on ventre, si qu'il vous apparat chy après, que les parties furent foléez et durement alloivis, ilh fut, pour trouveir voie de pais, traitiet et fais uns mariage de monssaingnor Ystasse, fil do bon monssaingnor Thiry de Haneffe, saingnor de Serainge ^b le Casteal, qui estoit bannerés et riches de vi^m roiaz par an, et delle filhe monssaingnor Waltier de Momale, freire germain do dit monssaingnor Rasses alle Petite Boke, lyqueis messires Waltirs ne pooit à sa dicte filhe, qui si hautement et sy richement avoit troveit ^c son astallement, rins doneir qui granment vasist, car c'estoit uns povres chevaliers al regart de monssaingnor de Serainge; et assi ilh ¹⁰ avoit de son promerain mariage une filhe mariée à monssaingnor Ernut de Corwaremme ^d ¹, qui devoit avoir tout son hiretaige; et ceste diereune ^e filhe estoit d'on veve et d'onne weve, assavoir de ly et delle vielhe damme de Gudethoven ², qui avoit esteit filhe saingnor Jakeme Chabo de Noevis, esquevin et citain de Liege, car ilh estoient andois veves quant ilh soy ¹⁵ present par mariage, si que ly filhe n'avoit point de proprieteit d'yretaige; et nequident, on ne pooit trouveir melheur ne plus segur chemien de la dicte pais à faire que par cesty mariage, par tant que ly sires de Serainge estoit adont ly plus forte capitaine delle coistie d'Awans et ly sires de Momales et si freires estoient ly plus poissans des ahierdans ^f de Warous. ²⁰ Pourquoi ly sires de Warfezéez deseurnomeis, freires al dit monssaingnor Waltier, dotans les peris et considerans qu'il n'avoit nulle hoir, donnat à sa dicte cusine ³ en mariage, à avoir après son decès, sa dicte terre de Warfezéez et de Herypont, et, parny ce, soy fist ly mariage et ly pais des linages l'an de grace mil trois cens et trente chink, en temps d'esteit ⁴. ²⁵ Chis messires Ystasse, fis do dit saingnor de Seraing ^g, fut uns biaz cheva-

^a B ahierdans. — ^b B Seraing, et de même ci-dessous. — ^c B trové. — ^d A Corwaremmet, Sa. Corswareme, G Corwaremme. — ^e B diereune. — ^f B ahierdans. — ^g A Saraing.

¹ Alide de Warfusée de Momalle, mariée à Arnold de Corswaren, sire de Niel.

² Isabelle Chabot de Neuvise était veuve de Henri, sire de Guygoen, châtelain de Colmont. Ces personnages seront identifiés plus loin.

³ « Cusine » est pris ici dans le sens de « nièce ». On rencontre même les mots « cusin » et « cusine » dans le sens de petit-fils, petite-fille.

⁴ La Paix des lignages est du 16 mai 1555; le meilleur texte est celui de POLAIN et RAIKEN, *Coutumes de Liège*, t. 1, p. 528.

liers, fors et appiers; mais ilh et sa femme morirent durement juvenes, anchois qu'il parvenissent à terre, car ly viez sires de Seraing, ses peires, et ly sires de Warfezéez et ly sires de Momale, dont ilh atendoient les successions, les sorviskont andois ¹; mais ilh demorat d'eaz trois si beaz enfans
 5 marles que on ne powist trover leur parelles, assavoir : Thirys, qui puis fut sires de Seraing et de Warfezéez, et assi de Wailhain de part
 madamme sa femme ²; Waltiers et Ystasses, qui furent andois chevaliers ³ f. 9
 et morirent mult juvenes sains hoirs, dont che fut piteis et damages, si que toutes leurs terres retournont al dit monssaingnor Thiry le juvenes. Chis
 10 messires Thiry prist à femme le filhe do noble corrageuz ^a saingnor d'Agimont et de Walhain, dont ly sires de Rochfort ^b avoit l'ainsnée sereure, et de cest damme sont dois filles, assavoer : damme Johanne, femme de noble homme monssaingnor Gerart d'Enghien, castelain de Mons en Haynau et saingnor de Havereche ^c et de Byeme, qui, de part madamme
 15 sa femme, est à present sires de Seraing et de Warfezéez ⁴, et madamme Marie, femme à moussaingnor Enghelbiert ^d delle Marche, saingnor de (Sa. 22)

^a B corragieux. — ^b B Rochefort. — ^c B Havrech, et de même ci-dessous. — ^d Sa. Englebert.

¹ Eustache de Haneffe, chevalier, qui épousa en 1555 Jeanne de Warfusée de Momalle, dite de Herck, mourut en 1561 ou 1562; la date du décès de sa femme n'est pas connue.

² Thierry de Haneffe, seigneur de Seraing-le-Château [de Warfusée et de Walhain], relève le 1^{er} mai 1562 plusieurs fiefs du comté de Namur (BOOMANS, *Fiefs Nam.*, I, 76). Il relève de l'évêque Englebert de la Marck, comte de Looz (donc avant 1565), la terre de Warfusée, par suite du décès d'Eustache de Seraing, chevalier, son père (HANSAY, *Les fiefs du comté de Looz, sous Englebert de la Marck*, p. 9). Chef de rotte en 1571 à la bataille de Basweiler, il y fut fait prisonnier, ce qui lui valut du duc de Brabant une indemnité de 9400 moutons dont il donna quittance en 1574 (DE RAADT, III, 558; *les Combattants*, XII, 85). Il mourut vers 1582. Marie de Looz d'Agimont, dame de Walhain, sa femme, était fille de Jean IV, sire d'Agimont, et de Jeanne de Gavre.

³ Eustache de Haneffe dit de Seraing, chevalier, mourut avant le 13 décembre 1572 (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 64 v°).

⁴ Gérard d'Enghien, sire d'Havré et de Seraing, releva la seigneurie de Warfusée, en fief du comté de Looz, le 31 mars 1582, par suite de la mort de Thierry de Seraing, son beau-père (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 229); et le même jour il fit le même relief à la cour féodale de Liège (reg. n° 42, fol. 14). En 1591 il prêta hommage au nouvel élu, Jean de Bavière. Jeanne de Seraing, de son côté, relève ses biens paternels à la cour féodale de Brabant, de 1585 à 1584 (*Chambre des Comptes*, reg. 17144, fol. 162 v°).

Lovirva, qui, de part madamme sa dicte femme, est saingnor de Walhain ¹. Ly dis sires de Havereche at on fil chevalier, nonneit messire Gerar ², et assy une fille; mais chis enfans ne sont encors marieis. Et ly dis messires Engelbiert ^a n'at nus enfans. Ensi appert que, par caze de ce que messires Rasses alle Petite Boke, sires de Warfezéez, morit sains ^b hoir et que ly ³ terre parvient alle femelle, que ly nons et ly terre sont amortis, tant comme az ^c armes, et parvenus en mains et poissance de gens d'atre paiis. Et ja soice que noz aiiens ^d devantrainement ^e parleit de plus jovene filhe le saingnor de Momale, par tant que ly mateire le requeroit à caze delle terre de Warfezéez, nos ne metterons nint ^f pour che en oblit la promeraine et ¹⁰ ainsnée filhe do dit promerain mariage le dit saingnor de Momale, car c'est, à temps presens, une des plus fortes branches qui soit en dit lynage de Warfezéez. Ly ja dis messires Waltier, nommeis sires de Momale ³ et secon fis do bon saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans, si que dit est ⁴, portoit de geules à flours ^o de lis d'argent, à on labeal à v pendans d'azure ⁵. ¹³

(Sa. 25) Ilh soy mariat en linages ^h de Hermalles, assavoir alle filhe monssaignnor Lambiert de Chantemierle ⁱ, chevalier, qui fut peire à monssaingnor

^a Sa. Englebert. — ^b B sans. — ^c AGC az, Q aux, B ez. — ^d B avous. — ^e Ainsi B, A devantrainement. — ^f A metterons nint. — ^o A flour, B fleurs. — ^h B liouage. — ⁱ C Chantremele, et ainsi plus loin.

¹ Marie de Seraing releva Walhain de 1576 à 1577 (*Chambre des Comptes*, même volume, fol. 55). Elle épousa : 1° Englebert II de la Marck, damoiseau de Loverval en 1572, chevalier en 1594, châtelain de Vilvorde en 1415, mort sans hoirs à Liège, le 8 mars 1422; 2° Jean van Woude, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne (DE CŒSTAET, p. 24).

² Gérard d'Enghien, sire de Wilresies, releva Warfusée le 17 février 1412 par cession de son père. Puis, étant mort sans postérité en 1420, l'évêque annula la disposition testamentaire qu'il avait faite au sujet de Warfusée, et cette terre fit retour au père.

³ Wauthier de Warfusée dit de Momalle, mentionné comme chevalier dès 1524 et maréchal du pays de Liège de 1527 à 1529, a été signalé par Hemricourt comme le premier de ses informateurs (voyez page 5 ci-dessus). — M. Poncelet lui a consacré dans ses *Maréchaux* une excellente monographie qui me dispense d'entrer ici dans de plus amples détails. Il eut été intéressant de rappeler que pendant son maréchalat, sa tête fut mise à prix (200 livres) (LEWIS, p. 95; НОСЕМ, p. 588). Veuf de N. de Chantemierle, il prit pour seconde femme Isabelle Chabot de Neuvic, veuve elle-même d'Henri, sire de Guygoven, comme on le verra plus loin. Il mourut en 1566 à un âge très avancé.

⁴ Voyez ci-dessus, page 15.

⁵ Ce blason correspond au sceau de Wauthier de Momalle, publié par M. Poncelet, planche IV.

Rasson, monssaingnor Ystasse et Johan de Chantemierle. Do dit saingnor de Momale et de ceste damme de Chantemierle fut une filhe tant soilement ¹, qui fut mariée à monssaingnor Ernut de Corwaremme ^a, saingnor de Nyle, chevalier ^b, qui estoit fis delle sereur la vielhe damme de Ghudeghoven, laqueil damme de Ghudeghoven fut, après ce, femme al dit saingnor de Momale, si qu'il soy contint chi devant ². Chis messires Ernus de Corwaremme portoit les armes de Bierlouz : d'erminez à dois faxhes de geules. Ilh out, delle filhe do dit saingnor de Momale, 1 fil et une filhe, laqueile fut mariée à monssaingnor Franke de Kersbeyke, manant à Tinelemont, et morit sains hoir. Et ly fis fut nommeis messires Ernus de Corwaremme, com ses peires et son taion. Ilh fut sires de Nyle et acquist al abbeit et covent de Sen Loren deleis Liege la hauteure et justiche de Momale, dont sy devantrains avoient esteit awoweis ^c tant seulement, quantal qu'il fussent nommeis saingnors pour leur noblece; si que ce fut ly premiers ^d sires de Momale de ^e tous ceaz ^f do lynages de Warfezéez. Et cest acquest ³, je, qui estoie de son conseilh et à ses dras, ly consilhay et enortay à faire, et travelhay à ce que fait fut, et en fis toutes lettres à ce necessaires, car ilh m'amoit et creiot tres grandement, com chis qui estoit douz, cortois, humblez et debonaires, et warnis de bonnes viertus. Chis promerains sires de Momales soy mariat à une tres vailhant damme et de grant gouvernement, qui avoit esteit filhe de monssaingnor Thiry d'Argenteal, saingnor d'Ennetines, en Condros ⁴, freire al bon monssaingnor Renart, saingnor d'Argenteal, qui weriat à chiaz de Liege, de laqueile damme ilh out chink fis et trois filhes, qui sorviskont peire et meire, car

^a Sa. Corswaremme, et ainsi plus loin. — ^b chev. manque dans Sa. — ^c B awowé. — ^d Sa. premit. — ^e A do. — ^f Sa. ceux.

¹ Alide de Warfusée dite de Momalle (*de Mumalia*), décédée le 20 mars 1333, femme d'Arnold de Corswarem, chevalier, sire de Niel, qui mourut le 23 avril 1338 (VANDEN BERCH, p. 215, *Manuscrit du comte de Grunne*).

² Voyez ci-dessus, page 26.

³ L'achat se fit par acte du 22 février 1369 (*Cartulaire de Saint-Laurent*, analysé par DARIUS, *Notices sur les Églises*, t. XI, p. 209).

⁴ Catherine d'Argenteau, dame d'Éoptinne en Condros. Leur mariage était conclu dès le 25 janvier 1361, date à laquelle Arnold de Corswarem releva les seigneuries d'Emptinne et de Natoye à la cour féodale de la prévôté de Poilvache (LAHAYE, p. 120). Cfr. POSWICK, *Argenteau*, p. 21.

ilh morirent juvenes, assavoir : monssaingnor Waltier, archydiakene de Haynau ¹, et monssaingnor Wilhelme ², andois canones de Saint Lambiert et de pluseurs autres englieses, monssaingnor Ernut de Corwaremme, saingnor de Nyle, monssaingnor Thiry, saingnor de Momale, et monssaingnor Renart, saingnor d'Ennetines, chevaliers ^a. Et, des trois filhes, fut ly ³ une ³ mariée à monssaingnor Burea de Boueffe, se morit sains hoir; ly seconde ⁴, à monssaingnor Wilhelme de Hamale ^b, saingnor d'Oudeur; et ly tyrehe ⁵, à Johans, saingnor de Brus et de Plainnevaz, fil de monssaingnor Rasson de Berlouz, avoweit de Schlaehins, chevalier.

(Sa. 24) **26.** Item, deveis savor que ly dis monssaingnor Ernus de Corwaremme, ainsneis lis do promerain saingnor de Momale, soy mariat alle fille de ^c monssaingnor Gerart, saingnor de Berlouz, chevaliers ⁶; mais ilh morit asseis juvenes ⁷, dont ce fut grant damage pour tot son linage, car ilh tenoit grant estat de chins et d'oysez, ilh servoit volentiers ses amis et estoit richement monteis, et estoit amiables et cortois, et tenoit le melheur et plus costable hosteit des Heysbegnons. Doqueil sont demoreis des beaz enfans, qui sont juvenes d'eage, et desqueis leurs linages porat estre durement amendeis ⁸.

f. 10 **27.** Item, li dis messires Thiris. sires de Momale, soy mariat al filh ⁹.

^a Sa. omet ce mot, ainsi que C. — ^b B Hamal. — ^c A do.

¹ Wauthier de Corswarem, chantre de Saint-Lambert et archidiacre du Hainaut, l'un des arbitres de la « Paix de Tongres », mort le 3 août 1427 (DE TIEUX, II, 140).

² Guillaume de Corswarem, chanoine de St-Lambert, mort le 9 septembre 1444 (DE TIEUX, II, 139).

³ JALHEAU, page 4, la nomme Éléonore.

⁴ Catherine de Corswarem, mariée à Guillaume de Hamal, seigneur de 's Heeren-Elderen, chevalier, mort en 1400.

⁵ Agnès de Corswarem, épousa Jean de Berlo, seigneur de Brus-sur-Geer et de Plainevaux.

⁶ Arnold de Corswarem, chevalier, seigneur de Niel, épousa Isabelle de Berlo.

⁷ Le 7 octobre 1397. Sa femme lui survécut jusqu'au 14 janvier 1440.

⁸ Ils laissèrent trois fils : 1° Arnold, qui perpétua sa famille jusqu'à nos jours; 2° Gérard; 3° Thierry, abbé de Saint-Hubert, élu en 1422, décédé le 9 mai 1433.

⁹ Thierry de Corswarem, chevalier, sire de Momalle, bailli du comté de Namur en 1399, épousa Marie de Molembais. Conjointe en 1400 (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, vol. 74, p. 184), elle était veuve en 1407 (Val-Saint-Lambert, n° 917) et mourut en 1428 (NAVREAU, n° 2036).

d'on bon chevalier nommeit monssaingnor Ernut de Molenbais, saingnor de Linsemeal; s'en at dez beaz juvenes enfans. Et ly dis messires Renars, ses freires, sires d'Ennetines, soy mariat à darnoyselle Johanne, filhe de secon mariage monssaingnor Giele Surllet, jadis chevalier, qui nouvellement
 5 est trepassée sains hoirs ¹. Item, delle damme d'Oudeur, leur sereure, est demoreis uns fil, beaz enfes ^a et gratieus, qui est al temps presens ly plus riches enfes ^a à marier qui soit en nostre paiis ². Et ly atre sereure at do dit Johans de Brus des beaz enfans, qui sont encors juvenes d'age. Desqueis hoirs marles et femelles, à present demoreis juvenes des dis enfans de
 10 Momale, porat encor estre tos releveis et ensachiez ly anchins lynage de Warfezéez devant nommeis.

28. Et par tant que je ay chi devant parleit des dois sereures, filles (Sa. 25) saingnor Jakemme Chabot, dont ly une fut damme de Ghudeghoven ^b et ly atre damme de Corwaremme, je vous feray savoir queis fut ly dis sires
 15 Jakes Chabos, ja soice que point ne fuist do dit linage de Warfezéez, mais por ^c acotir ^a les proismetit qui sont entre plusieurs persones vailhantes, qui n'out point de cognissance ly uns delle atre. Chis sires Jakes Chabos fut durement riches et poissans en la citeit, et astoit ^e esquevins et grandement creüs et binameis ³. Ilh portoit d'or à trois chabos de geules. Ilh prist
 20 à femme damme Rennewis, filhe monssaingnor Gerar d'Oyxhen, freire à

^a B enfans, C enfes. — ^b B Gudegh., A Ghulegh. — ^c B por, QJY pour, AG par. — ^d Ainsi AB, EF accointier, W raconter, GM acoucir, Q acourir, O² acovrir, L courir, O¹R courir, N recourir, NK recouuerir, JY donner a cognoistre, C modifié.

¹ Renard de Corswarem, seigneur d'Emptinne, chevalier, hailli du comté de Namur, de 1592 à 1595, exécuteur testamentaire de Jeanne [Surllet dite] de Bierset, son épouse défunte (acte du 25 septembre 1401 devant les échevins de Liège) (*Chartes de Sainte-Croix*). Il acquit en 1597 la seigneurie de Mouffrin par transport de Jean de Haccourt, chanoine de Liège (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 295). Resté veuf sans enfans de Jeanne Surllet, Renard épousa Jeanne de Sconevelde, dame de Merbes-Sainte-Marie et de Bienne-le-Happart, qui lui survivait en 1457 (*Cour féodale de Liège*, n° 47, fol. 129) et l'avait rendu père d'un fils : Guillaume, sire d'Emptinne, de Mouffrin, Biron, etc. Elle était veuve de Henri de Senzeille, chevalier.

² Arnold de Hamal, seigneur de 's Heeren-Elderen, Hern et Schalkhoven, Binderveld, Suerbempde, etc., plus tard chevalier banneret. Il épousa, par contrat du 20 juillet 1414, Anne de Trazegnies-Silly et mourut le 17 août 1486. (*Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1868, p. 181.)

³ Sur Jacques Chabot, échevin de Liège de 1280 à 1505, voyez DE BORMAN, I, 90.

saingnor d'Oxhen ; s'en out on fil tant seulement, nommeit monssaingnor Gerar d'Oxhen, qui fut canones à Saint Lambiert à mon temps ¹. Puy morit ly damme d'Oxhen, et sires Jakes soy remariat à Ysabeal, fille ^a Gerar de Herkes, esewir, engenrée en damme Babache, fille saingnor Everar del Lou, esquevin et vinier de Liege ². De laqueile Ysabeal ly dis ³ sires Jaques out dois filles bonnes et belles, nomméez les damoysselles de Noevis : ce furent les dois sereurs devant escriptes, dont ly une fut damme de Ghudeghoven et, après ce, damme de Momale, et ly atre fut damme de Nyle, si que dit est ³. Chest damme de Ghudeghoven fut promirement mariée à Lowy de ^b Herkes, escuwier, se morit ly dis Lowys sains hoir ; ¹⁰ secondement, al viez saingnor de Ghudeghoven ⁴, s'en yssit messires Henrys de Ghudeghoven, chevaliers, qui clochoit, et assi ly bonne damme de Hautepenne ⁵. Chis messires Henrys fut tuweis al commencement des vers qui furent entre l'evesque Englebier del Marche et son pais de Liege ⁶.

^a A file — ^b A do.

¹ Gérard d'Ochain (*Oscen*) était doyen de Saint-Denis depuis 1303 et chanoine de Sainte-Gertrude à Nivelles, quand il obtint en 1319 un canonicat dans l'église de Liège *sub expectatione prebende libere non sacerdotalis* (FAYEN, n° 714). Il mourut le 50 janvier 1348 (DE THRUUX, II, 42). Au sujet de ses dispositions testamentaires, voyez *Cartul. de Saint-Lambert*, IV, 85, 96, 98, 100, 102, 105.

² Everard del Low (*de Lupo*), né en 1211 ou 1212, devint échevin de Liège en 1244 ou 1242, renonça à ses fonctions vers 1268 pour entrer aux Dominicains et vivait encore en 1281. (DE BORMAN, I, 75.)

³ Voyez ci-dessus, pages 26 et 29.

⁴ Isabelle Chabot dite de Neuviee épousa : 1° Louis de Herck, écuyer, mort sans hoirs ; 2° Henri d'Oplewe dit de Guygoven, châtelain de Colmont, 1503, 1510 ; 3° avant 1520 Wauthier de Warfusée, seigneur de Momalle, chevalier. Une charte originale (*Dominicains*) datée du lundi après la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1550, s'exprime comme suit : « Vailhant homme mons^{sr} Watir de Warfeseez, s^{sr} de Mumale, chevalier, por dame Ysabeau sa femme et pour ses hoirs qu'elle at de mons^{sr} Henri de Guttecoven, chevalier, jadis son premier marit... par la mort et succession de sangnor Jakemon jadis Chabot, eskevin de Liege. » Elle mourut le 1^{er} décembre 1560, ayant eu deux enfants de Guygoven, et une fille du troisième lit, Jeanne de Herck, désignée ci-dessus, page 27, note 1.

⁵ Mahaut de Guygoven épousa Wauthier de Harduemont, seigneur de Hautepenne, dont elle était veuve le 6 novembre 1581.

⁶ Henri II de Guygoven, chevalier et châtelain de Colmont, sénéchal du comté de Looz, fut tué le 9 octobre 1546. Sa pierre sépulcrale, qui le représente casque en tête, existe encore dans l'ancienne église de Guygoven, transformée aujourd'hui en chapelle funéraire. Il avait épousé, vers 1542, Ode, fille d'Arnold d'Orbone, écuyer. Elle mourut le 3 novembre 1574 et fut enterrée dans l'église de Villers-Saint-Siméon.

Chis messires ^a Henry ly jowenes prist à femme le filhe d'on wailhant et d'on sage escuwiers nommeit Ernut d'Oborne ^b, doqueile je suy bin acointés; s'en yssirent messires Henris, sires de Ghudeghoven, chevaliers, esquevins de Liege maintenant vivans ¹, et Ernus, ses freires, sires de Meirs ^c et de Boley ², dont y sont ly hoirs, desqueis en ce meïsmes tratiiet sierat fait mention. La filhe do viez saingnor de Ghudeghoven fut mariée à monssaingnor Waltier de Harduémont, saingnor de Hautepenne, qui fut hardis et de grant corage; doqueil et de ses hoirs sierat chi après fait mention, en capitle parlant de chez de Harduémont. Encors soy mariat la vielhe damme de Ghudeghoven, tiree fois, al dit monssaingnor Waltier de Momale, dont ly femme monssaingnor Ystausse de Seraing yssit, ensi que chi devant vous puet plus cleirement apparoir. (Sa. 26)

29 ^d. Item, ly atre filhe saingnor Jakeme Chabot fut mariée à Ernut de Cowareme ^e, saingnor de Nyle, escuwier, qui estoit cuzins germains à Waltier de Corwaremme, manant à Nandren, lyqueis Waltiers avoit fame d'avoir esteit ly plus fors et ly miedres escuwiers de nostre paiis; et, en veriteit, je le veys et le hantayalconnes fois, et avoit bien l'eege de m^{xx} et x ans, mais de tieste, de visage et de tos membres, ilh avoit bin le semblan d'avoir esteit wailhant homme en sa jovente ³. De dit Ernut de Corwaremme et delle damoysselle de Noevis yssirent messires Ernus de Cowareme ^e, qui out la filhe do promerain mariage monssaingnor Waltier de Momale ⁴, et une damme nommée Katerine, qui fut mariée al bon monssaingnor Renart d'Argenteal, qui weriat à chiaz de

^a A messiris. — ^b Ainsi Sa., AGJYQC de Borne. — ^c ABG Meris, Q Meres, JY Mereis, C Meer. — ^d § place avant ce § le titre Argenteal. — ^e B Corwar.

¹ Henri III de Guygoven, chevalier, seigneur de Guygoven, Wintershoven et Hozémont, châtelain héréditaire de Colmont, né en 1344, châtelain de Stockheim, 1374 à 1381, échevin de Liège de 1386 à 1413, vivait encore en 1423 (DE BORMAN, I, 297).

² Arnold de Guygoven, sire de Mheer et Bolré, vivait en 1371, 1378, 1380. Ces frères épousèrent deux sœurs, nommées toutes deux Juette de Jemeppe, comme on va le voir.

³ Watiers de Corswarem, écuyer, reprend, en 1530, de l'évêque de Liège et de messire Libert Landris, vice-doyen du chapitre de Liège, le moulin banal du ban de Nandren (LE FORT, VI, 26 v°).

⁴ Voyez ci-dessus, pages 26 et 29.

Liege ¹. Et par tant que des hoirs do dit monssaingnor Ernūt est chi devant fait mention ², nos en ferons silence et parlerons de cheaz d'Argenteal. Chis bons et wailhans sires d'Argenteal out trois fis et dois filles, f. 11 assavoir monssaingnor Renart, qui morit sains marieir ³, monssaingnor Johan, saingnor d'Awelhonriue, monssaingnor Gerart, saingnor d'Argenteal, le damme de Renneberchen ^a, femme monssaingnor Warnier, saingnor de Renneberghen ^b ⁴, et le damme de Temples ^c, femme à monssaingnor Waltier delle Sasse le jovene ⁵.

(Sa. 27) **30.** Messires Johan d'Argenteal, sires d'Awelhonriu ⁶, soy mariat al filh monssaingnor Henry, saingnor de Groules l'anneit ^d; s'en sont dois filles, 10

^a A Renneberch, GJ Renneberch, Q Renenberch, Y Rennebercht, Sa. Renneberghs, C manque. — ^b A Renneberghē, J Renneberch, QC Renenberch, So. Renneberghs, GY manquent. — ^c Ainsi BC, AGQ des T., JY destempes. — ^d Ainsi AB.

¹ Renaud IV, sire d'Argenteau, avoué de Ciney, 1327, mort vers 1337 (Poswick, pp. 24-28).

² Voyez ci-dessus, page 30.

³ Après le 10 août 1560.

⁴ Renneberch désigne ici Rimbürg, château situé aux environs d'Aix-la-Chapelle, auquel Quix a consacré une monographie. — Tous les généalogistes donnent à cette dame le nom de Catherine, qu'aucun document ne vient justifier. Les seuls, au contraire, que je connaisse, c'est-à-dire le contrat de mariage de sa fille Jeanne, et celui dont je vais parler, l'appellent Aylis ou Aleyde d'Argenteau. Werner de Mérode, sire de Rimbürg, châtelain de Daellhem vivait en 1558 (RICHAUDSON, t. II, p. 174, n° 66).

⁵ Une charte du 11 septembre 1549 énumère, comme Hemricourt, les cinq enfants du sire d'Argenteau; les filles se nommaient Aylis et Marie; cette dernière seule était mariée, à ce moment, avec « messire Waltiers de le Sauz, chevaliers » (*Chartrier de Saint Mathieu à la Chaine*).

⁶ Awelhonriu. Dans le contrat de mariage passé en juillet 1421 entre Guillaume de Horion et Marie de Duras (*Échevins de Liège, conventions et testaments, 1419-1426. fol. 97*), on voit figurer parmi les apports du futur : « die hellicht van den sloete van Awelhonriwe [ende] toebehoerten staende in water in den landen van Limborch ». Plus tard ce nom s'écrivit généralement *Willonry* dans les documents romans, ou *Williaren* dans les flamands; puis on voit *Williaren* se transformer en *Viljaer* ou *Vilaer*, pour devenir, de nos jours, *Veljaren*. La route qui de Visé se dirige vers Aix-la-Chapelle, avant de passer à Hombourg, laisse à droite la ferme de Veljaren, située sur un affluent de la Galoppe. Le *Wilgenru* dont il est question dans le poème de Van Heeln sur la bataille de Woeringen, et que Willems (page 124, vers 3305) déclare ne pas connaître, est bien évidemment notre Awelhonriue. Les plus anciens seigneurs de cette terre que j'aie rencontrés sont les frères Anselme et Winand de Wilhonru, qui figurent ensemble dans une charte du Val-Dieu du 13 février 1275. Le chevalier Anselme, qui est encore cité en 1276, 1284, 1289 (ERNST, *Hist. du Limbourg*, VI, 286,

dont damme Maha, ly ainsnée, fut mariée à monssaingnor Johan, saingnor d'Orgo et de Barce, chevalier ¹; s'en est uns jovesnes fis, qui nouvellement at pris l'ordeune de chevalerie, et est nommeit messires Johan d'Orgo ². Et quant la dicte damme Maha fut veve, elle soy remariat à monssaingnor ³ Rassin, saingnor de Lamynes ³; s'en est une jovene filhete. Et ly atre filhe ⁴ do dit monssaingnor Johan d'Argenteal est mariée à monssaingnor Conrar de Schoenevorst, saingnor d'Elslo ⁵; s'en sont ly hoirs, dont ly une des filhes do dit monssaingnor Conrar est mariée al jovene monssaingnor Wilhelme de Horion, chevalier ⁵, et ly atres ne sont encors astaleis.

^a Ainsi AGJ, B Estot, C Elslo.

289, 295), scellait en 1285 d'un écu à la croix dentelée (DE RAADT, IV, 248), et c'est bien à tort que M. VERKOREN (*Inv. des chartes et cartul. du Luxembourg*, n° 298) cherche *Weilhonriou* (texte du sceau) à Vellereux, dépendance de Mabompré. Winand de Wilhonriou fut père de Claus, Simon et Thibaut, mentionnés en 1284. Quant au chevalier Anselme, il eut un fils nommé aussi Winand d'Awilhonriou dit de Heyendale, qui le 27 octobre 1520 prend en emphytéose du chapitre de Saint-Pierre, à Liège, 16 honniers de terre situés au territoire de Hombourg (PONCELET, *Saint-Pierre*, p. 403). Winand de Wilhonriou, acheteur, en 1507, d'une rente sur le winage de Givet (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 100), appartenait, sans nul doute, au même lignage. — De la famille de Horion, Williarene passa par mariage dans celle de Ghoor. Au 31 décembre 1564 Henri de Ghoir relève la seigneurie de Willaeren, qu'il avait obtenue en engagère par lettres patentes (*Chambre des Comptes du Brabant*, rég. 15072, fol. 294 v°, aux Archives générales du Royaume). — Cette terre parvint ensuite aux Milendone, puis subit divers avatars, pour arriver enfin aux familles de Reul, de Montureux et Breuls. — Jean d'Argenteau épousa Catherine de Gronsveld, « chevaleresse ». (PONCELET, *Tigné*, p. 14; Poswick, p. 29.)

¹ Mahaut ou Mathilde d'Argenteau épousa Jean, sire d'Orjo et de Barse, chevalier, vivant en 1581.

² « Messire Jehan d'Orgio, sire de Barche, chevalier », relève le 15 janvier 1598, par succession de messire Gilles de Strée, son [arrière] grand-père (*Cour féodale*, 43. fol. 89). Ceux qui attribuent ce relief au père commettent un anachronisme.

³ Rasse de Hemricourt dit de Laminne, chevalier, maréchal du pays de Liège, 1578, 1579 (PONCELET, *Maréchaux*, p. 141). Dès 1591, Mahaut était veuve de ce second mari. Nous aurons à nous occuper de lui plus loin.

⁴ Catherine d'Argenteau, mariée par contrat du 10 septembre 1572 (*Public. de Maestricht*, t. XI, 1874, p. 308) avec Conrard de Schoonvorst, sire d'Elsloo, qui périt assassiné le 7 mars 1405 (DE CÆSTRÆT, *Renard de Schönaeu*, p. 65).

⁵ Aucun document n'a révélé le prénom de cette dame; nous savons seulement qu'elle vivait encore en 1421, lors du mariage de son fils. Guillaume de Horion, dit *le jeune*, était fils de Guillaume de Horion, dit *le vieux*, tous deux chevaliers et décapités le 30 juin 1407 par les Perwez, à cause de leur fidélité à Jean de Bavière.

31. Item, messires Gerars, sires d'Argenteal, fut hardis et entrepren- dans ultre mesure et sains pawour. Je savoy bin ses maniers, car ilh m'amoit de grande amours. Ilh soy mariat haultement à une tres noble damme, ainsnée filhe de noble et poissant homme, monssaingnor Thiry, saingnor de Huffalize, de Rochy et delle Flamengerie ¹; et en sont dois ¹⁰ enfans, assavoir : messires Johans, sires d'Argenteal, qui at pris à femme la filhe monssaingnor Wilhelme de Horion le viez ², et monssaingnor Renars, qui est sires de Huffalize et qui s'est marieis alle filhe do saingnor de Brandeborch ^a et de Houbines ³.

32. Item, delle damme de Renneberch ^b est uns fis, nommeit messires ¹⁰ Crestians de Renneberch, et une filhe, mariée à monssaingnor Henry, saingnor de Groules et delle Heyde. Chis messires Crestians est marieis alle filhe do dit saingnor de Groules, son seroge, qu'il avoit eût de sa prome- rain femme ⁴; s'en sont ly hoirs.

33 ^c. Item, del dammes de Temples ^d et do dit monssaingnor Waltier ¹⁵ delle Sasse sont dois filhes, dont une fut mariée à monssaingnor Daniel de

^a A Brandberchē, G Brandberche, BQJ Brandeberch, C Brandeborch. — ^b B -bergh. — ^c C omet ce. *paragraphe*. — ^d AG des dammes des T., B del dames de T, Q de la d. des T., JY de la d. destemps

¹ Gérard, sire d'Argenteau, chevalier, mort en 1563, épousa Philippine, fille aînée de Thierry de Grandpré, chevalier, sire de Houffalise, et d'Agnès de Berlaymont, dame de la Flamengerie et de la Chapelle-en-Thiérache (Poswick, pp. 50, 31). Leurs deux fils, qui suivent, font un partage définitif le 6 avril 1585 (*Ibid.*, p. 217).

² Jean, sire d'Argenteau et d'Esneux. Lors du partage de 1585, il obtint notamment « les terres et rentes que noz devantrains ont eyut a Wintreshoven, lesqueis sont fiefs movans de mons^{sr} Henris seigneur de Guygoven, chevalier ». Cette particularité tend à confirmer l'exactitude des relations de parenté fournies par notre auteur. Jean d'Argenteau épousa, en juin 1589, Jeanne, fille de Guillaume de Horion, le vieux, précité. Elle vivait encore en 1420 (Poswick, 31, 217).

³ Renard d'Argenteau, sire d'Houffalise et de Moerstorf, 1378, testa le 28 avril 1434. Il épousa : 1^o Marguerite de Brandebourg; 2^o Marguerite de Gymnich, qui vivait encore en 1440 (Poswick, pp. 165 et suiv.).

⁴ Le 24 septembre 1582, un double mariage fut conclu : tandis que Henri, sire de Gronsveld et de Heyden, prenait pour femme Jeanne de Mérode de Rimbürg, il donnait lui-même sa fillette Metza ou Mathilde, qui n'avait pas 12 ans, à son beau-frère Chrétien de Mérode, fils de Werner (RICHARDSON, II, p. 179, DE CHESTRET, *Gronsveld*, pp. 42, 48).

Palant, chevalier ¹, doqueil est une filhe mariée à monssaingnor Adan de Berghes ^a ². Et li meire, après l'obit monssaingnor Daneal, soy remariat à monssaingnor Robiert de Rinswale ^b, saingnor de Grevenbrouk, chevalier ³, (Sa. 28) dont yssont plusseurs enfans. Et ly autre sereur est mariée à monssaingnor s Adan de Kerkehem, chevalier ⁴; s'en est une filhe, mariée à monssaingnor Wilhelme, saingnor de Hamale et de Monfor, chevalier ⁵.

34 ^c. Ors retournons à nostre principaul mateire de Warfezééz, ch'est auz freires et sereurs germains do dit monssaingnor Waltier de Momale, do promerain mariage le saingnor de Warfezééz qui out les xx enfans. Ly
10 secons fis ^d do dit saingnor de Warfezééz, après le dit monssaingnor Waltier, fut nommeis messires Wilhelmes de Pepenges ^e et fut marieis al filhe Fastreit de Bierlouz, engénrée en damme Agnès, qui fut sereurs à mons-

^a Ainsi JY, A Bergh, Sa.G Bergh, Q Berch. — ^b Ainsi AJY, Sa. Rimswale, GQ Rinsevale. — ^c *δ met en tête de ce § le titre Warfezééz.* — ^d C troixeme filz; cfr. p. 13, l. 6.

¹ Pentecôte, fille de Wauthier delle Saule, épousa d'abord Daniel de Palant, chevalier, sire de Trips.

² Agnès, leur fille, fut mariée par contrat du dimanche *Reminiscere* 1376 avec Adam de Berg, chevalier, plus tard seigneur de Limbriecht, 1394, 1405 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 225; SCHOONBROONT, *Saint-Martin*, p. 95).

³ Pentecôte delle Saule se maria en secondes noces, vers 1366, avec Robert d'Arckel, chevalier, sire de Rynswalde, neveu de l'évêque Jean d'Arckel (DE BORMAN, *Ibid.*, pp. 48, 49). Il fut ensuite pendant quelque temps châtelain de Montenaken et receveur général du comté de Looz; enfin, seigneur de Grevenbrouck et vivait encore en 1401. Pentecôte de Grevenbrouck, son arrière-petite-fille, morte le 4 janvier 1309, fut la seconde femme du fameux Rase de Rivière, sire de Heers.

⁴ Adam de Kerekem (Kerekom, près de Saint-Trond), chevalier, vivait de 1369 à 1386 (DE BORMAN, *Fiefs, Looz, passim*). Il épousa Catherine delle Saule, qui lui survécut.

⁵ Guillaume d'Alfteren, chevalier, sire de Hamal et de Montfort-sur-Ourthe, fils de Conrad et de Marie de Hamal, vivait de 1386 à 1401.

⁶ Pepingen, ancien village du comté de Looz, semble se confondre avec la seigneurie de Bovelingen sous la commune de Marlinne. Le nom de Pepingen n'est plus connu de nos jours, tandis que Bovelingen ne se rencontre jamais dans des documents antérieurs au XVII^e siècle. Notons toutefois qu'une cour de tenants, située à Pepingen, ayant été possédée en 1364-1381 par un Jean de Schalkhoven, conserva par la suite le nom de ce propriétaire (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 14). — Guillaume de Warfusée, seigneur de Pepingen, est mentionné avec son neveu Rase, sire de Warfusée, dans un acte du 17 juin 1353. Il mourut en décembre 1369, d'après une pierre sépulcrale encastrée aujourd'hui dans le mur extérieur de l'église de Marlinne et qui visiblement est une copie, telle quelle, d'un monument plus ancien.

saingnor Pire de Blehen, laqueile damme Agnès reprim à marit, après le decès do ja ditte Fastreit, monssaingnor Gerar de Blehen; s'en fut tant soilement messires Godefrois de Blehen, sires d'Abéez. Do dit monssaingnor Wilhelme de Pepenges et de sa femme furent pluseurs enfans, assavoir Rasses, Johans, Wilhelme et Fastreit, lyqueys Johans et Wilhelme ¹ sont mors sains hoir; et y at quatre sereurs, dont ly une fut mariée à monssaingnor Gilhe delle Tour de Hanut ²; s'en est Johan delle Tour, qui at à femme le filhe Wilhelme d'Atyen ^a de Montengnez ^b, esquevin de Liege; et ly autre sereure fut mariée à Ameyle de Mohiens, dont ilh sont pluseurs enfans; et ly tirce, nommée Johanne, est canonesse de Mostiers sor Sambre; ¹⁰ et ly quarte ^c fut canonesse là meïsmes, se ^d soy mariat ultre le greit de ses amis à Johan Hoxien ^e de Blarey. Et Rasses, ly ainsneis, est marieis à ^{f. 12} Saintron; s'en sont ly hoirs ³.

35. Item, Robiers de Tilhiers, tirs ^f fis do saingnour de Warfezéez do promir mariage, fut marieis en Haynau asseis pres de Nyvelles ⁴; et en ¹³

^a *ABGJ* datyen, *Q* d'Atine, *YJ* d'Antinne, *C* dathin — ^b Ainsi *ABG*, *C* Montegnée, *Q* Montegnias, *JY* Monteignay. — ^c Ainsi *G*, *AB* quatre. — ^d D'après *AGQ*, *B* et. — ^e Selon *ABI*, *Y* Hozien, *C* Hoixhen, *G* d'Oxhen, *Q* d'Oehen. — ^f *C* quatieme; cfr. p. 13, l. 6.

¹ • Wilh. de Warfuzees, fil mess. Wilheame de Warfuzees, at releveit en nostre palais a Liege le 5^e jour du mois de décembre (1376), 36 verges de terre, en deux pièces au terroir de Quactmechelen (Marlinne) deleis Pepingen, par la reportation Rays de Warfuzees, son freire aneis, qui là mesme l'avoit releveit par la mort et succession de mess. Wilheame de Warfuzees son père. • (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 90). D'après l'inscription de la pierre qui précède, Guillaume de Warfusée mournt en décembre 1387.

² Gilles del Thour de Hannut doit se confondre avec un Gilles de Hannut qui, en 1375, est confirmé dans la possession d'un fief à Sclayn (Pior, *Nam.*, p. 309). C'est sans doute un de ses descendants que ce Gilles delle Thour, bailli de Hannut, qui était le 24 janvier 1464 l'époux de damoiselle Jehenne, veuve d'Antoine Boileau, jadis avoué de Grâce (*Échevins de Liège*, OEuvres, reg. 29).

³ C'est sans doute de ce Rase que naquit Lambert de Warfusée, qui fut maieur de Saint-Trond, de par l'abbé, de 1420 à 1425. Lambert de Warfengeys alias van Pepinghen possédait en 1414 une cour censale à Aelst.

⁴ Tilly, commune de Brabant, canton de Genappe, arrondissement de Nivelles. — Jean, fils naturel de messire Arnoul d'Opprebaïs, revendiqua le fief de ce nom; mais il y renonça ensuite, en faveur de Robert d'Orfesces ou Warfusée, que Wanters identifie avec le premier Robert de Tilly, mais qui doit plutôt avoir été son fils. Ce Robert, pour terminer ses débats avec le bâtard d'Opprebaïs, lui abandonna son domaine sur la Wastine; il vendit aussi Tilly, qui devint la propriété de Gérard de Marbaïs, le 29 octobre 1389 (Wauters et Tarlier, *Canton de Genappe*, p. 80; *Canton de Jodoigne*, p. 89).

sont plusieurs enfans, dont Robiers, maintenant vivans, est issus delle ainsneit ^a, et at à femme la filhe monssaingnor Gierlax de Bolan, saingnor de Roley, et y at une atre freire, nommeit dan Gerar, qui est moynes de Saint Loren; mais je ne say l'estat des atres.

5 **36.** Item, Johans de Warfezécz, dis ly Rossez ¹, soy mariat à une sage et walhante damoysele nommée Juwette, filhe Colay de Gemeppe sor Mouze, autrement de Bomale, et n'avoit ly dis Colay plus d'enfans. Desqueis Johan et damoysele Juwette yssit messires Rasses de Gemeppe et sa sereure, damoysele Aely, femme Houwet de Bassines, viskant à
10 present ². Chis messires Rasses fut et morut marissaz delle evesqueit de Liege, et soy governat largement et de grant stoffe, en servant ses saingnors et en parsiwans tous fais d'armes; et estoit douz, cortois et tousjours en lieche, si qu'il n'avoit de sa terre ^b son pareilhe en ce pais ³. Ilh fut marieis dois fois : la promerain fois, alle filhe ⁴ monssaingnor Johan
15 Moreal de Horion, de laqueile ilh est une filhe nommée Jouwete, mariée à monssaingnor Henry, saingnor de Ghudeghoven et de Hozemont, dont mention est faite en l'ystore de monssaingnor Waltier de Momale, on petit chi devant ⁵. Et do dit monssaingnor Henry et damme Jouwette sont dois fis, Henrys et Rassekins ⁶. Secondement, fut ly dis messires Rasses

^a Ainsi AB, GQ de l'ainé, CJY de l'ainée filhe. — ^b Ce supprime de sa terre; le sens précis de ces mots s'explique assez malaisément, en effet; voy. cependant la même expression paragraphe 357.

¹ Jean de Warfusée dit *le Roux* épousa Juette de Jemeppe, qui mourut le 10 mai 1557 et fut enterrée à Jemeppe-sur-Meuse (NAVEAU, n° 1076).

² Hugues de Bassine, bailli de Condroz de 1377 à 1379. Sa femme mourut le 14 avril 1398. L'acte suivant indique la date approximative de leur mariage : « 1351, 25 avril. Dam^{le} Aelis fil jad. Jo. de Warfesées avoecq mess. R. de Jemeppe, chevalier, et Willem de Waurous, son oncle, comme ses mambours, rel. 90 muids sur Bassines par transport de Huwet de Bassines si que en nom de doaire », etc. (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 29).

³ Rase de Jemeppe, chevalier dès 1351, maréchal du pays de Liège de 1365 à sa mort, arrivée vers la fin de 1366 ou au commencement de 1367 (PONCELET, *Maréchaux*, p. 138; DE RAADT, II, 153, blason n° 265).

⁴ Marguerite, qui vivait en 1357.

⁵ Voyez ci-dessus, page 35.

⁶ Dans mon *Histoire du château de Colmont*, publiée en 1862, j'ai dit, sur la foi de Lefort, que ce quatrième Henri fut chevalier, seigneur de Guygoven, Wintershoven et châtclain de Colmont. C'est

marieis à damme Katerine de Fanchon ¹, filhe monssaingnor Johan Obiert, de Huy, dont ilh est une filhe tant soylement, nommée Jouwette assi ², qui at à mary Ernut, freire à monssaingnor Henry de Ghudeghoven deseur escript, si que ly dois freires ont dois sereurs; et at ly dis Ernus des enfans ³, s'en at une filhe nouvellement mariée à on des enfans Johan ³ d'Yergnéz ⁴.

f. 12 v
(Sa. 30)

37. Item, do dit Houwet de Bassines et delle sereure monssaingnor Rasses de Gemeppe n'est ilh nulle hoir. Et est assavoir que ly ja dis ^a Johan de Warfezéz morit al bataille de Domartien, et Gerars, ses freires, assi, qui n'avoit nulle hoir; et assi morut sires Ottes, ly canonnes.

10

^a Ainsi AGJ, CBQY ly dis.

une erreur, démontrée par les registres de la Salle de Curange. Il mourut avant son père et ne fut jamais chevalier. Marié avec Béatrix de Jonchout (Jonckholt, ancien château dont on voit les vestiges sous la commune de Waltwilder, près de Bilsen), il releva à la Salle de Curange, le 14 mars 1391, les fiefs de Jonchout, Hoelbeek et Vroenhof, et ne laissa qu'une fille, Oude de Guygoven, qui, par contrat d'octobre 1413, épousa Guy de Gelinden, sire de Châtelineau-sur-Sambre, de Gorslewe et de Grand Spauwen, lequel vivait encore comme gentilhomme de la Salle de Curange le 5 juillet 1463. Ode de Guygoven lui survivait le 23 août 1470 (*Échevins de Liège*, OEuvres, n° 31, fol. 84). — Quant à Rassekins (Rase) de Guygoven, second fils de Henri (III), et de Jutte de Jemeppe; il obtint en partage la seigneurie de Hozémont et, par son mariage avec Alide de Frassineto, devint seigneur de Gorssum, près de Saint-Trond. Vers 1415, son père lui céda sa place d'échevin de Liège, que Rase occupa ensuite jusqu'en 1430 au moins. Marié en secondes nocces avec Elisabeth van der Aa, veuve de Guillaume de Schoonhoven (1419), il vivait encore en 1433 (*Ancien pays de Looz*, 1907, p. 46; *Les Échevins de Liège*, t. 1, p. 319).

¹ Catherine de Fanchon vivait en veuvage en 1373.

² Cette Juette avait contracté un premier mariage dont Hemicourt ne parle point, sans doute parce qu'il fut de courte durée et infécond. Elle épousa Amcil de Warnant, fils du chevalier Arnold de Warnant, qui, l'un et l'autre, avaient combattu à Basweiler pour le due de Brabant. Le père, blessé sans doute mortellement, mourut quelques jours après (DE BOORMAN, *Échevins*, I, 216); le fils, fait prisonnier à la bataille, vécut encore un an et trépassa le 30 août 1372 (PONCELAT, *Maréchaux*, p. 141). Juette de Jemeppe, sa veuve, remariée avec Arnold de Guygoven, reçut en 1374 un acompte sur les indemnités dues par le Brabant à son premier mari (DE RAABOT, *Combattants*, XII, 237).

³ Arnold de Guygoven, sire de Mheer et Bolré, eut un fils du même nom, qui fait un relief à la cour féodale de l'abbesse de Munsterbilsen, le 17 avril 1412, après la mort de son père. Il vivait encore en 1437.

⁴ Catherine de Guygoven, morte sans hoirs, femme d'André d'Yergnée, écuyer, fils de Jean et de Marie de Haccourt.

38^a. Item, de damme Ysabeal, ainsnée filhe do saingnor de Warfezéez de premier mariage, issit tres belle et puissante generation, laqueile at esteit de mon temps en tres grant prosperiteit, et maintenant ch'est tout consumit^b et sont les armes perdwes. Elle fut mariée à monssaingnor Johan⁵ de Langdris¹, qui morit alle bataille à Domartien, qui portoit de geules à on lyon d'or, bilheteit^c d'or. Et ses peires, ly viez messires Johans, qui out à femme la filhe d'on borgois de Liege nommeit saingnor Gerart des Canges², fut ly promiers de ceaz de Langdris qui encargat ces armes, car ilh portoient en devant les armes de Courtreche³ : quarteleit d'or et de geules; mais ilh servit le saingour si bien de Castealvilain, en Franche⁴, qu'il ly donnat ses armes et grans binfais avoeks, et le retint à compangon. Et, puis cely temps, ont chillh^a de Langdris porteit les armes de Castealvilain et ont crieit Langdris, qui adont n'avoit ne cry ne armes⁵. Do dit monssaingnor Johan de Langdris et delle filhe le saingnor de Warfezéez¹⁵ issirent messires Johans, messires Gerars et messires Thibauz, chevaliers; lyqueis messires Johan et messires Thibauz furent esquevin de Liege; et en yssirent assy Rasses, canones de Saint Lambiert⁶, et Libiers, canones de Sains Denis⁷, qui furent leurs freires. Chis chink freires furent tres belles personnes et orent une sereur mariée à monssaingnor Johan, saingnor^c

(Sa. 31)

^a Qd(sauf H) placent avant ce paragraphe le titre Genealogie de chez de Langdris. — ^b Sa. consumet, mss. modernes -é. — ^c B -tez. — ^d B cheauz. — ^e Sa. omet sr.

¹ Langdris, forme romanisée du flamand *Langdriessch*, se trouvait sous la commune d'Ulbeek, au comté de Looz. Sur les seigneurs de Langdris, voyez DAIS, *Notices sur les églises*, t. V, pp. 49 et suiv.

² Gérard des Canges, échevin de Liège de 1244 à 1272 (OE BORMAN, I, 78 et II, 555).

³ Courtreche désigne Cortessem, commune du canton de Looz, province de Limbourg.

⁴ Châteauvillain, département de la Haute-Marne, ancienne Champagne.

⁵ Sans contredire Hemricourt sur ce point, je dois faire remarquer que ce changement d'armoiries était, en tout cas, antérieur à 1281 (OE RAADT, II, p. 512).

⁶ Rase de Langdris, chanoine de Saint-Lambert, fut l'un des douze premiers juges des lignages; il était nommé par le parti de Waroux. Mort le 17 juillet 1560 (OE TREUX, II, 73).

⁷ Libert de Langdris, chanoine de Saint-Lambert dès 1504, vice-doyen le 10 décembre 1525; prévôt de Saint-Denis, cité dès 1538, mort le 21 mars 1549. (DOM BRALIÈRE, *Suppliques Clément VI*, p. 559, note 5.) En 1520 le pape Jean XXII, lui confie la décision des procès que l'abbé de Saint-Trond avait à soutenir au sujet de certains cens contre les villageois de Grand-Hallet, Saint-Jean-Geest et Wanghe (PIOT, *Cart. de Saint-Trond*, I, 452). *ed. d. cov. 2 chom. et ce nom. vie q 1013*

de Wannerode et de Binkehem, qui estoit do noble sanc de Dyeste, et estoit freire al saingnor de Lintres, qui morit sains hoir ¹; doqueil saingnor de Lintres ly dis sires de Wannerode perdit le succession, parmy lettres de Bruxelles qu'il donnat sor le sien ^a à on de cheaz delle Rivire, azqueis li saingnorie de Lintres est demorée juxes à present, et en sont ^b chil de Wannerode deshyreteit, qui portent d'argent ^b à dois faixhes de sable et crient Dyest. Do dit saingnor de Wannerode ² yssirent messirs Gerars, sires de Wannerode, et messires Abiers de Wannerode, caonones de Saint Lambiert, qui fut ly plus beaz clers de ce païs ³, et croy qu'il awist des sereurs. Do dit monssaingnor Gerar yssit messires Johans, die- ⁴ rainment sires de Wannerode ⁴, qui out à femme la filhe monssaingnor Johan Brant, jadis freire natureit de madamme de Braybant, dont ly hoirs sont à present, et est ly ainsneis nonneis monssaingnor Gerar ⁵. Car ^c ly

^a Ainsi ABG, Q sur le chemin!, JY pour les siens, C par le sien voloir. — ^b Ainsi partout, sauf B d'or. — ^c AGBQ car, C Après la mort..., JY donné m. Gerard comme son grand pere, et mad. sa mere, estant vefve, se remarria; la particule car se rattache logiquement à dicrainement sires de W.

¹ Wauters (*Canton de Léau*, p. 156) donne un aperçu des seigneurs de Neerlinter, sans toutefois se servir du renseignement fourni ici par Hemricourt. Il explique par un mariage la succession de la famille de Rivière à celle de Dieat dans la possession de Neerlinter. Je doute qu'il soit dans le vrai.

² Gérard, sire de Waenrode et de Binckhem, épousa une dame Marguerite qui était veuve en 1569 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 198).

³ Albert de Waenrode, chanoine de Saint-Lambert, fut après 1560 le successeur de son cousin Thibaut de Langdris comme juge des Douze lignages. Il mourut avant 1572 (DE TREUX, II, 89; DE BORMAN, *Mélanges Kurth*, I, 177).

⁴ Jean, sire de Waenrode, chevalier, releva le 4 janvier 1569 la seigneurie de Haultepenne, par succession de sa mère Marguerite de Binckheim, dame de Waenrode (BORMANS, *ibid.*). Prisonnier à la bataille de Basweiler sous la conduite du seigneur de Rotselaer, on lui alloua en 1574 une indemnité (DE RAADT, IV, 178). Il épousa Jeanne Brant, fille de Jean Brant, chevalier, sire d'Aiseau, frère naturel de la duchesse de Brabant, et de Catherine d'Ochamps. Elle était, dès 1591, remariée avec Jean Maschereel, sire de Winantsrode, que nous rencontrerons plus loin (*Échevins de Louvain*, 1591, 1^{er} et 2 septembre, *in secunda*).

⁵ Gérard de Waenrode, seigneur de Binckom et de Glabbeek, reçoit en 1599 une rente sur le tonlieu de Maestricht (DE RAADT, IV, 178). Il possédait le fief d'Alverneu ou Auvergne à Grimde et semble l'avoir vendu en 1401-1402 à sire Olivier de Binckom. On lui donne pour femme Ode, fille de Jean, seigneur de Petersheim (WAUTERS, *Canton de Glabbeek*, p. 85). Il fut père, en tout cas, d'une fille nommée Elisabeth, qui épousa Daniel de Schoenhoven, lequel relève la cour de Waenrode en fief du comté de Looz, le 25 août 1422 (HEINSBERG, I, 50 v^o, aux Archives de l'État à Hasselt). — Gérard avait une sœur nommée Catherine, qui en 1417 était veuve de Gilles de Waha (*Échevins de Louvain*, 1416, *in prima camera*).

dis messires Johan de Wannerode est trespasseis; et madamme sa femme soy remariat à monssaingnor Johan Maxhereit, saingnor de Rode, qui en devant avoit eût à femme la filhe monssaingnor Lambier, saingnor d'Ouppey et de Harsta; et astoient la dicte damme et messires Maxhereit si
 5 proismes de dois costeis, assavoir de Haneffe et de ceaz de Scoenhoven ^a, qu'il ne soy pouwissent avoir par mariage sains especial dispensation, ensi qu'il vous porat chi après apparoir ¹, en traitiit de monssaingnor Hayneman de Schoenhoven ^b et assi de ceaz de Haneffe. Ors revenrons à chink
 10 fezééz.

39. Ly ainsneis, nommeis messires Johans, fut marissaz delle evesqueit (Sa. 32) de Liege et fut marieis à damme Johanne, sereur monssaingnor Johan Polarde, chevalier, esquevin de Liege. Si morit sains hoir, en temps qu'il estoit prevost de Builhon et asseis ainsneis d'age ².

15 **40.** Messires Gerars de Langdris soy mariat à Saint Tron ^d nient solonc son estat, et out une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Johan, saingnor de Duras, dont ly hoirs sont à present ³.

^a A Scoenvorst, leçon commune à tous les manuscrits; dans C, une seconde main a toutefois changé Schoenvorst en Schoenhoven. — ^b Ainsi CQd (sauf MF), A²BMF^e Schoenevorst. — ^c B engenreis. — ^d B Saintron.

¹ Je m'expliquerai là au sujet de cette parenté.

² Jean de Langdris, chevalier, fut maréchal de l'évêché, de 1538 à 1544 (PONCELET, p. 118; DE BORMAN, *Echvains*, t. 1, p. 162). Il vivait encore en 1548.

³ Jean, sire de Duras, chevalier (fils du chevalier Guillaume qui scelle en 1533 la paix des Douze lignages) est mentionné de 1535 à 1590 (DE BORMAN, *Fiefs Looz, passim*). Il achète et relève le 50 avril 1578 les seigneuries de Nieuwerkerke, Schelffe et Raesbaeh (*Ibid.*, p. 218). Son seeau appendu à une charte de 1567 (DE RAAOT I, 403). De son union avec Béatrix (?) de Langdris il laissa deux enfants : Guillaume, sire de Duras, dont la fille, Catherine, héritière de Duras, épousa en 1426 Henri d'Oyenbrugge dit de Coelem; et Ide de Duras, dame de Gorssum, mariée avec un riche changeur de Saint-Trond, André de Fressigny ou de Frassineto, père d'Alide, que nous avons rencontré ci-dessus, page 39, note 6.

41. Messires Thibauz, ly tirs freires, esquevins de Liege ¹, prist à femme la filhe Everar ^a de Cheval ², dont ilh yssirent messires Thibauz ly juvenes, qui morit sains hoir ³, et dois filhes, assavoir damme Ysabeal, qui fut femme à monssaingnor Henri de Rocourt ⁴, et ly autre nommée damoysselle Maroy, qui fut mariée à Henrion de Bourseut ⁵, cuzien do dit ⁵ monssaingnor Henry. De la dicte damme de Rocourt est uns fis tant seulement, nommeis Ernus de Rocourt, sires de Rocourt et de Petit Leez ^{b 6},
 f. 15 v lyqueis at des enfans delle filhe Lowy Braybechon ^c de Mirmorte ^d. Et de la dicte damoysselle Maroye sont assy des enfans, qui ont petite patrimone selone leur estat ^e. Secondement, soy mariat ly dis messires Thibauz alle ¹⁰ filhe Rassekin de Hacourt ⁷, qui estoit veve de Johan Maton, et en yssit ly juvenes messires Johan de Langdris, qui morit sains hoir et qui out à femme la filhe do saingnor de Bierlouz ⁸. Et ensy appeirt cleirement qu'en

^a B de Ev. — ^b Ainsi AGQC, B Ernus saing. de Roc. de P. L. — ^c B Brab. — ^d Selon AJ, C Mirmort, B Mirmoite, Q Mirmoit, G Mirmote. — ^e C omet le reste du paragraphe.

¹ Thibaut de Langdris, chevalier et échevin de Liège, de 1334 au 21 mai 1337, date de sa mort (DE BORMAN, I, 209). — « Thiebault de Landris, chevalier, relève (8 juin 1343) une rente qu'il acquit jadis as exécuteurs de Libert de Landris jadis canoine de Liège » (*Cour féodale*, 10, fol 1 v°).

² Ainsi nommé parce qu'il habitait la maison du « Cheval » située à Liège, au Marché. C'était probablement un de ces riches changeurs, usuriers ou lombards, qui firent l'objet des poursuites d'Adolphe de Waldeck (HOCSEM, p. 338). C'était en tout cas un changeur lombard, que ce « Pire dit del Cheval, le Vielh » désigné par la Paix de Flône de 1330 pour être l'un des collecteurs de l'impôt dit « de la Fermeté » (*Cartulaire Saint-Lambert*, III, 345; cf. GOBERT, *Les rues de Liège*, II, 263).

³ Thibaut de Langdris, dit le jeune, avait épousé Ide de Lavoit, qui convola en secondes nocces avec Fastré Baré Surllet dit de Lardier, chevalier et grand maieur de Liège, mort en 1389.

⁴ Henri de Rocour, chevalier, et dame Ysabeal, sa femme, sont mentionnés en 1357 et 1358 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 258, 270). Elle était veuve dès 1369 et releva le 23 août 1370 le bien de Waroux, en fief du comté de Looz, pour le transmettre ensuite à son fils Arnoul (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 100).

⁵ Henri de Borssut, écuyer, était en 1372, mari de d^{lle} Marie de Langdris (*Cour féod.*, 41, fol. 60).

⁶ Arnold de Rocour, écuyer, vivait en 1388 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 391, note 4). La seigneurie de Petit-Leez qu'il possédait, se trouvait sous la commune de Grand-Leez dans la province de Namur. C'était un fief du Brabant.

⁷ Péronne de Hacourt.

⁸ Jean de Langdris, que notre auteur nommera plus loin « Jean sans terre », fut chevalier et mourut jeune en 1369, ayant été marié : 1° à Gostule, fille de Jean de Schueren (de la Grange, de Horreo), chevalier, sire de Schueren, près de Bilsen; 2° à Clémence de Berlo, fille de Gérard, sire de Berlo.

petite espasse de temps, ly nons et ly blazons et les grandes richeches de Langdris sont teilement amortiez qu'il n'en est hoirs nus demoreis ligi-
times ^a, qui porte les armes ne le sornon de Langdris; car ly dis Ernus
porte, de part son peire, d'argent à fleur de lys de geules, à on quartier de
Langdris. Et assy ly prope terre de Langdris est partie; dont ly une par-
chon parvenrat en mains estraingnes al defours do dit lynages, dont c'est
piteis et domages ¹.

42 ^b. Nos avons declareit la generation delle dainme de Langdris, qui (Sa. 33)
fut filhe ainsnée de promerain mariage le dit saingnor de Warfezéé. Ors
10 dirons de damoysele Maroy, sa sereur germaine do dit premier mariage;
car ly atre sereur, damme Maha, fut nonain alle Vaz Nostre Damme. Chest
damoysele Maroy fut mariée al bon Renart, saingnor d'Abéé ², filh mons-
saingnor Lambier d'Abéé, chevalier; et en furent vi enfans, trois fis et trois

^a B leg-. — ^b Dans Qd(sauf F), il y a le titre Abéé en tête du paragraphe.

¹ Hemricourt ne s'explique pas clairement ici, sur la transmission du nom de Langdris, après son extinction dans la ligne masculine. Son silence est d'autant plus étonnant qu'il devait être parfaitement au courant de la question, comme nous allons le voir. — Je trouve d'abord un « Arnoldus de Langdry junior » qui fait en 1444 un relief à la cour féodale de Munsterbilsen « per reportationem Arnoldi sui patris armigeri ». Ce dernier doit être identifié avec Arnold de Rocourt, dont il vient d'être question plus haut. — Mais nous rencontrons en outre, sous le nom de Jaques de Langdris, un personnage plus important, un chanoine distingué du chapitre de Saint-Lambert qu'on n'a pas identifié jusqu'ici. Sans être complètement informé à son sujet, je puis affirmer qu'il était frère de maître Pierre de Thuin, jadis chanoine de Liège (*Cart. de Saint-Barthélemy*) et qu'il portait les armes de Thuin, c'est-à-dire une croix anérée chargée d'une brisure (étoile à cinq rais). — Ce chanoine acheta plusieurs belles propriétés : en 1372, Thierry de Scraing lui vend la seigneurie de Herek lez-Colmont, que l'acheteur relève le 31 janvier (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 214); en 1377 et 1380, des rentes sur Oplewe et le domaine de Waroux (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, pp. 199 et 100, note 2); en 1384, la châtellenie de Vieux-Waleffe (*Cour féod.*, n° 42, fol. 131 v°). Il légua celle-ci au chapitre de Saint-Lambert. Son principal héritier fut Jaques de Gothem, qui semble avoir été son neveu, et qu'il institua aussi son exécuteur testamentaire, conjointement avec Quentin de Thuin, chanoine de Fosses, JACQUES DE HEMRICOURT et Martin Lonys de Wellen. — Il eut aussi une fille naturelle, Catherine dite de Lixhe, qui vivait en 1391, 1394, avec Godefroid de Ter Hereken, écuyer, son mari (*Cour féod. de Munsterbilsen*, 1, 7 v°, 10 v°, 11, 14). En 1390 ils plaidaient en séparation de biens et de corps (BERLIÈRE, *Diversa camerata* n° 26).

² Abée, commune de la province de Liège, commune de Nandrin. Renard d'Abée, écuyer, est témoin à trois actes de relief, des années 1325, 1329 (PONCELET, *Fiefs*, pp. 77, 326, 328).

filhes, assavoer Lambier, Waltier et Rassekin, lyqueis Rassekin morit juvenes sains hoir; et les sereurs furent nommée damoysele Aeli, damoysele Gertrud et damoysele Maroie.

43. Lambiers, sires d'Abéez, prist à femme damoysele Maroie, sereur Houwet ^a de Bassines, cely Houwet qui out le sereur de bon monssaingnor ³ Rasses de Gemeppe, et fut cest damoiselle d'Abéez tant belle et plaisante que c'estoit merwelhes. Chis Houwés ^b et damoysele Maroie furent enfans Houwechons de Bassines, engenreis en damoysele Ozilhe, filhe Henriet de Rollouz, qui fut uns parfaies escuwiers et de grant service. Quant Lambier ^{f. 14} d'Abéez et sa dicte femme furent assembleis par mariage, ilh orent une filhe ¹⁰ tant soilement, nommeit ^c Maroie, qui fut belle et bonne et graticux, que messires Godefroid, fis monssaingnor Gerat ^c de Blehen, prist en mariage ¹. Desqueis sont à present vi mult beaz enfans, trois filhes et trois fis, assavoir : Gerars, qui est ainsneis, tres beaz et tres fors escuwiers, mais Diies ^(Sa. 34) l'at blechiet del oūwe ^d, s'en est durement atargiez; ly secons avoit nom en ¹⁵ batesme Houwés ^{e 2}, mais, sor son chemien, quant il alat visenteir le Saint Sepoulcre ^f en Jherusalem, ilh soy fist baptizier en flu Jordan et soy fist nommeir Godefroid, après son bon peire, et prist l'ordenne de chevalerie là meïsmes; ly tirs fis, appeleis Johans, et est sires d'Abéez; et des filhes, est ly ainsnées nommée Angnès, ly seconde Marie, et ly tirce Johanne. ²⁰

44. Messires Godefroid est marieis alle filhe Rasse de ^g Rozut, mais ilh n'en at encors nulle enfant. Gerars n'est point marieis, et Johans soy mariat l'an mil ⁱⁱⁱ et nonante owit ^h à Francheise, filhe de ⁱ Gilhe de Hemericourt, escuwier ³.

^a Ainsi ABGQ, J-es, CY-e. — ^b ABG-es, Q-et, JY-e, C manque. — ^c Ainsi AB. — ^d Ainsi ABG, JY l'owe, Q l'ouyè, C l'oyue. — ^e ABQ-es, G-et, CJY-e. — ^f A espoulcre. — ^g de partout, sauf B des. — ^h A owl. — ⁱ B n'a pas de.

¹ Godefroid de Blehen, chevalier, relève à la cour féodale de Liège, le 18 octobre 1581, la « bressinne d'Aubée » (n° 42, fol. 79 v°)

² Le 29 janvier 1382, Huwet, fils de messire Godefroid de Blehen, sire d'Abée, chevalier, fait relief d'un fief que lui cédaient Amel de Mouhin (n° 42, fol. 85 v°). Il fut tué en 1408 à la bataille d'Othée.

³ Cette famille sera traitée plus loin.

45. Item, la dicte Agnès est mariée à on escuwier de Tinlemont, nommeit Henry de Berghes ¹, et en at des enfans. Ly seconde, nommée Marie, est mariée à Liege al dit Gilhe de Hemicourt, qui en devant avoit eüt à femme damoyselle Agnès de ^a Lavoir, meire de la dicte Franchoize; doqueil Gilhe la dicte damoyselle Marie de Blehen at dois filhes, Ydelette et Marie, qui sont juvenes d'eage. Et ly tirce filhe monssaingnor Godefroid de Blehen, nommée Johanne, est mariée à Waltier de Wynnes, fil jadis Pietre de Herbais, escuwir; s'en est une giovane filhette.

46. Quant Lambiers d'Abéez fut mors, damoyselle Maroie, sa femme, soy remariat à Lowy de Worous, dont ilh est uns fis appeleis Houwés ^b, qui at planteit d'enfans delle filhe Kachar de Lymon, qui out petit patrimoine. f. 14 v

47. Item, li dis Waltier, secons fis do dit Renart d'Abéez et freires do dit Lambiers, est trespasseis sains hoir legitime et sains marieir. (Sa. 33)

48 ^c. Damoyselle Aely, filhe Renart d'Abéez, delle damoyselle de Warfezées ^d, fut mariée à Wilhelme, saingnor de Grametines ^e, escuwier ²; doqueil elle out on beal fil, nommeit Wilhelme. Elle fut veve et soy remariat à uns bin neit escuwier, nommeit Ystasses de Preit, autrement dit de Rahirs ³, qui assi astoit veves delle filhe monssaingnor Henry, saingnor de Emevilhe, qu'il avoit eüt à femme et dont ilh avoit une belle filhe, nommée damoyselle Aely. Se fisent chis dois veves on mariages assi de leurs dois enfans, pour mettre leurs terres ensemble; mais ilh, chis / dois enfans, morirent sains hoir. Et Ystasses et damoyselle Aely d'Abéez, nommée ly damoyselle de Grametines, orent en leur derain mariage une filhe appellée damoyselle Maroie, qui fut ly plus belle de visage qui fuist en ce pais, mais elle clochoit de dois costeis; se fut mariée à Johan delle Coir,

^a CBQY de, A do, GJ du. — ^b ABG -es, Q -et, CJY -e. — ^c En tête du paragraphe, dans AEFHGKM, titre Abéez. — ^d Sic AGBQ, JY et d. dam. de W, C *supprime* d. dam. de W. — ^e Selon AJY, BGQC Gramtines. — ^f AB ilh chis, G il ces, Q ils ses, JY les, C ilz.

¹ Henri van den Berghe, échevin de Tirlemont, en 1398, 1400, portait un lion (DE RAADT, I, 252).

² Grametine ou Gramptine, dépendance de la commune de Sorée, province de Namur.

³ Eustache de Preit dit de Rahier, vivait en 1570 avec sa fille Aylis, laquelle est encore citée en 1572 (*Chartes de Saint-Martin*, n^{os} 262, 263).

saingnor de Ramelhous¹, fil jadis monssaingnor Weri delle Coir, chevalier, delqueis ilh est^a uns fis nomeis Johans, qui est asseis deliez de ses membres et jovesnes d'eage.

49. Damoyselle Gertrud d'Abéez, filhe Renart d'Abéez, fut mariée à Johan de Marbais, esquevins et borgois de Huy, dont ilh at trois filhes,⁵ assavoir damoyselle Ysabeal, femme Thomas Roier le Lombard, saingnor de Noewilhe, deleis Huy², dont sont ly hoirs, assavoir Pires et damoyselle Gertrud; et ly seconde filhe est appellé Maha, nonne delle Wauz Nostre Damme; et ly tirce est nommée damoyselle Maroie, femme Ernout de Gennetines, dit de Forvie³, qui at plusieurs enfans. 10

f. 15 50. Damoyselle Maroie, ly tirche filhe Renart d'Abéez, fut mariée à Johannien de Mons, deleis Grametines, en Condros; dont ilh est^b uns fis nommeis Goffiens et dois filhes, dont ly une est mariée à Bertran Frankar de Momelette, et ly atre en Condros; s'en sont plusieurs enfans. Et chis Goffins⁴ est marieis alle filhe monssaingnor Wilhelme d'Eure, chevalier, et en at dois filhes, dont ly une est mariée à Robier, fil Wery Malcoir de Rocourt, et ly atre à Gerar de Romont, en Condros. 15

(Sa. 56) 51°. Vos esteis, par la declaration devant escripte, bin^a informeis des diies enfans le saingnor de Warfezééz, do premier mariage, maiement des

^a Ainsi AB, G duquelle il eut, Q de laquelle il est, JY duquel est, C desquelz est. — ^b Sic AC, BQ ilh en est, G il eut, JY et out. — ^c Ce paragraphe, dans δ(sauf OW)ζ, est précédé du titre Warfezééz. — ^d bin manque dans Sa.

¹ Jean de Ramelhous (de Coir, seigneur de Ramion) relève à Liège, le 17 mai 1584, le château de Meville, en Condros (Emeville, dépendance de Flostoy, province de Namur), les hommes de fief, la hauteur et quatre bonniers de terre autour de château, échus à damoiselle Marie, sa femme, par la mort de damoiselle Aelis, sa sœur, fille de feu Eustache de Preis (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 68). Le 9 mai 1593 il relève à Liège « le poids de la crasse » par la mort de Warnier de Lavoit (*Ibid.*, n° 43, fol. 73).

² Thomas Royer dit le Lombard, seigneur de La Neufville-sur-Meuse (canton de Huy), mourut le 3 septembre 1597 et fut enterré dans l'église du lieu.

³ Marie de Marbais mourut le 29 mars 1401 (NAVEAU, n° 1988) et Arnoul de Gennetines dit de Forvie testa le 8 octobre 1432. Gennetines est une commune de Brabant, canton de Genappe (WALTERS et TABLIER I, 70, 72).

⁴ BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, p. 143 : « Goffinon fils Johennin de Mons ».

seculiers. Chi après vous serat describe ly generation de ses atres enfans seculiers de secon mariage ¹.

52. Ly ainsneis des enfans le dit sangour de Warfezéez, do secon mariage, assavoir delle filhe monssaingnor Wilhelme, saingnor de Warous, fut nomeis messires Rasses et portoit de geules à fleurs de lis d'argent, à on quartier de Warous de part sa meire, assavoir de geules à on lyon d'or, et fut sires de Warous et avoweis d'Amaingne, car illh out à femme la filhe do voweit d'Amaing ², dont messires Bastiens Boyleawe, jadis sirez de Grace, out la parelh sereur ³; et, de ceste damme, out ly sires de Warous plusieurs enfans, assavoir monssaingnor Rasse, qui est à present sires de Warous et Hautepenne, Ernut, avoweit d'Amaing, et Wilhelme, qui est mors sains hoirs.

53. Item, en fut plusieurs filhes, dont ly une fut mariée à Renier, saingnor de Denéez; s'en sont dois filhes : ly ainsnée est mariée à messire Robier de Soy, chevalier, et ly atre à Johan de Chantemierle. Ly seconde filhe monssaingnor Rasse, saingnor de Warous, fut mariée à Ottar de Mar-

¹ J'ai dit plus haut (page 16) que ce second mariage avec Juette, fille unique du sire de Waroux, fut contracté après 1298 : cela résulte d'un passage de la *Guerre des Awans et des Waroux* (édit. SILBRAY, p. 336), où Hemricourt raconte qu'après le combat de Loncin (1^{er} juin 1298) le sire de Warfusée, qui jusque là n'était pas encore marié à la fille du seigneur de Waroux, entra aussi en lice.

² Rase, sire de Waroux, épousa Gertrude, fille de l'avoué d'Amay. Ce dernier se nommait Arnoul, vivait en 1304 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 44) et est cité jusqu'en 1318 (PONCELET, *Fiefs*, 93, 98, 121, 145, 172, 185, 201). Son gendre le remplaçait comme avoué d'Amay, en 1332 (*Ibid.* 368). En 1334, « Rasyon, advoweis d'Amaing » figure parmi ceux de Waroux qui scellent la Commission de la Paix. Le 7 mars 1365 (ou 1363), Mons. Rausse de Waroux, voué d'Amaing, fait relief à la cour féodale de Namur, au nom des enfants du premier lit de damoiselle Katherine, sa femme, fille de Ponchon Hellin (BORMANS, *Fiefs Nam.*, I, 79). Hemricourt ne fait pas mention de cette seconde alliance, qui resta sans doute inféconde. En 1366 « Rase de Warfeseez voweit d'Amaing », est témoin à la renonciation des prétendants au comté de Looz (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 454). Prisonnier à la bataille Basweiler, dans l'armée brabançonne, il obtint en 1374 une indemnité de 1372 moutons (DE RAADT, IV, 202).

³ Il faut comprendre que messire Bastien Boileau épousa la seconde des filles de l'avoué d'Amay.

f. 15 v zines de Warnant ¹, dont y sont ^a ly hoirs. Et ly tirche est mariée à Pirar de Surice, borgois de Namur ²; s'en est une filhe nommée Ysabeal, mariée promirement à Jakemart de Forvie, escuwier, et secondement à monssaignor Johan de Seraing, saingnor de Houten et d'Onche ³, chevalier, mais elle n'at encor nul hoir. Item, est ly quarte sereur ⁴ mariée à Johan de ⁵ Leuze, et ly atre est nonne al Vaz Nostre Damme Et, des atre, je n'ay nulle connaissance. Chis messires Rasses, ly juvenes sires de Warous maintenant vivant, at à femme la filhe ainsnée do bon monssaingnor Waltier, saingnor de Hautepenne, mais ilh n'en at nulle hoir ⁵. Item, Ernus, avoweis ^b d'Amaing, freires al dit saingnor de Warous et az sereurs deseurnommées, ¹⁰ at esteit marieis dois fois, mais ilh n'at encor nul hoir, ja soice qu'il en puist encor avoir ⁶.

^a Ainsi AB, G yssont; cette forme verbale, fréquente chez Hemricourt, a ordinairement été défigurée dans les manuscrits modernes : CQ en sont, JY sont, etc. — ^b A avoweis.

¹ Marie de Warfusée épousa Ottar de Warnant dit d'Oultremont, demeurant à Marsines (Charte de 1584, Notre-Dame à Huy). — Marsinne est une dépendance de la commune de Couthuin.

² • Piron de Surich, de la rue de Vis, à Namur • relève des terres à Hanret en septembre 1367. Ce fief fut relevé ensuite par Jean de Seraing, son gendre (BORMANS, *Fiefs Namur*, I, 84). Il combattit à Basweiler en 1571 et reçut du Brabant une indemnité de 266 ½ moutons (DE RAADT, III, 501). Son seau portait un chevron accompagné de trois lions. Légende : S. *Pirart de Suriche*. Il y a donc lieu de rejeter les armes que lui attribue Salbray.

³ Houten désigne Houtain-Saint-Siméon, Onche est aujourd'hui Onze-sur-Geer, commune de Boirs, province de Liège. Jean de Seraing, que nous retrouverons plus tard, fut décapité en 1408.

⁴ Catherine de Warfusée dite de Waroux et Jean de Leuze, écuyer, sire de Waroux, vivaient conjoints le 27 octobre 1411.

⁵ Rase de Waroux, chevalier, épousa Marguerite de Haultepenne par contrat du 5 janvier 1369 (*Cour féodale de Liège*, 41, fol. 22; *Cour féodale de Hesbaye*). — Il mourut sans hoirs le 15 juillet 1403. Sa femme lui survécut jusqu'au 31 août 1411 et fut enterrée auprès de lui aux Frères-Mineurs à Huy. Marguerite de Haultepenne fut une des rares dames liégeoises qui donnèrent dans la révolte des « haydroits ». Aussi Jean de Bavière lui confisqua-t-il son château de Haultepenne pour le donner en 1409 à Jean de Berlaymont, sire de Floyon (*Cour féodale*, n° 45, fol. 152).

⁶ Le 28 août 1581 • Arnoul de Warfesceez, advoweit d'Amaing •, relève un franc-alleu qui lui était échu par la succession de • messire Rausse de Warous, chevalier, son père • (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, p. 600). — Il laissa, de son mariage, une fille du nom de Gertrude qui fut mariée à Ottar de Ciplet avec lequel elle vivait en 1414 (*Stock rouge*, fol. 126). — Pour la suite des avoués d'Amai, voyez BALAU, dans la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, VIII, p. 226.

54. Ly secons fis do saingnor de Warfezéez, do secon mariage, fut nommeis Wilhelmes de Warous, qui prist à femme la filhe do sage et suffisant escuwier Badewin de Holongne ¹, jadis esquevin de Liege, qui avoit une des onze filhes de Wellerous. De cest damoyselle out ly dis
 5 Wilhelme de Warous pluseurs enfans, assavoir Rasse, Wilhelme, Johan, Ottelet, et quatre sereurs, dont ly une fut mariée à Waltier le Bron de Flemale, ly atre à Johan d'Oha de Rocourt; ly tirce fut mariée en la terre de Mouhault, mais je ne say en queil lieu, et ly atre est nonne al Vaz Nostre Damme.
- 10 55. Ly dis Rasses, ainsneis fis do dit Wilhelme, est sires de Warous, et est de grant sens et de grant richeche ². Ilh fut promirement marieis à damoyselle Maroie, filhe monssaingnor Jakemme Chabot, chevalier, maieur et esquevin de Liege, et en out uns fil de tres bonne condition, qui morit en la fleur de son eage, sains hoir ³, si que toute sa terre retornat
 15 à son dit peire. Et quant ly dis Rasses fut veves de sa dicte femme, ilh soy remariat à damoyselle Angnès, filhe Wery de Lavoir, citain de Liege, dont ilh est uns fis nomeis Wilhelmes, qui, al Saint Sepulcre, at nouvellement pris l'ordenne de chevalerie et est marieis, après ce, al filhe monssaingnor

¹ Guillaume de Waroux, écuyer, vivant en 1353, épousa Jeanne de Hollogne-aux-Pierres, qui mourut le 23 juillet 1351 et fut enterrée à Alleur (NAVEAU, n° 727).

² Les détails biographiques concernant ce personnage ayant été publiés dans mon ouvrage sur les *Échevins de Liège*, t. I, pp. 224, 392 et 404, je me bornerai à les résumer ici. Maieur de Liège, en féauté, 1337-1363, il fut grand maieur 1373-1378, et échevin de 1374 à 1386, date de sa révocation avec douze de ses collègues. Elu hourgmestre de Liège en 1370, il fut l'année suivante à la bataille de Basweiler, servant dans la rotte de Lambert d'Oupey, et obtint du Brabant une indemnité de 3,316 moutons (DE RAADT, XII, 73). Cette grosse somme lui permit sans doute d'acquérir un peu plus tard la terre de Voroux, près de Liers, avec 340 bonniers de terre, le droit de patronage de l'église, le moulin banal, etc. Membre du tribunal des Douze lignages depuis 1372 environ, il mourut avant le 21 septembre 1403, date à laquelle son fils fait relief à la cour féodale de Hesbaye (fol. 57 v°).

³ Marie Chabot mourut le 1^{er} novembre 1362 et Jacques de Waroux, son fils unique, le 20 janvier 1383. L'épithaphe de ce dernier et de Marie, sa femme, fille de Jean Polarde d'Odeur, se voyait dans l'église de Saint-Servais à Liège (NAVEAU, n° 486). Il avait été en 1378, maieur en féauté pour son père (DE BORMAN, *Echevins*, I, 404). — Le 4 août 1383 Jacques de Waroux relève le fief qui lui est échu par le décès de damoiselle Marie, fille de feu Jean d'Odeur, son épouse, comme l'ayant gagné à son corps; mais, en outre, en vertu du testament de messire Jean Polarde, chevalier, échevin de Liège, réserve faite de l'usufruit de Gilles Polarde (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 119).

Engelbiert de Hacourt, saingnor de Hermalles, et ont des juvenes enfans ¹.

f. 16
(Sa. 38) **56.** Wilhelmes, ly secons fis Wilhelme de Warous, est marieis alle filhe Johans de Ramey ², et est siens ly casteaz de Ramey ³ de part sa femme, dont ilh at plusieurs enfans, assavoir trois fis et plusieurs filhes. Ly ainsneis est nommeis Wilhelmes et est marieis alle filhe Johan le Proi-
domme de Gemeppe; et ly atre est nommeis Johan, qui est marieis alle filhe Henry Polarde de Saint-Johanstrée, qui, en devant, avoit esteit femme à Henry Houweneal; et ly tirs, nommeis Rasses, est moynes de Saint Loren. Et, de leurs sereurs, je ne say ly nons; et assi lesalconnes d'elles n'ont nint, de leur astallement, uzeit de conseilhe de leur peire ne de leurs
amis; sy n'en feray nulle compte. 10

57. Johans ⁴, ly tirs fis Wilhelmes de Warous, secon fil do dit saingnor de Warfezéez, prist à femme la filhe Oulry delle Fontaine, de Saint Servais, dont ilh at plusieurs enfans, dont ly uns, nommeit Wilhelmes, est rendus en l'ordenne Saint Johan, desoz le maistre de Chantrainnes ⁵; ly
atre fis est nommeit Johans, et ly une des filhes est mariée à Johan de Kopongne ⁶, fil delle sereur Thonon Colletar, de Gemeppe sor Mouze; et, des atres enfans, je n'ay nulle acointanche. 15

58. Ottelés, ly quars fis Wilhelme de Warous, fut marieis à damoysele Johanne, filhe ly giovane monssaingnor Johan Boyleawe de Mons, cheva- 20

¹ Guillaume de Waroux, chevalier, relève le 11 août 1397 à la cour féodale de Liège un menu fief à Voroux, près de Bierset, par transport de messire Engelbert de Haccourt, chevalier, en accomplissement des convenances entre ledit Guillaume et Marie de Haccourt, fille d'Engelbert (n° 45, fol. 87 v°). Il mourut avant le 5 octobre 1409 laissant trois fils mineurs, Rase, Engelbert et Guillaume (*Cour féodale de Hesbaye*, fol. 55) et des filles, dont l'une épousa en 1425 Wathieu d'Athin.

² Guillaume de Waroux épousa Agnès, fille de Jean de Ramet et de N. de Lonchin. Ils vivaient conjoints en 1360 (*Val-Saint-Lambert*, n° 609.)

³ Ramet, commune de la rive droite de la Meuse, canton de Seraing.

⁴ Jean de Waroux relève le 1^{er} juillet 1370, à la cour féodale de Hesbaye, le quart de l'avouerie de Hollogne-aux-Pierres, à laquelle il prétendait avoir droit du chef de sa mère.

⁵ Chantraine, sous la commune d'Huppaye, canton de Jodoigne, possédait une maison de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont le supérieur portait le nom de *maistre*.

⁶ Compogne, dépendance de Bertogne, canton de Bastogne.

lier; mais ilh morit sains hoir ¹, et sa femme soy remariat à Gilhe, fil de moy, Jakemme de Hemericourt, compositeur de ce tratieez ^a, et morut anchois do dit Gilhe, sains hoir qui à eage parvenist.

59. Item, delle filhe Wilhelme de Warous l'anneit, qui fut mariée à (Sa. 39)
 5 Waltier le Bron de Flemalle, est une filhe, mariée à Johan, fil jadis Piron de Ramey, et demoire ^b à Lonchins; s'en sont ly hoirs ².

60. Et delle atre filhe do dit Wilhelme de Warous, mariée à Johans f. 13 v
 d'Oha, est une filhe nommée Johanne, à present mariée à Thonart, filh jadis Thonar, garchon de Lonchiens, engereit ^c en la sereure monssaingnor
 10 Johan le Polen d'Aleure; et en sont ly hoirs.

61. Ly tirs fis le saingnor de Warfezéez, do secon mariage, fut nommeis Lybiers de Moges, dis de Sefawe ^a ³, qui soy maria alle filhe Gilhechon delle Noewilhe, qui out à femme la sereur Johan Martéal de Mirmorte, saingnor delle Noevilhe, en Condros. Et, de ceste femme, out ly dis Lybiers
 15 trois fis et une filhe, assavoir Rasse, Lowy et Wilhelme. Chis Wilhelmes est mors sains hoirs. Rasse at à femme la filhe Baduwin Paniot ^e de Sains Servais, le jovene; s'en at on fil, et en avoit une filhe, qui fut mariée et morit sains hoir.

^a Ainsi B, A tratier. — ^b B demeure — ^c B engenreit. — ^d ABG de sefawe, JY de sefawe, C des sept fauwes, Q les septes fawes. — ^e D'après BC, AGQ Paneit, JY Panne.

¹ Jean Boileau de Mons, chevalier, fut tué à la bataille de Basweiler en 1371 (DE RAANT, XI, 458).

² Ce Jean de Ramet, qui vivait encore en 1409, fut père d'Agnès de Ramet laquelle épousa Jean, fils naturel de Guillaume de Hamal, chevalier, seigneur d'Elderen (en roman Odeur). Le 16 janvier 1409, Jean le baster d'Odeur, comme époux d'Agnès de Ramey, fit à la cour féodale de Hesbaye le relief d'un bien qui avait été confisqué sur Thierry de Ramey, l'oncle de sa femme (fol. 55). La généalogie de la famille de Hamal (*Annuaire de la Noblesse de Belgique*, XXII, 131), l'appelle à tort del Ramey ou de la Ramée.

³ Le fief de Moges, qui au XIII^e siècle était encore le siège d'une cour de justice et dont le nom ne figure plus même dans nos dictionnaires géographiques, se trouvait sur le territoire actuel de la commune de Rotheux-Rimièrre, à proximité du domaine des Sept-Fawes, dépendance de la Neuville-en-Condros. Une charte de 1363 parle de biens sis « entre Moge et le Seyfaw » (*Val-Saint-Lambert*, n^o 629). Ce fief fut donné à l'abbaye du Val-Saint-Lambert (chartes de 1260 à 1285, *ibid.*, n^o 264 et 580) qui l'accensa, le 25 juin 1527, à Rasse III, sire de Warfusée et de Henripont (*Ibid.*, n^o 466).

62. Ly dis Lowys ¹ soy mariat en Condros alle filhe Wilhelmes d'Abéez, dit de Vileir en Condros; s'en at dois fis et une filhe. Et sa sereur est mariée à Badewien de Hermalles; s'en est une filhe, mariée à Johan, fil Johan de Denwilhe, qui fut et morit prevost de Builhon ².

63. Ly quars fis do saingnor de Warfezéez, de secon mariage, fut nom- ⁵
meis Waltier de Moges ³ et fut marieis dois fois ou trois, et out gran
nombre d'enfans de ses femmes, dont plusieurs en sont ^a moirs sains hoir.
Ly ainsneis de ses fis fut nommeis Rassekins et ly atre Johans; et fut Ras-
sekins marieis à Dynant, et en sont ly hoirs; et assi ly une de ses filhes fut
mariée à Clossekin de Bennes ⁴, qui estoit fis d'elle damoyselle de ¹⁰
Burache ⁵, femme do dit Waltier, sy que ly peire et ly filhe orent la meire
et le fil; lyqueis Clossekien en at plusieurs enfans, marles et femelles, dont
ly alcons sont marieis et ont plusieurs enfans. Et cognoy une des filhes do
(Sa. 40) dit Waltier, do dierain mariage, qui est bonne et honeiste damoyselle,
f. 17 mariée à Liege, à maistre Henry de Colongne, l'orfevre. qui en at planteit ¹⁵
d'enfans, et une atre, qui at on pottier d'estain manant sor le Pon d'Ilhe,
dont ysont ly hoirs. Et ly dis Johan de Moges at assi des enfans.

^a A soit.

¹ Louis de Setfau, jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, obtient en 1374 une indemnité de 120 moutons. Le sceau dont il se sert pour sceller la quittance porte des armes identiques à celles données plus haut par Hemricourt (OE RAADT, III, 558).

² Cette famille se rencontrera plus loin. — Libert de Moge semble avoir eu une seconde fille, à en juger par l'acte suivant : Gilkin de Mis relève à Liège, 21 novembre 1581, comme époux de damoiselle Ydde de Moige, 2 bonniers entre Hallendas et Enhin (Halledet et Eheïn) par succession de Libert de Moige, son père (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 82 v°).

³ Wautier de Moge, écuyer, fils de Rauson, seigneur de Warfusée et de Henripont, chevalier, relève le 25 juin 1381, par devant la cour des tenants du Val-Saint-Lambert, le domaine de Moge, que son père avait acquis de ce monastère (*Cartulaire de Saint-Lambert*, n° 350).

⁴ Le 12 janvier 1404 à Liège, Cloeskinet, fils de Clouskin de Bennes, relève « la terre de Taviers a toute la mayson de pierre et de terre à toutes leurs appendices » (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 133 v°). Il s'agit de Taviers-sur-Mebaigne, commune de la province de Namur, canton d'Eghezée. Bennes semble se rapporter à Bende, commune du Luxembourg, canton de Durbuy.

⁵ Burache, aujourd'hui Buresse, dépendance de Hamoir commune de la province de Namur, canton de Ciney.

64. Ors retournons ^a az filhes dou secon mariage le jadis saingnor de Warfezééz ^b. Ly ainsnée des filhes le saingnor de Warfezééz do secon mariage fut astalée à Johan, saingnor de Lamynes, escwier ¹, dont ilh sont quatre fis et trois filhes, assavoir messires Rasses, sires de Lamynes et
 5 d'Oley, Thomas, Wilhelmes et Johan de Foseit; et, des trois sereurs, ly une fut mariée à monssaingnor Anthoine le Blavier, chevalier ², ly atre à Godefroid de Brevoules ³, et ly atre à Johan de Jodongne de Lantremeng.

65. Ly dis messires Rasses de Lamines fut marieis trois fois : premiers, alle filhe Johan le Ryan de Latines; secondement, alle sereur monssaingnor
 10 Wilhelme de Horrion, et de ces dois femme ne sont nulle hoir ⁴; et tirchement, à damme Maheal, filhe jadis monssaingnor Johan d'Argenteal, et jadis femme monssaingnor Johan, saingnor d'Orgo et de Barche, chevalier ⁵, de laqueile est une filhette asseis jovene d'eage ⁶.

^a Selon AQJY, BG retournerons, C manque. — ^b Cette phrase est transcrite isolément dans AGQ.

¹ Mahaut ou Mathilde de Warfusée épousa Jean de Hemricourt, seigneur de Laminne, écuyer, et vivait avec lui en 1348. Elle était veuve dès le 6 mars 1337, d'après un document signalé par Le Fort et où elle est mentionnée avec les cinq plus âgés de ses enfants; un autre du 22 mars suivant la mentionne, en effet, avec Rassekins et Thomas, ses deux fils présents avec elle (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 244). Décédée le 8 septembre 1363, elle fut enterrée dans l'église de Laminne.

² Jutte ou Juette de Laminne vivait avec Antoine le Blavier, chevalier, en 1337.

³ Isabelle de Laminne était en 1384 veuve de Godefroid de Latinne, écuyer. C'est probablement lui que notre chroniqueur désigne sous le nom de Brevoules (Brivioulles, dépendances de Braives, canton d'Avennes).

⁴ Rase, seigneur de Laminne et d'Oley, prisonnier à Basweiler, obtint en 1374 une indemnité de 4,940 moutons (DE RAADT, II, 309). Il fut ensuite bailli de Hesbaie et (1378-1379) maréchal du Pays de Liège; en 1391 il avait cessé de vivre. Sa première femme fut Catherine de Latinne, décédée le 7 janvier 1368, dont la sépulture se voyait à Laminne. Il épousa ensuite Jeanne Moreau de Horion, qui était veuve d'Arnold, sire d'Ordenge, chevalier, et qui mourut vers 1383. Le 21 mai 1372, messire Rase de Laminnes et Jeanne, dame d'Ordenge, conjoints, vendent un fief dépendant de la Salle de Curange (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, pp. 119, 120).

⁵ Voyez ci-dessus, page 27.

⁶ Cette fillette, nommée Mahaut, comme sa mère, épousa par contrat du 14 septembre 1402, Jean de Dongelberg, chevalier, seigneur de Longchamps (PONCELET, *Tignée*, p. 14). Le 10 juillet 1406, par devant la cour féodale de Hesbaye « damme Mette d'Argentea, femme jadis à mons^r Rasse, seigneur de Laminne, chevalier », transporte l'usufruit de la seigneurie de Laminne, au profit de « dame Mette, sa filhe, et monseigneur Johan, seigneur de Longchamp, chevalier, son mari ». Cette dernière en fait

(Sa. 4.) 66. Item, do dit Thomas ¹ sont pluseurs enfans, dont ly ainsneis est nommeis Johan Thomas; s'est maricis alle filhe Henry de Blehen, escuwier; et at ly dis Johan Thomas une sereur, qui, promirement, fut mariée à Henry Haweal de Bovegnitier ^a, s'en at une filhette, et, secondement, est mariée à monssaingnor Johan le ^b Clokier, chevalier, esquevin de Liege ² et ³ de Huy, et at donneit sa filhette à monssaingnor Wilhelme, fil do dit monssaingnor Johan. Encors at ly dis Johan ^c Thomas une atre sereur, qui tot nouvellement est abesse delle Pais Dieu ³; item, une atre, mariée al jovene castelain de Stirs ⁴, et en sont ly hoirs. Et de Wilhelme de Laminnes ⁵ sont pluseurs enfans. Et Johan de ^d Foseit morit sains hoir. Item, de cely sereur ¹⁰
t. 17 v qui fut mariée à monssaingnor Anthone le Blavier, chevalier ⁶, qui fut une

^a Ainsi CBQJ, A vovegnist'. — ^b CAJY le, BQG de. — ^c Johan manque dans Sa. — ^d CBY de. A do, GQ du, J des.

encore relief » du nouveau seigneur » le 20 mai 1427. — Une seconde fille de Laminne, Ide, non mentionnée par Hemricourt, vivait en 1392 et doit être morte prématurément (PONCELET, *Maréchaux*, p. 142).

¹ Thomas de Laminne, écuyer, fut comme son frère, prisonnier à la bataille de Basweiler et obtint 828 moutons d'indemnité. Il ne vivait plus en 1393, date à laquelle est cité son fils Jean Thomas (*Val-Benoît*, p. 704). Ce dernier, qui épousa Helwy de Blehen, avait cessé de vivre à la date du 29 juin 1402, laissant des enfants mineurs. Bandouin, châtelain de Stier, leur oncle et tuteur, engage un fief de cinq bonniers, qu'il tenait de la cour féodale de Hesbaye, pour sûreté de sa gestion (fol. 51).

² Jean le Clockier, chevalier, fut échevin de Liège de 1386 à 1414 (DE BORMAN, *Échevins*, I, p. 297). Veuf d'Isabelle Proest de Melin, il épousa Mahaut de Laminne. Il sera encore plusieurs fois question de lui.

³ Juwette de Laminne était abbesse de la Paix-Dieu en 1398.

⁴ Marie de Laminne épousa Baudouin, châtelain de Stier (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 714), 1399 (PONCELET, *Saint-Pierre*, p. 118), 1402. Le 10 mars 1412, damoiselle Marie, veuve du châtelain de Stiers, prouve devant les échevins de Liège que son défunt mari s'est fidèlement acquitté de la tutelle des enfants de Laminne (*Cour féodale de Hesbaye*, fol. 60). — Le 15 juin 1418, Thomas, fils aîné, relève le fief que Baudouin, châtelain de Stier, tenait de l'avoué de Hesbaye et le cède à Jean Lambert, de Sraing-le-Château, époux de damoiselle Jehenne, sa sœur, en accomplissement de ses promesses de mariage (*Ibid.*, fol. 66).

⁵ Guillaume de Laminne épousa Ide de Laminne, fille de Henri le Vailhant de Laminne (dont le testament date du 21 décembre 1353) et d'Isabelle de Geer, veuve le 16 mars 1354. — Le testament d'Ide de Laminne, du 8 mars 1418, fut approuvé aux échevins de Liège.

⁶ Antoine le Blavier, chevalier, époux de Juwette de Laminne, vivait en 1357. Fils d'Antoine le Blavier, échevin de Liège (1351-1357), et de Marie Paniot, il est désigné sous le nom de Thonet dans le testament de son père, ce qui prouve qu'il était encore jeune à ce moment et qu'il n'a pu être bourg-

1 possible
mais
Pouillet

tres belle damme, issit une ^a filhe tant soilement, mariée à Waltier de Froidcourt, dont mention sierat chi après, en la genalogie ^b chez de Hozemont. Et des atres dois sereurs, mariées à Godefroid de Brevoules et à ^c Johan de Jodongne, sont pluseurs enfans.

5 **67.** Ly atre filhe ^d do saingnor de Warfezéez, do derain mariage, (S^r. 42) fut mariée à Alixandre ^e delle Tour de Wandres, et orent pluseurs enfans, qui ont mal wardeit leur patrimoine, sy ne puelent servir leur amis; dont ly uns est nommeis Rassekins, ly atre Alixandre, et ly atres Wilhelmes; et, do sorplus, je n'ay nulle cognissanche.

10 **68.** Item, ly atre filhe seucleirs do saingnor de Warfezéez, do dierain ^f mariage, fut nommée damoysselle Oede, et fut mariée à Johan de Mes, le hallier, dont ilh sont trois sereurs. Ly ainsuée soy mariat sottement à on jovene homme de Viez Waleve, qui al dit Johan servoit à cely temps; s'en sont ly hoires powres et petitement astaleis. Ly seconde ^g fut mariée à
 15 Badewien, fil monssaingnor Badewien de Sains Servais, chevalier, esquevin de Liege, et en ^h sont trois fis et une filhe, assavoir Badewins, Johans, Alixandre ⁱ et Aelis. Ly dis Badewins at une straingne femme, delle mairie de ^j Bois le Duke, que messires Johan de Biernamont avoit tenu en songnetaige, et l'espozat al dierain à caze de pluseurs enfans qu'il avoit de
 20 ly. Et ly dis Johan, freires al dit Badewien, est marieis alle filhe Giles

^a une est répété dans A. — ^b B geneal., et de même par la suite. — ^c Sa. omet a. — ^d B Alex., et de même plus loin. — ^e B derain. — ^f Sa. omet en. — ^g CBQJY de, A do, G du.

mestre de Liège en 1354, 1355, comme le veut JALHEAU (p. 97). Quant aux autres détails fournis par cet auteur, je n'ai pu les vérifier et je les tiens pour suspects. (Cfr. DE BORMAN, *Echevins*, I, 479, 486 et suiv.)

¹ Elle se nommait Isabelle. « Renechons de Wandre et Isabeau, femme de Sandrekins de la Tour », chartre du 9 avril 1351 (LÉON. KORTH, *Archiv Harff*, I, 73, 97) « Damoiselle Habielle delle Tour de Wandre » (*Ibid.*, 256).

² Marie de Mes. Son contrat de mariage avec Baudouin de Saint-Servais, écuyer, fut approuvé à la cour féodale de l'avoué de Hesbaye, le 28 avril 1367 (fol. 42 v°), mais il devait être antérieur d'un certain nombre d'années, et à ce moment Marie n'était plus en vie.

³ Ces trois fils sont nommés dans une chartre du 4 juillet 1392 au *Cartulaire du Val-Benott* (p. 698) avec leur sœur Catherine qui y était religieuse.

Malhar de Liege. Ly dis Alixandre n'est point marieis, et la dicte Alys est mariée à Watelet, fil jadis Gerart de Chier de Seliens ¹. Et damoyselle Katerine, tirce filhe de jadis ^a Johan de Mes, soy mariat assi sains conseilhe d'amis à Thomas de Payves, fil jadis Lambier de Payves, qui le sien forfist ^b et vendit sottement ^c, al domage de ses hoirs; s'en sont chink enfans, assa- ⁵ voir Lambier, Thomas, Katerine, Marie et Oudelette; laqueil Marie est mariée à Somme en Famenne ², à Pirelot, fil Thomas de War ³, et en at des enfans.

f. 18
(Sa. 45) **69.** Ors aveis oût veritablement recorder toute la generation do saingnor de Warfezéez et de ses xx enfans, qu'il out de dois mariages, et tos ¹⁰ chiaux qui sont de ceste droite lingnie ^d al jour d'uy vivans, assavoir l'an mil m^e nonante owit, si avant qu'il sont de ma cognissance; lyqueis sires de Warfezéez, nommeis Rasses, tirs de ce nom, avoit esteit fis monssaingnor ^e Rasson, secon de ce nom, engenreit de monssaingnor ^f Otton, saingnor de Warfezéez. Sy retournerons à monssaingnor Ernut, freire do ¹⁵ dit monssaingnor Otton, et à ses sereurs. Et ^g deveis savoir que messires Rasses, promerain de ce nom, sires de Warfezéez et peires de monssaingnor Otton, de monssaingnor Ernut et des v sereurs, portat, et portent sy hoires marles en deskendant, de geules à fleurs de lys d'argent, et cascons sa differenche ensy que bon ly sembloit, car ly dis messires Rasses promerains fut chis qui mist jus les armes de son peire et prist les fleurs de lys ⁴; ²⁰

^a CBQ de jad., A do j., G du j., JY du dit — ^b A sortist. — ^c B ajoute sa terre. — ^d B llingne — ^e B fil de m. — ^f B mess. — ^g C n'a pas la suite de ce paragraphe.

¹ Gérard de Slins, demeurant au « Chierf », vivait en 1574, 1585, 1587 (*Vat-Saint-Lambert*, nos 681, 748, 765). Son fils Wautier de Selins dit del Chierf relève à la cour féodale de Liège le 14 mars 1596 (reg. 45, fol. 75 v^o) et Aelis apparait comme veuve en 1443 (*Chartes de Saint-Martin*, p. 115). Wautier de Slins et Alice engendrèrent Guy de Slins, qui relève à la cour féodale de Liège le 21 février 1405, après la mort de son père (reg. 45, fol. 142). Reçu échevin de Liège en 1407, il mourut en 1422. Ces détails doivent compléter ceux que j'ai donnés sur cet échevin (t. I, p. 512). A remarquer, en outre, que les armes attribuées par Salbray (p. 42) à la famille de Slins sont purement arbitraires et démenties par le sceau de l'échevin, dessinées planche VI de mon ouvrage précité.

² Il y avait deux Somme en Famenne : Somme-Leuze et Petite-Somme. De quelle Somme s'agit-il? M. le chanoine Roland penche pour la seconde, qui était siège d'une seigneurie.

³ Thomas de War fut au nombre des combattants de Basweiler en 1571 (DE RAADT, XI, 486).

⁴ Voyez ci-dessus, page 15.

et assi tos sy trois oncles, dont chi après sierait faite mention, assavoir ly sires de Hermalles, ly sires de Harduémont et ly sires de Hanefte, present les ^a fleur de lys, mais che fut d'atres couleurs, si qu'il vous porat chi après apparoir.

5 **70.** Messires Ernus de Warfezéez deseurnommeit soy mariat à Huy, à une veve, sereur d'on riche borgois de Liege nommeit saingnor Lambuche d'Ilhe, et elle avoit devantrainement esteit femme Ponchar l'Uzerier de Huy. Ly dis messires Ernus et sa dicte femme orent un ^b fil et une filhe. De ceste filhe, je ne say nint bien qu'il en avient. Mais ly fis fut nommeis
 10 messires Rasses de Seraing, chevaliers. Chis messires Rasses out trois filhes. Ly promeraine fut mariée à monssaingnor Gilhbar de Greis, en Braibant ¹, dont chill de Greis sont yssus et ly sires de Lintres, de part sa meire. Ly seconde filh monssaingnor Rasse de Seraing fut mariée ^c à Lens, en ^a Braibant; s'en sont yssus chill de Jardengnéz, et assy en yssit en des-
 15 kendant Clarembaz de Lens ² et pluseurs atres. Et ly tirce filhe fut mariée (Sa. 44)
 à Wilhelme d'Oborne le viez, qui fut peres de Johan d'Oborne; doqueile f. 18 v
 Johan Wilhelmes d'Oborne ly juvenes et Ernus d'Oborne issirent, desqueis chi après sierat faite mention, en la genalogie do viez monssaingnor Wilhelme de Warous ^e.

^a Sa. le. — ^b CQ ung, ABG vij, JY sept. — ^c B parle ici, à tort, d'un deuxième fils : ly second fis... fut marieis. — ^d A a. — ^e A place cette dernière phrase en tête du paragraphe 71, mais erronément, car, outre que, par le sens, elle se rattache au paragraphe précédent, le mot Avient ouvre bien le paragraphe nouveau : le scribe a, en effet, laissé un blanc pour que sa première lettre fût peinte au vermillon, ainsi que les autres initiales.

¹ Gilbars de Greis, sire de Hauchin et de Bierch, mort le 7 août 1544, avait sa sépulture dans l'église de Grez, canton de Wavre. La description qu'en donne Le Fort (NAVEAU, n° 1559) me fait supposer toutefois que ce monument a été renouvelé vers le XVIII^e siècle. — Rase de Grez, sire de Malève, qui doit avoir été son fils, mourut le 28 janvier 1551, veuf de Marguerite delle Rivière, dame de Neerlinter, décédée le 15 mars 1544 (NAVEAU, n° 1540 et 1541). Ces époux me semblent avoir été respectivement le frère et la sœur de Marie de Grez qui en 1562 était veuve de Daniel de Rivieren. Rase de Rivieren, fils de ces derniers, est celui que notre chroniqueur dit être « ly sires de Lintres, de part sa meire ». Il épousa par contrat passé à Dormael, au cimetière sous un chêne, le 29 juin 1562, Cécile, fille aînée de Gérard, sire de Heers (*Codex diplomaticus*).

² Hadewige, fille de feu Clerbaut de Lens, épousa en premières noces Jean Jamaert de Hallet (DE RAADT, II, 149); en secondes Gérard Poellet, prisonnier à la bataille de Basweiler, sous le bailli de Brabant; il reçut en 1574 et 1598 des indemnités de guerre. Le sceau dont il se sert porte les armes des Pouilhet de Ferme (les Pouillet actuels). Voyez aussi BOUMANS, *Fiefs de Namur*, I, pp. 58, 154.

71. Avient que ly femme monssaingnor Ernout de Warfezééz, assavoir ly sereur saingnor ^a Lambuche d'Ilhe, trespasat, et ly dis messires Ernus, ses maris, soy remariat alle sereur monssaingnor ^b Wilhelme d'Atrive, de laqueil damme ilh out on fil, qui fut peires de monssaingnor Ernout de Hussinbur, chevalier, qui portoit de geules à fleur de lis d'argent, à on ^c label ^e à trois pendans d'azure ¹. Chis messires Ernus de Houssinbur soy mariat alle filhe de monssaingnor Libier Butoir, saingnor de Cleremont et d'Awans, et en out dois filhes; dont ly une fut mariée al bon et al preu monssaingnor Lambiert d'Ouppey, qui les fais d'armes parsiwoit par tos païs, qui fut peirs do bon et do wailhant monssaingnor Lambier d'Ouppey ¹⁰ qui fut marissaz delle evesqueit de Liege et qui acquist la terre de Harsta, dont plus expresse mention sierat chi après faite, en la genalogie do saingnor de Harduémont, doqueil ^d ilh est yssus de part son bon peire. Et ly atre filhe monssaingnor Ernout de Hussinbur fut mariée en la conteit de Namur, à monssaingnor Thiry de Rywencheaz ², dont ly hoirs sont à ¹⁵ present.

(Sa. 45) **72** ^e. Puisque declareit avons la genalogie des dois fis monssaingnor Rasson, saingnor de Warfezééz et de Domartien, promerain de ce non, ilh est choze bin covenable que vous sachiez la genalogie delle damme de Bretonbur, leur sereure, qui fut mariée à ce noble bannerés : monssain- ²⁰gnor Hayneman d'Ays, dit Schoeneov ^o ³. Veriteis est que ly dis messires Heynemans out trois fis delle filhe do dit moussaingnor Rasson, assavoir,

^a Ainsi AQJY, CBG monstr. — ^b mouss. manque dans Sa. — ^c B lanbeal. — ^d AB de queil, G de laquelle, CQJY duquel. — ^e Avant ce paragraphe, se place, dans BQd̄z, le titre Geologie des hoirs monssaingnor Hayneman d'Ays. — ^f AGB a ce, Q a, JY au, C a ung. — ^o Variantes du même nom dans CQG, Bε Schoenvorst.

¹ Arnold de Hussimbourg, chevalier mourut en 1309 et fut enterré à Chapon-Seraing.

² Rywencheaz est aujourd'hui Roissia, sous la commune de Leuze, canton d'Eghezéc. Voyez DE RADIGUÈS, page 162, où l'on trouvera les transformations successives de ce nom.

³ Sconove, Schoenowe, etc., aujourd'hui Schönau, au nord d'Aix-la-Chapelle, entre le territoire de cette ville et le petit pays de Heiden. Le baron de Chestret de Hanefte, à qui nous empruntons cette identification, n'aurait pas attribué à Hemricourt l'inexactitude d'avoir écrit ici Sconvorst au lieu de Schoenove, s'il avait pu contrôler le texte de Salbray avec ceux que nous utilisons. Son étude critique sur Renard de Schönau, parue en 1892, nous servira de base pour le commentaire des pages qui vont suivre; nous nous bornerons à faire connaître les documents découverts depuis.

sont messires Henrys de Fexhe, messires Rasses Maxhereis et messires Ernus de Bretonbur.

73. Ors oreis asseis merwilheuse choize, dont je n'ay poüt ^a savoir la ciertaine ^b veriteit. Ilh est escript chi devant, et ch'est vray, que chis noble
 5 barons, messires Heynemans, portoit les armes de Lemborch, et assy ilh ^{f. 19} crioit Lymborch, et n'y avoit atre differenche que ce que ly lyons n'avoit nint kowe forchue; et assi ^c ilh brisoit de trois tortelés d'argent en la poytrine do lyon, por le coistie de Hazedale. Mais si dis enfans laissent jus cely blazon et prisent les tortelés tant soilement : assavoir ^d que messires
 10 Henrys, ly ainsneis, prist de geules à tortelés d'argent, messires Rasses prist d'argent à tortelés de geules ^e, et messires Ernus portat ^f ce meïsmes, saf tant qu'il les brisat d'on labeal à trois pendans d'azure; et laissent semblablement ^g le cry de Lemborg et criont tous Domartien. Chi affiert grande
 admiration, quant chis enfans laissent le noble cry et blazon de leur bon ^(Sa. 46)
 15 peire et prisent blazon de plus petite coysté, et y misent le cry de part leur meire. Je en parlay pluseurs fois à monssaingnor Henry de Fexhe, doqueil ly dis messires Henris fut gransires, car je estoie à ses dras et à ses binfais; mais ilh ne m'en ^h savoit atre choze respondre que ce qu'il avoit oüt dire son ⁱ bon peire : que, quant ly dus Wallerans de Lemborch, dierains
 20 de ce nom, fut mors sains hoirs marles ¹ et ly debas montat por la terre à ^j avoir entre les princes et barons qui avoient ses filhes, dont ilh out onze bin et noblement mariéez ², et assi entre cheaz qui estoient issus de ses ^k oncles et de ses freires, qui portoiient les armes, et le demandoiient do costeit delle espéc ³, ly bataille à Waron en sourdit entre eaz, de laqueile

^a B peu — ^b B certaine. — ^c B ossy. — ^d assavoir manque dans Sa. — ^e de g. manque dans Sa. — ^f Ainsi AGJYQ, B portoit, C manque — ^g Sa. semblablement. — ^h Ainsi BQ, AG nen men, CJY ve me. — ⁱ AGCY son, BQJ de son. — ^j a se trouve dans BC. — ^k Sa. se.

¹ La mort de Waleran, due de Limbourg, se place entre le 14 octobre 1279 et le 11 mai de l'année suivante (ERNST, *Histoire du Limbourg*, IV, 354).

² Hemricourt ici est mal informé. Aucun des princes ni des barons qui se battirent à Woeringen pour le duché de Limbourg n'eut pour femme une fille de Waleran, excepté Renaud, comte de Gueldre, qui était marié avec Ermengarde, sa fille unique (ERNST, *loc. cit.*, 357 note).

³ Ces mots, selon la juste remarque d'Ernst, ont été mal traduits « l'épée à la main » par Salbray et Jalheau.

ly dus de Braybant, qui avoit une des filhes, out la victore et conquist la terre alle espée, et ly contes Blondeaz de Luxemborch, peires al empereur Henry, et dois de ses freires et pluseurs atres y furent mors, et ly archevesque de Colongne et ly contes de Guelres et pluseurs atre barons y furent pris, ensi que les coronikes des Braibenchons le divisent plus expressement; tuit chil qui portoient les armes de Lemborg les laissont par despit, excepteit le conte del Mons ¹ et le saingnor de Falcomont, par tant que ly dus de Braybant les encargat quarteléez encontre les armes de Lowaing, car adont prist ilh les armes quarteléez de sable al lyon d'or et d'argent al ^a lyon de geules : et c'estoit ly response que ly dis messires Henrys ly juvenes ¹⁰ m'en faisoit. Ors revenrons à nostre mateire.

74 Messires Henrys de Fexhe, ly ainsneis fis de monssaingnor Heneman deseurnomeit, out dois fis. Ly ainsneis fut nommeit monssaingnor Lambier, et ly atres Rasses, qui morit sains hoir ². Messires Lambier soy mariat à une genty damme, filhe do voweit de Treit, qui astoit do lynage ¹⁵ de Harne et d'Ytre ^{b 3}; s'en out trois fis et dois filhes, assavoir : monssaingnor Henry ly jovene, dont je ay maintenant parleit, qui fut sirez d'Aaz et ^c de Hermééz, de Houten, de Chevetongue et de pluseurs vilhes, et fut esquevins de Liege ⁴; ly secons fut nommeis messires Ogirs; ly tirs fut nomeis

^a B al, CQJY au, AG a. — ^b AG de dytre, BJ de ditre, Y de d'itre, C de ditre, Q de Dytye. — ^c et dans BC.

¹ « Le conte de Mons », c'est-à-dire le comte de Berg.

² Le chevalier Henri de Fexhe se montre dans trois chartes : 1279 (*Cartulaire de Huy*, p. 62), 1285 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 597) et 1288 (*Chartes de Saint-Jean*). Il eut un fils nommé Henri, comme lui, dans la charte de 1285 précitée et qui doit peut-être remplacer le « Rasse » signalé ici.

³ Lambert de Fexhe épousa Jeanne de Haren, fille d'Oger, avoué de Maestricht. Ce dernier, nommé parfois aussi Roger, vivait en 1270 (DOPPLEN, n° 1809) et avait cessé d'exister en 1315 (PONCELET, *Fiefs*, p. 152). — Harne désigne Borgharen, commune du duché de Limbourg, sur la rive droite de la Meuse. Itteren est un village contigu.

⁴ Henri de Fexhe, chevalier, au service duquel Hemricourt passa une partie de sa jeunesse et qui fut l'un de ses principaux informateurs, doit être né dans le dernier quart du XIII^e siècle. Dès le 27 juin 1314, nous voyons « Henricus filius quondam domini Lamberti de Febe militis » relever à Tongres, en fief de l'évêque de Liège, la moitié de la seigneurie d'Eprave, la moitié des dimes du banc de Theux avec la moitié du droit de patronage de l'église de Sart (PONCELET, *Fiefs*, 147). Je le rencontre comme chevalier dès 1334 (*Ibid.*, 376, 414). Puis, il est signalé en 1337 et 1346 (*Cartulaire*

Piettes de Brouk ; et ^a, des dois filhes, ly une fut nommée damoyselle Aelis, se fut beghine de Saint Cristofre ^b, belle, bonne et religieuze damoyselle, plaine d'onneur ^c, de grande honesteit et cariteit ; et ly atre sereure fut mariée à on bon chevalier, bin gentilhomme, cuzien alsaignor de Horne ; (Sa. 47)
 5 se demoroit à Ghore, en la Campine.

75. Messires Henris de Fexhe ly jovene, qui ^d fut asseis anchiens anchois qu'il morist, prist à femme le filhe monssaingnor Johan Botir d'Aaz. qui n'avoit que dois ^e filhes ; se fut ly atre mariée à on bon escuwier, Olivier d'Ohay, saingnor de Cenfontaines, fil do bon Wateran de Joupprelle ^f, dont
 10 mention sierat faite chi après, en la genealogie moussaingnor Libier Crepon d'Otéez. De ceste damme out ly dis messires Henris pluseurs enfans, assavoir Lambiert, Botir, Henry, Rasses dit Maxhereit, Rigaut, Alys, Ysabeal et Marie. Et de tous ces enfans est tres pau ^g de semence demorée, dont c'est piteit et domaiges pour l'amour de leurs bons predecesseurs, si
 15 qu'il apparat chi après. Ly dis Lambier morit sains hoir ; et fut pitieusement ^h decoleis à Dynant, por le sien à demandeir, car chil de Liege ly avoient abatue sa fortrece d'Aaz por petite ocquison, dont ilh devient annemis al paais ; se fut pris en la prevosteit de Revongne et livereis ⁱ à chiaz de Dynant ; et, par la forte ^j porkace delle citeit et delle bonne
 20 wilhe de Huy, ilh le covint soffrir martir. Et, en veriteit, pluseurs personnes ont dit que ly pechiet et ly ^k damage et despit qu'il avoit fait à son bon peire sovent fois, l'ecombroit ^l durement, car ilh avoit à son bon peire fais pluseurs despis et domaige sains caze ¹. Ly atres freires après, nom-

^a C omet la suite du paragraphe. — ^b A xpofre, G xpofe, Sa. J Christophe. — ^c Ainsi B, A donelr. — ^d Sa. omet qui. — ^e Ainsi partout, sauf B des. — ^f A Jouppleu transformé par une seconde main en Jouppille, JY Joupleu, C Jupille, G Jupple, Q Jopple, Sa. Joupprele. — ^g B trespau, AG trespas, C tres peu, JY bien peu, Q tres petite. — ^h Selon AGC, BQJY piteusement. — ⁱ AG libereis, B livreis, C liveré, QJY livré. — ^j A force. — ^k B ly, CQ le, AG de. — ^l A lecombroit, ailleurs lenc.

de Saint-Lambert, III, 520; IV, 80). Son nom reparait en 1557, date à laquelle notre chevalier devint échevin de Liège, fonctions qu'il exerçait encore le 19 août 1565, peu de temps avant sa mort. Sa femme, dont nul document ne nous apprend le prénom, l'avait précédé au tombeau (Voyez DE BORMAN, *Échevins*, I, 210).

¹ Lambert, fils aîné de messire Henri de Fexhe, releva le 18 mai 1571 à la cour féodale de Liège le château d'Aaz avec les seigneuries d'Aaz (Grand et Petit) et d'Hermée, etc. (BORMAN, *Seigneuries féodales*, p. 3).

meis Botirs, qui fut biaux et bons et cortois : chis morut sains hoir en Lombardie ¹. Et ly dis Maxhereis morit ^a ausy sains hoir alle bataille à Bossewilre ^{b 2}, en la ducheit de Juley : là ly dus Wincelaus de Luxemborch et de Braybant fut desconfis. Henris, ly quars freires, ne fut onkes do corages des atres, ne siervans ses amis al regar des atres; anchois fut ilh ³ ryoutteus et litigieus. Ilh soy mariat trois fois : premiers, alle filhe monssaingnor Thibaut de Lardier, chevalier, qui morit sains hoir; secondement, f. 20 (Sa. 48) à damoysele Bealtris, filhe Alixandre de Jardiens ^c de Seraing ^d, qui assi morit sains hoir; et tircement, alle filhe Johan de Rone, maieur de Marche en Famene, qui en devant avoit esteit femme à monssaingnor Fastreit de Nanines ^e, chevalier, doqueil Henry et de cest damme est uns fis asseis juvenes et de petite stature, et nintmons ilh est chevaliers et nommeis messires Bottiers. Rigaz, ly quars freires, est canones de Saint Lambiert, beaz clers, asseis sages et gratieuz, et de grant patrimoine; mais ilh n'at nint volenteit de marieir, et l'at ly dis Bottirs, ses cuzins, durement perseuteit ¹⁵ ³. Ly promerain filhe do jadis monssaingnor Henry, nommée Alis,

^a B morut. — ^b Ainsi C (cfr. p. 21, l. 6). — ^c CBJY de, A do, GQ du. — ^d D'après CBQJY, AG Sareyig'. — ^e Ainsi BC, AGJQ Namines.

¹ Jean Botier de Fexhe semble avoir été destiné à la cléricature. Dès 1331 il était pourvu de la cure de Theux, quand il demanda celle d'Alphen, au diocèse de Cologne, qui était devenue vacante par la mort de son titulaire. Le pape Clément VI la lui accorda avec une prébende au chapitre de Xanten (BRILLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, n° 2204).

² Rase Masschereel de Fexhe, qui servait dans la rotte de messire Jacques de Bourbon, fut tué en effet. Son frère Rigaut reçoit en 1374 un acompte sur les indemnités auxquelles il avait droit. (DE RAADT, t. XI, p. 284).

³ Rigaut de Fexhe, chanoine de Saint-Paul, fils de messire Henri, relève le 13 avril 1367 à la cour féodale de Liège, la moitié des dlmes de Theux et de Sart par la mort de son père et en vertu de l'accord fait avec ses frères (*Cour féodale*, reg. 41, fol. 40 v°). Le 5 août 1373, le pape Grégoire XI lui confère une prébende à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, vacante par la mort de Robinet de Villari. (*Heg. Avin.*, n° 198, fol. 250). En 1393 il était chanoine résidant de Saint-Lambert et mourut en mars 1413 (DE THEUX, II, 135). — Les querelles du chanoine Rigaut de Fexhe avec messire Jean Bottier, son neveu, n'en étaient encore qu'à leur début quand écrivait notre chroniqueur. Elles s'envenimèrent plus tard par des raisons politiques, car messire Bottier fut l'un des principaux adhérents des haidroils. Nommé par eux échevin de Liège (1407), il fut chargé du commandement de la ville de Thuin, si bien que le chanoine Rigaut l'exclut complètement de sa succession. Des procès s'ensuivirent et, trente ans plus tard, la majorité des métiers de Liège décide de remettre Berthe de Fexhe, fille de feu messire Bottier, en possession de la dlme de Theux et la terre d'Eprave (26 août 1442, JEAN DE STAVELOT, p. 305).

fut belle et gracieux; se fut mariée à monssaingnor Jakemme de Fraypont, saingnor de Wodemont, chevalier, et morit sains hoir ¹. Marie, ly atre filhe, fut tres belle et tres gracieuze filhette, et fut nonain delle Vaz Benoitte. Et ly atre damoysselle, Ysabial, fut canonesse de Mostiers sor
 5 Sambre, puysoy ^a mariat à Gerart de Herdines, escuwier, et morit sains hoir ². Ensy poiés perchivoir que cest noble branche de bon monssaingnor Henry de Fexhe, qui estoit tres riches hons et uns drois Alixandre de corage, est presque toute amortie et en perill que jamais ne soit relevée ^b, puyssque ly dis Rigaz est disposeis à demoreir clers.

10 **76.** Messires Ogirs ³, secons fis monssaingnor Lambier de Fexhe, fut marieis à une des filhes monssaingnor Wilhelme d'Odoir, chevalier ^c, qui portoit les armes de Tongres : vairiet d'argent et d'azure, à une faixhe d'or ⁴, et en out dois fis et dois filhes, assavoir Lambier, Ogir, et damoysselle Ysabeal, et une filhe canonesse de Mabuege. Lambier fut canones de (Sa. 49)

^a B se. — ^b A soit relevei, B soy releve, GC soit relevé. — ^c Sa. omet chevalier.

¹ Ailis de Fexhe mourut sans enfants vers 1569. Elle avait disposé par testament de 19 bonniers de terre situés à Millen. Mais l'évêque de Liège n'ayant pas ratifié cette disposition, les frères et sœurs de la défunte vendirent ces biens à Guillaume Proest (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 90).

² Isabelle de Fexhe résigna sa prébende de Moustier avant 1376 (*Analectes ecclésiastiques*, XXXIII, 55). *Herdines* (dont on a fait arbitrairement *Herdinx*) est le nom roman de Herderen, commune de la province de Limbourg, entre Tongres et Maestricht. — Gérard de Herderen est mentionné en 1370 (DE BORMAN, *Fiefs Looz* p. 105). — Un « Michiel de Herdines », écuyer, fut témoin le 17 juin 1274 à une charte des comtes de Looz (*Val-Saint-Lambert*, n° 354).

³ Oger de Fexhe releva le 21 décembre 1525 la maison d'Enixhe et ses dépendances, par vente du chapitre de Saint-Denis (PONCELET, *Fiefs*, 73). En 1553 on le retrouve comme homme de la cour allodiale (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 403). Il fut ensuite chevalier, et ne vivait plus en 1548.

⁴ Guillaume d'Odeur, chevalier, a dû vivre dès la fin du XIII^e siècle; il seelle, immédiatement après Guillaume de Leuth, une charte d'avril 1310 donnée par le comte et la comtesse de Looz (*Orig. chartes de Saint-Jacques*). Jalbeau le confond avec un autre Guillaume qui combattit à Basweiler et qui pouvait être tout au plus le petit-fils du précédent. Quand Hemricourt dit que Guillaume portait les armes de Tongres, il ne fait pas allusion à la ville, mais à une famille de ce nom, qui florissait au XIII^e siècle et avait donné un maréchal à la principauté (Cfr. PONCELET, *Maréchaux*, p. 75). Plusieurs familles de chevalerie portaient le blason de Tongres, citons les Leuth, les Moperlingen, les Mulken, les Rixingen, etc. Celle d'Odeur ou de Genoels-Elderen dont il est ici question, ne s'est éteinte qu'avec le prince-évêque Jean-Louis d'Elderen, mort en 1697.

Saint Servais de Treit, et floives de sens ¹. Ogirs fut beaz et gratieuz escuwiers, et sont, de ly, demoréez dois filles, dont ly une est nonain et ly atre est mariée à monssaingnor Wilhelme de Bois, de Meliens, chevalier, qui est uns riches hons, sages et gratieuz ². Et la dicte damoyselle Ysabeal, qui at esteit tres belle et tres bonne damoyselle, fut mariée à Olivier de ³ Meilen ^a, escuwier, dont ilh sont pluseurs beaz enfans; et denoméement Olivirs ^b, ses ainsneis fis, est de noveal marieis alle ^c filhe monssaingnor Johan le ^c Cloquir, bailhir de Tuwing, esquevin de Liege et de Huy. Et y at trois filles, sereurs do dit Olivier; dont ly une fut mariée à Sandre de Rosemelt ³, et en at trois enfans, et de noveal elle ^d est remariée à Johan de ⁴ Wayme ⁴; ly atre sereur fut mariée à on esquevins d'Ays, nommeit Renar

^a Ainsi AG, J Melien, BC Melen, Q Mellen. — ^b A Olibirs. — ^c ABC le, Qe de. — ^d Be n'ont pas elle.

¹ « Lambert, fils mess. Rogier de Fexh, chevalier jadis, » relève le 18 août 1348 la cour d'Enieh et dépendances, entre Wonck et Embenne (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 122 v°). Ce Lambert devint-il ensuite chanoine de Saint-Servais, ou bien y eut-il un troisième frère nommé Guillaume de Fexhe? Il y avait, en effet, à Saint-Servais un chanoine du nom de Guillaume de Fee, qui vivait en 1361 et frère d'Oger (*DOPPLAER, Schepenbrieven*, I, n° 660 et 1818).

² Marie (mal nommée Isabelle) de Fexhe, épousa Guillaume van den Bosch de Millen, chevalier (DE BORMAN, *Fiefs Looz* passim.). Il n'avait pas encore reçu cette dignité quand il combattit le 22 août 1371 à Basweiler où il fut fait prisonnier, de même que le sire de Diest, dans la rotte duquel il servait. L'indemnité qu'il reçut de ce chef se montait à 147 moutons, dont il donne quittance en 1380. Son sceau portait de vair, à la fasce chargée de trois fleurs de lys. Légende : S. WILLI DE BUSCO (DE RAADT, I, 298; fig. 90). Ce n'est qu'après 1390 qu'on le rencontre comme chevalier (FRANQUINET, *Notre-Dame*, n° 143, 148). Il mourut sans postérité le 1^{er} février 1414 et fut enterré dans l'église de Millen, près de Tongres. Marie lui survivait en 1416 (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 190, 191).

³ Sandre (Alexandre) de Roismelt appartenait sans nul doute à la famille de Tilman de Rosmel, sur laquelle voyez DE BORMAN, *Échevins*, I, 180. Parmi les trois enfants que Hemricourt lui attribue, il faut compter en tout cas, Jean de Rosmelle, châtelain de Franchimont en 1399; celui-ci, à son tour, père de Sandre Moyne de Rosmel, châtelain de Franchimont en 1423, et de Catherine de Rosmel, femme en 1407 de Jean Bottier de Fexhe, chevalier.

⁴ Jean de Waym, prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Montjardin, donne en 1374 quittance de 321 moutons d'indemnités payées par le Brahant. Il portait un burelé et un trèfle brochant en chef à dextre (DE RAADT, IV, 219).

Wilde ¹ et, après, à Gylis de Houkelebay ² et, fircement, à on chevalier delle dukeyt de Guelres, nommeit messire Gerart de Matelar ³; et ly tirce sereur fut mariée à Ays et, après ce, elle est remariée à monssaingnor Johan de Sovereey ^a, en la terre de Dollehen, qui est chevalier de grant s corage et mult amcis et honoreis des saingnors ⁴.

^a BGQ Sovrey, C Sovereit.

¹ Renar Wilde est signalé comme échevin d'Aix-la-Chapelle en 1375. Comme feudataire « de cornu beati Caroli » il avait l'honneur de porter à la procession le cor de Charlemagne (LAURENT, 244). Reynardus Wylde de Treversdorf donna à l'abbaye de Boreette 2 florins et 1 tortice pour son anniversaire qui s'y célébrait le 19 juillet. Il doit avoir été fils d'*Arnoldus dictus Wilde* qui figure dès 1347 parmi les échevins d'Aix-la-Chapelle et l'était encore en 1364 (QUIX, *Reichsabscheide Burtscheid*, pp. 354, 427). Les armes de cette famille, bien différentes de celles que lui attribue Salbray, étaient d'argent au chevron de sable, accompagné au premier canton d'un lion rampant de gueules. (MACCO, *Aachener Wappen und Genealogien*, II, 239; DE RAADT, IV, 242). — Le château et la ferme de s' Treversdorp, à Montzen, avec 70 bonniers de terres, bois et prairies, furent relevés vers 1380 à la cour féodale de Brabant, comme fief limbourgeois, par Reynart Wilde, qui les transmit à sa fille Marie, femme de Jacques Chabot, chevalier et échevin de Liège de 1398 à 1418 (Cfr. DE RYCKEL, *La cour féodale de l'ancien duché de Limbourg*, p. 597, et DE BORMAN, *Échevins*, I, 309).

² Le château et la ferme de Houckelbach, fief limbourgeois, situé sous la commune de Henri-Chapelle, fut relevé le 23 mai 1381 par Johan van den Bergh (DE RYCKEL, *ouvr. cité*, p. 356). Gilles dou Thirr de Houkelebay, cité dès 1366 (*Cartulaire du Val Benoit*, p. 359), était probablement celui qui nous occupe et fils du précédent. Il est déjà question de cette famille dans Van Heelu, page 268.

³ Gérard von Matlor jouissait en 1394 et en 1398 d'une rente de 40 florins sur la ville d'Aix-la-Chapelle, dont Marie, sa femme, avait hérité l'usufruit en 1376 de son premier mari (LAURENT, 263). — Gérard de Matelar et Marie [de Melen], sa femme, vivaient encore en 1403 et avaient l'usufruit de 's Treversdorp (DE RYCKEL, *ouvr. cité*, page 597, où *Marcrelaer* est évidemment une mauvaise leçon.

⁴ Souvré, près de Visé, est incontestablement le berceau de cette famille, que l'on rencontre dans l'obituaire de la collégiale de Visé; ainsi : *Catharina prima uxor Reyneri Libert de Sovreto*; *Joannes de Sovreto, miles*; *Libert Reyneri de Soverey*. Quant au chevalier Jean de Souvré, que Hemricourt tient en si haute estime, il a prolongé son existence jusqu'en 1428-1429, à preuve cette annotation dans les registres de la Chambre des Comptes : « Soe starf heer Johanne van Sovereys, ritter, die leeneman ons genedigen heeren was tot Lemborgh ende tot Dalem. Soe nam de amptman van Lemborgh dat beste peert, want der voerser. heer Johanne in der lande van Lemborgh geseien was ende lange sieke geweest hadde, en hadde mar twee knechtspeert. Alsoe hadde her Reynart (van Berge, drossard) dat ander peert, dat eyne ruyne was, en waert verkocht xvi l. Brabants ». Registre 3726 de la Chambre des Comptes de Bruxelles, non paginé, au chapitre des « Leenrechten en Heergeweyden » (Renseignements dûs à l'obligeance de M. l'abbé Ceysens, curé de Dalhem).

77. Item, de Pietre de Brouk, le tir fil monssaingnor Lambier de Fexhe, et delle sereur monssaingnor Renart d'Argenteal¹, qui fut sa femme, est ilh petis remanans. Ilh out dois fil et une filhe, assavoir monssaingnor Lambier Franbax, chevalier, et Raynelkien^a de^b Brouk, qui andois sont mors sains hoirs, ensi qu'il m'at esteit acointiet^{c 2}, et orent s une sereur mariée à Ays, mais je ne say nint qu'elle^d aiiet enfans.

(Sa. 50) 78. Item, delle damme de Ghore, filhe monssaingnor Lambier de Fexhe³, issirent messires Daneaz de Ghore, chevaliers, Lambiers de Ghore, et une damme, qui fut mariée à monssaingnor Thiry d'Argenteal, saingnor d'Entines^{e 4}, qui fut freires al bon monssaingnor Renart d'Argenteal qui¹⁰ veriat à ceaz de Liege. De cely monssaingnor Daneal⁵ sont dois fis et dois filhes. Ly aunée^f filhe, nommée Marie, belle damme et gratieuze, fut

^a ABC Rayvel-, C Rawe-. — ^b CBQJD de, A do, G du. — ^c A a cointiet, G a cointe, B racolteit. — ^d AB queile, G quel. — ^e D'après AGQ, Sa, detines, Cæ demptines. — ^f Sa, alosée.

¹ Catherine d'Argenteau (Poswick, p. 24).

² « Mess. Lambert dit Frambach de Broke », relève à Liège, le 16 janvier 1367, 9 bonniers à Paive, par succession de « Pietre de Fech », son père (*Cour féodale de Liège*, reg. 41, fol. 9). Dès 1364 il était châtelain de Sprimont (SIMONIS, *Esneux*, p. 210); est encore mentionné comme tel en 1366 et en 1369 (DE RAADT, IV, 411); mais cette dignité, dont il semble avoir été privé par sa conduite arbitraire et peu loyale (*Bulletin des Sociétés d'art et d'histoire*, XI, 87, article de M. VANNEKUS), ne lui est plus attribuée en 1372 (FRANQUINET, *Les Schoonvorst*, p. 308). Il vivait encore en 1377 : « item domine [Margarete] de Lemmoel relictæ quondam domini Frederici de Hoelsberch militis (Pro nunc dominus Lambertus dietus Frambach van den Bruceek miles) ». *Livre censal de 1377*, publié par FRANQUINET (*Archives de Notre-Dame à Maastricht*, II, pp. 499 et 271). Après la mort de messire Lambert Frambach le fief de 9 bonniers fut relevé, le 27 octobre 1404, par messire Jean Hoen de Vurendale, chevalier, son neveu (reg. 43, fol. 140 v°). — Renars dit Raynerkiens de Broeck, chanoine de Saint-Servais, est cité dans un document de 1363 (Poswick, *Argenteau*, p. 216). En 1366, Renard dit Renekins, « seuwirs et chanoine de Saint-Servais de Treit », est l'un des arbitres qui procèdent au partage de la succession du chevalier Henri de Fexhe.

³ Jeanne de Fexhe, épousa Daniel de Ghoor, drossard de Brabant, 1306-1314.

⁴ Jeanne de Ghoor, épousa Thierry d'Argenteau, chevalier, seigneur d'Emptinne, 1355-1356 (Poswick, *Argenteau*, p. 20).

⁵ Daniel, sire de Goor, 1367 (DE RAADT, I, 301), 1368, 1380 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 78, 238), épousa Catherine van Amstel, dame de Mierlo.

mariée à monssaingnor Mahieu ^a de Lanois, saingnor de Hamme ¹; et, de cesti mariage, est une filhe, nommée Ysabeal, qui est mariée à Gerart de Berghes ², freire do saingnor de Berghes sor le Zome ^b; et ly atre filhe monssaingnor Daneal fut canonesse de Mostirs. Des dois fis, est ly ainsneis
 5 nommeis ^c messires Ernus ³, et ly atres Johans, et ne say s'ilh sont marieis. Item, Lambier de Ghore, freires à monssaingnor Daneal, fut longtemps seniessaz d'Eyke ⁴ et out pluseurs enfans natureis, marles et femelles, de pluseurs femmes, et, alle sien, ilh espozat sa songnante, dont ilh avoit ses dierrains enfans, pour eaz legitimeir.

10 **79.** Delle damme d'Ennetines, femme monssaingnor Thiry d'Argenteal et sereur à monssaingnor Daneal et à Lambier deseurnommeis, issirent f. 21
 messires Renars, sires d'Ennetines, chevaliers, qui morit sains hoir ⁵, et une bonne et wailhant damme et de noble corage, qui fut mariée à monssain-
 15 gnor Ernut de Corwaremme, saingnor de Momale et de Nyle, azqueis toute ly terre do jadis monssaingnor Renart d'Ennetines eskeyt; doqueil saingnor de Momale et de ceste damme ly hoirs, qui à present sont en grant estat et prosperiteit, sont denomeis chi desoir, en la genalogie do saingnor de

^a Ainsi AGBC, Qe Mathieu. — ^b Ainsi BQ, AJY Zonoe, C Zone. — ^c nommeis manque dans Sa.

¹ Mathieu de Lanays, chevalier, releva en 1372 à la salle de Curange, le château de Hamme (Oostham) avec la seigneurie de ce nom, ainsi que celles de Beverloo et de Quaedmehelen provenant de messire Gérard de Rumes (DE BORMAN, *ibidem*, 125). Marie de Ghoor lui survécut jusqu'en 1418 et reçut la sépulture aux Chartreux, à Zeelhem.

² Le 21 avril 1396, Gérard de Bergen agissant au nom de Marie de Ghore, sa belle-mère, fit relief des seigneuries d'Oostham, Beverlo et Quaedmehelen (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, sous presse). Fils de Henri, sire de Bautersem, et de Marie de Wesemale, dame de Merxem et de Schooten, il mourut le 27 mars 1405, git aux Frères-Mineurs à Bruxelles. Isabelle de Lanays, sa femme, lui survivait en 1409.

³ Arnold de Ghoor, chevalier, prisonnier à Basweiler sous le sire de Perwez, obtient en 1374 une indemnité de 972 moutons (DE RAADT, I, 501). En 1388 il relève à la salle de Curange le fief de Boschusen situé sous la paroisse de Tongerlo, près d'Opitter, et le cède ensuite à Godefroid Quintart (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 271). De Catherine van den Wyer (*de Vivario*), son épouse, il laissa postérité.

⁴ Lambert de Ghoor, écuyer, est mentionné en 1565, 1567 et 1582 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 375; DE RAADT, I, 501; DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 255).

⁵ Le 13 octobre 1560.

Warfezéez qui out les vint enfans ¹. Chis messires Ernus fut ly premiers sires de Momale qui onkes fuist en lynage de Warfezéez ; car je, qui estoie à ses dras et bnfais et de conseilhe, l'enortay à ce, et ly conselhay et ayday qui l'acquist ^a al abbeit et covent delle engliese Saint Loren deleis Liege : car, ja fuist choze qu'il et si predecesseurs de Warfezéez fuissent nommeis ⁵ saingnor de Momale, nintmains ilh n'en estoient fours que woweis, et ly treffons et ly haulte ^b justice appartenoit az dis religieuz.

(Sa. 31) **80.** Nos avons declareit les hoirs issus de monssaingnor Lambier ^c de Fexhe, ainsneit fil de monssaingnor Heyneman de Schoneov ^d. Ors vus dirons de monssaingnor Rasse Maxhereit, secon fil do dit monssaingnor ¹⁰ Hayneman.

81. Messires Rasses Maxhereis ², fis do dit monssaingnor Heyneman, out dois fis, assavoir monssaingnor Rasse d'Oulpixhe et monssaingnor Johan de Schoneov ^d. Messires d'Oulpixhe ³ soy mariat alle sereur monssaingnor Gerar de ^e Jardien, dont ilh out vi fis tres vailhans et tres preus, ¹⁵ et de haut corage et de grande entrepresure, assavoir messire Johans Maxhereis, messire Gerars Maxhereis, messires Rasses Maxhereis, messire Renars Maxhereis, ly bons abbeis de Saintron, par cuy toz ly atres freires furent enleveis et eusachiez, et sires Johan Hage, qui fut canones d'Ays.

^a AGBQ quil acq., C il lacq. — ^b Ainsi A²B, A¹ faute. — ^c Une seconde main a substitué le nom Henri dans AJ. — ^d B^e Schoenvorst. — ^e CBJD de, A do, QGY du.

¹ Voyez ci-dessus, page 50, paragraphe 25.

² Rase de Schonowe dit Maxhereit, chevalier, vivait en 1284 et 1290 (DE CHESTRET, *Renard de Schönau*, pp. 8 et 9). Quant au sobriquet *Maxhereit*, *Mascarez*, *Maschereel*, qui devint héréditaire dans sa descendance, je m'en suis expliqué dans *Les Échevins de Liège*, t. I, 194, et mon opinion a obtenu l'adhésion du baron de Chestret. Il serait oiseux de rechercher quelle fut l'occasion de ce sobriquet, je me permettrai seulement de signaler la possibilité de l'une d'elles : il y a des enfants qui naissent, la tête enveloppée d'une membrane ou pellicule non adhérente et dont on dit qu'ils sont *nés coiffés*. Peut-être disait-on d'eux jadis, qu'ils étaient *masqués*.

³ Oulpixhe, forme romanisée d'Ulpich, aujourd'hui Uelpenich, commune de la province Rhénane, régence de Cologne. Quant à « monseigneur Gérard de Jardien » j'estime, avec M. de Chestret, qu'il appartenait à la famille de Bongart ou de *Pomerto*.

82. Messirs Johau, ly ainsneis, soy mariat en Famenne, alle filhe Thibauz delle Vauz ¹, qui estoit de ce propre lynage de Warfezéez ; s'en fut uns fis et une filhe. Ly fis fut nommeis messires Johan delle Vaz, qui morit maires et esquevins de Liege ² al temps delle evesque Johan d'Erkel ^a,
 5 doqueil ilh fut maistre d'osteit. Chis dois enfans, messires Johans delle Vaz et sa sereur, furent marieis à dois des enfans Houwet de Champ ^b ³, qui fut f. 21 v
 freire germain ⁴ al bon monssaingnor Thiry de Haneffe, saingnor de Seraing le Casteal ; car Johan de Champ, fis do dit Houwet, out la sereur do dit monssaingnor Johan ⁵, et ly dis messires Johan out la sereure do dit
 10 Johan de Champ. Et quant ly meire do dit monssaingnor Johan delle Vaz fut veve, elle soy remariat à on de chez de Welien en Famenne, dont Thibau delle Vaz et ses freires et sereurs sont issus si que do secon mariage, et en sont ly hoirs à present.

83. Messires Johans delle Vaz at eût de la dit femme on fil, nommeit
 15 messire ^c Rasses delle Vaz ⁶, et une filhe, nommée damoyselle Helewy, qui fut mariée à Thiry de Bierlouz, escuwier, esquevin de Liege ; s'en sont

^a AG derke, BQ darkel, JY darquel, C derkelle. — ^b A de champ ; dans les paragraphes 82 et 84, les manuscrits donnent indifféremment à ce nom la forme de, do, du, des Ch. — ^c Sa. mess. manque.

¹ Lavaux-Sainte-Anne, commune du canton de Rochefort, arrondissement de Dinant. — DE RAADT (IV, 89) a trouvé dans les chartes de Stavelet à Düsseldorf un *Thiebaus delle Vaux*, maire de Viel-Salm en 1503, portant deux léopards rangés en pal. C'est peut-être celui dont parle Hemricourt, mais de Raadt l'identifie à tort avec Vaux-Chavanne. — « Messire Jehan de Seonou, sire del Val, chevalier en la prevosteit de Laroche », charte du 2 juin 1547 (KORTH, *Archiv Harff*, I, 67).

² Jean delle Vaux, chevalier, fut créé souverain maieur de Liège par Jean d'Arkel en 1564, et échevin, à partir de 1567. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, qui doit se placer entre le 12 juillet 1570 et le 3 février 1575 (DE BORMAN, *Echevins*, I, pp. 213, 592).

³ Personnage que l'on rencontrera plus tard. Champ désigne ici Ochamps, commune du Luxembourg, canton de Saint-Hubert.

⁴ De nos jours « frère germain » signifie frère issu du même père et de la même mère. Ce n'est pas ainsi que l'entendait Hemricourt. Chez lui, l'expression « frère germain » est équivalente à « frère consanguin » c'est-à-dire : issu du même père, mais d'une autre mère. Nous en rencontrerons d'autres exemples.

⁵ Jean d'Ochamps, épousa Catherine de la Vaux.

⁶ « Raes delle Vauls, sire de Bes, chevalier », prisonnier à Basweiler sous le comte de Saint-Pol, reçoit diverses indemnités dont il donne quittance en 1574. Son seceau porte neuf besants ou tourteaux 3, 5, 2, 1 (DE RAADT, IV, 89).

pluseurs enfans de petit regiment; et assi leur dicte meire ne s'est point governé par le conseil de ses amis ¹. Et messires Rasses delle Vaz, fis al dit monssaingnor Johan, est marieis et at planteit d'enfans et petit patrimoine.

(Sa. 52) **84.** Le sereur do dit monssaingnor Johan delle Vaz, qui fut mariée à **5** Johan d'Ochamp, out do dit Johan une filhe ² qui fut mariée à monssaingnor Johan Brant, chevalier, freire natureit de madamme Johanne, duchoize de Braibant regnant à present; doqueile monssaingnor Johan et de ^a madamme sa femme sont à present ly hoirs, assavoir : Johan d'Aysa ³, Thiris, ses freires, et ly damme de Wanrode ⁴, qui fut femme à monssain- **10**gnor Johans, saingnor de Wanrode, jadis chevalier, qui en at des beaz

^a Sa. de manque.

¹ Thierry de Berlo, écuyer, échevin de Liège de 1377 à 1386, date de sa révocation avec douze de ses collègues, était fils de Gontier-Conrard de Berlo, avoué de Selessin (1328-1337), et de Marie de Hologne-sur-Geer. Du chef de sa femme, il fut seigneur de Lavaux-Sainte-Anne, testa le 8 juin 1391 et mourut vers 1393 (DE BORMAN, *Échevins*, I, 228). *Domicella Heylwigis* était veuve de Thierry de Berlo le 24 juillet 1394 (*Louvain, Échevins*, 1^{re} chambre). — Ces époux laissèrent plusieurs enfants, parmi lesquels je connais : 1^o Gontier-Conrard de Berlo, fils aîné, qui releva, le 7 octobre 1393, 43 vieux gros sur les cens de Monseigneur à Meeff, par succession de son père (*Cour féodale de Liège*, n^o 45, fol. 64 v^o). Il mourut sans postérité; 2^o Jean de Berlo dit delle Vauz (acte du 19 décembre 1413 devant les échevins de Liège). On l'a confondu avec son fils : Jean de Berlo, chevalier, sire de Lavaux-Sainte-Anne, de Croix, etc., conseiller et maître d'hôtel de Louis de Bourbon, avec lequel il fut tué au combat de Basse-Wez le 30 août 1482, laissant veuve Isabeau Surlet, qui vivait encore le 26 décembre 1494. Leur enfant unique, Isabelle de Berlo, apporta les seigneuries de Lavaux et de Croix en subside de mariage à Lambert du Bois de Melin (*van den Bosch de Millen*), qu'elle épousa par contrat le 22 novembre 1457. Ceux-ci, à leur tour, ne laissèrent qu'une fille : Adrienne, qui devint la femme de Renard de Merode-Houffalize, sire de Frentz, mort en 1509. Le château de Lavaux-Sainte-Anne, détruit par les Liégeois en 1463, fut reconstruit par eux et passa de la famille de Merode aux de Pottiers, et de là aux barons de Rouvrois, qui en étaient possesseurs en 1708.

² Catherine [d'Ochamps], veuve de Jean Brant, chevalier, et Jean, son fils, reçoivent en 1374, du chef de la bataille de Basweiler, à laquelle le défunt avait commandé une rotte, un acompte de 234 moutons (DE RAADT, I, 520).

³ Jean Brant, écuyer, sire d'Ayseau, vivait en 1391, 1393. Il épousa Julienne de Spontin, fille de Guillaume et de Marguerite de Wavre, que nous retrouverons plus loin.

⁴ Jeanne Brant, que nous avons rencontrée page 42, note 4.

enfans; et une atre ¹, mariée al fil ^a monssaingnor Gerart de Linsemeal ^b et, à present, tot nouvellement remariée à monssaingnor Johan de Montegni, qui fut fis à bon castelain de Montgni; et li atre sereur est nonne à Mielen. Et quant ly sires de Wanrode fut trespasseis, madamme sa femme ⁵ soy remariat à monssaingnor Johan Maxhereit, saingnor de Rode, en la terre de Falcommont ², qui en devant avoit eût à femme damme Marie, fille monssaingnor Lambier, saingnor d'Ouppey, jadis chevalier, derainement devieit; lyqueis monssaingnor Maxhereit et madamme sa femme sont trop prochains proïsmes de cest meïsmes coisté ^c de monssaingnor ¹⁰ Heyneman de Schoneov ^d pour conjondre ^e par inariage, ensi qu'il vous apparat en ce meïsmes capitle, quant nos parlerons de monssaingnor Rasse Maxhereit ³.

^a Ainsi B, JYQ au f., A alle fillic, G a la fille. — ^b Ce nom existe partout sous la forme qu'il a ici, sauf de légères variantes. — ^c B coistie. — ^d BJY Schoenevorst. — ^e B conjondre.

¹ Marguerite Brant, qu'à la page 24, note 3, j'ai nommée erronément Marie, d'après Butkens, avait épousé, en premières noces, Arnold de Heylisse, fils de monseigneur Gérard Boc de Heylisse, chevalier. Hemricourt est donc ^{en} défaut quand il l'appelle de *Linsemeal*. Heylisse, qui d'ailleurs confine à Linsmeau, se disait dans les documents romans *Hellencineal*; cette forme a pu donner le change à notre chroniqueur. Notre identification repose sur les textes suivants : *Margareta relicta domini Arnoldi Boc de Elishcem militis uxor domini Johannis de Montnaken villici*, 1390, 18 novembre (*Échevins de Louvain*, 2^e chambre). — *Domina Margareta de Asa (Ayseau) dicta de Eleshem*, 1409, 1^{er} août (*ibidem*, 1^{re} chambre). — *Domicella Agnes relicta Walteri de Dormale recognovit... domine Margareta sue matri relicte domini Arnoldi de Heleshem uxori moderne dom. Johannis de Montnaken militis...* *Theodericus Brant avunculus dicte domicelle Agnetis*, 1405, 23 mai (*ibidem*, 1^{re} chambre). — La preuve que cet Arnold était bien le fils du chevalier Gérard, est fournie par les extraits suivants de la Chambre des Comptes du Brabant : *Gerardus de Boc van Helechem miles*, héritier de sa mère, dame Marie 's Boks van Helechem, relève des biens à Wamont (Compte de Pâques 1577 à Pâques 1578, n^o 17144, fol. 63); *Arnoldus Boc de Helenchines*, héritier de son père le chevalier Gérard, est investi de trois fiefs, deux à Neerwinden, un entre Houtain et Wamont (Compte de la Saint-Jean, 1386 à 1387, fol. 207 v^o). — Le chevalier Gérard Boc van Heleshem fut fait prisonnier à Basweiler, parmi les gens du Duc.

² Rode, en la terre de Fauquemont, est aujourd'hui Wynantsrade, commune du duché de Limbourg entre Nuth, Hoensbroeck, Klimmen et Hulsberg.

³ L'Église a toujours prohibé les mariages entre parents, et sa prohibition s'étend jusqu'au quatrième degré canonique correspondant au huitième du droit civil. Or, Jean Maxhereit et Jeanne Brant étaient parents au septième degré, comme on le verra par le tableau qui va suivre. Il n'est donc pas étonnant que Hemricourt répète ici ce qu'il avait dit page 43. Il arrivait souvent que des mariages

1. 22 (Sa. 55) **85.** Et tant que de monssaingnor l'abbait de Saintron ¹, qui fut ly plus wailhans clers qui à son temps portaist coronne, et de plus haulte honeur et de melheur estat selonc sa pussance; ne assy de monssaingnor Gerart, son freire, qui fut canonne de Saint Lambiert et de Nostre Dame d'Ays ² et on tres wailhans homme d'armes; ne assi de saingnor Johan Haghe, qui fut s

se contractaient, de bonne foi, entre personnes ignorant leur parenté. L'Église se prêtait facilement à régulariser ces unions. Les documents vaticans en offrent de nombreux exemples. Voici le tableau :

RASE DE SCHONOWE dit D'ULPICE
épouse N. DE BONGART.

Jean de Schonowe, sire de Lavaux, épouse N. de la Vaux.	Rase Maxhereit, de Schonowe, épouse Adèle d'Esneux.
Catherine de la Vaux, épouse Jean d'Ochamps.	Elisabeth de Schonowe, épouse Winand de Rode.
Catherine d'Ochamps, épouse Jean Brant.	Jean Maxhereit de Rode, épouse Jeanne Brant.
Jeanne Brant, épouse Jean Maxhereit de Rode.	

¹ Ameil de Schonowen dit Masschereel fut élu abbé de Saint-Trond le 18 novembre 1530 et mourut le 20 février 1550 (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 270 à 504). Hemricourt a dit plus haut (p. 70) qu'il fut le précepteur et l'éducateur de ses frères : je suis loin d'y contredire, mais il y a lieu de remarquer que cette éducation a dû se faire à l'abbaye de Saint-Trond antérieurement à l'élection d'Ameil comme abbé, puisque dès 1520 nous voyons trois de ses frères obtenir des canonicats; ils devaient donc être sortis d'école en 1530.

² Le baron de Chestret distingue, à bon droit, deux Gérard de Schonowe, l'oncle et le neveu ; mais sa classification se trouve infirmée par les documents nouveaux fournis par les archives vaticanes. Celui qu'il présume avoir été l'oncle du fameux Renard de Schoonvorst fut en réalité son frère. Sans doute, la preuve de ce fait reste encore à découvrir; mais, en présence des faveurs accordées le même jour, le 26 octobre 1520, par le pape Jean XXII à Gérard, Renard et Jean de Schonowe, peut-on douter qu'elles n'aient été sollicitées par la même supplique et que les trois impétrants n'aient été frères? Rien dans le texte de Hemricourt ne s'oppose à cette interprétation, au contraire. Ne dit-il pas de Gérard qu'il fut « canone de Saint-Lambert et de Notre-Dame d'Ays » ? Or, le seul que les documents romains nous montrent avoir été dans ce cas, c'est précisément le doyen de Saint-Servais. Rien d'étonnant à ce que Hemricourt passe sous silence cette dernière dignité. En réalité, Gérard résidait à Liège et non à Maestricht : son décanat ne le préoccupait qu'au point de vue de ses revenus; et en tout cas, Gérard est mort assez jeune et n'a pu laisser de longs souvenirs; ceux qu'Hemricourt a recueillis, lui ont été transmis par d'autres, car il appartenait à la génération suivante. — Passons

canonnes d'Ays, leur atre freire ¹, nu ^a faisons nulle grande mention, par tant qu'il ne feurent ^b point marieis ^c, ne d'eaz n'est demoreis nus hoirs.

86. Messires Rasses Maxhereis, ly chinquymes fis monssaingnor Rasse d'Oulpixhe, soy mariat à Asteneur sor Ourte et prist à feme l'unne des ^d dois filhes monssaingnor Thomas d'Asteneur, jadit chevalier ², dont ly atre

^a A nu, Sa. nit = B nu, GJYQ ne, C nep. — ^b Ainsi B, lecture douteuse dans A, C furent, GQ sont, JY ont... esté. — ^c Ainsi B, A marieez. — ^d A de.

en revue ce que nous savons du premier Gérard de Schonowe. Dès le 19 décembre 1506 nous le voyons figurer parmi les chanoines de Saint-Servais, lors d'une décision arbitrale rendue dans le cloître de cette collégiale et en présence de tout le chapitre (DE BORMAN, *Cartulaire de Saint-Servais*, p. 36). En 1508 il se retrouve avec le doyen et deux autres chanoines de Saint-Servais comme témoins à une autre sentence arbitrale rendue à Hermalle (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 363). Le doyen Robin de Millen étant venu à décéder le 7 septembre 1515, Gérard de Seonowe fut désigné pour lui succéder. — Par l'une des lettres du 26 octobre 1520 susvisée (FAYEN, n° 882), le pape accorde à Gérard de Seonowen un canonicat à la cathédrale de Liège, *sub expectatione*, nonobstant qu'il occupait alors le décanat de l'église de Saint-Servais à Maestricht et qu'il jouissait d'une prébende à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Quelques semaines plus tard (6 décembre), le pape lui ajoute une nouvelle faveur en lui donnant un canonicat à Saint-Paul (FAYEN, n° 891). En 1524, il résidait à Liège, où il était chanoine, et fut autorisé, pour trois ans, à conserver les fruits de son décanat de Saint-Servais et de sa prébende d'Aix. Le pape, sur les instances de Jean, roi de Bohême, le favorisa en outre d'une nouvelle prébende libre (FAYEN, n° 1268-1269). Le 14 juin 1527 le pape lui renouvelle l'autorisation de conserver les fruits de ses bénéfices ecclésiastiques, quelle que soit sa résidence (FAYEN, n° 1977). Enfin, dernière autorisation lui est accordée le 24 janvier 1529, pour un terme de trois ans (FAYEN, n° 2528). Ce terme, Gérard ne devait pas l'accomplir. Le Fort le fait mourir en 1529 et la date doit être exacte, car nous voyons que le mercredi après la Nativité de Saint-Jean (27 juin 1530), l'évêque de Liège fait arrêt sur les fruits du décanat vacant par sa mort (*Apotheca* III, 140, aux Archives de l'État, à Maestricht).

¹ Jean de Seonowen obtient de Jean XXII un canonicat de Notre-Dame, à Aix, avec expectative, le 26 octobre 1520 (FAYEN, n° 880). Le texte de Hemricourt prouve que la prébende lui a été conférée en effet. Quant au sobriquet de « Haghe », je ne l'ai rencontré nulle part, mais je ne partage pas l'opinion de M. de Chestret que ce mot aurait été mal orthographié.

² Thomas d'Astenois (d'Esneux), vivant en 1288 (*Val-Saint-Lambert*, n° 380), ne laissa que deux filles : Adille, qui épousa Rase Maxhereit, et Gertrude, femme de Renier d'Oreye, qui fut tué au combat d'Airbone en 1528. Adille mourut en 1555 et, trois ans après, Rase était l'époux d'Agnès de Bindervelt, fille du châtelain de Montenaken. Ce dernier mariage, entaché de nullité par suite de certaines relations antérieures, fut régularisé par le pape le 21 juillet 1558 (VIDAL, *Benoît*, XII, lettres communes n° 6098). Agnès mourut le 12 décembre 1549 et son mari en 1565. — De ce second

out à mary Renchon d'Oreilhe, fil monssaingnor Johan d'Oreilhe, saingnor de Wellerous, chevalier; et de ces dois filhes avoit esteit meire ly filhe d'on ryche borgoys cangeur de Liege, nomeit saingnor Gilhe Rigo, lyqueis sirs Gilhes avoit dois fis, nommeis ly uns messires Gilhes de Meirs, chevaliers, et ly atre Johan de Meirs; lyqueis Johan out à femme la sereure do dit Renchon d'Oreilhe, ensi que chi après, en son lin, sierat plus cleirement recorderit ¹.

87. Chis messires Rasses Maxhereis out de celle damme une filhe qui fut mariée à on bon chevalier, wailhant et hardy, monssaingnor Wynant de Rode ², qui estoit fis delle sereure le bon et le wailhant monssaingnor Renart d'Argenteal qui weriat cheaz de Liege. Do dit monssaingnor Wynant et delle filhe monssaingnor Rasse Maxhereit furent dois beaz chevalier, rades et appers : messires Johan Maxhereit, sires de Rodes, dont chi devant est fait mention ³, et messires Godefrois, ses freires, qui, après ce, est mors sains hoir sor le voiage d'oultre meire. 13

t. 22 v **88.** Ly dis messires Johans Maxhereis ⁴ soy mariat à damme Marie, filhe monssaingnor Lambier, saingnor d'Ouppey, de Harsta et de Chamont, marissal delle evesqueit de Liege; doqueil mariage sont 1 fil et dois filhes.

mariage de Rasse Maxhereit est né probablement Jean de Scoenowen, chanoine de Saint-Servais et de Notre-Dame, à Maestricht, receveur de l'évêché de Liège (1365-1368), encore en vie en 1381 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 413; DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 72, 78, 285; SCHOONBROODT, *Saint-Martin*, p. 87).

¹ L'identification de ces personnages sera fournie en son lieu.

² Elisabeth de Schonowen, dame de Wynandsrode, était veuve de Wynand de Rode, chevalier, quand elle fit son testament le 24 novembre 1359 (VON OUDTMAN, *Test. der Elisabeth von Schönau*, dans la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, VIII, 214).

³ Voyez ci-dessus, pages 45 et 75.

⁴ « Johans Maschereis, sire de Rode », scelle une charte de l'évêque de Liège du 4 août 1367 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 447). Il était chevalier dès l'année précédente (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 255). Il touchait à charge du Brabant une rente sur Fauquemont, dont il donne diverses quittances de 1369 à 1379 (DE RAADT, II, 454). Châtelain de Franchimont en 1388, il était prévôt de Bouillon en 1390 (SCHOONBROODT, *Chartes de Saint-Lambert*, n° 901; il vivait encore en 1395 (*Louvain, Échevins*, 6 août, 1^{re} chambre), mais il ne doit guère avoir prolongé son existence, puisque Hemricourt qualifie son fils de sire de Rode.

Ly fis est nommeis messires Wynans, sires de Rode ¹, et est asseis nouvelle- (Sg. 34)
ment marieis alle filhe d'on chevalier d'Anwiers ^a. Ly une de ses sereurs
est mariée à monssaingnor Herman Houne ², et je ne say se ly atre est
astalée par mariage. Et quant messires Maxhereis fut veves de sa dicte pro-
5 merain damme, ilhe reprist à femme sa cuzine, le damme de Wanrode chi
devant nommée ³, et croy qu'il en aiet des enfans ⁴. Et atres hoirs ne sont
demoreis do dit monssaingnor Rasses Maxhereit.

89. Item, messires Renars Maxhereis, ly plus jovenes des enfans mons-
saingnor Rasse d'Oulpixhe, fut sires de Schoenevorst ⁵ et de Monjoie; et
10 fut ly miez fortuneis chevaliers qui, puy c ans, fuist entre Mouze et
le Rins; car ilh n'avoit nul patrimoine de peire et de meire, dont ilh pou-
wist on cheval nourir; se fut aleveis deleis son freire, l'abbait de Saintron,

^a *ABG sic*, ε Awiers, CQ Anvers.

¹ « Winand, prévost de Treit, fils de messire Masureit de Rode », chevalier, et ainsi dénommé dans un acte de retrait du 26 février 1391 (*Chartes de Neufmoustier*). Il occupait cette dignité depuis dix ans au moins (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 221, note). Hemricourt le dit marié depuis peu à la fille d'un chevalier d'Anvers. Il épousa, en effet, Catherine, dame d'Immerseel et de Wommelghem, fille de Jean, seigneur d'Immerseel, chevalier, margrave d'Anvers, sénéchal de Brabant, et d'Aleyde de Cock d'Ophem, sa première femme (BUTKENS, *Trophées*, II, 43; J. PESTERS, *Wynandsradc*, p. 365).

² Ce n'est pas Herman Hoen, mais son fils, Nicolas Hoen, que Hemricourt veut désigner. Nicolas Hoen, chevalier, était échevin de Maestricht en 1370 (FRANQUINET, *Saint-Gerlache*, n° 59), il fut ensuite seigneur de Brouck (Hoensbrouck) et de Visscherwerdt. De Catherine Maschereel, sa femme, il eut, entre autres, Cécile van den Brouck, élue abbesse de Munsterbilsen en 1440, qui vécut jusqu'au 15 novembre 1458. Son épitaphe dans l'église de l'abbaye portait ces quatre quartiers : Broeck, Borne, Maschereel, Oupcy.

³ Jeanne Brant, ci-dessus pages 42 et 72.

⁴ D'autres enfants sont attribués, en effet, à Jean Maxhereit de Rode, sans spécification du lit : Lambert, sans doute du premier lit, chanoine à Anvers; Marie qui aurait épousé en 1394 Jean d'Orjo, châtelain de Bouillon; et Jeanne, femme du chevalier Ywan de Houthem, qui relève le 18 novembre 1408, au nom de celle-ci, la maison de Ciergnon (*Cour féodale de Liège*, 43, fol. 150). Elle mourut le 12 novembre 1415.

⁵ Renard fut, en effet, le premier de sa famille que l'on rencontre comme sire de Schoonvorst, seigneurie voisine d'Aix-la-Chapelle, mais différente de celle de Schönau. La monographie que le baron de Chestret de Hanefte a fait paraître en 1892 dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, va nous servir ici de guide; elle n'exigera que de légères retouches à raison des documents nouvellement découverts.

et puy fut canones de Sains Servais de Treit ¹ et, après ce, esquevin de Liege ² et marissaz alle evesque Englebier delle Marche ³. Et tos ces estas et tos les atres chi après declareis, je ly ay veüt avoir de mon temps. Et tosjours ilh parsiwoit les armes, com chis qui estoit tres beaz et tres poissans chevaliers de corps, ja fuist coze qu'il fuist ly menres de tos les ^a ⁵ freires, car sachiez que ce furent toz poissans saingnors de corps et de tailhe, et de tres noble corage. En temps qu'il ^b, ly dis messires Renars, fut canones, ilh fut durement acointés et priveis do beal et do ^c bon duk (Sa. 55) de Juley qui soy mariat alle filhe le conte de Haynau ⁴. Sy le servit en pro-
merains werres de Franche, quant ly noble roys Eduwars d'Engleterre, ¹⁰ seroge do devant nommeit duk de Juley, fut en Cambresis et devant
t. 25 Tournay, al encontre do roy Phelippe de Franche; lyqueis dus de Juley estoit à soulz et az wages do noble roy Eduwart devant nommeit, si que, quant ly sieges de Tournay fut departis ⁵, ly roys d'Engleterre ne pout ses sodoiiers païer en apparehiet; si en radjournal pluseurs pour envoier ¹⁵ quiere leur païement en Engleterre. Avient, après ce, que ly dus de Juley y envoiat monssaingnor Gerart alle Barbe ⁶, qui estoit ly plus preuz des Tixhons, et, avoekes ly, le dit monssaingnor Renart, qui point n'estoit chevaliers. Mais, quant ilh vinrent en Engleterre, ilh fallirent à païement et furent radjourneis. Et, après ce, ly dis messires Renars y fut tous seuz ²⁰ renvoies par le duk de Juley et emportat bonne quictanches. Ly roys soy excusat par faulte d'argent et dest ^d al dit monssaingnor Renart que, s'ilh soy voloit cargier, en acquitanche de son païement, de dras ou de laynes, ilh les accitast : ilh en fineroit et les diligeroit ^e. Adont, ly dis messires

^a Ainsi AGB, CQJY ses. — ^b Ainsi ABQ, GJY que, C manque — ^c BC n'ont pas do. — ^d Selon AC, BG dist. — ^e Ainsi ABG, C le deligeroit, Q les desligeroit, JY il le payeroit.

¹ Une prébende avec expectative au chapitre de Saint-Servais lui fut accordée par Jean XXII le 26 octobre 1320 (FAVEN, n° 884). Il l'occupait encore en 1338 et même probablement plusieurs années plus tard, ce qui ne l'empêcha pas d'assister aux sièges de Cambrai et de Tournai (1359-1340).

² En 1345 (DE BOAMAN, *Échevins*, I, 191).

³ En 1344 (PONCELET, *Maréchaux*, 121), donc sous Adolphe de la Marck, oncle de la première femme de Renard; on voit que la mémoire de notre chroniqueur est légèrement en défaut.

⁴ Guillaume V, margrave de Juliers, mort en 1364, époux de Jeanne de Hainaut.

⁵ Le 25 septembre 1340.

⁶ M. de Chestret croit qu'il s'agit de Gérard de Bongart.

Renars, qui sages et subtis estoit, parchiwans que, por les werres deseurdictes, on n'ozoit nulles denrées myncir d'Engleterre en Flandres, si que les laynes estoient durement chires à Bruges, respondit que, ja fuist choze qu'il n'en fuist nint recargiez, illi s'y acorderoit, en cas où ly roys ly voroit
 5 livreir saf conduyt. Fait fut; et en acatat por^a tote la somme deüwe al duk; et impetrat grace al roy do^b passeir segurement sains touny^c et sains wynage, et, avoekes ce, ly fist ly roys grans binfais. Messires Renars mynat ses laynes à Brughes : là ilh en avoit grant faute. Si les vendit bin le tir denir plus qu'elle ne ly awissent costeit, et tant qu'il wangnat bin vi^m royaz
 10 à ceste voiture, ultre la plainne somme afferante al duk de Juley. Et prist partie de son argent, et bone fin do sorplus, et soy partit. Quant ilh vint al duk, ilh dest^a qu'il n'avoit point d'argent raporteit, mais ilh avoit des laynes, car atre paiement ne poioit ilh avoir; lesqueilez estoient stapulées à Bruges, et n'en trovoit marchan qui l'en vowist sor mult long doneir
 15 ce à quoy elles estoient extimées. Quant ly dus, qui avoit besong d'argent, entendit ces chozes, ilh recargat al dit monssaingnor Renart qu'il ralaist à Bruges et tot vendist à argent seche, queile perde qu'il y awist, car ilh ly convenoit avoir argent. Sor ce, ly dis messires Renars retraiit à Bruges al jour de ses finances qu'il attendoit son paiement, et por aportat^c le rema-
 20 nant de son argent, et teilement marchandat al duk qu'il out bin do sien. ultre toz despens, dois mil royaz. Che furent viii^m royaz que cest voiture ly fist de profit, lyqueile somme fut ly promirs cheteis et ly promerains commenchemens de tot son estat, qui, après ce, moutepliat inextimablement, ensy que vous oreis chi après. Et toutes ces chouses je say par le boke do
 25 propre warlet do dit monssaingnor Gerart al Barbe.

f. 23 v

(Sa. 56)

90. Avient tantost après que ly dis messirs Renars soy acointat de tos les princes decha Mouze et dela, et fut de leur conseilhe, et prestoit sor leur offices et sor leur fortreces, si qu'il avoit tout entre mains. Et quant ly archevesque de Colongne, nommeis messires Wallerans, freires al duk de
 50 Juley chi devant nommeit, fut trespasseis¹ de ce morteile siecle, ilh porka-

^a *ABG* par, *CQ* pour — ^b *AB* do, ailleurs de. — ^c *ABG* tovny, *Q* touluy. — ^d Ainsi *AC*, *BG* dist —
^e Ainsi *ABG*, *HK¹M* pour ap., *K²* par ap., *E* apar ap., *CL* raportat, *QORW* app.

¹ Le 14 août 1549.

chat, parmy ses finances, que messires Wilhelmes de Ghiennepe, adont canones de Saint Lambiert et delle doume de ^a Colongne, fut archevesques, l'an mil trois cens et chinquante, doqueile service ilh fut grossement remunereis. Ilh avoit assi porkachiet en devant, assavoir l'an mil trois cens et quarante chink, que messires Englebiert delle Marche, prevost de Liege, ³ avoit esteit evesques de Liege, lyqueis evesques ly fist grant bnfais et ly donnat l'eskevinage de Liege, dont on faisoit grant compte à cely temps, ^{1. 21} mais, asseis toist après, messires Renars le rendit à monssaingnor Ernut de Charneur ^b. Chis meïsmes messires Renars fut marixhaz al evesque Englebier deseurnomeit, et fut ses aydans en weres de Votemme et de ¹⁰ Tourines ¹, al encontre do pais de Liege, et y prist l'ordenne de chevalerie et y levat banire tot sor on jour. Et quant ly sires d'Elslo ^c fut mors, qui avoit à femme une tres noble damme, filhe do saingnor de Wilhedenberghes, qui astoit cuzine germaine al dit evesque et al conte delle Marche ², ly dis messires Renars le prist à femme; s'en yssirent ly enfans qui s'en- ¹⁵ siwent : assavoir messires Renars, sires de Schoenvorst et de Zixhen ³, messires Johans, sires de Monjoie ^{d 4}, messires Conrars, sires d'Elslo ⁵, et

^a AGJYQ de, CB a. — ^b Sa. Charneux. — ^c Ainsi AG, ε d'Elsetot, B d'Esloo, Q d'Elsloo, C d'Elslooz. — ^d A mojoie.

¹ La bataille de Vottem, près de Liège, fut livrée le 19 juillet 1546; celle de Tourinne date du 21 juillet 1547. Selon la remarque du baron de Chestret, ce fut en 1546 que notre héros leva bannière.

² Otton de Borne, sire d'Elsloo, avait épousé Catherine, fille de Philippe, sire de Wildenberg, et de Jeanne de la Marck: cette dame était ainsi la cousine germaine de l'évêque Englebert (DE CHESTRET, *La Marck*, p. 20).

³ Renard II, sire de Schoonvorst (1569) et de Sichem, qu'il finit par vendre à Thomas, sire de Diest, en 1598, était citoyen de Liège vers 1597 et chef de l'expédition contre les Gueldrois. Il épousa Jeanne d'Arekel, fille d'Otton, sire d'Arekel, et d'Isabelle de Bar, dame de Pierrepont.

⁴ « Jean, fils du noble Rainald, seigneur de Schoonvorst », obtient du pape Urbain un canonicat à Liège avec expectative de prébende, par lettres du 15 janvier 1565 (*Reg. Avin.*, 151, fol. 415). Il est cité comme prévôt de Saint-Servais à Maestricht, de 1561 à 1570; burgrave de Montjoie, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, Clabbeek, etc., il mourut prématurément en 1581, après avoir épousé Marguerite, fille de Jean Scheiffart de Mérode, sire de Hemmersbach, et de Marguerite de Pallant.

⁵ Conrard, sire d'Elsloo, vers 1373, et de Zetrud, en 1376, fut assassiné à Louvain le 7 mars 1403. Il avait épousé en 1372 Catherine d'Argenteau (voyez ci-dessus, page 35, note 4).

messires Englebiers ¹, et trois nobles dammes, assavoir ly contesse de Salmes ², en Ardenne, femme al conte Henry, ly damme de Croyneberch, femme à monssaingnor Pire de Croyneberg ³, et ly damme de Contrecour, femme al saingnor de Contrecour ^{a 4}, en Braibant; desqueis enfans ⁵ sont pluseurs juvenes hoirs à present. Or deveis savoir que fortune fut si grandement amie al dit monssaingnor Renart qu'il estoit sires et maistres de conseilhe de tos les prinches d'entre Mouze et le Rins, et assi do duk de Braybant et delle evesque de Liege; et ses sens estoit ^b si grans que, queil debat qu'il awissent ly uns al atre, ilh detenoit bin leur amour, et n'y avoit ¹⁰ nulle d'eaz qui l'ozast corochier. Ilh acquist, l'an mil trois cens et cinquante quatre ^c, à monssaingnor Henry de Flandres, la terre et la saingnorie de Falcomont, que nus n'ozoit acquiere, por dotance des debas ⁵; et, quant ilh weyt qu'il nel tenroit nint en pais, ilh en yssit sagement et le descangat al duk de Juley por la terre de Castre ⁶, et s'en partit sains damage; et acquist ¹⁵ al duk, de ses denirs, la fortreche et terre de Monjoie, en l'Eiffe ^d. Et, après ce, ilh, ly dis messires Renars, qui dotoit qu'il ne pouwist la dicte terre de

^a A croutecour. — ^b Sic dans AQC, BG estoyent. — ^c A chioquā quatre. — ^d D'après AGB, C leyffel, Q leyfelt, JY lieff.

¹ Englebert de Schoonvorst, clere de Liège, obtient le 12 mars 1365 d'Urbain V un canonicat avec expectative de prébende à Saint-Lambert (*Reg. Avin.*, 151, fol. 415); est encore cité comme chanoine de Liège le 3 septembre 1370 (*Reg. Avin.*, 174, fol. 322). Prévôt de Maestricht après son frère Jean, il est cité comme tel (*Reg. Avin.*, 174, fol. 415). Il occupait encore ces dignités en 1376 (DE CHESTRET, p. 64). Seigneur d'Archennes et de Hartelstein, il épousa en 1381 Agnès de Pallant, fille de Macaire (Karselis), seigneur de Pallant, et d'Agnès de Bachem.

² Philippine, qui épousa Henri, dernier comte de Salm en Ardenne (Vielsalm), mort en 1414. Seeau décrit par DE RAADT (III, 400 et 315).

³ Mathilde, femme de Pierre de Dollendorff, sire de Cronenbourg en l'Eifel et de Neuenbourg, conjoints dès 1375, 1383. Il était chef de rotte à Basweiler (DE RAADT, XI, 500).

⁴ Elisabeth, qui intervient avec son époux Otton de Trazegnies, sire de Contrecœur ou Wedergraet, Meerbeek, Neygem, etc., dans un document du 9 septembre 1376. Devenue veuve vers 1387, elle convola en secondes noces avec Jean de Diest et vivait encore en 1395. — Henricourt ne fait pas mention d'une quatrième fille, Alcide, mariée à Aix-la-Chapelle en septembre 1365 avec Conrad, seigneur de Dyck, qui mourut jeune. Au commencement de l'année 1371 elle avait déjà convolé avec Arnold, sire de Wachtendonck, mort avant 1387. DE RAADT (III, 400) décrit d'elle un seeau attaché à une charte de 1395 (DUSSELDORF, *Clèves-Marck*, n° 569).

⁵ Tout cela est longuement expliqué par le baron de Chestret (pp. 27 à 29).

⁶ Caster sur l'Erffl (DE CHESTRET, pp. 37, 58 et 48).

(Sa. 57)
f. 24 v

Calstre tenir en pais, par tant qu'il ^a gisoit trop parfout en la dukey de Juley, voir en cas où ly dus ne poroit goyr delle terre de Falcommont, ilh subtiliat tant qu'il refist une atre et plus proffitabile discange al duke deseurnom-
meit, car ilh out Zixhen ^b, deleis Dyeste, et toute la terre à ce appendante ¹, qui astoit al duk de Juley, por la dicte terre de Kalstre; et out grant poyne, ⁵ gran travailh et gran costengne anchois qu'il pouwist acquiere le greit do duke Wincelien de Braibant, doqueile la dicte terre de Zixhen movoit en fief, qu'il laisast passer ceste discange, car on ne ly conselloit point de caingier l'omage d'on duke de Juley pour avoir à homme on saingnor de Schoenvorst; et nintmains ilh le concedat, dont ilh fist folie, car, puis cely ¹⁰ diskange, at ly pays de Juley porteit pluseurs inextimables damages al paais de Braibant. Et quant ly dus de Juley fut en la terre de Falcomont, ilh nel pout tenir en pais ^c, anchois en weriat costablement à monssaingnor Waleran de Borne ², et, al dierrains, le perdirent ly uns et ly atres, et revint en mains do duk Wincelien de Braibant. Chis meïsmes messires Renars fist ¹⁵ sains nombre de grandes entreprises pluseurs et merweillheuzes, qu'il achivat à son honneur. Finalement, après l'obit delle damme d'Elslo, ilh, qui ja estoit viez d'eage, soy remariat à une jovene damme veve, qui estoit fillhe do bon et do wailhant saingnor de Hamale, laqueile vit encors et est recluze à Colongne. Chest damme ³ avoit esteit femme en devant à mons- ²⁰

^a AGB il, CQ elle, JY le dit Castre. — ^b AG Zixhe, CSa. -em, Q Sichen; cfr. page 80, ligne 16. — ^c A paais.

¹ Les grands domaines de Sichem et de Rhode-Sainte-Agathe furent vendus par le duc de Juliers au sire de Schoonvorst, le 29 août 1558, moyennant l'énorme somme de 90,000 écus de bon or (DE CUESTRET, p. 41), Il n'y eut donc pas tout-à-fait échange, comme le croyait notre chroniqueur. — La possession de Sichem par les Schoonvorst me fournit l'occasion de signaler ici le vitrail de l'église de cette localité, *le plus ancien que l'on connaisse en Belgique*, d'après Schayes et Reusens, et qui est un don de Renard I^{er} de Schoonvorst. Il représente le Calvaire, au dessus duquel un écusson parti donne les armes de Schoonvorst-Wildenberg, reproduites séparément au dessus. Ce fut aussi notre Schoonvorst qui construisit ou reconstruisit le donjon de Sichem, tel qu'on le voit aujourd'hui. Témoin l'écusson qui décore la clef de voûte de la salle de l'étage (Communication de M. l'abbé Polydore Daniëls).

² Waleran de Fauquemont, sire de Borne et de Sittard, 1536-1578. Nous le retrouverons plus loin.

³ Isabelle de Hamal, veuve d'Englebert de la Marek, seigneur de Loverval, enlevée ensuite par Wautier de Binckem, son écuyer, qui l'épousa, doit être devenue la femme de Renard de Schoonvorst vers 1370 (Cfr. DE CUESTRET, *La Marek*, p. 22).

saingnor Englebiert delle Marche, saingnor de Lovirvaz et oncle delle
 evesque Englebiert, dont ilh est messires Englebiers, à present sires de ^a
 Lovirvaz ¹, et une sereur belle et bonne, mariée à on bon chevalier, nom-
 meit messire Gerart de Bastongne, castelan de Drubuyt ². Et quant ly
 5 enfans do dit monssaingnor Renart perchurent que leurs peires estoit
 teilement remarieis, ilh le comenchont à parsiere et à traveilhier, si que
 messires Johan, ses fis, ly prist sa fortece de Monjoie ³, et ly atres alont
 pilhier sor ly, et ly encoulpoient qu'il estoit rourdis; et assi li sires
 de Ghenepe et de Breiderode le comenchat à parsiere et à weriier forte-
 10 ment. Et fortune, qui astoit lassée de ly ^b tant à aydier, soy refroidat f. 25
 teilement que ly dis messires Renars ne savoit de queil costeit tourner ⁴,
 si qu'il s'avisat secretement qu'il yroit fours do païs; se fist ses finances
 paisiblement, et prist dois garchons tant soilement, en queis ilh avoit espe-
 cial fiance, et passat meire et alat al Ospital à Rode spanir ses pechiez; et
 15 là ilh sorjournat tant que Diiez le recoilhit ⁵; se fut là reverenment
 ensevelit.

91. Je vos ay parfaitement declareit tos les hoirs de monssaingnor (Sa. 53)
 Rasse d'Oulpixhe. Or vos diray de monssaingnor Johan de Schoeneov ^c ⁶,
 son freire. De cesty messire Johan, ay jou asseis petite cognissance, mais

^a A delle. — ^b Sa. luy. — ^c B_ε Schoenevorst.

¹ Englebert II de la Marek, sire de Loverval, rencontré ci-dessus, page 27.

² Elisabeth de la Marek, morte avant le 16 décembre 1420, mariée à Gérard de Bastogne, châtelain de Durbuy (DE CHESTRET, *La Marek*, p. 25). Les armes que Salbray attribue à la famille de Bastogne (p. 54) sont absolument fausses.

³ Les données recueillies ici par notre chroniqueur doivent être complétées par celles que fournit le baron de Chestret dans le chapitre VII de son *Renard de Schönau*.

⁴ Allusion discrète aux humiliations qui accablèrent le sire de Schoonvorst après le désastre de Basweiler où il commandait une rotte, de même que son fils (DE RAADT, XII, 90) et dont une pièce du temps nous a gardé le souvenir (FRANQUINET, *Les Schoonvorst*, annexe XVIII).

⁵ Avec le baron de Chestret il faut placer sa mort au 27 décembre 1375, si l'on veut concilier l'assertion du chroniqueur Treepoel avec la déclaration du 7 août 1376 émanée des enfants du défunt seigneur de Schoonvorst.

⁶ J'emprunte à M. de Chestret les citations suivantes : Jean de Schonoven et son père, 18 octobre 1290 (Quix, *Bernsberg*, 105); *Johannes dictus Maschreit de Schonawen, miles*, 14 décembre 1314 (Quix, *Schönau*, 41); Jean de Schonowe, 10 août 1324 (Quix, *Burtscheid*, 529).

je ay oût ^a dire qu'il en fut une filhe, mariée à une chevalier qui demoroit al Brouk, deleys Ays ¹, qui astoit do linage de Ghimengnis : d'argent à une crois dentée d'azure. S'en yssit Symon de ^b Brouk, qui fut marieis alle filhe monssaingnor Ernut de Charneur ^c, chevalier, esquevin de Liege, dont ilh est à present une jovene damme, qui est mariée nouvellement al senissal ^s de Juley ². Or revenrons à monssaingnor Ernut de Bretonbur, tir fil de ^d monssaingnor Heyneman de Schoeneov ^e ³.

92. Chis messires Ernus fut marieis à Teuvinnes, en la terre de Lemborch ⁴, mais je ne say nomeir d'oïr en hoïr, par lingnie, chez qui en sont yssus. Nequident, je say bien par ciertain ^f que Crassemoule ⁵, qui fut justitiez à Treit por le mort Thilemain de Rossemelt, adont rechivoir delle evesqueit de Liege ⁶, en issit; et assi fist Mathelons ^g de Teuvinnes, ses

^a B out, C eyu, Q ouy, A eut, G heu. — ^b A do. — ^c Sa. Charneux — ^d A do. — ^e Bt Schoenvorst. — ^f B cert. — ^g D'après B, Q Mathellon, C Matheus, AGJ Matelhons.

¹ Dans une chartre de 1554 (PONCELET, *Saint-Pierre*, 406) il est question de Rase et de Simon de Brouck, frères, qui étaient fils de feu Simon de Brouck, chevalier. C'est probablement ce dernier que vise Hemricourt. Quant à Simon de Brouck, fils, il fut voué de Saint-Albert, et reçoit en 1571 une rente à Roldue; il scellait d'une crois engrêlée. Reynier van Sint-Ailbrecht, probablement son frère, fut prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Limbourg (DE RAADT, I, 529).

² Lise de Brouck, dame de Saive et de Charneux, fille unique de Simon, épousa vers 1580 Engelbert Nyt de Birgel, maréchal héréditaire de Juliers (PONCELET, *Saive*, 25). Leurs deux fils Frambach et Simon partagèrent en 1446 (KORTH, *Archiv Harff*, II, 500 et suiv.): Frambach Nyt de Birgel, qui est signalé comme maréchal héréditaire de Juliers en 1429, 1455, avait épousé en 1405 Jeanne de Huelhoven d'Eschweiler, qui le rendit père d'Egglebert Nyt de Birgel, lequel épousa par contrat du 20 janvier 1429 Aleyde de Gronsveld, fils de Henri, sire de Gronsveld et de Rimboung (STRANGER, I, 75, et III, 8 et suiv.).

³ Voyez ci-dessus, page 61.

⁴ Teuven, commune de la province de Liège, canton d'Aubel, sur la Galoppe.

⁵ Jean Crassemoul possédait plusieurs fiefs brabançons, qui sont indiqués dans GALESLOOT, (*Le livre des feudataires de Brabant*, p. 126) avec la mention : *interfecit Tilmannum de Roosmale*.

⁶ Tilman de Rosmel, écuyer, signalé dès 1528, comme *scriptor oppidi Traiectensis* (DOPPLER, n° 249), devint ensuite receveur général de l'évêché de Liège, 1550-1544, dignité qu'il cumulait avec celles d'échevin de Liège et de conseiller et receveur du roi de Bohême, comte de Luxembourg. Il obtint en 1544 du pape Clément VI une indulgence *in articulo mortis*, pour lui et pour Mathilde, sa femme. Celle-ci, *honesta matrona Mechtildis*, veuve de Tilman de Roesmar, échevin de Liège, fonde le 29 juillet 1546 un anniversaire dans l'église Saint-Servais à Maastricht et y affecte une rente que son mari avait créée en 1545 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 180; BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, n° 741; SAUERLAND, III, n° 406; DOPPLER, n° 584, 585).

freires, dont ly hoirs sont à present, et pluseurs atres. Et az hoirs de Teu-
vines appartient encors ly terre de Bretonbur, estante en la terre de
Warfezééz.

93^a. Chi après vos dirons delle atre filhe monssaingnor Rasson, sain- (Sa. 59)
gnor de Warfezééz, promerain de ce nom, qui fut sereur à monssaingnor
Otton, saingnor de Warfezééz, à monssaingnor Ernut, alle abbaisse delle t. 25 v
Vaz Nostre Damme, et alle damme de Bretonbur¹.

94. Ceste tirce filhe monssaingnor Rasson fut mariée à monssaingnor
Jakemme delle Vaz en Famenne², qui portoit les armes de Welien : d'azure
à dois lupares d'argent. Ilh out pluseurs enfans, dont ly anneis^b fut nom-
meis Johan et fut peires de Thibaut delle Vauz, dont mention est faite en
la genalogie monssaingnor Rasse d'Oulpixhe.

95. Ly quarte filhe do dit monssaingnor Rasson³ fut mariée à mons-
saingnor Gerart, saingnor d'Oxhen, qui portoit de geules à dois lupars
d'argent. Ilh out dois fis et dois filhes; ly premiers fut nommeis messires
Waltier, sires d'Oxhen⁴, et ly atres messires Johans⁵. De cesty mons-

^a Dans 87, ce paragraphe est précédé du titre Genalogie delle sereur le damme de Bretonbur. —

^b Sa ainsneis.

¹ Voyez ci-dessus, page 43, ligne 5.

² Lavaux-Sainte-Anne. Voyez ci-dessus, page 71.

³ Agnès de Warfusée, d'après Jalheau (p. 214). Son mariage, qu'il place vers l'an 1280, devait être
bien antérieur. Ochain est aujourd'hui une dépendance de la commune de Clavier, canton de Nandrin.
La seigneurie relevait jadis de l'église de Liège, à cause de la seigneurie de Rochefort.

⁴ Une charte du 17 mai 1279 (*Cartulaire de Huy*, p. 56) nous apprend que Wauthier d'Ochain,
écuyer, fils de feu Gérard d'Ochain, chevalier, était en procès avec Wauthier de Barse, avoué de Huy,
au sujet des droits seigneuriaux afférents aux seigneuries de Marchin, de Lize, de Jamagne et
d'Ereffe, dont les collégiales de Saint-Martin à Liège et de Notre-Dame à Huy avaient la propriété; il
avait même encouru l'excommunication et portait encore le poids de cette censure, quand il revint à
résipiscence. Renonçant à ses prétentions, il donne pour garant de l'accord souscrit, Wauthier de
Warfusée, Henri de Fexhe et Rase li Massereis de Fexhe, chevaliers, Louis et Henri, frères, fils
de Gérard delle Wege, chevalier, Ammiran de Ramet, Jean dit Loupins de Strée et Renard de Davi-
pont, qui, sans doute, étaient tous ses proches parents ou ses alliés. — Wauthier, sire d'Ochain,
mourut le 24 août 1311. Sa femme, Anne de Rosay, le 8 novembre 1313. Leur sépulture se voyait à
Clavier (NAVEAU, p. 339).

⁵ Jean d'Ochain, chevalier, témoin à Liège le 1^{er} février 1319 (PONCELET, *Fiefs*, 223). Il fut seigneur
de Jemeppe-en-Condros.

saingnor Johan, je ne say les hoirs de certain; nintmains, je croy que chilh de Xhoche en Condros ¹ en soient yssus. Et do dit monssaingnor Waltier issit ly damme de Haneffe, femme à monssaingnor Johan, saingnor de Haneffe et d'Oxhen, qui morut alle bataille à Nyerbonne, dont plus expresse mention sierat chi après faite, en la ^a genalogie de monssaingnor ³ Ystasse, fil monssaingnor Otton, qui fut fis do secon monssaingnor Libier Sural.

(Sa. 60) **96.** Item, des ^b dois filhes monssaingnor Gerart, saingnor d'Oxhen, ly une fut mariée à saingnor Jakemon Chabot, esquevin et borgois de Liege, et en fut uns fis tant soilement, nomeis messires Gerar d'Oxhen, qui fut ¹⁰ canonnes de Saint Lambiert. Se morut le damoysele, et sires Jakeme soy remariat alle filhe Gerar de Herkes, engenrée en ^c dame Babache, filhe saingnor Everar de Lou, esquevin et vinier de Liege; s'en issirent les dois sereurs nommées les damoyseles de Noevis, dont ly une fut mariée al viez saingnor de Ghudeghoven et, après, à monssaingnor Waltier de Moinalle, ¹⁵ et ly atre, à Ernut de Corwaremme, ensi qu'il appert plus clerement chi desoir, en la genalogie de dit monssaingnor Waltier de Momalle ².

f. 28 **97.** Et ly atre filhe monssaingnor Gerart d'Oxhen fut mariée à saingnor Gilhar delle Cange, citain de Liege ³, qui portoit burleit d'argent et d'azure, à on quartier des armes ^e de Nyvelles sor Mouze, qui sont vairiez d'argent ²⁰ et de geules. De ceste damoysele d'Oxhen ont sires Gilhars une filhe tant soilement, qui fut mariée à monssaingnor Johan de ^e Lardier, chevalier esquevin de Liege, qui portoit d'oir à on satoir de geules, à une fleur de

^a la manqus dans A. — ^b A de. — ^c en manque dans A. — ^d Sa. des ar. manqus. — ^e A do, G du, CBQz; de.

¹ Xhos, dépendance de Tavier, canton de Nandrin.

² Tout ceci est la répétition du paragraphe 28.

³ Gilles delle Change, échevin de Liège de 1295 à 1507, date de sa mort. Catherine d'Ochain fut sa première femme et ne lui donna qu'une fille. Il épousa ensuite Catherine Surlet qu'il perdit le 20 mai 1502. Son testament mentionne plusieurs de ses enfants : Henri, Louis, Gilles, Oude et Catherine, ainsi que « Madame Anès, nonain delle Vaux benoite ». Une autre, damoiselle Lorette, qui nous est révélée par une charte de 1511 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 410) devint la femme de Daniel de Horpale et mourut le 1^{er} octobre 1521 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 400).

lis d'argent; doqueil monssaingnor Johan furent plusieurs beaz enfans, qui, al jour d'uy, sont presque toz aninchilleis : si vous dirons coment, ja soice que ce soit fours de nostre mateire, car ilh n'at nint chy son liu.

98^a. Chis messirs Johans de Lardier fut fis monssaingnor Johan Surllet, qui fut ly promirs fils de borgois qui awist onkes à Liege esteit chevaliers¹. Ilh out delle damme d'Oxhen, filhe Gilhar delle Cange, trois fis et dois filhes, assavoir monssaingnor Johan Surllet, saingnor de Chokirs, monssaingnor Thibaut de Lardir, chevaliers, Waltier, canones de Sains Denis, une filhe mariée à monssaingnor Wery de Lymont, chevalier, et une
10 atre mariée à Wilhelme delle Tour de Fexhe, escuwier. Et weys de mon temps le dit monssaingnor Johans de Lardier en si grant estat et tant ameit de common peuple, en la citeit de Liege, qu'il fausoit do^b peuple tot sa volenteit, et tout gouvernoit à son plaisier. Et, en veriteit, ilh n'avoit sy
15 petit garchon en son hosteit qui ne fuist, à cely^c temps, plus dopteis que^d ne soit al jour ly plus grans chevaliers delle citeit. Et teilement l'avoit fortune enleveit que ly gens disoient, quant ilh l'encontroient al matin : « Je ay veüt en jueng cuer le beal monssaingnor Johan de Lardier : ilh ne moy^e puet humais nul mal avenir. » Et, que plus est, se on portast le Sacrament à clokette sonant en une ruwe à Liege et ly dis monssaingnor
20 Johan de^f Lardire venist d'atre costeit, ilh awist pluseurs persones qui anchois l'awissent saluneit que le Sacrament. Ilh mariat ses enfans à son voloir si suffisanment, selonc la terre qu'il leur donnat, que c'estoit merveilhes, si qu'il apparat chi après. Et nequident, je veis teylement fortune
25 on petit anchois le trespas delle evesque Adulph delle Marche, assavoir

(Sa. 61)

f. 23 v

^a Avant ce paragraphe se place, dans δ (sauf N), le titre De monssaingnor Johan de Lardier. —
^b AB de, GQ du, C du dit. — ^c A celx. — ^d AGC qui, B quy, Q que. — ^e B me. — ^f A do.

¹ Jean Surllet dit de Lardier, fils Jean Surllet, chevalier et échevin de Liège (mort au Mal-Saint-Martin en 1512), fut créé échevin de Liège vers 1514 et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée quelques semaines après le 24 octobre 1548 (DE BORMAN, *Echevins*, 1, 158). Marie delle Cange, sa femme, l'avait précédé au tombeau. Une charte du 15 mars 1546 nous apprend, en effet, que messire Johan de Lardir était « en ses veveis de dame Maroie, sa chire femme » (*Saint Matthieu à la Chatne*).

l'an mil m^e et XLIII ¹, et pou après, assavoir l'an ^a XLVI, après ce que ly évesque Englebier delle Marche fut rechuis à évesque et illi entreprist la werre contre la citeit et le pais, ly dis messires Johan de Lardire soy partit avoekes ses conesquevins fours delle citeit en serviche do saingnor ², si que ly commons peuples fut piies ^b contens de ly que des atres; et, par ³ tant, l'année après, tantost que ly pais fut faite entre le saingnor et le citeit et son pais, et ly dis messires Johan et si conesquevins furent retrais à Liege, ill n'y avoit personne do common peuple qui honneur ne reverence ly portast. Sy veyt l'estat delle citeit teilement contretourneir et luy teilement ravaleit; et assi ses fis, messires Johan Surlés, estoit nouvellement ¹⁰ trespasseis, si que, toutes ces adversiteis meléez ensemble, il encargat teile doelhe qu'il morut asseis tost après ^c. Encors vous raconteray on gran despit que ly commons peuples, cuy ill avoit tant servit en l'office delle maistrie ³, ly fist en temps des weres deseurdictes. Il avoit une povre baiselette à Liege, demorante à Saint Loren, qui estoit folle de son cors, ¹⁵ qui estoit nommée Pakette, qui tant avoit enameit ly dit monssaingnor Johan qu'elle ne soy poloit passeir que, cascon jour delle an, sains fallir, elle ne fuist al matien al devant delle porte ^d delle maison le dit monssaignor Johan, en Soverainpont, assien qu'elle pouvist veoir issir fours de sa maison le dit chevalier; et, quant elle le veioit, elle l'aoroit et ly baisoyt ²⁰ sa main ou ses dras. Cest baiselette, qui astoit asseis belle, parloit sovent de ly en bien. En temps des verres deseurdictes, et por ceste caze tant soilement, elle fut noiee en Mouze et acuzée que c'estoit une despie.

^a A la. — ^b B pises, Q piir. — ^c Les mots qu'il mourut existent seulement dans Q; sans eux, la phrase paraît incomplète; d'autre part, leur authenticité semble confirmée par la leçon de C, où, cependant, le texte primitif a été visiblement remanié : tel dueil et indignation sy graude que plusieurs gens ont dit qu'il en morut de dueil. — ^d delle p. manque à Sa.

¹ La mémoire de notre Hemricourt se trouve ici quelque peu en défaut. Le fait doit se placer en 1345, au témoignage du contemporain Hocsem (p. 178), dont la version doit prévaloir sur celle de Hemricourt. Celui-ci n'avait alors que 12 ans et n'a pas dû tenir note des événements.

² Tous les évevins, à l'exception de Hubin Baré, chevalier, embrassèrent à ce moment le parti de l'évêque contre la cité (RADULPHE DE RUYO, p. 1).

³ Messire Jean de Lardier paraît avoir été élu bourgmestre de Liège en 1345 (FISEN, *Hist. Eccl. Leod.*, II, 400), pour la sixième fois, dit le *Recueil héraldique des Bourguemestres*, p. 66; mais cet ouvrage fourmille d'erreurs, pour la période qui précède le XV^e siècle, et l'on ne peut accepter sans contrôle aucune de ses assertions.

99. Chis messires Johan de Lardier mariat son ainsneit fil, monssaignor Johan Surllet ¹, alle ainsnée filhe Johan, saingnor et castelain de Hozemont et de Chokiers. Messires Thibaz, ses atres fis ², fut marieis à damoysselle Aely, filhe Henry de Rahirs, qui n'avoit plus d'enfans et estoit
 5 uns riches escuwiers et de bonne nation. Ly ainsnée filhe do dit monssaignor Johan de ^a Lardire ³ fut mariée à monssaingnor Wery, qui fut do fil monssaingnor Robiert de Lymont, qui fut bannerés chevaliers. Et ly quarte filhe, nommée damoysselle Ysabeal Prisonette ⁴, fut mariée al bon Wilhelme delle Tour de Fexhe, qui estoit uns des meilleurs et des miez apparenteis
 10 escuwiers de toute Hesbaing.

f. 27
(9a. 62)

100. Messires Johan Surlés, ainsneis fis monssaingnor Johan de ^a Lardier, out de la dicte damme on fil et dois filhes. Ly fis est nomeis messires Adans de Chokirs ⁵, qui at à femme damme Agnès, filhe jadis Radout

^a A do.

¹ Jean Surllet est mentionné comme gendre de feu Gérard de Hozémont en 1335 (PONCELET, *Saint-Pierre*, n° 415). Chevalier et bailli de Hesbaye au 20 mars 1545 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 33); il mourut en 1347 et fut remplacé dans sa charge par Jean de Skendremalle.

² Thibaut Surllet dit de Lardier, écuyer, 1330 à 1359, chevalier, 1365, 1368, fut bourgmestre de Liège en 1359 et mourut en 1370 (PONCELET, *Fiefs*, 383, 403; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 88, 270, 435; *Cartulaire du Val-Benoît*, 489; *Cour féodale de Hesbaye*, fol. 3; PIOT, *Namur*, n° 885).

³ Agnès de Lardier était en 1354 la femme de Wery de Limont, chevalier (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 565).

⁴ Isabelle de Lardier se rencontre, en effet, dans plusieurs documents sous le nom de *Prisonette*, allusion à la captivité de son père. Mais c'est à tort que j'ai placé sa naissance en 1328 (*Échevins de Liège*, I, p. 158, note 2), attendu que dès 1335 elle était mariée. Son père a donc dû subir une première captivité, dont nos annales n'ont pas gardé de souvenir. Voici l'acte que j'invoque : « Willem de la Thour de Fexhe relevat à Seraing XIII^eXXXIIJ, le 11^e jour d'aoust, x bon. de preit et terre gisant entre Bettés et Mokines (entre Betho et Mulken, près de Tongres) par le reportation de Gilles de Mokines, chevalier, sur tel condition que il et sa femme, fille de J. Surllet, chevalier, le doivent tenir leur vie, et leur hoir après yeulx, s'il ont hoir de leur char; et s'il n'ont nul hoir, lesdis bins doivent raller as proismes doudit Jehan Surllet. Présens : ledit Jeh. Surllet, Gerard dele Marke, chevaliers, et Coune de Lonchins » (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 272). — Isabelle était veuve dès 1353 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 556) et vivait encore en 1390 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 8).

⁵ Adam Surllet dit de Hozémont ou de Chockier, dont il était seigneur. Le 29 juillet 1352, il relève à la cour féodale de Liège un menu fief par succession de son père (reg. n° 40, fol. 6). Ecuyer en 1355, il apparait comme chevalier dès 1361 et vivait toujours en 1372 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 349,

le Blavier, esquevin de Liege, et misent grans hiretages ensemble, qu'il ont petitement governeit, si que leurs hoirs en sont trop ravaleis : c'est domages. Ly dis messires Adans at dois fis, Johans et Radout. Ly dis Johan fut marieis à damoyselle Maroie, filhe Stassin Chabot, esquevin de Liege ¹; s'en est uns biaz fis, nommeis Adans, qui est à present sires de Chokirs; et, ² quant Johan, ses peires, fut veves, ilh, qui avoit esteit de petit regiment, soy retrahit à Saint Engliese et est à present canones de Nostre Damme ^a de Namur ². Et ly dis Radout, ses freires, est varlés secretaire az esquevins de Liege; ilh est marieis à damoyselle Maroy, filhe Johan de ^b Casteal de Gemeppe, et en at des beas jovenes enfans ³. 10

101. Item, ly promerain filhe messire Johans Surlés et sereure à dit messirs Adans fut nommée Maroie, et fut mariée à Badewien, fis jadis Badewien Panneo de Sains Servais, esquevins de Liege ⁴, qui tres mal sagement soy governat; s'en est une filhe, mariée à Rasse de Sewafe, fil jadis Libier de Moge, dont mention est fait chi devant ⁵, en la genealogie do 15

^a C chanoene de l'egliese collegiale de Sainct Piere sur le Chteau. — ^b ε du.

489). La seigneurie de Chockier relevait en fief de l'avoué de Hesbaye. Adam épousa avant 1353 Agnès le Blavier, encore mineure en 1347. Elle était fille de Radoux le Blavier, échevin de Liège de 1351 à 1357 (DE BORMAN, I, 178), et de Jeanne de Bierset, sa première femme.

¹ Jean Surllet dit de Chockier, était déjà majeur en 1368. Eustache Chabot, son beau-père, fut échevin de Liège de 1372 à 1374, date de sa mort. Il acheta la seigneurie de Chockier, qui par la suite fit retour à la famille Surllet, car son gendre la relève de nouveau le 18 novembre 1409.

² Ce dernier détail, s'il n'est pas une interpolation, doit être tenu pour vrai; mais aucun document ne m'a permis de le vérifier. Jean de Chockier vivait encore en 1414 et n'est pas qualifié de chanoine. Son fils Adam mourut avant lui sans descendants.

³ Radoux de Chockier, écuyer, maître en féauté de 1388 à 1392 et de 1404 à 1406, fut ensuite chambellan des échevins de Liège, fonction qu'il occupait encore en 1409 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 405, 424). Marie du Château de Jemeppe, lui survivait en 1424. — De leurs enfants, je ne connais que : 1° Jean Surllet, seigneur de Chockier, qui était chanoine de Saint-Martin en 1410; il devint ensuite chanoine de Liège et prévôt de Maeseyck. Mort le 12 mars 1446, il institua comme principal héritier son petit cousin Fastré Baré Surllet, dont je parlerai plus loin; 2° Elisabeth de Chockier, abbesse de Val-Benoît, décédée le 7 février 1451; 3° Marie, qui épousa Wauthier van der Motten de Horpmael, écuyer, vivant en 1422, 1456.

⁴ Baudouin Paniot, père, fut échevin de Liège de 1357 à 1358 (DE BORMAN, I, 187).

⁵ Voyez ci-dessus paragraphe 61.

saingnor de Warfezééz az xx enfans; et do dit Rasses et de la dicte damoy-selle Maroie sont ly hoirs à present.

102^a. — Ly atre filhe messire Johans Surlés fut mariée à Badewien de Hermalle desos Cleremont¹, filhe delle sereur Badewien Pannio ly viez, f. 27 v
5 et en sont ly hoirs².

103. Ors dirons de monssaingnor Thibau, freire do jadis messire^b (Sa. 64)
Johan Surlés. Chis out pluseurs enfans de sa dicte femme, qui tous sont
mors sains hoirs, excepteit dois, assavoir monssaingnor Fastreit Bareit de
Lardier³ et une damme mariée à monssaingnor Johan de Marile en
10 Braybant.

104. Messirs Bareis fut marieis à damme Yde, filhe Wery de Lavoir,
qui en devant avoit eût à marit monssaingnor Thibau de Langdris le
jovene, qui mors estoit sains hoirs⁴. De ceste damme at ly dis messires

^a C déplace ce paragraphe et en substitue le contenu aux dernières lignes du paragraphe 106. —
^b Sa. monss.

¹ Hermalle-sous-Clermont ou plutôt sous Huy, commune du canton de Nandrin.

² Baudouin de Hermolle et Baudouin Paniot, fils, étaient donc cousins germains. Ils épousèrent respectivement Agnès et Marie Surllet ou de Chokier et ce double mariage parait devoir se placer vers 1354, comme le démontrent les reliefs faits, le 7 mars de cette année, à la cour féodale de Liège, par transports d'Adam de Chokier, en accomplissement des conventions matrimoniales de ses sœurs (*Cour féodale*, n° 40, fol. 463 v°). — Baudouin de Hermalle fait le 16 juillet 1378 une donation de biens à Jean Surllet, son fils, lequel reconnaît, en présence de Gilekins de Mies et de Louis de Fanchon, qu'il n'aura plus rien à réclamer de son père, ni des autres enfants de celui-ci (*Val-Saint-Lambert*, n° 700). Encore en vie en 1404 (reliefs des 9 mai et 3 août), Jean Surllet de Hermalle laissait veuve en 1422 Marie Bonvarlet, mère de Catherine Surllet (*Echevins de Liège*, OEuvres, n° 3, fol. 84 v°).

³ Fastré Baré de Lardier, encore écuyer en 1369, parait avoir été créé chevalier à Basweiler, où il servait dans la rotte du sire d'Oupey (DE HAADT, XII, 74). Maître de Liège en 1581 et 1584, il fut créé souverain maître en 1388, mais il mourut l'année suivante et fut enterré dans l'église des Dominicains (DE BORMAN, *Echevins*, I, 595). Son mariage avec Ide de Lavoir, qui lui survécut, était antérieur au 7 août 1369. Elle avait hérité de son premier mari les seigneuries de Langdris et Aldenhoven (*le vies court*) sous Ulbeck, qui passèrent ainsi dans la famille Surllet. — En vertu du droit de *mainlevée*, Fastré Baré relève le 25 juillet 1581 à la cour féodale de Liège un bien que sa femme avait gagné « à son corps » de messire Thibaut de Langdris, son premier mari (*Cour féodale de Liège*, reg. 41, fol. 94; reg. 42, fol. 74 v°).

⁴ Voyez ci-dessus, page 44, note 3.

Bareis uns fil nommeit messire Johans Surlés, marieit aseis toist après le decès de son bon peire alle filhe do saingnor de Loncamp, et en sont de juvenes enfans ¹.

105. Delle sereur messire Bareit, mariée à messire Johans de Marils ², est uns fis, nommeit Colar de Marils, et une filhe, mariée à Werar de ³ Briamont, filz jadis Wery Gaylhar de Chaiiesnéez ^a. Et ly dis Colars at la filhe messire Ernus de Hemptines, chevalier ³, dont y sont ly hoirs de juvenes eage.

106. Delle filhe monssaingnor Johans de ^b Lardier mariée à Lymont, (Sa. 65) at esteit pluseurs enfans, assavoir Robier, Symons, Johans, Waltir et ¹⁰alconnes filhes, dont ly pluseurs sont mors sains hoirs ⁴. Ly dis Robiers fut marieis, mais je ne say s'ilh en est nulle hoir. Et ly dis Waltiers fut marieis à une des filhes Colar Renar de Lexhi ⁵, s'en sont ly hoirs; et secondement est illi remarieis à damoysele Katherine, filhe jadis Andrier de ^b Brahier, de Liege, qui devantrainement avoit esteit femme à Radout de ¹⁵

^a *ABG* W. G. de Chaluesdeez, *Q* W. G. de Chaiiesnée, *J* W. G. de Briamont chr. dit de Chaynee, *Y* W. G... de Chaisnee, *z* W. G. de Chayney, *C* Werart Balher de Chaynee. — ^b *A* do.

¹ Jean Surllet, chevalier, seigneur de Langdris et d'Aldenhoven, relève le 23 mars 1398 des biens à Alken par succession de son père (reg. 45, fol. 91). Bourgmestre de Liège en 1399, 1402, il avait épousé, vers 1390, Ode de Longchamps, qui était veuve le 28 mars 1410, fille de Henri de Dongelberg, chevalier, sire de Longchamps, Bichen, Marilles, et de N. d'Elzée, dame de Longchamps. Leur fils Fastré Baré relève à Namur le 14 mai 1409 par succession de son père (BORMANS, *Fiefs Namur*, I, 203).

² Marilles, commune du canton de Jodoigne, sur laquelle voyez WAUTERS, VI, 283. Jean de Marilles, chevalier, paraît devoir se confondre avec un *Johannes de Marilis armiger terre Ghel-doniensis*, qui s'engage le 14 avril 1359 à servir le duc de Brabant dans la guerre d'Angleterre. Il portait deux losanges en chef, un besant ou tourteau en pointe (DE RAADT, II, 423).

³ Arnold de Hemptinne, chevalier, fut fait prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur, et obtint en 1574 une indemnité de 1504 moutons. On le retrouve en 1584 parmi les feudataires du comte de Namur (DE RAADT, II, 65). Il acquit le droit de patronage de l'église de Pontillas. Outre la fille mentionnée ici, Arnold de Hemptinne laissa un fils du nom de Robert et une fille, Agnès, qui fut la femme de Herman de Horion, (BORMANS, *Fiefs Namur*, I, 120, 159, 141, 142, 161).

⁴ Parmi les filles, je rencontre en 1560 « damoiselle Annès, filhe monsignour Werris de Lymont, qui fut feme Fastrait, filh Wilheame Motet de Lamines » (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 284).

⁵ Wauthier de Limont était en 1578 le gendre de Colard Renard de Lexhy et de Maheal (nommée ailleurs Oisilhe) de Bertinhers (*Cour féodale de Hesbaye*).

Hacourt, escuwier. Et ly une des sereurs fut mariée à Waltier de Vileir, de Tongres, dont ilh est une filhe, mariée à Wilhelme d'Atyen de Montegnéez, esquevin de Liege ¹, qui en at ix ou x enfans, fis et filhes; s'en ^a est une des filhes mariée à Piron le Robeur, qui pluseurs fois at esteit maistres
 3 delle citeit de Liege ²; et ly atre est mariée à Johan delle Tour ^b de Hanut, escuwier; et ly tirce, à Colar, fil Johan le Proydomme de Gemeppe. Et ly
 15 ainsneis fis do dit Wilhelme, nommeis Waltier ³, est marieis alle filhe Lambier de Freires, le mierchier. f. 28

107. Delle atre filhe monssaingnor Johan de ^c Lardier, nomée damoy-
 10 selle Ysabeal Prisonette, par tant qu'elle fut engenrée en temps que ses peires gisoit en prison ⁴, issirent Johan de Fexhe et une filhe, mariée en la conteit de Louz.

108. Ly dis Johan de Fexhe soy mariat à damoysselle Ysabeal, filhe
 15 jadis monssaingnor Jakemme Chabot, esquevin de Liege, et en sont dois filhes, dont ly une est mariée à Warnier delle Soxhe, de Fexhe le Fraiteuze, et ly atre à Werot le Bailhiier de Chaynéez, qui est morte sains hoir ⁵.

^a B dont. — ^b Le reste du paragraphe est remplacé, dans C, par le paragraphe 102. — ^c A do.

¹ Guillaume d'Athin de Montegnée, échevin de Liège de 1386 à 1403, épousa Agnès de Villers (DE BORMAN, *Echevins*, I, 305).

² Helewy d'Athin était le 6 décembre 1403 veuve de Piron le Robeur, qui fut maistre de Liège en 1384, 1385, 1392.

³ Wathieu d'Athin, le célèbre faetieux, relève le 28 février 1397 quatre bonniers à Scovémont (*Cour féodale de Liège*, reg. 43, fol. 85). Seigneur de Jenesse, de Jehay, et châtelain héréditaire de Waremme, il eut quatre femmes : 1^o Marie de Frères ; 2^o Agnès de Berlo de Brus ; 3^o en 1423, Agnès de Waroux ; 4^o Catherine de Rotselaer. Elu bourgmestre de la cité en 1417, il obtint en même temps de Jean de Bavière la place d'échevin et fut créé, l'année suivante, souverain maieur ; il était en outre membre du tribunal des Douze lignages. Banni en 1430, il se retira à Louvain où il mourut le 20 mai 1437 (DE BORMAN, *Echevins*, I, pp. 253 à 260, 324 à 324). Aux six enfants de Wauthier d'Athin, énumérés dans cet ouvrage, il faut en ajouter une septième : Ide, née probablement du premier lit. Veuve de Jacquemin del Heeze, elle était en 1435 la femme de Libert de Quartier.

⁴ Voyez la note 4 de la page 89.

⁵ « Domicella Elisabeth dicta Prisonette relieta quondam Wilbelmi de Fexhe; Johannus de Fexhe ejus filius legitimus et domicella Elisabeth filia dicti Johannis, neenon Warnerus de Bealrewart de Fexhe ejus maritus Wericus dictus de Baillier de Chaynéez, et Johannes filius Eustacii de Zonuwe magister opidi nostri de Hasselt pro tempore ». Werieus était veuf de « domicella Maria filia legitime dicti Johannis de Fexhe », acte du 1^{er} décembre 1390 (*Salle de Curange*, registre Jean de Bavière, fol. 8 v^o).

109. Et ly sereure do dit Johan de Fexhe soy mariat à Wilhelme de Edelbame, en la conteit de Louz ¹, et s'en departit, si que je ne say qu'il en est avenut, car elle n'at nint bin uzeit do conseilhe de ses amis.

110. Ors revenrons à nostre mateire ^a. Ly v^e filhe monssaingnor Rasson, saingnor de Warfezééz, promerain de ce nom, fut mariée à on ⁵ chevalier de Wotrenges sor Geire; s'en furent dois fis, assavoir messires Lowys et Fastreis, qui orent des hoirs, desqueis je n'ay nulle veritable information.

(Sa. 66) **111** ^b. Vous avez oût clerement recorder d'oir en hoir tos cheaz et chelles qui sont estrais de monssaingnor Rasson, saingnor de Warfezééz et ¹⁰ de Domartien, promerain de ce nom. Chi après vos dirons de ses trois freires, assavoir monssaingnor Thomas, monssaingnor Ernus et monssaingnor Ystasse; et premiers, de monssaingnor ^c Thomas, qui fut ly ainsneis d'eaz trois.

f. 28 v **112.** Messires Thomas fut sires de Hermalles desoir Cleiremont ² et prist ¹⁵ les fleur de lys d'argent et l'escut de sable. Et, ja soice que ly freires cangassent les ^d couleurs de leurs armes, por tant que cascons voloit porter blazon entier, nequident, illh detinrent, et encors font tousjours, le cry de Domartien. Chis chevaliers out dois fis, assavoir monssaingnor Henry, saingnor de Hermalles, promerain de ce nom, et monssaingnor Renier, ²⁰ saingnor del Noevielhe, qui cangat les armes de son peire et prist d'azure à fleurs de lys d'or.

^a Dans AGQ, cette phrase est placée au milieu de la page, ainsi qu'un titre. — ^b Entre le paragraphe précédent et celui-ci, s'intercale, dans BQδξ, le titre Gennelogie do saingnor de Hermalles. — ^c Sa. omet mouss. — ^d AGY leurs.

¹ Je soupçonne qu'au lieu de « Wilhelme » il faut lire ici Gérard d'Edelbamp, le seul de ce nom que je rencontre à cette époque.

² Thomas de Hermalle et Ruseela, sa femme, avaient en 1220 une contestation avec la Maison des lépreux de Cornillon, au sujet du droit que celle-ci possédait de couper du bois dans la forêt d'Awenois, près de Clermont. Des arbitres réglèrent le différend. Dame Ruseela mourut la veille de la Conversion de Saint-Paul (24 janvier) 1263 et fut enterrée à Flône, où Le Fort recueillit son épitaphe.

113. Messirs Henris, sirs de Hermalles, promerain de ce nom ¹, out (Sa. 67) quatre fis, messire Lowis, Lambiers, Thomas et Fastreis, et une filhe, mariée à Huy, à saingnor Johan de ^a Fakon.

114. Messires Lowis, sires de Hermalles, soy mariat à Vilhe en Hesbaing ²; et de cesty mariage issit ly vailhans et ly riches messires Henris de Hermalles, qui morut alle bataille à Domartien ³, et dois filhes, dont ly une fut mariée à Johan de Chaintrainnes, deleis Warnan ⁴, et ly atre à monssaingnor Johan le Polen, mais elle morit sains hoirs, et messires Johan soy remariat alle filhe do saingnor d'Awans ⁵.

115. Ly bons messires Henris, sires ^b de Hermalles, secon de ce nom,

^a A do, G du. — ^b Sa. omet sires.

¹ Henri I^{er}, sire de Hermalle, chevalier, est mentionné dans de nombreuses chartes, de 1242 à 1275, date de sa mort (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, pp. 205, 208, 210; *Val-Saint-Lambert*, nos 183, 228, 315, 360; *Flône*, nos 61, 73, 89, 91, 93, 116). Parmi ces chartes, celle qui porte le n° 360 est datée du 28 mars 1377 (v. s.) dans l'*Inventaire* qu'en a publié SCAOONROODT (t. I, p. 151); mais cette date est fautive et l'erreur doit être imputée au scribe du « Stock Ramet » qui, au lieu de M. CCLX et UN, a lu M. CCLXX et VII. La chose est rendue évidente par les anachronismes que présenterait la date 1277, si elle était maintenue : l'abbé Robert qui seelle la charte, avait démissionné depuis 1274; Henri de Hermalle était mort depuis 1275; Baudouin d'Autre-Église n'était plus officiel depuis 1274; il faut donc lire 1271, soit 1272 (n. s.). — La femme de Henri de Hermalle se nommait Agnès. Dans quelques-unes des chartes précitées notre sire de Hermalle est dit beau-frère de Guillaume d'Astenoit (Esneux). Ce dernier aurait épousé Sibille, sœur de Henri (SIMONIS, *Esneux*, p. 153). On voyait autrefois dans l'église de Flône une dalle sur laquelle il était représenté armé de toutes pièces, tenant d'une main l'épée levée, et, de l'autre, un écusson à six fleurs de lis; légende : *CI GIST MESSIRE HENRI DE HERMALLE CHEL QUI TRESPASSA LAN M. CC LXXY LE JOR SAINT GILES.*

² Louis de Hermalle, chevalier, cité avec son père en 1274 (*Val-Saint-Lambert*, n° 313), lui succéda en 1275 (charte de 1281, *ibidem*, n° 379). Les difficultés qu'il eut avec Thomas, Lambert et Fastré, ses frères, au sujet de la succession de leurs parents furent aplanies en 1284 par une sentence arbitrale, qui lui adjugeait notamment le manoir de Chantemerle (*ibidem*, n° 378). Son épitaphe dans l'église de Flône le faisait mourir en 1288.

³ Sur Henri II de Hermalle, le vaillant chef du parti de Waroux, maréchal de l'évêché de Liège en 1315, voyez PONCELET, *Maréchaux*, pp. 97-163.

⁴ Chantraine, que l'on a confondu parfois avec celui cité ci-dessus, page 52, note 3, est une dépendance de la commune de Warnant-Dreye, canton de Jehay-Bodegnée.

⁵ Jean le Polain de Waroux, chevalier, prit encore trois femmes, comme on le verra plus tard.

prist à femme la filhe ¹ monssaingnor Ystasse Persan, saingnor de Haneffe, qui astoit de ce meïsmes linage, si qu'il apparat chi après; laqueile damme estoit sereur germaine à monssaingnor Johan, saingnor de Haneffe, et alle femme monssaingnor Johan Botier d'Aaz, et à damoyselle Aely, le beghine. De ceste damme out ly sires de Hermalles une filhe tant soilement, nommée ² Alys, qui fut hautement mariée ³ à on noble baron et frank gentilh, monssaingnor Errnut, avoweit ⁴ de Hasbaing et saingnor de Lumaing ⁵, qui estoit do gentilh sanc de Lemborch, de Dyest et d'Oudenarde ⁶, et portoit de de geules à on lyon d'argent à cowe forchuwe, et crioit Lemborch.

f. 29 **116.** De ceste damme furent v filhes ⁵. Ly promeraine et ly ainsnée ⁶ 10

^a A avoweit.

¹ Juliane de Haneffe, morte en 1308.

² Par contrat de mariage du 12 octobre 1318. On trouvera plus loin le texte de cet important document.

³ Lumaing est la forme romane constante qui désigne Lummen, commune de la province de Limbourg, canton de Herck-la-Ville.

⁴ Cette assertion de Hemricourt mérite de retenir un instant l'attention et c'est à l'historien Ernst que revient l'honneur d'en avoir démontré la vérité et l'exactitude (*Histoire du Limbourg*, t. III, pp. 337 et suiv.). Pour la justification de notre texte, je vais résumer son exposé, en y ajoutant les indications fournies par les documents révélés plus tard : Louis d'Audenarde, sire de Marcke, vivant en 1240, 1242, épousa Mahaut, fille de Frédéric de Limbourg, haut avoué de Hesbaye. Elle était veuve en 1261 et mère d'Arnoul d'Audenarde, sire de Lummen et haut avoué de Hesbaye en 1261, 1279 (*Val-Saint-Lambert*, n° 368) et 1283 (*Filone*, n° 121, p. 453). Marie de Chaumont, sa veuve, convola avec Gilles, sire de Berlaymont, mourut le 8 avril 1301 et fut enterrée à Valenciennes, au chœur des Cordeliers. — Louis, son fils, sire de Lummen et de Chaumont, porte le titre d'avoué de Hesbaye en 1306 (*Reiffenberg, Monuments*, I, 487) et 1312 (*Miræus, Opera diplomatica*, I, 417). Il épousa Yolande de Diest, qui mourut en 1326, et d'elle naquit le mari de notre Alys de Hermalle.

⁵ En réalité, il y en eut six. Outre Yolande, l'aînée, qui hérita de Lummen et de la haute avouerie de Hesbaye, cinq autres, Juliaue, Elisabeth, Marie, Aleyde et Félicité nous sont révélées par une charte du 7 août 1339, par laquelle Arnold, avoué de Hesbaye, sire de Lummen, de Hermalle et de Chaumont, chevalier, et dame Aleyde, son épouse, donnent pleins pouvoirs aux chevaliers Thomas de Diest, sire de Zeelhem, Thierry, sire de Haneffe, Wauthier, sire de Momalle, et Jean, sire de Hamal, pour procéder, après leur décès ou après le décès de l'un d'eux, au partage des biens qu'ils ont à Hermalle, à Chaumont et à Vilen, réserve faite de l'usufruit que dame Aleyde conservera des dits biens. (Cet acte sera publié dans notre *Codex diplomaticus*). De ces six filles, Elisabeth seule ne trouva pas de mari, sans doute parce qu'elle mourut jeune. Les autres s'établirent exactement comme l'expose notre chroniqueur.

⁶ Yolande de Lummen, qui vivait encore en 1377, semble avoir été mariée dès 1339 et l'était certainement en 1344, date à laquelle son mari se qualifie avoué de Hesbaye (*Chartes du Val-Notre-Dame*).

fut mariée al noble monssaingnor Lowy d'Agimont, saingnor de Wark, deleis Maysires, qui estoit fis do freire le conte Ernout de Louz, do secon mariage ¹. S'en fut une filhe tant soilement, qui est mariée à on noble baron et de gentilh estration, monssaingnor Everart del Marche, fil do conte delle Marche et freire germain delle evesque Englebier delle Marche, jadis evesque de Liege ². De ceste damme et do dit monssaingnor Everart, qui est avoweis ^a de Hainsbaing, sires d'Arenberghes ^b, de ^c Noefchasteal et de Lumaing, sont ^d plusieurs enfans, fis et filhes, qui à present sont en grant estat et dont noble generation soy puet engenreir ³.

10 **117.** Ly ^e seconde filhe fut damme de Herinalles et fut mariée al saingnor de Waveres, en Braibant ⁴, dont illh yssirent messires Wilhelmes, qui morit sains hoir ⁵, et dois filhes. Ly ainsnée ⁶ at à mary monssaingnor (Sa. 68)

^a A avoweis. — ^b Ainsi B, A darberghes, ailleurs variantes de la forme fournie par B. — ^c A del. — ^d A dont. — ^e J, entre ses ff. 28-29, présente une lacune s'étendant d'ici jusque vers la fin du paragraphe 130, aux mots Sibille de Gavre.

¹ Louis de Looz, dit d'Agimont, sire de Neufchâteau en Ardenne et de Warcq, près de Mézières, était fils de Jean de Looz, sire d'Agimont, lequel naquit de Jean, comte de Looz et de Chiny, mort en 1279, et d'Isabelle de Condé, sa seconde femme. Il était donc le neveu du comte Arnoul V (1279-1323). A la mort de l'évêque Adolphe de la Marek, Louis d'Agimont fut créé mambour de la principauté, 10 novembre 1344 (Hoesem, p. 476) et conservait encore cette dignité le 20 mars 1343 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 55).

² Everard de la Marek, sire d'Arenberg, épousa Marie de Looz d'Agimont, avant le 30 janvier 1331, selon la remarque du baron de Chestret (LA MARCK, p. 96). C'est incontestable; mais cette dame ne devait guère être nubile à ce moment, trente-trois ans seulement après le mariage de sa grand'mère. Elle mourut le 23 septembre 1410. — Everard de la Marek ayant reçu l'ordre du sous-diaconat ne pouvait plus se marier. Il vécut néanmoins avec Marie de Looz, et se pourvut auprès du pape, faisant valoir qu'il n'avait accepté les ordres que par la contrainte qu'exerçaient sur lui ses maîtres et instituteurs et surtout son oncle l'évêque de Liège. Son mariage fut enfin validé par lettres d'Innocent VI, du 25 mai 1362 (SAURRLAND, IV, n° 821).

³ Le baron de Chestret en énumère huit, dont six filles.

⁴ Juliane de Lummen, dame de Hermalle, épousa Jean, seigneur de Wavre, avant le 13 juillet 1356 (*Ffône*, n° 485). Le 14 mai 1337, il relève la seigneurie de Hermalle à la cour féodale de Liège. Devenue veuve de Jean de Wavre, elle épousa vers 1368 Guillaume ly Ardenois, sire de Spontin, et vivait avec lui en 1377 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 221). Il mourut le 7 avril 1385.

⁵ Guillaume, sire de Wavre, de Hermalle et d'Ehein, fait en 1378 un transport de biens à la cathédrale de Liège, sauf les droits d'Engelbert de Haccourt, son beau-frère (*Cartulaire de Saint-Lombert*, IV, 548). Il mourut sans postérité vers 1384.

⁶ Marguerite de Wavre, épousa par contrat du 13 juin 1370 (texte dans GOETHALS, *Miroir des nota-*

Wilhelme l'Ardenois le jovene, saingnor de Spontien et de Waveres. Et ly atre ¹ at monssaingnor Englebier de Hacourt, saingnor de Hermalles et de Haversen, qui at on jovene fil ² et une filhe ³ mariée à monssaingnor Wilhelme, fil Rasse de Warous, escuwier. Et ly dis sires de Spontiens at pluseurs enfans, et assi at ly dis messires Wilhelmes de Warous. 5

118. Ly tirce filhe de Hermalles ⁴ fut mariée à monssaingnor Wilhelme, saingnor de Gayves, fil d'on bin gentilhomme nomeit Everar de Bolan, saingnor de Rychelette ⁵; s'en sont dois filhes, dont ly une ⁶ est femme à monssaingnor Bureal de Bonneiffe, saingnor de Gayves, et ly ⁷ atre ⁷ est mariée à Henry de Daverduche, escuwier; et ont ces dois sereurs des beaz enfans. Et quant messires Wilhelmes fut veves, ilh espouzat sa chambriere, dont ilh avoit pluseurs enfans, qui furent legitimes.

(Sa. 69) **119.** Item, ly quarte filhe de Hermalles, nommée Alys, fut mariée
f. 29 v à monssaingnor Lambier, saingnor d'Ouppey, de Chaymont en Braybant 15

bilités nobiliaires, II, 148), Guillaume ly Ardenois, fils de Guillaume ly Ardenois de Spontin, mentionné ci-dessus, et d'Agnès de Juppleu, sa première femme.

⁴ Marie de Wavre, dame de Hermalle, épousa par contrat du 1^{er} septembre 1375 (original à la Bibliothèque de l'Université de Liège, écrit par Hemricourt) Engelbert de Hacourt, sire de Haversin. Ils vivaient conjoints en 1399 (GOETALS, *ibidem*, II, 159, où l'on trouvera le dessin de leurs sceaux), il faut donc rejeter la date de 1385, que l'on assigne au décès d'Engelbert (NAVEAU, n° 847).

¹ Ce fils mourut jeune.

⁵ Marie (et non Agnès) de Hacourt.

⁶ Marie de Lummen, épouse Guillaume de Bollant, sire de Gesves, qui vivait encore en 1384 (DE RAADT, I, 488).

⁷ Ryekholt, commune du duché de Limbourg, entre Gronsveld, Eysden et Sainte-Gertrude.

⁸ Yolande de Bollant, dame de Gesves, mariée par contrat du 16 décembre 1375, avec Baudouin Bureal de Juppleu, sire de Boneffe, chevalier (*Codex diplomaticus*). Le 30 juillet 1380 il relève à la Salle de Curange le fief de Beaulieu par transport de Gilles de Fous (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 222). Il est encore cité en 1394, mais Yolande lui survivait en 1415. Ils laissèrent Philippe, Everard et Jehan dit Burkin.

⁹ Marie de Bollant, femme de Henri de Daverdisse, qui approuva le 26 décembre 1375 (n. s.) le contrat de mariage de sa sœur dont elle était l'aînée (*Codex diplomaticus*). — Le 26 mai 1395 « Hustien fil. Henry de Davrediche » relève la moitié de la grosse dime d'Yrengnées en Condroz (Jergnée) par la mort de Simon de Davrediche, son oncle (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 74).

et de Harsta ¹, qui fut uns vailhans hons en armes, hardis et entrepren-
dans, et uns grans acquereires d'eritayges; et orent v enfans, dois fis ^a et
trois filhes, assavor monssaingnor Adan, saingnor d'Ouppey et de Harsta,
monssaingnor Johan, saingnor de Chamont, Marie, Felicitas et Alys, qui
⁵ hautement ont esteit astaléez.

120. Messires Adans est marieis à damme Conygon de Jouplou, dont
mention est fait en capitle do saingnor de Daveles ²; et ceste damme avoit,
en devant, esteit femme à monssaingnor Johan de Skendremale, castelain
de Montegnys, chevalier, esquevin de Liege. De ceste damme at messires
¹⁰ Adans une filhette tant soilement ³.

121. Ly dis messires Johan d'Ouppey at pris à femme nouvellement le
sereur ^{b 4} do saingnor de Glymes, dont ilh at des hoirs.

122. Madame Marie, leur sereur, fut femme à monssaingnor Johan
Maxheret, saingnor de Roide, dont mention est faite en la genalogie mons-
¹⁵ saingnor Heyneman de Schoneov ^c; et en sont ly hoirs ⁵.

^a A filhes. — ^b A sereurr. — ^c B Schoenevorst, le membre de phrase est omis dans Y.

¹ Sur Lambert, sire d'Oupeye, voyez DE BORMAN, *Echevins*, I, 220; PONCELET, *Maréchaux*, 150. Il fut prévôt de Bouillon dès 1330 et le resta jusqu'à sa mort arrivée en juin 1376. Alix de Lummen, devenue veuve, touchait du Brabant une pension annuelle de 40 réaux d'or (DE RAADT, II, 595).

² Voyez ci-dessus, page 25.

³ Voyez ci-dessus, page 24, note 2.

⁴ Jean d'Oupey, seigneur de Chaumont et de Gistoux, qu'il relève à la cour féodale de Liège le 4 octobre 1390, mourut avant le 7 février 1446 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 403), ayant épousé Elisabeth de Glymes, veuve de Godefroid de Juppleu, chevalier, seigneur de Blanmont. Cette dame obtint en 1435 l'envoi en possession de la seigneurie de Herstal, pour cause de non payement d'une somme de 7,000 francs, monnaie de France, hypothéquée sur la dite seigneurie (GALESLOOT, *Inventaire*, II, 305). Par testament du 17 mars 1455, elle légua à l'abbaye Bonne-Espérance, pour le repos de son âme, de celle de son mari et de ses proches, tous les biens, cens, rentes, terres, prés, bois, acquis par feu son mari sous la juridiction de Chaumont ou de Gistoux (*Cartulaire de Bonne-Espérance*, V, 530). Ce fait prouve assez que si elle avait des hoirs du temps d'Hemricourt, ceux-ci n'existaient plus à sa mort.

⁵ Voyez ci-dessus, page 73.

(Sa. 70) **123.** Madame Felicitas fut promierement ^a mariée à on bannerés, gentilh homme et tres riche, nommeit monssaingnor Johan, saingnor de Falais ¹, et n'en fut nulle hoir. Secondement, fut elle mariée à on atre bannerés de doble banier, monssaingnor Johan, saingnor de Rochefort et d'Agymont ²; et en est uns fis, nommeis Johans, saingnor des terres deseur- 5 dictes, qui est de noveal marieis alle filhe monssaingnor Houwe, saingnor d'Atey, senissal delle ducheit de Luxemborch ³; s'en at des jovenes enfans. Et tircement, est madamme Felicitas remariée à monssaingnor Thiry d'Oiie ^b, saingnor de Hellerode ⁴, et en at des hoirs.

124. Madame Aalis, tircé ^c filhe al dit monssaingnor Lambier ⁵, est 10 f. 30 mariée à on bin noble chevalier, bien ydone d'avoir esteit bannerés, car bin en est estrais, se fortune nelle awisse enconbreit, assavoir monssaingnor

^a A promierement. — ^b A doie, BG doye, Q d'Oye, Y Doy, C dore. — ^c Sa. omet tircé.

¹ Jean de Beaufort, chevalier banneret, sire de Fallais depuis 1355 environ, testa le 9 octobre 1373 et mourut peu après (Poswick, *Histoire du comté de Fallais*, pp. 41 et suiv., 168 et suiv.).

² Le mariage de Félicitas d'Oupey avec Jean, sire de Rochefort et d'Agimont, se fit par dispenses papales du 26 octobre 1374 (*Reg. Avin.*, 195, fol. 424) et dès avant le 3 juillet 1377, Félicitas était veuve pour la seconde fois (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 10).

³ Jean, sire de Rochefort et d'Agimont, épousa Marguerite d'Autel, fille de Hugues ou Huard, sire d'Autel et d'Irmengarde de Hollenfelz, sa seconde femme. On le retrouvera plus loin.

⁴ Ce personnage, qui n'avait pas été identifié jusqu'ici, tirait son nom du château d'Oost (*Oije, Oys*), sous la commune actuelle d'Eysden, dans le Limbourg hollandais. — Le jour de Saint-Luc (18 octobre 1581), Robert de Swalmen, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, vend à son parent Thierry van Oest, chevalier, et à son épouse Félicitas les biens appartenant à son château de Swalmen (FERBER, *Geschichte der Familie Schenk von Nydeggen*, 1860, p. 46). Le 7 décembre 1592, Thierry van Oist s'engage à soutenir les bourgeois de Cologne (Original aux Archives de Cologne). Il portait de gueules billeté d'or, à la bande d'or brochant sur le tout. En 1402, il relève Hillenrade en fief du duché de Gueldre et en 1406, après sa mort, cette seigneurie est relevée par Jean, son fils (Baron SLOET, *Register op de Leenaktenboeken van het vorstendom Gelre en graafschap Zutphen-Overkwartier*, p. 108). Ce dernier laissa de Wilhelmine von Bellinchen, son épouse, deux enfants au moins : Félicité d'Oest, dame de Ryckel, qui mourut le 16 mai 1492 (SIVRÉ, *Het necrologium der adellijke abdij van O. L. Vrouw Munster te Roermond*, p. 49), et Thierry d'Oest, qui épousa, par contrat du 25 septembre 1486, Arnold Schenek von Nydeggen, bailli de Middelaar, auquel elle apporta le domaine de Hellenraedt, lequel par diplôme de Charles II, en date du 21 décembre 1695 fut érigé en marquisat, en faveur de l'un de leurs descendants, du même nom.

⁵ Au lieu d'Alis, peut-être faut-il la nommer Juliane (Cfr. BORMANS, *Fiefs èe Namur*, I, 196, ligne, 11; DE RADIGUÉS, p. 28).

Gilhe, saingnor de Jache, de Hyrges et Byoul ¹, dont y sont dez beaz enfans ; et de noveal est ly une de ses filhe mariée à monssaingnor Wilhelme de Skendremale, castelain de Montegnys, fil de madamme Conygon devant escripte ².

8 **125^a**. Ly chinquemme filhe de Hermalles fut mariée al saingnor de Bealren ; si morit sains hoir ³.

126. Nos avons ordinéement reciteit chez et chelles qui sont estrais (Sa. 71) do bon et do ^b ryche monssaingnor Henry de Hermalles, qui morut alle bataille de Domartien ; si vous dirons de sa sereur, mariée à Johan de Chaintraines, deleis Warnan ⁴.

127. De ceste damoyselle fut une filhe mariée al saingnor de Thines, en Condros ⁵, et de Faaz, en la conteit de Namur ⁶ ; s'en furent quatre filhes

^a C n'a pas ce paragraphe. — ^b A de, CQG du.

¹ Le 6 avril 1373, messire Gile de Jauche, le jeune, relève le fief de « Byeul » par décès de son père, puis en fait transport à mons. Lambert d'Oupeye (son beau-père) qui le lui rétrocède dans la suite (BORMANS, *Fiefs Namur*, I, 97). Le 10 janvier 1382, ce chevalier conclut un accord avec le chapitre de Saint-Lambert au sujet de l'avouerie d'Ottoncourt [Attenhoven] (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 604, 610). En 1388, durant tout le mois de juin, on le retrouve au siège de Grave, où il fut lait prisonnier (BACHA, *Chronique de 1402*, p. 408 ; DE DYNTER, III, 109, 113). Obligé de se racheter par une grosse rançon, on le voit obtenir des indemnités du Brabant, tandis que l'évêque de Liège lui confère vers 1396 la prévôté de Bouillon (DE RAADT, II, 132).

² Voyez ci-dessus, page 23.

³ Félicitas de Lummen, morte sans hoirs, épousa Jean de Herbigny, chevalier, sire de Beauraing et de Dercy, 1386-1400. Il épousa en secondes noces Alix de Réves, morte en septembre 1400, fille d'Alard, sire de Réves (Note due à M. le chanoine Roland).

⁴ Huit localités, au moins, portent en Belgique le nom de Chantraine. Celle dont il est ici question forme une dépendance de la commune de Warnant, canton de Jehay-Bodegnée.

⁵ Thyne, aujourd'hui commune de la province de Namur, canton de Dinant, était autrefois une seigneurie hautaine, plus tard même baronnie, relevant en fief de l'évêque de Liège (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 377 et suiv.).

⁶ Faulx, érigé en commune en 1899, dépendait auparavant de la commune de Mozet, canton d'Andenne. Son château, assis sur la crête d'un roc escarpé, relevait en fief du comté de Namur. — M. le chanoine Roland a consacré aux anciens seigneurs de Thyne et de Faux un important article auquel nous empruntons la plupart des renseignements qui vont suivre. Vers l'année 1315 appa-

de cesty mariage, dont messires Ernus d'Agymont, freires à monssaingnor Lowy, dont mension est faite chi devant, out l'année ^a, et fut sires de Thynez et de Faaz ¹.

128. Do dit monssaingnor Ernus et delle damme de Thynez furent messires Johan et messires Lowys d'Agimont, chevaliers, desqueis ilh n'est demoreis nus hoirs ², et une filhe nomée Margritte, promirement mariée al fil monssaingnor Sarazien de ^b Chasteleir ^c, secondement à monssaingnor Rasson, saingnor de Chailes ³, et de ces dois maris n'est nulle hoir, et tirce-ment mariée à monssaingnor Wilhelme Prost de Meliens, chevalier, esquevin de Liege ⁴, doqueil ilh sont uns fis et trois filhes, assavoir mes- 10

^a Sa aïsnée. — ^b A do, G du. — ^c Sa. Chastelier.

raissent trois frères, Jean, Thierry et Gilles de Faux. Le premier hérite du chevalier Gilles de Thyne (son oncle ?), décédé cette même année, de la seigneurie de Thyne, qu'il relève le 22 septembre et meurt sans postérité le 5 décembre 1552. Sa tombe se voyait jadis dans l'église de Thyne. Thierry de Faux, chevalier dès 1517, scelle en 1524 le record de l'avouerie de Hesbaye et son seeau, parfaitement conservé, porte les armes dénommées par Hemricourt « de Thynez », savoir : *d'or, fretté de sable, au chef de gueules, chargé d'une faulx*. Il hérite de son frère la seigneurie de Thyne dont il prend le nom dès 1555 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 485). C'est ce Thierry, désormais sire de Thyne et de Faulx, qui fut le mari de la demoiselle de Chantraine. Gilles de Faulx, le troisième frère, releva en 1519 deux parts de la seigneurie de Mianoye, et semble avoir été l'aïeul de Gilles de Jamblinne que nous rencontrerons plus tard.

¹ Marie, dame de Thyne et de Faulx, épousa Arnold de Looz d'Agimont, frère de Louis, mentionné ci-dessus paragraphe 116. Le mariage remontait à 1540 au moins (*Publications historiques du Grand-Duché de Luxembourg*, t. XX, p. 8). Il vivait encore en 1566, 1570 (Pior, *Namur*, 276, 281, 500); mais, dès le 19 avril 1574, nous voyons sa veuve remariée avec Wauthier d'Assesse, écuyer, qui relève en son nom l'usufruit de Thyne (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 577).

² Jean de Looz d'Agimont, seigneur de Signy-le-Petit, relève Thyne le 2 septembre 1575, et Faux le mois suivant. Encore vivant en 1575 (Pior, *Namur*, 309, 514), il fut tué par Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur de Beaumont (DEVILLERS, *Cartulaire de Hainaut*, II, 474).

³ Raes de Celles, chevalier, vivait encore le 14 juin 1572 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 100), mais le 21 décembre suivant Jakemin de Celles releva à Huy la maison, terre, ville, hauteur, etc. de Celles, après la mort de son frère et sauf l'usufruit de dame Marguerite d'Agimont, sa femme (*Cour féodale*, n° 41, fol. 65).

⁴ Guillaume Proest de Melin, chevalier, fut échevin de Liège de 1565 à 1588, date de sa mort (DE BORMAN, I, 215). Marguerite de Looz d'Agimont, sa veuve, relève en 1595 l'usufruit de la seigneurie de Celles (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 101) et en 1405 celui de Faulx (BORMANS, *Fiefs Namur*, I, 202).

sires Wilhelme, Margritte, Johenne et Marie; et cest damme at tout le patrimoine qui fut à ses dois freires deseurnommeis. Ly dis messires Wilhelmes de Thyne at nouvellement pris l'ordenne de chevalerie ¹; et sont, à une fois, fais dois mariages, assavor de ly et de damoyselle Johenne sa sereur, à Mychiel et à Johenne sa sereure ², andois enfans do saingnor de Bealren. Et Margritte, ly ainsnée filhe do dit monssaingnor Wilhelme Prost, est mariée asseis tost après al fil ainsneit de monssaingnor Badewien, saingnor de Fontaines et delle Marche, en Haynau ³; et Marie, ly plus jovene, n'est point astalée — ^a. Ors est avenut nouvellement, assavoir l'an XIII^e, que madamme Margritte, damme de Fontaines, ainsnée filhe de jadis monssaingnor Wilhelme, est trespassee; s'en est demorée une filhette. Et ^b messires Wilhelmes, ses freires, et damoyselle Johanne, sa sereur, sont, en ceste meïsmes saison, andois veves, et n'ont nulle hoir, dont e'est grant damages por eaz et pour leur linage, car ilh awissent tres grandement esteit ahiriteis.

129. Item, ly seconde filhe do saingnor de Thyne, issue delle sereur

^a L'indice de séparation existe dans AG, CY ouvrent un nouvel alinéa. — ^b C n'a pas ces dernières lignes.

¹ Guillaume Proest de Melin, seigneur de Thyne, de Faulx et de l'Echelle. Mineur encore à la mort de son père, il atteignit sa majorité vers 1390 et fut créé chevalier vers 1398. Marié alors avec Jeanne de Herbigny dite de Beauraing, fille de Jean et d'Alix de Rèves (ci-dessus, page 101, note), il reçut en donation de son cousin Jacques de Bollant, décédé en 1402, la forteresse de Bollant, qu'il déclara tenir en fief du duc de Bourgogne, à raison du château d'Anvers (*Chartes du Brabant*). Le sceau dont il se sert à cette occasion, montre ses armes aux fusées, écartelées avec celles de Looz. Il vivait encore en 1428 (BORGNET, *Cartulaire de Namur*, II, 598) et en 1456 (*Echevins de Liege*, OEuvres, n° 8, fol. 158). Il ne laissa que des filles, parmi lesquelles nous connaissons : 1° Isabelle, femme de Nicolas de Holfels; 2° Marguerite, alliée à Jacques de Fossex; 3° Marie, enlevée vers 1429 par Adam de Guygoven, plus tard seigneur de Thyne, de Hozémont et de Gorsum, grand bailli et maréchal héréditaire du comté de Looz, 1456-1445.

² Jeanne Proest de Melin dite de Thyne épousa vers 1398 Michel de Herbigny dit de Beauraing, qui mourut en 1400. Elle prit pour second mari Conrard de Schoonvorst, sire d'Elsloo.

³ Marguerite Proest de Melin, morte en 1400, femme de Baudouin d'Hiénin-Liétard, dit de Fontaine, libre baron de Fontaine-l'Évêque, mort à Tournai le 20 février 1420 (v. st.). Il avait épousé, en secondes noces, Catherine de la Bouverie, fille de Bertrand et d'Isabeau de Melun, dame de Viane lez-Grammont (OU CHASTEL DE LA HOWARDRIE, *Notices généalogiques Tournaisiennes*, II, 239).

do saingnor de Hermalles, fut mariée à monssaingnor Wilhelme Hyernut ¹, saingnor de Houten et de Wainéez, dont ilh furent trois fis, assavoir messires Johans Galiot, messires Wilhelmes Hyernus et messires Thiris de Coreal, chevalier ². Ly dis messires Johans est mors sains hoir. Et ly dis messires Wilhelmes ly juvenes est marieis à Liege, alle filhe Ernaut de ³ Rychelle, et en at des beaz enfans ³. Et ly dis messires Thiris n'at nulle hoir.

130. Ly tirce filhe do dit saingnor de Thines fut mariée à monssaingnor Pinkar de Frexhien, saingnor de Tongrenalles ⁴, dont ilh est une

¹ Le mariage de Guillaume Hiernut avec la demoiselle de Thyne devait être antérieur à 1334, car nous trouvons ce chevalier parmi ceux du parti de Waroux qui scellent le 23 septembre la Commission de la Paix. Il était seigneur de Houtain-sur-Dyle (WAUTERS, *Ganton de Genappe*, p. 35) et de Wagnée (province de Namur). Encore en vie en 1345 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 439) et en 1355 (DE RAADT, II, 119).

² Guillaume Hiernut, chevalier, sire de Wagnée, et Thierry de Coreal, chevalier, sire de Houtain, 1390 (DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, II, 474). Ce dernier, cité aussi en 1384 (DE RAADT, II, 235), étant mort sans hoirs, Houtain échet à son frère Guillaume, sauf l'usufruit revenant à la veuve du chevalier défunt, laquelle était encore en vie en 1414.

³ Ils eurent notamment deux fils : Arnold et Guillaume. Par contrat passé à Namur « en l'habitation de noble et vaillant sangneur mess. Warnier, seigneur de Daules, stessante à Sainet-Albain », le 14 février 1413, Arnoul épousa damoiselle Marie de Hemptinne, fille de « dame Heilewy de Bertinchamp, dame de Wandengnées ». Elle reçut en mariage « toute la terre de Hemptines avec ses appartenances, soyent allouz, fyez ou mesure, qui jadis fut à mess. Ystauz de Hemetines, chevalier. » (*Échevins de Liège. Conventions et testaments*, I, fol. 9.). — Jossine de Houtain, leur fille unique, épousa Guillaume, sire de Berlo, chevalier, seigneur de Brus, Purnode, Wagnée, avoué de Sclessin et d'Ougrée, bourgmestre de Liège en 1464 et 1479, qui porta le grand étendard de Saint-Lambert à la bataille de Brustbem.

⁴ Un Renier Pineart de Berlo, chevalier, sire de Fresin (en flamand *Versene, Vorssen*), se rencontre dans les chartes de 1310 à 1329. A cette dernière date, il relève la forteresse de Tongrenelle en fief du comté de Namur (PIOT, *Namur*, n° 495). — Godefroid Pineart, son fils, obtint du pape Jean XXII des canonicats, à Saint-Servais, le 18 avril 1317, et à Saint-Paul à Liège, le 31 mars suivant (FAYAN, n° 503 et 524); mais, renonçant à la cléricature, il pouvait dès 1334 se titrer de chevalier et de seigneur de Fresin et de Tongrenelle. C'est bien de lui que parle ici notre chroniqueur. On le retrouve dans de nombreuses chartes (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, pp. 229, 251, 255; PIOT, *Namur*, n° 717, 725, 729, 750, etc.; *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 325). Le 12 décembre 1359 l'évêque de Liège le désigne parmi les arbitres de son différend avec le comte de Namur relativement à leur souveraineté sur certains villages. A partir de ce moment, c'est à la cour du comte de Namur, Guillaume I^{er}, que Godefroid Pineart se montre le plus souvent. Telle était la confiance de ce prince, qu'il le prit en 1378 pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, mais la mort le prévint (PIOT, *Namur*, p. 535). Son seau (dans DEMAY, *Flandre*, n° 865), représente les armes de Berlo, sans brisure.

filhe tant soilement ¹, qui promirement fut mariée à monssaingnor Waltier de Seraing, fil do bon monssaingnor Ystasse de Seraing, dont mention est faite en la genalogie do saingnor de Momale ²; et ^a, de cesty marit, la diete damme n'at nulle hoir. Mais elle soy remariat secondement à monssaingnor 5 **Wilhelme de Gavre, dit de Herymeis, saingnor de Stenkerke** ³; desqueis ilh est une des plus belles compaigniez d'enfans marles et femelles qui soit en tout Haynau, car je croy qu'il en soit xix enfans, tant fil comme filhe, dont ilh en ^b est à present xiii ^c enfans viskans ^d ⁴, assavoir : Marie de Gavre, f. 31

^a Sa, omet et. — ^b A on. — ^c C xii a xiii; cfr. ci-dessous, p. 107, l. 2. — ^d La suite du paragraphe paraît devoir être considérée comme adventice. La distribution de la matière y est faite suivant un procédé qui n'appartient pas à notre écrivain : Hemricourt évite les énumérations où les simples mentions de noms et de qualités alternent avec des propositions grammaticales complètes. En outre, le style a, dans ce passage, une allure quelque peu différente, et, de plus, il s'y trouve certaines formes ou expressions s'éloignant de celles qui sont courantes sous la plume du chroniqueur : eul au lieu de out, de quoy au lieu de dout ou desqueis, Guilhamme (A Guilhāme et Guilhē) au lieu de Wilhē, Bartholomée au lieu de Bertremeir.

¹ Jeanne de Berlo, dame de Tongrenelle et de Fresin.

² Page 27, ligne 7.

³ Guillaume de Gavre dit de Hérimez, sire de Steenkerke, de Tongrenelle et de Fresin, chevalier, relève le 28 juillet 1580 l'avouerie de Fresin avec ses dépendances, par la mort de son beau-père (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 225). Il possédait, en outre, des fiefs au comté de Namur (BORMAN, I, 155, 188). Décédé le 25 mai 1400, il fut enterré à Cambron (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, XVII, 48). Le 2 mai 1401, Jeanne de Berlo prend des dispositions pour l'anniversaire de son défunt mari (*Fonds de Cambron*). Elle est mentionnée encore, comme dame de Steenkerque, dans divers actes scabinaux jusqu'en 1409 (Communication de M. A. Carlot).

⁴ Tout ce qui va suivre dans le récit du chroniqueur relativement aux enfants de Guillaume de Gavre et de Jeanne de Berlo, a subi de nombreuses interpolations, postérieures à la mort de Hemricourt. Nous l'établirons clairement pour quelques-unes d'entre elles; pour les autres, les documents précis font défaut. Le seul point qui semble hors de doute, c'est que Hemricourt a eu connaissance des treize enfants qu'il énumère. Disons encore, à l'actif de notre chroniqueur, que la grande fécondité du couple en question est établie, en outre, par la superbe pierre tombale qu'on admire dans l'église de Steenkerque, avec l'inscription suivante : *Chi gisēt li enfāt que haus et nobles sires Wille de Gavres sires de Stenkerke et de Tongrenelles a eut de haute et noble dame Jehane de Berlo, dame des dis lieux, qui trespasset estoïēt lan M.CCC. LXXX VI*. Elle représente, sous cinq arcatures, des personnages surmontés de leurs prénoms : *Jehan, Jakemēs, Soufie, Ernoul, Jakemes* (*Bulletin du Cercle archéologique de Mons*, 3^e série, p. 316). — Quant à savoir à qui l'on pourrait attribuer les interpolations en question, toutes empreintes d'exactitude et n'ayant d'autre but que de compléter l'œuvre d'Hemricourt, je n'hésite pas à y voir la main de l'un des deux chanoines de Gavre, dignitaires du chapitre de Liège. Eux seuls se trouvaient intéressés à ce complément, eux aussi en avaient les éléments et ont dû connaître le travail du grand généalogiste liégeois.

qui eut ly saingnor de Bierlo ¹, de quoy ill sont dois fils, Johans et messires Guilhamme, qui sont mors sains hoirs, et dois filhes : ly ainsnée at Libiert, fil messire Gerart Moriau ^a de Halet ^b, ly seconde at Rasse de Brus et est damme de Bierlo, et ont grant nombre d'enfans ²; — messires Guilhamme de Gavre, ainsneis fis des deseurdis xiii enfans, at le filhe do saingnor de Vremelles et d'Anequin en Artois, ³ appelée Bietris ³, et ont une jovene filhe, nomée, après le meire, Bietris; — ly secons chevalier at nom messire Pinkart ⁴, saingnor de Frezien, d'Olignien ^c et de Musain ^d, (Sa. 75) qui at le filhe messire Johan de Gres, nommée Florence, et at uns fis appelleit Pinkart et trois filhes : ly ainsnée appelleie Florence, le seconde Anthone, ly tirce Yolen; — ly tirce des xiii enfans deseurdis at nom Yolen de Gavre, qui ^e out messire Gille de ¹⁰ Reumont, chevalier, saingnor de Sept Fontaines, et n'ont nulle hoir ⁵; — Margerit de Gavre, damoysele d'enclostre de Mabeuge; — Katherine de Gavre, nonain de Gilengien; — Johan de Gavre, escuwier, qui at le filhe messire Guilhamme, saingnor del Hietefelle ^f ⁶, chevalier, et en at ii juvenes fis, l'un Johans et l'autre Soyhier; — maistre Ernoul de Gavre, canonne de Saint Lambier, prevost de Saint Bartho- ¹⁵ lomée ^g, tresorier de Songnies, en Haynau, canonne de Saint Martin en Liege et de plusieurs autres ⁷; — Rasse de Gavre, canonne de Saint Lambier, prevost de Saint

^a B Morea, GQC Moreau. — ^b Ainsi C, B Hallet, AGY Hale, Q Halen. — ^c A dolignien, Sa. Doligmen, Y doligman, Q de Lignien, C dobignon. — ^d A demusaiy, B domusaiy, GQ de musaly, Y de Musayn, C manque. — ^e A quic. — ^f AGBY d. Hieteselle, Q delle Hiesteselle, C de Heytvell. — ^g B Bartholomé, G Bietreméet, Q Barthelmy, C Bertelmy.

¹ Marie de Gavre dite de Hériméz, épouse de Jean, sire de Berlo, se rencontrera plus loin.

² Jeanne de Berlo et Rase, sire de Brus, ne sont mariés qu'en 1414 et si l'interpolateur a pu dire d'eux qu'ils « ont grand nombre d'enfants », il faut qu'il l'ait consigné assez longtemps après.

³ Guillaume de Gavre, chevalier, seigneur de Steenkerke et de Tongrenelles, mourut le 24 juin 1447 et fut enterré à Cambron. Beatrix du Bois, sa femme, décédée le 10 mai 1469, était la fille de Jean du Bois, sire d'Annequin et de Vermelles, et de Catherine de Poix. — Annequin et Vermelles sont des communes de l'arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais.

⁴ Godefroid Pinekart de Gavre dit de Hériméz, fit partie de l'expédition du comte de Hainaut en Frise, l'an 1396. Il fut seigneur de Fresin, d'Ollignies et de Mussain, et mourut avant le 5 mai 1448, date à laquelle son fils Godefroid fait à la salle de Curange le relief de Fresin.

⁵ Un Gilles était déjà seigneur de Reumont en 1221 (DENAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 1493).

⁶ Jean de Gavre, époux d'Isabeau van den Heetvelde, fille de Guillaume. D'eux descend la branche de Gavre, seigneurs de Diepenbeck.

⁷ DE THÈUX, p. 168.

Crois en Liege ¹, canones et tresorier de l'engliese de Songnies ^a; — Clarisse de Gavre, damoysele d'enclostre de Mons en Haynau ²; — Gertrud ^b de Gavre, qui out messire Mychiel de Casteler, chevalier, et morut en la batailhe de Franche, à Anblegien, et at uns fils appelleit Johan de Casteleer, et est mult jovenc ³; — Johanne ⁵ de Gavre, qui at messire Gerart d'Escausines, chevalier, qui ont ^c ix ou x filhes femelles ⁴; — Sibile de Gavre, qui out messire Robiert, fil à monsaingnor de Spontin, saingnor de Wavre, et ont ^c une fil, Guilhamme, qui doit estre saingnor de Spontien et de Wavre, et trois jovenes filhes ⁵. Et est assavoir que ly deseurdis messires Guilhammes et damme Johanne de Bierlo, peire et meire des deseurdis xix enfans, 10 avoient esteit tous deuz pardevant veves, et [messires Guilhammes ^d] avoit eût damme

^a *ABGQ* de leuse de song', *Y* de Leuze et de Sougne, *C* de l'engliese collegiale de Songnls. — ^b *C* ne fait aucune mention de Gertrude de Gavre; *efr. ci-dessus, page 105, ligne 8.* — ^c *A* ovt. — ^d *AGBJY* et, *Q* et *lul*, *C* remanié.

¹ Rasse de Gavre, cité comme prévôt de Sainte-Croix à partir de 1419, ne l'était certainement pas avant 1415, année de la mort de Rigaut de Fexhe, son prédécesseur. Hemricourt n'a donc pu lui donner cette qualité. (Note due à l'obligeance de M. Edouard Poncelet, *efr. DE THÈUX, II, p. 187.*)

² Clarisse de Gavre, fille de Guillaume, fut reçue chanoinesse de Sainte-Waudru le 1^{er} janvier 1584, âgée de 4 ans et demi. Elle naquit donc en 1579. Son testament du 26 septembre 1455 fut suivi d'un codicille du 19 août 1455 (*DEVILLÉAS, Sainte-Waudru, III, 264.*)

³ Gertrude de Gavre, fille du même Guillaume, fut reçue à Sainte-Waudru le 12 juillet 1596, âgée de 13 ans et demi, elle naquit donc vers janvier 1585. En 1409 elle abandonna sa prébende pour se marier; Sibille de Hainin fut admise à sa place le 22 novembre 1409. Michel de Chasteler, chevalier, son mari, périt à la bataille d'Azincourt livrée le 15 octobre 1415.

⁴ Gérard d'Ecaussines, chevalier, sire de Roesne (aujourd'hui Ruesne, département du Nord), fit son testament à Binche le 26 août 1426. Il y parle de Jeanne de Gavre, sa défunte épouse, de feu Ost, d'Ecaussines, son frère, jadis seigneur à Roesne, et énumère ses huit filles, savoir : Jeanne, l'aînée; Mehoul, chanoinesse de Maubeuge; Jaqueme, religieuse à Épinlicu; Clarisse, chanoinesse de Nivelles; Gertrude, chanoinesse de Maubeuge; Sebille, chanoinesse de Sainte-Waudru; Isabelle, chanoinesse de Maubeuge; enfin « Angnies, sa mainsnée fille de toutes ». Le testament mentionne, en outre, Andrien, fils naturel du testateur, Pinkart et Jean de Herimez, ses beaux-frères (*Chartrier de Sainte-Waudru*). Communication due à l'obligeance de M. A. Carlot.

⁵ Robert de Spontin, chevalier, sire de Wavre, etc., n'a pu épouser Sibille de Gavre qu'après 1599, date à laquelle Marie de Sombreffe, sa première femme, vivait encore. Ils étaient conjoints en 1415, et sans doute, plusieurs années suivantes; mais le 20 août 1425 Robert de Spontin contracta un troisième mariage avec Philipotte d'Argenteau dite de Houffalize, dame de Harzée et de Grametines, et mourut vers 1455 (*GOETALS, Miroir des notabilités nobilitaires, t. II, pp. 158 et suivantes, avec les preuves à l'appui.*)

Ysabeal d'Engien, ante au saingnor d'Engien et damme de Basely et Hasely ^{a 1}, et damme Johanne avoit eût messire Waltier descurdit.

131. Ly quarte filhe do saingnor de Thines fut mariée à monssaingnor Johan Chadron de Hamalle ², qui toute sa terre perdit az deis et morut povres. Si demorat de ly une filhe, mariée à Wilhelme de Denwilhe, escu-
wier; se morit sains hoir.

132. Et ly meire de toutes ces filhes soy remariat, après le decès do saingnor de Thynes, à monssaingnor Johan Chadron de Noevilhes, en la terre de Florines ³; sy ne say s'ilh en est nulle hoir.

^a ABC Vasely et II., JY Was. et II., GM Bas. et II., Q Basely.

¹ L'identification de cette dame n'a pu être établie jusqu'ici. L'historien d'Engbien, M. Ernest Matthieu, consulté, écrit qu'Isabelle d'Engbien était la seconde fille de Louis, seigneur d'Engbien, comte de Conversan, et de Jeanne de Saint-Severin, et qu'elle paraît avoir épousé Pinchart de Hérimez de Gavre. Il ajoute qu'elle fut chargée de 1397 à 1399 d'administrer la terre d'Engbien pendant la minorité de Pierre de Luxembourg, son neveu. Plus loin on rencontre Godefroid dit Pinchart comme gouverneur d'Engbien de 1394 à 1405 (E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Engbien*, pp. 99, 105, 280). Si ces faits sont exacts, comme on n'en peut douter, il en résulte ou bien que Hemricourt a fait confusion en attribuant au père, comme première épouse, la femme du fils, ou bien que Guillaume de Gavre aurait épousé une autre Isabelle d'Engbien appartenant à la branche des sires de Bassily. C'est aussi ce que semble indiquer le titre de dame « de Basely et Hasely », expressions qui correspondraient à Bassily et Haut-Silly. Quant à Haut-Silly ou Silly tout court, nous voyons ce grand domaine, de temps immémorial, en possession de la famille de Trazegnies (E. MATTHIEU, *La pairie de Silly*, p. 9). Il serait étonnant pourtant que l'interpolateur de Hemricourt eut laissé subsister une erreur de ce genre. On le voit, la question n'est pas près d'être résolue.

² Jean Chaudron de Hamal, chevalier, vivait encore en 1580 (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 22).

³ Neuville en la terre de Florennes est Neuville-le-Chaudron, à 3 kilomètres sud de Philippeville. On lit dans BORMANS (*Fiefs Namur*, I, 115) : « Mons. (le comte de Namur) at acquis (9 avril 1363) le fief qui fut jadis mess. Wery de Walecort savoir le chastial et tote le ville de Wallecort..., item des hommages, savoir mess. Johan Chaudrons de Noevelle pour ce qu'il a à Silenrieu dont il est voué ». Ce chevalier apparaît en 1541 comme feudataire de Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny et dame de Florennes (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, n° 255). — Le 30 juillet 1360, Rasse de Haccourt, chevalier, fait le relief du fief d'Ohay, gisant a Restées « comme plus proisme de mess. Jo. Chadron, seigneur de Noville, et Simon, son fil, qui vendu l'avoient à Wauthier de Sorinnes (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 19). Au XIII^e siècle, il existait dans l'Entre-Sambre et Meuse une famille noble dite Chaudron et portant trois chaudrons pour armoiries. Baudouin dit Chaudron, chevalier, 1266, 1275 (ROLAND, *Chartes namuroises inédites*, pp. 81, 91); Jean Chaudron, chevalier, et Lambiert, son frère, 1288, 1289 (DE REIFFENBERG, *Monuments*, I, 226, 227, 251, 252, où l'on voit, d'après son sceau, qu'il est identique à Jean de Chestrevin).

133^a. Chy define ly generation de monssaingnor Lowy, fil monssain- (Sa. 74)
gnor Thomas, saingnor de Hermalles; sy vos parlerons de monssaingnor
Lambier de Chantemierle, freire de jadis monssaingnor Lowy. Chis
messires Lambier ¹ prist à femme une des filhes Badewin de ^b Casteal de
3 Seliens, qu'il avoit delle filhe monssaingnor Breton le jovene de Warous,
dont chi après sierat faite mention.

134. Do dit monssaingnor Lambier et delle damoysele de Seliens
issirent messires Rasses, messires Ystasses, chevaliers, et Johans de Chan-
temierle; et orent dois sereurs, dont ly une fut mariée à monssaingnor
10 Waltier de Momale, si qu'il appert ^c chi desoir ², en la generation des ^d
xx enfans le saingnor de Warfezéez, et ly atre fut meire de monssaingnor
Bastien Boyleawe de Graz, chevalier ³.

135. Ly dis messires Ystasses de Chantemierle ⁴ out une filhe tant
soilement, mariée à monssaingnor Houbien Bareit, chevalier, esquevin de
15 Liege ⁵, dont ilh fut uns moweaz, qui morit ^e sains hoir. f. 32

136. Messires Rasses de Chantemierle soy mariat alle sereur monssain- (Sa. 75)

^a Ce paragraphe est précédé, dans BQd (sauf L), du titre Chantemierle. — ^b CBQ de, A do, GJY du —
^c Sa apparoit. — ^d Sa. de. — ^e B morut.

¹ Lambert de Chantemerle, fils de feu Henri de Hermalle, chevalier, fait le 10 avril 1506 divers échanges de biens avec l'abbaye de Val-Saint-Lambert, notamment de deux bonniers de terre ou environ, qui se trouvaient devant la porte de Chantemerle et contre lesquels l'abbaye obtient un étang appelé l'étang de Monseigneur Henri; la charte est scellée par mess. Rasse de Warfesées, chevalier (*Val-Saint-Lambert*, n° 419).

² Voyez ci-dessus, page 28.

³ Le 8 novembre 1522, Jean de Gras, chevalier, donne à ses deux fils, Bastien Boilewe et Jean, dix livrées de terre à Grace, en avancement d'hoirie et pour leur émancipation (*PONCELET, Fiefs*, p. 264).

⁴ Eustache de Chantemerle, chevalier, vivait en 1515, 1517 (*PONCELET, ibidem*, 49, 56, 180, 183).

⁵ Hubin Barreiz relève le 14 novembre 1551 la seigneurie de Voroux et en dote Agnès, a fille monseigneur Stassin de Chantemerle » (*PONCELET, ibidem*, p. 357). Devenu chevalier, Hubin Baré fut échevin de Liège de 1558 à 1546 (*DR BORMAN*, I, 190).

guor Jakemme de Revins, chevalier, manant à Huy ¹; s'en furent plusieurs enfans, assavoir messires Henris de Halendas, chevaliers ², et dois filhes, dont ly une fut mariée à Hankar de Waynéez, manant à Havelegouls ³, et ly atre à Johan delle Heys, en Condro. Do dit monssaingnor Henry et delle sereur monssaingnor Lowy Martéal, saingnor delle Noevielhe, qu'il prist ³ à femme, est une filhe, tres bonne damme, mariée ^a à monssaingnor Alart de Senzeilhe, saingnor de Soumangne ⁴, dont y sont ly hoirs.

137. Et tant que de dit Hankar et delle sereur monssaingnor Henry de ^b Halendas, n'est ilh hoir demoreis que rins vailhe. Mais de Johans delle Heys est issus Johans delle Heys, maintenant vivans, et une sereur, mariée ¹⁰ à Johan de Royseur, escuwier, dont y sont ly hoirs.

138. Johans de Chantemerle ⁵, tirs fis do dit monssaingnor Lambier de Chantemerle, soy mariat alle filhe monssaingnor Barnage de Fontainnes; s'en fut uns fis, nommeis Lambier, et une filhe, mariée à Colien Paiien de Warezéez, dont y sont ly hoirs. Avint que Johan fut veves; ¹⁵ sy reprist à femme damoysele Katerine de Vynal mont ⁶, qui avoit esteit

^a A marie. — ^b A da.

¹ Raes de Chantemerle, écuyer en 1316 et en 1325, chevalier depuis 1326, fut bailli de Moha en 1317, bailli de Condroz en 1327. Il épousa Marguerite, fille de Gilles de Revins, échevin de Huy, et fut tué à la bataille d'Airbone le 27 mai 1328. Sa femme lui survécut (PONCELET, *ibidem*, passim.; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 303, 306; DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 258; JEAN D'OUTREMEUSE, VI, 418).

² Henri de Chantemerle dit de Halendas (Halledet, dépendance de Clermont lez-Nandrin) était encore mineur lorsqu'il fit, le 4 juin 1329, le relief de ses fiefs liégeois; Jean de Chantemerle, son oncle, fut chargé provisoirement du service féodal (PONCELET, *Fiefs*, 327). En 1348 et 1356 il était chevalier (*Cartulaire de Flône*, n° 173; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 229) et vivait encore en 1378 (*ibidem*, 348). Il épousa Catherine Martéal de la Neuville.

³ Haveligeoule, dépendance de Havelange.

⁴ Alard de Senzeille, chevalier, seigneur de Soumoy, avait cessé de vivre le 9 novembre 1405, date à laquelle Henri de Sumaing, son fils, relève à la cour féodale de Liège, la dime de Hermalle (reg. 43, fol. 146 v°). Ce dernier fut échevin de Liège de 1421 à 1433 et bailli du Condroz (DE BORMAN, *Échevins*, I, 327).

⁵ Jean de Chantemerle, écuyer, cité en 1329, scelle en 1334 la Commission de la Paix, et vivait encore en 1348 (*Cartulaire de Flône*, n° 175, 173).

⁶ Catherine de Vinalmont vivait avec son second mari en 1344 (*Cartulaire de Flône*, n° 168).

femme Renechon Gochelet, de Liege; et Lambier, fis do dit Johan, out la filhe de la dicte damoyselle Katerine ¹, sy que ly peires et ly fis orent le meire et la filhe.

139. Do dit Lambier, fil Johan de Chantemerle, est Johan de Fon- (Sa. 76)
 3 tainnes, manans alle Noeevilhe ^a, qui est marieis alle filhe Renier de
 Denééz; et at ly dis Johan une sereur mariée à Faz, en la conteit de Namur,
 qui at des hoirs.

140. Delle filhe monssaingnor Lambier de Chantemerle le viez, qui fut
 mariée alle saingnor de Momale, aveis oût la generation; et delle atre, qui
 10 fut mariée à Graz, issit messires Bastiens Boyleawe, sires de Graz.

141. Do dit monssaingnor Bastien et delle filhe le voweit d'Amaing, sa
 femme, dont messires Rasses, sires de Warous, ainsneis fis do saingnor de t. 32 v
 Warfezééz tant que dou ^b secon mariage, out la pareilhe sereur ², sont
 yssus messires Johans, sires de Graz, qui, delle filhe monssaingnor Johan
 15 de Bernalmont, chevalier, at pluseurs enfans, et ausy Wilhelmes et damoy-
 selle Agnès.

142. Chis Wilhelmes est marieis alle filhe Badewien de ^c Holongne; et
 damoyselle Agnès est mariée à Renart de ^a Casteal de Gemeppe, et en sont
 ly hoirs.

20 **143.** Et tant que des atres dois freires do ^e dit monssaingnor Lambier
 de Chantemerle le viez, assavoir de Thomas et de Fastreit, je croy qu'il

^a C Noeeville, B Noevilhe, et de même plus loin. — ^b Sa. don, mais QGJY du, C de son. — ^c A do.
 — ^d A do, ε du. — ^e B do, A de.

¹ Le 2 avril 1541 « Lambert, fil de Johan de Chantemerle », comme époux de Mahaut, relève
 5 bonniers et 2 verges de terre entre Folx et Vorrroux, par succession de R. Goculez, jadis père à sa
 dite femme; il reconnaît une rente de 10 muids d'épeautre à Gertrude, veuve de Jean de Fontaine
 (Cour féodale de Liège, n° 40, fol. 124 v°). Mahaut de Vinalmont était veuve en 1392, 1595 et mère
 de Jean de Chantemerle dit de Fontaine (Cartulaire de Flône, n° 215, 214).

² Voyez ci-dessus, paragraphe 32.

morirent sains hoysr, car je n'en ay rins apris et n'en trueve rins en escript.

(Sa. 77) **144^a**. Vos avez oût toute la genalogie de monssaingnor Henry, le viez saingnor de Hermalles, fil monssaingnor Thomas, qui promerain encargat à porteur de sable à fleur de lys d'argent. Chi après vos dirons de monssaingnor Renier, saingnor delle Noeuevilhe, son freire ¹, qui promerain encargat à porteur d'azure à fleur de lys d'or.

145. Messires Reniers, sires delle Noeuevilhe, out trois fis, assavoir messire Johan, Henris, et Lowys de Flosteur, qui morit sains hoir. Ly devant nommeit messires Johan out on fil nomeit Lowy. Do dit Lowy, qui ¹⁰
(Sa. 78) **prist à femme le filhe monssaingnor Oury de Boubays, issit Johan Marteaz de Mirmorte² et une damoyselle, mariée à Gilchon delle Noeuevilhe. Ly dit ^b Johan prist à femme la filhe Gerart de Biersés, manant Defours Casteal³, qui en devant avoit esteit femme à Gobiert de Dynant, qui fut freires al petit Badewin de Saint Servais qui fist faire la fortreche de Nandren. De ¹³
f. 53 dit Marteal et de cest damoyselle furent messires Lowys Marteaz, sires delle Noeuevilhe, tres fors chevaliers, et damme Katerine, femme monssaingnor Henry de Halendas⁴. Do dit monssaingnor Lowy issirent messires Johan et messires Henris Marteaz, chevaliers; et fut leur meire le filhe Henry Greyve,**

^a Avant ce paragraphe, se place, dans BQ² (sauf GLMO), le titre Noeuevilhe. — ^b A dist.

¹ Voyez ci-dessus, page 94. Il s'agit ici de Neuville-en-Condroz, commune du canton de Nandrin.

² Par lettre du 19 mars 1322 (n. st.), Jean Marteals, fils de feu Louis de Mirmorte, fait savoir qu'il a vendu à Henri, fils de feu le grand Baldwin de Saint-Servais, le tiers de la grande dlme de Millen (*Chartes de Saint-Martin*, n° 173). Dès 1316, il était le mari de Catherine de Bierset et vivait encore en 1341 (PONCELET, *Fiefs*, 114, 245; *Chartes de Saint-Martin*, n° 199; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 472, 351; PAQUAY, *Cartulaire de Notre-Dame de Tongres*, n° 169). Il succède à messire Jean Pouilhet de Ferme comme juge des douze lignages pour le parti d'Awans (DE BORMAN, *Mélanges Kurth*, I, 176).

³ Gérard de Bierset, citain de Liège, demeurant Hors-Château, avait épousé Adilia qui lui survivait en 1321 (PONCELET, *Fiefs*, p. 245). Il fut père de trois filles : 1° Catherine, indiquée ci-dessus, femme en 1307 de Gobert de Dinant; 2° Abresille, décédée en avril 1350, femme de Henri de Saint-Servais, mort le 15 novembre 1343, enterré aux Dominicains, fils du grand Baldwin de Saint-Servais;

3° Elisabeth, femme en 1316 de Louis delle Wege, mort sans hoirs.

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 136.

de Waremme deleis Tongres ¹; et orent une sereur mariée à monssaingnor Johan le Polen d'Aleur, chevalier. Sy fut veves ly dis messires Lowy ^a, et soy remariat alle damme de Mabretenges, filhe monssaingnor Adan de Mabretenges, chevalier ²; doqueile secon mariage sont issus Thiris Mar-

^a A Lovy.

¹ Louis de Nucville (ou Martecal de Mirmorte) releva à Moha, le 25 avril 1340, comme époux de Aelis, fille de feu Henri Greve, de Waremme (Werm, près de Tongres), la moitié de 3 mars de cens par an sur la recette de Liège (PONCELET, *Fiefs*, p. 454). En cette même qualité, il relève, le 14 avril 1343, les seigneuries de Werm et de Hardelingen (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 24). Le 30 mai 1349 il relève la dlme de Millen avec le patronage de l'église de ce lieu, etc. « en telle manière que messire Gilles de Rodemach et Gérard de Bierses les soloient tenir jadis » (*ibidem*, fol. 27). Dès 1343, on le voit aux prises avec le Chapitre de Tongres, au sujet de leurs droits respectifs sur Hardelingen (PAQUAY, *Cartulaire de Notre-Dame à Tongres*, n° 172 à 173). Il remplaça son père comme juge aux Douze lignages, était chevalier en 1360 (PIOT, *Namur*, n° 885) et mourut avant le 30 avril 1363 (*Val-Saint-Lambert*, n° 637).

² Mabretanges, Mabertingen ou Mobertingen, désignent Mopertingen, commune du canton de Bilsen, entre cette localité et Maestricht. C'était autrefois une seigneurie brabançonne. Il y a eu plusieurs chevaliers du nom d'Adam de Mabertingen, et l'un d'eux, célèbre par ses prouesses en Allemagne, a mérité d'être chanté par le fameux Gelre. Il portait de vair à la fasce de gueules chargée d'une couronne, à cinq fleurons d'or, ornée de pierres bleues et rouges. Ces armes rattachent clairement les Mopertingen à la famille de Tongres, dont j'ai dit un mot ci-dessus, page 63, note 4. Voici quelques données sur les Mopertingen : Adam de Mabertingen, chevalier, figure le 9 septembre 1329 parmi les garants que Herman, sire de Limburg, donne à Everwin de Goterswich, lors de son contrat de mariage avec Richarde, fille de ce dernier (JUNGUIS, *Historia comitatus Benthemensis*, p. 140, n° 67 du *Codex diplomaticus*). Ce devait donc être alors un homme d'âge mûr ou d'une belle position sociale. En 1358, il scelle un acte de Thierry de Heinsberg, comte de Looz (DE RAADT, II, 317). — Thierry de Mabertingen, que je considère comme fils du précédent, et Aleyde [de Ghelke?], étaient mariés quand le pape, par lettre du 29 mai 1321, leur accorde dispense, parce qu'étant parents aux troisième et quatrième degrés ils se sont unis de bonne foi (FAYEN, n° 962). Thierry, à son tour, engendra un Adam, et (contrairement à ce que dit Hemricourt) Aleyde, femme de messire Louis Martecal : « Adam filius quondam Theoderici de Maubertinghen [tenet], villam et justiciam ville de Maubertinghen secundum quod sibi scabini sui et seniores observant (GALESLOOT, *Le livre des fiefs*, 17). Le Fort nous fait connaître un testament du 4 octobre 1334 par lequel Guillaume de Geylke, armiger, lègue sa forteresse de Geylke (aujourd'hui Gelliek) à son *cognatus*, Adam de Mabertingen, chevalier. Et celui-ci reconnaît, en effet, le 13 décembre suivant, par acte donné à Eytorf, dans le pays de Blankenberg (régence de Cologne), que le comte de Looz a confirmé le testament de son oncle (*mijn oeme*) Guillaume de Gelke, en ce qui concerne le bien féodal précellé (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 497). Le 7 février 1337, un contrat de mariage est arrêté entre Godefroid de Heinsberg et Philippine de Juliers; quarante-huit chevaliers sont garants des conventions. Parmi ceux que présente le comte de Looz, au nom de son neveu, nous relevons Jean, sire de Petershem, Arnold, sire de Rummen et de

teaz, sires de Mabretenges ¹, et une filhe, mariée à Lambiert do ^a Bois de Meliens, manant à Kanne ². Et affin que vous aïies cognissance des enfans Gobier de Dynant, engenreis en la damoyselle qui, après ce, fut femme à Martéal de Miremorte, par tant qu'il furent do lynage de Biersés, je le ^b vos diray. Ilh en fut v, assavoir Johan de Dynant ³, qui morit sains hoir, et un filhes, assavoir le damme de Wierde ⁴, et damoyselle Katerine, qui fut

^a QGJY du, CBD de. — ^b BJ les.

Quabeck, Arnold d'Elslloo, Henri de Petershem, drossard du comté de Looz, Gerard, sire de Heers, Adam de Mabertingen, etc. (texte dans KRAMER, *Akademische Beiträge zur Gölch- und Bergische Geschichte*, I, urkunden, p. 47). Le 16 octobre de la même année, notre Adam est témoin au relief du sire de Petershem (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 264) et y porte le titre de seigneur de Siggen (c'est-à-dire Sichen et non Diggen, comme on l'a imprimé). — Ainsi qu'on le verra à la note suivante, Adam de Mopertingen meurt sans hoirs et ses biens passent aux enfants de sa sœur. — Mais une autre branche des Mopertingen, celle des sires de Sippernau (château sous la commune d'Eelen, canton de Maeseyck), continue à subsister « Her Adam van Zippernauwe, zoen heren Adaems van Mabertignez, zoen was heren Adams », nous est révélé par un registre de la cour féodale de Brabant (n° 87, fol. 274 v°). On le rencontre plusieurs fois comme témoin aux reliefs lossains de 1570 à 1580 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, pp. 81, 101, 175, 188). Le 28 janvier 1383, devant Edmond de Vorschoven, maître d'Eyck, Jacques de Mabertingen et autres hommes allodiaux, vint Jean d'Alfteren, époux d'Aleyt, fille de feu Adam de Mabertingen, chevalier (*Cartulaire du Val-Dieu*, fol. 410). La coexistence de ces chevaliers du nom d'Adam rend difficile leur complète identification, et en présence de la rareté des matériaux, je n'oserais garantir l'exactitude de mes déductions.

¹ Thierry de Moberlingen relève le 12 septembre 1381 divers fiefs liégeois qui lui étaient échus par la mort de messire Adam de Mobertinghen, chevalier, son oncle, et que messire Louis Martéal, son père, agissant comme son tuteur, avait relevé sous Jean d'Arckel (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 246). Le 24 juin 1593, Thierry Martéal dit de Mopertingen, reconnaît n'avoir aucun droit à la dime de Mopertingen (VAN NEUSS, *Inventaire des archives de Munsterbilsen*, p. 126). En 1407, il fut l'un des quatre capitaines que la ville de Maestricht, assiégée par les Liégeois, choisit pour diriger sa défense. Après la bataille d'Othée, le prince Jean de Bavière, réintégré dans sa principauté, le récompensa en le nommant souverain maître de Liège. Mais ce fut pour peu de temps : atteint de démence, il dut être remplacé dès 1410 (DE BORMAN, *Échevins*, I, 594).

² Lambert de Busco, comme époux d'Aleyde, fille de feu messire Louis Martéal, chevalier, relève le 12 septembre 1581 la forteresse de Gellick, par succession d'Adam de Mopertingen, chevalier, son oncle (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 246).

³ Jean de Dinant vivait en 1558 (PONCELET, *Fiefs*, 400).

⁴ M. DE RADIGUÈS (*Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur*, p. 429) donne une liste d'anciens seigneurs de Wierde, mais ne nous renseigne pas sur le mari de cette dame.

femme Gerar de Colongne ¹ et qui, après, soy remariat à Stassin Drughin ²; et ly tirce fut nommée damoyselle Adilhe, femme Henry delle Falize ³, et ly quarte fut femme monssaingnor Wery Frongneteal, chevalier ⁴.

146. Ly dis messires Johans Marteaz, qui estoit ly plus beaz enfes ^a et ^b ly miez venans qui fuist en ce païs, fut tuweis juvenes par Henry, fil do saingnor de Rochefort. Et ly dis messires Henris Martealz, ses freires, fut sires delle Noevevilhe et soy mariat alle filhe Thyri le Bron de Flemale ⁵, dont ly hoirs et peire et meire regnent à present.

147. Item, de leure sereur, mariée à monssaingnor Johan le Polen, ¹⁰ sont pluseurs enfans, dont Johan ly Pollereaz, ly ainsneis, est marieis alle filhe Wilhelme de Bealrewart, de Fexhe; s'en at des enfans. Et de noveal, après le decès de sa dicte femme, ill est remarieis alle sereur monssaingnor Tristan de Fraipont, qui avoit esteit femme à Bertran de Hanut, escuwier ⁶.

^a B enfans.

¹ Gérard de Cologne vivait en 1330 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 369).

² Stassin Drughin de Jupille était en 1360 héritier et exécuteur testamentaire de dame Maron de Saive (*Chartes de Sainte-Croix*). M. Poncelet (*Saive*, p. 22) donne une reproduction de son sceau, daté de 1349.

³ Il faut lire Winand delle Falize, conformément à un acte de 1376 où l'on voit que dame Adilhe était veuve, et tante de Gobert Frongneteal (*Val-Saint-Lambert*, n° 685).

⁴ Wéry Frongneteal, écuyer en 1358, 1342 (PONCELET, *Fiefs*, 400; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 604). Il ne fut donc chevalier que plus tard.

⁵ Henri Marteal, écuyer en 1365, 1370, chevalier, seigneur de la Neuville, 1373-1398, épousa Agnès de Flémalle, dite de Bernalmont, fille de Thierry. La seigneurie de Werm, dont il avait doté sa femme, fut vendue par eux le 5 septembre 1375 à Jean de Bernart, citain de Liège (*Cour féodale*, n° 41, fol. 70 v°). Isabelle de la Neuville, leur fille aînée, épousa en 1429 messire Arnold de Warnant, dont les descendants furent possesseurs de la Neuville pendant trois siècles.

⁶ Jean le Polain d'Alleur, chevalier, mort le 11 juin 1402, avait épousé la sœur germaine du chevalier Henri Marteal de la Neuville. Jean, leur fils, nommé par Hemricourt le Pollereau (diminutif de le Polain), fut échevin de Liège de 1422 à 1436, date de sa mort. Veuf de Marguerite de Fexhe dite de Beurewart, il épousa Hellewy de Fraipont, qui vivait quand écrivait Hemricourt, mais qui mourut bientôt après. Il prit alors pour troisième femme Marie d'Heure, fille d'Adam Justin d'Heure, mort vers 1456, et sœur de Catherine d'Heure, mentionnée à la page qui suit (DE BORMAN, *Échevins*, I, 328).

148. Item, ly dis Thiris, leurs freires de secon mariage, est marieis alle filhe Clouze delle Chivre, borgois de Liege ¹. Et sa sereur est mariée à Kanne, à Lambier, freire messire Wilhelme do Bois de Meliens, chevalier; s'en sont pluseurs enfans, qui grandement puelent leur linage regenereir.

149. Item, delle femme Gilchon ^a delle Noeuevilhe, qui fut sereur ⁵ al viez Martecal de Mirmorte, issit une filhe, mariée à Libier de Moges, dit de Sefawe, qui fut fis dou secon mariage do saingnor de Warfezééz qui out les xx enfans. Do dit Libier et de la dicte damoyselle furent pluseurs
(Sa. 80) enfans, assavoir Rasses, qui at le filhe Badewien Panyot le jovene, et en at des hoirs, et Lowys, et Wilhelmes, et une filhe mariée à Badewien de ¹⁰ Hermalles. Ly dis Lowys at des enfans delle filhe Wilhelme d'Abééz. Wilhelme, ses freires, morit sains hoir, et Badewien de Hermalles at une filhe mariée à Johan, fil jadis Johan de Denvilhe, escuwier ².

150. Item, delle sereur monssaingnor Lowy, qui fut femme à monssaingnor Henry de Halendas, est une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Alart de Senseilhe, dont y sont pluseurs enfans. ¹⁵

151. Et Henry, freires à monssaingnor Johan de Noeuevilhe, out on fil, nomeit Lowys ^b de Sefawe, qui fut peires de Johan de Sefawe, qui fut canones de Saint Poul, et de Lowy de Sefawe assi, dont mention sierat chi après faite, en capitle de ceaz de Hozemont, parlant des hoirs monssain- ²⁰gnor Makaire delle Heys de Flenale.

(Sa. 81) **152** ^c. Vos aveis oût la genalogie monssaingnor Thomas, saingnor de Hermalles, secon fil monssaingnor Otton, saingnor de Warfezééz, secon de

^a Ainsi CBJ, QG Gielchon, A Gilchon, Y Gilson. — ^b Ainsi B, JY Louys, C Loys, AGQ Lowe. — ^c Le titre Harduémont précède ce paragraphe dans BQδ(sauf O)ζ.

¹ Thierry Martecal de Mopertingen était marié dès avant 1592 avec Marie delle Chivre, veuve de Hugues Coenen, de Vechmael, maieur de Tongres en 1385. Il épousa plus tard Catherine d'Heure, qui était veuve aussi et qui convola ensuite avec Chrétien delle Biest, avoué du Pas-Saint-Martin. Ces derniers, en 1449, vendirent conjointement leurs droits sur la seigneurie de Werm à Guillaume de Duras dit d'Ordingen, lequel se fit céder également les droits de la famille de Bernart (*Cour féodale de Liège*, n° 48, fol. 59).

² Répétition de ce qui a été dit aux paragraphes 61 et 62.

ce nom et fil monssaingnor Libiert Sural; sy parlerons chi après de monssaingnor Ernut, saingnor de Harduémont, freire do dit saingnor de Hermalles et tir fil de dit ^a monssaingnor Otton, qui encargat à porter d'argent à fleur de lys de geules; mais tos crioient Domartien.

5 **153.** Chis messires Ernus out dois fis, assavoir monssaingnor Adan, saingnor d'Ardeng ^b et d'Ouppey, et monssaingnor Lambier Badout, saingnor de Harduémont. Ly dis messires Lambiers, qui fut ly plus juvenes, portat les armes son peire à on labéal à trois pendans d'azure, et soy mariat à Huy et out *iiii* fis, assavoir monssaingnor Lambiert ^c, monssaingnor Ernut, 10 monssaingnor Godefroit de Tilhyce et monssaingnor Gilhe. Messires Lambiers morut ^d sains hoir. Et ly dis messires Ernus, ses freires, fut sires de Harduémont ¹ et soy mariat à damme Ysabeal, sereur al bon monssaingnor Wilhelme Macler, saingnor de Hemericourt, et out trois fis et dois filhes, 15 assavoir monssaingnor Johan, monssaingnor Ernut et monssaingnor Lambier ²; et, des dois filhes, ly une fut mariée à Barche et ly atre à Castelinel. Do dit monssaingnor Johan issit messires Godefrois, sires de Harduémont, de Holongne et de Kerme, lyqueis fut, de personage, ly plus petis chevaliers delle evesqueit de Liege; mais ce fut uns corageus chevaliers et une grande et forte capitaine, souverains de toute son linage, et fut bannerés ³. (Sa. 82)

^a Sa. omet de dit. — ^b C d'Ordenge, JY d'Ordenges. — ^c Sa. omet mons. Lamb. — ^d B morit.

¹ Sur Arnoul de Harduémont, qui fut maréchal de l'évêché de Liège en 1291, consultez PONCELET (*Maréchaux*, p. 74). Isabelle de Hemricourt fut sa première femme. Notre chroniqueur ne fait pas mention de la seconde, Marie de Saint-Martin, qu'il épousa par contrat du 6 novembre 1275 et qui mourut le 5 juin 1508. Arnoul mourut le 25 mai 1295 et reçut avec sa seconde femme la sépulture en l'église des Frères-Mineurs à Huy sous une magnifique dalle déerite par M. Poncelet d'après Lefort (NAVRAU, n° 958). Le sceau d'Arnoul de Harduémont est reproduit par M. Poncelet.

² Ces trois frères signent la Paix de Fexhe, 1516. — Jean de Harduémont, chevalier, relève le 6 novembre 1514, sous certaines conditions, sa maison de Hollogne-sur-Geer en fief du comte de Namur (PIOT, *Namur*, p. 108, et mieux dans DE RAADT, III, 72). Il fut maréchal du pays de Liège en 1519 (PONCELET, *Maréchaux*, 105), vit détruire son château de Harduémont par les Liégeois en 1528, et vivait encore en 1529.

³ Godefroid de Harduémont, chevalier banneret, sire de Harduémont, de Hollogne-sur-Geer et de Kermpt, vivait en 1554 (PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 823), en 1565 (BORMANS et BORNET, *Cartulaire de Namur*, II, 67) et en 1571 (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 58 v°). Lors du siège de Rummen par les Liégeois, il protégea les biens de l'abbaye de Saint-Trond.

Et out ly dis messires Johan ^a pluseurs filhes, qui furent sereurs al dit monssaingnor Godefroit, lyqueis messires Godefrois fut peires de monssaingnor Johan, saingnor de Harduémont, de Holongne et de Kerme, nouvellement trespasseit sains hoir ¹, qui petitement soy governat, dont c'est ^b grans domages pour tot son linage, car ilh estoit cortois, humles et debonairs ³ chevaliers.

154. Ly dis messires Ernus, secons fis do jadis monssaingnor Ernut de Harduémont, morit sains hoir.

155. Et ly tirs fis, assavoir messires Lambiers, fut sires ^c delle fortece de Hautepenne ², et prist la filhe Watier ^d de Bilrevelt ^e; sy n'en fut nus hoirs ¹⁰ Et puis soy remariat alle filhe Johan, le viez voueit de Horion, qui fist la fortece do Pais ^f Saint Martien; s'en out dois fis, assavoir monssaingnor Waltier, saingnor de Hautepenne, bon chevalier et hardy ³, et monssaingnor Ernut, saingnor de Villereal et de Boilhe ⁴, et une filhe, mariée à monssaingnor Jakemme, saingnor de Chailes. 13

^a Tous les manuscrits, à l'exception de JY (*D est modifié*), fournissent ici le nom d'Ernus. — ^b AB ces, G ceste. — ^c Sa. saingnor — ^d B de Wa. — ^e BQ Bilrevelt, G Bielrevelt, A Viirevelt, C^e Wi. — ^f G du Pais, Q du Pas, E de Pais, C de Pas, JY de le Paix.

Chevalier dès 1371, Jean de Harduémont relève la seigneurie de Kermpt, au palais de Liège le 23 novembre 1380, en vertu du transport que lui en firent messire Bertrand de Liers, Gilles Chabot et Guillaume de Horion, chevaliers, et Humbert Corbeau de Hognoul, tous quatre exécuteurs testamentaires de feu messire Godefroid de Harduémont, père de l'impétrant (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 225). — Les mêmes exécuteurs se chargent ensuite d'adhérer devant la cour féodale de Liège les trois enfants naturels, savoir : Jean, Godefroid et demoiselle Marie, que feu le chevalier Godefroid avait eu de damoiselle Yde de Villers (Reg. 42, fol. 89).

² Se trouvant le 6 septembre 1314 à la cour de l'évêque de Liège, au château de Huy, le chevalier Lambert de Harduémont, en présence des chevaliers Jean et Arnold, ses frères, fit le relief du château de Hautepenne avec dix livrées de terre sur le tonlieu de Liège (PONCELET, *Fiefs*, 27). Le 30 août 1316 le même chevalier, sire de Hautepenne, relève d'Arnold, comte de Looz, son allé de Boëlhe, près de Fresin (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 165). Il fut tué au combat de Dammartien, le 23 août 1325. Le chevalier Arnold, son frère, fait un transport en 1318 (*Chartes de Saint-Jean*).

³ Waultier de Hautepenne, n'était pas encore chevalier quand il scella en 1334 avec les partisans de Waroux la commission pour conclure la paix; mais il avait cette dignité en 1346 (*Chartes de Neufmoustier*). Mahaut de Guyoven était sa veuve en 1381 (Voyez page 52, note 5).

⁴ Arnoul de Hautepenne, chevalier, sire de Villereau et de Boelhe, vivait en 1346, 1368
^a Messire Arnoul de Hautepenne, chevalier, tient en fief de moussigneur tout la vie de luy et de sa

156. Ly dis messires Watier prist à femme la filhe monssaingnor Henry. le viez saingnor de Ghudegoven, engenrée en la filhe saingnor Jakemon Chabot, qui, après ce, fut femme à monssaingnor Watier de Moinale, dont mention est faite en la genalogie do viez saingnor de Warfezéez. Et, de ceste damme, out ly dis messires Waltirs de Hautepenne trois filhes, dont ly ainsnée est à present femme de monssaingnor Rasson, saingnor de Warous et de Hautepenne ¹, et n'ont nulle hoir. Ly atre filhe ² fut mariée à Johan de Fleron, fil monssaingnor Thiri de Fleron; et ly tirce at Stochar ^a de Forvie, escuwir. (Sa. 83) f. 34 v

10 157. Do dit Johan et de la ^b dicte damoyse de Hautepenne sont dois fis, Thiris et Watier, lyqueis Watier n'est point marieis ²; et ly dis Thiris soy mariat alle filhe Wilhelme de Gaviers, le lombars, manant à Meffe, et at jovente ^c asseis pour avoir planteit d'oirs ⁴. Et quant ly dis Johans de Fleron fut trespasseis, elle, sa femme, soy remariat à Godefroit, fil Colar 13 le Puissant, cangeur de Liege, dont y sont pluseurs enfans, qui n'ont nint terre selon leur nation.

158. Ly tirce et plus jovene filhe do saingnor de Hautepenne ⁵ fut promirement mariée à on anchien et wailhant escuwier, nommeit Stochar ^a de Forvie, dont ilh fut messires Stochars de Forvie, qui avoit le plus beal

^a AG Skochar — ^b B del. — ^c Sa. jovene. — ^d Sc- selon AG.

femme le voverie de Boilhe, que Lowys, filz Momaidy, ly affaitat au derain vivant d'eulx deux.... l'an 1365, lendemain delle Chandeleur » (*Cour féodale de Hesbaye*).

¹ Voyez page 50, note 5.

² Elle se nommait Isabelle.

³ Wauthier de Fléron, qui vivait encore en 1417, épousa (sans doute après 1398) Averoitte d'Assonhe ou d'Assche (*Cour féodale de Liège*, reg. 45, fol. 198; reg. 48, fol. 8 et 11).

⁴ Thierry de Fleron, seigneur d'Atrive, maieur héréditaire de Soiron, bailli d'Amereœur, châtelain de Mirwart et de Lompreit, fut échevin de Liège de 1419 à 1453 (DE BORMAN, I, 326). Veuf d'Isaude de Gavier avec laquelle il vivait en 1391 et 1398 (*Cour féodale*, n° 43, fol. 51 et 95); il épousa en secondes noces Catherine de Bongart, veuve et usufruitière de Jean de Beaufort, sire de Celles. Elle survivait à son second mari en 1435. — De son premier mariage Thierry de Fléron laissa Isaude, qui épousa Renard de Neufchâteau dit de Loneux, vivant conjoints en 1454 et 1441.

⁵ Marie de Haultepenne.

commencement ^a de venir à haute l'onneur, selonc sa terre, que nus juvenes chevaliers qui fuist en nostre pais, car partout ilh parsiwoit les armes, dedens le pais ^b et dehors, mais ilh est nouvellement, en la fleur de son eage, trespasseis sains hoirs ¹, dont c'est piteis et domages; et a une sereur (Sa. 84) de cely mariage, nommée Johanne, qui fut femme à monssaingnor Godefroit de Vilhe, grant bailhir delle conteit de Namur, chevalier ². Et maintenant elle est remariée à monssaingnor Warnier, saingnor de Daveles, et ont des hoirs. Quant ly jadis Stochars ^c fut mors, sa dicte femme, qui est une damme de haute vie, honieste et religieuze, et de grant sains et governanche, soy remariat à monssaingnor Ernut de Warnant, chevalier, ¹⁰ esquevin de Liege et de Huy ³, doqueil chevalier elle at une filhe, mariée nouvellement à on bon chevalier de Haynau, nommeit monssaingnor Johan ^d de Floon ⁴.

159. Ors revenons à monssaingnor Ernut, saingnor de Villereal, freire do dit monssaingnor Waltier de Hautepenne. Chis messires Ernus fut ¹⁵ marieis alle filhe Percheval de Wyhongne, dont y sont ^e trois fis, assavoir f. 33 Lambier ⁵, Ernut ⁶ et messires Watier. Ly dois promerains ne sont nint

^a A -cmet. — ^b Sa. omet le pa. — ^c A Schochars. — ^d Sa. omet Joh. — ^e Ainsi B, A yssont, G issont, CQ en sont, JY sont.

¹ Stochar de Forvie, chevalier, mort en 1393, enterré à Huy aux Frères-Mineurs (NAVREAU, n° 985). — Messire Otte dit Stochar de Forvie, chevaller, comme époux de Marie, fille de feu messire Godefroid de Sombreffe, chevalier, releva le 8 octobre 1392, à Curange, une rente de 60 florins affectée sur la seigneurie de Farciennes, dont Jean de Marbais, chevalier, a l'usufruit (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 57). Veuve de Stochar de Forvie, Marie de Sombreffe convola avec Robert de Spontin avec lequel elle vivait en 1396 (*ibidem*, fol. 80).

² Jeanne de Forvie, épousa Godefroid de Blehen dit de Ville, chevalier, grand bailli du comté de Namur de 1378 à 1387; puis Warnier, sire de Dave (voir page 21, note 4).

³ Sur Arnold de Warnant, chevalier, échevin de Liège depuis 1367, échevin de Huy depuis 1360, voyez DE BORMAN, I, 516. Il mourut le 31 août 1374 des blessures qu'il avait reçues à Basweiler. Marie de Hautepenne, sa veuve, reçoit en 1374 un acompte sur 200 moutons (DE RAADT, IV, 202) et meurt le 23 juin 1425.

⁴ Jean de Berlaymont, chevalier, seigneur de Floyon, relève Hautepenne le 22 janvier 1413 par transport de dame Marie, veuve de messire Arnoul de Waroant, chevalier, etc. (fol. 43, 163 verso).

⁵ Lambert de Hautepenne, écuyer, relève le 23 décembre 1394 la seigneurie de Darion. Il vendit en 1396 celle de Harduemont à messire Wauthier, son frère (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 81).

⁶ Arnoul de Harduemont fait le 8 novembre 1394 le relief de la seigneurie de Kermt, par le décès

marieis, quantéal qu'il soient avant d'eage et beaz escuwiers. Mais ly dis messires Waltirs est marieis alle filhe Johan delle Chier, escuwier, saingnor de Barveal ^a, qui n'avoit plus d'enfans ¹.

160. Item, ly filhe monssaingnor Lambiert de Hautepenne, et sereur à ⁵ monssaingnor Waltier de Hautepenne et à monssaingnor Ernut de Ville-real deseurnomeit ², fut mariée à on tres beal et tres ^b bin tailhiet chevalier et de grande eloquence, monssaingnor Jakemme, saingnor de Chailes ³; s'en issirent messires Rasses, sires de Chailes, qui morit sains hoir ⁴, et Jake-mars de Chailes, qui soy mariat alle filhe monssaingnor Lowy, saingnor de ¹⁰ Harzéez ⁵, chevalier, dont ilh est gran nombre d'enfans, qui n'ont nint teile patrimoine qu'il afferist à leur estat ⁶.

161. Item, deveis savoir que ly promire filhe de monssaingnor Ernut, saingnor de Harduémont, sereur à monssaingnor Johan et à monssaingnor Lambier, fut mariée al voweit de Huy, saingnor de Barche, qui estoit

^a AJ¹ Varueal. — ^b A et i tres.

de son cousin, puis il en fait transport à messire Jean de Berlaymont, sire de Floyon, chevalier (*Reg. de la Salle de Curange*).

¹ L'expression : « Qui n'avoit plus d'enfans » revient souvent sous la plume d'Hemricourt. Il faut la comprendre : qui n'avait pas plus d'enfans; en d'autres termes, il s'agit d'un enfant unique. — Wauthier de Hautepenne, sire de Barveau, chevalier, épousa Eve, fille unique de Jean de Cerf, écuyer, sire de Barveau, et d'Agnès d'Orey. Leur mariage remontait au 48 mai 1395 au moins, date à laquelle messire Wauthier se qualifie de sire de Barveau (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 62). — Barvaux-en-Condroy, jadis fief de l'avouerie de Huy, aujourd'hui commune du canton de Ciney, province de Namur. — Le 27 décembre 1408 Wautet et Arnoul, enfants mineurs de messire Wautier de Hautepenne, sire de Barveal, relèvent la seigneurie de Harduémont par décès de leur père (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 151).

² Jalheau (page 54) la nomme Marie, et Goethals, Jeanne. Ni l'un ni l'autre n'indiquent de documents.

³ Jacques, sire de Celles, chevalier, vivait en 1546, 1555 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 80, 208), 1562 (DE RAADT, I, 556).

⁴ Voyez ci-dessus, page 102, note 5.

⁵ Jeanne de Clermont, dame de Harzée. Le 40 décembre 1582, nous voyons Jacques de Celles transmettre sa terre de Celles à son beau-père, sous réserve du douaire de dame Marguerite d'Agimont (*Cour féodale*, n° 42, fol. 404 v°). Elle fit retour, néanmoins, à la famille de Celles qui la conserva jusqu'à son extinction et dont l'héritière l'apporta à la famille de Liedekerke-Beaufort.

⁶ Voyez leur descendance dans GOETHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 517).

(Sa. 85) do lynage de Beafort et portoit d'or à une bende germelle de geules ¹; s'en issit messires Waltier, ly voweis, qui morit sains hoir, une damme mariée à monssaingnor Symon de Cleiremont, qui morit sains hoir ², et une atre qui fut damme de Barche et de Ramelo, qui promierement fut mariée à Gerart de Ramelo ³, le freire Henriet de Rolouz ^a, et secondement à monssaingnor Gilhe de Strez, si qu'il vous porat chi après apparoir, en capitle parlant de ceaz de Geneffe.

162. Item, delle seconde filhe monssaingnor Ernut, saingnor de Harduémont, qui fut mariée à Castelinea, n'avons encors rins mis en escript, par faute de veritable information ⁴. 10

163. Ors retournerons ^b à monssaingnor Godefroit de Tilhice ⁵, car messires Gilhe, ly atres freires, morut ^c sains hoir en Aragone. Et tuit chilh de ceste coistie de Harduémont portent ^d d'argent à fleur de lys de geules et

^a A¹Ge Lonz, Q Looz, BA² Rolouz, C Riwau. — ^b Ainsi AB, Ce retournerons, GQ retournons. — ^c B morit — ^d Ainsi B, A et tint chilh portant, GQ et tieat celuy portant, JY et tous ceulx portent, C et est à seavoir que ceulx portent.

¹ Alide de Harduémont épousa en premières noces Wauthier de Beafort, chevalier, sire de Barse et avoué de Huy, qui vivait en 1297 et 1500. Son second mari fut Simon de Clermont, fils de Jacques et de Marie de Geneffe, qui à raison de sa femme se qualifiait, en 1504, avoué de Huy (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 41). Il mourut vers 1515, et Alide fit, l'année suivante, du nouveau seigneur, le relief de l'avouerie de Huy (PONCELET, *Fiefs*, 28). Ce qui précède résulte de deux articles émanant respectivement de MM. Ed. PONCELET et F. TINON et parus dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1908, pp. 46 et 88, avec une reproduction du seeau d'Alide, dame de Jeneffe et avouée de Huy.

² Hemricourt commet ici une légère erreur en transformant en *gendre* d'Alide de Harduémont, Simon de Clermont, qui fut son second mari, comme je viens de le dire.

³ Gérard de Ramelot, écuyer, testa le 10 novembre 1325 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 260). Sa généalogie viendra plus loin.

⁴ D'un acte du 15 janvier 1354 (n. st.) passé devant la cour féodale de la pairie de Rœulx (*Archives de l'État à Mons*), il apert que Gérard de Gaige déclare avoir vendu la moitié du fief de Gaige avec le manoir etc. provenant de « fu Monseigneur Mikiel de Castellinaul, son frère », « sauf les pourfis de la terre à Medame Yde de Harduemont, dame de Castellinaul, tout le cours de sa vie. » Voilà bien, si je ne me trompe, l'identification qu'il nous faut. Je la dois à l'obligeance de M. Gonzalès Decamps. Michel, sire de Châtelinaul, est cité en 1521 (*Chartes de Sainte-Waudru*, II, p. 4).

⁵ *Tilhice* ou *Titice* que de Raadt identifie erronément avec Tilliesse, est un lieu-dit aux environs de Milmort.

crient Domartien. Ly dis messires Godefrois brisat ses armes d'on quartier de geules ¹ et prist à femme la sereur do viez monssaingnor Bertran de Liers; desqueis issit messires Ernus de Thilhice ², qui fat peires de monssaingnor Henry de Rocourt, et de ^a Bertran de Tilhice, et de Ernus de Tilhice ^b. f. 33 v

164. Ly dis messires Henri de Rocourt soy remariat en ses viez jours à damme Ysabeal, filhe monssaingnor Thibaut de Langdris, dont mention est faite en la genealogie des enfans le saingnor de Warfezééz, toichante ^c les hoirs de Langdris; et en est issus Ernus de Rocourt, qui at pluseurs
10 enfans delle filhe Lowy ^d Braibecheon de Mirmorte ³.

165. Ly dis Biertrans de Tilhice soy mariat alle filhe monssaingnor Wilhelme d'Awans, dit Biersés, et n'en est ^e nulle hoir; et Ernut ⁴ morut ⁵ assy sains hoir.

166. Chi devant vous at esté racordeit la generation de monssaingnor (Sa. 80)
15 Lambier, saingnor ⁶ de Harduémont, mainsneit fil de monssaingnor Ernut, freire de moussaingnor Thomas, saingnor de Hermalles. Ors recorderons chi après la generation de monssaingnor Adan, saingnor d'Ardenges ^h

^a Sa. omet de — ^b Sa. omet et d. Ern. de T. — ^c B touchante. — ^d A Lovy. — ^e A nen nest. — ^f morut est une conjecture des scribes de QFLJG; ce dernier membre de phrase est dépourvu de verbe dans BAEGHKMN; ORW ont fut; CYD remanient le passage. — ^g A intercale de entre Lamb. et sr. — ^h Ainsi AG, et de même plus loin; les autres manuscrits hésitent entre Ard- et Ord-.

¹ Cette information se vérifie par les sceaux d'Arnold de Tillice, dont nous allons parler.

² Arnold de *Tillich*, chevalier, scelle en 1311 l'acte par lequel Jean, sire de Harduémont, déclare relever son château de Hollogne du comte de Namur (DE RAADT, IV, 31); il apparaît comme témoin en 1314 (PONCLET, *Fiefs*, 127, 142); signe en 1316 la Paix de Fexhe; scelle en 1321 la déclaration des droits de l'avoué de Hesbaye (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 251) et en 1354 avec les d'Awans la commission de la Paix.

³ Henri de Rocourt, fils de messire Arnold de Tillice, vivait dès 1324 (PONCLET, *Fiefs*, 291). Voyez ci-dessus, page 44.

⁴ Erneckin de Tillich fut, de 1563 à 1584, maieur de la Cour de Fexhe (près de Slins). (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 384, 473, 620).

et d'Ouppey ¹, ainsneit fil do dit monssaingnor Ernut et ainsneit freire do dit monssaingnor Lambiert.

167. Ly dis messires Adans out trois fis. Ly ainsneis fut nomeis monssaingnor Lambier et fut sires d'Ouppey ²; sy portat les armes entiers, assavoir d'argent à fleurs de lys de geules; dont ilh issit ly secons messires ³ Lambier ³, qui prist à femme le damme de Paiienporte, qui fut sereur de remariage à saingnor Gilchon ^a Polarde, peire de monssaingnor Johan Polarde, chevalier, esquevin de Liege. De cesty seconde monssaingnor Lambiert et delle damme de Paiienporte issit ly bons, ly ^b preuz et ly fors messires Lambier, ly tirs sires d'Ouppey de ce nom ⁴, qui par tous païs ¹⁰ alat sor ses propres deniers avanchier son cors et acquiere l'onneur del monde.

168. Ly tirs messires Lambier soy mariat alle filhe monssaingnor Ernut de Hussimbur, lyqueis monssaingnor Ernus estoit issus del unk des ^{f. 36} anchiens freires de Warfezéez, assavoir de monssaingnor Ernut, freire de ¹⁵ monssaingnor Otton, saingnor de Warfezéez ^e. Chis monssaingnor Ernus

^a Selon BJ, GQ Gielchon, A Gilheon, Y Gilson, C Gilon. — ^b Sa. omet ly. — ^e Sa. omet ce passage, depuis assavoir.

¹ Le chevalier Adam de Ardinge se trouvait à la cour du comte de Loos et de Chiny le 28 septembre 1264, lorsque ce prince confirma aux religieux d'Averbode la possession de la dime de Cosen. (*Cartulaire d'Averbode*).

² Lambert, sire d'Oupeye, chevalier, est mentionné en 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544) et en 1296 (*Flône*, XXIII, p. 451).

³ Le 7 janvier 1504, ce chevalier relève son château d'Oupeye en fief de l'évêque de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 58). Hemricourt distingue nettement quatre générations de chevaliers d'Oupeye, tous du nom de Lambert, et rien ne nous autorise à le révoquer en doute. De nombreux documents sont là pour l'attester; mais, en l'absence d'autres pièces généalogiques, il est impossible de tracer une démarcation entre le second et le troisième Lambert. — Il est fait mention de la dame de Payenporte au Paweilhars (POLAIN et RAÏKEM, *Coutumes de Liège*, I, 126).

⁴ A la manière dont Hemricourt parle de ce troisième chevalier d'Oupeye, on peut l'identifier en toute certitude avec celui qui, le 29 octobre 1538, s'engage moyennant 50 livres de gros à servir le duc de Brabant dans la guerre entre l'Angleterre et la France (DE RAADT, III, 87). Il mourut le 1^{er} janvier 1545 et Marie de Housinbour, sa femme, le 8 août 1572, comme l'attestait leur tombe jadis aux Mineurs à Liège (NAVEAU, n° 289).

de Hussinbur portoit de geules à fleurs de lys d'argent, à on label à trois pendans d'azure, et avoit à femme la filhe de monssaingnor Libier Butoir, saingnor de Cleiremont et d'Awans ¹. Doqueile ^a monssaingnor Lambier, tier de ce nom, et delle damme de Hussinbur issit ly quars monssaingnor
 5 Lambier, qui fut hardis, entreprendans et de grant corage, marissaz delle evesqueit de Liege, prevost de Builhon et esquevin de Liege, qui acquist tres grans hiretages; doqueile et de sa generation est mention chi devant faite, à caze de madamme sa femme, en la genealogie do saingnor de Hermalles ².

10 **169.** Item, ly secons fis monssaingnor Adan, sires d'Ardenges, fut nomeit messires ^b Godefroit ³ et demorat sires d'Ardenges; doqueile sont yssus tut cilhe d'Ardenge, de Duras et de Kerkehemme qui sont à present ⁴, et messires Girart, sires de Bierlo, et si hoirs. Et out assy ly dis messires Godefrois on fil, nommeit monssaingnor Henry d'Ardenge, canonne de
 15 Sains Johan à Liege ⁵.

170. Et ly tirs fis monssaingnor Adan, saingnor d'Ardenges ^c, fut abbé de Saintron, tres vailhans prelas, et de haute honneur et regiment ⁶.

171 ^a. Nos vos avons ordinément declareit tot ce que nos savons delle (Sa. 87) genealogie des trois fis monssaingnor Otton, fil monssaingnor Libier

^a A de qu. — ^b Sa. monss. — ^c AG omettent d'Ard. — ^d Ici se place, dans BQdZ, le titre Genealogie do saingnor de (A do) Noefcastel et de Haneffe.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 71.

² Paragraphes 119 à 124 inclusivement.

³ Ce Godefroid vivait en 1505 et habitait alors Kerckom, près de Saint-Trond (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 233).

⁴ Il est bien fâcheux que Hemricourt ne nous renseigne pas davantage. La généalogie des seigneurs d'Ordenge et de Duras, celle des Kerckom surtout, n'est pas facile à établir au XIV^e siècle. Je donnerai plus tard le résultat de mes investigations.

⁵ « Henri d'Ordengen, canone de Saint-Johan, » relève le 24 mai 1540 deux bonniers entre Aelst et Kerckom, qu'il a achetés à Jean de Hozémont (PONCELET, *Fiefs*, 460).

⁶ Adm d'Ordange (*Ardinghen*), fut élu abbé de Saint-Trond le 20 avril 1297 et mourut le 6 août 1350 (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 228 à 270).

Sureal, saingnor de Domartien, assavoir de monssaingnor Rason, saingnor de Warfezéez, monssaingnor Thomas, saingnor de Hermalles, et de monssaingnor Ernut, saingnor de Harduémont; sy vos metterons chi après en escript la generation do quar freire, nomeit monssaingnor Ystasse, qui, de part sa femme, fut sires de Noefcasteal, en la terre de Dolhehen ¹ et de ³ Haneffe.

f. 38 v **172.** Veriteis est que ly saingnorie de ^a Noefcasteal est uns anciens saingnorage ^b et de grant stokage, ja soice qu'ill nel semble nint à present; car ilb fut jadis on temps que ly sires de Noefcasteal prist à femme la filhe do conte de Hoghestroite ^c ², en la Haute Almaingne, qui de son droit hire- ¹⁰ tage estoit sires de Dolhehen et de toute che qui y apent; avoek laqueile filhe il prist à mariage le terre de Haneffe, en Hainsbange, qui soloit estre des allouz de Mohaute, mais elle parvint alle conte de Hoghestroite de part sa femme, qui fut sereur alle conte Albier de Mohaut, qui assy astoit contes ¹³ [de] Dasborghe ^d ³, en la Haute Allemangne, et lyqueis contes Albiers don- ¹³ nat, après ce, sa terre de Mohaute alle engliese de Liege, al temps ^e delle evesque Houwe ^f de Pirepont, ensi que les coronikes de Saint Lambiers ⁴ continent. Chis sires de ^g Noefcasteal trespasat, et ly bonne damne, sa femme, demorat veves, qui n'avoit que une filhe tant soilement. Cheste damne estoit tant bonne, tant ^h sage et sy wailhant damne que on le ²⁰ nommoit ⁱ en sornom le Franke Damme. Elle, por les peris ^j de sa jovene filhette à eskiweir, vint demoreir, en ses veveys, à Haneffe. Là, elle ^k tenoit tres gran estat et faisoit si grande almoines que de sa bonteit et honeiste vie parloit tous ly paais. Et ce fut al temps que monssaingnor Otton, sires de Warfezéez, qui avoit les quatre beaz fis deseurnommeis, vivoit en ²³

(Sa. 88)

^a A do, G du. — ^b B saingnoriage. — ^c Ainsi AB, G Hoghestreite, JY Hoghestrate, Q Hogestate, C Hoochstrate. — ^d AGBJY daborg., C dasbourghe, Q d'Areborche. — ^e A temps. — ^f A Houve. — ^g A do. — ^h Sa. omet tant. — ⁱ AJY nommat. — ^j Ainsi AJYC, singulier dans BQ. — ^k AGB ilh.

¹ Neufchâteau lez-Visé.

² Le conte Thierry de Hochstaden, qui vivait de 1166 à 1195. (Voyez ERNST, *Histoire du Limbourg*, V, 212).

³ Dachsbourg, aujourd'hui Dabo, situé dans l'ancienne Alsace, aux environs de Pfalzbourg.

⁴ GILLES D'ORVAL, dans CHAPEVILLE, II, 202 : voyez la charte du conte Albert au *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, p. 146.

grandes honeur, richeches et estat, et n'avoit encor nulle de ses enfans
 astalleis Chest damme ly demoroit tot pres et ooit chescon jour la bonne
 famme et renomée des enfans deseurdis; et par especiaz, ly renomée de dit
 monssaingnor Ystasse, qui astoit ly plus juvenes, passoit tout, car c'estoit
 5 ly plus preuz, ly plus beaz et ly miez entachiez, et tant gratieuz que chas-
 cuns l'amoit por les bons viertus ^a qui estoient en ly. On jour, s'avisat ly
 bonne damme de Haneffe et montat sor son char, de matien, et s'en alat à
 Warfezéez. Ly dis monssaingnor Ottes le rechuyt en gran reverenche, ly
 merveilhaus forment de sa venue et demandant la caze de son travailhe,
 10 com chis qui dolans estoit qu'elle ^b nel avoit mandeit par devers ly ^c. Et ly
 wailhant damme respondit qu'elle voloit dyneir deleis ly et, après dyneir,
 elle ^d ly diroit son entente. De che fut tres liesse le sires de Warfezée; se le
 festiat tres grandement, solon ce qu'elle estoit venue disporveüwement. Et f. 37
 après dyneir, elle trahit le saingnor de Warfezéez à part, en une chambre
 15 à secreit, et ly dist : « Sires de Warfezéez, j'ay une filhe à marieir,
 qui tenrat gran terre et grandes possessions, et vos aveis Ystasse, vostre
 giovane fil, qui bien me plaist. Sy vous requiere que ly mariages en soit
 fais. » Adont fut ly sires de Warfezéez forment entepri, et out grande
 admiration delle humiliteit de la dicte damme, et ly respondit : « Ma chier
 20 damme, se je n'avoy que on seul fil tant soilement, sy ne sieroit ilh nint
 suffisans asseis pour vostre filhe. Mais puyqu'il vos plaist tant humiliier
 que ^e de prendre à moy, sy vos plaise acordeir à Rasse, mon aiosneit fil ^f,
 qui tenrat la plus gran parchon de tous mes bins et qui sierat sires de
 Warfezéez et de Domartien. » Mais la dicte damme, qui cognissoit bin
 25 toutes les manires des enfans deseurdis, respondit qu'elle ne voloit atre que
 le dit monssaingnor Ystasse : sa filhe sieroit riches asseis, elle ne demandoit
 nint à avoir gran terre, fours on homme de teile corage que sa terre
 pouwist deffendre et acroistre, car elle ne demoroit nint entre ses proismes.
 Sor ce, fut fais ly mariages ¹.

^a B vertus. — ^b AGB quil. — ^c Sa omet ly. — ^d AGB ilh. — ^e B quy. — ^f Sa. s'il.

¹ Pour l'histoire des seigneurs de Haneffe, nous ne pouvons suivre de meilleur guide que le baron J. de Chestret dans son dernier travail intitulé : *La terre franche de Haneffe et ses dépendances*, 1908. Faisant table rase du récit « par trop romanesque » d'Henricourt, et de la version fort différente de Jean d'Outremeuse (IV, 410), il ne vent en retenir qu'une chose, c'est qu'Enstache de Dommartin épousa l'héritière de Haneffe. L'existence de ce seigneur est diplomatiquement constatée en 1211, 1229.

173. Chis messires Ystasse de Domartien, sires de Noefcasteal et de Haneffe, cangat les coleurs des armes son peire, car ilh encargat à porteur de geules à fleurs de lys d'or, et crioit Domartien. Ilh out quatre fis, monssaingnor Renart, saingnor de Noefcasteal, monssaingnor Thiry, saingnor de Haneffe, monssaingnor Johan, saingnor de Duras de part sa femme, ⁵ (Sa. 90) et monssaingnor Lambiert, saingnor d'Abéez de part sa femme assy.

174 Ly dis messires ^a Renars out on fil, nommeit messire Renier, qui demorat sires de Noefcasteal, et pluseurs filhes assy, dont gran nombre ^{f. 37 v} de bons chevaliers, escuwiers, de bonnes dammes et damoysselles, dela Mouze et decha, sont estrais. Et tousjours est ly drois saingnorages de ¹⁰ Noefcasteal demoreis az hoirs; et encors en est sires, al temps presens, uns bons juvenes fis, qui nouvellement at pris l'ordenne de chevalerie, et est nommeis messires Reniers, sor l'an mil trois cens et nonante owit, qui, de part sa meire, est estrais des vailhans gens de Fraipont, qui ont esteit de gran renomée ¹⁵ ¹.

175. Item, ly dis messires Thiris, sires de Haneffe, brisat les armes son peire d'on quartier des armes de Mohaut, et est ensevelis az Freires Meneurs à Huy. Ilh fut bannerés et soy mariat alle filhe do saingnor d'Erkle ^b, en la dukeit de Geulres, qui astoit uns riches bannerés ². Ilh orent on fil, nomeit messire Ystasses, ly viez Persans de Haneffe, qui fut ²⁰

^a Sa. omet mess. — ^b Selon AG, C derekle, B darkle, J de arcle, QY d'Arkel.

¹ Comme on le voit, Hemricourt est très peu renseigné sur les sires de Neufchâteau. En somme, il n'a connu que le jeune Renier qui, de son temps, prit l'ordre de la chevalerie, et dont la mère était une Fraipont. Encore cette dame ne figure-t-elle pas dans sa généalogie des Fraipont. — Renier de Neufchâteau, chevalier, comme époux d'une dame Catherine, fit le 23 septembre 1405, le relief d'un fief liégeois, qu'elle avait hérité de Rennechon Ma[igherappe?] de Bubais, son premier mari (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 151). En 1410 ce chevalier se dit parent de Guillaume, sire d'Argenteau (Poswick, *Argenteau*, 53; DE RAADT, III, 31; IV, 538). Vers la même époque, c'est-à-dire à la fin du XIV^e siècle, se montre un autre Renier de Neufchâteau (*van der Nuwerborch*) apparenté au précédent, mais portant des armes toutes différentes, notamment un burellé avec un lion brochant (DE RAADT, *ibidem*), ce qui complique encore la généalogie de cette famille.

² Le baron de Chestret n'ayant rencontré aucune trace diplomatique de ce Thierry de Haneffe, le rejette tout bonnement. C'est peut-être aller trop loin : quand Hemricourt invoque une sépulture à Huy, j'incline à croire qu'il l'a vue. Ce personnage peut n'avoir eu qu'une existence éphémère.

assy banneresse et fut forment riches et poissans. Adont avoit ly sires de Jayche, en Braybant, qui estoit uns nobles bannerés, n filles, dont ly viez Persans de Haneffe deseurnommeis out une, et ly sires de Havereche, en Haynau, out l'atre ¹. Do viez Persant et delle damme de Jache ^a yssirent
 5 dois fis, bannerés chevaliers, et v filles, assavoir ly secons messires Ystasse Persans, sires de Haneffe, et messires Thiris Tabareaz, sires de Seraing. Chis de Haneffe fut ly uns des trois plus preus de ce pais, et ly atre dos furent ly bons sires de Hemericourt et ly bons Wafflars de Momale, si
 qu'il contient al comencement de ce traitiit ². Chis messires Thiris
 10 Tabareaz morit sains hoirs de son corps ³; se fist hoir de tout le sien le bon monssaingnor Thiry, saingnor de Seraing, dont ill estoit oncles, qui fut assi bannerés, dont chi après sierat faite mention. Et, des v filles, fut ly une mariée al viez monssaingnor Corbeal d'Awans ⁴; ly seconde, al saingnor d'Argenteal ⁵; ly tirche, al saingnor de Bealfor sor Mouze ⁶; ly quarte, al
 15 saingnor de Hamale ⁷; et ly v^e, à monssaingnor Godefroid de Hemericourt, saingnor de Herkes, deleis Tongres, qui fut freires al bon saingnor de Hemericourt nomeit messire Wilhelme Macler. Chis messires Godefrois out
 on fil, nomeit messire Wilhelme, qui morit sains hoir; et monssaingnor ^b
 Moylerepas, delle dukeit de Juley, robat le damme, dont ill fut gran
 20 guerre ⁸.

l. 58

^a A Jathe. — ^b Sa. omet monss.

¹ Eustache dit Persant de Haneffe, le Vieux, 1254 à 1262, épousa vers 1254 Aléide, sœur de Conon, sire de Reuland, près de Saint-Vith. M. de Chestret appuie cette allégation par une charte dont il publie le texte inédit.

² Voyez ci-dessus, page 14.

³ Thierry, frère de messire Eustache Persans, sire de Haneffe, scelle une charte du 4 octobre 1304 (*Cartulaire de Flône*, XXIV, p. 397). Encore en vie en 1312, il mourut avant le 13 septembre 1314.

⁴ Humbert Corbeau, seigneur d'Awans, tué au combat de Loucin, le 1^{er} juin 1298.

⁵ Thierry II, seigneur d'Argenteau, avoué de Ciney, 1267, 1283.

⁶ Henri, sire de Beaufort (sur-Meuse), 1264, 1275.

⁷ Guillaume de Hamal, chevalier banneret, seigneur de Hamal et de 's Heeren-Elderen, mort le 10 octobre 1279.

⁸ Barthélemy Mulrepas, chevalier, vivait à Liège de 1331 à 1335. Il fut même échevin, ce qui tend à prouver qu'il avait épousé une liégeoise. Marie, sa veuve, vivait en 1338 (OR BOAMAN, *Échevins*, I, 177).

(Sa. 91) **176.** Chis bon chevaliers, nomeis ly secons messires Ystasses Persans, ainsneis fis do vielh et promerain monssaingnor Persant, soy mariat alle filhe d'on noble bannerés en l'Eiffe ^a, le saingnor de Rulant, de laqueil ilh out unc fil et trois filles ¹. Ly fis fut nomeis messires Johans et fut sires de Haneffe; se morut alle batailhe do Thier de Nyerbonne, deleis Huy, ² en servicé de ceaz delle citeit de Liege, al encontre delle evesque Adulphe delle Marche et de cheaz de Huy ³. Chis secons messires Persans fut veves delle damme de Rulant; sy soy remariat ^b alle damme de Beazen, qui astoit veve ³ et tres noble damme, cuzine al duk de Loberaines, do linage de Remegnny, dont ly bons Houwes de Florines fut et chilh de Fangnoles ¹⁰ assi ⁴. De ceste damme out ly secons messires Persans dois fis et une filhe, assavoir Houwet d'Ochamp ^c, qui fut ainsneis, et le bon monssaingnor Thiry, qui fut sires de Seraing, delle succession monssaingnor Thiri

^a AGB leiffe, ε lieff, C eyffel, Q l'Eyfelt — ^b CBQε rem., AG mariat. — ^c A do ch., Cε du, CQ des, B de.

¹ Le second Enstache Persant est mentionné comme sire de Haneffe de 1262 à 1304. Des deux femmes que Hemricourt lui attribue, la première était sa mère. L'erreur est évidente, mais il n'en reste pas moins que notre chevalier semble bien avoir eu des enfants de lits différents. Peut-être la demoiselle de Jauche, assignée au père, doit-elle passer au fils.

² Jean de Haneffe, chevalier banneret, 1314, tué à la bataille de Nierbonne le 27 mai 1328.

³ Hemricourt nous apprendra plus loin que la dame de Beausaint était la veuve d'un riche vinier nommé Baudouin de Lion.

⁴ Ce renseignement du vieux généalogiste liégeois est très remarquable et montre à quel point il était informé. La parenté avec le duc de Lorraine peut s'établir comme suit :

NICOLAS IV, seigneur de Rumigny, mort en 1206,
épouse MATHILDE D'AVENNES.

Nicolas V, seigneur de Rumigny
et de Florennes, décédé en 1236.

Hugues II, seigneur de Rumigny,
Florennes, Boves et Aubenton,
décédé le 2 août 1270.

Isabelle de Rumigny, décédée
en 1322, épousa vers 1279
Thibaut de Lorraine,
duc depuis 1305, et décédé le
12 mai 1312.

Hugues I de Rumigny,
sire de Fagnolles.

Hugues II, seigneur de Fagnolles,
époux de Marie,
vivaient en 1268.

Marie, dame de Beausaint,
seconde femme de Persant
de Haneffe.

Tabareal, son oncle, dont chi devant est faite mention ¹; et ly filhe fut mariée à monssaingnor Johan, saingnor de Gemeppe en Ardenne. Chis secons messires Persans cangat les armes de ses predecesseurs et emprist tot premiers à porteur d'azure à fleurs de lys d'argent; mais tousjours demoroit
 3 ly anciens cry de Domartien.

177. Ors dirons de ses enfans, et, devaintrainement ^a, de ceaz do promerain mariage.

178. Messires Johans, sires de Haneffe, ansneis fis do secon monssain- (Sa. 92)
 gnor Persant, prist à femme la filhe monssaingnor Watier, saingnor
 10 d'Oxhen, en Condros, qui n'avoit plus d'enfans; et, ja fuist choze qu'il
 portast les armes d'Oxhen entirs, assavoir de geules à dois lupars passaus
 d'argent, nequident si estoit ill do linage de Warfezééz, si qu'il appert ^b chi
 devant, en la genealogie delle quarte filhe monssaingnor Rasson, saingnor ^c
 de Warfezééz, promerain de ce nom ². De ceste damme d'Oxhen out ly dis
 15 messirs Johan on fil et dois filhes. Ly fis fut nommeis messires Watier, beaz f. 38 v
 chevaliers ^d et cortois, qui morit sains marieir en la royalme de Grenate,
 sor les Sarazins ³. Chis messires Watier laissat sa terre de Haneffe et
 d'Oxhen à Wery, son cuzien, fil do saingnor de Rochefort, sor teile condi-
 tion qu'il cängeroit son nom par noveal baptemme en flun Jordan et soy
 20 feroit nommeir Waltier après ly, et, en memore de ly, ill porteroit son
 blazon, assavoir d'azure à fleurs de lys d'argent; lyqueis Wery fist ce que
 ses oncles cargiet ly avoit, et prist l'ordenne de chevalerie, sy qu'il fust
 sires et est encors de la dicte terre de Haneffe; doqueile chi après sierat
 parleit plus plainement.

25 179 ^e. Des dois filhes monssaingnor Johan, saingnor de Haneffe, fut ly

^a B devactr. — ^b Sa. apparut. — ^c Sa. omet saing. — ^d Sa. omet chev. — ^e Avant ce paragraphe, on trouve, dans δ (sauf FNOW), le titre Haneffe.

Voyez ci-dessus, paragraphe 175.

¹ Voyez paragraphe 93.

² Wantier, sire de Haneffe, chevalier, vivait encore le 2 juin 1543 et fut probablement tué à la prise d'Algésiras le 25 mars 1544 (DE CHESTRET, *Haneffe*, p. 32).

ainsnée ¹ mariée al noble saingnor de Rochefort, banerés, nomeit messire Thiris, qui portoit d'er à une aygde de geules, le bek et les ^a piiez d'azure, et crioit Walccourt, dont ses peires avoit esteit sires. Chis dois conjoins orent la plus belle conpaingnie d'enfans qui fuist en l'evesqueit de Liege, assavoir vin fis et une filhe : messire Johans, messire Thiris et messire Waltier, chevaliers, messire Gilhes ^b, messire Persans, andois canones de Liege, Gerars, Henrys et Lambiers; et leur sereur Johanne, qui tres belle et tres bonne estoit, fut mariée al saingnor de Boussut, en Haynau.

180. Messires Johans, ly ainsneis, fut sires de Rochefort et prist à femme l'année filhe do bon saingnor d'Agymont, qui fut maistres de ses voisiens ¹⁰ et ly plus redoubteis chevaliers qui fuist en quatre paiis environ ²; s'en out trois fis, assavoir monssaingnor Johan, saingnor de Rochefort et d'Agymont, Thiry, saingnor d'Ayshove ^c et de Nokers, en Flandres, et Rasses, saingnor de Herymeis, en Haynau.

f. 39
(Sa. 95)

181. Chis secons messires Johans, sires de Rochefort et d'Agymont, prist ¹⁵ à femme damme Felicitas, filhe do dierain monssaingnor Lambiert, saingnor d'Ouppey et de Harsta, dont mention est chi devant faite, en la genealogie do saingnor de Hermalles et assy en capitle de ceaz de Harduémont ³.

^a Sa. le. — ^b Sa omet mes. Gil. — ^c A dayshoue, GQ dayshoue, J dayshoue, Sa. Dayseehove, C un blanc.

¹ Agnès de Hanefte, mariée à Thierry de Walcourt, sire de Rochefort, chevalier banneret (1520-1530).

² Jean de Rochefort, fils aîné de messire Thierry, relève le 5 août 1543 le château et la terre de Rochefort ainsi que l'avouerie de Dinant, à la cour féodale de Liège, par transport de son père, qui se réserve l'usufruit de la dite avouerie (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 341). Créé mambour de la principauté en mai 1564, après le départ de l'évêque Englebert de la Marck (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 528), Jean de Rochefort garda le pouvoir jusqu'à l'arrivée de Jean d'Arekel, le 28 juillet suivant. Dans l'intervalle, à la tête des troupes liégeoises, il porte le fer et la flamme dans les possessions du sire de Rummen, qui avec l'appui de Jean de Hamal, son beau-frère, voulait revendiquer le comté de Looz. — Isabelle de Looz-d'Agimont, sa femme, était fille de Jean, sire d'Agimont, et de Jeanne de Gavre, dame d'Ayshove, Hérimez, Brogelette.

³ Voyez paragraphes 119 et 125.

Chis sires de Rochefort et d'Agymont morit bin juvenes ¹; s'en demorat on fil tant soilement, en l'eage de demy an ou environ, nommeis Johan, qui est à present sires de Rochefort et d'Agymont, de gran sains et eloquence solont sa jovente. Ilh est marieis alle filhe de ^a monssaingnor Houwe, saingnor d'Atey et senissalle delle dukeit de Luxemborch, et en at à present dois filhes; et puet encor avoir gran planteit d'enfans, car ilh et sa femme sont de bin jovene eage. Et, ja soit ilh de jovene eage, sy est ilh sy craz et si cargiez de char que c'est gran merveille qu'il puet chevachier, car je croy qu'en tot ce païs n'at persones de si pesans ne ^b de si gros membres ¹⁰ que ^c ly. Mais, d'espier et de tos desduys, est ilh plus legiers et plus envosiez que nus atres; et sa crasse doit desplaire à tout son linage, car je croy fermement que, se ce nel encombraist, que ce fuist ly souveraine capitaine de tot ^d son linage ².

182. Item, Thiris de Rochefort, secons fis de monssaingnor Johan de ¹⁵ Rochefort, engenreis en la filhe do saingnor d'Agymont, soy mariat par amours, sains le conseilhe de ses amis; car ilh enamat damoysselle Clamence, filhe d'on suffisan borgois de Liege, nommeit Ottebon de Hemicourt ³, laqueile astoit tres belle et tres graticuz filhette; si l'enmynat avouke ^e ly et, pou après, ilh l'esposat; et en at une filhe, nommée

^a Sa. n'a pas de — ^b Sa. n'a pas de si pes. ne. — ^c A de. — ^d Sa. omet tot. — ^e B aveuke.

¹ Jean II de Rochefort n'occupa la seigneurie que de 1575 à 1577. Dès le 3 juillet de cette année Félicité d'Oupeye était veuve (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 100).

² Jean III, sire de Rochefort et d'Agimont, né vers 1577 (il n'avait que six mois à la mort de son père), ne réalisa pas le bel avenir que notre chroniqueur entrevoyait pour lui. Affilié au parti des « haidroits », les Liégeois lui offrirent en 1406 la mambournie du pays. Rochefort refusa, mais continua de favoriser la rébellion. Aussi la bataille d'Othée fut-elle à peine perdue, que les princes vainqueurs exigèrent les têtes des coupables. Jean de Rochefort et Jean de Seraing subirent incontinent le supplice capital (JEAN DE STAVELOT, 98, 104, 122). — Devenue veuve, Marguerite d'Autel, fille de Huard et d'Irmengarde de Hollenfels, convola en secondes noccs avec Persan de Hamal. Son sceau appendu à un acte de 1411 est décrit par DE RAADT (III, 259). — De ses deux filles, l'aînée, Agnès, épousa Everard II de la Marek (DE CRESTRET, *La Marck*, p. 101), l'autre, Marguerite, fut la femme de Guillaume 1^{er} d'Argenteau, chevalier, sire d'Argenteau (Poswick, p. 58).

³ Comme on le verra plus tard, ce « suffisan borgois » était le propre oncle de notre chroniqueur, et la manière dont celui-ci s'exprime au sujet du mariage de sa cousine avec un gentilhomme de haute naissance, témoigne de sa grande sincérité.

M. de B. me paraît avoir soumi au mot suffisan le sens figuratif actuel. Je crois que c'est une erreur. Il nous que M. de B. n'a voulu marquer l'opposé entre bourgeois et gentil.

f. 59 v Katherine, qui, à present, est en ^a l'age de XIII ans, assavoir l'an mil trois cens nonante o wit; et ceste meïsmes année ^b, environ ^c le Sains Martien, elle fut mariée à on tres beal chevalier de Flandres, nomeit monssaignor Ernus, fil do saingnor de Zwevenghien ^d ¹.

183. Item, Rasses de Rochefort, sires de Herymeis et freires do dit Thiris, est marieis alle filhe monssaingnor Ernut de Molembays, saingnor de Linsemeal, dont mention est chi devant faite, en la genealogie do saingnor de Daveles ², et ont trois filles.

(Sa. 94) **184.** Nos avons ordinément descript cheaz qui sont issus de monssaingnor Johan, ainsneit fil ^e de monssaingnor Thiry, saingnor de Rochefort; si dirons de monssaingnor Thiry, son freire.

185. Messires Thirys est sires de Buzien et de Felon, en Condroz. Ilh at esteit marieis dois fois. Sa promerain femme fut filhe Gilhekien de Ryanweys, castelain hyretier de Drubuyt; et la seconde fut del ducheit de Luxemborch, mais il n'en at nul hoir ³.

15

186. Item, messires Watier ⁴, tir fis de ^f monssaingnor Thiris, saingnor

^a A omet en. — ^b AB ces meïsmes ainsnée, G ce mesme alsnée, C ceste miesme année, Q celle mesme année. — ^c A on viron. — ^d A Zwouenghien, C Swevinghien, Q Sweueghea, BG Iweuenghien, e Iwa-. — ^e Sa. omet de mons. Jo. ainsn. fil. — ^f A do, G du.

¹ Le texte suivant que j'emprunte à DE RAADT (III, 466), identifie clairement le personnage en question : 1400, 20 décembre, « Ernouls de Swevenghien, chambellan du duc de Bourgogne, mari de dame Catherine de Rochefort, fille et hoire seule de Thierry, déclare que ledit duc l'a dispensé de payer la moitié des droits sur des rentes vendues par ledit Thierry de Roichefort à Jacques de Lichtervelde. » — Il était fils de Gérard de Steenhuse, seigneur de Sweveghem (1378-1398), qui portait : bandé d'or et d'azur de six pièces, à l'ombre d'un lion brochant sur le tout, à la bordure de gueules. L'identification proposée per le texte et le blason de Salbray porte donc à faux.

² Voyez ci-dessus, page 20.

³ Thierry de Rochefort, sire de Busin et de Failon (près de Rochefort), chevalier, est mentionné dans divers actes de 1365 à 1379 (DE RAADT, III, 259).

⁴ Sur Wantier de Rochefort, sire de Haneffe, e'tc., de 1355 à 1399 au moins, maréchal et trois fois mambour de la principauté, voyez PONCELET, *Maréchaux*, p. 135; LAMOTTE, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 149; DE CUSSTAET, *Haneffe*, pp. 55 et 54. Sa femme se nommait Marie de Houffalize, fille de Thierry de Grandpré, sire de Houffalize, et d'Agnès de Berlaymont.

de Rochefort, fut en devant nomeis Weryt, si que nos avons dit. Ilh at à femme une bin noble damme, filhe d'on noble baron, appeleit monssaignor Thiry, jadis saingnor de ^a Houffalieze, de Rochy et delle Flamengerie. Ly dis messires Watier est assy bannerés et sires de Haneffe, et de Rochy ^b et de Flamengerie. Ilh out on bon fil, nommeit Thiry, qui fut canonne et archydiakc de Liege, mais ilh est tot nouvellement trespasseis, dont c'est gran damages ¹. Et at encor ly dis messires Watier dois filhes, dont ly ainsnée ^{c 2} est mariée à on bin noble homme, monssaingnor Henry, saingnor de Perweys et d'Oxhen, s'en at pluseurs juvenes enfans; et ly atre ^{1. 40} 10 filhe ³ est toute nouvellement mariée, sains le greit de son dit peire, al saingnor de Monjoie, en l'Eiffe, fil jadis monssaingnor Johan, qui fut fis à monssaingnor Renart Maxhereit, jadis saingnor de Schoenevorst : chis mariages fut fais l'an mil trois cens nonante noef, en moys d'awrilhe.

187. Item, ly quars freires de Rochefort fut nomeis Gillhe; se fut ^(Sa. 95) 15 canones de Saint Lambiert ⁴. Et monssaingnor Ystasse Persans, ly chinquemme freires, fut canones là meïsme et esleüs evesque de Liege; mais, par tant qu'en temps de scismes ilh s'ahierdit alle antipape d'Avignon ^d, il fut dekachies lontemps et morit en Awegnon ⁵.

188. Item, ly atre trois freires, assavoir Gerart, Henrys et Lambiert, ne 20 furent onkes marieis, et morirent sains hoirs.

^a A omet de. — ^b Sa. omet et de Roch. — ^c AGQ ajoutent filhe. — ^d Sa. Avignon.

¹ Voyez Dom U. BERLIÈRE, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXV, p. 206.

² M. de Chestret rétablit son véritable prénom d'Aleyde, au lieu de Marguerite, et montre qu'elle vivait encore en 1424. Son mari, Henri de Horne, sire de Perwez et de Craucembourg, reçut par elle la terre d'Ochain. Sa biographie et sa fin tragique sur le champ de bataille d'Othée sont choses trop connues pour que nous ayons à les répéter.

³ Jeanne de Rochefort, dame de la Flamengerie, décédée en 1444, épousa Jean de Schoonvorst, burgrave de Montjoie, sire de Cranendonek, etc., qui mourut le 1^{er} février 1454 au château de Sicheu où il avait été emfermé par ordre du duc de Bourgogne (DE CHESTRET, *loco citato*). Il était fils de celui que nous avons rencontré page 80, note 4.

⁴ Gilles de Rochefort, archidiaere d'Ardenne en 1570 (DE RIADT, III, 259).

⁵ Eustache Persant de Rochefort mourut en avril 1597. Il n'y a pas lieu de répéter ici ce que nous apprennent DE THEUX (II, 102) et autres sur ce personnage bien connu.

189. Et leure belle sereur fut mariée al saingnor de Borsuyt, deleis Saint Gilhain, en Haynau ¹, et en sont dois fis et une filhe, assavoir messires Watier, sires de Borsuyt, beaz chevaliers et plain de bonne viertus, qui est nouvellement marieis; ly autre est nommeis messires Persans; et ly filhe est assy nouvellement mariée à on anchien chevalier delle dukeyt de Luxemborch, nommēt messire Thiry de Cleyrenvaz ².

190 ^a. Ors vos est demostreit par escript ly generation parvenue delle damme de Rochefort, ainsnée filhe de monssaingnor Johan, saingnor de Haneffe; sy revenrons à sa sereure ^b.

f. 40 v
(Sa. 96) **191.** Ly seconde filhe monssaingnor Johan, saingnor de Haneffe ³, fut mariée à monssaingnor Badewien, saingnor de Geneffe et castelain de Waresme, fil do vailliant et poissant bacheleir ^c, monssaingnor Wilhelme, le bon et le preus castelain de Waresme, qui fut, en morteil faite do paiis, ly souveraine capitaine delle coystie de cheaz d'Awans. Chis messires Badewiens et Wilhelmes, ses freires, qui point n'estoit marieis, morurent alle bataille ¹⁵ do Thier de Nyerbonne, deleis Huy, en la conpaingnie do saingnor de Haneffe deseurnomeit. Do dit monssaingnor Badewien, qui portoit vairiert ^d d'argent et d'azure à on lyon de geules et crioit Domartien, demorat une filhe desagie ^e tant soilement. Et sa meire soy remariat à monssaingnor

^a Ce paragraphe, dans AFRQ, est précédé du titre Haneffe. — ^b Sa. seur. — ^c Sa. -lier. — ^d CQ vairier, B vairiet. — ^e B deseagie.

¹ Jeanne de Rochefort, mariée à Jean de Henia, sire de Boussu (à 1 kilomètre de Saint-Ghislain).

² Thierry de Clervaux, chevalier, prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg reçoit en 1374 une indemnité de 210 moutons. Il portait : plain, au chef chargé de trois merlettes (DE RAADT, II, 220). Jalheau (p. 118) nomme sa femme Isabelle.

³ Elle se nommait Gile ou Geele et avait dès 1353 pour second mari Henri de Pitresem, chevalier; ils vendent, au nom de Marie, enfant mineure du premier lit, une rente de 75 muïds d'épcautre pour acquitter les dettes de Baudouin, seigneur de Jeneffe, châtelain de Waremme, père de cette enfant (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, pp. 469, 471, 474). — Cet Henri de Petersem, fut en 1357 sénéchal du comté de Looz (LACOMALLET, *Urkundenbuch*, III, n° 367). — Jean d'Outremeuse (t. VI, p. 456) rapporte que l'évêque Adolfe de la Marck confisqua le château de Waremme et la seigneurie de Jeneffe, à cause de la félonie du châtelain, tué, l'année précédente à Nierbone. Le jeune sire de Petersem les ayant réclamés au nom de l'enfant de sa femme, il fut « assez vilainement escondit ». Toutefois, ces biens lui furent rendus en vertu de la Paix de Flône, du 1^{er} juin 1350 (*Ibidem*, p. 472).

Henry de Pitresen; s'en fut uns beaz fis, nommeis messires Johan de Pitresen, qui fut senissaz delle conteit de Louz et morit sains hoir ¹.

192. Ly filhe do dit monssaingnor Badewien, saingnor de Geneffe, fut mariée promirement à on noble chevalier de Haynau, nomeit monssaingnor Johan de Sore ²; mais, par tant qu'elle estoit deseagie et ly dis messires Johan nel avoit nint ^a cognue charneilement, sa grandamme, ly damme d'Oxlien, le rendit en mariage à monssaingnor Gierlax de Mondersdorp, saingnor de Monjardien, adont escuwier, qui at esteit beaz et envoisiez chevaliers ³.

10 193. Do dit monssaingnor Ghierlak et de sa dicte femme sont uns fis et une filhe. Ly fis est nomeis messires Badewiens, qui prist en mariage la damme de Veyenhoven ^b, en la dukeit de Juley, et est à present sires de Veyenhoven, de Geneffe, de Gehain, de Monjardien, et castelains de Waresme ⁴. Ilh at on fil tant soilement, qui nouvellement at pris l'ordenne

^a A mint. — ^b C Boyenhoven, Q Heynhoven.

¹ Jean de Petershem, chevalier, était sénéchal du comté de Looz en 1363 (*Charte originale aux Archives de l'État, à Hasselt*).

² Le mariage était conclu avant le 19 décembre 1343, date à laquelle Jean de Sorra miles, relève, comme époux de Marie de Geneffe, la châtellenie et l'avouerie de Waremme avec ses hommages, 50 bonniers de terre, etc. (PONCELET, *Fiefs*, 397). Il n'était pas encore dissout le 8 octobre de l'année suivante, puisque ce jour ce chevalier se qualifie encore *castellains de Waremme* (DEVILLARS, *Chartes de Sainte-Waudru*, II, 236). Jean de Barbauçon, sire de Solre, était le fils de Hues de Barbenchon, qui portait trois lions couronnés.

³ Gerlache de Mondersdorp est qualifié sire de Montjardin dès 1342 et châtelain de Waremme en 1351 (L. KOORN, *Archiv Harff*, I, 79). La qualité de chevalier lui est attribuée en 1374 (DE RAADT, II, 308). Le 21 mai 1383 messire Jerlach de Montjardin fait le retrait de la seigneurie de Jehaing (Jehay), vendue par son fils le chevalier Baudouin (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 114). Il vivait encore en 1389 (DE THÈUX, *Histoire de la seigneurie de Montjardin*, p. 18).

⁴ Baudouin de Mondersdorp était chevalier dès 1372 et peut-être fut-il créé tel à la bataille de Basweiler, où, en tout cas, il fut fait prisonnier avec ses varlets et ses domestiques (DE RAADT, *ibidem*). Dès l'année suivante nous le voyons gratifié par l'évêque Jean d'Arekel d'une rente annuelle de 80 doubles moutons d'or, en récompense des services qu'il avait rendus (DE BOBMAN, *Fiefs Looz*, 144). Châtelain de Sprimont, il fut confirmé dans ses fonctions par la duchesse Jeanne de Brabant le 15 juillet 1404, et de nouveau, le 13 mai 1416; elles lui étaient engagées pour la somme de 3,800 florins du Rhin. Avec beaucoup d'autres nobles Baudouin s'affilia au parti des haidroits et fut à

de chevalerie, et est nomeis Badewiens; se puet encors venir en grant prosperiteit ¹.

f. 41 194. Item, ly sereur de cesty monssaingnor Badewien, saingnor de Geneffe et fil do dit monssaingnor Ghierlax, fut mariée à on bin noble chevalier, monssaingnor Ghierlak de Bolan, saingnor de Roley, qui morit ³ en serviche le duk Wynchelauz, duk de Braybant ^a, alle bataille à Bossewille ^b, al encontre do duk de Guelres et do duk de Juley; s'en demorat uns fis et une filhe ².

(Sa. 97)

195. Après ce, soy ^c remariat ly damme de Roley; se reprist monssaingnor Warnier, qui, à present, est sires de Daveles, et qui estoit veves delle ¹⁰ sereur le saingnor de Lyntres. Et fut assy fais uns mariages do fil la dicte damme, nomeit Henry de Roley, à present chevalier, et delle filhe do dit saingnor de Daveles, engénée en la damme de Lyntres, sy que ly peire et ly filhe orent la meire et le fil. Sy poront tres bien ly dis messires Henrys de Roley et sa femme avoir planteit de hoirs, car ilh sont juvenes. Et ly ¹⁵ sereur do dit monssaingnor Henry de Roley est mariée en Haynau, à Robier de Tilhiers ³.

^a Ainsi C, AG Wynch. de duk de Br., Q W. le duc de Br., Sa. W. de Br. — ^b Les manuscrits ont Bossewike; cfr. ci-dessus, p. 21, l. 6. — ^c B soit.

la bataille d'Othée. Voyant sa vie en péril, il se rendit au duc de Bourgogne, qui plus tard le céda à messire Guichard de Boves (MONSTRELET, édit. DOURT D'ARCO, t. I, p. 363). — Hemricourt nous apprend qu'il épousa la dame de Veyenhoven, au duché de Juliers, mais ni Salbray, ni aucun des interprètes qui l'ont précédé ou suivi, n'ont su identifier ce nom, qu'ils ont maladroitement transformé en Heyenhoven. C'est aujourd'hui Venauen, sous la paroisse de Rôsrath, dans les environs de Mülheim, province Rhénane. Au surplus, notre Baudouin prit une seconde femme, dont Hemricourt ne parle pas, et qui est aussi restée inconnue à l'historien de Montjardin, ce fut Catherine d'Enghien de Kestergath, veuve de Jean, sire d'Héverlé. Ils vivaient conjoints en 1591, 7 janvier et 6 juillet (*Echevins de Louvain*, 1^{re} chambre).

¹ D'après de Theux, le premier Baudouin aurait prolongé son existence jusqu'en 1428 et aurait eu alors pour successeur Baudouin II de Montjardin, qui mourut sans postérité légitime, l'année suivante.

² Voyez ci-dessus, page 21.

³ Robert de Tilly (voyez ci-dessus, paragraphe 35) que M. de Theux (*Histoire de Montjardin*, p. 68) prend à tort pour un Thilice.

196. Puisque nos avons recordeit chez qui sont issus de monssaignor Johan, saingnor de Hanefte et d'Oxhen, qui fut ainsneis fis do promerain mariage le secon monssaingnor Ystasse Persant, saingnor de Hanefte, nos dirons chi après des ^a trois sereurs germainez do dit monssaingnor Johan.

197. Ly ainsnée des trois sereurs deseurdictes fut mariée al bon monssaingnor Henry, saingnor de Hermalles, qui morit al bataille à Domartien; doqueile, et de ses hoires, ly genealogie est chi devant plainement contenue, en capitle de chez de Hermalles ¹.

198. Ly seconde sereur germaine do dit monssaingnor Johan, saingnor de Hanefte et d'Oxhen ², fut mariée à monssaingnor Jehan Botier, saingnor d'Aaz et de ^b Herméez, fil monssaingnor Rigaut d'Aaz, qui est ensevelis à Vyvengnis, qui portoit d'argent à une crois d'azure, à on label à trois pendans de geules, et crioit Rocourt. Ilh out de ceste damme dois filhes, dont ly ainsnée fut mariée al bon monssaingnor Henry de Fexhe, dont mention est chi devant faite, en la genealogie monssaingnor Heyneman de Schoenêhoven ^c ³; et ly atre fut mariée à Olivier d'Ohay, fil dou bon Waleran de Jouprelle, doqueile mention sierat faite chi après, en la genealogie de monssaingnor Libier Crepon d'Otéez. (Sa. 98)

199. Et ly tirce sereur do jadis monssaingnor Johan, saingnor de Hanefte, fut nomée damoyselle Aelys ⁴; se fut begine, et est ensevelie en cour delle engliese des Freires Meneurs, en Liege, joindant ^d delle sepulcre son bon freire, monssaingnor Thiry, jadis saingnor de Seraing, chevaliers bannerés.

^a AB de. — ^b BC n'ont pas de. — ^c B Schoenvorst, JY manque. — ^d D'après CBQG, A joindant.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphes 143 et suivants.

² Elle se nommait Agnès et vivait encore en 1524 (PONCELET, *Fiefs*, 294).

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 75.

⁴ Par lettre du 12 avril 1356, le pape Benoît XII lui accorde le libre choix d'un confesseur (FIERENS, n° 271).

200. Ors aveis oût recorder ceaz qui sont estrais do promerain mariage le secon monssaingnor Ystasse Persant, saingnor de Haneffe; se dirons chi après de ses dois fis et de sa filhe, qui furent de secon mariage.

201. Houwés ^a d'Ochamp ^b ¹, ainsneis fis do dit secon mariage, soy mariat alle sereur monssaingnor Pire Hustien, saingnor de Netines, en ³ Condroz, qui portat les armes de Tynes; s'en out plusieurs enfans. Sy parleray de ceaz dont je ay eût cognissanche. Ilh y ^c fut Johan d'Ochamp et assy v filhes. Ly dis Johans d'Ochamp et une de ses sereurs soy mariont à monssaingnor Johans delle Vaaz, jadis chevalier, maiieur et esquevin de Liege, et à sa sereur, sy que ly une paire ont l'atre en mariage; desqueis ¹⁰ est faite cleire mention chi devant, en capitle parlant de monssaingnor Heyneman d'Ays, dit de Schoenehoven ^d ², par tant que ly dis messires Johan del Vaaz yssit do dit monssaingnor Heyneman.

202. Item, ly seconde filhe Houwet d'Ochamp fut mariée à Libier de ^{f. 42} Hons, en la conteit de Namur, dont y sont ly hoirs ³. ¹⁵

203. Item, ly tirce fut mariée à Oredeal, fil Johan le Boirgne de Halois, qui tenoit la fortreche de Moufrin, en ban de Cyney ⁴; s'en fut uns fis,

^a B Houwets. — ^b Dans ce paragraphe et dans les suivants, A écrit ce nom do champ et, plus souvent, dochamp; les autres exemplaires ont de, des, du ch. — ^c Sa. omet y. — ^d B JY Schoenvorst.

¹ Hugues de Haneffe, sire d'Ochamps, écuyer, est cité de 1513 à 1552. Il scelle en 1528 la chartre d'affranchissement octroyée par Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, à ses bourgeois d'Orechimont. Son seeau représentant six fleurs de lys avec un lambel portait : S. HVES DE HANEFFE (ROLAND, *Orechimont*, p. 405). — Par lettres du 11 juin 1544, Pierre Hustins, sires de Nettines, chevalier, fait savoir qu'il est devenu homme du roi de Bohême, comte de Luxembourg, moyennant la somme de 150 livres; un de ses villages fut brûlé lors de la guerre entre l'évêque de Liège et les gens dudit comte. Jacques, sire de Celles, et Pierlo de Horion, vassaux du roi, ont scellé. — Le 17 juillet 1548, messire Pierre Hustin de Nettines relève plusieurs cens, rentes et hommages appelés le fief de Horges, par succession de son père. Le 16 novembre 1550, une partie de ce fief est relevée par Jean, son fils, auquel messire Pierre la cède (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 92 v°).

² Voyez ci-dessus, paragraphe 82.

³ Je soupçonne qu'il faut lire Libert de Hun (Cfr. BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 419, 453; DE RADIGUËS, *Seigneuries du comté de Namur*, 247).

⁴ Demoiselle Agnès de Moufrin, fille de Huwet d'Ochamp, releva en 1582 le château de « Moufrin deleis Halois » par décès de Pirelot Oredeal, son mari, lequel était le fils de Jean, dit le Borgne de Halloy; puis elle vend ce fief à Gérard de Rochefort, qui, vers 1594, le laisse par testament à Thierry de Rochefort, sire d'Ayshove, son neveu (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 294).

nommeis Johans de Moufrien, qui fut marieis à damoysele Johanne de Noirfontaine, dont ilh est une filhe toute arsée et floive de sens. Ly dis Johans morit jovenes, et sa meire et sa femme ont esteit de petit regiment.

204. Ly quarte filhe Houwet d'Ochamp est nomée damine Jake et est (Sa. 99)
 5 nonne alle Vaz Nostre Damme, et ly v^e est nomée Luscie et est nonne
 à Sains Remy l'Abie; mais elles ont mal tenu l'ordinaire saint Biernar.

205. Item, messires Thiris, sires de Seraing, secons fis do secon
 mariage le secon ^a monssaingnor Persan de Haneffe, et freires al dit Houwet
 d'Ochamp, fut, à son temps, ly miez entachiez chevaliers, ly plus sages et ly
 10 miez ameis des saingnors marchissans qui fuist en nostre païs et qui plus
 sovent avoit esteit armeis por le werre et por le tournoy. Ilh brisat les
 armes de Haneffe d'on quartier de Rumengny, qui sont d'or à on satoir de
 geules, à on doble trechoir vert. Ilh fut sires de Seraing et de Herkes, deleis
 Tongres, delle succession monssaingnor Thiry Tabareal, son oncle, et
 15 acquist si grandes possessions ^b que che fut uns riches bannerés. Ilh soy
 mariat al hoir de Prailes ¹, dont ilh yssit ly beaz et ly rades messires
 Ystasses de Seraing, et une filhe, qui fut mariée à on bannerés de Braibant,
 saingnor de Rochelar, mais elle morit sains hoir ². Chis messires Ystasses
 fut marieis en faisant pais des morteil faites do païs, assavoir des linages
 20 d'Awans et de Warous et de leurs ahierdans, alle ^c filhe monssaingnor
 Watier de Momale, secon fil do promerain mariage le saingnor de War-
 fezéez qui out les xx enfans. Chis sires de Seraing, avoek chez d'Awans, et f. 42 v
 ly dis sires de Momales, avoekes chez de Warous, estoient dois des ^d plus
 fortes capitaines de leurs linages à cely jour; lyqueis sires de Momales
 25 n'avoit que une filhe delle vielhe damme de Ghudeghoven, filhe saingnor

^a Sa. omet le secon. — ^b AB possions, avec omission du signe abrégé. — ^c A alhe — ^d Sa. de.

¹ Thierry de Haneffe, sire de Seraing-le-Château et de Herek, près de Tongres, chevalier dès 1332, se rencontre fréquemment (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 400, 403, 525, 592, etc.; IV, 157, etc.; DE RAADT, III, 538). Il épousa Jeanne, héritière de Presles, seigneurie que relevait en fief de la cour féodale de Liège. Mort le 20 février 1587 (NAVEAU, n° 378).

² Jeanne de Seraing (selon Butkens) ou Marie (d'après Jalbeau, p. 65), femme de Gérard de Rotse-laer, sire de Vorsseleer, qui vivait en 1334 (PIOT, *Namur*, p. 250). — Un de ses ascendants, aussi nommé Gérard, était en 1295 sénéchal de Brabant (DE MAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 563).

Jakemon ^a Chabot, laqueile filhe ne poiot ^b estre granment riche, car elle n'avoit nus hiretages de part sa meire, qui estoit veve quant elle soy remariat al saingnor de Momale, et assy ly dis sires de Momale n'astoit nint ahyreteis al regar do dit saingnor de Seraing, car ilh avoit esteit marieis en
 (Sa. 100) devant, sy que ly promiers enfans devoient avoir la proprieteit de ses 5
 hyretaiges; nintmains, por appaisenteir les mortelz gueres de nostre paiis, et en pais faisant, ly dis sires de Seraing fut conforteis de doneir son dit fil, qui devoit tenir, de part ly, plus de vi^m royaz par an, alle filhe do dit saingnor de Momale, qui pau de choze devoit avoir de peire et de meire; mais
 ses oncles, ly sires de Warfezéez, qui n'avoit nulle hoir, ly donnat en 10
 mariages la proprieteit de sa terre de Warfezéez et assy cely de Herypont, en Haynau, à avoir après son decès.

206. De cesty monssaingnor Ystasse et de ses hoirs est chi devant faite mention, en capitle parlant do dit saingnor de Momale ¹, sy qu'il n'est nint ^c necessiteit do ^d recapituleir. 15

207. Chis sires de Seraing et Houwés d'Ochamp orent une sereur germaine, qui fut mariée à monssaingnor Johan, saingnor de Gemeppe en Famenne, dont ly hoirs sont à present.

208. Ors est ilh temps de retourner bien arier, assavoir az v sereurs monssaingnor Ystasses Persant, secon de ce nom, qui furent filhes al promerain Persant, saingnor de Haneffe, qui soy mariat à une des filhes de Jaiche ^e, en Braybant. 20

f. 43
 (Sa. 101) 209. Ly ainsnée de ces sereurs fut mariée à monssaingnor Hombier Coirbeal d'Awans, secon de ce nom, à cuy temps les werres d'Awans et de Warous commenchont, et en morit promiers, car ilh fut tuweis al pognyche à Lonchins; doqueil et de ses hoirs mention sierat chi après faite, 25

^a Sa. Jakeme. — ^b B poioit. — ^c A mint. — ^d A do, C de le, BQG de. — ^e B Jauche, Q Jaeche.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 25.

en la genealogie de monssaingnor Hombier ^a d'Awans, qui fut fil do veilhe monssaingnor Breton de Warous.

210. Item, ly seconde sereur fut mariée al saingnor d'Argenteal ¹, qui portoit les armes de Houffalie ^b, assavoir d'azure à une crois d'or, semenchiet l'escut de croisettes recroisetées d'or, et en la grande crois v kachalles de geules. De cesty saingnor d'Argenteal sont estrais tos ly drois hoirs d'Argenteal et de Bealmont, en l'Eiffe. Ilh en fut uns fis, nomeis messires Renars, marieis alle filhe monssaingnor Renier de Viseit ², dont ly bons messires Renars, qui weriat à chez de Liege, issit; doqueile ly genealogie ¹⁰ est chi devant escripte, en traitiiet parlant do saingnor de Momale, secon fil do promier mariage do saingnor de Warfezées az xx enfans ³. De ceste damme d'Argenteal, qui fut filhe à ^c viez monssaingnor Persant de Hanefte et femme al ^d viez saingnor d'Argenteal, fut encors une filhe, mariée al saingnor de Bealmont, en l'Eiffe ⁴, dont chilh de Bealmont sont yssus, mais ¹⁵ ilh sont à present durement fourmors,

211. Item, ly tirce sereure do secon monssaingnor Ystasse Persant fut mariée alle saingnor de Beafort sor Mouze, qui portoit d'or à une faizhe ^e germelle de geules ⁵, qui out des hoirs ⁶; desqueis issirent ly saingnors de

^a Sa. Momb. — ^b B Houffalie, CQGe variantes de Houffalze. — ^c Ainsi ABC. — ^d C a. — ^e Ainsi CQAGe, Sa. bande.

¹ Thierry II, sire d'Argenteau, avoué de Ciney, fils de Renaud II, vivait en 1267 et 1281 (Poswick, *Argenteau*, 18).

² Renaud III, sire d'Argenteau, chevalier, de 1288 à 1325 (Poswick, *ibidem*, 19, 20).

³ Voyez ci-dessus, page 54.

⁴ Schönberg, village de la régence de Trèves, cercle de Berncastel. Le château relevait autrefois de l'archevêché de Trèves, et ses seigneurs étaient avoués de Prüm (BARSCH, *Eiflia illustrata*, t. III, pars. I, p. 41).

⁵ Si Hemricourt a écrit ici *faizhe* (fascé) au lieu de bande, c'est simple distraction de sa part, puisque plus haut (p. 122) et plus loin il écrit *bende* ou *bande*. Pas le moindre doute, d'ailleurs, ne saurait naître à ce sujet.

⁶ Hemricourt ne nous indique pas quels furent ces hoirs, et les documents qui nous restent sont clairsemés. La généalogie proposée par GOETUALS (*Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, pp. 49 et suiv.) me paraît insoutenable. En admettant les preuves qu'il allègue, notamment une charte du 30 août 1281, confirmant les libéralités faites antérieurement par Arnoul, sire de Beaufort, à l'abbaye

Beafort, qui vendirent leur terre al conte de Namur ¹, qui orent dois ^a sereurs, dont ly une fut mariée à monssaingnor Henry le Beal, chevalier, esquevin de Liege ², doqueile et de ses hoirs mention sierat chi après faite, en capitle parlant de monssaingnor Rygaut de Beariu; et ly atre fut mariée à messire Jakemme de Revins, chevalier, manant à Huy ³. Et assy issit de ^b ³ viez saingnor de Beafor messires Watier, qui fut avoweis ^c de Huy ⁴, et chilh de Ramelo.

^a Sa. des. — ^b AB de, G du, CQJY le. — ^c A avoweis.

de Solières, on est amené à conclure que vers la fin du XIII^e siècle la seigneurie de Beafort tomba en quenouille et fut transmise par Sophie de Beafort à son époux Sobier de Liedekerke, fils de Rasse de Gavre. Leur fils Rasse de Liedekerke, dit de Beafort, se sert en 1299, la veille de Sainte-Catherine, d'un seau portant les trois lions de Liedekerke, au franc quartier à la bande cotiée des Beafort. L'assertion que Hemricourt nous donnera plus loin, de l'alliance des Beafort et des Liedekerke, trouve donc sa confirmation. — Rase de Liedekerke dit de Beafort, écuyer, sire de Beafort, épousa Cécile de Hamal (sœur d'Eustache) et convola en secondes noces avec Jean le Soris, dont elle était veuve en 1521. Le 9 septembre 1521, avec Henri le Beau, son mambour, elle releva les biens de Bas-Oha par succession de son dit mari (PONCELET, *Fiefs*, 251).

¹ D'une charte du 15 avril 1527, il résulte que Jean de Beafort, fils de Rasson, avait vendu le château, maison et terre de Beafort à Florent Berthout, seigneur de Malines; celui-ci les céda à Giloteal de Fanehon, bourgeois de Huy, qui le rétrocéda la même année à Jean de Flandre, comte de Namur (PIOT, *Namur*, nos 475, 474, 479). Ces intermédiaires n'étaient que des créanciers, qui se faisaient successivement rembourser de leurs créances, car la quittance définitive fut délivrée le 27 juillet 1550 à Jean de Beafort par le comte de Namur devant sa cour féodale (*Ibidem*, n° 517; GOETHALS, *Miroir des notabilités*, II, 57).

² Henri le Beau, chevalier, échevin de Liège de 1529 à 1567, était marié dès 1521 (note pénultième) avec Juliane de Beafort, encore en vie en 1545 (DE BOAMAN, *Échevins*, I, 172).

³ Jacques de Revins, chevalier, était l'époux de Marie de Beafort. — Outre ces deux sœurs, il y en eut deux autres, dont Hemricourt n'a pas eu connaissance : Marguerite, moniale au Val-Notre-Dame, et Sophie, défunte en 1545, qui avait été la femme de Jehan del Molin, chevalier, dont trois enfants : Wautier, Jehan et Marguerite, religieuse à Forest. Les quatre sœurs sont dénommées dans une charte du 8 août 1545 au *Cartulaire des Chartreux*, fol. 88 v°.

⁴ Wautier de Beafort, sire de Barse et avoué de Huy, encore mineur en 1279, chevalier dès 1316, scelle cette année la Paix de Fexhe et se montre dans de nombreux documents jusqu'au 25 septembre 1554, date à laquelle il figure parmi les partisans des Waroux, signataires de la Commission de la Paix. Il semble qu'il soit décédé l'année suivante et ne vivait certainement plus en 1558. — Jean d'Outremeuse (VI, 457) raconte qu'en 1529 ce seigneur partit pour la Terre Sainte et qu'il y créa chevaliers Jean, le jeune comte de Namur, et son frère Gui. Or, on sait que ce comte de Namur ne fut point en Terre Sainte, mais en Lithuanie (DE MARNE, 579), ce qui n'exclut pas la possibilité de son

212. Item, ly quarte sereur do jadis monssaingnor Ystasse Persant fut mariée al saingnor de Hamale ¹; s'en sont estrais tuit chilh qui sont issus do casteal de Hamalle, dont ly gieste sieroit trop longe à raconter. Ilh portent d'argent à une faixhe coingnelée de geules ² et crient Hamalle. f. 43 v

213. Et ly chinqueyme sereure fut mariée à monssaingnor Godefroid de Hemricourt, ensi qu'il contient en traitiet chi devant, qui morit sains ^a hoir ³.

214 ^b. Ilh vos puet clerement chi devant apparoir que messires Ystasse de Domartien, sires de Noefcasteal ^c et de Hanefte, out quatre fis, assavoir monssaingnor Renart, saingnor de ^d Noefcasteal, monssaingnor Thiry, saingnor de Hanefte, monssaingnor Johan, saingnor de Duras, et monssaingnor Lambier, saingnor d'Abéez, et coment ^e nos avons reciteit ceaz et celles qui sont deskendus des dois promerains freires deseurnomeis. Ors nos covient retraire az atres dois freires; et premiers, de cely de Duras. (Sa. 102)

215. Veriteis est que chillh de Duras sont de grande antiquiteit estrais de princes, car illh yssirent do conte Gilhebiert de Duras, qui fut sires de Gemblouz et de Jodongne, sires de Rochefort et de ^f Walecourt, sires de (Sa. 103)

^a A sās. — ^b Ici se place, dans BQδ (sauf NOW)JDP, le titre Duras. — ^c A Noefcasteal. — ^d A do. — ^e D'après AGC, BQ comme. — ^f Sa. omet de.

élévation à la chevalerie par le fait de l'avoué de Huy. On ne voit pas l'intérêt que Jean d'Outremeuse aurait eu à forger ce détail. — Sur les avoués de Huy, on peut consulter Truon, *L'avouerie de Huy et les seigneurs de Beaufort*. Huy, 1898.

¹ *L'Annuaire de la noblesse de Belgique* pour 1868 contient une généalogie de la famille de Hamal, qui est en partie mon œuvre (jusqu'à la page 180). D'après ce travail, l'époux de la demoiselle de Hanefte qui nous occupe, fut Guillaume de Hamal, chevalier banneret, décédé le 10 octobre 1279 et enterré dans l'église de 's Heeren-Elderen, dont il fut le fondateur. Aucun document nouveau n'est venu ni infirmer ni confirmer mes conclusions.

² Bien qu'il ne nous appartienne pas de faire ici la leçon à Hemricourt, il semble pourtant que le blason moderne « d'argent à cinq fusées de gueules » rende mieux et plus clairement les nombreux échantillons des armes de Hamal que les pierres et les seaux nous ont conservés.

³ Voyez le paragraphe 173, où l'on dit que Godefroid de Hemricourt eut un fils, lequel mourut sans hoirs.

Cleiremont, d'Asteneur et de pluseurs atres villhes ¹; lyqueile conte ly evesques Alixandres de Liege dekachat et veriat ^a damageusement pour les debas qu'il orent ensemble, à caze des oppressions qu'il faisoit alle engliese et al pais de Liege, ensy que par les coronikes de Saint Lambier vos porat apparoir ². Mais chis Gilhebiers fut ly dierains qui portat nom de ³ conte, tant que Duras. Ilh vendit Jodongne et Gemblouz ^b et morit sains hoir ³, sy que si proismes depechont ses atres terres; dont ly uns demorat ⁴ sires de Duras, et ly atres fut sires de Rochefort et de Walecourt ⁴, et ly atres sires de Cleiremont et s'apelat conte de Cleiremont, et y out trois contes l'unk après l'atre; mais, finalement, furent encors ces ^c terres ¹⁰ departiiez entre les hoirs, sy que ly terre de Rochefort et de Wallecourt demorat à on membre, et ly terre de Cleiremont, d'Asteneur et d'alconnes atres demoront ensemble. Et puy sy departit ly sires de Cleiremont si largement de ses biens alle engliese delle Vaz Saint Lambiert que sy hoirs demoront simples chevaliers ⁵. Et ly forteche et ly terre de Duras ¹⁵ tant soilement demorat à on atre. Chis contes de Duras portoit de geules à une aygle d'argent et crioit Duras; et ces armes sont demorééz à ceaz de Cleiremont juxes à present, mais ilh crient Walecourt. Et ly sires de Rochefort cangat les couleurs, car ilh prist d'or à une aygle de geules, le beche et les piiez d'azure, et cangat assy le cry de Duras, car ilh criat, et encors ²⁰ font ly hoirs, Wallecourt. Ors deveis savoir que ly terre de Duras alat tant d'oyr en hoyr qu'elle demorat sains hoir marle, et en estoit damme une jovene filhette tant soilement, laqueile fut mariée al dit monssaingnor

^a A wariat. — ^b Sa. omet et Gemb. — ^c AC ces, BQJY ses.

¹ Gilbert, comte de Duras, mentionné de 1084 à 1134.

² GILLES D'ORVAL, dans CHAPEVILLE, p. 69; LAMBERT LE PETIT, édit. ALEXANDRE, p. 38; *Chronique de Saint-Trond*, édit. DE BORMAN.

³ Tout ce que Hemricourt dit ici des comtes de Duras est inexact et ne cadre pas avec les documents diplomatiques, qu'il n'a pas pu connaître.

⁴ Sur les seigneurs et comtes de Rochefort, voyez ROLAND, *Annales de la Société archéologique de Namur*, XX, 131.

⁵ Wéry de Walecourt, qui avait épousé la sœur de Gilles, Conon et Pierre, derniers comtes de Duras (GISEBERT, édit. VANDERKINDER, p. 259), fut, ce semble, le dernier qui prit le titre de comte de Clermont et de Montaigu. Il vivait encore en 1204 et avait deux fils, Thierry et Jacques (*Chartes du Val-Saint-Lambert*, n° 24).

Johan de ^a Noefcasteal, sy que, de part sa femme, ilh fut sires de Duras, et detinve les armes qu'il avoit pris : de sable à fleur de lys d'or, et assy le cry de Domartien, qui leur ^b est demoreis juxes à present. De ly et de ses ^c hoirs sont issus tuit chilhe de Duras qui sont à present. Et en sont ensevelis
 5 quatre des saingnors de Duras en l'abie de Myle, deleis Sain Tron ¹. Et deveis savoir que messires Gerars delle Marche, chevaliers bannerés, fis legitimes do conte delle Marche, do secon mariage ², et oncles al evesque Adoulph delle Marche, qui morit evesques de Liege l'an mil III^e et XLIII, soy mariat alle sereur do saingnor de Duras, adont vivant, qui en devant avoit
 10 esteit mariée al saingnor de Bierlouz, doqueile promerain mariage estoit messires Gerars, sires de Bierlouz; et de cesty secon mariage ^d furent dois sereurs mult belles, car je les ^e veys et compangnay sovent fois. Ly une de ces ^f sereurs fut mariée al genty voweit de Colongne, saingnor d'Alpen ³; s'en sont issus ly enfans d'Alpen maintenant vivans, qui de longtenps ^g ont
 15 esteit annemis alle pais delle evesqueit de Liege et sont encors al jour d'uy ly plus fors tyrans qui soient entre Mouze et le Rins. Et ly atre sereur fut mariée à monssaingnor Biertran de Liers, saingnor d'Emale et d'Embennes ^h sor Gayre ⁴, chevalier, et en sont al jour d'uy quatre enfans, assavoir Biertran, sires d'Emale, qui n'at nul hoir, Gerars, qui est rendus en

f. 44 v

(Sa. 104)

^a A do. — ^b CQJY leur, AGB les. — ^c A seis. — ^d Sa., bourdon depuis le mot estoit. — ^e CQJY les, AB le. — ^f B ses. — ^g A teñps. — ^h AGJY dembemes, Sa. d'Embenes, Q d'Emben, C de hanne.

¹ Henri van den Berch qui a recueilli les épitaphes du couvent de Mielen, n'en donne aucune relative aux comtes de Duras. On ne peut douter toutefois que notre chroniqueur n'ait vu ces sépultures, qui portaient sans doute des inscriptions.

² Gérard de la Marck, chevalier banneret, était fils d'Engelbert 1^{er}, comte de la Marek, et d'Elisabeth de Fauquemont, sa seconde femme (DE CHESTRET, *la Marck*, 43). Né vers 1270, il vivait encore en 1544. Son mariage avec Elisabeth de Neufchâteau, dite de Duras, était antérieur à 1509. Elle avait eu pour premier mari Gérard de Berlo, ce dont aucun document ne m'a fourni la preuve; mais comment pourrait-on mettre la chose en doute, quand on sait que notre chroniqueur fut en rapports personnels avec cette famille.

³ Elisabeth de la Marek fut femme de Gumprecht de Heppendorff, sire d'Alpen, avoué de Cologne (DE CHESTRET, *ibidem*, 14).

⁴ Bertrand de Liers, chevalier, sire d'Emale et d'Eben-surMeuse (aujourd'hui Eben-Emale, commune du canton de Sichen-Sussen-Bolré) et de Castert, qu'il acquit en 1559, échevin de Liège de 1574 à 1586 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 226), mort en 1591 et enterré dans l'église d'Emale, où sa pierre sépulcrale se voit encore.

l'ordenne delle Tyexhe Maison, en la commenderie des Joins¹, et dois sereurs, qui sont nonnes de Herkennerode^a, en la conteit de Louz^b

216. Item, do dit monssaingnor Gerart, saingnor de Bierlouz², qui fut do promerain^c mariage delle sereur le saingnor de Duras, et durement ryches, sy que chevaliers dont estut, furent^d plusieurs beaz enfans, assavoir³ quatre fis et dois filhes, dont ly trois fis ainsneis, qui estoient ly plus beaz escuwiers de nostre païs, morirent sains hoir³, et ly quars et plus^e juvenes, nommeis Johan. fut chevaliers et sirez de Bierloz; se soy mariat alle filhe monssaingnor Wilhelme de Herymés, en Haynau, saingnor de Steynkerke, en Flandres, lyqueis monssaingnor Johans est trespasseis nouvellement, et de¹⁰ ly sont succedeis plusieurs juvenes enfans⁴.

217. Item, ly une des sereurs do dit monssaingnor Johan, saingnor de Bierlouz, fut promirement mariée al jovene monssaingnor Johan, saingnor de Langdris, qui morit sains hoir⁵; et ly damme soy remariat à^f monssaingnor Rogier de Bixte, deleis Stokehem⁶.

15

^a *A* herbēnerode, *G* herkēnerode, *CEQJY* herkenrode. — ^b *Sa omet* de L — ^c *A* promieran. — ^d *Tous les exemplaires, hormis A, ont plus ou moins altéré ce passage : Sa.* dont escut furent, *Q* d. estoit f., *GMOW* d. eslu f., *E* dont en yssirent, *F* dont il yssit, *C* sont estez, *HK* dont plusieurs b. enfans en furent, etc. — ^e *Ainsi AG, BQ* ly plus. — ^f *AB* al.

¹ La commenderie des Vieux-Jones, de l'Ordre Teutonique, située autrefois sur le territoire de Bilsen, se trouve aujourd'hui sous la commune de Ryckhoven, érigée depuis une quarantaine d'années.

² Gérard, sire de Berlo, chevalier, vivait en 1560, 1572, et prit en mariage une parente du même nom, comme on le verra plus tard.

³ Gérard, Guillaume et Libert de Berlo, écuyers, qui tous trois périrent à la guerre.

⁴ Jean, sire de Berlo, releva à Liège le 30 septembre 1384 le château de Berlo avec ses dépendances par la succession de feu messire Gérard de Berlo, chevalier, son père (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 229). Il épousa Marie de Gavre de Hérimetz, comme on l'a vu au paragraphe 130, où la comparaison du passage actuel mettra en évidence les additions de l'interpolateur.

⁵ Voyez ci-dessus, page 44, note 8.

⁶ Par « Bixte, deleis Stokehem » il faut entendre Obbicht, jadis seigneurie impériale, située vis-à-vis de Stockheim, dont elle est séparée par la Meuse. M. le curé Meulleners lui a consacré en 1885 une remarquable étude (485 pages) dans les *Publications de la Société historique et archéologique de Maestricht* (tome XX), avec un Supplément dans les mêmes *Publications* (tome XXIV). Nous lui empruntons, pour la documentation de notre texte, la plupart des données suivantes : Rogier de

218. Item, ly atre sereur do dit saingnor ^a de Bierlouz le jovene soy mariat à monssaingnor Ernut de Corwaremme, saingnor de Nyle, chevalier, qui nouvellement est trespasseis; et sont de ly demoreis des beaz juvenes enfans ¹.

219. Item, out ly vielhe damme de Bierlouz, filhe do vielhe saingnor f. 45 de Duras et meire do jadis monssaingnor Gerart, saingnor de Bierlouz, une sereure germaine, mariée al viez monssaingnor Johans de Gheilekerk, adont manant à Treit, dont illh yssit ly juvenes messires Johans de Gheilekerke, qui soy mariat alle filhe moussaingnor Lowy d'Uffey, chevalier, 10 esquevin de Liege ², dont y sont trois filhes, qui n'ont nint uzeit do conseilhe de leurs amis; et ly quatreyne fut mariée à Englebiert de Jupilhe, escuwier, et croye qu'il en sont demoreis uns enfes ^b deseagiez.

220. Item, ly quars fis monssaingnor Ystasses de Domartien, saingnor (Sa. 108 de Noefcasteal et de Haneffe, fut nomeis messires Lambiers de Noefcasteal. 15 Ilh prist teis armes et teile cry que ly sires de Duras, ses freires, portoit et y ^a mist, de differenche, on labeal à trois pendans de geules. Ilh prist à femme la damoysele d'Abéez, qui estoit uns hoirs de terre et à laqueile toute la terre d'Abéez, qui estoit à cely temps grande et ryche, appar-

^a B de dit monss. Johan. — ^b B enfans — ^c Entre le paragraphe précédent et celui-ci. Qd (sauf OW) JD intercalent le titre Abéez — ^d BQG n'ont pas y.

Haren, sire de Biecht, appartenant à la famille des avoués de Maestricht, dont il a été dit un mot ci-dessus, page 62, note 5. DE RAADT (II, 35), cite de lui deux quittances de 1537 munies de son seceau portant un burellé (de 16 pièces) à trois faucons brochant. Ogier de Haren, sire de Biecht et de Wolfraidt, vivait encore en 1586 (j'ai constaté plusieurs fois que les noms d'Oger et de Roger se prennent indifféremment l'un pour l'autre). Gérard de la Marek, dont il a été question à la page précédente avait sur la seigneurie de Biecht une forte hypothèque, à raison de laquelle il prend parfois le titre de seigneur.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 25. Arnold de Corswarem, chevalier, sire de Niel, mourut le 7 octobre 1597, et Isabelle de Berlo, sa femme, le 4 juillet 1414 (VAN DEN BERCH, *Recueil d'épithaphes*, manuscrit du comte de Gruune, p. 248). On sait que de ce couple est issue la famille des ducs, princes et comtes de Looz-Corswarem, dont la prétendue origine des anciens comtes souverains de Looz ne repose que sur des titres imaginaires, réduits à néant par la critique moderne.

² Jean de Gheilenkerke, chevalier, épousa premièrement la fille de Louis d'Ouffet, chevalier et échevin de Liège de 1329 à 1348. Il sera encore question de lui.

(Sa. 108) tenoit. De cesty mariage issit messires Renars, sires d'Abééz, etalconnes sereurs. Chis messires Renars soy mariat à une des filhes d'Oxhen; s'en issirent messires Lambiers, secon de ce nom, messires Johan Malvoisiens de Saint Viteur ¹, chevaliers, et Malquerans d'Abééz, et assi quatre sereurs, dont chi après sierat faite mention. 5

221. Item, ly dis messires Lambiers ly juvenes demorat sires d'Abééz; mais, par le gran nombre d'enfans que ses peires avoit et si predecesseurs, saingnors d'Abééz, avoient eût, ilh ne fut nint sy riches que ses devaintrains avoient ^a esteit, car ses freires et sereurs orent pour leur astallement ^b gran partie des hyrcetages de leurs jadis peire et meire. Chis messires Lam- 10 biers out on fil, et croy qu'il out des sereurs, mais je n'en suy nint bin informeis. Chis fis fut nomeis Renars et, por ses bonnes vertus, fut ilh sovent fois appeleis le bon Renars d'Abééz. Et ses dis peires trespasat l'an M CCC et XII; se fut ensevelis en l'engliese d'Abééz. f. 45 v

222. Chis bon Renars, sires d'Abééz, soy mariat à damoyselle Maroie 15 de Warfezééz, filhe do promerain mariage le bon saingnor de Warfezééz qui out les xx enfans. Et, par tant que de cesty Renart et de ses hoirs est faite expresse mention chi devant, en la genealogie do dit saingnor de Warfezééz ², je n'en feray nint chi nulle recapitulation.

223. Item, do dit monssaingnor Johans Malvoizien issit Renars de 20 Saint Viteur, escuwiers, qui viskat longtemps en mariage, mais ilh morit sains hoir.

224. Item, de Maqueran, tir fil do jadis monssaingnor Renart, saingnor d'Abééz, issit Renars Malquerans d'Abééz etalconnes sereurs, dont je n'ay nint cognissance. Chis Renars Malquerans soy mariat alle filhe Lowy delle 25 Sefawe, escuwier, et en sont ly hoirs ^c ³.

^a A avoïit. — ^b Selon CQG, AB astablement. — ^c C omet cette phrase.

¹ Saint-Vitu, dépendance d'Abée.

² Voyez paragraphes 42 et 43.

³ Le 6 février 1596, Johan de Sefau, fils de feu Renart Malquerant d'Abées, relève trois bonniers au lieu dit à Chamont-sous-Abée, par la mort de son père (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 78 v°).

225. Item, ly une des quatre filhe do jadis monssaingnor Renart, saingnor d'Abéez, fut mariée à Johan, fil monssaingnor Antone de Gemeppe ¹; s'en issirent trois fis et trois filhes, assavoir Thonons, Renars, Johan, et des trois filhes ferons nos clai après mention.

226. Thonons deseurnomeis fut uns des beaz escuwiers en toutes maniers qui ^a fuist en nostre païs. Ilh soy mariat à damoysele Magriette, filhe Badewien Paniot, esquevin de Liege, et morit sains hoir.

227. Item, Renars, ses freires, alqueil ly casteaz de Gemeppe appartient, soy mariat à damoysele Angnès, filhe jadis monssaingnor Bastien f. 46
10 Boyleawe ^b de Graz; s'en furent dois enfans, assavoir Johans et Antonnes, lyqueis Johan est mors sains hoir nouvellement, et ont une sereur mariée al saingnor de Modales ², et assi est mors sains hoir ly dis Antonnes.

228. Item, Johans de ^c Casteal, ly tirs fis do jadis Johans, fil monssaingnor Antone de Gemeppe, prist et at à femme damoysele Ysabeal, f. 46
15 filhe jadis Alixandre ^d de Jardien de Seraing ³, engenrée en la filhe monssaingnor Johan Polarde, chevalier, esquevin de Liege, de laqueile ilh at pluseurs enfans.

229 ^e. Item, est assavoir que, des trois filhes do jadis Johan, fil monssaingnor Antone, ly une, nomée damoysele Maroie, fut mariée al dit (Sa. 107)
20 Alixandre de ^f Jardien, après ce qu'il out esteit veves de sa promeraine femme, filhe do jadis monssaingnor ^g Johan Polarde; s'en est uns fis chevaliers tant soilement, de ryche et de bin ^h costable estat, nomeis messires

^a A q̄, BQ que. — ^b A Boyleave. — ^c CB de, A do, QGz du; cfr. p. 90, l. 9. — ^d Sa. Alex. — ^e AGH ont de nouveau ici le titre Abéez. — ^f CB de, A do, QGJY du. — ^g Sa. omet monss. — ^h Ainsi B, C bien, AGQ bon.

¹ Antoine de Jemeppe, chevalier, et Warousien, est cité comme témoin à plusieurs reliefs des années 1319 et 1320; il ne vivait plus le 26 novembre 1323 (PONCELLET, *Fiefs*, passim et 279).

² Marie de Jemeppe aurait, d'après Lefort, épousé Godefroid, seigneur de Modave, chevalier, qui testa en 1387. Voir aussi BALAU, *Modave*, p. 50.

³ Alexandre de Jardin, de Seraing, sous-maieur de Liège en 1340-1342 (OE BORMAN, *Echevins*, 1, 391, 405), vivait encoro en 1380 (*Cour féodale*, n° 42, fol. 19 v°).

Johan de Serainge, sires de Houten et d'Onche ¹. Chis messires Johan soy mariat promirement à une tres belle damme et bonne damme, Ysabeal de Gochincourt, filhe Gilhbier de Gochincourt, escuwier ², engenrée en la filhe monssaingnor Johan de Bernalemont, chevalier; et en sont v tres beaz jovenes enfans, assavoir Alixandre, Gilhbier, Johan, Johenne ^a et Maroy. ⁵
 Item, ly dis messires Johan soy mariat secondement à damme Ysabeal, filhe Pirar de Suriche, borgois de Namur, engenrée en la sereur de monssaingnor Rasson de Warfezéez, saingnor de Warous et de Hautepeppe, et n'ont encors nus hoirs. Et tircement, ilh est remarieis à damoysele Maroie de ¹⁰
 f. 46 v Gounes ^b, qui avoit esteit femme à Johans Bonvarlet, esquevin de Liege et de Huy ³.

230. Item, ly seconde filhe do jadis Johan, fil monssaingnor Antone, fut mariée à Momelette, et en sont plusieurs enfans.

231. Item, ly tirce fut mariée à Ameile de Parfonriu, manant à Flemale; s'en sont on fis et une filhe. Ly fis est nomeis Johan de Parfonriu ¹⁵ et est nouvellement marié à damoysele Magriette, filhe de Gilhe Polarde, escuwier, saingnor d'Odoir le Remans ⁴. Et ly filhe est mariée à Rennechon ^(Sa. 108) le Foymen de Montengnéz; s'en sont ly hoirs. Ors retournerons alle seconde filhe do jadis monssaingnor Renart d'Abéez.

232. Cheste seconde filhe fut mariée à on escuwier de Stréez, en ²⁰ Condros, nomeis Loupiens ⁵; s'en ^c issirent messires Gilhes de Stréez, sires

^a A Johen. — ^b A Gouves, *Sa. JY* Gouves, *G* Gobues, *CQ* Geves. — ^c *Sa. doat.*

¹ Voyez ci-dessus, page 50.

² Le mariage de Jean de Seraing avec Lise ou Isabelle de Gossoncourt doit se placer vers 1587 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 264). Il s'agit ici de Gossoncourt au comté de Looz et non de Gossoncourt lez-Tirlemont; les armes attribuées par Salbray sont donc fausses.

³ Jean Bonvarlet fut échevin de Liège de 1586 à 1597, date probable de sa mort (DE BORMAN, I, 504).

⁴ Odeur, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres, appelée ici « le Roman » pour la distinguer des deux Odeur ou Elderen, au nord de Tongres.

⁵ Jean, dit Loupins de Strée, vivait en 1279 (voyez ci-dessus, page 85, note 4).

de Barche, chevaliers, Lambiers ^a, ses freires, etalconnes sereurs. Ly dis messires Gilhes soy mariat alle sereur monssaingnor Watier de Bealfoir, avoweit de Hny, qui estoit veve de Gerart de Ramelo, son promerain marit ¹. Chis dois conjoins orent dois filhes, dont ly une fut mariée à
 5 Wilhelme, sangnor d'Orjo, escuwier, et ly atre, nomée Margritte, fut mariée à monssaingnor Wilhelme de Flemalle, chevalier, et morit sains hoirs.

233. De ceste damoysselle, mariée à Wilhelme d'Orgo, issit messires Johan, sire d'Orgo, chevaliers, qui morit ^b juvenes ². Ilh soy mariat à Maha
 10 d'Argenteal, filhe ^c monssaingnor Johan d'Argenteal, saingnor d'Awelhonriu, chevalier; s'en est uns fis tant soilement, asseis juvenes d'age, et ^d nequident ilh est chevaliers et sires d'Orgo, et est nomeis Johan ³. Ilh at esteit nouvellement pris par le conte delle Marche ⁴, à caze d'une werre qui estoit entre le dit conte et le conte de Clayves, son freire ⁵, d'une part, et
 15 le duk de ^e Mont, leur oncle ⁶. d'atre part; de laqueile prise ilh at esteit pensament ranchis.

234. Item, de Lambier de Stréez, freires do dit messire Gilhe de Stréez, 1. 47
 sont issus Renar de Stréez ⁷ et Gilhes, ses freires, oppidains de Hny. Ly dis

^a C Gailheame et Lamb. — ^b B morut. — ^c AG fil. — ^d Sa. omet et. — ^e A do, G du.

¹ Agnès de Beaufort, veuve de Gérard de Ramelot, épousa vers 1524 Gilles de Strée, sire de Barse, chevalier.

² Jean, sire d'Orjo, chevalier, était en 1581 l'époux de Mahaut d'Argenteau (BACHA, *Charles du Val-Dieu*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5^e série, t. IV, 290). On a vu ci-dessus (page 35, note 4) qu'elle convola avec Rase de Laminne dont elle était veuve dès 1591. Elle était encore en vie en 1446 (*Cour féodale de Liège*, n^o 43, fol. 187 v^o).

³ Jean d'Orjo était châtelain de Bouillon en 1594 (*ibidem*, fol. 45). Devenu chevalier il fait le relief indiqué ci-dessus, page 35, note 2. Marie de Rode, sa femme (page 77, note 4).

⁴ Thierry, comte de la Marek, mort en 1598.

⁵ Adolphe II, comte de Clèves, mort en 1448 (DE CHESTRET, *la Marck*, 57).

⁶ Guillaume de Juliers, créé duc de Berg par l'empereur Wenceslas, en 1589. Dans une bataille mémorable livrée sous les murs de Clèves le 7 juin 1597, le duc fut défait et ses principaux alliés faits prisonniers.

⁷ Le 5 juillet 1597, Renars de Strées relève un bien, comme époux de damoiselle Johanne de Marnelle, auparavant femme de Henri Polarde, de qui elle « l'avait gagné à son corps » (*Cour féodale de Liège*, n^o 43, fol. 86).

Renar n'at nulle hoir et ses freires en at, si comme je croy, et de ceste coisté ^a sont yssus Leupins de Stréez, Marenaveles et pluseurs atres.

235. Item, ly tierce filhe monssaingnor Renar, saingnor d'Abééz, fut mariée à Dorines, deleis Dynant; s'en yssit Wilhelme de Dorines et ses sereurs, dont y sont ly hoirs. 5

236. Item, ly quarte filhe fut mariée à on escuwier qui estoit do sanc de Dyest, nommeit Wilhelme d'Ongniez; s'en yssit Robier, sires d'Ongniez, qui soy mariat alle sereure Colar de ^b Busson de Pytey, bon escuwier et cortois ¹. Do dit Robier sont yssus messires Johans, sires d'Ongniez, chevaliers ², Robiers, ses freires, et pluseurs sereurs maintenant vivans. Ly dis 10 messires Johan, qui est sages et gratieuz chevalier, est asseis nouvellement marieis à Dynant; mais je nen ^c say s'ilh at enfans.

237. Vos aveis chi devant oyut la declaration des quatre fis monssaingnor Ystasse de Domartien, saingnor de ^d Noefcasteal et de Haneffe, et de leurs hoirs. Et, en parlant de monssaingnor Lambier, le plus jovenes 15 d'eaz quatre ^e, qui fut sires d'Abééz, en Condros, de part sa femme, je fis mention que ly dis messires Lambier avoit eûtalconnes filhes, qui avoient esteit sereur à monssaingnor Renart, saingnor d'Abééz, son fil; mais je ne trovay onques persones qui m'en pouwist avoier que d'unne des filhes tant soilement, par tant que c'estoit trop anchien choize; mais bin ay esteit de 20 longtemps informeis par mon gransangnor, par mes grans oneles et par alcons atres de grant eage, que, delle une de ces filhes, issit Gerars Bocheaz 25 delle Petite Vaz d'Abééz, qui fut engenreis de Jakemmar delle Vaz, qui estoit do linage de Marchiens desoir Barche, qui portent d'argent à on bar de geules.

^a A de coiste, G de ceste, CQ de ceste coistie, B de che coistet, JY de ce coste. — ^b A do. — ^c AB nen, ailleurs ne. — ^d A do. — ^e A deez quarte.

¹ Colar de Busson est mentionné en 1588 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 654).

² N'étant pas encore chevalier, Jean d'Ognies combattit à Basweiler sous la bannière d'Aginont et reçut des indemnités en 1574; son sceau porte, en effet, les armes de Diez (*DE RAADT*, III, 60).

238. Chis Gerars Bocheaz fut marieis alle sereur saingnor Gilhe delle Tourre ^a de Havelangne, qui estoit do linages de Nayvaing sour Mouze, car Brousten de Havelange, ses peires, avoit eût à femme la filhe do saingnor de Nayvaing, qui portoit d'azure à on crois d'argent.

239. Ly dis Gerars Bocheaz out trois fis, assavoir maistres Jakes ^b d'Abééz, sentenchier delle Cour de Liege, beal cler et reverente, Thomas de Warezééz, dont y sont ^c ly hoirs, et Wilhelmes d'Abééz, qui morit sains hoir; et en fut pluseurs sereurs, dont ilh est planteit de menuez gens.

240. Ly dis maistres Jakes out dois fis et ^d dois filhes, assavoir saingnor Piron d'Abééz, vestit de Havelange, Jakemien d'Abééz, dont ilh est une filhe tant soilement, mariée à Evelette, en Condros; et, des dois sereurs, ly une fut nomée damoyselle Yde, et ly atre damoyselle Johanne.

241. Cheste damoyselle Yde fut mariée à Gilhe de Hemericourt, secretaire des esquevins de Liege, et chis dois conjons ^e furent peire et meire de moy, le compileur de ce traitiiet, doqueile sierat chi après fait mention, en capitle parlant de monssaingnor Makare delle Heys de Flemale, dont je suy estrais de part mon dit peire. La dit damoyselle Yde se remariat, après l'obit do dit Gilhe, mon peire, à Henry de Bonnevilhe, fil Watier d'Otreppe, manant alle Vaz d'Aigre, deleis Bonnevilhe, et en est uns fis, nommeis Anseaz ^f, qui est marieis à Liege, alle filhe Johan de Hemericour, le drappire, et n'at nulle hoir.

242. Et la dit damoyselle Johanne, mon ante, soy mariat la premier fois à Ameyle d'Ouppey; s'en est uns fis, nomeis Ameyle, qui n'at nulle hoir. Et secondement, elle soy mariat à Colar de Lowengnez ^g, fil delle sereur

^b Ainsi B, AG tourne, CQz thour. — ^c A Jakē. — ^e Ainsi BG, A yssont, CQ en sont, JY sont. — ^d Sa. omet dois fis et. — ^f B conjoints.

Anselme de Bonneville relève le 2 novembre 1572 un menu fief à Havelange, et Jacques de Hemericourt (son frère utérin) est l'un des témoins (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 63 v°). Il est encore cité en 1575 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 634) et en 1592 (*Cour féodale*, n° 45, fol. 86).

^g Colette de Louvegnée, qui vivait en 1318, 1525 (PONCELET, *Fiefs*, 203, 268), fut châtelain de Franchimont avant 1338 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 480).

monssaingnor Renier d'Awelhonriu, chevalier; s'en est une filhe, mariée à Colar delle Boverie de Tykier, borgoys de Liege, et ont enfans.

243. Chy fine ly genealogie des hoirs monssaingnor Ystasse, saingnor de ^a Noefcasteal et de Haneffe; sy retournerons alle bonne damme de Walhehain, qui fut sereurs alle dit monssaingnor Ystasses et à ses trois ⁵ freires, enfans monssaingnor Otton, saingnor de Warfezéez.

(Sa. 111) **244** ^b. Cheste damme fut mariée en Braybant, al saingnor de Walhehain, qui estoit bannerés et portoit d'or à on fal escucet de synople; s'en furent trois fis, dont ly ainsneis, nommeis messires Jake, fut sires de Walhehain; ly secon fut sires de Corbais, et ly tir fut sires de Boley. 10

(Sa. 112) **245.** Item, messires Jakes, sires de Walhehain, out on fil, nommeit monssaingnor Ernekien, qui fut sires de Walhehain ¹ et qui out trois fis,

^a A do. — ^b BQδ(souf OW) JD; ont, à cet endroit, le titre Walehain.

¹ Sur les seigneurs de Walhain (en flamand, *Wacleheim, Waethem, Waelem*, etc.) consultez WAUTERS (*Canton de Perwez*, pp. 23 et suiv.). D'après cet auteur, qui ne cite jamais ses sources, Jacques, sire de Walhain (1223-1284), fut père d'Arnoul IV, mentionné dès 1261. C'est ce dernier qui, en 1263, relève la forteresse de Château-Thierry en fief du comte de Luxembourg (VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires de Luxembourg*, n° 49). Il aurait été père d'Arnoul V qui figure dans de nombreuses chartes de 1280 à 1307 (NE RAADT, IV, 180; *Analecetes ecclésiastiques*, VIII, 407; X, 294, 299; XX, 33 et suiv. etc.). Cette classification soulève une objection : le sire de Walhain, du nom d'Arnoul, qui se distingua à la bataille de Woeringen en 1288, était déjà père d'un fils, nommé Godefroid, qu'il fit créer chevalier avant la bataille et qui y perdit la vie (VAN ILLERLU, p. 287). Cela étant, le père, à ce moment, devait certes approcher de la cinquantaine et, s'il a encore vécu dix-neuf ans après, peut-on admettre qu'il ait laissé une veuve (la dame de Hemricourt), qui d'un second mari aurait encore eu trois enfants au moins? Autre incohérence : un Arnold, sire de Walhain, chevalier, est désigné le 28 juin 1303 comme médiateur entre le due de Brabant, Jean Berthout, et la ville de Malines (VAN DOREN, *Inventaire des archives de Malines*, I, 26, 28). Un arbitre choisi dans une cause de cette importance devait être un homme d'un âge mûr; et ce ne peut pas être sa veuve qui serait devenue la femme de sire de Boutersem, s'il est vrai que celui-ci fut tué à Courtrai en 1302. Mettant à profit les données fournies par le cartulaire de Salzinne, M. DE RADIGUÈS (*Les seigneuries du comté de Namur*, pp. 33, 144, 145) nous fournit une meilleure chronologie des sires de Walhain. D'après cet auteur, Jacques de Walhain aurait épousé (en seconde noce) Mathilde, veuve de Guillaume, sire d'Eghezée, dont la fille Helvide devint la femme d'Arnoul IV, issu d'un premier mariage de Jacques. Cet Arnoul IV a dû mourir assez jeune et laisser des enfants mineurs. Dès le 21 janvier 1264, en

assavoir monssaingnor Ernut, saingnor de Walhehain, monssaingnor
 Oston et monssaingnor Wilhelme de Biertinchamp. Ly dis messires Ernus,
 sires de Walhehain, fut bannerés et soy mariat alle filhe do plus preuz
 et do plus vailhant chevalier qui fuist en nostre pais : che fut messires
 5 Wilhelme Malclerc, saingnor de Hemericourt, qui n'avoit plus d'enfans;
 se croy^a que^b, pour ses bonnes viertus, Diiez ly fist le grasce que, de sa
 dicte filhe, issit grande lingnie et noble chevalerie, sy qu'il apparat chi
 après.

246. De ces dois conjons^c yssit une filhe tant soilement, qui fut r. 48 v
 10 mariée à on noble barons, monssaingnor Johan de Louz, saingnor d'Agymont,
 fil do freire le conte Ernut de Louz et de Chingny^d 1. Et quant ly
 dis messires Ernut, sires de Walhehain, fut trespasseis, madamme de
 Hemericourt, sa femme, soy remariat alle saingnor de Badresen, en
 Braybant, dont chi après sierat faite mention, car ly ystore sierat beaz à
 15 raconteir.

247. Item, do dit moussaingnor Johan de Louz et delle filhe le sain-
 gnor de Walhehain et de Hemericourt yssit ly beaz, ly bons et ly corageuz
 sires d'Agymont, nommeis messires Johan, qui, par sa femme, assy fut sires
 d'Ayshove en Flandres et de Herymeis. Chis nobles sires d'Agymont soy
 20 mariat alle filhe d'onne noble barons de Flandres, qui astoit saingnor

^a Selon AG, C sy er. je, BQJY je er — ^b A qui. — ^c B conjoins. — ^d Sa. omet et de Ch.

effet, on volt que *les enfants* d'Arnoul de Walhain ont délivré à l'abbaye de Salzinnes la dime de Spy, autrefois donnée par Guillaume d'Eghezée, chevalier, et Mathilde, son épouse. Au nombre de ces enfants on retrouve Arnoul V, Otton et Guillaume de Walhain, cités par Hemericourt. Arnoul V aurait donc été le héros de Woeringen et l'arbitre de 1505; il n'est pas contestable que sa femme ait été Isabelle de Hemericourt, ni que celle-ci ait épousé un sire de Boutersem, qui n'a donc pas succombé à Courtrai.

¹ Ici nous nous retrouvons en terre fernie. L'héritière de Walhain et d'Eghezée, qui se nommait Mahaut (GALESLOOT, *Le livre des feudataires*, p. 200), épousa, comme le dit Hemericourt, Jean III de Looz, sire d'Agimont et de Ware, frère aîné de Louis (ci-dessus, page 97, note 1) et d'Arnould d'Agimont (page 102, ligne 1). Né en 1285, il était marié avant 1512 et scella la Paix de Fexhe en 1516. Il ne survécut guère à cet événement, car son nom ne se rencontre plus dans les documents contemporains : en 1525 son fils était orphelin.

d'Ayshove ^a et de Herymeis, qui n'avoit plus d'enfans, et estoit do noble sanc de Gaveres ¹; et en out dois filles, assavoir Ysabeal et Marie, qui furent à mon temps mariées à dois bannerés de nostre paiis de Liege, assavoir que madamme Ysabeal fut mariée à monssaingnor Johan, saingnor de Rochefort ², et ceste filhe out ^b en sa parchon les terres d'Agymont, ³ d'Ayshoven et de Herymeis; et madamme Marie fut mariée à monssaingnor Thiry, saingnor de Seraing et de Preales, et out por sa parchon la terre de Wallehain qui, à cely temps, valoît bin xvi cens florins de Florence par an ³. Chis nobles sires d'Agymont, peire de ces ^c dois sereurs, fut ly plus doteis chevaliers de ce paiis et des paiis marcissant, et de plus ¹⁰ grans estat et despens. Ilh refist tot noeve sa belle fortrece d'Agymont, que ly paiis de Liege avoit jadis abatut ⁴, qui est si costable et teilement edifiie que on puet avoir grande admiration coment ilh le pout ^d acheveir ^e. Et par tant que ly genealogie de ses hoirs est chi devant escript, tant en capitle parlant de cheaz de Rochefort et de Haneffe comme en cely parlant ¹⁵

f. 49 des hoirs do promerain mariage le saingnor de Warfezées az xx enfans, nos, par caze de brieteit ^f, nos en deporterons à cesty fois.

(Sa. 113) **248^g**. Vos aveis oût chi devant declareir ^h que, quant messires Ernus,

^a A de daysh. — ^b Sa. eut. — ^c AGY ces, CBQJ ses. — ^d AB puet, G peult, C pollut, QJY a sceul. — ^e Sa. achever. — ^f Sa. p. e. d. briereteit, QG par eas de veritez. — ^g Ici, dans δ (sauf W) ζ , le titre Badresen. — ^h AB out . . . declareit, G heu . . . declare, C oyu . . . declarer, B ouy . . . declarer.

¹ Jean IV de Looz, sire d'Agimont, de Walhain et d'Henricourt, encore mineur en 1323, avait pour tuteur son oncle Louis (PONCELET, *Fiefs*, 64). En 1340 nous le voyons conclure un arrangement au sujet des limites respectives de sa seigneurie de Henricourt avec celle de Limont (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 476). Il combattit à Vottem (1346), à Basweiler (1371) et vivait encore en 1374. Jeanne de Gavre, sa femme, était fille unique et héritière de Rasse, seigneur d'Ayshove, Ilérimez, Brugelette, et de Marguerite de Pamele.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 180, note 2. Le mariage de Jean de Rochefort et d'Isabelle d'Agimont était accompli dès 1337 (*Charte originale de Lille*).

³ Voyez ci-dessus, page 27, note 2.

⁴ La destruction du château d'Agimont fut le fait de l'évêque Thibaut de Bar. HOCSBM⁶ (p. 330) la place en 1308 et n'en donne pas la cause. La *Chronique de 1402* (édit. BACHA, p. 254), d'accord avec HOCSBM pour la date, avance que l'évêque agit à l'instigation de sire de Pesche, son maréchal, qui avait eu à se plaindre de Jean d'Agimont. Jean d'Outremeuse, au contraire, date cette destruction de 1309 et prétend que l'évêque fut instigué par Jean de Pont (VI, 124).

sires de Walhehaing, fut trespasseis, que madamme de Hemericourt, sa femme, soy remariat alle saingnor de Badresen, en Braybant; s'en parsiwerons nostre mateire, et dirons, en partie, ceaz qui en deskendirent.

249. De cesti secon ^a mariage issirent messires Henris, sires de
 5 Badresen, et messires ^b Wilhelmes de Badresen, canones de Saint Lambiert, à Liege ¹, et assy une tres belle et tres vailhant damme, qui fut tant hautement et noblement astalée par mariage que tos ses linages en fut honoreis.

250. Chis messires Henris, sires de Badresen, fut compains ^c d'armes al
 10 noble et tres corageuz saingnor de Falcomont ^d, de Monjoie, de Saint Vis et de Budekenbaxhe, nommeit monssaingnor Renart ², si que, por la bealteit et bonteit delle sereur do dit saingnor de Badresen et de sa bonne amours et compaignie, ilh, messires Renars, prist cely damme à femme; s'en issit ly plus noble progene de proeche, de bealteit et de gentilh (Sa. 114
 15 corage qui fuist entre Mouze et le Rins.

251. Ly deseurnomeis messires Henrys soy mariat alle sereur mons-

^a Sa. omet secon. — ^b Sa omet mess. — ^c CBQJY compaignons. — ^d A Falcolmont.

¹ Jeune encore en 1320, Guillaume de Bautersen était déjà pourvu de deux bonnes prébendes, l'une à Notre-Dame à Maestricht, l'autre à Sainte-Gertrude de Nivelles, quand le pape Jean XII lui confère, en outre, le 19 mai de la même année, une expectative de prébende à la cathédrale de Liège (FAYEN, I, 822). Cinq ans plus tard, le même pape amplifie ses faveurs en gratifiant notre Guillaume d'une expectative à Utrecht, tout en le dispensant de la résidence, pour trois ans, afin de lui permettre d'achever ses études (FAYEN, II, 1682, 1683). En 1333 il est enfin chanoine de Saint-Lambert et le plus jeune des résidents (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 421). Deux ans après, le parti des Awans le désigne pour siéger au tribunal des Douze. En 1336, il devient prévôt de Saint-Barthélemy, est encore cité en cette qualité en 1343, 1351 (LAUAYE, *Charles du chapitre de Saint-Jean*, sous presse) et mourut en 1354 (DE THEUX, II, 41; BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, 219).

² Renaud de Fauquemont, fils puiné de Waleran II, succède en 1306 à son frère Thierry II dans la possession des seigneuries de Fauquemont, de Montjoie, de Saint-Vith et de Butgenbach (ERNST, *Histoire du Limbourg*, V, 292). L'acte du 21 août 1306 le qualifie en même temps seigneur de « Botersheim » et d'écuyer (VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, I, n° 480, de même que celui du 7 octobre suivant (FRANQUINET, *Oorkonden . . . van Sint Gerlach*, p. 36). On connaît sa mort accidentelle, en 1352.

saingnor Henry, saingnor de Groules, en la terre de Lemborch ¹; s'en yssit messires Henrys, qui fut tres beaz chevaliers ². Ilh vendit la terre de Badresen, et le veys demoreir en sa maison de Kykenpois, deleis Liege. Chis secons messires Henris wagnat par plait, en la Court do duk de
 f. 49 v Braybant, parmy lettres de Bruxelles, la belle terres de Berghes sor le ³
 Zome ³. Ilh en est dois fis et dois filhes. Ly ainsneis est nomeis messires
 Henris, sires de Berghes, marieis alle filhe le saingnor delle Leke ⁴; s'en at
 ou fil nomeit monssaingnor Henry, marieit alle filhe le saingnor delle
 Groutehus, en Flandres; s'en fut meire ly filhe do noble saingnor d'Agy-
 mont, qui, en devant, avoit eût à marit le saingnor de Rochefort ⁵. Et ly ¹⁰
 atres freires do saingnor de Berghes est nomeis Gerars et est nouvellement
 marieis ⁶; et de ly et de ses sereurs, et des enfans de son freire, puet
 naystre grande semenche, por enforchier leur lynage, car ilh sont beaz et
 ryches et en grant prosperiteit.

252. Ors retournerons al bon saingnor de Falcomont ^a. Chis nobles ¹⁵
 sires de Falcomont, messires Renars, fut ly plus preuz ^b et ly plus corageuz ^c
 des ^d Tixhons. Ilh veriat costablement al bon duk Johan de Braibant,
 peire de madamme de Braibant vivante à present, qui ly wagnat la vilhe de
 Falcomont et l'assegat en la fortrece de Monjoie; dont ilh avint al dit sain-

^a Cette phrase est placée au milieu de la page, ainsi qu'un titre, dans Qδ (sauf OW). — ^b C le plus preuz, BQAG ly preuz. — ^c BQ corageiez.. — ^d Sa. de.

¹ Henri, sire de Boutersem, chevalier, vivait en 1518 (*Chartes de Saint-Jean*). Catherine de Gronsveld était sa veuve en 1555 (BUTKENS, II, 211).

² Henri, sire de Boutersem, sénéchal de Brabant en 1552 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 165), vint demeurer à Kinkempoix (commune d'Angleur) et mourut en 1570 (BUTKENS, II, 104). Marie de Wesemacl, dame de Merxem, de Schooten, de Wilre et de Wuestwezel, était sa veuve en 1586 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 252).

³ Bergen-op-Zoom, ancienne ville forte du Brabant septentrional, à 35 kilomètres environ d'Auvers. Érigé en marquisat par Charles-Quint en 1555.

⁴ Henri de Boutersem, sire de Bergen-op-Zoom, mort en 1419, avait épousé, le 15 mai 1386, Beatrix de Wassenaar de Polanen, fille de Jean, sire de la Leek, et d'Ode de Hornes.

⁵ Henri de Boutersem, sire de Bergen-op-Zoom, épousa Jeanne de Gruythuisen, fille de Jean van Aa, seigneur de Grimberghen, et d'Isabelle de Looz d'Agimont, veuve de Jean de Rochefort (voyez ci-dessus, paragraphe 247, note 2).

⁶ Gérard de Boutersem, dit de Bergen, mentionné ci-dessus, page 69, note 2).

gnor de Falcomont ly plus diverse fortune que onkes avenist à wailhant homme, car, por ly rafressier, ilh avoit osteit son bachinet, se passoit parmy la xhaillie ^a de sa fortrece de Monjoie, et uns quareaz, qui estoit trais al aventure al ho et à lonch ^b, ly fichat en la tieste ^c, dont ilh morut pitieusement ^d. Ilh demorat de ly tres belle conpaingnie d'enfans, engenreis en la sereur monssaingnør Henry de Badresen, assavoir messires Thiris, messires Johan et v sereurs. Chis messires Thiris resemblat ^e son bon peire, car ce fut ly plus preuz des Tixhons. Ilh fut marissaz des grans ooz le conquerant roy Edwar d'Engleterre, quant illi enteprist la werre encontre le roy Phelippes ^f de Franche ^g, quant ilh entrat en Cambresis. Ilh fut assy marissaz des grans ooz que ly roys de Boëme, contes de Luxemborch, ly évesques de Liege et tous leurs aloiies aminont ^h en Braybant sor le duk Johan deseurnomeit, quant on fut à Heylechines, et ardit gran nombre de vilhes et portat tres gries ⁱ damages al duk deseurnomeit, qui, en devant, avoit à son dit peire gasteit sa terre de Falcomont ^k. Ilh fut ameis et doteis grandement; se morit, après ce, sains hoir, alle bataillie à Votemme, deleis Liege, quant ly évesques Englebier delle Marche fut desconfis, l'an mil trois cens et XLVI ^l. Quant messires Thiris fut trespasseis, messires Johan, ses freires, fut sires de Falcomont ^m. Ilh estoit marieis alle damme de Berghes sor le Zome, qui astoit filhe ⁿ alle damme de Quakebeke ^o, sereur

f. 50

^a Selon AG, Sa. xhille, CQ seaille. — ^b Ainsi AB, G au hou et au loing, Q en hault et a loing, CJY en hault. — ^c B teste — ^d Sa. -oit. — ^e Sa. omet cette proposition. — ^f Sa. aminont. — ^g G grives, BC grand., QJ manque. — ^h Q omet toute cette phrase. — ⁱ A facolmont. — ^j AG quakeberke, J quakerke, Q Querkeberke, Sa. Quekebeke, C quaerlebeke.

¹ En 1532 (ERNST, *Histoire du Limbourg*, V, 507).

² Thierry III, sire de Fauquemont et de Montjoie, et par son mariage avec Mathilde de Voorne, sire de Voorne et vicomte de Zélande (Pior, *Namur*, n° 690; FRANQUINET, *Saint-Gerlach*, n° 41), périt à la bataille de Vottem, le 19 juillet 1546. Sa femme lui survécut jusqu'en 1572.

³ Jean, sire de Fauquemont et de Montjoie se qualifiait dès 1546 de seigneur de Bergen-op-Zoom (FRANQUINET, ouvrage cité, n° 41), terre qu'il possédait en vertu de son mariage avec Jeanne de Voorne, fille d'Albert de Voorne et de Mathilde de Wesemacle dite de Quabeke. Cette dernière, née au plus tard en 1512 et mariée avant le 24 novembre 1525, était fille de Jeanne de Looz (sœur du comte Arnoul) et d'Arnold de Quabeke et de Bergen-op-Zoom. — On voit qu'Heuricourt, en la disant fille au lieu de petite-fille de la dame de Quabeke, saute par mégarde une génération. Sur ce point, un document très intéressant vient d'être révélé par la publication des archives vaticanes. Voici, en substance, ce qu'il nous apprend : Mathilde de Quabeke n'avait que trois ans quand elle fut

alle conte Ernut de Louz, qui, après ce, reprist à marit monssaingnor
 (Sa. 115) Wilhelme d'Oreilhe, saingnor de Rumines ¹. Chis messires Johan de Falcomont morit asseis tost après son dit freire, sains hoir, assavoir l'an mil trois cens et LII ². Ors retournerons az v filhes qui furent ses sereurs. Ly ainsnée fut nomée Phelippe, qui, après l'obit do dit monssaingnor Johan, ³ son freire, succedat en la terre de Falcomont et soy mariat adont, en ses ainsneis jours, assavoir l'ain ^a mil trois cens et LII, à monssaingnor Henry de Flandres, on noble baron et tres beal chevalier, cuzin al conte Lowy de Flandres ³. Et, par tant que ses ^b terres gisoient fours delle poissance et des amis le dit monssaingnor Henry, ilh et sa dicte femme, qui n'avoient nulle ¹⁰ hoir, les vendirent, sy que ly nobles lynages de Falcomont en fut deshyreteis, car de la dicte damme Phelippe ^c ne demorat nus hoirs; et l'aquist messires Renars Maxhereis, sires de Schoenevorst, l'an mil ccc et LIII ^d, s'en fut avestis par devant l'empereur Charlon de Boëme en la citeit de Thou, en Loheraïne, l'an mil ccc et LIII, le venredit ^e devant le florie Paske ⁴. ¹⁵ Lyqueis messires Renars astoit adont en tres grant prosperiteit et, nequident, quant messires Walerans de Falcomont, fis de monssaingnor Johan, saingnor de Borne et de Zitter, freire germain al viez monssaingnor Renars, saingnor de Falcomont et oncle de la dicte damme Phelippe, le reclamat, ²⁰ sy que chys qui estoit issus del hoir marle, ly dis messires Renars de

^a B l'ao — ^b CBGJY ses, A ces. — ^c Sa. Johanne (la traduction Philippe). — ^d Sa. 1554. — ^e B vendredy.

fiancée à Guillaume de Voorne, fille de Gérard, châtelain de Zélande. On l'amena au château de Voorne, où pendant six ans elle fut élevée à côté de son fiancé. Elle avait donc 9 ans, et celui-ci en comptait 11 tout au plus, quand la mort vint le ravir. Mais ce malheur ne fut pas sans remède. Le petit Guillaume avait un frère du nom d'Albert, qui pouvait prendre la place du défunt! Ainsi fut fait et, après quatre ans de nouvelle cohabitation, le mariage est solennellement contracté et... consommé. Une terrible guerre de familles, dont on ne devine pas bien les motifs, mais qui coûta la vie à plus de soixante personnes, en fut la conséquence. Si bien que le pape Jean XXII, sollicité par le roi de France, se fait un devoir d'intervenir, pour déclarer par une lettre du 24 novembre 1325 la validité du mariage et la légitimité des enfants à naître (FAVEN, II, n° 1664).

¹ On le rencontrera plus loin.

² BUTKENS, I, 484; II, 105.

³ Henri de Flandre, seigneur de Ninove.

⁴ Le diplôme est donné *feria sexta ante festum Palmarum*, c'est-à-dire le 4 avril 1354 (DE DYNTER, *Chroniques des ducs de Brabant*, II, 687).

Schoenevorst nel ozat tenir, anchois descangat ilh la dit terre de Falcomont al duk de Juley adont vivant por la terre de Calstre; et, après ce, fist ilh une atre discange delle terre de Calstre alle terre de Zichen ^a, que ly dus de Juley tenoit en Braibant, et retinve la fortrece de Monjoie, laqueile
 5 discange fut faite l'an mil ccc et lvi ¹. Et l'année après, assavoir l'an mil ccc et lvii, le jour delle Nativiteit Nostre Saingnor Jhesu Criste, ly duk de Juley, qui astoit adont marchis, fut promirement fais dus de Juley et contes de Falcomont par l'empereur devant nomeis, sorjournant adont en la citeit de Mes en son noble estat imperial, à gran nombre de princes
 10 d'Almaingne ^b. Pour lequeil vendage grans guerre ennovit entre le duk de Juley deseurdit, qui avoit prise la possession de la dicte terre de Falcomont, et entre monssaingnor Walerain ^c deseurnomeis, fil do jadis monssaingnor Johan, saingnor de Bourne et de Zietter; et reclamait ly dys messires Walerans vassalment son droit alle espée, et coilhit journée de
 15 bataillhe, pooir encontre pooir ^d, al encontre do duk de Juley, et furent logies az champs les uns contre les atres; et combatus soy fuissent, se n'awissent esteit ly contes Thiris de Louz et ly contes de Mont ^e, qui astoit ainsneis fis do duk de Juley, qui traitioit une pais, si que la dicte terre de Falcomont fut mize en mains do duk Wincelaus de Braybant, et onkes
 20 puyis ne s'en partit.

253 ^f. Ly seconde filhe de Falcomont, assavoir ly sereur damme (Sa. 116) Phelippe, fut mariée alle conte de Spanhem ²; ly tirce, al saingnor de

^a A ziehen. — ^b C omet ce passage, depuis les mots laqueile discange fut faite. — ^c B Walerans. — ^d C omet cette expression. — ^e Ainsi BC, Q de Mons, A do nom, G du n. — ^f J, entre ses ff. 45-46, présente une lacune correspondant aux paragraphes 253 à 257 inclusivement.

¹ Voyez ci-dessus, page 81.

² Au sujet de la famille de Fauquemont, Hemricourt verse dans de regrettables erreurs. Tout d'abord, ce n'est pas une fille mais une sœur de Renaud, qui a pris alliance dans la famille de Spanheim. Elle se nommait Elisabeth et vivait avec son mari de 1504 à juin 1529. C'est ce que prouvent à l'évidence les documents analysés par J.-G. Lehmann dans son travail *Die Graffschaft und die Grafen von Spanheim* (Kreutznaech, 1869), et dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. Jules Vannérus, conservateur des Archives de l'État, à Anvers. Le 1^{er} octobre 1504, Thierry de Montjoie, sire de Fauquemont, assigne sur le tonlieu de Fauquemont la dot de 1500 mares donnée par son père Waleran à sa sœur Elisabeth, femme du comte Simon de Spanheim. Au 26 juillet 1506,

Ghenepe et de Brederode ¹; ly quarte fut abbeisse de Maboge ², et ly v^e fut canonesse altre part en Alemangne ³. Ceste canonesse prist en si grant desdainge la perde delle terre de Falcommont qu'elle en assotit et en perdit son sains, et alat à Falcomont, et disoit qu'elle estoit damme de Falcomont, et onk ne s'en vout partir, anchois le covint là ens nourir, et y morut ^a. Et ensy n'est demoreit do bon monssaingnor Renart, saingnor de Falcomont, et de madamme de Badresen, sa femme, engenrée en la filh do bon saingnor de Hemericourt, que chez de Spanehem et chez

^a *Sa. amet et y m.*

comme le constate une charte octroyée par le roi Albert, alors à Francfort, c'était Renaud de Fauquemont qui avait à fournir le revenu de cette dot : il eut même à ce sujet avec son beau-frère Simon et sa sœur Elisabeth des difficultés qui firent l'objet de deux arrangements des 41 avril 1312 et 31 août 1320 (LEHMANN, *op. cit.*, pp. 68, 69, 126, 156, 158, 161, 167, 170, 173-175). Simon II mourut en 1357, laissant d'Elisabeth de Fauquemont sept enfants dont trois fils : Waleran (qui succéda au comté dès 1330 et mourut en février 1380, ayant épousé Elisabeth de Katzenellenbogen), Jean et Renaud. Les prénoms de l'aîné et du dernier sont évidemment pris dans la famille de Fauquemont. Comme Waleran de Fauquemont est mort en 1302, avant le 20 octobre (ERNST, *Histoire du Limbourg*, V, 287), c'est avant cette date aussi qu'il faut placer le mariage de sa fille qui fut dotée par lui. Si en 1306 c'est Renaud, fils puîné de Waleran, qui intervient à propos de la dot de la comtesse de Spanheim, c'est que son frère aîné Thierry, cité de 1302 à 1305, venait de mourir. — La « seconde filhe de Falcomont », comme s'exprime ici notre chroniqueur, se nommait Marguerite et doit avoir eu deux maris : le comte Henri II de Vianden et Hartard de Schöneck. Le 4^e mai 1353 Marguerite de Fauquemont, dame de Schöneck, transporte à Henri de Flandre, son beau-frère (époux de sa sœur Philippe), le tiers qu'elle possédait dans les terres de Fauquemont, Montjoie, Butgenbach, Saint-Vith et Euskirehen (НИКОФ, *Gedenkwaardigheden*, II, p. 58). Or, le comte Henri II de Vianden, mort sans postérité en 1351, avait laissé sa succession à ses nièces, Marie et Adelaïde, dont l'aînée fut unie à Simon III, comte de Spanheim. C'est sans doute cette circonstance et cette identité de noms qui ont jeté le trouble dans les souvenirs de notre consciencieux Hemricourt. — Le comte Simon de Spanheim, comte de Vianden, conduisit une rotte à Basweiler. Il reçut du Brabant en 1374 pour lui-même et ses quarante-cinq compagnons, dont quatre chevaliers, tous prisonniers à la bataille, un acompte sur une indemnité totale de 20,000 moutons (DE RAAUT, III, 448.)

¹ La troisième fille se nommait Beatrix de Fauquemont. Morte en 1354 et enterrée à Rynsburg, elle fut femme de Thierry, sire de Bréderode, Wyngarden, Papendrecht, etc., décédé en 1377. Mais il n'était pas seigneur de Gennep, comme le veut Hemricourt; cette terre appartient à son fils Renaud par suite de son mariage avec Yolende de Gennep.

² Marie de Fauquemont, abbesse de Mœubeuge depuis 1351, se déporta de l'administration temporelle de l'abbaye en 1371 (LE GLAY, *Cameraecum christianum*, p. 248, note 1).

³ Elle était chanoinesse prémontrée à Richenstein, près de Montjoie (DE CHESTRET, *Renard de Schönaeu*, p. 27).

de Brederode. Et ja soice que monssaingnor Johan de Falcomont, sires de Borne et de Zitter, freire do bon monssaingnor Renart, saingnor de Falcomont deseurnomeit, ne fuist nint des lynages de nostre paiis, nintmains nos en parlerons on petit ¹.

3 **254.** Ly deseurnomeis messires Johan, sires de Borne et de Zitter, out de son promerain mariage, assavoir delle damme de Ravelsteyne ^a, le bon et le preu monssaingnor Walleran ^b de Borne deseurnomeit ², qui à grant (Sa. 117) poyne ^c, travailh et costenges reclamat al espée la dicte terre de Falcomont al encontre do viez duk Wilhelme de Juley, gransaingnor do dukes de 10 Guelres et de Juley maintenant vivant. Lyqueis messires Wallerans soy mariat à une noble damme, filhe do saingnor de Feire ^d, en Franche ³,

^a D'après AG, Sa. Ruelsteyne, C Ravesteyne, QY Ravesteyn. — ^b B Walerain. — ^c Sa peyne. — ^d C ferre, Q ferie, AGB freire, Y freirs.

¹ Jean de Fauquemont, chevalier, déclare le 15 mars 1521, qu'il reprend en fief du comte de Looz et de ses fils, le château de Borne, à condition de rendre à Arnold, sire de Steyn, la somme qui le grevait (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 292 ; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 220). Ernst (*Histoire du Limbourg*, V, 288, note 3) a mis en doute l'allégation que Jean aurait été en même temps seigneur de Sittard. Il a eu tort : nombreuses sont les chartes (de 1559 à 1545) où Jean de Fauquemont prend le titre de seigneur de Borne et de Sittard (voir notamment FRANQUINET, *Chartes de Venlo*, n° 6 ; NYHOFF, *Gedenkwaardigheden uit de Geschiedenis van Gelderland*, tome II, *passim.*, etc.). En 1552, Jean de Fauquemont entre dans la *Landfriede* (ERNST, *op cit.*, V, 87). Il meurt le 5 mars 1556 et est enterré à Sittard.

² Waleran de Fauquemont relève Borne le 5 septembre 1556 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 246) et meurt sans hoirs le 5 mai 1578. Dès 1548 il était chevalier et sire de Herpen; en 1557 il se qualifie sire de Borne, Sittard, Herpen et Asperen. Il fut aussi drossard de Montfort et de Ruremonde (NYHOFF, *op cit.*, n° 56, 51). — Les papes Innocent VI, le 4 novembre 1560 (*Reg. Avin.*, 142, fol. 557) et Urbain V, le 2 février 1565, accordent à Walram de Falkenboreh, seigneur de Borne, et à *Alis*, son épouse, des indults spéciaux. Quelle était cette *Alis*, ou Aleyde? Peut-être celle que Jalheau désigne sous le nom d'Elisabeth d'Arckel, dame d'Asperen. Hemricourt n'en fait pas mention; mais Waleran eut une seconde femme, comme nous allons le voir.

³ Égaré par la fausse leçon *Freire*, adoptée par Salbray, je n'ai reconnu qu'après de longues recherches qu'il s'agissait de Fère-en-Tardenois, petite ville du département de l'Aisne. Gaucher de Chastillon en était alors seigneur et ce fut à son château de Fère qu'il eut l'honneur de recevoir le roi de France, le 17 septembre 1565 (DUCRESNE, *Histoire de la Maison de Chastillon*, p. 600). Ce Gaucher n'ayant que des filles, vendit le 24 mars 1594 sa seigneurie de Fère pour 50,000 écus d'or à Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI, et déjà seigneur de tout le Valois. Quelques années plus tard, Fère fut érigée en pairie héréditaire. — Je n'ai pas rencontré jusqu'ici la preuve formelle du

et morit sains hoir ; et la dicte damme soy remariat al saingnor de Gystelle, en Flandres ¹.

255. Quant messires Johans, sires de Borne, fut veves, ilh reprist à femme le noble damme de Vorne ^a, qui astoit veve assy do saingnor de Dalembrouk ², freire al conte Thiry de Louz, et en avoit unc fil, qui, après l'obit do conte de Louz ³, fut sires de Heynsbergh et fut marieis alle sereur le duk Wilhelme de Juley dierainement trespasseis, dont ilh est ly sires de Heinsberch maintenant vivant et ly damme de Horne, sa sereur ⁴. Des deseurnomeis saingnor de Borne et de la dicte damme de Vorne ^b, issit en leur dierain mariage messires Renars, qui, delle succession mons- 10 saingnor Waleran, son freire, fut sires de Borne et soy mariat alle filh le conte de Clayves, et morit sains hoir ⁵. Et out messires Renars une sereur

^a B voerne, QGY¹ borne, CY² borne. — ^b B voerne, QGY borne, C horne.

mariage de Waleran de Fauquemont avec Jeanne de Chastillon, fille du dit Gaucher. On peut présumer que cette union était chose faite le 19 septembre 1373, date à laquelle Waleran devient feudataire du roi de France en recevant une rente de 1200 livres (KRRVYN DE LETTENHOVE, *Tables de Froissart*, p. 184). Mais nous savons que dès 1384, Jeanne était remariée à Jean, sire de Ghisteltes (JALHEAU, page 132, note f).

¹ Voyez DIEBERRICK, *Inventaire des Archives d'Ypres*, II, 266; C^{te} DE LIMBURG-STIRUM, *Le Chambellan des Flandres*, 159.

² Hemricourt commet ici une véritable erreur en nommant cette dame, « la dame de Vorne ». En effet, la veuve du sire de Dalenbrouck était bien Catherine de Virnebourg (KREMER, *Akademische Beiträge*, I, 26) et la preuve qu'il s'agit de la même personne nous est fournie par une lettre de Benoît XII du 12 janvier 1339 validant le mariage que noble Jean de Valkenboreh, sire de Borne et de Zietert, avait contracté avec Catherine de Vorneborch, veuve de Jean de Dalembroeck, du diocèse de Liège, quoiqu'ils fussent alliés aux troisième et quatrième degrés (VIDAL, *Benoît XII*, n° 7210). Elle mourut en 1336. Virnebourg, dont on voit encore d'imposantes ruines assises sur un pie de basalte, est situé dans la province rhénane, régence de Cologne, cercle d'Adenau.

³ Thierry de Heinsberg, comte de Looz, mourut le 19 janvier 1361 (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 319).

⁴ Godefroid, sire de Heinsberg et de Dalenbrouck (1354-1395), épousa par contrat du 7 février 1337 Philippine de Juliers, qui mourut le 24 août 1390, et d'eux naquirent Jean de Looz, seigneur de Juliers, de Heinsberg et de Lewenberg, qui mourut le 24 juin 1438; et Jeanne de Looz-Heinsberg, femme de Guillaume, sire de Hornes et d'Altena.

⁵ Renaud de Fauquemont, sire de Borne, par relief du 27 janvier 1381 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 224), mort sans postérité le 17 janvier 1396. Il avait épousé en 1395 Elisabeth de Clèves, fille d'Adolphe I^{er}, comte de Clèves et de la Marek, et de Marguerite de Juliers.

germaine, qui est contesse de Sames en Samois ¹, et at plusieurs enfans, fis et filhes, dont ly damme delle Leke est ly une ^{a 2}.

256 ^b. Ih vos at bin esteit declareit cheaz qui sont yssus delle filhe le bon monssaingnor Maclerc, saingnor de Hemericourt; sy retournerons ³ al ^c dit saingnor de Hemericourt por recorder sa lingnie et partie de ses oeuvres viertueuzes, qui bin doiient estre mizes en compte, car je les ay ^d trouwée en escript fait alle temps et do conseilhe monssaingnor Wilhelme de Badresen, jadis canonne de Liege ³, doqueile ly dis sires de Hemericourt fut gransires, si qu'il contient chi desoir ^e.

f. 31 v
(Sa. 118)

10 257. Al temps que ly bataille fut en la wardes de Steppes, asseis pres de Houten l'Évesque ⁴, entre les Ligois et les Braibecons, qui furent desconfis, avoit dois bons chevaliers à Hemericourt, qui furent mult preuz à cely bataille. Ly ainsneis estoit nomeis messires Thomas et astoit sires de Hemericourt, et ly atres estoit nomeis messires Ameiles ⁵. Chis dois

(Sa. 119)

^a Tels AG, Y est une, BQ en est une, C en est l'une. — ^b Dans BQδ (sauf W), se place ici le titre Hemericourt. — ^c Il y a ici, dans ζ, une lacune qui s'étend jusqu'au quatrième mot du paragraphe 355. — ^d C les ay, AB ley ay, G laye, Q laie. — ^e A desoir.

¹ Philippine de Fauquemont (DE RAADT, III, 314, 315), épousa Jean IV, comte de Salm, en Alsace, vivant en 1365.

² Adèle de Salm, épousa vers 1390 Jean de Wassenaar, sire de Polanen, la Leek, Breda, qui mourut le 10 août 1394. Elle vendit Borne en 1402 et mourut en 1428.

³ L'identification de ce chanoine a été présentée ci-dessus, page 159, note 4. — Nous voici prévenus sur la portée des récits plus ou moins merveilleux qui vont suivre. On ne peut plus tout à fait les mettre sur le compte de notre chroniqueur; ils sont dus à un anonyme, qui travaillait « do conseilhe » du chanoine de Banterssem, désireux de perpétuer le souvenir des prouesses de son aïeul.

⁴ La célèbre bataille de Steppes, livrée le 15 octobre 1215. Ce nom de Steppes a évoqué chez les lecteurs français une idée de plaine, contre laquelle il faut se mettre en garde. *Step*, au génitif *Steps*, est, au contraire, un ancien prénom thiois, qui a formé « Stepsberg », appellation locale entre Houtain-l'Évêque et Montenaken, près de la chaussée romaine de Tongres à Nivelles. C'est là que se donna la bataille, dans une « warda », c'est-à-dire dans un enclos (*warande, custodia*). On y bâtit plus tard un moulin à vent et une chapelle (Cfr. KEMPENERS, *De oude vrijheid Montenaken*, passim.).

⁵ Les documents contemporains ne font aucune mention d'un Ameil de Hemericourt, mais nous révèlent deux chevaliers Fastré et Thomas, dont le premier fut incontestablement sire de Hemericourt. Leur père a dû être Thomas I de Hemericourt qui apparaît en 1171 dans un diplôme de l'empereur

freires avoient une werre singlere à on bon chevalier de Braybant, nomeit messire Heynemant de Hoctebierges ¹, qui avoit siies filhes. Chis messires Heynemans fut mors de ceste werre; mais, sor la journée que ly pais fut faite entre les dois pais deseurdis, ly comons amis ordinont assy une pais delle morteile faite des chevaliers deseurnomeis et de leurs aydans, ⁵ parmy laqueile mariages fut fais des dois chevaliers de Hemericourt à dois

Frédéric, relatif à la donation de Herstal : « Fastradus de Domartien, *Thomas de Helmericourt*, Godinus de Hosenmont, Bodo frater eius. » (*Cartulaire de Saint-Lambert*, 1, 90). On le retrouve en 1185 et en 1185 à des chartes de l'évêque Raoul de Zaeringhen (OR REIFFENBERG, *Monuments*, 1, 507; *Cartulaire de Saint-Lambert*, 1, 104). — Fastré de Hemricourt, chevalier et sire de Hemricourt, est cité sans interruption de 1205 à 1253 : en 1205, parmi les alleutiers (*homines de casa Dei*) Bodo de Hosaimont..., Libertus et Rigaldus de Lessy, *Fastradus de Haimericut* (*Cartulaire de Saint-Lambert*, 1, 151). En 1209 : Rasso de Warfesies, Gerardus de Hosenmont, Liebertus de Leschi, Warnerus de Nivella, *Fastredus de Hemmericort* et quamalii fideles nostri (*Cartulaire cité*, 1, 157). La même année, il figure encore dans une charte de Val-Saint-Lambert (n° 54). En 1211, parmi les nombreux héritiers qui se disputaient le droit de patronage de l'église de Monalle, on distingue Fastré de Hemricourt, Guillaume, son frère, Hawilde, leur mère, et Hawilde, sœur de Fastré (*Val-Saint-Lambert*, n° 59). En 1215, voici encore Gerardus de Hosenmont, Liebertus de Gineffe, *Fastradus de Hemmericort*, Godefridus de Scoves (*Cartulaire de Saint-Lambert*, 1, 170). Une charte qui est datée, soit du 25 février 1219, soit du 15 février 1220, présente parmi les hommes nobles, *Fastradus de Hemmericort*, Godefridus de Skeves, Willelmus de Hosaimont, Libertus et Balduinus, filius suus de Geneffe (*Même cartulaire*, 1, 187). En 1221, 1227, des chartes relatées par PONCELET (*Maréchaux*, pp. 158, 159), nous montrent toujours le même Fastré. Vers la fin de sa carrière, une libéralité importante, attestée par trois chartes originales se complétant l'une l'autre, vient jeter un rayon de lumière sur la famille de notre chevalier. En août 1232, du consentement d'Ide, son épouse, celle-ci mère de Gérard et fille de Poncine, Fastré, sire de Hemricourt, fait don à l'abbaye du Val-Benoît de la dlme de Vyle en Condroz, qu'il tenait en fief de Godefroid, sire de Schinne, et celui-ci, de l'évêque de Liège. Ces deux suzerains ratifient la donation, le premier par acte du 6 décembre 1234, le second, le 7 janvier suivant (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 35, 64, 65). Il résulte assez clairement de ces documents que Fastré n'avait point d'enfants et que dame Ide était veuve d'un premier mari, dont elle avait un fils, Gérard. Ainsi s'expliquent et le silence de notre chroniqueur relativement à Fastré et le mutisme des documents contemporains à l'endroit de Thomas et d'Aneil de Hemricourt, que leur situation de cadets mettait moins en évidence. Notons, en outre, qu'un Thomas de Hemricourt, prévôt de Sainte-Croix, de Saint-Barthélemy et de Huy, fut archidiacre de Condroz, de 1207 à 1219 (SCHOOLMEESTERS, dans *Leodium*, 1903, p. 4). Description de son sceau : *Analectes ecclésiastiques*, XXVI, 400. Il n'est guère admissible que ce dignitaire puisse se confondre avec un prétendu Thomas II, qui aurait été le père de la génération suivante. Cette génération provient donc d'un autre frère, par exemple de Guillaume cité ci-dessus, en 1211.

¹ Hodebierge, dépendance de Melin-sur-Gohertange (voyez WAUTERS, *Canton de Jodoigne*, pp. 203, 209).

des ^a filles do jadis monssaingnor Heynemant ¹. Se portoit messires Thomas les armes de Hemericourt, assavoir de geules à une bende d'argent, et ses freires portoit d'argens à une bende de geules.

258. Avint, après ce, que messires Thomas, sires de Hemericourt, out de sa dicte femme vi enfans, assavoir monssaingnor Wilhelme Frongnut, monssaingnor Gerart de Vyle en Condros, monssaingnor Thomas de Hemericourt, manant à Lantremeng, monssaingnor Robiert de Crennewy, chevaliers ^b, et dois sereurs, dont ly une fut mariée à Geneffe et ly atre à Blehen.

10 259. Ly dis messires ^c Wilhelmes ² Frongnus soy mariat alle filhe f. 52 d'on noble chevalier bannerés, qui estoit syres d'Atryve, qui estoit des lynages d'Atrive, de Diik ^d, de Leyvendale, de Reyvel et de Heynien en Haynau ³. S'en issirent quatre enfans, assavoir ly bons et ly preuz messires

^a Sa. omet des. — ^b Sa. omet chev. — ^c Sa. monss. — ^d AGB de duk, JY et duc, Q du Duchés, C manque.

¹ On ne peut se défendre ici du soupçon que l'idée de cette prétendue alliance pourrait bien avoir été inspirée par le récit que Renier de Saint-Jacques nous fait de la bataille de Steppes, quand il montre le due de Brabant avant la mêlée se dépouillant de son armure pour en revêtir son chevalier, Henri de Holdeberges, et donner ainsi le change sur sa personne : « arma sua deposuit (Dux), que euidam militi nomine Heinrico de Holdeberges induenda tradidit, ut esse dux putaretur, et ipse sine armis melius eclaretur » (*Annales Sancti Jacobi Leodiensis*, édit. J. ALEXANDRE, p. 106).

² Guillaume et Robin de Hemricourt, chevaliers, sont présents en 1232 à une charte de Jacques, sire de Clermont, et à une autre de Gilles, sire de Rochefort (*Floëne*, nos 40 et 41). Le 14 avril 1243 ils sont fidéjusseurs de Baudouin de Geneffe, châtelain de Waremme (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 444). *Honestis viris domino Roberto et domino Wilhelmo militibus de Hemericurt*, 1^{er} juillet 1252 (*Même cartulaire*, II, 22).

³ Les d'Atrive ont été rencontrés ci-dessus, page 21; Dlik (que je n'ai pas hésité à substituer à la graphie *duk* qui se trouve dans les meilleurs manuscrits et qui n'a pas de sens ici) peut se rapporter à plusieurs hauts lignages. Les Levendale (aujourd'hui Leeftael, entre Louvain et Bruxelles) étaient réputés pour l'une des races les plus distinguées du Brabant : Louis de Levendale, chevalier, vivait en 1239, 1244 (*Cartulaire d'Affligem*, nos 486, 541). Il était père du chevalier Henri, amman de Bruxelles en 1244 (*ibidem*, n° 537). Celui-ci eogendra : *Ludovicus miles dominus de Levedale* qui testa le 21 novembre 1285 (*Bijdragen tot de geschiedenis*, III (1904), p. 114). Notons toutefois qu'une seigneurie du même nom existait près de Wevelinchoven, au diocèse de Cologne : *Ego Hermannus de Licendale miles.... de consentu Mechtildis de Myrlaer uxoris meae legitime castrum meum dictum*

Wilhelmes Malclers, qui fut nomeis et sierat à tousjours ly bons sires de Hemericourt. et fut bannerés, messires Godefrois, ses freires, qui fut sires de Herkes deleis Tongres, damme Juwette et damme Ysabealz.

260. Ly dis messires Wilhelmes Malclers ¹ soy mariat à une genty damme de gran sens et gouvernement, qui estoit des Loges en Haynau et estoit do linage de Kuchy et de Bierlemont; s'en issit une filhe tant soilement, qui fut mariée à on bannerés de Braibant, nomèt monssaingnor Ernut, saingnor de Wallehain, doqueile et de ses hoirs mention est chi devant faite, en ce meïsmes capitle ².

261 ^a. Chis bons sires de Hemericourt ne chevanchat onkes, mais tant ^b fer ^b chevachoit qu'il n'estoit nint à remuweir; et estoit si bin stoffeis et facheneis ^c de tos membres, et de si gran force et hardement, que ch'estoit

^a Le texte des paragraphes 261 et 262 a été publié, assez inexactement, d'après le manuscrit A, par MAURICE WILBOYTE, dans *Le wallon, Histoire et littérature des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Bruxelles, Rozes, 1893, pp. 134-133. — ^b AGM fer, Sa. for, EOW fiere, CQR fort, HK fermement, L tierment et fort, JY bien. — ^c Ainsi A, Sa.CQG -on-.

Lievendate silum apud villam de Weuelkoven infra territorium et districtum ecclesie Coloniensis, 1370 (LACOMALET, III, p. 700). — Revel est le nom d'anciennes familles françaises, sur lesquelles je n'ai recueilli aucun renseignement précis. — Quant à Heynien, en Haynau, je ne puis y voir que Hainin, près de Boussu, dont il faudrait étudier les origines féodales.

¹ Ce chevalier possédait la seigneurie d'Hemricourt, de 1270 à la fin du XIII^e siècle, puisque notre chroniqueur assure en 1598 qu'un siècle ne s'était pas écoulé depuis sa mort. Le 7 avril 1270 (n. st.) « Wilheames, sires de Hemmericurt, chevalier, » était en désaccord avec le chapitre de Saint-Lambert au sujet des droits usagers des habitants de Fétinne dans les bois de Thiernes et d'Angleur. L'affaire fut soumise à un arbitrage. En 1272, le même chevalier, qui tenait de Guillaume, sire de Bronchorst, l'avouerie et le fief de Fize, y renonce (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 198, 199, 215). On le retrouve à des chartes de l'évêque de Liège en 1273 et 1285 (*Cartulaire de Flône*, n^{os} 116, 121). Au mois d'août 1287, Guillaume, chevalier, seigneur de Hemricourt, et Fagle, son épouse, avaient obtenu de Jean de Flandre, évêque de Liège, une rente de 200 muids; à ce titre, Guillaume reprend en fief de l'évêque ses châteaux d'Angleur et de Hemricourt, ses alleus et ceux de Lantremange, le tout valant au moins 200 livres de louvignis (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 427). Le 2 novembre 1293, Arnold, comte de Looz, reconnaît qu'il appartient au chapitre de Saint-Lambert, seul, de disposer de la « mambournie » pendant la vacance du siège épiscopal; il renonce à toute prétention contraire et autorise, au besoin, ses hommes féodaux de l'évêché, savoir : sire Guillaume de Hemmericourt, sire Gérard de Berlo, Wautier de Momalle et Eustache Persant de Hanefte, à servir l'évêque contre lui (*Ibidem*, p. 350).

² Voyez ci-dessus, paragraphe 245.

DES NOBLES DE HESBAYE.

mervelhes; ne onkes en nul fait d'armes on ^a ne ly pout fair perde l'estrier, se ly strivier ne rompoit. Ilh mist tote s'etente ^b et corage à parsier tos fais d'armes par tos paiis et y despendoit gran tresor; mais ilh ne savoit tant fraitier dehors que madamme sa femme nel espargnast anchois qu'il
 5 revenist al paiis, car elle astoit de gran chevanche et avoit mize toute son etente ^c en nourechons de biestes, car en Hasbaigne, en pluseurs liies ^d, elle avoit sains nombre de beystes à layne et d'atres biestes à nourechon. Et rins n'en ^e savoit ses mary; anchois, quant ilh voloit entreprendre on gran voage ou aleir en enstrangnes ^f terres al tournoy, ilh enwagoit ses
 10 terres et ses joweaz et vasseal d'argent, et madamme sa femme le consentoit, affin qu'il dotast plus, atre fois, l'empronteir et qu'il ne s'aparchewist nint do gouvernement sa dicte femme; sy que ly bons sires de Hemericourt, qui ne paoit nint toudis al jour, quidoit ^g sovent fois, ce de terre et de joveaz qu'il avoit enwagiez, avoir perdus, mais ly bonne damme raqueroit
 15 tout; se quidoit estre ly sires de Hemericourt ravaleis do sien, et ilh monteplioit en honeur et en richeche.

262 ^h. Une fois, avint que chis bon sires de Hemericourt revenoit d'on grant tournoy qui avoit esteit entre Juley et Adenhoven, et, pour la compaignie d'alcons estrangnes chevaliers, ilh revint parmy Treit, sy qu'il
 20 revint amon la Gaire por raleir vers Hemericourt. Sy veyt sor les brouk, à Oreilh ⁱ, une belle hierde de brebis; se demandat alle biergier à cuy elle estoit, et ilh respondit qu'elle estoit à madamme de Hemericourt. Ilh en out grant admiration. Ilh chevachat avant vers Momale et d'aventeur ⁱ ilh trovat encors une atre hierde, et semblament ilh araynat le biergier,
 25 et semblament ly fut respondut. Adont ilh alat considerer que, puysqu'il

^a A an. — ^b Ainsi AB, ailleurs entente. — ^c Sa. entence. — ^d Sa. lyeu. — ^e Sa. ne. — ^f Sa. estr. — ^g Cette forme verbale a été scindée en deux mots dans toutes les copies, si bien que les scribes modernes, pour donner un sens acceptable au passage qui suit, lui ont fait subir diverses déformations. — ^h Ce paragraphe est supprimé dans e. — ⁱ Sa. d'alentour.

ⁱ Oreilh, Orele, en flamand Oerle, Urle, aujourd'hui Oreye, commune de la province de Liège, sur le Jaer, autrefois au comté de Looz. Par l'expression « les brouk » il faut entendre les prés communaux. Dans l'ancien comté de Looz, il n'y a guère de commune qui, aujourd'hui encore, n'ait son « broek ».

avoit d'aventeur sor son chemien troveit dois hierdes qui astoient à sa femme, qu'elle en pooit plantiveusement avoir altre part en plusieurs liies ^a; s'en fut forment mervilheus. Et par tant, quant ilh revint en son hosteit, ilh arainat madamme sa femme par ceste maniere : « Damme, je ay tot forfait le mien, ce moy ^b semble, mais ce n'aveis nint le vostre, car vous ^c aveis on ^e cheteit par ^d vos; et aveis le nom d'estre riche, et je d'estre povres et endebteis. » Ly bonne damme, qui l'amoit et dotoit, fut durement triste et enhisdee; se ly respondit : « Chiertes, douz sires, de povreteit et de debtes nos at Diiez bin wardeit, loiinge à ly! Ne povres ne poeis estre sains moy, ne je riche sains vos. » Adont, ly sires, qui le veyt triste et f. 53 afflicte, ly dest ^e en rian, por lée respireir : « Damme, je ay maintenant troveit sor mon chemien dois belles hierdes de berbis qui sont vestres, si que ly biergier dient, mais ilh ne m'y ont de riens aparcheneit^f; et, par tant que je ne voelh nint perdre ma part, je le vous ay remostreit. » Quant ly bonne damme veyt et parchuyt que ly parolle tournoit à solas, elle dest à 15 son marit d'abondance de cuer : « Chirs sires, vos n'aveis nint encors veüt tot ce qu'il y at, et ne vos emmaies nint de vostre estat, car vos ne fuistes onkes sy riche que vos esteis. Je ray en ma main tos vos hyretaiges enwagiez et tous vos joveaz, et les ay rachateis de vaches et de brebis. Assy grant plaisance que vos aveis d'acquere ^g l'oneur do monde, à laqueile 20 je part avoek vos, ja soice que vous en aiies les plaieez et le travailhe, ay (Sa. 121) je delle chevanche mondaine por stopeir vos afforains despens, sy ^h que c'est bin raisons que voz y parteis. » Et adont primes parchuyt ly bons sires de Hemericourt coment ilh estoit governeis, si que, por la bonne loyalteit de madamme sa femme, ilh l'amat et creyt encors plus que fait 25 n'awist, et, sor sa fiance, ilh parsiwyt plus, et fut asseis melheurs qu'il n'awist esteit en devant.

263. Et, affien que voz aiies connaissance delle force do dit saingnor de Hemericourt, je vos en recorderay ce que apris en ay az anchiens, en la maniere qu'il l'ont oüt recorder leures peires, qui le dit saingnor de 30 Hemericourt veyrent de leur temps, car à present, à savoir l'an mil trois

^a Sa. lieu. — ^b AG moy, CBQ me. — ^c A on, Sa. en, CQG uog — ^d Ainst AGB, C pour, Q a partie. — ^e B dist. — ^f Ainsi AC, Q apparconne, Sa. apröcheneit. — ^g Sa. diosere. — ^h Sa. et.

cens et nonante owit, ilh n'at nint encors e ans aconplis qu'il trespasat. Veriteis fut que, por termineir la grief werre qui estoit jadis entre le roy Charles de Sezille ¹, freire do roy de France adont vivant, d'une part, et le roy d'Aragone ², d'atre part, illi fut acordeit par les dois roys de combatre **L** hommes d'armes encontre **L**. Ly roys Charles enlisit et chusit pour **L** f. 33 v
 combatre, en nombre des ^a **L**, trois hasbenguons et **1** braibechon, assavoir le bon saingnor de Hemericourt deseurdit, le saingnor de Haneffe, le bon monssaingnor Waltier Wafelar de Momale et le bon bastar de Wezemale; et estoient tous bannerés, excepteit le dit monssaingnor Watier. S'envoiiat
 10 ly roys de Sezielhe à chascun d'eaz on dyestrier pour sus à combatre la journée, ensy que chi devant soy contint ^b, en capitle parlant do dit monssaingnor Waflar ³, et assy les coronykes de Saint Lambiert en font mention. Quant ly sires de Hemericourt out rechuyt le dyestrier, ilh vout
 15 proveir sa forche et ses maniers, pour savoir s'ilh soy poroit sus affieir. Se montat sus et soy partit des onz, et chevachat en on lieu en requoy, et alcons de ses compaignons et varlés avoekes ly; puy deskendit et fist son dyestrier cengleir à sa grace, al desoz d'on tilhoul; se remontat sus et fist ses jambres ^c fort et ferme loier az cengles, et ahierdit une coxhe de cely tilhoul à dois bras et, quant ilh en fut bin saisis à son greit, ilh destraindit
 20 le dyestrier des ^d esporons, mais onque le dyestriers ne soy pout partir ^e ne le dit saingnor deforchier ne departir do tilhoul, sy qu'il renvoiiat ce dyestrier al roy, par tant qu'il ne ly semblat nint fors ne corageuz asseis, ne bons az esporons. Et ly roys ly renvoyat on atre, doqueile ilh fist la parelhe esproeve. Et ay oût raconteir qu'il et ly cheval hardiõnt tant et
 25 qu'il le travelhat tant que, anchois que ly chevaz soy partist, ilh et ly chevaz estoient tos trebatus ^f de suvoir. Finalement, ly dyestrier soy partit par ceste maniere que les cengles et ly poitraz rompirent, et ly sires (Sa. 122)
 de Hemericourt demorat à tot la selle pendans al arbre. Cesty dyestrier ilh

^a Sa. de. — ^b Sa. contenit, CG contient. — ^c Sic AGM, ailleurs jambes. — ^d Sa. de. — ^e A partit. — ^f CQG tresbat., Sa. trab.

¹ Charles I^{er} de France, né en 1220, couronné le 6 janvier 1266 roi de Naples et de Sicile, mort le 7 janvier 1285.

² Pierre II, roi d'Aragon, 1276-1285.

³ Voyez ci-dessus, page 14.

t. 54 detinve. Mais, quant ilh et ses atres compaignons orent wardeit leur journée toz armeis sor la plache, là ly bataillhe estoit ordinée, et ly Aragonois ^a ne comparurent point, ly rois de Sezille fist remandeur tos ses dyestrirs qu'il avoit envoïiet az L chevaliers champions descurdis. Et, quant ly messagier vint al dit saingnor de Hemericourt, ilh ly respondiit : ⁵
 « Coment, garchons, m'at ly roys donneit une corongne por defendre son honeur, et ay ^b por ly mies ^c mon corps en aventure de mort, qui ne suy point de son pais ne en son seriment ^d, et m'ent rent teil guerredon qu'il le voit ravoit et son don rapeleir! Par les oez Dieu, je ly renvoieray, mais ce sierat en teile estat que jamais proïdons ne sierat sus par honeur. » ¹⁰
 Adont ilh le fist trare fours do logice; se ly copat le cove et le crine, et le rendit al garchon. Je ay parleit de sa force; ors parleray de son hardiment.

264. Chis bon sires de Hemericourt entrat en une werre de morteile faite por son cuzien, le viez monssaingnor Gerart de Blehen, qui fut peires ¹⁵ do viez monssaingnor Godefroid de Blehen, gransaingnor à monssaingnor Godefroid de Blehen ^e, saingnor d'Abééz, vivant l'an mil ccc lxx et vi ^f; laqueile werre ly dis messires Gerars avoit à on vailhant escuwier, nommeit le ^g Vilains de Jardengnéez, deleis Blehen ¹, qui estoit en son liu fors et poissans d'amis. Chis messires Gerars portoit les armes de Harezééz : ²⁰ de geules à trois manches d'or, à on skouchet de Hemericourt de part sa meire, qui astoit d'argent à une bende de geules. Et ja fuist choze qu'il demoraist entre ses proïsmes de la dicte coistie de Harzééz, se n'estoit ilh nint d'eaz bin visdrement servis à son greit, si qu'il retraïiet vers le saingnor de Hemericourt, alle queile ilh estoit cuziens germain, et ly requist ²⁵

^a A aragonois. — ^b Sa. ay manque. — ^c CQJY mis, AB miens que G déforme en mesme et M en miesme; l' n de miens est due sans doute à une interprétation erronée de la barre surmontant P 1 dans mies, où la graphie ie a la valeur d' i simple. — ^d Sa. saïgement. — ^e A Bleh. — ^f Selon CAGJY, Sa. 1526, Q 1506. — ^g A he.

¹ Le hameau de Jardegnée, qui au XII^e siècle possédait une église, n'existe plus même de nom aujourd'hui. Ses dîmes, de même que celles de Lens, appartenaient au chapitre de Saint-Servais, à Maestricht (DE BORMAN, *Cartulaire de Saint-Servais*, p. 35) et son seigneur ne portait que le titre d'avoué (GALESLOOT, *Le livre des feudataires*, p. 256, note 2). Aucun document ne m'a renseigné sur le nom du Vilain de Jardegnée qui fut en guerre avec le sire de Blehen.

son ayde. Et ilh ly respondi que, ja fuist choze que ly fondemens delle werre ne venist nint de son costeit, ilh ly aideroit volentirs, s'ilh voloit prendre les armes de Hemericourt et metre jus le blazon del coisté ^a dont ilh n'estoit nint servis à son plaisir. Et ilh ly otroyat, si qu'il prist d'argent
 5 à une bende de geules, de part sa meire, et brisat li bende de trois manches d'or, de part son peire. De ceste werre avint de mal asseis. Mais, entre les atres, ilh avint une fois, d'aveur, que ly bons sires de Hemericourt ^b revenoit d'estrangne pais vers son hosteit, à Hemericourt. Ce vint alle connaissance do Vilain de Jardengnéez, qui soy porveyt de planteit de ses
 10 amis et s'enbouxhat en dois waz, asseis pres delle chachie, deleis Tourines ^c. Et, quant ly sires de Hemericourt fut entre dois ways, et ly Vilains veyt qu'il ne ly poiot escapeir, ilh soy partit ^d et brisat sus, et escriat de lonch le dit saingnor de ^e Hemericourt, qui ^f le recognut tantoist qu'i ^g le veyt. Et, par tant qu'il ne veiiot que l'un des ways, en queil ilh avoit dois tans
 15 de gens qu'il n'awist ^h, mais armeis estoient ilh pour la dotanche de la dicte werre, ilh s'aparelhat de deffendre, et soy corirent sus vassalement les dois partiies. Et adont brisat sus le seconde ways, sy que ly sires de Hemericourt fut forment apresseis, car ilh n'estoit que luy ⁱ quinzeme, ensy que je ay oût recorder, entre lesquels ilh y avoit des garchons de
 20 petite deffense; et ly Vilains avoit bin XL armures de fier de son linage, mais requist et proiet leur avoit que nullement ne tuwissent le saingnor de Hemericourt tant que passer s'en poroient, car ilh le voloit avoir vif. Et, par tant, leur portat ly sires de Hemericourt gran damage, et assy ilh perdit des siens pluseurs, si que, finalement, quant ly Vilains parchuyt
 25 son damage et la perde de ses amis, ilh tuwat le cheval do saingnor de Hemericourt et, quant ly sires de Hemericourt fut cheüs, ilh soy lassat
 cheioir sor ly; et tantost que ly sires de Hemericourt fut à terre, ses gens furent disconfis ^j. Ilh estoit pesans et armeis pensament, et ly Vilains, qui gisoit sor ly, estoit assy grans et fors, sy qu'il, parmy ses aidans, le tenoit

(Sa. 123)
f. 34 v

f. 33

^a B coistie. — ^b A Hem'icorut. — ^c AG Covrines, QLMR Cobrines, J Couurlnes, OW Corrines, Y Douurines, B Tourines, K Thoriae, H Thorne, E Tongrines, C manque. — ^d Sa. JY ilh s. part. manque. — ^e A le. — ^f AG quil. — ^g AB qui, ailleurs qu'il. — ^h d. cans de gens qu'il n., Q deux camps de gens q. n., Y autant plus deux fois de gens qu'il n'avoit, J deux fois plus de gens qu'il n'avoit, C il ne cuydoit qu'il en y euisse deux ny tant de gens qu'il en y avoit. — ⁱ BG ly. — ^j AG disc., ailleurs desc.

à sa volenteit. Ilh ly ostaat son heame, dont ons ^a usoit adont, et son espée; s'estoit demoreis à visage descoviert. Adont fist ly Vilains traire ariere ses amis et arainat le saingnor de Hemericourt par ceste maniere : « Sire de Hemericourt, sire de Hemericourt, vos aveis tamains ans parsiiet le monde, dela meire et decha meire, et asteis partis de tamains perveulheuz ^b assauz, ⁵ et al dierain esteis cheüs en las d'on sy povre escuwier que je suy. Je vos conjure, par la foid que vos deveis à Dieu et à monssaingnor Saint Goirge ^c, que vous moy dites que vous feriez de moy, se vous moy ^d tenies en teile point que je vous tieng à present. » Et ilh respondi, com hardis et sains pawour : « Par le seriment dont tu m'as conjureit et par ¹⁰ les oez Dieu, tu morois de ceste main dont tamains ont esteit mors. — Sire de Hemericourt, sires de Hemericourt, respondi ly Vylains, de ma mort ne sieroit ^e ce nint gran damage, mais delle vostre ne sieroit jamais ly damages restoreis. Ja ne plaice à Dieu que, de si petit homme que je suy, soit mors sy vailhans hons que vos esteis. Mais je vos requiere et recarge ¹⁵ sor ^f loyalleit de chevalerie ^g que moy voilliez acordeir à vos cuziens de Blehen, car tout ce que je leur ay forfayt, je l'amenderay à vostre ordinance, et moy suffierat vostre simple parolle, car je ne suy nint dignes de rechi-voir le creant ^h de sy wailhant homme que vous esteis; et de ce que je ay mespris envers vos, je vos en prie merchis. » Ilh aidat releveir le bon ²⁰ saingnor et s'engenoulhat devant ly, et ilh ly pardonat et ly otroiiat de faire la dicte pais, sy qu'il fist, car ilhe chevachat tantost à Blehen, al dit monssaingnor Gerart, qui rien n'en savoit, et ly contat l'aventeur ⁱ, et fist de la dicte werre une bonne pais; se demoront, après ce, bons voisins chil de Blehen et de Jardegnéez, car illh estoient assy cuziens do dit lynages ²⁵ de Harezéez, si qu'il demoront, de dont en avant, en pais. De ceste cortoisie et gentilhece fut puy ly Vilains deseurnomeis mult prisiez, loitez et avanchiez, et ^j en fut tot le sorplus de son eage honoreis de tos saingnors.

265. Item, chis bons sires de Hemericourt out on freire, nomeis mes-sire Godefrois. Ilh fut sires de Herkes et soy mariat alle sereur do ^k ³⁰

^a CBG on, Q un. — ^b Ainsi AB, G perveillieux, CQ perilleux. — ^c Partout, sauf A, George. — ^d AG moy, ailleurs me. — ^e A ne sier. deux fois. — ^f AB soy, C sour, QG sur. — ^g A chevaleriec. — ^h Ainsi AGJY, BQ creance, C croyance. — ⁱ Sa. al dit... l'aventeur manque. — ^j B s'. — ^k GQY du, BCJ de.

Persant de Hanefte; s'en fut uns fis mult corageuz ^a, nommeis messires
 Wilhelmes de Herkes ¹, qui tuwat tot emmy le marchiet, à Louz, Stasse
 de Rycle, maieur de Louz, et s'en partit sens damage, et morit sains hoir. (Sa. 129)

266. Item, damme Juette, sereur do bon monssaingnor Macler, sain-
 3 gnor de Hemericourt, fut mariée à monssaingnor Thibaut d'Yelezéez,
 saingnor de Daveles et de Lonchamp ², qui portoit d'argent à on comble
 endenteit de geules, et avoit en devant esteis marieis, doqueil promerain
 mariage illi avoit trois enfans, assavoir monssaingnor Warnier, saingnor
 de Lonchamp, monssaingnor Thibaut, et Johan, canonne et prevost de
 10 Saint Abain à Namur; et de cesty secon mariage, assavoir de ly, mons-
 saingnor Thibaut, et de damme Juwette de Hemericourt, fut une belle
 honorable generation, assavoir messires Warniers, sires de Daveles, qui ^b
 fut bannerés, messires Wilhelmes Clychet, qui morit à on siege devant
 Bovingne ³, messires Henris de Daveles, chevaliers ⁴, messires Godefrois
 15 de Daveles, canonnes ^c de Saint Lambiert et abbeis seculiers de Cyney ⁵, 1. 38
 et messires Gilhes, canonnes assy de Saint Lambier et abbés seculiers de
 Dynant ⁶. Et orent chis chink freires dois sereurs : damme Ysabeal et
 damme Yde, qui furent nonnaines ^a alle Vaz Nostre Damme.

267. Item, soy mariat ly dis messires Warnirs de Daveles, qui fut
 20 bannerés, alle sereur do saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans; s'en
 trovereis chi devant la genalogie, en capitle parlant do dit saingnor de

^a BQ -gieuz, C gratieux. — ^b A quit. — ^c A can. assy, et de même GQ. — ^d Ainsi BQ, C nouaines, AGJY nonnains.

¹ Voyez ci-dessus, page 129, et paragraphe 243.

² Thibaut d'Elzée, sire de Dave et de Lougchamps, vivait de 1244 à 1263. Il était veuf d'une première femme restée inconnue, lorsqu'il épousa Juette de Hemricourt qui mourut le 15 décembre 1264.

³ Le siège de Bouvigne eut lieu en 1521.

⁴ Henri de Dave, chevalier, est mentionné en 1284, 1286, 1291, 1294; il était châtelain de Bouillon en 1309.

⁵ Godefroid de Dave, chanoine de Saint-Lambert, 1305-1324 (DE THEUX, I, 536).

⁶ Gilles de Dave, chanoine de Saint-Lambert, 1294-1310 (DE THEUX, *ibidem*), mort avant 1318.

Warfezéez. Ilh mist jus les armes d'Yelezéez, que ses peires et si ^a freires do promerain mariage portoient, et, por le reverence do bon saingnor de Hemericourt, son oncle, ilh encargat les armes de Hemericourt à on label à trois pendans d'azure ¹.

268. Item, je croy que messires Wilhelmes Clychés et messires Henrys ³ de Daveles, ses freires, moururent sains hoir, car, de leurs hoirs, je n'ay nulle information; et assy fisent ly dois canones de Saint Lambier.

269. Item, damme Ysabeaz, sereur al bon monssaingnor Macler, saingnor de Hemericourt, fut mariée à monssaingnor Ernut, saingnor de Harduémont, fit monssaingnor Lambiert Badout, saingnor de Harduémont; s'en ¹⁰ furent pluseurs enfans marles et femelles, assavoir monssaingnor Johan, monssaingnor Ernut et monssaingnor Lambier, chevaliers, le damme de Barche et le damme de Castelineal.

270. Chis messires Johans fut sires de Harduémont et out on fil, nomet messires Godefroid, qui fut banerés, sires de Harduémont, de ¹⁵ Holongne, de Kerme et de Fleppes, ly plus petis chevaliers de stature qui fuiste en nostre païs, doqueil mention est chi devant faite, en capitle parlant de chez de Harduémont; et assy est ilh des atres qui sont ^b de la dicte coistie de Harduémont, sy n'en ferons ^c nulle recapitulation ².

f. 58 v 271. Encors out ly bons messires Wilhelmes Maclers, sires de Heme- ²⁰ ricourt, une sereur bastarde, qu'il mariat à Pangnoteal, son bon escuwier, qui tousjours l'avoit servit, et le fist chevalier; se fut nomeis messires Johans Pangnons de Fies ^{d 3}, dont pluseurs gens sont deskendus.

^a si n'existe pas dans CBY, GJ ses, Q son. — ^b A son — ^c AB furons, CQG ferons. — ^d B Fyese, C Fieze.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 16.

² Ces deux derniers paragraphes ne font que répéter ce qui se trouve énoncé au paragraphe 153, sauf qu'aux seigneuries possédées par Godefroid de Harduémont, Hemericourt ajoute ici celle de « Fleppes », c'est-à-dire Velpen ou plus spécialement Op-Velp et Neer-Velp, communes rurales du canton de Tirlemont (WALTERS, p. 98).

³ Fize-Fontaine, commune du canton de Jehay-Bodegnée. Un Arnold Paignoteal d'Aleur figure en 1520 comme témoin à un acte de relief opéré par Jean li Maistres de Fies (PONCELET, *Fiefs*, 238).

272. Puisque nos avons declareit toute la generation de monssaingnor (Sa. 126)
 Wilhelme Frongnut, ainsneit fil de monssaingnor Thomas, saingnor de
 Hemericourt, et peire do bon monssaingnor Wilhelme Macler, nos retou-
 rerons ^a à monssaingnor Gerart de Vyle, freire do dit monssaingnor
 5 Wilhelme Frongnut.

273. Messires Gerars de Vyle, freires à monssaingnor Wilhelme
 Frongnut et fis de monssaingnor Thomas, le viez saingnor de Hemericourt,
 fut sires de Vyle en Condros et portat de geules à une bende d'argent, à
 on labeal à trois pendans d'or ¹. Ilh out dois fis et une filhe, assavoir
 10 monssaingnor Henry, saingnor de Vyle, Ottelet, saingnor d'Osongne ^b, et
 ly filh fut mariée al saingnor de Modavele en Condros. Do dit monssain-
 gnor Henry sont issus dois fis, assavoir monssaingnor l'abeit de Saint
 Houbier en Ardenne, qui fut uns vaillhans prelas ², et Gerars, qui fut sires
 de Vyle. Do dit Gerars sont estrais chez de Vyle qui sont à present :
 15 Johan de Vyle, damoysele Ysabeaz de Somavele ³, et pluseurs atres ⁴.

^a *Ainsi A, ailleurs retournerons.* — ^b *A do songoe, Sa. d'Osongne, GQ de songoe, CJK de soingne.*

¹ Nous avons établi ci-dessus par pièces authentiques que Gérard de Vyle était le fils d'un premier mariage d'Ide, femme de Fastré de Hemricourt (page 468, note). Il n'appartenait donc pas au sang d'Hemricourt; mais on comprend facilement que son agrégation dans la nouvelle famille de sa mère ait amené une certaine confusion sur ce point, si bien même qu'une charte de 1247, en contradiction formelle avec ses aînées du même fonds, dise Gérard, sire de Vile, fils de feu Fastré de Hemricourt (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 93). Une preuve négative, il est vrai, mais non dénuée de valeur, à l'appui de ma thèse, c'est que le prénom de Fastré, qui régulièrement aurait dû se reproduire parmi ceux de ses prétendus petits-enfants, y disparaît tout à fait. On objecterait vainement le port par la famille de Vyle des armes de Hemricourt. Il ne faut pas oublier que nous sommes ici à l'enfance de l'héraldique et que les règles de transmission non encore solidement établies se transgressaient facilement, comme Hemricourt lui-même nous en fournit de nombreux exemples.

² Henri de Vyle était prieur d'Évergnicourt, quand il fut désigné, le 5 janvier 1313, par le pape Clément V à la dignité d'abbé de Saint-Hubert. Il l'occupait encore le 44 juin 1363, mais Henri d'Almonsée lui succéda le 3 juillet 1364 (voyez BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, p. 582).

³ Isabelle, dame de Somal, était fille de Guillaume de Vyle, lequel était seigneur de Somal du chef de Henriette, fille du sénéchal de Havelange, sa femme. Il releva cette seigneurie en 1343 et 1360. Isabelle, à son tour, la releva après le décès de son père, le 15 mars 1383. Elle avait alors pour mari Jean le Brasseur, mais elle était veuve de Colard Moriaul de Velroux et vivait encore en 1398 (*BORMANS, Seigneuries féodales*, 560, 561).

⁴ Gérard II de Vyle vivait en 1353 (*PONCELET, Bernardfagne*, n° 56). Il fut probablement père aussi de Henri de Vyle, moine de Saint-Hubert, auquel le pape Innocent VI, par lettres du 30 mars 1360,

274. Item, do dit Ottelet, freire à monssaingnor Henry de Vyle, issirent Anseaz d'Osongne ^a ¹ et ly damoysele de Geves ², qui fut mariée à on escuwier de noble sanc, nomeit Everar de Bolan, saingnor de Rychelette, fil do saingnor de Bolan ^b, en la terre de Lymborch ³; s'en issirent messires Wilhelmes de Gayves, Daneaz, qui morit sains hoir, Henrys de **5** Gayves, et une filhe, mariée à monssaingnor Pire de Blehen. Chis bon **f. 57** escuwier Everars de Bolan portoit d'azure à une crois d'or, semenchiet ^c **(Sa. 127)** l'escut de croisettes recroisetéez d'or, et crioit Houffalize; et ja soice que ly linages de Houffalize soit d'antiquiteit frans gentis, nintmains ^d j'ay oût dire que ly dis Everars ^e estoit do sanc de Juley et d'atres coisteis assy **10** bonnes que Houffalize.

275. Messires Wilhelmes, ses fis, soy mariat à une genti damme, filhe alle gentilh voweit de Hainsbaing, engénrée en damme Aelis, filhe do bon saingnor de Hermalles, qui morit alle bataille à Domartien, doqueile vos trovereis les hoires chi devant, en capitle parlant de chez de Hermalles ⁴. **15**

276. Item, Henrys de Gayves soy mariat alle filhe monssaingnor Jakemme, saingnor de Gounes, et est sires de Gounes et de Rychelette, et at grant nombre d'enfans, qui sont en bonne prosperiteit à present, dont

^a Sa. d'Osongne, *CQAGJ* de soogne, *Y* de soingne. — ^b Dans *Sa.*, *bourdon depuis saing.* de Ryche. — ^c Ainsi *BGM*, *A* semechiet, *CQ* semece. — ^d Sa. nintmoins. — ^e B sires Ever.

confirma le prieuré de Cons, vacant par la résignation de Henri d'Almonzée devenu prieur de Pry et qui lui a été conféré par l'abbé Henri (BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 1422).

¹ *Anselmus filius quondam Ottonis de Vile de Ossogne*, relève de l'évêque de Liège, le 6 septembre 1314, le château et la moitié de la seigneurie d'Ossogne (dépendance de Thuilhies, Hainaut). Il épousa Mathilde d'Emmeville, fille de Henri et nièce de messire Pierre de Hubines, chevalier (PONCELET, *Fiefs*, 29, 110, 304). Leur fille unique Marguerite d'Ossogne, femme d'Arnould d'Opprebais, chevalier, vendit Ossogne à Raes de Haecourt.

² Juliane de Vyle, dame de Gesves, et Everard de Bollant, écuyer, seigneur de Rychelette (Ryckholt), vivaient conjoints en 1326, 1355. Elle était veuve dès 1335 et vivait encore en 1373, lors du contrat de mariage de Yolande de Gesves, sa petite-fille (PONCELET, *Fiefs*, p. 451; DE RAADT, I, 488; IV, 435).

³ Bollant, quoique situé dans le ci-devant duché de Limbourg, était un fief brabançon, à raison du château d'Anvers (voyez ci-dessus, page 103, note 1).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 118.

ilh en y at dois marieis à Namur, unk marieit à Bomale, une bonne damme mariée à on gratieuz chevalier de Liege, nommeit monssaingnor Gilhe Surllet, une atre mariée à Paulus de ^a Vivir, escuwier, et alcons atres dont je ne suy nint informeis ¹.

5 **277.** Item, delle filhe Everart de Bolan, mariée à monssaingnor Pire de Blehen, sont issus messires Ansez et messires Everars, chevaliers, Henris, leurs freires ², et trois sereurs : ly une fut mariée à Johan de Bawengny, ly seconde, à Puchey, deleis Hanut; et ly tiree, à Godefroid, fil jadis Johan de Blehen, escuwier. S'en sont, de ces freires et sereurs, gran nombre de
10 juvenes enfans à present.

278. Item, delle sereur monssaingnor Henry de Vyle et Ottelet, deseur-nomeis, qui fut mariée al saingnor de Modaveles, *yssirent tous ceulx de Modalve*, et ^b Botirs de Houre et messires Olivirs d'Ohay, ses freires, et plusieurs atres.

15 **279.** Nos vous avons recordeit chez qui sont estrais de monssaingnor *Wilhelme Frongnut* et monssaingnor Gerart de Vyle; sy ^c parlerons de monssaingnor Thomas de Lantremenges ^d, leur freire. f. 57 v

^a CBQ de, A do, GJY du. — ^b C yssirent ... et, AGHKMNOW et, QE est, eF est yssu, Sa. sont issus, L yssirent. — ^c Sa. et. — ^d Selon BG, CQJ Lantremege, A Laotremègnes.

¹ Relativement aux enfants de Henri de Bollant dit de Gesves, sire de Goescne, de Richelette (Ryckholt) et de Houmart (au duché de Luxembourg, avec haute justice, fief de Durbuy), voici ce que j'ai pu recueillir. Ils étaient six, au moins : 1° Daniel de Gesves, sire de Goeane, 1595, 1421, mari d'Isabelle aux Louvignis, fille de Jean; 2° Henri de Gesves, dit de Boumale, écuyer, seigneur de Houmart et à Borlon, mari de Jeanne de Boumale, qui testa le 4 mars 1446; 3° Jean, vivant en 1402; 4° Isabelle, mariée avant 1598 à Gilles Surllet, chevalier, mort en 1414. Elle était veuve en 1416 (*Val-Saint-Lambert*, n° 964) et testa en 1422; 5° une fille, qui épousa Paul van den Wyer (*de Vivier*), écuyer, sire de Leuth, par achat de 1583, et frère de Gilles *de Vivario*, chevalier, qui possédait le fief de Wyer, situé sous Heerlen, et mourut en 1411. Paul van den Wyer ne laissa que deux filles : Elisabeth, dame de Leuth, femme de Guillaume de Vlodorp, et Jeanne, dame de Ryckelt encore en vie en 1454, lors du contrat de mariage de Godefroid de Vlodorp, son neveu, avec Catherine de Berlo de Brus; 6° Jeanne, qui par contrat du 18 juillet 1581, épousa Jean Bonnant, de Namur.

² Henri de Blehen était en 1581 l'époux de Marguerite Pouilhet, fille de Jean. Il vivait encore en 1406, date vers laquelle son fils Helien de Blehen épousa Agnès d'Oumal (*Val-Saint-Lambert*, p. 335). Marie de Blehen, fille de ces derniers, était en 1427 la femme de Guillaume de Laveur (*Ibid.*, pp. 590, 591).

280. Messires Thomas de Hemericourt, manans à Lantremenges, fis de^a moussaingnor Thomas, le viez saingnor de Hemericourt, out pluseurs enfans, entre lesqueis illh out on fil, nomeit Thomas, qui fut canonnes de Saint Martien à Liege, et trois filhes, dont ly une fut mariée à Gerenville^b et ly atre à Akoche, dont y sont ly hoirs; et ly tirce fut nomée^c Maroie. Ly dis messires Thomas avoit on clerc, qu'il amoit mult, car illh gouvernoit tout son hosteit, et estoit nomeis Adans, fis d'on bon wangeur de Hemericourt, nommeit Willmar de^e Tomboir; lequeile clerc la dicte Maroie amoit, et furent si bin d'acort, ly et Adans, qu'il en alont^d ensemble, et le mynat et espozat ly dis Adans en la vilhe de Saintron. Messires Thomas¹⁰ en fut corochiez ultre mesure, sy qu'il covint ly dit Adan wardeir son corps en la dicte vilhe de Saintron dois ans et plus. Finalment, alcons amis traitont entre dois et, par tant que messires Thomas ne poioit destourneir le mariage, illh les reprist andois en sa maison et en son serviche, com de promiers; mais onkes à sa dicte filhe illh ne vout donner ne partiralconne¹⁵ choze do sien. Chis dois conjoins orent on fis, nomeis Thomas de Hemericourt, et une filhe, qui fut mariée à Lysen en Condros. Ilh envoiiont leur fil al escolle et assy alle estude à Paris, et profitat durement. Ilh fut bons legistes et bin fondeis, mais petit patrimoine avoit. Se vint demoreir à Liege et practizat en la Court l'official, et fut sentenchiers¹ tot le sorplus²⁰ de son eage. Ilh estoit asseis reverens. Se soy mariat à Clamenche, filhe saingnor Watier le Cornut, de Saint Lynart deleis Liege, qui estoit do lynage de Saint Martien et esquevin de Liege^{e 2} et avoit à femme la filhe monssaingnor Makaire delle Heys de Flemale, chevalier.

(Sa. 128) f. 38

281. De Thomas de Hemericourt deseurnomeit et de la dicte Clamence²³ issirent sept fis et dois filhes, assavoir freire Adans, moynes de Bealrepart

^a A do — ^b Aε Gere-, CBQG Gre-. — ^c CBQY de, A do, GJ du. — ^d AB aloit, G alloient, C allerent, Q allarent. — ^e A lege.

¹ Le sentencier de l'official était son greffier. Cette fonction a subsisté sous le même nom, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

² Sur Wauthier le Cornut, de Saint-Léonard, que nous n'avons jamais rencontré comme échevin de Liège, voyez ce que nous disons de lui (*Échevins*, I, 430). Signalons, en passant, la mention en 1323 de la maison des Cornut, près de Saint-Léonard (PONCLET, *Fiefs*, p. 32).

et prieuz de Raydekem, Thomas ly vinirs, Goffins, Ottebons, Houwars, Wilhemars et Gilhechons, Maroie et Aelis; de tos lesqueis enfans vos trove-reis la declaration de leurs hoirs chi après, en capille parlant do linage de Hozemont et maiiement delle coistie de Flemalle ¹.

5 **282.** Ors retournerons ^a à monssaingnor Robier de Crennewy, quatreme fil de monssaingnor Thomas, le viez sires de Hemericourt; car chi devant ² avons declareit l'estration des atres trois freires, assavoir de monssaingnor Wilhelme Frongnut, monssaingnor Gerart de Vyle, et de monssaingnor Thomas de Lantremenges. Ly dis messires Robiers ³ portat d'argent à une
10 bende de geules et out on fil, nomeit Ernut Bozeal, et une filhe Chis fis soy mariat et out trois fis, assavoir messire Thiris, Ernus Bozeal et Robiers, et une filhe, nomée damoysele Grygon.

283. Do dit monssaingnor Thiry issirent Rasses de Crennewy et dans Robiers, qui fut abbeis de Saintron ⁴. Chis Rasses soy mariat à une des (Sa. 139)
15 filhes ⁵ monssaingnor Johan Moreal de Horrion; s'en issirent Ernus Bozeaz et messires Wilhelmes de Horrion, et une gratieuz damme, qui fut promi-
rement mariée al saingnor d'Ardenge ^b et, après, à monssaingnor Rasse, saingnor de Lamynes, et en la fin morit elle sains hoir ⁶. Des devant
20 « sains hoirs » ^c chi après, en capille des Surlés, parlant delle bonne damme de Vellerous ^d.

^a Ainsi A, ailleurs retournerons. — ^b D'après AG, CBQJY dordenge. — ^c C yssirent des hoires desquelz trouverez la declaration, JY parlerons. — ^d A Well.

¹ Nous y renvoyons le lecteur.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 258.

³ Robert de Hemericourt, chevalier, a déjà été signalé en 1232, 1238 et 1244 (ci-dessus, page 168, note). Le 26 avril 1241, Robert et Thomas de Hemmerieuer sont cautions pour Fastré de Berlo et Eustache, son fils, qui s'étaient engagés envers le chapitre de Saint-Jean à ne pas exercer le retrait de l'avouerie de Goyer (LAHAYE, *Chartes de Saint-Jean*, sous presse). Il mourut le 9 décembre 1260 et fut enterré dans l'église de Remicourt (VAN DEN BERGHE, p. 289).

⁴ Robert de Crenewiek fut abbé de Saint-Trond, de 1350 à 1366 (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 304 à 336).

⁵ Jeanne de Horion.

⁶ Jeanne de Horion, fille de la précédente, mariée d'abord à Arnold d'Ordange, chevalier, puis à Rase, sire de Laminne (voyez ci-dessus, page 55, note 4).

f. 58 v

284. Item, ly dis Ernut Bozeal, freire à monssaingnor Thiry de Crennewy, soy mariat en la conteit de Namur, et en sont issus ly Bozeaz ¹ et assy chilh de Nanynes, manans en la conteit de Namur, et portent ^a les armes de Hemericourt : d'argent al bende de geules.

285. Item, de Robier, l'atre freire à monssaingnor Thiry et à Ernut ³ Bozeal, sont issus plusieurs personnes, dont je n'ay niut bin connaissance; mais je ay oût dire que ly enfans de Lymon, manans en la conteit de Namur, Johan et Willhelme, et plusieurs atres, en sont issus.

286 ^b. Item, damoyselle Grigon, sereur az trois freires deseurnomeis, fut mariée à Noville sor Mehangne et out on fil, nomeit Macoir de Novilhe, ¹⁰ dont y sont ly hoirs.

287. Item, ly filhe moussaingnor Robiert de Crennewy, qui fut ante az trois freires deseurnomeis, fut mariée à Upengny, en la conteit de Namur; s'en yssirent Reuirs et Lybars ^c d'Oupengny, dont y sont ly hoirs ².

^a A portent, JY portoit. — ^b C intervertit les paragraphes 283 et 287. — ^c AB Lybars, G le bars, CJ Libert, QY Robert.

¹ Cet Arnold Boseal ou plutôt son fils du même nom, fut chevalier et grand bailli du comté de Namur de 1361 à 1366 (DE RADIGUÉS, *Échevins de Namur*, 28). Il fut sire de Mozet, en vertu d'une donation du comte Guillaume I^{er}. Cette terre fut ensuite relevée par ses descendants, les Boscal de Mozet, en 1392, 1401, 1427 et 1478. Le bailli Boseal acquit aussi en 1361 la seigneurie de Moinil (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 297). Il laissa deux fils au moins, Arnold et Ghobart. Ce dernier releva Moinil le 20 août 1402 par transport d'Arnold Bosiaul, son frère, qui venait d'en faire le relief comme fils aîné. Le 23 février 1413, Arnoul Boseal de Mozin (Mozet) fait relief à la cour féodale de Liège par la mort de Collart delle Court d'Ambresin, autrement dit d'Avin, son grand père (n^o 45, fol. 166). Plus tard les Mozet abandonnent le nom de Boseal comme ils avaient abandonné celui d'Hemricourt (voyez DE RADIGUÉS, *Seigneuries Namuroises*, 480). Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que le souvenir de leur antique origine reprendra faveur. Possesseurs de la seigneurie de Grune (Luxembourg) dont ils obtiennent en 1747 l'érection en comté, ils occupent aujourd'hui sous le nom d'Hemricourt de Grunne une situation éminente dans la noblesse du pays, comme en Autriche.

² Hemricourt se trompe probablement en rattachant ce rameau à la branche de Crenewick. Voici, en effet, ce que nous enseigne une charte de 1322 « merkedis devant la Penthecoste » (26 mai) : Dame Margos, veuve d'Ottelet de Hamericourt « ki ja fut » intervient au nom de Rennechon et Libert, frères, enfants d'Andrier d'Upengney jadis, ainsi que pour Jeanne et Marons, leurs sœurs, engendrés de damoiselle Marguerite « jadite fille de la dite dame Margos » (*Cartulaire des Chartreux*). A moins qu'il ne se confonde avec Ottelet de Vyle mentionné au paragraphe 274, je ne vois pas où l'on pourrait classer cet Ottelet de Hemricourt.

288. Nos avons ordinéement parsiiet chez qui sont issus des quatre fis (Sit. 139)
do vielhe monssaingnor Thomas de Hemericourt; sy retournerons à ses dois
filhes. Ly ainsnée fut mariée à Geneffe, mais ne say à cuy; et ly atre fut
mariée à Blehen, s'en issit ly viez ^a messires Gerars de Blehen, qui veriat ^b
5 à Vilain de Jardengnéz. Do dit monssaingnor Gerart issit ly promerains
messires Godefrois, qui out quatre mult beaz enfans, assavoir monssain-
gnor Gerart de Blehen, monssaingnor Badewien de Vilhe, qui fut longtemps
grans bailhirs delle conteit de Namur ¹, Johan de Blehen, et une filhe
mariée à Bierlouz.

10 **289.** Item, messires Gerars de Blehen, fis do viez monssaingnor Gode-
froid de Blehen, soy mariat à damme Agnès, sereur de monssaingnor Pire
de Blehen, qui en devant avoit eût à marit Fastreit de Bierlouz. Elle avoit
une filhe do dit Fastreit, mariée à monssaingnor Wilhelme de Warfezééz,
manant à Pepenges, doqueile et de ses hoirs mention est chi devant faite, f. 39
15 en capitle parlant do viez saingnor de Warfezééz qui out les xx enfans ².
Item, de monssaingnor Gerart de Blehen et de madamme Angnès deseur-
nommée fut on fis tant soilement, nommeis messires Godefroid de Blehen,
qui, de part madamme sa femme, fut sires d'Abééz, doqueile et de ses hoirs
mention est chi devant faite, tant en capitle ^c parlant do dit saingnor de
20 Warfezééz qui out les xx enfans come en cely parlant de chez de ^dNoef-
chasteal et de Haneffe ³; sy nos en deporterons à tant.

290. Item, messires Badewiens ^e de Vilhe, freires al dit monssaingnor
Gerart de Blehen, soy mariat al sereur do dit monssaingnor Pire de Blehen,
dont ly dis messires Gerars, ses freires, avoit la parelhe sereur ⁴; et orent

^a B le vielhe. — ^b B warriat. — ^c Sa. omet tant en cap. — ^d A do, Q du, CBGJ de. — ^e A -wiems.

¹ Baudouin de Blehen dit de Ville, chevalier, grand bailli du comté de Namur de 1351 à 1365.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 34.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 45. Prisonnier à Basweiler sous Robert de Namur, Godefroid de Blehen, chevalier, obtient en 1374, 1375, 1377 diverses indemnités. Le sceau dont il se sert en 1377, le dit sire d'Abée (DE RAADT, I, 263).

⁴ Baudouin de Blehen dit de Ville, épousa vers 1327 (PONCELET, *Fiefs*, 314) Marie de Blehen, qui lui survivait en 1367.

grant planteit de mult beaz enfans, assavoir monssaingnor Godefroid de Vilhe, qui fut assy longtemps grans bailhirs delle conteit de Namur ¹. Anseal de Haley, Gerar de Vilhe, freire Pire, abbeit de Floreffe ², et chink filhe, dont ly une est abbesse de Salzien ³, ly atre est mariée à monssaingnor Thibaut Semale de Bonneville ⁴, ly tirce est mariée à Wilhelme ⁵ de Ferme ^a, escuwier, ly quarte est mariée à Marneffe ⁵, et ly v^e est nonne de Saint Viteur ^b, deleis Huy ⁶.

291. Item, ly dis messires Godefrois, fis monssaingnor Badewien, soy mariat dois fois : ly premier, alle sereur Thiry az Lowengnis de Namur et, ly seconde, à damme Johanne, sereur à monssaingnor Stochar ^c de Forvie. **10** Finalement, morit ly dis messires Godefrois sains hoir, si que madamme Johanne est remariée à monssaingnor Warnier, saingnor de Daveles, doqueile ilh at des jovenes enfans ⁷.

(Sa. 151) **292.** Item, Ansez de Haley, fis à monssaingnor Badewien de Blehen, f. 59 v manant à Vilhe ^d ⁸, soy mariat . . . ^e; s'en est ^f issus Badewien de ^g Haley, **15** qui prist à femme damoyelle Agnès, filhe Goffin Warnier de Vellerouz; s'en sont ly hoirs.

^a C Forine, Q Forvie. — ^b Ainsi Q, B Viteur, CJ Victoir, A Viteuz, G Viteux. — ^c A Schochar, B Stokar. — ^d A Wilhe. — ^e AGQ laissent ici un espace blanc. — ^f Sa. est manque. — ^g CQJ de, ABG del.

¹ Godefroid de Blehen dit de Ville, écuyer en 1334, ensuite chevalier, bailli du comté de Namur de 1375 à 1387, puis en 1391.

² Pierre de Blehen, abbé de Floreffe en 1379, mort en 1390 (DOM BERLIÈRE, *Monasticon*, I, 419, 484).

³ Clémence de Blehen, abbesse de Salzinne en 1398 (*Ibidem*, I, 407).

⁴ Messire Thibaut Semalle, chevalier, sire de Brosberghe, tenait par son mariage avec dame Agnès de Blehen un fief à Cortil, à Vodon et à Vodecée (BORMANS, *Fiefs Namur*, I, 158). Ecuyer en 1360 (PIOT, *Namur*, nos 880, 885), il était chevalier dès 1368. Prisonnier à Basweiler sous Louis de Namur (DE RAADT, III, 535). Il acquit le fief de Bonneville et vivait encore en 1394 (PIOT, n° 1254).

⁵ Elle épousa Baudouin de Marneffe.

⁶ L'abbaye de Saint-Victor, près de Huy, de l'ordre de Saint Benoît (VOYEZ STEPHANY, *Mémoires*, I, 15).

⁷ Voyez page 21, note 4.

⁸ Anseaul van Blehayu, jadis prisonnier à Basweiler, obtint en 1374 des indemnités (DE RAADT, I, 263).

293. Item, Gerars de Vilhe, tirs fis do dit monssaingnor Badewien, prist à femme une damoysselle de Savoie ¹, qui astoit especial chancier à madamme de Savoie, qui fut femme al bon conte Wilhelme de Namur, saingnor del Elscluze ^a, dierrainement devieit ², et en at pluseurs enfans, ³ assavoir Badewin, Wilhelme, Percheval et Gerar, Marie et Katherine. Des dois promerains enfans, est ^b ly uns costre et ly atre prevost et canones de Walcourt. Et ly juvenes Gerars est nouvellement marieis à Abresille ^c, filhe jadis Lambier de Lens, cangeur de Liege ³, engeree ^a en damoysselle Agnès de Cowretiche ^c; et Percheval est encor à marieir ^f. Item, damoysselle ¹⁰ Marie, leur sereur, est mariée à Johan d'Ax ^g, en la terre de Poylevache ⁴, escuwier, s'en sont ly hoirs. Et damoysselle Katherine est mariée à on bon escuwier de Holandre, et ont des hoirs. Et deveis savoir que ly conte et contès ^h de Namur ont tant ameit ly peire de ces enfans qu'il ont porveüt les dois canones et ont marieit les dois sereurs, sains le coistre ⁱ de leur ¹⁵ dis peire et le meire.

294. Item, de damme Agnès de Blehen, qui fut filhe à monssaingnor Badewin de Vilhe et qui est mariée à monssaingnor Thibaut Semale, manant à Bonneville, sont dois fis, assavoir messires Johan Semale ly juvenes, qui est sires de Cenfontainnes ⁵, et Badewien Tinglefer.

^a Ainsi AB, C JY de l'escluse, G del esclieze, Q de Leselieze. — ^b A e'st. — ^c Sa. JY marié a Bresille, AG a a bresille, Q marié a Abresille, C marlé a Bruxelles a la. — ^d Sa. engeree. — ^e Ainsi AB, GJ Coweretiche, Q Colbretiche, C Covetiche. — ^f AB marieit, G marié, CQJY -er. — ^g A dax, BQG daix, JD days, C daaz. — ^h Ainsi ABG. — ⁱ BG costre, Q coste, C costanges.

¹ Le 8 janvier 1564 Gérard de Blehain tient cent muids d'épeautre que le comte lui avait donnés en mariage avec damoiselle Isabiau de Monestan. Ce fief fut relevé dans la suite par Pierceval de Blehen, fils de Gérard, qui donna 50 muids en douaire à sa femme, fille de Waltier de Ladrier de Marneffe (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 80).

² Guillaume, comte de Namur, mort le 1^{er} octobre 1591, veuf de Catherine de Savoie.

³ Lambert de Lens, changeur, était en 1572, 1575, homme de la cour allodiale (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 495, 502).

⁴ Ax, en la terre de Poilevache, est aujourd'hui Arche (LABAYE, *Fiefs de la prévôté de Poilvache*, 8 et suiv.).

⁵ Centfontaine, qu'en wallon on prononce Cintfontaine, ne s'est transformé en Saint-Fontaine (ortographe actuelle d'une localité de la province de Namur) que vers le milieu du XVII^e siècle (Cfr. BORMANS, *Seigneuries féodales*, pp. 348 et suiv.).

295. Item, messires Semale ly juvenes est marieis à Marie, filhe Bottir de Houre, saingnor de Cenfontaines, qui fut fis Olivier d'Ohay; et de cesty mariage sont pluseurs enfans ¹.

(Sa. 132) **296.** Item, est Tinelefer ^a, ses ^b freires, marieis asseis nouvellement à une damoysele de Bovinge; se poront avoir planteit d'enfans ². 5

f. 60 **297.** Item, ly seconde filhe monssaingnor Badewien de Blehen fut mariée à Wilhelme de Ferme, escuwier; s'en sont dois fis, Robiers et Badewins. Ly dis Robiers est marieis à damoysele Johanne, filhe Ernut de Boubais, manant à Liege; s'en sont ly hoirs. Et ly dis Badewiens est nouvellement mariés à Vilhe en Hesbaing. 10

298. Item, ly tirce filhe do dit monssaingnor Badewien fut mariée à Marneffe; s'en sont yssus Badewins ³ et Godefroid, qui ont des hoirs. Ors retournerons à Johan, fil do viez monssaingnor Godefroid de Blehen.

299 ^c. Chis Johans fut marieis à Houten l'Evesque; s'en sont yssus Godefroid de Blehen, Johans Happefren et dois sereurs. Ly dis Godefroid 15 est marieis alle filhe monssaingnor Pire de Blehen; s'en at grant planteit d'enfans marles et femelles. Et Happefrens, ses freires, soy mariat à Houten promierement; se fut ly mariages anychileit ^a par Saint Engliese, si que de noveal ilh est remarieis à Tinelemont ^e. Item, ly une des sereurs

^a B Tinefer. — ^b Sa. se. — ^c Avant ce paragraphe, figure, dans *δ* (sauf OW), le titre Hemicourt. — ^d A a uyçhileit, Sa. anychileit. — ^e B Tinlemont.

¹ Jean Smael, seigneur de Broesbergh et de Centfontaines, vivait en 1390, 1416. De Marie de Hour il laissa, entre autres, un fils nommé Jean qui était dès 1436 le mari de Hellewy de Cruppey et dont le testament du 16 octobre 1480 fut approuvé aux échevins de Liège; et Marguerite, femme de Henri d'Aisse.

² Baudouin Smal, dit Tinefer, était châtelain de Namur en 1416. Il épousa une dame du nom de Marie, qui perpétua sa famille, dont Lefort donne une généalogie. Ces deux frères eurent une sœur alliée à Jean de Forvie.

³ Baudewien de Marneffe, relève à Liège, 13 novembre 1596, « par l'obit de Baudewin, fils mess. Godefroid de Blehen, son grand sire. »

fut mariée à Savery d'Oumale ^a; s'en est uns fis, nommeis Johans Savery, qui est marieis alle filhe do bon Gontir d'Oumale ^b, qui morit en service do saingnor de Weysmalle, quant ly Braybechon assegeant le Grave ¹, lyqueis Johan Savery at des hoirs. Et ly atre sereur des dis Godefroid et ⁸ Happefrens fut mariée à Badewien d'enmy le vilhe de Haley ^c; s'en sont ly hoirs.

300. Item, est assavoir que ly filhe do viez monssaingnor Godefroid, qui fut sereur à monssaingnor Gerart, monssaingnor Badewien et Johans de Blehen deseurnomeis, fut mariée à Wilhelme de Bierlouz ², et croy f. 60 v
¹⁰ que che Wilhelme fut freire à Fastreit de Bierlouz, qui soy mariat à damme Agnès, sereur de moussaingnor Pire de Blehen ³. De cesty Wilhelme et de la dicte damoyselle fut une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Gerart, saingnor de Bierlouz ⁴; s'en furent pluseurs beaz (Sa. 153)

^a BC doumale, HK doumalle, LNR doumal, AFGM dobmale, OW dobsmael, Q de Bommale, E de Vomalle, J de limale, Y de lynale. — ^b CQJ doumale, HKNY doumalle, BLR doumal, D de Doumale, AFGM dobmale, OW dohmael, E de bomalle. — ^c ABQJY de muy le vilhe de haley, G de muy le vieulx de Halley, C demiz la ville a Halley.

¹ En 1388. Une autre fille de Gontier d'Oumale, Agnès, fut la femme d'Hellin de Blehen.

² Je n'hésite pas à introduire ici une modification importante dans le texte de Hemricourt, car non seulement la filiation qu'il propose prête à la critique par les difficultés chronologiques qu'elle soulève, mais nous avons à tenir compte, en outre, d'un document d'une authenticité irréusable. Le 18 février 1555, Benoît XII lève l'empêchement canonique résultant de la parenté qui existait entre Gontier, dit Conrard de Berlo, chevalier, et Clémence, fille de feu Godefroid de Blehen, chevalier, lesquels de bonne foi avaient contracté mariage et avaient procréé un fils, alors pourtant que Clémence était veuve de Guillaume de Hemricourt, cousin de Gontier au quatrième (huitième civil) degré (FIERENS, *Benoît XII*, n° 45). Ce document est en divergence avec notre texte sur deux points : 1° au lieu de Guillaume de Hemricourt, notre généalogiste parle de Guillaume de Berlo, tout en avouant qu'il n'est pas très sûr de son identité, car « il croit » que ce Guillaume était frère de Fastré de Berlo; 2° au lieu de faire de Gontier-Conrard le second mari de Clémence, le texte en fait le beau-fils. Or, sur ce point, Hemricourt se contredit lui-même, comme nous le montrons tout à l'heure.

³ Voyez ci-dessus, page 58.

⁴ Dès 1554, Gérard de Berlo, chevalier, s'adresse au pape, et obtient de lui pour sa fille Marie, *puella litterata*, une prébende au monastère du Val-Notre-Dame (DOM BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 524). Présent le 9 avril 1560 parmi les feudataires de l'évêque de Liège (PIOT, *Namur*, p. 260), il vivait encore en 1572 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 129). Ce personnage a été rencontré au paragraphe 216.

enfants, assavoir Gerart, qui morit alle bataille de Bossewilre ^a, Wilhelme et Libier, qui morirent en Flandre, alle siege de Ganz, messires Johans, ly plus juvenes, qui fut sires de Bierlouz, et dois sereurs, qui sont bonne dammes et plain d'oneur. Et quant ly meire de ces enfans fut veves, elle soy remariat à on saingnor ^b Gontir Conrar de Bierlouz, avoweit de Sclachiens, qui estoit veves ¹.

301. Ly dis messires Johans, sires de Bierlouz, soy mariat alle filhe monssaingnor Wilhelme de Herymeis, saingnor de Steynecker, en Haynau; s'en sont demoreis quatre juvenes enfans, assavoir Johan et Wilhelme, et dois filhettes, come yl apiert en le capitle de Hermalles ². 10

302. Item, ly ainsnée des sereurs le dit monssaingnor Johan, saingnor de Bierlouz, fut promirement mariée al jovene monssaingnor Johan, saingnor de Langdris, qui morit sains hoir, et secondement alle filhe monssaingnor Rogier de Bixte, deleis Stokehem, et est demorée veve sains hoirs ³.

303. Item, ly atre sereur fut mariée à monssaingnor Ernut de Corwarremme ^c, saingnor de Nyle; s'en at dois enfans, Ernut et Gerart, qui sont encors juvenes ⁴.

304. Item, do secon mariage delle femme do jadis Wilhelme de Bierlouz, qui avoit esteit filhe do viez monssaingnor Godefroid de Blehen ⁵, et

^a AB Bossewike, C Bossewick; *cfr.* page 21, ligne 6. — ^b a monssaingnor paraîtrait plus naturel, mais notre leçon est celle de BQAG; J au sr, Y a sieur, C a vieu monssr (vieu étant récrit sur un autre mot plus ancien). — ^c B Corsw.

¹ Gontier-Conrard de Berlo, avoué de Selessin, était veuf, en effet, de Marie de Hollogne-sur-Geer, qu'il avait épousée avant 1529, ignorant qu'elle lui fût apparentée au quatrième degré. Une lettre du pape, adressée à l'évêque de Liège, le chargea de régulariser ce mariage (FAYEN, II, n° 2457). On vient de voir qu'il épousa ensuite Clémence de Blehen. Il était fils de Rase de Berlo, chevalier, avoué de Selessin en 1298.

² Voyez paragraphe 216.

³ Répétition du paragraphe 217.

⁴ Répétition du paragraphe 218.

⁵ Hemricourt ici est dans le vrai, mais il oublie ce qu'il a écrit aux dernières lignes du paragraphe 300, quand il parle de la *filie* et non de la *veuve* de Guillaume de Berlo *alias* de Hemricourt, comme je l'ai fait remarquer à la note 2 de la page précédente.

qui reprist à mary monssaingnor Gontir Conrar de Bierlouz, avoweit de
 Selachiens, sont yssus Conrar de Froidebixhe ¹ et dois sereurs; doqueile 1. 61
 Conrar n'est demoreis nus hoirs legitime, mais ilh en sont pluseurs bastars
 et bastarde.

3 **305.** Iteni, ly une des sereurs de dit Conrar fut nomée Agnès et fut
 mariée à Johan de Waleve, manant à Vileir, deleis Hanut ²; s'en sont Johan
 de Vileir et Conrardin, et une filhe, qui est nonne alle Vaz Nostre Damme.
 Ly dis Johans de Vileir est nouvellement marieis alle femme Wilhelme de
 Tyleur, qui fut fis Wilhelme de Montengnéez, esquevin de Tyleur. Et
 10 Conrardin, ses freires, est assy tot nouvellement marieis alle filhe Johan
 de Rywecheaz.

306. Chi devant vos at esteit clerement remostreis tous ly hoirs marles (Sa. 154)
 et femelles deskendus ^a delle viez et promerain monssaingnor Thomas,
 saingnor de Hemericourt; se retournerons à monssaingnor Ameyle, son
 15 freire, qui out à femme le filhe monssaingnor Heyneman de Hoctebierges,
 sereurs alle femme do dit monssaingnor Thomas ³.

307. Chis messires Ameyles out on fis et des filhes. Ly fis fut nomeis
 messires Gerar Kachemars de Bovengnistier ⁴, qui out gran nombre d'en-
 fans, car toute ly rivier d'Yerne ^b et les vilhes altour en sont poupléez; car
 20 ilh en yssirent monssaingnor Ameile ⁵ et monssaingnor Fastreit de Boven-

^a A deskondus. — ^b AG dyarne, BQ dyerne, J dierne, C dierne.

¹ Froidebise, dépendance de Waremme.

² Villers-le-Peuplier, commune du canton de Hannut.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 257.

⁴ Un Gérard de Bovegnistier, chevalier, qui ne peut avoir été qu'un descendant de celui dont il est
 ici question, fut bailli de Hesbaye en 1304 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 44; *Cartulaire de
 Flône*, 397). Il seella la Paix de Fexhe en 1316. Marie était sa veuve en 1318, 1328 (*Cartulaire des
 Chartreux*, fol. 87; *Cartulaire de Saint-Jean*, sous presse).

⁵ Ameil de Bovegnistier est cité comme écuyer, de 1317 à 1320 (PONCELET, *Fiefs*, passim). L'année
 suivante il était bailli de la cathédrale, quand à la tête de cent lances, qu'il commandait avec Jacques
 de Leuth et Pierre Boveal, il se mit en campagne contre les troupes du comte de Namur, soutenu
 par les milices flamandes. Créé chevalier, Ameil se conduisit avec tant de vaillance, que le chapitre

gnistier ¹, et tous leurs freires et sereurs, dont ly une fut mariée à monssaingnor Ameyle de Warnant ², et en sont yssus tos ly Kachemars de Stier, ly Hayweaz de Bovegnistier, ly Kachar et ly Branches de Lymont, et pluseurs atres; et at eüt ^a pluseurs vailhant persones, en ceste coisté de Stiers et de Bovegnistier, qui ont briset leurs armes par differenche d'onk ³ ou de dois martelés, por ^b la dit coystie de Hottebierge, dont ilh sont estrais.

f. 61 v **308** ^c. Item, jai soice que chil de Hoctebierges ne soient nint des linages del paiis delle evesqueit de Liege, quanteal que, des vi filhes monssaingnor Heyneman de Hoctebierges, ilh en fuist dois mariéez en dit linage de **10** Hemericourt, nintmains, par tant que je suy en partie informeis des atres quatre filhes monssaingnor Heyneman, je en feray, en ce traitiit,alconne mention.

309. Ly une de ces quatre filhes fut mariée à monssaingnor Ernut, dit le Vilain de Ginglehem ^d ³, dont ilh issirent planteit de bons chevaliers et **15** escuwiers qui ont esteit fors en leur liu et dont y sont encors ly hoirs.

310. Item, ly atre filhe fut mariée à Halebeyke; s'en issirent messires

^a AB at out, G at heu, C y oet. — ^b B por, C pour, QAGJY par. — ^c Ce paragraphe est précédé, dans Q^d, du titre Hottebierges. — ^d Sa. Ginglehem, CQ Ginglehem, AG Gioglêhem, J Gyaghenhem, Y Gighenhem.

de Saint-Lambert lui alloua une pension de 50 muids d'épeautre, pour le restant de ses jours (JEAN D'OUTREMEUSE, VI, 259). Mais il n'en jouit pas longtemps. Affilié au parti d'Awans, qui était en révolte contre l'évêque de Liège, Ameil commanda l'armée des saintronnaires à l'attaque de Huy en 1528. Il y trouva la mort, soit de la main de l'évêque lui-même (DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, II, 259), soit par le fait du sire d'Argenteau (JEAN D'OUTREMEUSE, VI, 430).

¹ Fastré de Bovegnistier, qui n'était pas moins vaillant que son frère, apparait comme chevalier dès 1532; il fut bailli de Saint-Lambert (1524), homme de la cour allodiale et l'un des juges des lignages, pour le parti d'Awans. Il vivait encore en 1559.

² Catherine de Bovegnistier, femme d'Ameil de Warnant, chevalier, qui mourut en 1540.

³ Le chevalier Iernout le Vilain de Gimlehen (Gingelom) est témoin à une charte émanée du Chapitre de Liège le 20 novembre 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 543, où elle est erronément datée 1297).

Godefrois et messires Ernus, desqueis sont estrais chil de Halebeyke à present vivans ¹.

311. Item, ly tirce filhe fut mariée à on chevalier d'Ays en Refays ²; s'en issirent messires Stochars ^a de Forvie, ly viez, et une filhe ³, dont ly sires de Rochelars issit, qui fut marieis alle filhe do bon monssaingnor Thiry de Hanefte, saingnor de Serainge, bannerés ⁴; lyqueis sires de Rochelar morit sains hoir. Et encors out ly viez messires Stochar une sereur mariée alle saingnor de Lonchamp ⁵, dont cilhe de Lonchamp sont anchienement deskendus.

312. Item, do dit promerain messire Stochar issit ly secon messires (Sa. 155)
Stochar, qui out vi fis, sains les filhes, dont ly quatre furent seculiers, ly chinquemmes abbeis de Heylechines ⁶, et ly vi^e moynes de Gemblouz.

313. Ly ainsnés fut nomeis Stochar de Forvie, qui estoit reputeis uns des miedres escuwiers des quatre paiis, tant alle werre, tant alle tournoy.
15 Ilh soy mariat, en ses anchiens jours, alle plus jovene des filhes monssaingnor Waltier, saingnor de Hautepenne, car elle estoit adont uns enfes ⁷. En f. 62
chely damoysselle, ilh engenrat une bonne paire d'enfans, assavoir mons-

^a B Sto-, A Sco-, et de même dans les lignes qui suivent.

¹ Il s'agit ici de la famille van Hellebeke, qui avait son siège à Grimberghen et qui portait, d'après le héraut d'armes Gelre : d'or à la bandes de gueules chargée de trois maillets d'argent (DE RAADT, II, 59).

² Aische-en-Refail, commune de la province de Namur, canton d'Eghezée.

³ Béatrix, qui épousa Arnold de Rotselaer, sénéchal héréditaire du Brabant.

⁴ Voyez ci-dessus, page 141, note 2.

⁵ Warnier d'Elzée, sire de Longchamps.

⁶ Henri de Forvie, curé de Mallembays (Molenbais, paroisse gouvernée par un religieux d'Heylisseu), — reg. Avin, 185, fol. 65, — fut nommé abbé d'Heylisseu, après le décès d'Arnold, le 10 mars 1572 (reg. Avin, 186, fol. 152), et obtint le 13 du même mois l'autorisation de se faire bénir (reg. Avin, 185, fol. 252). Il était remplacé par Jean dès le 12 décembre 1594 (DOM BERLIÈRE, *Obligations*, n° 952) et probablement en cette année. Il est signalé au nécrologe de Floresse le 16 septembre (*Analectes ecclésiastiques*, XIII, 250). Je suis donc porté à croire qu'il mourut le 16 septembre 1594. (Note due à l'obligeance de Dom Berlière).

⁷ Marie de Hautepenne, voyez page 119.

(Sa. 136) saingnor Stochar de Forvie et Johanne. Ly dis messires Stochar morit juvenes sains hoirs. Nintmains, ilh estoit teilement fais et monstreis en tous paais, et estoit plains de sy bonne viertus, et tant ameis et honoreis des saingnors que fame coroit qu'il sieroit et estoit ja, solont son eage, conteis avoeke les melheurs, sy que sa mort fut pitieuze et desplaisante à tous proydons ^a 1.

314. Item, la dicte Johanne, sa sereur, fut mariée à monssaingnor Godefroid de Vilhe ^b, dit de Blehen, qui, par long terme, fut grans bailhier delle conteit de Namur. Mais ly dis messires Godefroid morit sains hoir, et ly damme, qui est belle et bonne et d'honeiste ^c vie, est de noveal remariée ^d à monssaingnor Warnier, saingnor de Daveles, dont elle at de juvenes enfans, qui sont à present ^e 2.

315 ^d. Item, des atres enfans de Forvie sont issus chill de Forvie et de Gennetyens ^e maintenant vivans.

316. Item, ly quatreme et dieraine filhe monssaingnor Heyneman de Hoctebierges, que nos appelons le quatreme, voir de celles dont nos avons dierainnement commenchie à parler ^e, car ilh en fut vi, mais, par tant que nos comptes avoit declareit l'estat des dois ^f promerains, mariées en nostre paies, estiens ^g nos retourneis az atres quatre, dont ceste fut ly dieraine, qui fut mariée à on chevalier qui estoit do linage des Clutinghen de Bruxelles, qui out gran nombre d'enfans, desqueis ly plus gran partie do dit linage des Cluthinghen est regenerée. Et en fut une des filhes de cely Cluthinghen mariee à Lovangne; s'en sont issus ly Blankars de Lovange ^h, 20

^a A proymdons, B proidons. — ^b CBJY God. de Vi., AGQ God. Wilhe. — ^c CQ et d'hon, ABG et hon. — ^d Ce paragraphe manque dans C. — ^e AB parleit, ailleurs -er. — ^f Sa. dis. — ^g Sa. estions.

¹ Voyez ci-dessus, page 120.

² Voyez ci-dessus, pages 21 et 120.

³ Gentinnes, commune du Brabant, canton de Genappe.

⁴ M. Max de Troostembergh, qui s'applique depuis des années à l'étude des familles patriciennes de Louvain, veut bien m'adresser l'importante note que voici : « La famille Blanckaert appartenait au patriciat de cette ville dès le XIII^e siècle, mais, faute de documents, je n'ai pu en dresser un fragment de généalogie, ni retrouver l'alliance Cluting. Les Blanckaert ne me paraissent pas avoir occupé une

dont ilh est gran nombre. Et tengniez por certain que, delle ^a werre que ly bons sires de Hemericourt out al encontre de chez de Bierlouz, uns chevaliers de Hoctebierges, nomeis ly Famelheuz ^b, vint en serviche do dit saingnor de Hemericourt et à son mandement, à tot LV armures de fier de ³ linage de Hoctebierges, des Cluthinghe et des Blankars, en queis ilh avoit xxv chevaliers; et furent deleis le dit saingnor de Hemericourt et ses atres amis, armeis sour les broukes à Fymale, en la conteit de Louz ¹; et chilh de Bierlouz estoient en la court de Wydoïies ², asseis pres; mais, quant ilh sorent la poissance do saingnor de Hemericourt, ilh soy retraierent à ¹⁰ Tongres et departirent leurs gens.

317. Item, affien que vos soïies infourmeis queiles sont les armes de Hemericourt, je vous enseigneray toutes les couleurs : assavoir. que chilh qui sont issus do casteal de Hemericourt et chilh de Vyle et de Daveles portent de geules à une bende d'argent; chilh qui sont issus des Kachemars de Stirs et de Bovengnistir, de Crennewy et de Blehen, portent d'argent à une bendes de gueles; et chilh qui sont issus delle coistie de Horriou, dont messires Johan Moreaz issit, portent d'or à une bende d'azure, et, ja soice que messires Johan Moreaz et messires Wilhelmes, ses fis, les portassent de ces couleurs, sy ue say homme en nostre paisi qui les porte en

^a Selon ABC, GQ de la, JY en la. — ^b B -eurs.

situation prééminente : les alliances que j'ai découvertes sont plutôt modestes. Ce nom est devenu célèbre dans les annales louvanistes par les récits qu'ont laissés les chroniqueurs Divaeus et Boonen, des querelles intestines qui agitèrent Louvain entre 1260 et 1266 et divisèrent le patriciat en deux factions, nommées par ces auteurs, les Blanckaert et les Colvere. Étaient-ce là peut-être les deux clans ou lignages de la ville ? Tour à tour vainqueurs ou vaincus dans leur lutte pour le pouvoir, les Blanckaert auraient donné à Louvain en 1266 un maître, Gauthier Blanckaert, chevalier (?), et les Colvere un maître, chevalier aussi, Gérard Colvere, en 1268. Mes recherches ne m'ont jamais fait rencontrer ni l'un ni l'autre de ces personnages. Il convient de remarquer que Boonen et Divaeus ne peuvent être consultés qu'avec la plus grande prudence : leurs manuscrits originaux qui prouvent déjà leur naïveté et leur crédulité, ont été en outre infidèlement publiés, et Van Langendonck en particulier, l'éditeur de Divaeus, se signale par les interpolations les plus effrontées. C'est ainsi que Divaeus ne connaît ni Gauthier Blanckaert, échevin en 1187-1212, ni Renaud, croisé en 1196, ni Simon, échevin en 1203. Ces personnages ont été *inventés* postérieurement. »

¹ Fymale est encore de nos jours le nom wallon du village de Vechmael, au canton de Tongres.

² La commune de Widoye confine à celle de Vechmael.

ceste manier; et chilh de Laminez les portent de geules à une bende d'yer-
mine. Et cascons y met sa differenche à son plaisir; mais tos crient Heme-
ricourt.

(Sa. 157) **318^a**. Nos avons chi devant recorderit cheaz qui sont estrais do saingnor
de Wallehen, de ses hoirs, de chez de Badressen et de Falcomont, et, par
1. 63 incident, do bon saingnor de Hemericourt, ja soice qu'il ne fuist nint do
lynage de Warfezéez; sy retournerons mult arier, assavoir az dois freires
monssaingnor Jakemme, saingnor de Wallehain, dont ly uus fut sires de
Bonley et ly atres sires de Corbais¹.

319. Ly sires de Bonley², freire à monssaingnor Jakemme, saingnor¹⁰
de Wallehain, out trois fis, assavoir monssaingnor Gilhe le Beghe de Saint
Gery, monssaingnor Odrou^b de Rohengnééz, et monssaingnor Jakemme
de Blamont. De ces trois freires sont issus plusieurs dammes et chevaliers,
que je ne saroy lomeir de hoir en atre, mais ly romans païs de Braibant
en est tos poupleis. Et do saingnors de Corbais, freire al saingnor de¹⁵
Wallehen et alle saingnor de Bonley deseurdiz, je n'ay point d'informa-
tion, par tant que je ay pou hanteit le païs de Braybant, qui est ly païs
de leur nation³.

320. Et tant que des dois freires monssaingnor Ernut, saingnor de
Wallehen, qui out la filhe do bon saingnor de Hemericourt, lyqueis freires²⁰
furent nomeis messires Otes de Wallehen⁴ et messires Wilhelmes de

^a Dans CQd, on a mis ici le titre Wallehain. — ^b AG Odrou, JY Odros, Sa. Odrou, Q Adrop, C Odon.

¹ Voyez paragraphe 264.

² Guillaume de Walhain, sire de Bonlez, vivait en 1275 (DE RAADT, IV, 188). Sur les seigneurs de Bonlez, voyez WAUTERS, *Canton de Wavre*, p. 254, et DE RAADT, I, 508.

³ Pour les seigneurs de Corbais, voyez WAUTERS, *Canton de Perwez*, p. 85.

⁴ Trois chartes des 20, 21 et 25 décembre 1280, tirées du *Cartulaire de Malonne* et publiées par M. le chanoine Barbier dans les *Analectes ecclésiastiques*, t. XX, 1886, pp. 55 et suiv., sont relatives à une donation de terres faite à l'abbaye de Malonne par le chevalier Otton de Walhain, avec l'agrément de ses frères, les chevaliers Arnold et Guillaume, ainsi que de leurs sœurs, les demoiselles Marguerite, Helvis et Mathias. — Otton de Walhain, mentionné encore en 1281, 1285 (PIOT, *Namur*, n° 135, 140; DE RAADT, IV, 188), était sénéchal de Brabant en 1296 (Charte originale de Heylissem, n° 271; *Cartulaire de Bonne-Espérance*, t. XI, fol. 64).

Biertinchamp, sont issus cilh de Biertinchamp, messires Lancelos delle Vaz et pluseurs atres.

321. Et chi define ly genealogie monssaingnor Libier Sural le jovene, peire de monssaingnor Otton, saingnor de Warfezéez, promerain de ce nom, et gransaingnor des quatres freires de Warfezéez, de Hermalles, de Harduémont et de Haneffe, et de leur sereur de Wallehain; et aveis oût d'oïr en hoïr chez qui en sont yssus, solont l'apriz^a que je en ay faite; sy parlerons chi après de monssaingnor Houwe, freire do dit monssaingnor Libier Sural : sy le ferat beal entendre, car c'este sains nombre de chez qui en sont deskendus. Sy deveis savoir que ly blazons des fleur de lys est demoreis à tos chez del coistie de Warfezéez qui sont issus do jadis monssaingnor Libier Sural, voir des^b hoïrs marles, ja soïce qu'il les portent de pluseurs couleurs. Mais, des hoïrs le dit monssaingnor Houwe, freire do dit monssaingnor Libier, vos trovereis tout le contraire; car, ja fuist choze que ly dis messires Houwes awist encargiet à porteur on escut vairiet d'argent et d'azure, que on nomme maintenant les armes d'Awans, nintmains sy^c hoïrs, voir ly plus grant partie, present atres blazons tos contraires, sy qu'il vos apparat chi après, ja soïce qu'il aient tos detenut le cry de Domartin. f. 63 v

CHI COMENCHE LY FONDEMENT, LY CHIEF ET LY PREMIERS STOKAGES
DES^d DOIS LINAGES D'AWANS ET WAROUZ^e.

(Sa. 138)

20

322. Messires Houwes fut sornomeis de Lexhy et fut freires à monssaingnor Libier Sural, saingnor de Warfezéez, secon de ce nom, et out quatre fis, assavoir monssaingnor Otton, monssaingnor Breton le viez, qui fut sires de Warous, monssaingnor Henry de Crescengnéez et monssaingnor Badout de Vorous. 25

323^f. Messires Ottes, ainsneis fis de monssaingnor Houwe de Lexhy out quatre fis et quatre filhes, assavoir : messire Ameyle de Lexhy, messire

^a AB la prize, G la prise, Q la prinse, C l'apprise. — ^b A deis. — ^c Sa. ly. — ^d A de. — ^e Cette rubrique figure dans BQδ; le groupe δ y ajoute encore, en sous-titre, le nom de Lexhy, qui se trouve également dans J. — ^f Ce paragraphe n'est pas dans C.

Rigaz de Bealriu, avoweis de Kemexhe, messire Ottes de Novilhe et messire Godefrois d'Awir; et les filhes s'ensieront chi après.

324. Messires Ameiles, ainsneis fis de monssaingnor Otton de Lexhy. brisat son blazon, assavoir l'escut vairiïet ^a, d'on lyon rapan ^b de geules, et out on fil, nomeit messire Ameiles ly juvenes, qui fut tailhans et d'estran- 5 gnes maniers. On jour avient, en moys d'awoust, qu'il, ly juvenes messires Ameiles, estoit demoreis seuz en sa maison; sy s'apensat qu'il yroit, environ l'eur de nonne, alle fontaine à Lexhy, por ly rafressier, car ilh (Sa. 179) faisoit ardant chaut, et ilh n'avoit persone en la vilhe, par tant qu'il f. 61 estoient az chans en leur messon. Quant ilh vint alle fontainne, ilh vat 10 troveir une femme de jovene eage, asseis cointement vestue, la plus belle qu'il awist onques veüwe; sy en fut tos enbahis ^c. Nequilent, ilh l'araynat et ly enquist de son estat ^d. Elle le celat; mais tant dist elle qu'elle estoit genty femme et d'estrangne pais, et aloit en peregrinage; sy astoit là arestée por ly refroidire, et avoit sa meskine envoiïet en la vilhe alle 15 provision. Messires Ameiles, plus le regardoit, plus enflamoit de son amours; se ly requeroit son amysteit ^e, et celle ^f s'escondissoit de parolles et faisoit semblant asseis estrangnes. Finalement, ly dis chevaliers l'atrahit en son accort et le minat ^g en son ^h maison, et le festiat grandement, et soy kouchont ⁱ ensemble en on lit, là ilh fisent tos leurs delis. Quant ce vient 20 al matien et ilh furent leveis, la dicte damoyselle rendit grasse al dit monssaingnor Ameyle de ce qu'i l'avoit ^j si bien fiestiïet ^k, et ly demandat s'ilh le connissoit de riens et s'ilh savoit à dire à cuy ilh avoit faite ceste cortoisie. Ly dis messires Ameiles ly respondit que non. « Et je le toy diray, fist elle. Saches que tu as fiestiïet le dyable. — Le deable! fist 25 messires Ameiles. Par le digne mort Nostre Saingnor, dont toy poras tu bin vanter, quant tu venras en infer, qu'il n'out onkes al monde miez croxut deable que tu as annuyt esteit. » Chelle s'esvanuwit et, al partir, elle crevat à monssaingnor Ameile ^l le ^m diestre oelh, sy que tosjours, tant

^a A vairiïet. — ^b Ainsi AG, CBQ rampant. — ^c Selon AB; mss. mod. esb. — ^d Sa. astat. — ^e A anysteit. — ^f Ainsi AG, ailleurs elle; cfr. ci-dessous, ligne 28. — ^g A mnat. — ^h Ainsi AB. — ⁱ AB -oit, G -oient, CQ -arent, JY -erent. — ^j ABG quil avoit, Q que lavoit, CJ quil lavoit. — ^k B festyet. — ^l Sa. omet a m^r Am. — ^m Sa. la.

qu'il viskat, ilh fut, por cesty cas, nommeis messires Ameiles alle Oelh ¹.

325. Chis messires Ameiles al Oelh out on fis et trois filhes. Ly fis fut nomeis messires Ameiles ly juvenes, qui fut peires à Watier de Bilrevelt ². Et les filhes furent astalées, ensy que chi après sierat declareit.

326. Ly dis Watier de Bilrevelt out une filhe, mariée à monssaingnor Lambier de Harduémont, saingnor de Hautepenne, doqueile monssaingnor Lambier ly generation est chi devant escripte, en capitle de chez de Harduémont ³. f. 64 v

327. Item, ly promerain filhe monssaingnor Ameile alle Oelh de Lexhy (Sa. 140)
fut mariée al viez monssaingnor Biertran de Liers, fil monssaingnor Thiry 10

¹ Arrêtons-nous ici et jetons un regard d'ensemble sur ces trois derniers paragraphes. Ni Hugues de Lexhy, ni Otton, son fils, ne se rencontrent dans les documents contemporains; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on considère que leur existence se place au XII^e siècle, époque où les rares documents parvenus jusqu'à nous, sont d'une sobriété déconcertante. Vient ensuite le premier Ameil de Lexhy, qui apparaît, en effet, dans une charte de 1190 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 117), et qui aurait été le père d'un second Ameil, héros de l'aventure romanesque que l'on vient de lire et qualifié pour ce motif, d'Ameil à l'œil. Or, dans le paragraphe suivant, Ameil à l'œil est indiqué comme père d'un troisième Ameil, lequel, à son tour, fait souche. Voilà bien clairement trois générations d'Ameil consécutives. Puis, oubliant ce qu'il a écrit, Hemricourt ne laisse plus subsister que deux messires Ameil, celui à l'œil et « ly juvenes ». Rien de tout cela ne cadre bien avec les données diplomatiques. En 1205 et 1209, ce sont deux frères Libert et Rigaud de Lexhy qui se montrent dans les chartes (*Cartulaire précité*, I, 151, 157, 158, 160). Ce Rigaud, il est vrai, s'adapte parfaitement à Rigaud de Beurieux que nous retrouverons au paragraphe 374; mais, de Libert il n'est pas question dans notre texte, pas plus que d'un Renier de Lexhy, chevalier, signalé plusieurs fois de 1236 à 1241 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, pp. 369, 412 à 414, *Cartulaire du Val Saint-Lambert*, n° 145). Ce n'est qu'en 1252 que nos deux Ameil vont reparaitre : *Dominus Amelius de Lessi, Amelius filius eius*, tous deux chevaliers (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 52); ce que confirme une charte du 6 décembre 1255 au *Cartulaire de Heylissem*, n° 158. Avec ces données insuffisantes, je ne vois pas moyen de redresser définitivement le texte ou le système de notre chroniqueur; qu'il me suffise d'avoir prévenu le lecteur. De nouvelles données viendront peut-être un jour compléter ces notions.

² Dans une charte du 29 mars 1274, Wautier de Birevelt est dit frère d'Ameil, chevalier de Lessit (*Cartulaire de Heylissem*, n° 209), lequel d'ailleurs florissait encore en 1276 (PONCELET, *Marchaux*, preuves, n° 45). Voilà encore une donnée précise, en contradiction quelque peu avec notre chroniqueur, d'après lequel Watier de Bilrevelt, aurait été fils unique. Bilrevelt est aujourd'hui Binderveld, commune du canton de Saint-Trond.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 155, page 118.

Magis, de Villeir deleis Juprelle. Chis messires Thirys Magis tuwat par mesaventure son cuzien, le fil monssaingnor Wery le Foir, de Vileir, qui estoit ses freires germains et estoit sires de Vileir deleis Joupprelle, et messires Thirys estoit sires de Liers et de Rocourt; et portoient les armes de Vileir : d'or à une bendes de geules, à une ourle ^a de geules; doqueil ⁵ monssaingnor Wery tot chil de Villeir sont issus. Mais, por ceste homecide, sourdit gran guerre entre eaz, dont pluseurs bons chevaliers et escuwiers furent mors à on pongnyche qui fut entre Vileir et Joupprelle; car ly dis messires Weris ne voloit prendre amende que ses ^b freires ly offresist, si que, finalement, quant ly grans maz et homicides en furent venus, ly dis ¹⁰ messires Weris appelat monssaingnor Thiris, son freire, al champ de bataille; s'en fut pais faite, et s'en alat messires Thiry ultre meire, et là cangat illi ses armes por le hayme de son freire, et prist d'argent à une crois d'azure. Et, le temps qu'il sorjournat ultre meire, vendit ly dit messires Werys sa hauteur de Vileir et de Joupprelle à capitle Saint ¹⁵ Lambiert. Et ly dis messires Thiris revint al pais et demorat riches, et out une filhe, qui fut mariée à monssaingnor Bolle de Fletenges ^{c 1}, qui fut uns vaillhans et uns preuz chevaliers, qui grande honeur conquist alle batailhe delle warde de Steppes, là ly Braybechons furent desconfis. Ors deveis savoir que chis messires Biertrans de Liers, fis monssaingnor ²⁰ Thiri Magis et seroge à monssaingnor Bolle de Fletenges, prist à femme une des filhes monssaingnor Ameile de Lexhy, dont illh issirent ly secons ^{t. 65} messires Bertrans et messires Werys. Chis secons messires Biertrans out trois fis et dois filhes, assavoir monssaingnor Biertran, monssaingnor d'Aaz et monssaingnor Johan de Melins, chevaliers. Et ly une des filhes ²⁵ fut mariée en la terre de Dolhehen, à on chevalier de Warsage, dont chil de Warsage, assavoir d'Onke, et ly Papelés, et Malhefiers, et gran nombre de chevaliers et escuwirs, sont issus.

328. Et ly atre sereur fut mariée à monsaingnor Godefroid de Tilhiehe,

^a Ainsi AG, B on ourlet, CQ ung ourlet. — ^b Sa. se. — ^c AG Fleteng', Sa. Fleteng, s Fletenges, Q Fleytinge, C Flerengue; et de même ci-dessous.

¹ Fletenge est le vocable roman qui désignait jadis le village de Vlytingen entre Tongres et Maestricht.

doqueile mention est faite chi devant, en capitle parlant de cheaz de Har-duémont ¹.

329. Do dit moussaingnor Biertran, le secon ², sont issus messires Johan, le viez voveis de Liers, qui out une des filhes le saingnor de Cleremont ³, et Biertrans de Liers, qui out une des filhes moussaingnor Johan d'Oreille ⁴; et en fut dois sereurs, dont ly une fut mariée à moussaingnor Thiry de Fleron ⁵ et ly atre à Boynan de Preit. (Sa. 141)

330. Item, est assavoir que, do dit moussaingnor Johans, avoweit de Liers, et delle filhe le saingnor de Cleiremout, furent pluseurs enfans, ¹⁰ assavoir Biertrans, Butoir, Johans, Rigauz et damoysselle Aelis Ly dis Biertrans et Rigauz morirent sains marieir, et ly dis Butoir ⁶, qui mal

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 163, page 123.

² Distraction de Hemricourt qui oublie avoir donné, quelques lignes plus haut, les enfants du second Bertrand. Celui-ci est donc le troisième. Comment départager ces deux Bertrand? On pourrait attribuer à Bertrand II la charte du 17 mai 1268, où il procède à un arbitrage, de compagnie avec le sire de Mirwart et le Maréchal de l'Évêque, ce qui donne à penser qu'il avait un certain âge. La carrière de Bertrand III paraît devoir se concentrer de 1276 à 1304 (PONCELET, *Maréchaux*, n° XXXVIII, XLIII, XLVIII; *Val Saint-Lambert*, n° 380; *Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544, III, 41; *Fliône*, XXIII, p. 597).

³ Jean, avoué de Liers, n'était encore qu'écuyer quand il signa, en 1334, avec les partisans des d'Awans, la commission pour faire la Paix des Douze. Créé chevalier en 1346, il soutint contre l'évêque Adolphe de la Marek un long procès en revendication de la terre de Clermont, qu'il avait le droit de retraire au nom de sa femme. L'évêque, abusant odieusement de sa puissance, le fit mettre en prison pour le contraindre à céder. Rien n'y fit. Après la mort d'Adolphe, les instances de l'avoué recommencèrent contre Engelbert de la Marck, jusqu'à ce qu'enfin la cause fût confiée à l'arbitrage de Fastré de Bovegnistier, chevalier. Mais aucune décision n'était intervenue quand la mort vint surprendre notre avoué, le 6 octobre 1353. Catherine de Clermont, sa femme, fille de Butoir, que nous retrouverons plus loin, lui survécut jusqu'au 11 mai 1364. Ils furent enterrés à Liège aux Frères-Mineurs (NAVEAU, n° 524).

⁴ Bertrand de Liers, écuyer, seigneur d'Emale, noyé accidentellement près de Visé en 1346.

⁵ Catherine de Liers était, en 1341, veuve de Thierry de Fléron, chevalier, et avait de lui deux enfants : Jean et Renier (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 593). Ledit Jean épousa Isabelle de Haultepenne (ci-dessus, page 119).

⁶ Libert Butoir de Liers, écuyer, vivait en 1368 (*Val Saint-Lambert*, n° 631). Le 1^{er} mai 1381 il relève un menu fief à Heure-le-Ticxhe (*Cour féodale de Liège*, 42, fol. 66 v°). Décédé vers 1397, il laisse deux fils : Jean et Eustache (*Val Saint-Lambert*, n° 830, 879).

regentist son linages, soy mariat à Hacourt et at pluseurs enfans. Ly dis Johans, ses freires, prist à femme damoysselle Johanne, filhe monssaingnor Gerar de Biersés, et en sont dois fis, assavoir Johan, qui est sires et avoweis ^a de Liers, et Jaquemins, qui at à ^b femme la filhe Wery Macoir de Rocourt; et puy fut veve la dicte damoysselle Johanne et reprist à ⁵ maryt monssaingnor Gilhe Surllet ¹, qui veves estoit delle filhe monssaingnor Henry le Beal; s'en est, de ce dierain mariage, uns fis, nomeis Gerars Surlés, marieis à Berghes sor le Zome ^c, et une filhe, nommée ^d Johanne, qui, ^{f. 65 v} premierement, fut mariée à Thomas de Jchaing, le cangeur, et, ¹⁰ secondement, à monssaingnor Renart de Momale, saingnor d'Ennetines, chevalier ², et n'en sont demoreis nus hoirs.

331. Item, Johans, ly voweis de ^e Liers maintenant vivans, fut marieis alle filhe monssaingnor Rasse de Hacourt ³, chevalier, esquevin de Liege, saingnor de Haversen; et en sont dois juvenes filhes, dont ly une ⁴ est mariée à Gilet de Sorozéez, saingnor d'Andrimont. Et Jakemin ^f, ses ¹³ freires, at assy, de sa dicte femme, des juvenes enfans.

(Sa. 142)

332. Item, damoysselle Aely, leur ante, filhe de monssaingnor Johan, jadis le viez voweit de Liers, fut mariée à Wilhelme Prost, de Meliens, esquevin de Liege, tres ryche homme et de gran sens ⁵; et orent trois fis et dois filhes, assavoir : monssaingnor Wilhelme Prost, chevalier, Rigaut ²⁰

^a B voweis, ailleurs av-. — ^b A a manque. — ^c A Zone, ailleurs -me. — ^d A uōme — ^e A ly, Sa. dy. — ^f A Jakēm, Sa. Jakemme, CGJ Jacquemien.

¹ Jeanne de Bierset, qui avait perdu son premier mari après 1551, était déjà veuve du second en 1561 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 549). Le 10 juillet 1566, son père, messire Gérard de Bierset, chevalier, lui céda la cour de Crisgnée pour en investir Hannekien, âgé de 15 ans, fils du premier mariage de Jeanne avec Jean de Liers (PONCELET, *Chartes de Sainte-Croix*, sous presse).

² Renard de Corswarem, dit de Momale, seigneur d'Emptinne (voyez ci-dessus, page 51, note 1).

³ Jean, avoué de Liers, né vers 1551, vivait en 1598. Isabelle de Hacourt, sa femme, mourut en 1595 et fut enterrée à Saint-Etienne (NAVEAU, n° 472).

⁴ Jeanne de Liers épousa Gilles de Sorozées ou Sorizées, seigneur d'Andrimont, qu'il acquit en 1591 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 25).

⁵ Alide de Liers, fille de Jean et de Catherine de Clermont, épousa Guillaume Proest de Millen, échevin de Liège de 1349 à 1370 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 499).

Prost, Johans, canonne de Saint Johan Ewangeliste en Liege ¹, *Aelidt*, damnie ^a de Mokines ^{b2}, Ysabeal, femme à monssaingnor Johan le Cloquier, esquevin de Liege et de Huy et baillir de Tuwing ³.

333. Ly dis messires Wilhelmes soy mariat hautement à damme
 s Magritte de Louz, filhe de noble homme monssaingnor Ernut d'Agymont,

^a Ael. d'après C ; damme est partout sans article, sauf dans Sa. — ^b Sa. Mokins, ADGOW Moliens, J²Y Moliens, Q Molins, J⁴M Melliens, EHK^N Melins, C Mellins; cfr. page 204, ligne 19.

¹ Le registre premier aux testaments des chanoines de Saint-Jean à Liège (*Archives de l'Etat, à Liège*) contient deux testaments du chanoine Jean dit Profst de Milnis, datés respectivement du 14 avril et du 27 mai 1389. Le testateur qui se dit, en outre, chanoine du chapitre de Saint-Pierre, à Cortessem, fait des legs aux enfants de Jean Cloekier de Huy, procréés de feu sa sœur damoiselle Elizabeth; à sa sœur, dame Aleyde, dame de Mulken; à son cousin Guillaume de Hoesselt; à Guillaume, fils de Henri Profst, son frère naturel; à Homblet, son « cousin, fil jadis Wilhem de Momsteghen », etc.

² Alide Proest « dame de Mokines », qui, comme nous l'apprend Hemricourt quelques lignes plus loin, fut mariée deux fois, était en 1376 veuve de Wauthier de Golart, chevalier, sire de Goetsenhoven et de Mulken (DE RIDDER, *Het hof van Overlaer onder Hoegarde*). C'était son dernier mari; je n'ai pu jusqu'à présent découvrir le premier. Quant à la seigneurie de Mulken ou de Mokines, dont elle prenait le nom, j'éprouve un certain embarras, car il n'y avait pas moins de trois seigneuries de ce nom. La première et la plus importante se trouvait dans la banlieue de Tongres et relevait de la cour féodale de Liège. Bien que je possède de nombreuses données sur ses seigneurs, à partir de 1280, je n'oserais ni affirmer, ni nier qu'elle ait été, à titre d'usufruit, en possession de notre Alide. Il est bien certain que le nom roman de ce Mulken était Mokines (voyez notamment PONCELET, *Fiefs*, 632). Un autre château de Mulken se trouvait sous la franchise de Saint-Pierre, près de Maestricht (FRANQUINET, *Chartes de Notre-Dame*, n° 124), et n'a rien à voir ici. Une troisième seigneurie de Mulken gisait sur le territoire de Hougarde et fut incontestablement la propriété de la veuve de Wautier de Golart. Reste à savoir si le vocable *Mokines* peut s'appliquer à ces divers Mulken, ou si Hemricourt, en l'appliquant ici, n'a pas fait confusion. Cette dernière alternative est très difficile à admettre, étant donné que notre chroniqueur, propriétaire de la petite seigneurie de Roye, contiguë à celle de Mokines, devait parfaitement connaître les possesseurs de cette dernière. Quoi qu'il en soit, la dame de Mokines mourut le 13 août 1397. Elle avait fait un testament, qui fut approuvé par les échevins de Liège, mais nous n'en connaissons que les exécuteurs testamentaires. C'étaient : Olivier de Malle, chanoine et chantre de Saint-Lambert, Guillaume Proest, sire de Thyne, et Guillaume Cloekier, tous deux chevaliers; Hubert de Pas et Guillaume Kelleners de Hoesselt, écuyers (DE RIDDER, *op. cit.*)

³ Jean le Cloekier, qui n'était pas encore chevalier en 1389, fut créé échevin de Liège en 1386; bailli de Thuin vers 1390, juge des Douze lignages vers 1397, et mourut probablement en 1414. Veuf d'Isabelle Proest, il épousa Mahaut de Lamines, veuve, elle-même, de Henri Hawéal, dont la fille, comme nous allons le voir, épousa le fils de Jean le Cloekier (DE BORMAN, *Echevins*, I, 297; *Mélanges Kurth*, I, 176).

saingnor de Tynes et de Faaz; et en sont quatre enfans, assavoir messires Wilhelmes de Tynes, Margritte, Johanne et Marie.

334. Messires Wilhelmes de Tynes ly juvenes et damoyselle Johanne, sa sereur, sont de noveal marieis az dois enfans do bon saingnor de Bearen maintenant vivant, qui at esteit tres vailhant homme d'armes et fors et **5** rades chevaliers; sy que ses fis, nomeis Michiez, at à femme la dicte damoyselle Johanne, et ly sereur do dit Michiel at à marit ly juvene messire Wilhelme, saingnor de Tynes deseurnomeit. — Nota que, l'an **xiii^c**, ly dis Michiez et sa sereur morirent sains hoirs.

(*Sa.* 145)

f. 66 **335.** Item, est, après ce, mariee la dicte damoyselle Margritte de Tynes **10** à monssaingnor Badewien, ainsnoit fil de ^a monssaingnor Badewien, saingnor de Fontaines et delle Marche. Et la dicte Marie, ly plus juvenes des enfans do dit monssaingnor Wilhelme Prost, n'est encors astalée par mariage. — Nota que la dicte damme Margritte trespasat l'an **xiii^c**, et, de ly, demorat une filhette, de laquelle elle morut ¹. **15**

336. Item, Rigauz, freires do dit monssaingnor Wilhelme Prost, soy mariat alle filhe Martien de Printehaghe, escuwier; et en est une filhe, mariée à monssaingnor Libiert de Meadrenge², lyqueis Rigauz morit ultre meire, à une skermuche de Sarazins. Et ly damme de Mokines^b, sa sereur, fut dois fois mariée, mais elle est trespasée sains hoir. **20**

337. Item, de damoyselle Ysabeaz, leur sereur, et do dit monssaingnor Johan le Cloquier, sont pluseurs enfans, dont ly uns, nomeit messires Wilhelmes, est chevaliers de noveal et est marieis nouvellement alle filhe

^a A do. — ^b ABEJY Mokines, GKL M Mokiones, HN Mokine, Q Mokaines, R Mokin, OW Mostines, C Mellins.

¹ Ces trois derniers paragraphes ne font guère que reproduire le paragraphe 128 ci-dessus.

² Martin de Printhaghen relève le 11 février 1575 quelques menus fiefs, entre autres une rente de 47 muids d'épeautre sur des biens situés à Fall et formant la dot de sa femme. Richard Proist, son gendre, relève le 3 janvier 1575 la seigneurie de Vrolingen (*Vroedelingen*, sous Wellen), provenant de son père (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 24, 150).

Henry Hawéal de Bovegnistir ¹. Et ly dis messires Johan, qui estoit veves, at repris le meire, assavoir la femme do dit Henry Hawéal. Et ly une des filhes monssaingnor Johan est mariée à Olivir de Melen, doqueile mention est faite en la genealogie de ^a moussaingnor Heyneman d'Ays ²; et do dit monssaingnor Johan le Cloquier sierat faite mention en la genealogie do conte et castelain de Hozemont, dont ilh est estrais.

338. Item, deveis savoir que, de Biertran de Liers et delle filhe monssaingnor Johan d'Oreille, issit messires Biertrans de Liers, sires d'Emale, chevaliers, esquevin de Liege ³, et une filhe tres belle, qui alienat de son
10 sens.

339. Chis messires Biertrans soy mariat à une mult noble damme, filh monssaingnor Gerar delle Marche, oncle alle evesque Aoust ^b delle Marche, et fil alle conte delle Marche de remariage; lyqueis messires Gerars soy mariat en ce païs, à une damme qui avoit esteit femme à saingnor de Bierlouz et filhe do saingnor de Duras, et en ^c out dois filhes, dont ly dis messires Biertrans out l'ainsnée et ly gentis voweit de Colongne, sires d'Alpe ^d, out l'atre. Do dit monsaingnor Biertran et de ces ^e damme, sont dois fis et dois filhes, assavoir : Biertrans, sires d'Emale, qui n'at nul hoir; Gerar, qui est freires des Joyns à Treit. Et les dois sereurs sont
20 nonains à Herkenrode ^f. Ensi apert ^g que ces branches est perdwe.

f. 68 v
(Sa. 144)

340. Item, delle sereur le ^h viez voweit de Liers, qui fut mariée à monssaingnor Thiry de Fleron, issirent Johan et Alixandre ^h, qui fut

^a Sa. n'a pas de. — ^b Ainsi *ABG*¹, *CQG*² Adulphe, *J* Adolphe. — ^c Sa. omet ev. — ^d *BC*² Alpen. — ^e *ABG* ces, ailleurs cest ou ceste. — ^f Sa. aparoit. — ^g *A* de remplacé aussitôt par le, *C* le, *B* de, *QGJ* du. — ^h Sa. Alex.

¹ Guillaume le Cloekier, chevalier, dont Jalheau fait abusivement un échevin de Liège, fut échevin de Huy et mourut le 18 septembre 1459, époux de Marie Hawéal.

² Voyez ci-dessus, page 67.

³ DE BORMAN, *Echevins*, I, 226.

⁴ Ce paragraphe répète ce qu'on a lu page 147.

canonnes¹. Chis Johans prist à femme l'une des filhes monssaingnor Watier de Hautepenne, dont issont^a Thirys et Watier, lyqueis Watier n'est point marieis. Sy trovereis tot leur generation en capitle faisant mention de chez de Harduémont².

341. Item, delle atre sereure, mariée à Boynan de Preit, issit freire³ Biertran Boynans, qui fut freire meneurs^b à Liege, et dois sereurs, dont ly une fut mariée à monssaingnor Johan Germeal de Hanut, dont issont^c messires Godefrois, Biertran, Renchon et Johan; et ly atre sereur fut mariée à Badry de Boins, dont y furent^d Badrys³ et Boynans. Chis Boynans morit sains hoir. Et Badris morit en Turkie, à une bataille qui¹⁰ fut à Satalie⁴ entre Crestiens et Sarazins; s'en demorat uns fis, nomeis Giles de Boins. Et quant ly viez Badrys de Boins fut mors, ly damme soy remariat à monssaingnor Male Assireit delle Monzéez, qui veves estoit, et orent une filhe, nomée Blanche, qui est mariée à monssaingnor Johan Buchar de Boverie⁵; s'en sont on fis, nommeis Bertrans⁶, et une fille,¹⁵

(*Sa.* 145)

^a *AGB* issont = i sont, *J* y sont, *C* en sont, *QY* issirent. — ^b *Sa.* mineurs. — ^c *AGB* issont = i sont, *C* en sont, *Jy* issirent, *GY* issirent. — ^d *Ainsi AB, C* en furent, *GQ* issirent.

¹ Alexandre de Fléron était dès 1522 chanoine de Fosses (Pior, *Namur*, n° 545). Chanoine prébendé de Fosses et de Moustier, il reçoit une expectative de prébende à Saint-Lambert le 4 mars 1552 (FAYEN, II, n° 5193). En 1558, il était chanoine de Saint-Jean (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, IX, 368), quand le chapitre de Saint-Barthélemy l'appela aux fonctions de prévôt. Mais le chapitre de la cathédrale forma opposition en alléguant qu'il n'avait pas encore été reçu chanoine de Saint-Lambert. Alexandre en appela à l'archevêque de Cologne, et la cause était en suspens quand il mourut vers le mois d'août 1536 (DE TBEUX, II, 55; HOCSEM dans CBAPEVILLE, II, 432; notes de Dom Berlière).

² Voyez ci-dessus, paragraphes 157 et 329.

³ Le 11 janvier 1371, Baudri de Boins relève en fief du comté de Looz « la fortereche et assise séante en le paroehe de Herans (Heron), avuec le ville de Boins et hauteur et justiche » ; 60 bonniers de terre, 9 bonniers de prés, 56 bonniers de bois, des hommages, des cens et des chapons (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 104). Ce fief fut relevé le 3 décembre 1390 par Gilebon, « fil jadis Baudris de Boins ».

⁴ Satalieh (*Adalia*), dans l'Asie mineure.

⁵ Jean Buchar de la Boverie, chevalier, fut élu bourgmestre de Liège en 1382; fut ensuite grand maître en 1390-1391 et mourut le 5 juin 1399. Veuf d'Anne Paniot, il épousa Blanche de la Monzée, qui mourut le 1^{er} novembre 1400. Leur tombe aux Carmes-en-Ile, incrustée de cuivre, était l'une des plus belles de ce temps (DE BORMAN, *Echevins*, I, 395).

⁶ Bertrand de la Boverie relève, le 3 février 1402, par décès de son père (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 118).

nomée Marie ^a; lyqués ^b Bertrains est à present marieis, assavoir l'an xiii^c. 1. 67
 Il demoroit deleis madamme de Renay en Flandre et de Beafort sor Mouze,
 qui astoit filhe d'une noble bannerés de Haynau, saingnor d'Antogne,
 deleis Tournay ^e, et avoit esteit femme alle noble monsaingnor Robier de
 5 Namur, freire do conte Wilhelme de Namur et saingnor del Escluze ^f; se
 fut ly damme teilement conselhie que, malgreit son peire, freire et amis,
 et ultre la defense do conte de Namur maintenant vivant et de monssain-
 gnor Johan de Namur, son freire, elle prist et despoizat ly dis Biertrains
 delle Boverie, et en at des hoirs; dont elle fut ranchie par le dit monsan-
 10 gnor Johan de Namur, qu'en or et argent, en joveaz et en atres moibles,
 apparillies à plus de xvi^m frans, ensy que fame cour. Et la dicte Marie fut
 mariée à Johan del ^g Coir, esquevin de Liege, dont mention est faite en
 capitle qui traitiet ^e do conte et castelain de Hozemont, chi après; et,
 quant ly dis Johan de Coir fut trespasseis, elle soy remariat à messire
 15 Houwart, fil Gosewien de Flemale, doqueile mariage elle soy departit de
 son dit mary par Saint Engliese; et est si sottement gouvernée qu'elle ^h est
 remariée, de sa tieste, à Lowet, fis Lowet Poillon, messagirs des xii des
 linages de ce paais, qui est on povre garchon. Ensy sont ces dois damme
 ravalée ultre mesure : doqueile ⁱ mention est chi après faite, en capitle
 20 parlant de monssaingnor Makart delle Heys.

342 Item, puyque declareit avons chez qui sont issus de monssain-
 gnor Bertran de Liers, qui fut fis do devaintrain monssaingnor Bertran
 et del filhe monssaingnor Ameile de Lexhy, nos dirons chi après de
 monssaingnor Wery de Rocourt, son oncle. De cesty monssaingnor Wery (Sa. 146)

^a A mariee. — ^b B lyqueis. — ^c AG tournoy. — ^d AGB del, JY dele, CQ de. — ^e Ainsi AB, C traitie, G traitie. — ^f A governey quil. — ^g QJY desquelles.

¹ Isabelle de Melun, fille de Hugues, sire d'Antoing, et de Marguerite de Piequigny, était veuve depuis 1391 de Robert de Flandre, chevalier banneret, sire de Renaix et de Beaufort-sur-Meuse, quand elle épousa Bertrand de la Boverie, son écuyer. Elle mourut en 1409 et fut enterrée aux Carmes, à Liège. Bertrand, qui fut aussi avoué héréditaire de Liège, vivait encore en 1420. (Pior, *Namur*, p. 400). Leur fille, Jeanne de la Boverie, mariée en premières noces à Jean de Haynin, mort en 1425, fut la mère du chroniqueur Jean de Haynin.

f. 67 v
sont issus Wery de Rocourt et ly Macoirs de Rocourt, damoysselle Ysabeal de Gothechen, Gilhes de Rocourt, le cangeurs, et gran planteit d'atre gens laboreurs, demorans à Liers, à Rocourt et atre part. Ors retournerons à monssaingnor Rigaut d'Aaz¹, freire do tir monssaingnor Biertran.

343. Chis messires Rigautz prist à femme la filhe d'on chevalier nomeit⁵ monssaingnor Watier do^a Pas de Wonk, et orent on fil, nomeit monssaingnor Johans Botir d'Aaz, qui fut mors al pongnyche à Waremme. des mortel faites des linages do païs.

344. Chis messires Botir soy mariat alle sereur monssaingnor Johan Persans de Haneffe², dont ly sires de Hermalles avoit l'atre sereur; et en¹⁰ furent dois filhes, dont ly ainsnée fut mariée al bon et à larghe monssaingnor Henry de Fexhe, dont mention est chi devant faite, en la genealogie monssaingnor Heyneman d'Ays³; et ly atre fut mariée à Olivir d'Ohay, saingnor de Cenfontaines⁴, filhe do bon Walleran de Joupprelle, dont mention sierat chi après faite, en la genealogie do^b saingnor d'Awans. 15

345. Et tant que de monssaingnor Johans de Meliens, qui fut freires à monssaingnor Bertran et à monssaingnor Rigautz devant nomeis, je croy que nus hoirs legitimes n'en^c issit, qui fuist seculeirs^a; mais je oy dire qu'il en fut on canones, nomeis Phelippes, dont Wilhelme de Harche de Vonk et Kineaz, ses freires, yssirent; et en yssit assy, do dit monssaingnor²⁰ Johan, uns varlés, nomeis Wilhelme de Mers.

^a A do, QGJY du, CB de. — ^b ABG de, CQJY du. — ^c Sa. h. l. en. — ^d Ainsi AB.

¹ Rigaut d'Aaz, chevalier, est mentionné en 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 344, où la date est fautive), il mourut en 1297 et fut enterré à Vivegnis.

² Jean Botier d'Aaz, chevalier, avait épousé Agnès de Haneffe. Voyez ci-dessus, page 96, ligne 4.

³ Voyez ci-dessus, page 62, note 4.

⁴ Olivier d'Ohay et Marie d'Aaz, sa femme, habitaient en 1535 le château de Centfontaines (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 488). Cité en 1545 (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 496), il semble vivre encore en 1568. Ces deux sœurs d'Aaz eurent un frère nommé Rigaut, qui fut émancipé en 1524 (PANCELET, *Fiefs*, 291, 292) et qui, sans doute, mourut jeune et sans postérité.

346^a. Vos aveis chi devant oyut cleirement cheaz qui sont deskendus delle promerain filhe monssaingnor Ameile de Lexhy, mariée alle viez monssaingnor Biertrans de Liers; sy dirons delle seconde, qui fut mariée à monssaingnor Owry^b de Bonbays^c, en la terre de Dolhehen^d; s'en furent 5 dois fis et viii filhes. Ly ainsneis fut nomeis ly viez Martealz de Bonbays, et ly atre fut appelleis Coiie. 1. 68

347. Do viez Marteal furent quatre fis, assavoir Ouris de Kawester^z, Coiie de Biernaw^a, Ernut de Bonbais^c, qui demorat à Juppille, et Wilhelme ly Favereaz de Rychelles.

10 **348.** Ly dis Ouris morit sains hoir, et, de Coiie, issirent Xherveaz de Biernaw, Renart delle Vaz et Oury, et encor dois sereurs, dont ly une, nomée damoysselle Angnès, fut mariée à Conrar de Sorozéez, et ly atre à Conrar de Cortis; sy sont ly alcons d'eaz mors sains hoirs, et, des atres, sont ly hoirs en bonne estat. (Sa. 148)

15 **349.** Item, Ernus^e de Bonbais^f, tir fis al viez Marteaz, fut marieis à Jupille^g et out on^h fil, nomeit Ernut de Bonbais, et une filhe, nomée damoysselle Belinghe.

20 **350.** Ly dis Ernus le juvenes soy mariat alle filhe Henry de Sains Servays, le freire^h monssaingnor Alixandre de Sainsⁱ Servais, chevaliers et esquevin de Liege; dont i sont^j trois fis et une filhe, assavoir Ernus de Bonbaiz, Renars et Wilhelmes, et ly filhe est mariée en Braybant.

^a En cet endroit, se place, dans BQδ (sauf GLORW), le titre Lexhy et Boubais. — ^b Ainsi ABG. — ^c Bonbays plutôt que Boubays : la plupart des graphies de ce nom, dans A, offrent un n bien reconnaissable; Sa. donne généralement aussi Boub. — ^d AG -av, e -au, B -aw, CQ -awe, et ainsi plus bas. — ^e AG Bonbas. — ^f Sa. Bub. — ^g Sa. un. — ^h AB les freres, mais, dans A, les s sont exponctués; Q le frere, CJ frere. — ⁱ A sans. — ^j A isont, BG y sont, QJY en sont, C ysserent.

¹ « Bonbays en la terre de Dolhehen » est aujourd'hui Bombaye-sur-la-Berwinne; en flaman d Boesbeke ou Boelsbeke.

² Aujourd'hui Hoog-Caestert, dépendance de la commune d'Eysden, sur la rive droite de la Meuse, duché de Limbourg.

³ Le 7 juillet 1516 Arnold de Bonbais, *filius quondam Martelli*, relève une maison, cour et assise à Jupille (PONCELET, *Fiefs*, 169). Arnoldus de Boelsbeke, armiger, s'engage en 1559 à servir le duc de Brabant contre le roi d'Angleterre (DE RAADT, I, 176).

351. Ly dis Ernus, ainsneis fis do juvenes Ernus, soy mariat à damoy-selle Johaune, filhe Johan de ^a Coir, dit de Sanson, le vinier; et en sont dois filhes, assavoir Johanne, qui at Robiert de Ferme, et Adilhe, nouvellement mariée à Johan Suteminen ^b, assavoir l'an M trois cens nonante et noef. Et ly dis Wilhelmes astoit en devant marieis, et ly dis Renars non. **5**

352. Item, la dit damoysele Belinghe, sereur al secont Ernut, fut mariée à Badewien de Bierleur, et en est Tonar de ^c Bierleur ¹, qui n'at nulle hoir, et une filhe, mariée à Wilhelme de Bearewar ^d, de Fexhe deleis Seliens, dont ilh est une filhe, mariée à Pollereal ², fil monssaingnor Johan le Pollen d'Aleur; et y at encor des atres enfans pluseurs. **10**

353. Item, ly quars fis do viez Marteaz fut nomeis Wilhelmes ly Favereaz de Rychelles, qui out sept ^e fis et trois filhes, assavoir Wilhelme, Ourit, Colar Favereal, Ernut Marteal, Johan, Gilhes et Renchon. Et, des trois filhes, fut ly une mariée à Henequin Kune, dont ilh est Wilhelmes Kune; ly atre fut mariée à Johan Ponchons, de Retines, dont ^f i sont ^g pluseurs **15** enfans; et ly tirce, à Gosewien de Lyonsar. Et croy que, de ces enfans, soit grans remanans.

354. Nos avons declareit parfaitement la generation do viez Marteal. (Sa. 149) ainsneis fis monssaingnor Ourit de Bonbais; sy dirons de Koiie, son freire, qui out quatre fis, assavoir ly voweis de Bonbais, Marteal, qui demorat à **20** Votemme, Koiie et Johan. Tous chis freires morirent sains hoir, excepteit le dit Marteal de Votemme, doqueile est Renchon Marteal et une filhe, qui at Johan Paris de Lymborch.

^a CBQ de, A do, GJY du. — ^b Ainsi AJ, Sa. Suteimine, C Zuteminee, Q Sutman. — ^c A do. — ^d Ainsi C, AG Bearevar, B Bealrewar, Q Bearewar. — ^e A sep. — ^f A do. — ^g A isont, BG y sont, Q en sont, JY sont, C il en est.

¹ Thonar ou Antoine de Berleur fut élu « maistre » de Liège, le 23 juillet 1589, mourut sans postérité en 1405 et fut enterré dans l'église Saint-Servais, à Liège. Jeanne de Herve, fille de Julien et veuve en 1561 de Jacques de Metz, échevin de Liège, était dès 1569 la femme de Thonar de Berleur. Elle testa, très âgée, le 31 janvier 1421 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 200).

² Marguerite de Bearewart de Fexhe, épousa Jean le Polain de Waroux, qui fut échevin de Liège de 1422 à 1456 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 328).

355. Ors devons retourner az viii filhes monssaingnor Ourit de Bonbays, entre lesqueiles ilh en y out quatre dont je n'ay nulle information; mais des atre quatre vos recorderay je en ces ^a maniere.

356. Ly ainsnée fut mariée à monssaingnor Renier de Viseit, qui fut 1. 69
 5 marissaz delle evesqueit de Liege ¹; si fut tuweis ^b par monssaingnor Ameyle de Houlgnoul ^c et alcons siens aydans, qui sy tendanment furent resieez de ce faite qu'il furent assegiez et ars en mostiers de Meliens. Do dit monssaingnor Renier et delle filhe monssaingnor Ourit furent uns fis et
 10 al bon saingnor d'Argenteal qui weriat à chez de Liege ³, et ly atre fut mariée à Alixandre de Wandre.

357. Do dit Renier de Fraipont issit, do premier mariage, messires Renier de Fraipont, beaz chevalier et gratieuz ⁴; et, de secon mariage, furent ly Canonnes de Fraipont, Gerar, messires Jake, sires de Wode-
 15 mont ^d ⁵, Wilhelme, canonnes de Foront, Renchons et Ernotes, qui furent ly plus hardis et ly plus vailhans gens de leur terre qui fuissent en nulle

^a Ainsi *ABG*. — ^b D'après *B*, *A* tweis, *C* tuwe. — ^c Selon *B*, *JY* Holgnoul, *AG* Houlgoul, *CQ* Holleagaoulle. — ^d Ainsi *H*, *AGQ* Wad., *ε* Waud.

¹ Sur Renier de Visé, chevalier, qui fut maréchal du pays de Liège en 1280, 1281, 1288, voyez *PONCELET, Maréchaux*, p. 67.

² Renier de Fraipont était écuyer en 1509. Le 1^{er} février de cette année, sa femme Heluide (le manuscrit de Betho écrit fautivement Helinde) ratifie une vente de biens dotaux faite par son mari (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 89). Il vivait encore en 1528.

³ La fille de Renier de Visé épousa Renaud III, sire d'Argenteau de 1288 à 1525 (*Poswick, Argenteau*, p. 19).

⁴ Renier de Fraipont n'était pas encore chevalier quand il releva, le 23 avril 1525, une maison et cour situées près des fossés de Waremmé, du côté de Hartenge, ainsi que 27 bonniers de terre faisant partie du même fief, à la propriété duquel incombait la garde du château. Ce domaine lui venait par succession du chevalier Renier de Visé, son aïeul, mais il s'en désaisit incontinent au profit de Renier de Fraipont, écuyer, son père (*PONCELET, Fiefs*, 75). Le 6 janvier 1558 il relève le bois de Basse-Fraipont contenant environ 50 bonniers (*Ibid.*, p. 440).

⁵ Jacques de Fraipont, chevalier, était châtelain de Dalhem en 1359 (*Cartulaire du Val-Dieu*, fol. 616; *BACHA*, p. 287). Il acquit le château et la seigneurie de Wodémont le 9 novembre 1362, par transport de Clérembaud d'Auterive (*Stootboeck*, fol. 75, cité par *DE RYCKEL, Fiefs de Dalhem*, p. 554). Voyez ci-dessus, page 22.

païis; mais il morirent sains hoïr, excepteit monssaingnor Renier et le Canonnes et Gerar, lyqueis orent une sreur mariée à Foron, dont y sont ly hoïrs.

358. Ly dis messires Reniers prist à femme damme Ysabeal, fill monssaingnor Alixandre de Sains Servais, chevalier, esquevin de Liege; s doqueile ilh out on tres beal fis, nomeit Renechon de Fraipont, et une tres belle filhe, mariée ^a à monssaingnor Wilhelme d'Eyneberghe, manant à Treit.

359. Ly dis Renchon out à femme, promirement, la filhe monssaingnor Nycol Fraipont ¹, et n'en demorat nulle hoïr. Et ly meire do dit ¹⁰ Renechon reprist le dit monssaingnor Nycol à marit, sy que ly peïres et le filhe orent le meire et le fil. Après ce, soy remariat ^b ly dis Renechons alle filhe Franke delle Roche, escuwier, avoweit de Fleron, dont y sont pluseurs enfans, assavoir messires Tristans ², sires de Fray-

^a A mar. manque. — ^b B mariat.

¹ Colyn dit Freipont, *armiger de Meysenbruel*, ainsi dénommé dans une charte du 12 décembre 1558 (FRANQUINET, *Notre-Dame*, n° 69), était chevalier en 1544 et obtint en 1548 une place d'échevin de Liège qu'il ne conserva pas longtemps (DE BORMAN, *Echevins*, I, 197). Le manoir de Meysenbroeck, qu'il habitait, était situé dans la seigneurie de Saint-Pierre sur la rive gauche du Jaer. En 1556 il était échevin brabançon de Maestricht. Héritier, vers 1544, du manoir de Wislez, à Theux, provenant de la succession de son oncle Roland de Fraipont (PONCELET, *Fiefs*, 406), il en dote sa première femme Catherine de Litra, fille d'un échevin de Maestricht, dont il n'eut pas d'enfants et qui laissa ce bien par testament à Jean de Bernalmont. Celui-ci le rétrocéda à messire Nicolas, qui en fit de nouveau relief à la cour féodale de Liège le 1^{er} février 1582. Sa seconde femme fut Isabelle de Saint-Servais, veuve de Renier de Fraipont. Peut-être en eut-il encore une autre. Le 16 janvier 1558 on le voit relever un fief qui lui échoit par succession de son oncle, le chevalier Jean de Fraipont, frère de feu Roland précité (*Cour féodale de Liège*, 40, fol. 90 v°). Mais, dès le 14 décembre 1560, il avait cessé de vivre (*Ibid.*, fol. 101). Marie de Fraipont, sa fille, était en 1575 la femme d'Everard de Vernenholt, échevin liégeois de Maestricht, de 1565 à 1578. Est-ce cette Marie ou une sœur qui fut ensuite la femme de Renier de Fraipont? Je l'ignore.

² Tristram de Fraipont, chevalier, relève à Liège, le 19 août 1590, les fiefs de Wislez et de Wez-sous-Franchimont (*Cour féodale*, 45, fol. 8). Le 10 février 1592 il relève un des fiefs de la pécherie que messire Colin de Fraipont tenait autrefois et auquel Tristram prétendait avoir droit par le décès de dame Isabelle de Saint-Servais « sa grande dame » et femme dudit messire Colin (*Ibid.*, fol. 49 v°). Ce texte justifie complètement celui de notre chroniqueur. Notre chevalier, en compagnie de trois de

pont, une filhe mariée ^a à Biertran de Hanut ¹, et pluseurs atres.

360. Item, ly Canonnes de Fraypont ², waillians escuuiers et de noble corage, prist à femme la filhe monssaingnor Godefroid de Nayvaing; s'en issirent Rissak et Grist ³, qui morit sains hoir. Ly dis Ryssak soy mariat ⁴ alle filhe Johan Panyot, le hallier ⁴, et en est uns fis, nomeis li Canonnes de Nayvaing, qui, de noveal, at prist l'ordenne de chevalerie ⁵. Et quant la dicte damoysele out par pluseurs annéez esteit avoekes son dit marit en mariage, elle porkachat la dyvortion ^b et separation par caze de proismetit, et fut par Sainte Engliese ly mariages aninchilleis et ly enfes ^c jugies ⁶ drois hoirs. Sy soy remariat ly dit damoysele à Johan delle Monzée, de Saint Servais ^d, et ly dis Ryssak soy remariat ^e alle filhe moussaingnor Libier Butoir, avoweit de Horrion, engenrée en la filhe monssaingnor Johan d'Oborne ^f, chevalier, qui, maintenant, at repris à marit monssain-

f. 69 v
(Sa. 130)

^a A marie. — ^b Ainsi B, AG dyvortion. — ^c B enfans. — ^d A Servas. — ^e Ainsi CBY, QAGJ mariat. — ^f Ainsi Sa., AGJYQC de Borne.

ses voisins, se permit un jour d'arrêter arbitrairement un paisible citoyen de Liège, Warnier de Bierset, qui chevauchait aux environs de Theux en accomplissement d'une mission pour la cité. Sans l'intervention de l'évêque, les gens des métiers, irrités de ce méfait, seraient indubitablement allés abattre le château de Fraipont et celui de la Rochette, qu'ils qualifiaient, et peut-être non à tort, de « sales nids de vautours » (DE BORMAN, *Echevins*, I, 250). Tristram est encore cité en 1416 et 1417 (DE RAADT, II, 425, *Chartes du Val-Saint-Lambert*, n° 970) et mourut sans postérité vers 1425.

⁴ Helwy de Fraipont, veuve de Bertrand de Hannut, fut la seconde femme de Jean le Pollain d'Alleur, plus tard échevin de Liège, qui la mentionne dans son testament (DE BORMAN, I, 529, 350). De Bertrand naquit Marguerite de Hannut, qui hérita des seigneuries de Fraipont, Banneux, et les apporta à Gilles de Seraing, écuyer, pannetier héréditaire de l'évêché de Liège, échevin de 1424 à 1443, dont elle fut la première femme (DE BORMAN, I, 331).

¹ Renier de Fraipont, écuyer, dit « le chanoine ».

² Grys, fils de Renchon, « le chanoine » de Fraipont, releva vers 1575 la seigneurie de Mouland avec six bonniers de terre et la cour de Mouland (DE RYCKEL, *Fiefs de Dulhem*, p. 556).

⁴ Renier dit Ryssae de Navagne (en flamand : *Elven*), chevalier, épousa en premières noces Jeanne Paniot, dont il se sépara pour cause de parenté. L'an 1575, le 6 octobre, D^{lle} Maroie de Biernawe, veuve Jehan Panio, transporte à monseigneur Rysaek de Newange, ... pour accomplir le contrat de mariage entre ledit Renier et D^{lle} Jehenne, fille de ladite D^{lle} Marie (*Cour féodale de Hesbaye*, fol. 54 v°).

⁵ Dans un acte du 25 avril 1400, il eut qualifié : « Messire Renier, dit Canone de Navaingne, chevalier ». Il avait relevé le fief de Mouhin » par l'obit Johan Paniot, jadis son grantseigneur » (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 105 v°).

gnor Robiert de Lovaingne, manant à Montegnais, de laqueile femme ly dis Ryssak at des juvenes enfans ¹. Et sont nouvellement devenus chevaliers Ryssak et ly Canonnes, ses fis.

361. Item, Gerars, freires al bon Canonnes de Fraypont, soy mariat à damoyselle Aely, filhe monssaingnor Gilhe Maton, chevalier, esquevin de ³ Liege ²; et en fut une filhe, mariée à unk plaisant chevalier et gratieuz, nommeit moussaingnor Thiry de Berghe ³, fil monssaingnor Renart de Berghe; s'en est uns fis, nomeit messires Renars ⁴, et une filhe, ensy que je suy informeis, qui ^a est mariée à ung noble chevalier, en la ducheit de Geldre, appelleit messire Roelman de Arendael ⁵.

10

(Sa. 151) **362.** Nos avons ordinément deviseit cheaz qui sont issus do viez Renier de Fraipont; sy dirons chi après de sa sereur, mariée al saingnor

^a Le reste du paragraphe, à partir d'ici, est d'une main postérieure dans AE; ce même membre de phrase ne figure point dans CF, mais il se rencontre dans Sa. Qe, ainsi que dans les autres manuscrits du groupe d, avec toutefois cette note dans K : « Subregulatum non favelur in veteri libro »; enfin ζ s'arrête après la mention du second Renard.

¹ Renier Ryssae de Navaigne vivait en 1592 avec Marguerite de Horion, sa seconde femme. Les autres personnes seront identifiées plus tard.

² Gilles Mathon, chevalier, échevin de Liège de 1537 à 1545, date de sa mort (DE BORMAN, I, 188).

³ Thierry van den Berge (de Berg-Trips), chevalier, combattit à Basweiler en 1571 sous la bannière de Schoonvorst. Prisonnier, il obtient 540 moutons d'indemnité (DE RAADT, I, 250). Scelle en 1578 (HABETS, *Archieven ... van Thorn*, I, 288). De 1591 à 1594 il fut châtelain de Limbourg, seigneur de Meerssenhoven et vivait encore en 1405 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 554).

⁴ Renard de Berg, le jeune, prend sous sa protection en 1594 les biens du chapitre de Saint-Martin à Breust (*Ibid.*, n° 506 et 507). Chevalier en 1400, il est nommé en 1405 châtelain de Limbourg, prête serment en cette qualité le 20 avril (DE RAADT, IV, p. 579) et semble avoir été remplacé en 1409 par Jean de Schoonvorst, burgrave de Montjoie.

⁵ Adelheid de Berg, fille de Thierry, fut, en effet, la première femme de Roelman (Roland), sire d'Arendael, chevalier, qui vivait encore en 1457; mais le peu de renseignements que je possède ne me permet pas de préciser l'époque de leur mariage. Rien, à première vue, ne s'oppose à ce que leur union fût accomplie avant que Hemricourt ne déposât la plume. Nous ne considérons le passage comme interpolé que parce que les leçons des manuscrits semblent plaider en faveur d'une telle hypothèse. Pour la généalogie des d'Arendael, on peut consulter STRANGE, *Beiträge zur Genealogie der adeligen Geschlechter*, vol. 10, pp. 46-52. On y verra que notre couple donna naissance à ce Jean d'Arendael qui vit détruire son château de Reydt par les Liégeois en 1464, et dont la sœur Isabelle fut la femme de l'astré-Baré Surllet, cinq fois maître de Liège, mort en 1458.

d'Argenteal adont vivant. De ces ^a dois issirent messires Renars, nomeis ly bons et ly wailhans sires d'Argenteal, qui veriat à cheaz de Liege, qui abatirent sa fortreche, et messires Thirys, sires d'Ennetines, et une filhe, mariée alle saingnor de Rode, en la terre de Falcomont.

5 **363.** Chis bons messires Renars out à femme damme Katerine, filhe t. 70
Ernut de Corwaremme ^b, et, por ^c le caze de lée, est faite expresse mention, chi devant, do dit monssaingnor Renart et de ses hoirs, en capitle parlant do saingnor de Momale, secon fil do premier mariage delle saingnor de Warfezééz qui out les xx enfans ¹.

10 **364.** Item, messires Thiry d'Argenteal soy mariat alle filhe do saingnor de Ghore, engenrée en la sreur do bon monssaingnor Henry de Fexhe, et en issirent messires Renars, sires d'Ennetines, et une vailhante damme, mariée à monssaingnor Ernut de Corwaremme, saingnor de Nyle, qui acquist ly saingnorie de Momalle, doqueile et de ses hoirs est faite mention
15 en dit capitle parlant do ^a saingnor de Warfezééz ². Et, delle damme de Rode, issit messires Wynans de Rode, doqueile et de ses hoirs mention est faite chi devant, en capitle parlant des hoirs monssaingnor Heyneman d'Ays ³; sy m'en taray à tant.

365. Item, delle atre sreur le dit Renier de Fraipont, mariée à
20 Wandres, issirent Alixandres ^e de Wandres et Renechons, ses freires, qui out à femme la filhe Johan de Lavoit, de Sovereine Averoit ^f, mais de leurs hoirs je n'ay nulle cognissance. Ensi aveis en escript cheaz qui issus sont de monssaingnor Renir de Viseit et delle promeraine filhe monssaingnor Oury de Bonbais.

25 **366.** Ly seconde filhe monssaingnor Oury de Bonbais fut mariée à (Sa. 152)
Lowy, saingnor de Noeevilhe, dont ilh issit Johan Martez de Mirmorte,

^a Sa. ce — ^b Sa. Corsw. — ^c B por, GQ pour, A par. — ^d AB de, GQC du. — ^e Sa. Alex. — ^f CBQJ Auroit.

¹ Voyez ci-dessus, pages 29 et 30.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 79.

³ Voyez ci-dessus, paragraphes 87 et suivants.

doqueje vos trovereis chi devant la generation, en capitle qui faite mention des hoirs de Hermalles ¹.

f. 70 v **367.** Item, ly tirce filhe do dit monssaingnor Oury de Bonbais fut mariée à Lowy Loilhe de Joupilhe, dont Watier Panee ^{a 2} et ly viez Dru-
ghiens issirent. Do dit Watier furent dois filhes; ly une fut mariée à ⁵
monssaingnor Gilhe de Charneur ^b, chevalier ³, et ly atre, nomée damme
Damyon, fut mariée dois fois : la promerain, à Lowy Gilhar, fil Gilhar
delle Cange ⁴, et, la seconde fois, à monssaingnor Johan le Polen d'Aleure.

368. Delle promeraine filhe et do dit monssaingnor Gilhe de Charneur
furent messires Watier de ^c Charneur, canones de Saint Lambiert ⁵, 10
messires Ernus, et messires Adulph de Charneur, chevaliers, esquevin de
Liege ⁶.

369. Do dit monssaingnor Ernut et de ses hoirs est faite expresse
mention chi après, en capitle parlant des Surlés, dont madamme sa femme
estoit estraitte. Et assy do dit monssaingnor Aoust et de ses hoirs est ly ¹⁵
generation escripte chi après, en capitle parlant des ^d hoirs monssaingnor ^e
Makar delle Heys de Flemalle, dont madamme sa femme estoit parvenue.

^a CB Panee, QAGe Ponec. — ^b Sa. Charneux, et de même ci-dessous. — ^c A do — — ^d A de —
^e CB h. mons., QAG h. de m.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphes 145 et suivants.

² Wauthier Panée, Pouée ou Paniot, commandait en 1291 la forteresse de Cornillon.

³ Gilles de Charneux, chevalier, échevin de Liège de 1314 à sa mort, grand maieur en 1316, tué en 1521 au siège de Bouvigne (DE BORMAN, I, 457, 589).

⁴ Louis Gilhar était fils de Gilles ou Gilhars delle Canges qui fut échevin de Liège de 1295 à 1507 (DE BORMAN, I, 400).

⁵ Sur Walter de Charneux, chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Pierre en 1566, 1568, prévôt de Notre-Dame à Maestricht, mort le 7 juillet 1592 (voyez DE TREUX, II, 119; PONCELET, *Charles de Saint-Pierre*, xxiv; mais surtout DE CHESTRET, dans *Lcodium*, 1902, pp. 94-97).

⁶ Arnold de Charneux, chevalier, échevin de Liège de 1345 à 1366; Adolphe de Charneux, chevalier, qui lui succéda probablement dans sa charge, fut bourgmestre de Liège en 1562 et 1567. En 1555, n'étant encore qu'évêque, il demanda au pape, en retour des services qu'il a rendus à l'évêché de Liège, de vouloir bien conférer à son fils Gilles une expectative de prébende au chapitre de Saint-Servais, à Maestricht (BERTHÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 358).

370. Et delle seconde filhe do dit Watier, qui fut premiers femme à Lowy Gilhar, issit messires Gilhes Gilhars, chevaliers ¹; et de son secon mariage, assavoir de monssaingnor Johan le Polen, furent Libiers d'Aleur, dont nus hoirs n'est demoreis, et ly grans Aoust ly Polens. Do dit Aoust
 5 le Polen est à present ly Polens de Retines et des atres, dont je n'ay cognissance nulle.

371. Item, est assavoir que, do viez Drughien, furent gran nombre d'enfans, assavoir Lowys Drughiens, Ernus Drughiens, Stasses Drughiens ²,
 Koiie, et pluseurs, dont y sont pluseurs enfans, qui prolongeroient trop (Sa. 153)
 10 nostre ystore, s'ilh estoient denoméement chi ens escrips. Et orent dois f. 71
 sereurs; ly une fut mariée à unk des enfans de Mouhien, et ly atre à Wilhelme de Weys ³, dont y sont ly hoirs.

372. Item, ly quarte filhe monssaingnor Oury de Bonbais fut mariée à Davypont, en la terre de Dolhehen; s'en issirent Ourys de Davypont
 15 et Johan, ses freires, qui out la filhe Warnier de ^a Lavoir, dont y sont ly hoirs. Et tant que des atres quatre filhes do dit monssaingnor Oury, je ne suy nint bin informeis atrement que pres tos ly chevaliers et escuwers
 20 delle terre de Dolhehen et de Lembor en sont yssus.

373. Nos avons tot expressement declareit chez qui sont issus des
 20 dois filhes monssaingnor Ameile al Oilhe de Lexhy; sy dirons delle tirche

* CBQGY de, A do, J du.

¹ Le chevalier, Gilles Gilar se montre en 1551 dans deux chartes, dont l'une est munie de son sceau (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 545, 546). En 1555 il s'adresse aussi au pape pour faire valoir ses services et demande une prébende pour son fils Louis, ainsi qu'un canonicat à Moustier-sur-Sambre, pour sa fille Gillette. Cette double faveur fut accordée (BERLIÈRE, *Op. cit.*, n° 172, 173). Louis devint chanoine de Saint-Paul et figure dans la liste du chanoine Thimister (*Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, p. 625), mais avec une date évidemment altérée. Il vivait ainsi que Cécile, sa sœur, « enfants Gille Gilhars chevalier jadis », le 11 janvier 1560 (*Dominicains*).

² Eustache Drughin, de Jupille, commandait en 1547 la garnison du château d'Argenteau. Il vivait encore en 1567 étant veuf de damoiselle Catherine N. (KOARN, *Archiv Harff*, 1, 150). Son sceau est publié par M. Poncelet dans sa notice sur Saive.

³ Guillaume de Wez épousa Marie de Jupille, dont Hemricourt nous dira plus tard la descendance.

et dieraine sereur. Cheste fut mariée à monssaingnor Rigaut de Kenchewilre ^a, en la dukeyt de Juley ¹; s'en est issus grans nombre de bons chevaliers et escuwiers, demorans par dela Mouze; et avient ^b, de mon temps, que chill de Kenchewilre getoient gran serviche de cheaz de Liers, de Rocourt, et des atres qui astoient de ceste coistie en Hasbainge, quant ilh s'avoient à faire à leur marchissans.

(Sa. 154) **374** ^c. Messires Riganz de Beariwe, secon fis monssaingnor Otton de Lexhy et freires à monssaingnor Ameile alle Oelh, fut avoweis de Kemexhe ² et out trois fis et quatre ^d filhes, et portat de vint pieches d'argent et d'azure, à on lion de geules, mais ilh detient le cry de Domartien; et ^e teilement ^f le portent ^g si hoirs.

f. 71 v **375**. Ly promirs fis monssaingnor Rigaut fut nomeis messires Ameiles ³, lyqueis fut peires de monssaingnor Johan de Kocroul ⁴, de ses freires et sereurs. Chis messires Johan prist à femme la filhe saingnor

^a Les deux consonnes *lr* de ce nom ont été prises erronément pour un *k*, et cette erreur de lecture s'est répercutée dans tous les manuscrits. Voir une remarque semblable page 21, note *b*. — ^b *A* avient, *B* avient, *G* avient. — ^c On relève ici, dans *BQd* (sauf *MOV*), le titre *Lexhy* et *Beariwe*. — ^d *A* quatre. — ^e *A* teilemont. — ^f Ainsi *AG*, *Sa.Q* portent.

¹ Il s'agit de Kinzweiler (près d'Aix-la-Chapelle). DE RAADT, qui nous fournit bon nombre de données sur les Kenzwilre, a trouvé dans les archives de la commanderie des Vieux-Jones, conservées à Düsseldorf, une charte de 1271 par laquelle *Winricus*, *Amilius* et *Richardus*, *fratres milites de Kenzwilre*, de l'aveu de leurs femmes et pour le salut de leurs âmes et celles de leurs parents, font des largesses à la Maison teutonique de Siersdorf (DE RAADT, II, 209). Ces chevaliers, dont l'un porte le nom d'Ameil, me semblent être les enfants du couple dont parle ici Hemricourt. Ils portaient un lion couronné, à la queue fourchue. Un chevalier, nommé Bernard de Kenzwilre, a été rencontré par de Raadt en 1569 : rappelons qu'un chanoine du même nom vivait à Liège dans la première moitié du XIV^e siècle (DE THIEUX, II, 51).

² « Rigaldus, advocatus de Comessia miles » figure en 1250 dans une charte originale du chapitre de Saint Jean à Liège. Voyez aussi PONCELET, *Beaurieux*, 18.

³ Ameil de Beurieux, avoué de Kemexhe, cité dans un document de 1258 (PONCELET, *ibidem*).

⁴ Jean de Kocroul, avoué de Kemexhe, chevalier, scelle en 1516 la Paix de Fexhe, et en 1521, sous le nom de Johan de Comeihe, le record sur les droits de l'avoué de Hesbaye. Son sceau représente un burelé de dix pièces avec un lion brochant. Dans une charte de Saint-Jean du 17 juin 1518 il est nommé Joh. Cokerues, chevalier, avoué de Kemche. D'après les épitaphes de Le Fort (NAVEAU, n° 778), il serait décédé en 1528 et Agnès, sa femme, fille de Radoux Surlet, en 1537.

Radout Surllet, de laquelle il out dois fis et dois filles, assavoir monssaignor Ameile, avoweit de Kemexhe, et Rigaut, ses freires ¹. Et, des dois sereurs, ly une fut mariée à monssaignor Johau del Champ de Vellerouz ², et ly atre à monssaignor Gilhe de Meirs, chevaliers ³.

(Sa. 155)

* **376.** Chis dois freires, messires Ameyles de Kemexhe et Rigauz, morirent sains hoir.

377. Messires Johan del Champ out, de leure sereur, quatre fis et dois filles, assavoir Johan, Colart, Ameile et Renier. Et, des ^a filles, fut ly une mariée à Thiry Rennewar, de Montengnéez, et secondement à Hustien de Chier ⁴, sy morit sains hoir; et ly atre, nomée damoyselle Adilhe, fut mariée à Lambier de Fexhe, le voweit ⁵, fil Wilhelme de Horriou, et at des hoirs.

378. Ly ainsneis fis monssaignor Johan del Camp, assavoir Johan ⁶,

^a Sa. de.

¹ * Amelius, filius domini Johannis dicti Cokeruel *, était dès 1525 l'un des sept fiefés de Saint-Lambert. De ce chef il avait, avec deux de ses confrères, la garde de la chässe du saint (*Liber officiorum*). — * Ameiles, filz monseigneur Johan, voeit de Comeche * releva à Huy (le 3 août 1550) de 39 à 40 bonniers de terre au territoire de Waremme, formant la dot de [Marie], sa femme, fille de feu monseigneur Fastré de Ferme (PONCELET, *Fiefs*, 592). D'autres reliefs sont faits par lui et par son frère Rigaut en 1540 (*Ibidem*, 460, 461). Il mourut sans hoirs le 4 mai 1575 et Marie de Ferme, le 24 mars 1587, d'après leur épitaphe dans l'église de Kemexhe, citée dans la note précédente.

² Gertrude de Kemexhe fut la femme de Jean des Champs lequel, non encore chevalier, est présent en 1540, au relief de son beau-frère précité. Chevalier en 1550, on le voit figurer parmi les membres de la cour féodale (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 123). Il fut juge des Douze lignages, pour le parti de Waroux, et mourut en 1556.

³ Marie de Kemexhe, qui trépassa le 8 juillet 1583, fut mariée en premières noces à Gilles de Meirs, chevalier, qui mourut le 24 septembre 1540. Son second mari fut Simon le Polain de Julémont. Ils étaient conjoints à la date du 31 mai 1530 (*Cour des tenants de la Cathédrale de Liège*, fol. 17 v°). Chevalier en 1568 (*Ibidem*, 26).

⁴ Hustin de Chier (c'est-à-dire du Cerf, à Huy) était, le 6 avril 1582, beau-frère de Jean et de Collard de Champs.

⁵ Odille de Champs est mentionnée comme veuve de Lambert de Fexhe en 1594, 1410, 1414 (*Cour féodale de l'avouerie de Hesbaye*, fol. 19 et 35 v°).

⁶ Le 2 septembre 1569, Jean de Champ dote damoiselle Yde de Bierset, sa femme, et lui donne pour mambours Jean de Parfonriwe et Thonnar de Bierleur.

et assy Ameiles, qui furent dois beaz escuwires et gratieuz, morirent sains hoir. Et Reniers est fantastiques et soy tint clergiamment.

379. Colars, secons fis monssaingnor Johan del Champ, est marieis à Liege, alle filhe d'on riche borgois, nomeit Henry Coing¹, et en at une filhe tant soilement, mariée en Braybant, à monssaingnor Jakeme del Bare de Chamont, manant à Joudongne²; s'en at des hoirs, qui sont encors deseagiez.

380. Ly filhe monssaingnor Johan de Champ, nomée damoyselle Adiethe, qui fut mariée à Fexhe, at dois fis, Johan et Wilhelme, et dois filhes. f. 72 Chis Wilhelmes est canonnes de Saint Pire à Liege³ et de Nostre Damme de Namur; et Johans⁴ est nouvellement marieis à damoyselle Katerine, filhe 10 Gossewien de^a Coir, citain de Liege, et en at des jovenes enfans. Et, des (Sa. 136) filhes, est ly une mariée à Ystasse, fil Wilhelme de Crescengnez^b, escuwir.

381. Ly seconde sereur de monssaingnor Ameyle et de Rigaut de Kemexhe fut mariée à monssaingnor Gilhe de Meirs^c, chevalier, fil saingnor Gilchon^d Rygo; s'en fut dois fis et une filhe, assavoir messires Johan de Kemexhe, chevaliers^e, et Gilhes de Meirs; et ly filhe fut mariée à monssaingnor Johan de^f Lardier, chevalier⁶.

^a A do, G du. — ^b A Crescengeez. — ^c A Meris. — ^d A Gilbeon, Sa. Gilhon, CQJ -lchon. — ^e A do, G du.

¹ Colart des Champs de Velroux, écuyer, membre du tribunal des Douze en 1386, 1391, vivait en 1391 avec Catherine Cuen ou Coing, sa femme.

² Jacques de le Bare, sire de Bomelette, chevalier, épousa Gertrude des Champs. Le 24 janvier 1404, il relève à Liège, par la mort de son beau-père, la moitié du moulin de Douflot et quantité de biens à Velroux (*Cour féodale*, n° 43, fol. 134 v°). Le 18 janvier 1403, il relève, encore du même chef, un fief à Xhendremael (*Cour féodale de Hesbaye*, fol. 34).

³ Guillaume de Fexhe fut admis comme chanoine de Saint-Pierre, le 30 avril 1387 (PONCELET, *Saint Pierre*, p. LXII).

⁴ Jean del Champ de Fexhe, voué de Kemexhe, était en 1414 mari de Catherine de Coir (*Val-Saint-Lambert*, n° 948; *Cour féodale de Hesbaye*).

⁵ Jean de Kemexhe, chevalier, reçoit un paiement par le châtelain de Dalhem, 1364; prisonnier à Basweiler, sous Montjardin, il obtient 1162 moutons en 1374. Il scellait d'un léopard couronné, en arrêt, l'épaule chargée d'un cygne (DE RAADT, II, 199).

⁶ Au lieu de Johan, il faut lire ici Henry comme on le verra à la ligne 7 qui suit. Il était fils de

382. Ly dis messires Johan soy mariat à damme Katerine, filhe monssaingnor Badewien de Flemale, chevalier; dont ilh est 1 fis tant soilement, nomeis Giles de Kemexhe, qui at à femme la filhe d'on bon escuwier, nomeit Watier de Walezien, mais ilh n'en at nulle hoir ¹.

5 **383.** Ly dis Giles de Meirs, freires monssaingnor Johans de Kemexhe. at, en ses ^a anchiens jours, espozeit sa soingnante, dont ilh at pluseurs enfans. Et, do dit monssaingnor Henry, qui fut de tres petit ^b regiment ^c, est issus Jakemmes de Lardier ² et une sereur, mariée en Hasbaing ³. Et
10 croy que messires Johan de Koucroul out des sereurs, mais je n'en suy nint bin informeis.

384. Ly secons fis monssaingnor Rigaut de Beariu fut nomeis messires Rigauz ly jovene ⁴, qui out une filhe mariée à Liege, à Watier le Blet ⁵,

^a B ces. — ^b A pltit. — ^c A regmēt.

Jacques de Lardier et vivait en 1345 (*Chartes de Saint-Martin*, nos 219, 220). Ce chevalier vendit le 14 septembre 1550 à Jean Surllet dit de Mes, citain de Liège, le droit de tonlieu qu'il avait sur « le commin de le cauchie de preyt à Liège » et consistant à prélever trois deniers par attelage à deux ou à quatre roues (GALSLOOT. *Le livre des feudataires*, p. 177).

¹ Le 21 octobre 1585, Gilles de Kemexhe cède à Gilles de Meir, son oncle, tous les droits qu'il pouvait avoir sur la terre de Walzin, du chef de sa femme, Marie, fille de Wauthier de Walzin, et veuve de Jehan de Waudrechecz, échevin de Dinant (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 595). Le 25 janvier 1597, il relève une cour à Parfonriwe, par succession de messire Guillaume de Flemale, son oncle. Gilles de Kemexhe mourut le 2 septembre 1402 (NAVEAU, n° 78) et Marie de Walzin prit comme troisième époux Humbert de Lexhy, qui releva le 14 septembre 1404 la cour de Parfonrive, acquise à sa femme en vertu de son droit de mainlevie (*Cour féodate de Liege*, n° 45, fol. 84 et 140). Elle mourut le 16 août 1410 et fut inhumée dans la chapelle des clercs auprès de Gilles de Kemexhe. Gauthier de Walzin qui eut un fils tué à Basweiler, portait une fasce, surmontée à dextre d'un oiseau (DE RAADT, IV, 197).

² Jacques de Lardier, fils de feu messire Henry de Lardier, relève à Liège, le 29 août 1596, treize hommages d'hommes de fief, tels que feu messire Jean llannar de Chayné les tenait. Jacques avait gagné ce fief comme époux de damoiselle Marie, fille de feu Baudouin de Saint-Servais, chevalier, laquelle était « demorée hoir singuler du jadis mess. Johan llannar ». (*Cour féodate*, n° 45, fol. 81 v°).

³ Cette demoiselle épousa Jean de Froidbise de Hartaing, qui vivait en 1584 (*Chartes de Sainte-Croix*, sous presse).

⁴ Rigaud de Bearieuc, chevalier, est, d'après M. Ponclet, le premier de sa famille qui porte dans les chartes le nom de Bearieuc. Cité en 1264, 1276 et 1280, il mourut le 11 octobre 1284 et fut enterré aux Dominicains (PONCLET, *Beaurieux*, 20, 21).

⁵ Wautier le Blet aurait, d'après Le Fort, épousé ldc de Bearieuc. Le livre des fiefs d'Adolphe de

dont Lybiers de ^a Quartier, qui out la filhe saingnor Badewien de Holongne, esquevin de Liege, et sa sereur, qui at Gilhon de Wyhongne, sont issus. Et assy ly enfans de Beariu, qui ont encor la saingnorie de Beatriu, sont issus del unk de ces dois freires et, par tant, je dirayalconne choze de leurs hoirs, qui encors sont. 3

385. Lybiers de ^a Quartier out une filhe, qui est mariée à Ernut de Weys, qui porte les armes de Preit sains comble toutes entirs, assavoir lozengiet d'argent et d'azure, et fut fis d'on vailhant escuwir, nomeit Wilhelme de Weys ¹; mais ilh n'ont nul hoir.

386. Et delle sereur do jadis Libiert sont quatre freires, assavoir : Libier, Wilhelme, Johan et Gerart; et croy que Johan aiet des enfans.

387. Ly tirs fis monssaingnor Rigaut de Beariu fut nomeis sires Gilhes et fut doiens et canones delle eglize Saint Pol en Liege ².

(Sa. 137) **388.** Nos vos avons fait cognissanche des trois fis monssaingnor Rigaut de Beariu l'anneit ^b; sy dirons chi après de ses quatre filhes. 13

389. Ly promeraine filhe monssaingnor Rigaut de Beariu fut mariée à

^a A do, G du. — ^b Sa. alusneit.

la Marek, publié par M. Poncelet, nous le montre comme défunt en 1319, 1323 et père d'un fils nommé Wautier de Beurieu, vivant aux dates précitées (PONCELET, *Fiefs*, 71, 231, 279).

¹ Guillaume des Prez dit de Weys a été rencontré ci-dessus, paragraphe 374. Arnold, son fils, est cité dès 1354, ainsi que ses sœurs Maroie, Willemette et Catherine, au testament de son proche parent, Jean de Prez, écuyer et échevin de Liège, dont il fut même l'un des exécuteurs testamentaires (DE BORMAN, I, 205). Seigneur de Barchon, après son père, Arnold de Wez mourut le 17 décembre 1415 (NAVEAU, n° 1208).

² Gilles de Kemexhe ou de Beurieu, chanoine de Saint-Paul en 1270, doyen de 1286 à 1293, date de sa mort (THIMISTER, *Histoire de Saint-Paul*, p. 289, où le jour de son anniversaire doit être reporté au 25 novembre, fête de Saint-Clément).

monssaingnor Renier de This, qui portoit les armes d'Oplieus ¹ : d'hermine à une faxhe d'azure. Do dit monssaingnor Renier furent dois fis, assavoir Franchois ² et Hesbengnons, qui morit sains hoir; et orent assy une sereur, mariée à unk riche borgois de Liege, nomeit saingnor Henry Cossen.

390. Item, do dit Franchois issirent messires Rigauz ³ de Thys ³ et une filhe, mariée à Johan, saingnor delle Capelle en Condros. Do dit monssaingnor ^a Rigaut issit Lowys de This et Johan, ses freires ⁴; lyqueis Lowys soy

* Sa. mess.

¹ La seigneurie d'Oplewe ou Opleeuw (en français, Oplieux, qu'on prononce Op-lieux) était jadis entièrement distincte de celle de Lewe ou Leuw (*Lewis Godefridi*) avec laquelle elle ne forme plus aujourd'hui qu'une commune, sous le nom de Gors-op-Leeuw, arrondissement de Tongres, canton de Looz. On ne sait rien des seigneurs d'Oplewe antérieurement à 1280, mais la présente allégation de notre Henricourt suffit à montrer la grande notoriété qui a dû s'attacher à leur race. La seigneurie de Thys (en flamand Tille), quoique située en pleine Wallonie, relevait jadis en fief du comté de Looz. Ce Renier de Thys, qui se rattachait aux seigneurs d'Oplewe, est cité en 1251 sous le nom de *dominus Renerus miles de Thys* (*Cartulaire du Val-des-Ecoliers*, fol. 526).

² François de Thys est témoin à des reliefs liégeois datés de 1514 et 1519 (PONCELET, *Fiefs*, 157, 224). Il tenait le fief d'Houhenée-en-Condroz, en vertu d'un arrangement avec Henri de Lisen (*Ibidem*, p. 98).

³ Rigaut de Thys, fils de François, relève en 1514 un fief à Alken et le revend en 1518, date à laquelle il figure encore plusieurs fois comme témoin (*Ibidem*, 94, 112, 219, 402). Encore écuyer en 1521 (VAN DEN BERG, *Manuscrit*, n° 188, fol. 76 v°), il était chevalier quand il releva à Liège, le 28 mai 1545, comme époux de Catherine, veuve de messire Eustache du Château de Hamal, chevalier, de huit à dix bonniers de terres et prés, situés entre Hamal et Heur (*Cour féodale*, 40, fol. 255). Il vendit (antérieurement à 1548) les droits qu'il avait sur Houhenée (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 255). Il mourut le 6 novembre 1549. L'acte de 1545 ne donne pas le nom de famille de la femme de Rigaut de Thys; mais j'ose émettre la conjecture probable qu'il épousa la fille ou la sœur d'un personnage que j'ai rencontré dans une charte originale du 11 août 1519, sous le nom de « hons vailhans mesires Robiers dis Brunikes, sires de Wotrenge, chevalers » (*Chartrier de Saint-Mathieu à la Chaîne*) et qui figure encore dans un relief à Saint-Trond, le 31 décembre 1525 (PONCELET, *Fiefs*, 66).

⁴ Louis de Thys, écuyer, sire de Thys et d'Otrange, signe dès 1554 la commission pour la conclusion de la paix. Il tenait le parti des Awans, par suite de son alliance avec Julte de Rommershoven dont la mère était de la maison de Diepenbeck. Pour le même motif, on le voit intervenir à un arrangement de famille en 1554 (*Cartulaire de Saint Lambert*, IV, 195). Mentionné encore en 1561 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 499), il relève, le 22 novembre 1564, les seigneuries de Thys et d'Otrange (NE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 6) et meurt le 21 janvier 1565. Sa tombe dans l'église de Thys existe encore et fut relevée par Van den Bergh et par Le Fort (NAVBAU, n° 2067), mais elle est d'une lecture très difficile. Je l'ai visitée en compagnie de M. Naveau et je crois pouvoir en rétablir le texte

mariat alle filhe monssaingnor Wilhelme de Romershoven ^a, chevalier, dont y sont Brunekin ^b ¹, Lowy ², Rigauz ³ et Johan ⁴, vivans à present.

f. 73 **391.** Item, Johans, freires do dit Lowy de This, soy mariat alle filhe monssaingnor Ystasse de Cresengnéz ^c; s'en issit damoyse Marie, qui, promierement, fut mariée à Thiry d'Akoche ⁵, s'en at plusieurs enfans; et, ⁵ secondement ^d, elle soy mariat à Johan, dit le Famelheuz de Verlaines ^e, s'en at des hoirs.

^a Ainsi CQ, Sa. Romershove. AGc; Rum-. — ^b Ainsi BJD, AY Brunekin, G Brunkin, Q Brannekin, C Bermkin — ^c A Cresengeez. — ^d A secondement.

comme suit : *Chi giest me sires Rigaus. chevaliers sires de This. qui trespasat l'an M. CCC. XXXXIX. le jour le sens Lienair . p̄ies p. ty. Chi . giest Lowis. eskewiers. sires de Thys et de Wotrenge. qui trespasat l'an M. CCC. LXV. XXI. jour el mois de jevier . prijé por li.* Le style de ce petit monument est bien de la seconde moitié du XIV^e siècle et il faut rejeter la date de 1313 qui a été assignée à la mort de Louis. Non seulement elle contredit toutes les données ci-dessus, mais Louis mourut effectivement en 1365, comme on va le voir.

¹ Robert, dit Brunekin de Thys, relève le 10 mars 1365, au palais de Liège, les seigneuries de Thys et d'Otrange, par succession de Louis de Thys, son père, et renouvelle ce relief le 18 décembre 1379 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 26). Prisonnier à Basweiler, sous le sire de Linter, Robert Brunken obtient en 1374, cent quarante moutons. Son sceau d'hermines, à la fasce, porte : *S. Robier Brune de This* (DE RAADT, I, 545). Il paraît être mort sans postérité vers 1405.

² Louis de Thys relève la seigneurie de Thys, par la mort de son frère Robert, le 3 août 1405. (*Salle de Curange*, reg. Jean de Bavière, fol. 68 v^o). Il semble n'avoir laissé qu'une fille, qui fut mariée à N. d'Edelbamt, père de Louis d'Edelbamt dit de Thys, qui relève Thys par la mort de Louis de Thys, son aïeul. Elisabeth d'Amstenrade était sa veuve en 1460 et 1469. Elle n'avait que des filles, dont Jutte, l'aînée, avait épousé Henri de Schoonhoven. Leur fille Elisabeth de Schoonhoven, dame de Schoonhoven et de Thys, épousa en 1484 Herman d'Eynatten, drossard de Stockheim, mort le 21 août 1505 et enterré à Aerschot.

³ En même temps que Louis de Thys faisait le relief de la seigneurie de Thys, Rigaut, son frère, relevait celle d'Otrange, et en reconnaissait à Jutte (de Rommershoven), sa mère, son usufruit (1405). Ce Rigaut doit avoir été l'aïeul d'un autre Rigaut de Thys, échevin de Liège de 1485 à 1488 (DE BORMAN, II, p. 62).

⁴ Jean de Thys eut dans sa part les biens situés du côté de Diepenbeek provenant de sa mère. Il fut père de plusieurs enfants, parmi lesquels Louis de Thys qui fomenta une sédition contre l'évêque Jean de Heinsberg et fut enfin décapité, à l'étranger (AORIEN D'OUVENOSCU, édit. de Borman, p. 21). La coexistence de ces trois branches, où plusieurs prénoms identiques se reproduisent, rend la généalogie fort difficile.

⁵ Thierry d'Acoche, comme époux de damoiselle Marie, fille de Jean de Ties, relève le 23 février 1365, un manoir avec 20 bonniers de terres et près à Corswarem.

⁶ Jean le Famelheuz relève le même bien le 12 novembre 1379 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 25).

392. Item, ly sereur do dit Franchois, assavoir ly filhe monssaingnor ^a Renier de This, fut mariée al dit saingnor Heury Cossen; s'en fut uns fis, nooneis Henris, qui fut murdris ¹, et dois filhes, dont ly une fut mariée à saingnor Gilhe le Beal, esquevin de Liege ², qui portoit les armes d'Ilhe, ³ assavoir de geules à quatre griffes de ^b Lyon d'or, et ly atre fut mariée à Gerart de Tyhanche ³, qui le dit Henry, son seroge, murdrit.

393. Item, do dit saingnor Gilhe le Beal et delle filhe saingnor Henry Cossen issirent trois fis et une filhe, assavoir : ly bons, ly larges et ly vailhans messires Johan le Beaz, canones de Saint Lambier et prevost ¹⁰ delle engliese Saint Johan en Liege ⁴, messires Henrys le Beal, chevaliers, esquevin de Liege ⁵, et Gilhe le Beaz, canones de la dicte engliese Saint Johan ⁶; et orent chis enfans une sereur, mariée à monssaingnor Hombier de Biernamont, chevalier ⁷.

394. Chis enfans laissent les armes leur peire et present les armes

^a Sa. omet mouss. — ^b B des.

¹ Sur ce meurtre, qui fut commis en 1312, voyez RAIEEM et POLAIN, *Coutumes de Liège*, I, 138.

² Gilles le Beau ou le Bel, fut échevin de Liège de 1307 à 1316 (DE BORMAN, I, 403).

³ Gérard de Tihange était en 1315 l'époux de Julienne, fille de Henri Cossen (*Chartes de Saint-Martin*, n° 157, où on lit fautivement de Collin, au lieu de Cossen). — Maroie, Aelis et Katherine, filles de feu Gérard de Tihanges, reçoivent le 25 janvier 1321 (n. st.) un legs de dame Beatrix, femme jadis à M^{re} Guillaume jadis d'Aterive, chevalier (*Cartulaire des Pauvres de la cité*, 199 v°).

⁴ Jean le Beau ou le Bel, le chanoine chroniqueur bien connu, qui mourut le 13 février 1370. La meilleure notice qu'on lui ait consacrée est celle de BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège*, pp. 576 à 582. — Jean le Beau, chanoine de Liège, relève le 26 août 1343, « le prevosteit de l'église saint Jehan en Liège et ses appendices ». Il relève en même temps vingt mares de cens, par succession de Henri Kosen jadis, son oncle. Le 9 novembre 1359 le même chanoine relève la moitié de la maison de Huskegnées (Houchenée) par transport de Louis, fils de messire Rigaul de This, chevalier (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 2 et 18).

⁵ Henri le Beau, chevalier, échevin de Liège de 1329 à 1367. En compagnie de plusieurs gentils-hommes du pays de Liège, il s'engagea pour la guerre d'Écosse et fut armé chevalier à Harwich le 28 mai 1327 (DE BORMAN, *Échevins*, I, 172).

⁶ Chanoine de Saint-Jean dès 1321, il mourut le 21 août 1364.

⁷ Marie le Beau était dès 1340 veuve de Humbert de Bernalmont, chevalier, sur lequel nous reviendrons paragraphe 840.

d'Opliews, de part leur grandamme do costeit leur meire, qui fut filhe monssaingnor Renier de This ¹.

(Sa. 158^v) **395.** Messires Johans ly Beaz ^a deseurnomeis ne doit pais estre oblieis en ce compte, car, onkes d'eage d'omme vivant à son temps, ilh n'out en l'engliese Saint Lambier nul miez entachiet de ly, ne de plus frank ne de plus ⁵ noble regiment : car je le veys, et hantay tant son hosteit que je en saray bin veriteit recorder. Ilh fut grans et hauz, et personables de ryches habis et stoffeis, semblans az habis dez bannerés; car ses vestemens de parement estoient hamoteis sor les espalles de bons yermiens ^b. Ilh estoit foreis de costables pennes, et de samis et de cendal, selonc l'atempement ¹⁰ do temps, et avoit estat de chevaz et de mayniiez alle avenant. Ilh avoit eüt, en ses jovenes jours, fakenirs et brakenirs, chiens et oseaz, costablement. Et estoit ses regimens cotidiens, et ly escuwirs d'oneur, qu'il avoit escoloit, teilement affaitiez que, sains parler à leur maistre, s'ilh veiioient ^c alcon vailhant homme estrangne, fuist prelaz, chevaliers ou escuwirs, ilh le ¹⁵ prioient fuist al dyneir ou al sopeir; et, selonc ce, estoit tosjours ses hosteis porveüs, et, se ^d alcons princes s'enbatoit en la citeit, ilh convenoit ^e qu'il dynast deleys ly. Ilh portoit tout habit de chevalier de ^f piiet et de corps, et del harnas de ses chevaz; et estoit costables de fermas et de botenires ^g, de pierles et de vraies pires. Les cheveches de ses soplis estoient ²⁰ tous pres overéez de pierles. Et estoit sa table onie, et ly bankés do sopeir estoit commons à toz, et, az solempniteis, ons y siervoit en vassel d'argent. Ilh n'aloit ^h onkes, les commons jours delle samaine, alle engliese qu'il n'awist xvi ou xx persones qui le condnysoient, tant de ses proymes com de ses mayniiez et de chez qui estoient à ses dras; et quant c'estoit az ²⁵ jours solempnés, chilh qui estoient à ses dras le venoient quere en son hosteit et le mynoient alle engliese : sy avoit sovent fois assy gran rotte après ly com après l'evesque de Liege, car ilh avoit bin l ou do moins quarante parsiwans, qui tos demeroient al dyneir deleys ly : sy qu'il estoit

^a Sa. omet ly B. — ^b BG -mens, CQJY -mines. — ^c B veoyent, C veyoient. — ^d B sy. — ^e B conv-. — ^f A do, G du. — ^g B botennires, Q bouttenires, C bolttenier, AG botenures, J boutonurs. — ^h BQC alloit, AGJ avoit.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 389.

chief et souverains de son linages. Et, selonc ce, ly portoiient sy proismes et amis honneur et reverence, et ilh les hantoit et avanchissoit en tos estas. Ilh donoit quarante owyt paires de robes d'escuwirs et chink paires de robes à vayre, assavoir à trois canonnes et à dois chevaliers. Ilh parsiwit les armes
 5 en jovente et servit al tournoy, et fut delle hosteit monssaingnor Johan de ^a (Sa. 139) Haynau, saingnor de Beamont et de Cymay. Ilh avoit bon sens natureit et bon regiment sor tos atres. Ilh astoit lieez, gays et jolis, et savoit faire chunchons et vierlais, et queroit tos desduys et tos ses solas. Et, en ce faisant, ilh acquist grandes pentions et grans hiretayges. Se ly fist Diez la
 10 grace qu'il viskat tot son temps en prosperiteit et en gran santeit; et fut anchieus de quatre viens ans ou plus, quant ilh trespasat, et, selonc son estat, furent reverenment ^b et costablement faites ses exeques. Ilh out ^c, en ses anchieus jours, une paire de fis germeaz d'une poirture, nommeis Johan et Gilhes, qui furent d'une damoysselle de bonne estration, qui estoit
 15 do lynage del ^d Preit ¹, filhe delle sereur Stassien de Preit et Gilhon de Preit; azqueis dois germeaz ilh laissat graus possessions. Ly ainsneis est chevaliers et sires de Hemericourt, et Gilhes est chantes et canonnes de Saint Martien en Liege. Ly dis messires Johan, fis do vailhant canonne deseurnomeit, est hautement marieis à une damme de noble sanc de Duffle
 20 et de Marlines ², et en at des beaz enfans ³, et at encargiet ^e les armes d'Oppliews teilement que ses bons peires les portat, et acquist par discange nouvellement la saingnorie de Hemericourt et de Lantremenges ⁴, et est en

^a A de est répété. — ^b Ainsi CG, A revèremēt, Sa.Q reverenment. — ^c AB ou. — ^d AG del, Q des, J du, CBY de. — ^e A engargiet.

¹ Marie le Hardy, dite des Prez, morte le 2 avril 1585, enterrée aux Dominicains, fille de Jean le Hardy de Saint-Servais et de N. des Prez (JALHEAU, p. 155).

² Catherine de Duffel, fille de Henri, chevalier. Hemericourt parle d'elle comme si elle avait encore vécu vers 1598. Pourtant elle était morte dès 1582 et fut enterrée dans le chœur de l'église des Dominicains.

³ Je lui connais trois enfants : 1° Jean le Beau, écuyer, marié avec Hellewy de Lieriwe; veuve en 1441, elle convola avec Jacques Perceval et vivait avec lui en 1430, 1435; 2° Guillaume le Beau, seigneur de Hemericourt en 1441, 1446; 3° Isabelle, femme en premières noces d'Ameil de Goreux, 1408-1421; en secondes, de Jean de Saive, 1445-1451. Ameil fut père de Gérard de Goreux, bailli de Hesbaye en 1421, proserit plus tard avec Wauthier d'Athiu.

⁴ Les lacunes que présentent les registres de la cour féodale de Liège ne permettent pas de préciser quand ni comment la seigneurie de Hemericourt sortit des mains de messire Jean de Looz, sire d'Ag-

f. 74 v bon estat. Et ly dis Gillies, ses freires, est bons et envoysiez compains.

(Sa. 160) **396.** Messires Henrys, freires al bon monssaingnor Johan le Beal, soy mariat à une noble damme et de genty sanc, nomée damme Juliane de Bealfort, qui estoit filhe do saingnor de Bealfort sor Mouze, qui maintenant est à monssaingnor Robiert de Namur, et estoit do sanc de Bealfor et de **8** Lydekerk, en Flandres ¹; et, de cest damme, ilh out dois filhes.

397. Ly une de ces filhes fut mariée à monssaingnor Henry, saingnor de ^a Vivirs et delle Mearotte ²; s'en furent dois fis, assavoir messires Ernus et Henrys ³, qui morit en Grece sains hoir. Ly dis messires Ernus soy mariat à Tinelemont ^b, et en at une belle filhe, qui tres hautement est astalée **10** à monssaingnor Thomas, saingnor de Dyeste, tres beal et tres gratieuz

^a CBQYD de, AGJ des. — ^b B Tint.

mont et de Walhain, qui la possédait encore en 1540 (Voyez ci-dessus, page 158, note 4). Le relief qu'en fit Gilles Pollarde, écuyer, le 11 septembre 1580 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 207) ne doit pas avoir été le premier. Quoi qu'il en soit, Gilles Pollarde ayant sans doute emprunté à Jean le Beau de l'argent pour acheter ce grand domaine, finit par le lui céder (Actes du 15 juillet 1384 et 15 août 1391; BORMANS, *ibidem*, 208).

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 244.

² Marie le Beau, épousa Henri (de Wesemael), sire de Wyer et de Meerhout, chevalier. Une charte du 12 janvier 1372 nous apprend que « Mons. Henri des Viviers, chevalier, madame Marie, sa chière feme, damme de eel meismes lieu et messire Ernus des Viviers, leur chier fil, chevalier », avaient relevé le fief de Saint-Lambert, tel que l'avait possédé feu messire Henri le Beau, chevalier, père de Madame Marie susdite; et celle-ci avait désigné son fils, mēssire Ernut, pour faire le service féodal. Henri le Beau, toutefois, l'ayant destiné par testament à Gilles Surlet, son petit-fils, alors écuyer, aujourd'hui chevalier, les parties se sont mises d'accord pour en investir ledit messire Gilles, lequel à son tour le cède à Jean de Biernar d'Ilhe, citain de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 487). Les éditeurs du cartulaire n'ont pas su identifier ce fief : il s'agit de l'un des sept fiefs décrits par feu le baron de Chestret dans ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liège*, pp. 117, 118, et le possesseur de celui qui nous occupe avait à sa charge la garde du grand autel de l'église Saint-Lambert.

³ Arnold van den Wyere, qui était déjà chevalier en 1364, et Henri, son frère, combattirent à Basweiler sous la bannière de Jean, sire de Rotselaer, qui fut fait prisonnier. Le premier reçut une indemnité de 2090 moutons; le second en obtint 812. Leurs sceaux portaient trois fleurs de lis au pied coupé, surmontées d'un lambel (DE RAADR, IV, 256). Messire Arnold van den Wyere releva la seigneurie de Holede à la cour féodale de Brabant, le 5 juillet 1564 (vol. 85, fol. 57 v°). Il vivait encore en 1588. Sa femme fut Marie de Kersbeke.

chevalier, de noble sanc et de grande poissance ¹. La dicte damme est nouvellement trespassee, l'an m. ccc nonante noef; s'en est demoreis uns jvenes fis, dont ly proismes poront estre forment releveis ^{a 2}.

398. Ly atre filhe monssaingnor Henry le Beal fut mariée à on beal
 3 gratieuz chevalier, monssaingnor Gilhe Surlet ³, fil monssaingnor Gerart
 Surlet; s'en furent dois fis, assavoir Henry, qui morit sains hoir, et messires
 Gilhes Surlés, viskans à present, debonaire chevalier et cortois ⁴, et assy
 une sereur, nomée damoysselle Julyane, qui fut femme à Johan de Bierna ^{b 5}.
 Et, secondement, ly dis messires Gilhes soy remariat alle filhe monssai-
 10 gnor Gerart de Bersés, chevaliers, qui avoit esteit femme à Johan de Liers, f. 75
 escuwiers; doqueile secon mariage sont uns fis et une filhe, assavoir Gerar

^a A reveleis. — ^b Ainsi AGJD, C Berna, Sa. Biernau, Q Biernawe. Y Bernard.

¹ Catherine van den Wyere, fille unique des précédents, épousa Thomas, sire de Diest, châtelain d'Auvers, seigneur de Sichem et de Zeelhem, créé chevalier en 1382 par le comte de Blois à la bataille de Roosbeke. Le duc de Brabant lui confisqua les seigneuries de Diest et de Sichem (*Chronique de Diest*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, II, p. 414). Il mourut le 8 juin 1432.

² Jean de Diest, né en janvier 1399 (*Chronique, ibidem*, p. 416), mort jeune et avant son père, en 1424, après avoir été marié le 18 juillet 1421 avec Jeanne de Hornes, dame de Hanefte.

³ Gilles Surlet, chevalier, florissait en 1545, 1554. La généalogie des Surlet sera développée plus loin.

⁴ Gilles Surlet, chevalier, fils du précédent, est connu par plusieurs faits d'armes : prisonnier à Basweiler, sous la bannière du sire d'Onpey, il obtint 526 moutons (DE RAADT, III, 504). En 1588, il se rend avec Gérard, son frère consanguin, au siège de Grave, où encore une fois, ils sont faits prisonniers (JEAN D'OUTREMEUSE, *La geste de Liège*, VI, 707). En 1596 nous le voyons dans l'armée du comte de Hainaut à son expédition en Frise. Son blason était d'or au sautoir de gueules accompagné à chaque canton d'un losange d'azur. Après la bataille d'Othée (1408) douze citoyens de Liège conduits par notre chevalier, se rendent à cheval vers le duc de Bourgogne, qu'ils trouvent dans sa tente; ils se prosternent devant lui et implorèrent sa pitié. Gilles Surlet parla « bien humblement et pitteusement »; il eut la chance de se faire écouter par le duc et obtint ensuite la ratification du peuple liégeois (JEAN DE STAVELOT, p. 124).

⁵ Jean de Bernar d'Ile était le fils unique de Jean et d'Agnès de Ramelot, que nous rencontrerons plus loin. Il était en 1567 tenant de la cour jurée de messire Jean le Beau (le grand oncle de sa femme), il devait donc être marié dès lors (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 450, note 14). Le 3 septembre 1575, il se rend acquéreur de la seigneurie de Werm, près de Tongres, que nous avons vue (pp. 113, 115) aux mains des Martéal. Julienne Surlet lui survécut et était veuve en 1604 (*Vat-Saint-Lambert*, n° 905).

Surlés, qui est marieis à Berghes sor le Zome, et Johanue, qui fut femme Thomassien de Jehaing, le cangeur, et maintenant elle est remariée à monssaingnor Renart de Momale, saingnor d'Ennetines, chevalier ¹.

399. Ly dis messires Gilhes ly juvenes est marieis à une damme de grant nation : de Juley, de Bolan, de Houffalize et de Beafor, qui est filhe ⁵ Henry de Gayves ², lyqueis Henrys fut fis à Everar de Bolan, noble escuwir et de grant sanc; et ly meire de ceste damme fut filhe do saingnor de Gounes, qui issit d'on des freires de Bealfort; mais, ja soice que ly juvenes messires Gilhes et madamme sa femme soient de dit linage de Bealfort, nequident se sont ilh tant enlongiez ^a de proismeteit qu'il soy pooient bin ¹⁰ avoir par mariage; mais ilh n'ont nulle hoir, dont c'est domages.

400. Damoysele Julyane, femme Johan de Biernar ^b, at dois fis, Gilhe et Johan, et out ^c une belle filhe, mariée à monssaingnor Thiry, saingnor de Momale, qui morit sains hoir ³.

401. Ly dis Gilhes ⁴ n'est point marieis; mais Johan, ses freires ⁵, est ¹⁵ marieis à damoysele 'Aely de Sar, filhe d'on bon homme d'armes et de grant serviche, Johan del Sar en Condros, et en at plusseurs juvenes enfans, qui puelent venir à gran prosperiteit.

402. Ly filhe saingnor Gilhe le Beal fut mariée à monssaingnor Hom- ^{f. 75 v} bier de Biernamont, doqueile et de ses hoirs mention sierat faite chi après, ²⁰ en la genealogie do viez saingnor d'Awans.

^a AG enl-, Sa. el-, ailleurs esl-. — ^b Selon AGQ, Sa. Biernau, C Bernaw, J Bierna, YZ Bernard — ^c Sa. eut.

¹ Voyez paragraphe 550, *in fine*.

² Voyez page 181, note 1.

³ Renard de Corswarem, sire d'Emptinne, mentionné ci-dessus, page 51.

⁴ Gilles de Bernar, seigneur de Werm, qu'il relève à la cour féodale de Liège, le 15 août 1391, par décès de son père (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 401).

⁵ Jean de Bernar, seigneur de Werm, par relief du 27 octobre 1415 (*ibidem*). D'Aely de Sart (en Condros) il eut Gilles et Jean de Bernar.

403. Ors est illh temps de retourner alle sereur monssaingnor Rigaut de This, qui fut mariée à Johan delle Capelle ¹. De ceste sereur et do dit Johan issit messires Godefrois delle Capelle ², qui out dois fis et dois filhes, assavoir Wynant et monssaingnor Godefroid le jovene.

3 404. Chis Winans prist à femme une des filhes naturées le duk Johan de Braybant, dierrain devieit, et morit sains hoir ³.

405. Et ly dis messires Godefrois fut sires delle Capelle, et fut promi- (Sa. 162)
 rement marieis à damoyselle Katerine, filhe naturée Johan de Braybant. esquevin de Liege, et n'orent nus enfans; et, secondement, ilh reprist
 10 à femme la filhe Gerart de Seraing, et puy morit sains hoir ⁴.

406. Item, ly une de ^a ses sereurs fut mariée à Johan Floven, de Saint Servais; s'en sont ly hoirs.

407. Et ly atre fut mariée à Andrier de Bawegnéez; s'en fut uns fis, que ^b son dit peire murdrît, dont ilh fut piblement justicies ⁵.

15 408. Nos avons remostreit chez qui sont issus delle promeraine filhe monssaingnor Rigaut de Beariwe, qui fut mariée à monssaingnor Renier de This. Chi après dirons delle seconde.

^a A des. — ^b CBQAEHGKMNO que, εFW qui; LR meurtri par son propre pere.

¹ La seigneurie de la Chapelle, sous la commune de Tavier, province de Liège, faisait partie jadis du duché de Limbourg et relevait de la cour féodale du Brabant.

² Godefroid de la Chapelle était feudataire lors de la confection du *Latijnsboek*. Encore écuyer en 1521 (PONCELET, *Fiefs*, 251), il scelle en 1554, comme chevalier, la commission de la Paix et est cité en la même qualité, l'année suivante (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 474, 485).

³ Le *Latijnsboek* (GALESLOOT, 58) indique, en effet, Winand comme successeur de Godefroid de Capella.

⁴ Godefroid, sire de la Chapelle, est mentionné au testament de l'échevin Jean de Brabant, son beau-père, en date du 5 juillet 1555. Il bérita de 1200 florins d'or, de la maison du testateur avec son mobilier et de « tout son harnas d'armes » (DE BOORMAN, *Echevins*, I, 184).

⁵ Le château et les biens de Bawegnées (aujourd'hui Baugnée, sous la commune de Tavier, canton de Nandrin), faisaient autrefois partie du ban de Sprimont, au duché de Limbourg. Ils appartenaient, vers le milieu du XIV^e siècle, au chevalier André dit Brachet de Bawegnée, qui fut probablement le père d'un second André (GALESLOOT, *Le livre des fiefs*, p. 16; DE RYCKEL, *La cour féodale de l'ancien duché de Limbourg*, 289).

409. Ly seconde filhe monssaingnor Rigaut de Beariu le viez fut mariée à Lige ^a, à Renier Chovalbay, et n'en fut nulle hoir.

f. 76 **410.** Ly tirche filhe monssaingnor Rigaut de Beariwe fut nomée Katerine, et fut mariée à Liege, à saingnor Gerar des Cange ¹; s'en out unk fil et dois filhes. Ly fis fut nomeis sires Johan des Canges; se fut doiens et ⁵ canonnes de Saint Lambier et fut appelleis le doiens des Canges ². Chest damme est ensevelie en l'engliese des Freires Meneures, à Liege, et morit l'an m trois cens et unk ³.

411. Ly ainsnée filhe saingnor Gerart des Canges fut nommée Katerine et fut mariée à monssaingnor Johan de Langdris, qui out dois fis, ¹⁰ assavoir monssaingnor Johan et monssaingnor Libiert, qui fut canones de Saint Lambier. Do dit monssaingnor Johan troveris tot la generation en capitle de chez de Langdris, chi devant, en la genealogie do saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans; dont ly une de Warfezéez ^b fut mariée al dit monssaingnor Johan de Langdris. Chest damme est ensevelie deleis sa ¹⁵ meire, az Freires Meneures, al devant de crucefy, et morit l'an mil dois cens nonante et owyt ⁴.

(Sa. 163) **412.** Ly seconde filhe saingnor ^c Gerart des Canges fut mariée à on vaillant escuwier, nommeit Wilhelme de Brus sor Geire ⁵; s'en fut uns fis et une filhe, qui fut prieuze de Milen ⁶. Ly dis Wilhelme portoit d'argent ²⁰

^a B Liege. — ^b Sa. Warfuzées. — ^c Sa. omet saingnor.

¹ Gérard delle Cange, ou plutôt des Canges, car le nom s'écrit généralement au pluriel (*de Cambiis*), fut échevin de Liège de 1244 à 1275 (DE BORMAN, I, 75, et II, 533).

² Maître Jean des Canges, officiel depuis 1274 jusqu'en 1279, où il devint doyen du chapitre de Saint-Lambert, mourut le 12 décembre 1305 (*Leodium*, 1908, pp. 419 et suiv.).

³ Dame Catherine [de Beaurieu], était dès 1277 veuve de Gérard des Canges (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 299), et mourut le 28 janvier 1301 (vieux style, 1302 en style moderne).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 58, page 41.

⁵ Guillaume de Brus figure en 1285, 1288 et 1293 parmi les alleutiers de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 597, 455, 508).

⁶ Marie de Brus est mentionnée comme prieure de Milen en 1364, 1365, 1370, 1373 (WOLTERS, *Milen*, 95, 94).

à trois machez ^a de geules; et, de ^b chis linage, appelleis ly linage des Machenieirs ^c, dont ilh est pou de gens portans wardecorps d'arme, nequident ilh furent des hyerdans de Warous.

413. Do dit Wilhelme fut messires Johan de Brus, qui soy mariat alle
 5 filhe monssaingnor Jakeme de Leutes, qui portoit les armes de Tongres, 1. 76 v
 assavoir vairriet d'argent et d'azure à une faxhe d'or ¹; s'en fut une filhe,
 mariée à monssaingnor Rasse de Bierlouz. avoweit de Scelchins ². Messires
 Rasses et ly damme ont unk fis et une filhe. Ly fis est nomeis Johan
 de Brus et est marieis à une des filhes monssaingnor Érnus de Corwa-
 10 remme ^a, jadis saingnor de Momale ³, et ly filhe est mariée à monssaingnor
 Johan de Nandren, saingnor de Vellerous ⁴. Ors revenrons alle quarte filhe
 monssaingnor Rigaut de Beariu.

^a B maches, ε masses, C massues, Q macles. — ^b Sa. dy. — ^c Sa. -iers. — ^d Sa. Corsw

¹ Voyez ci-dessus, page 68, note 4. Jacques de Tongres, sire de Leuth, achète en 1310 la seigneurie de Meeswyck du chapitre de Saint-Servais (texte assez fautif dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Tongres*, XIV, 251). La charte est scellée par Guillaume de Leuth, à la requête de son fils; celui-ci prend dès 1313 la qualification de chevalier (*Commission royale d'histoire*, 5^e série, X, 120). Il acquiert en 1316 de l'abbaye du Val-Saint-Lambert la seigneurie de Plainevaux et de Striveaux, la tour de Plainevaux, etc., qu'il reprend en fief du duc de Brabant, le 23 juin (GALESLOOT, *Feudataires*, page 444, note, où le texte porte fautivement *Leuce* au lieu de *Leute*). Il tenait aussi du duc, seize livrées de terre à Hallet (*ibidem*, 427). Enfin nous le retrouvons le 19 juin 1348 en tête des hommes de fief de l'abbesse de Thorn : « Wy Steven van Lieke, Jacob van Tongeren, here van Leute, rydderen . . . » (HABETS, *De Archieven van Thorn*, I, 200). Son sceau est reproduit en phototypie dans ledit ouvrage, n° 193, et décrit page 205).

² *Maria filia domini Jacobi de Leuyte, militis quondam*, releva les terres de Plainevaux et de Striveaux après la mort de son père (GALESLOOT, 206). Rase de Berlo, son mari, était fils de Gontier-Concard de Berlo, chevalier, que nous avons rencontré ci-dessus, page 189). Écuyer en 1351, 1356, 1371 (*Chartes de Saint-Jean; Val-Benoît*, n° 360; DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 104), il était chevalier en 1374 et habitait Selessin, dont il était avoué. Hemricourt parle d'eux comme s'ils étaient encore en vie : il est certain que le chevalier Rase florissait toujours en 1591, date à laquelle il relève de l'élu Jean de Bavière l'avouerie d'Ognée, de Selessin et d'Ougrée, avec le manoir de Selessin (DE BORMAN, *loca citata*).

³ Voyez ci-dessus, page 50, note 5.

⁴ Marie de Berlo, dite de Selessin, dame de Plainevaux, épousa vers ou avant le 1^{er} août 1401 Jean de Corswarem, chevalier, dit de Nandrin, seigneur de Velroux (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 528).

414. Ly quarte filhe monssaingnor Rigaut de Beariwe fut mariée à on ryches borgois de Liege, nomeit saingnor Radout d'Ielhe ¹, fil saingnor Radout alle Oelhe, qui fut fis saingnor Lowy az Roche Chaches; s'en furent dois fis et dois filhes, assavoir Radous et sires Gilhes, qui fut canonnes de Saint Pierre. Do dit Radout, qui soy mariat à Barche, issit messires Radout ² de Barche, qui morit ultre meire ²; s'en demorat unk fis, nomeit Henry de Barche, qui fut delle sereur Johan d'Oborne. Et ly une des filhes saingnor Radout fut mariée à saingnor Everar d'Ielhe, esquevin de Liege ³; s'en furent vi fis et une filhe, assavoir sires Everars, canonnes reguleirs ^a de Saint Gilhe, sires Reniers, canonnes de Saint Crois ⁴, Radelet, Otteles ⁵, ¹⁰ (Sa. 104) Clarembal ⁶, Alixandre et damoysselle Ave ^b, qui fut femme à Radelés de Slachiens ^c; de tos lesqueis enfans ilh n'est hoir al jour d'uy dont on pouwist getteir nul gran serviche, excepteit Gerar de Seraing ⁷ tant soilement.

415. Ly seconde filhe saingnor Radout fut mariée à Johan de Huy, f. 77 escuwier, freire le senissal de Preit, doqueile issirent dois fis et une filhe, ¹⁵

^a Sa. reguliers. — ^b Sic AGB. CQ Eue, J Aliz. — ^c A Slachiens.

¹ Radoux d'Isle fut échevin de Liège. Je le reneontre en cette qualité, pour la première fois, en 1288. (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 92); il l'était encore en 1275, date de sa mort (DE BORMAN, *Echevins*, I, 79).

² Radoux de Barche, chevalier, vivait en 1515 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 154).

³ Everard d'Isle, fils de Renkin de Saint-Martin, était marié dès 1265 avec Catherine, fille du « seigneur » Radoux d'Isle (*Cartulaire des pauvres en île*, fol. 50). Il est cité comme échevin de Liège de 1284 à 1292 inclusivement. Trois chartes de 1291 lui donnent, en outre, la qualité de maire ou maieur. Il ne vivait plus en 1294 (DE BORMAN, I, 95 et 587).

⁴ Renier, fils d'Everard d'Isle, vivait en 1514 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 155, 158), et est cité comme chanoine de Sainte-Croix en 1551, 1555, 1557 (PONCELET, *Cartulaire de Sainte-Croix*, n° 514, 558, 585).

⁵ Ottelet d'Isle, qui vivait en 1514, 1516, laissa d'Agnès N... deux fils, Radelès et Evrard d'Ilhe, qui vendent en 1548 au chapitre de Sainte-Croix des terres sises à Nederheim (PONCELET, *Cartulaire de Sainte-Croix*, n° 465, 466).

⁶ Clarembault d'Isle, mentionné dans l'acte de 1514, cité ci-dessus, fut père de Raddelet de Saint-Servais, qui relève le 15 juillet 1552 la moitié d'une brasserie à Boirs-sur-Geer. Ce fief fut relevé, après sa mort, par Gérard de Seraing, son frère, le 16 avril 1555 (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 416 v°).

⁷ Gérard de Seraing, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le fils de Colard le pannetier de Seraing, a été reneontre au paragraphe 405. On lui donne pour femme Gillette de Neufehâteau (JALNEAU, p. 114).

assavoir messires Johans de Colonster et messires Radout, et damoyselle Angnès.

416. Messires Johan de Colonster ¹ portoit les armes de Preit : lozen-giet d'argent et d'azure à on comble de geules, et, en comble, on colon d'or. Chis out dois fis et dois filhes, assavoir : monssaingnor Radout de Colonster, qui, par l'espace de vient sîiez ans, demorat conestables en Lombardie, en grant honneur et en grant estat, puis revint al pais et soy mariat à une des filhes naturée le duk Johan de Braybant, et morit asseis tost après sains hoir ².

417. Ly atre lis messire Johan de Colouster fut nomeis messires (Sa. 165) Lowys; se fut canounes de Saint Lambier et sorviskat ^a son freire, sy qu'il out la terre de Colonster ³.

^a B sorveskat, C sorvisquat.

¹ Jean de Colonster, chevalier et feudataire de Liège, est cité de 1512 à 1534 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 115, 251, 147; PONCELET, *Fiefs*, 336, 362, 415). Le sceau dont il munit en 1521 le record sur les droits de l'avoué de Hesbaye, porte les armes décrites par Hemricourt, avec l'inscription : S. IOHANN. DE COL

² Ce que Hemricourt nous apprend au sujet de Radoux de Colonster, est éloquemment confirmé par les Archives du Vatican. Le 25 septembre 1524, le pape adresse d'Avignon, un sauf-conduit à Raul de Colonster et à Maripa de Lembourg qui se rendaient en Lombardie, à la tête d'une troupe de guerriers, au service de l'Eglise. Une lettre spéciale est adressée, à cet effet, au sénéchal du Piémont. Le 29 janvier suivant, Jean XXII écrit à Radoux de Colonster *nobili viro*, qu'il le recevra favorablement; il lui assure, à lui et à ses hommes, la solde habituelle, pour deux mois et demi et même au-delà, à condition de donner une caution suffisante. Le 25 mai 1525 le pape le recommande à la bienveillance de l'évêque de Liège, le priant même, en 1527, de lui conférer un échevinage (FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, nos 1417, 1418, 1485, 1595 et 1975). Ce dernier vœu ne s'étant pas réalisé, il est probable que le pape procura à notre chevalier la conestablerie de Lombardie. Toutefois, il ne devrait pas avoir occupé ce poste pendant vingt-six ans, s'il était vrai qu'il fut élu maistre de Liège le 25 juillet 1547 (AARV, *Recueil héraldique des Bourquemesires de Liège*, 71). Mais on sait ce que valent les informations de ce compilateur. Dans le eas qui nous occupe, j'ose affirmer que les maistres de Liège, en 1547, ont été Jean le Robeur, cité comme tel à la date du 9 décembre (*Cour féodale*, n° 40, fol. 9 v°), et Jean Pevreal, qui apparaît au 27 décembre 1547 (n. st.) (PONCELET, *Chartes de Sainte-Croix*, p. 173, sous presse). Sans compter qu'Abey donne à son prétendu bourgmestre le titre d'écuyer, alors qu'il était chevalier depuis longtemps.

³ Par lettres datées d'Avignon le 31 mai 1523, le pape Jean XXII accorde à Louis de Colonster une expectative de prébende à « l'église de Saint-Lambert ». Sur le vu de ces lettres, le chapitre

418. Ly une des filles monssaingnor Johan de Colonster le viez fut mariée à Piron des Balanches, cangeur de Liege ¹; s'en issit une filhe tant soilement ², qui est nomée damme Katherine. Cheste filhe fut mariée à monssaingnor Gilhe Gilhar de Joupiehe ³, dont y sont Englebiers ⁴ et damme Cycilhe, et orent on freire, nomeit Lowy, qui fut canones de Saint Poul et morit jovene.

419. Englebier out à femme une des filhe monssaingnor Johan de Gheylenkerk, et damme Cicilhe, sa sereur, fut tirche femme à jadis monssaingnor Johan ⁵ et n'en at nulle hoir.

420. Ly tirche ^{a 6} filhe monssaingnor Johan de Colonster fut mariée à ¹⁰ Johan Stassar de Harsta, qui out dois fis, qui morirent sains hoir, et pluseurs filhes, asseis bassement astalée, dont y sont ly hoirs ⁷. Ors revenrons à monssaingnor Radout, freire à monssaingnor Johan de Colonster.

^a A²JY atre.

l'admet. Cette collation était-elle irrégulière et fut-elle contestée? Le fait est que le pape l'annule et la remplace par la collation d'un canonicat à la « cathédrale de Liège » *que eadem est*, en y ajoutant en sus un canonicat à Sainte-Croix. Le 20 mai 1528, une nouvelle expectative lui est accordée dans l'église de Worms; mais cette prébende, qu'il obtint, en effet, il l'échangea en 1531 avec Henri Suderman de Dortmund, pour la chapellenie de Hagen au diocèse de Cologne (FAYEN, n^{os} 1195, 1528, 1529, 1489; SAUERLAND, III, n^{os} 943 et 946). En 1546, il était prévôt de Fosses et vivait encore en 1588 (*Cartulaire de Saint Lambert*, III, 889; IV, 80, 276; DE THEUX, II, 82).

¹ Piron des Balanches est cité en 1552 (PONCELET, *Fiefs*, 536; *Chartes de Sainte-Croix*, p. 158).

² Outre cette fille il y eut un fils : Colard, qui obtint, le 2 avril 1550, une expectative de prébende à Saint-Martin (FAYEN, n^o 2683), mais, sans doute, il mourut jeune.

³ Une charte de Jean Gilhar de Jupille, chevalier, du 8 janvier 1531 et scellée de son sceau, a été analysée par SCHOONBROODT (*Val-Saint-Lambert*, n^o 346).

⁴ Englebert de Jupille relève en 1590 la maison du Jardin située devant les Frères-Mineurs, ainsi que la cour de Heugem (*Cour féodale de Liège*, n^o 45).

⁵ Dame Cecilhe, fille de feu messire Gilles Gilhar, chevalier, relève la seigneurie de Colonster le 22 août 1400, par décès de Raoul de Colonster, son cousin (le fils de Jean Stassar), et en vertu du testament de messire Louis de Colonster, chanoine de Liège (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 108; reg. 45, fol. 407 v^o).

⁶ Lisez *seconde* et voyez paragraphe 416.

⁷ L'un des deux fils de Jean Stassar de Herstal se nommait Radoul de Colonster et vivait en 1341 (PONCELET, *Fiefs*, 470).

421. Messires Radout ¹, freire al dit monssaingnor Johan de Colonster, fut peires de Herbier del Preit, esquevin de Liege ², qui morit sains hoir; mais ilh out dois sereurs, dont ly une fut femme Makars de Pouseur, et ly atre fut mariée à Herves; s'en sont ly hoirs.

5 **422.** Damoysselle Angnès, sereur à monssaingnor Johan et à monssaingnor Radout deseurnomeis, fut mariée à Johan de Vileir deleis Hodires ³, dont ilh issirent Johan, dis ly ainsneis, et Henrys et plusieurs atres, et orent dois sereurs, dont ly une fut femme de monssaingnor Godefroid delle Capelle, peire de monssaingnor Godefroid le jovene, qui mors
10 est nouvellement; et ly atre fut mariée à Gerar Balar de Jupille, deleis Liege, de laquelle issit damme Yde, femme à Johan de Lardier, ly vinier ⁴, qui fut peires de ^a Johan de ^a Lardir le jovene ⁵, qui soy mariat à Dynant, et de Gerar de ^a Lardier, canonne de Saint Denis ⁶, et de Badewien de

^a A do.

¹ Radoux de Prez, chevalier, figure en 1312 parmi les hommes de fief de l'évêque de Liège, En 1316 il signe avec son frère la Paix de Fexhe et est constitué arbitre pour l'évaluation des dommages soufferts pendant la guerre (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 115, 160). Il meurt en 1521 et est enterré à Saint Nicolas-outre-Meuse (JALHAU, 224). Le 7 novembre 1521, Radelet, son fils aîné, que Hemricourt ne mentionne pas, relève la moitié du fief du poids des métaux (PONCELET, *Fiefs*, 254). Il vivait encore en 1550 (*Cartulaire précité*, III, 552).

² Herbert de Prez, cité en 1358 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 351), fut élu maistre de la cité le 26 juillet 1542, devint échevin vers 1551 et mourut en 1555 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 205).

³ Villers lez-Hody, aujourd'hui Villers-aux-Tours, commune du canton de Naudrin. — Cette famille de Villers sera commentée au paragraphe 781.

⁴ *Johannes, filius Johannis de Lardario vinitoris*, relève à Liège, le 26 novembre 1325, un journal de vignoble qu'il avait acquis à Jemeppe (PONCELET, *Fiefs*, 279). Il est souvent nommé « del Liwon » parce qu'il habitait l'hôtel du Lion, situé à l'entrée de la rue Souverainpont, du côté du Marché (Cfr. GOSBET, *Les rues de Liège*, II, 265, III, 554). Par les chartes de Sainte-Croix, on voit qu'il vivait encore en 1348 (PONCELET, n° 334, 402, 472) et qu'il fut avec sa sœur Béatrix parmi les exécuteurs testamentaires de Lorette, leur « antain », fille de feu Alexandre de Saint-Servais, échevin de Liège (1248-1266). D'après ces données il faut qu'il ait été petit-fils de Jean de Lardier, échevin de Liège (1285-1307). En 1550, il fut désigné comme arbitre pour l'exécution de la paix de Flône (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 545).

⁵ Jean ou Hannet de Lardier était en 1338 l'époux de Fresten, fille de Guillaume de Marsée (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 566).

⁶ Gérard, fils de Jean de Lardier, obtint le 31 mai 1525 l'expectative d'un canonicat à Saint-Denis (FAYEN, *Jean XXII*, 1189). Mentionné comme chanoine en 1547 (C. R. II., 3^e sér., XIV, 120) et en 1584 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 571), il mourut le 31 mars 1574 (BORMANS, *Cartul. de Saint-Denis*, p. 100).

Lardier, qui out la filhe Douchet ¹, et d'alcunes filhes, dont y sont ly hoirs. Et chy define ly generation monssaingnor Rigalt ^a de Beariu ^b, secon fil de monssaingnor Otton de Lexhy; se dirons do tier fil, nommeit messire Ottes de Novilhe.

423. Messires Ottes de Noevevielhe, tirs fil monssaingnor Otton de Lexhy ², out une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Fastreit de Ferme ³, dont ill yssit messires Robier de Ferme ⁴.

t. 78 **424.** Chis messires Robier soy mariat dois fois. Do premier mariage furent messires Fastreit ⁵, messires Johan Poulhés ⁶ et Henris. Et, secon- dement, ill soy remariat alle filhe monssaingnor Phelippe d'Atriwe; s'en out dois fis, Johan et Wilhelmes.

425. Ors parlerons de monssaingnor Godefroid d'Awir, quatreme fil de monssaingnor Otton de Lexhy, qui out trois fis : messire Johan, messire Henry, qui fut canones de Saint Poul, et ly tir fut nomeis Rygaut, se morit sains hoir.

13

^a B Rigaut. — ^b A Herariv.

¹ Baudouin de Lardier fut père de trois enfants : 1° Gérard de Lardier, vivant en 1570, qui de Jeanne de Flémalle, fille de Henri, et d'Isabelle de Lavoit, engendra Baudouin de Lardier, maistre de la Cité en 1455 qui testa le 50 juillet 1458 (LE FORT); 2° Jean dit Douchet, 1570; 3° Baudouin, curé de Saint-Georges, à Liège, 1560.

² Voyez ci-dessus, page 198, ligne 1.

³ Fastré de Ferme, chevalier, fut maréchal de l'évêché de Liège, de 1261 à 1277 (PONCELET, *Maréchaux*, 44).

⁴ Robert de Ferme, chevalier, fut à son tour, maréchal de 1275 à 1276 (PONCELET, *op. cit.*, 58); peut-être exerçait-il cet office au nom de son père, momentanément empêché. Nous n'avons rien à ajouter aux notices que M. Poncelet a consacré à ces personnages. Robert de Ferme, qui vivait encore en 1314 (PONCELET, *Fiefs*), fut inhumé avec dame Marguerite, sa femme, dans la chapelle de Faimés, où une inscription funéraire, rapportée par Le Fort, leur était consacrée. Les dates, malheureusement, en étaient en partie illisibles.

⁵ Fastré de Ferme, chevalier et homme de fief du comte de Namur, est cité dans des chartes de 1293, 1296, 1503 et 1506. Il laissa plusieurs enfants parmi lesquels nous connaissons Jean, fils aîné, qui releva à la cour féodale de Liège, le 17 juin 1532 (reg. 40, fol. 208), et Marie de Ferme, femme d'Ameil de Kemexhe, mentionnés ci-dessus, page 219, note 1.

⁶ Jean de Ferme dit Pulbet (Puillès), chevalier, nommé en 1553 par le parti d'Awans au tribunal des Douze lignages.

426. Messires Johan d'Awir out trois fis : Rassekin et Helliens, et le tir fut nomeis sires Johan, si fut doiiens et canones de Saint Servais de Treit; desqueis Rassekins et Helliens furent pluseurs enfans, dont ly hoirs sont à present.

427^a. Ilh vos puet chi devant apparoir que nos avons asseis ordiné-ment declareit la generation des quatre fis monssaingnor Otton de Lexhy, qui fut ainsneis fis de monssaingnor Houwe^b de Lexhy; si parlerons chi après des quatre filhes do dit monssaingnor Otton et coment elles furent astalée par mariage, et puis retournerons az trois freires do dit monssaingnor Otton, assavoir à monssaingnor Breton le viez de Warous¹, monssaingnor Henry de Crescenguéez², et monssaingnor Badout de Warous^c³, qui sierat la fien et conlesion^d de ce traitliet. (Sa. 166)

428. Ly ainsnée des filhes monssaingnor Otton de Lexhy fut mariée al conte de Hozemont, nomeit monssaingnor Gerart de Rulant, et ce fut ly dierains des saingnor de Hozemont qui fut nommeis conte; car ilh et tos sy^e predecesseurs avoient esteit nomeit conte de Hozemont⁴, mais ses ainsneis fis et sy successeurs furent nomeis castelains de Hozemont, car, par grant multitude d'enfans, furent les terres teilement demembrées et departie que chis qui demorat sires de Hozemont, ne poioit^f tenir l'estat que d'on simple chevalier tant soilement. Chis messires Gerars^g, conte de Hozemont, portoit d'or à on satoir de geules et crioit Hozemont. Ilh out, de sa dicté femme, chink fis et dois filhes, assavoir : monssaingnor Wilhelmes, t. 78 v (Sa. 167)

^a Avant ce paragraphe, se place, dans CBQd, le titre Lexhy et Houzemont — ^b ABC Houwe, GQJY-wet. — ^c BJY Vorous. — ^d Ainsi A, CBQG conclusion. — ^e CQJ ses, BY ces, A manque — ^f AB pooiot. — ^g B ajoute de Rulant.

¹ Voyez les paragraphes 770 et suivants.

² Voyez le paragraphe 4045 et suivant.

³ Voyez le paragraphe 4048 et dernier.

⁴ Je n'ai jamais rencontré de comtes de Hozémont. Celui que notre chroniqueur désigne ici sous le nom de Gérard de Rulant apparaît comme Gérart de Hozémont (avec son frère Godin) en 1176 (DARIS, *Beaurepart*, p. 42), en 1190 et 1209 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 117, 157). En 1192, Rodon de Hozemont (BUTKENS, *Trophées*, II, 304); 1196, Bodon et Godefroid, son fils (*Val-Saint-Lambert*, nos 8, 12, 15), Bodon et Gérard de Hozémont (KEMPENERS, *De oude vrijheit Montenuken*, II, 385).

castelains de Hozemont, monssaingnor Wery de Fointaines ¹, moussaignor Anthone de Fointaines ², chevaliers, Lambier, qui morit sains hoir et est ensevelis al Vaz Dieu, en la terre de Dolhehen, sor la sepulteur ^a doqueile Lambier ilh at escript : « Chi gist Lambier, fis le conte Gerars de Hozemont, qui trespasat l'an mil dois cens et trente unk ^{b 3} ». Et ^c ly chin- 5
 quemme fis do dit conte Gerar fut nomeis ly Polens de Hozemont; ilh morit ultre meire et, de ly, ne demorat nus hoir. Et, des dois filles de dit conte Gerar, fut ly une mariée à monssaingnor Makaire delle Heys de Flemale ⁴, et ly atre à saingnor Lowy Surlés, qui fut à son temps ly plus poissans borgois delle citeit de Liege ⁵. 10

f. 79 **429.** Item, messires Wilhelmes, ainsneis fis de monssaingnor Gerart de Rulant, conte de Hozemont, out on fil, nomeit monssaingnor Wilhelme de Roveroit, qui fut castelains de Hozemont et le vendit à monssaingnor 1
 Oston de Fointaines, son cusien. Chis messires Wilhelme de Roveroit out 13
 trois filles, dont les dois furent beghine et ly atre, qui astoit ly ainsnée. 15
 fut mariée à on riche borgois de Liege, nommeit saingnor Henry le Veilhet, 20
 qui portoit d'azure à une faxhe d'ermine, mais je ne say queis armes ^d che 2
 sont ne queiles cry elles ont, et ne cognoy homme en ce pais qu'il ^e les 3
 porte; mais ly meire do dit saingnor Henry estoit do linage d'elhe, portans 4
 les jambes de lywon ⁶. 5

^a A sepulter — ^b Ainsi AGJQC, Sa. 1258. — ^c Sa omet et. — ^d A armeis. — ^e Manuscrits modernes qui.

¹ Sa descendance sera déerite aux paragraphes 445 et suivants.

² Sa descendance fera l'objet du paragraphe 432.

³ On ne peut mettre en doute l'assertion de Hemricourt sur l'existence de cette épitaphe, qu'il doit avoir vue; mais il est fort douteux qu'elle ait été conçue en roman. En la traduisant du latin, notre chroniqueur aura simplement voulu la mettre à la portée de tout le monde.

⁴ Leur généalogie suivra, au paragraphe 476.

⁵ La famille Surllet sera développée aux paragraphes 603 et suivants.

⁶ Le seceau de l'échevin Radoux d'Isle, appendu à une charte de 1268, représente une jambe de lion sur un fond constellé. L'écu aux quatre jambes de lion, mouvantes des bords latéraux, décorait les seceaux des échevins Gilles Crasmadars (1268-1291) et Jean d'Anixhe (1267-1282) (DE BORMAN, planches I et II).

430. Item, do dit saingnor Henry le Veilhet et delle filhe monssaignor Wilhelme de Roveroit, yssit messires Johan le viez de Roveroit, chevaliers ¹, et dois screurs. Chis messires Johan de Roveroit prist les armes de Hozemont de part sa meire et les brisat d'une jambes de lywon
 5 d'or. Ilh out trois fis chevalier et une filhe, mariée à unk riche et sullisant borgoys de Huy, nomeit Johan le Clokier, qui fut esquevins et pluseurs fois maistre del bonne vielhe de Huy, et portoit les armes d'Okiers : de geules à trois castelés d'argent.

431. Ly ainsneis fis monssaingnor Johan le viez de Roveroit fut (Sa. 168)
 10 nomeis messires Wilhelmes de Roveroit; ly secons, messires Gilhes de Roveroit, sires d'Engixh, qui morit sains hoir; et le tir fut nomeis messires Johans ². Chis out la fortreche de Roveroit et soy mariat alle filhe monssaingnor ^a Badewin de Flemale, chevalier; s'en out trois filhes, dont ly une est mariée à Watier, castelain de Stier, s'en sont ly hoirs; ly seconde,
 15 à Renar de Bertinhers ^b, s'en sont assy ly hoirs; et li tirche, à Badry de Boins ³. Et messires Wilhelmes, ly ainsnés de ces freires ⁴, soy mariat al

t. 79 v

^a Sa omet monst. — ^b C Bertinheers, ζ-hers, AB Bertinheve, dont la terminaison -heve se retrouve dans l'ensemble de δε, Q manque; cfr. paragraphe 523 et paragraphe 722.

¹ Jean Vielhet de Roveroit, chevalier, figure en 1522, 1523, parmi les feudataires de l'évêque de Liège (PONCELET, *Fiefs*, 52, 76, 88). Il était aussi feudataire de l'avoué de Hesbaye, en 1552, mais ne paraît pas parmi ceux qui donnèrent le fameux record de 1521. En 1555, il était l'un des représentants du parti d'Awans au tribunal des Douze, et vivait encore en 1541 (*Cartulaire des Pauvres-en-He*, fol. 128 v°).

² Jean de Rouvroÿ, écuyer en 1547, est cité comme chevalier en 1562, 1564, et ne vivait plus le 15 décembre 1569. Marie de Flémalle fut son épouse.

³ De ces trois filles de Rouvroÿ, Marie, l'aînée, était dès 1588 la femme de Renard de Bertinhers, qui vint habiter le château de Rouvroÿ (dépendance de la commune de Horion-Hozémont). En 1590 il vendit ses biens de Bertinhers (Basheers, au canton de Looz). Marie de Rouvroÿ était veuve en 1424 (*Cour féodale de Hesbaye*, 41 v°, 45 v° et 69). — Catherine, la seconde, vivait avec Baudry de Boing en 1584, 1424 (*Ibidem*, fol. 41, 68 v°). — Marguerite, la troisième, fut la femme de Wautier, châtelain de Stier, qui vivait en 1567, 1587 (DE CHESTRET, *Haneffe*, 112).

⁴ Guillaume de Rouvroÿ, écuyer en 1529 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 528), épousa en premières noces Catherine de Kemexhe, à preuve le relief que voici : • Wilheame de Rouvroÿ, fil jadis Johan, chevalier, releva a Liege Pan 1545 le 10^e jour de novembre, si que mari et mambour de Katherine, sa femme, fille jadis de Loys de Kemexhe, chevalier •, quatre bonniers et demi à Puchey (*Cour féodale de Liège*, 40, fol. 180). Ide de Crisgnée, fille de Guillaume, fut sa seconde femme et se trouvait veuve dès

filhe Wilhelmes de Crescengnéez ^a, escuwir; s'en est uns fis, manans à Kemexhe ¹.

432. Item, delle filhe monssaingnor Johans le viez, qui fut mariée à Huy ², issirent trois fis et une filhe, assavoir : messires Johans ly ^b Cloquier, chevalier, maintenant vivant, qui est bailhier de Tuwin et esquesvins de Liege et de Huy ³, et Lowys le Cloquier, qui fut canones de Huy, et Henrys ly Veilhés, qui est assy trespasseis; et leur sereur fut mariée à Ernus de Ramelo, avoweit de Huy; s'en est uns fis, nomeis Henrys, qui est avoweis de Huy et marieis al sereur Gerart de Fanchon, de Huy ⁴.

433. Ly dis messires Johan le Cloquier soy mariat à damoysele 10 Ysabeal, filhe jadis Wilhelme Prost de Melins, esquevin de Liege, dont mention sierat faite chi après, en capitle parlant do saingnor d'Awans ⁵, et assy en est chi devant parleit, en capitle qui traitiet des filhes monssaingnor Ameile de Lexhy ⁶. Chis messires Johan at jus mis les armes de son peire asseis nouvellement, et at pris les arme de Hozemont de part sa meire ⁷, 15 assavoir d'or al satoir de geules. Et de Henry le Veilhet, son freire, sont ly hoirs a present.

(Sa. 109)

434. Nos avons declareit cheaz qui sont issus de monssaingnor Johan le viez de Roveroit; sy parlerons chi après de ses dois sereurs.

^a A -gnez. — ^b A dy. — ^c C omet la suite du paragraphe.

le 5 avril 1570. Elle livre son frère Eustache pour faire le service féodal; puis elle convole en secondes noces avec Lambert de le Val ou del Vaux de Kemexhe. Conjoints en 1586 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 664), ils le sont encore en 1426 (*Cour féodale de Hesbaye*, fol. 81).

¹ Guillaume de Rouveroy, écuyer, demeurait à Kemexhe en 1586 et 1426. A cette dernière date il était père d'un fils du même nom, demeurant à Hognoul, et celui-ci vivait encore en 1444.

² Ide de Rouveroy, décédée en 1535, fut alliée à Jean le Clockier, échevin et plusieurs fois bourgmestre de Huy, décédé en septembre 1556 (NAVEAU, n° 946).

³ Rencontré ci-dessus, page 205.

⁴ Leur généalogie sera développée au paragraphe 803.

⁵ Voyez au paragraphe 947.

⁶ Voyez ci-dessus, page 205.

435. Ly une de ces dois ^a sereurs fut mariée à Lambuche, dit le Beal Lambuche d'Ielhe, qui estoit do linage d'Ielhe et de Fraipont ¹; doqueile mariage issit Henrys delle Solir et des sereurs, dont illi n'est nus hoirs. 1. 89

436. Ly dis Henrys soy mariat à damoyselle Aely Quarenime ²; s'en out ³ trois fis, Johans, Henrys et Lambuches; lyqueis Johan et Lambuche sont mors sens hoir, et ly dis Henry prist à femme damoyselle Engline, filhe jadis ^b do jovene monssaingnor Johan Boyleawe de Mons, chevaliers, mais illi soy sont petitement governeit et n'ont nulle hoir ³. Et quant le beal Lambuche fut veves, illi soy remariat à Vynalmont; s'en issit Gerars de ¹⁰ Vynalemont ⁴, dont y sont ly hoirs.

437. Item, ly atre sereur monssaingnor Johan le viez de Roveroit ⁵ fut mariée à monssaingnor Watier delle Sase, chevalier, sornomeis des Temples ^c, par tant ^d qu'il demoroit az Temples ^c desoir Viseit. Chis messires Watier portoit les armes de Mortirs : d'azure à une bende onnée d'argent. (Sa. 170)

^a d. existe dans AGQ, manque dans BJY; C est modifié. — ^b jadis existe dans AGQJ, manque dans CBY. — ^c C de Temple. — ^d BC par tant, A portaus, G por tant, QJY pour t. — ^e C au Temple.

¹ Lambuche d'Isle dit le Beau était fils, d'après Le Fort, de Henri de Solier, fils de Roger d'Isle dit au Chapeau.

² Henri delle Solir, de Solier ou des Solliers, vivait en 1520, 1534. 1541 (PONCELET, *Fiefs*, 241, 378, 468), et c'est à tort que Le Fort le dit époux d'Alix de Corswarem.

³ Engline Boileau de Mons était en 1574 veuve de Henri de Solier (LE FORT), dont la maison était située dans la rue du Lavoir (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 686). C'est l'un de ces deux Henri de Solier (le père ou le fils) que Hemricourt nous a donné (page 5) comme l'un de ses informateurs.

⁴ Gérard de Vinalmont est cité en 1520 comme frère de Henri de Solier et vivait encore en 1544 (PONCELET, *Fiefs*, 241, 477 et 411).

⁵ Elle se nommait Pentecôte (sans doute parce qu'elle ou l'une de ses ancêtres naquit un jour de Pentecôte). En 1518 Wathieu condit de le Saulh, avec sa femme, dame Pentecoste, prend en accense le Temple de Visé (HENAUX, *Les Templiers au pays de Liège*, dans *B. I. A. L.*, t. I, 541). L'anniversaire de *Pentecostes uxoris Walteri de Salice* est inserit dans l'obituaire de la collégiale de Visé. — • Le Temple de Visé, m'écriit M. l'abbé Ceyssens, curé de Dalhem, est actuellement une des plus belles fermes du pays. Elle se trouve sur le plateau à l'Est de Visé, à dix minutes de la ville. Il ne reste plus rien de l'ancien Temple. Les constructions datent presque toutes du XVII^e et XVIII^e siècles. D'après la tradition, le donjon se seroit trouvé dans un jardin semi-circulaire contigu à la ferme et partiellement entouré d'un fossé. • — Monseigneur Watier delle Saz, chevalier, vivait encore en 1521 (BORMANS, *Cartulaire de Saint-Denis*, p. 99).

Ilh out unk fil et une filhe. Ly fis fut nomeis messires Watier le juvenes delle Sasse; se fut mariéis à une tres bonne et vailhant damme, qui estoit filhe do bon monssaingnor Renart d'Argenteal qui weriat à cheaz de Liege¹. Chest bonne damme demorat asseis jovene veve, et onkes ne soy vout remarier, por ses juvenes enfans qu'elle avoit à gouvernir; s'estoit apellée² ly damme des Temples³, par tant qu'elle y demorat tot son vivant. Elle out dois filhes, dont ly une fut mariée à monssaingnor Daneal² de Palant, et ly atre est mariée à monssaingnor Adam de Kerkehem, chevalier.

438. Quant messires Daneaz fut trespasseis, sa dicte femme soy remariat à monssaingnor Robiert de Rinswalt, saingnor de Grayvenbrouk; s'en¹⁰ at planteit de beaz enfans, dont ly ainsneis est à present chevaliers; et do jadis monssaingnor Daneal, son promerain marit, ly estoit demorée une filhe, qui est mariée à monssaingnor Adam de Berghes, chevalier.

439. Item, de sa sereur et do dit monssaingnor Adam de Kerkehem, est une filhe, mariée à monssaingnor Wilhelme, saingnor de Hamale et de¹⁵ Monfor, chevalier.

440. Item, ly filhe do viez monssaingnor Watier delle Sasse, qui fut sereur al jovene monssaingnor Watier deseurnomeit, fut mariée à Goffien de Froidecour^b, en Ardenne³, qui portoit les armes de Vileir deleis Joup-

^a *JY* du Temple. — ^b *AG* -coir, *B* -cour, *CQz* -court.

¹ Wantier delle Sauz, le jeune, chevalier, et Marie d'Argenteau, sa femme, ont été rencontrés ci-dessus, en 1349, page 54. Il mourut en 1360. Cette année, en effet, il avait conelu avec les Augustins de Maestricht un bail héréditaire; mais étant venu à mourir avant la passation de l'aete, ce fut dame Marie, sa veuve, qui seella la convention, le 6 septembre 1360 (*Publications de Maestricht, 1875, page 314*). L'obituaire du Val-Dieu (à l'Université de Bonn) marque au 13 décembre: *Ann. D. Walteri de Salices (sic) junioris militis et Mariae ejus uxoris*.

² Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe 459, n'est guère que la répétition du paragraphe 33 ci-dessus. Signalons toutefois un renseignement qui doit se rapporter à cette époque. Le nécrologe de la collégiale de Notre-Dame, à Maestricht, donne au 13 février la commémoration de « Elizabeth domicelle de Eetzenrode domine de Templis » (*L'ANQUINET, II, 46*). Je ne puis identifier cette dame.

³ Vers 1345, Goffin de Froidecour relève en fief de l'abbaye de Stavelot • la mayeurie de Targnon et la mayeurie de Ferieres, item la maison et fief de Froidecour • (Les registres originaux de cette cour féodale font partie des Archives de l'État, à Düsseldorf. Nous avons dû nous servir d'une compilation paraissant assez bien faite et conservée au Dépôt des Archives de l'Etat, à Liège). Froidecour est une dépendance de la commune de Stoumont, province de Liège.

prelle, assavoir d'or à une bendes de geules, à un ourle^a de geules; s'en sont pluseurs enfans, assavoir Watier de Froidecour^b, Henris Tailhefier^c, et une sereur, mariée à Henrys jadis le Soris, esquevien de Huy, dont y sont ly hoirs².

3 **441.** Ly dis Watier soy mariat alle filhe monssaingnor Anthone le Blavier, chevalier³, engenrée en la sereur monssaingnor Rasson, saingnor⁴ de Lamynes, et en at planteit de beaz enfans, desqueis Tailhefier, ly ainsneis, est nouvellement marieis alle filhe d'on chevalier de Braibant, nommeit monssaingnor Johan delle Noeve Ruwe⁴.

10 **442.** Puyisque nos avons parleit de monssaingnor Wilhelme, ainsneit fil (Sa. 171)

^a Sa. oirlé, CQ ourlet. — ^b A -côlr, BG -cour, CQe -court. — ^c BC n'ont pas s^r.

¹ Henri Tailhefer fut maieur de Lorcé.

² Henri le Soris ou le Soury fut père de Godefroid et de Jean. Godefroid li Sori relève, en 1380, une forte rente sur le bois d'Ayneux, provenant de sa mère, et en présence de Taillefer, son oncle. Il épousa damoiselle Agnès... qui, en 1401, était remariée avec Gilson Brolle (*Stavelot*).

³ Wauthier de Froidecourt épousa Mahaut, fille unique d'Antoine le Blavier, chevalier, et de Juette de Laminne (cfr. ci-dessus, paragraphe 66; voyez *Cartulaire de Namur*, II, 53). Mentionné dès 1368 (*Cour féodale de Hesbaye*), il vivait encore en 1393 et fit une fondation dans l'église de Roanne. Il fut père de trois fils : 1° Godefroid Taillefer, qui suit; 2° Wauthier, vivant en 1415 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 583), possesseur de parts dans la houillère dite « du Cheval » en Bernalmont; 3° Bertrand, 1404-1428, qui relève la mairie de Lorcé après la mort de son oncle Henri, et fut l'époux de Marie N, dont il ne semble pas avoir laissé d'enfants (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 139; *Saint-Martin*, n° 378).

⁴ Godefroid Taillefer de Froidecourt relève Froidecourt en 1403 par la mort de son père. — La Neuve-Rue est le nom d'un château à Nivelles (TARLIER et WAUTERS, *Nivelles-Ville*, p. 105). Le chevalier Jean de la Neuve-Rue, fils du chevalier Gérard, fut fait prisonnier à Basweiler en 1371 et obtint 900 moutons d'indemnité, sur lesquels il reçut des acomptes à diverses reprises. Nommé châtelain de Genappe, il promet fidélité le 10 février 1405. Son seau représentait un lion couronné (DE RAADT, III, 32). — Ces époux engendrèrent Wauthier de Froidecourt qui relève Froidecourt en 1415, et eut pour épouse Jeanne de Gesve dite de Boumal, fille de Henri. Devenue veuve, elle convola avec Libert Xhoket, de Freloux, et vivait avec lui en 1442, 1460, n'ayant retenu de son premier mari que deux filles : Marguerite, décédée le 16 août 1474, après avoir eu deux maris : Henri Grégoire de Sart, châtelain de Franchimont, et Louis d'Yve (DE BORMAN, *Échevins*, I, 572); et Jeanne de Froidecourt, femme, en premières noces, de Nicolas de Villers (1460); en secondes, de Jean-delle Dyck, bâtard de Reifferscheid, châtelain de Salm, 1463, 1478. Les descendants de ce dernier reprirent le nom de Froidecourt.

monssaingnor Gerart de Rulant, conte de Hozemont, nos parlerons chi après do secon, nomeit monssaingnor Wery de Fontaines ¹.

443. Messires Werys de Fointaines, secons fis de monssaingnor Gerart de Rulant, conte de Hozemont, out trois fis chevaliers, assavoir le viez monssaingnor Barnage de Fointaines ², monssaingnor Oston de Hozemont ³ et le viez voweit de Horrion, qui out on fil qui fist la fortrece do Pas Saint Martien, deleis Hozemont.

444. Item, messires Barnage ly viez out trois fis, assavoir monssaingnor Barnage le jovene ³, monssaingnor Johan et maistre Godefroid de Fointaines, qui fut canones de Paris et de Saint Lambier à Liege et ly uns ⁴ des plus grans docteurs en theologie qui fuist en nulle pais ⁴.

445. Do dit monssaingnor Barnage le jovene fut une filhe, mariée a Johan de Chantemierle, escuwier ⁵, dont y sont ly hoirs. Et out ly dis

¹ Wéry (*Wedericus, Werricus*) de Fontaines, chevalier, scelle une charte de 1258 (*Floñe*, n° 43), figure comme témoin à une charte de 1257 (*Val-Saint-Lambert*, n° 145) et à une autre de 1239 où l'on voit intervenir en même temps ses fils Renier Barnage et Guillaume, qui donc étaient déjà adultes (*Ibidem*, n° 161; l'analyse de Schoonbroodt le nomme abusivement Walthère). Le 6 octobre 1240, il est arbitre d'un différend entre Jean de Liers et l'abbaye de Florennes (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 407) et vivait encore en 1255, de même que son fils Guillaume précité, qui est resté inconnu à notre chroniqueur (*Cartulaire de Floñe*, n° 81). Ce Guillaume de Fonteynes, chevalier, échange en 1264 avec l'abbé de Saint-Trond un bien situé à Jemeppe-sur-Meuse (*Cartulaire de Saint-Trond*, I, 299).

² Adulte en 1259 et déjà chevalier en 1253, comme on vient de le voir, Renier Barnage de Fontaines est encore cité en 1258 (*Cartulaire du Val-Dieu*, p. 142), en 1263 (*Saint-Mathieu-à-la-Chaîne*), en 1267 (*Cartulaire des Pauvres-en-Ile*, fol. 151), en 1276 et en 1280 (*Val Saint-Lambert*, n° 352 et 369), à ces deux dernières dates son fils Jean est déjà chevalier.

³ Renier Barnechez de Fontaines n'était encore qu'écuyer en 1276 (*Chartes de Saint-Denis*), même en 1285 (*Val-Saint-Lambert*, n° 580), mais il a les éperons de chevalier dès 1291, 1293 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544, 510). Après cela je ne l'ai plus rencontré, bien que sa vie semble s'être encore prolongée quelque temps.

⁴ Chanoine de Saint-Lambert, de Paris et de Cologne, maître Godefroid de Fontaines fut pendant treize ans recteur de l'Université de Paris. Il mourut le 29 octobre 1506 ou 1507 (*DE WULF, Un théologien philosophe du XIII^e siècle. Étude sur la vie, les œuvres et l'influence de Godefroid de Fontaines*. Médaille d'or de 1903. Bruxelles, Hayez, 1904).

⁵ Voyez ci-dessus, paragraphe 138.

messires Barnages on fil, qu'il tenoit az escolles à Paris; se revenoit une fois al paais, por veior ^a son peire et ses amis; sy le trovat messires Ernus de Hussinbur sor son chemien, en la terre de Warfezéez; se l'ochist, dont sa tour de Hussinbur, qu'on dist à present la Tapenne ^b à Hussinbur, fut abatue, et je croy que ce fuist en temps des werres d'Awans et de Warous. Pluseurs atres enfans out ly dis messires Barnages ¹, mais je n'en ozeroie rins mettre par escripte, par tant que je n'en suy niut bin certefiez ne informeis; et assy ne suy je des hoirs monssaingnor Johan, qui fut freires do dit monssaingnor Barnage le jovene.

10 **446.** Item, messires Oates, ly secons fis monssaingnor Wery de Fontaines, acquist la terre de Hozemont à monssaingnor Willielme de Rove-roit, son oncle ², et out on fil, nommeit monssaingnor Johan le Castelain ³,

^a Sa. veoir. — ^b Ainsi *ABGQ*, *J* campane, *C* caponier.

¹ L'un de ces enfants nous est connu par les citations suivantes : Johan de Fontaines, fis monseigneur Barnage de Fontaines, chevalier, 1330 (*Cartulaire des Pauvres-en-Ite*, fol. 142 v°); in territorio de Fontanis, juxta terram Johannis de Fontanis, filio quondam domini Barnage, 1352 (PONCELET, *Fiefs*, 358). En 1354, il scelle avec le parti d'Awans la Commission de la Paix. — On peut aussi, sans trop de témérité, considérer comme fils de Renier Barnage de Fontaines, un Gérard et un Wéry de Fontaines, moines de Saint-Laurent, qui se disputèrent la dignité abbatiale. (DARIS, *Notices historiques*, XI, 98 et suiv.). Dans une charte de 1354, Wéry se dit « jadis abbé de Saint-Laurent et prévôt de Saint-Nicolas en Glain » (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 460).

² Le 26 juillet 1285, dame Sophie, veuve d'Otton de Fontaines, chevalier, et les tuteurs de Jean, fils de celui-ci, nommément Gérard de Fontaines, chanoine de Saint-Jean, à Liège, et son frère Renier dit Barnage, chevalier, oncles dudit Jean, donnent à l'abbaye de Flône le quart qu'ils avaient au droit de patronage de l'église de Borsu (*Cartulaire de Flône*, n° 81).

³ Jean, châtelain de Hozémont et seigneur de Chokier, mineur en 1235, comme on vient de le voir, n'était pas encore chevalier en 1292. Entretemps, on le rencontre dans plusieurs chartes comme feudataire du comté de Looz, pour lequel il remplit même, temporairement, en 1281, les fonctions de sénéchal ou bailli (PIOT, *Saint-Trond*, I, 333). Il est probable que le fief qu'il détenait du comte de Looz lui venait de sa femme, la noble dame Ermentrude, à laquelle on le voit uni en 1292 et qui lui survivait encore en 1319 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 194). Vers 1290 il était maréchal du pays de Liège (PONCELET, *Maréchaux*, p. 75). Quand éclatèrent les malheureuses guerres des Awans et des Waroux, Jean de Hozémont prit parti pour les premiers, comme les liens du sang lui en faisaient un devoir. Mal lui en prit : sa forteresse de Hozémont fut prise et rasée (17 janvier 1298; HOCSEM, 331; JEAN D'OUTREMEUSE, V, 547; *Chroniques de 1403*, p. 242; LEWIS, p. 85). Il mourut le 17 juin 1305 (JALHRAU, p. 176) et fut enterré dans l'église de Chokier.

(S^e. 172) dont illi issirent dois fis, assavoir Johan et Gerars. Ly dis Johan fut sires de Hozemont et de ^a Chokirs ¹, et out dois filhes, dont ly ainsnée fut mariée à monssaingnor Johan Surllet. fil de monssaingnor Johan de ^b 81 v Lardier, chevalier, esquevin de Liege ², et ly atre à Cens, en Ardenne; doqueile monssaingnor Johan Surllet et de son dit peire vous trovereis tot la ³ generation chi devant, en capitle parlant delle filhe le viez monssaingnor Rasson, sangnor de Warfezéz, qui fut mariée ^c à monssaingnor Gerart, sangnor d'Oxhen. Et delle atre filhe Johan, saingnor de Hozemont et de Chokiers, est issus Lambier de Cens, manans à Wallecourt ³, qui à present est sirres de Granclamp, en Ardenne, que ^d ly jadis messires Johan Surlés ⁴ 10 soloit tenir.

447. Item, Gerars ⁴, freires al jadis Johan, saingnor de Hozemont et de Chokirs, out on fil, nomeit Johan ⁵, qui soy mariat alle sereur monssaignor Badewin de Flemale ⁶; s'en furent dois fis, qui morirent juvenes, et une filhe, mariée à Franchois d'Aigremont; se sont petitement porveüs, ¹³ solonc l'estat de leurs predecesseurs.

448. Item, do viez voweit de Horrion, qui fut ly tirs fis monssaingnor Wery de Fontaines, issit Johan, avoweit de Horrion, qui fist la fortrece do

^a Sa. omet de. — ^b A do, ailleurs de. — ^c A marier. — ^d Sa. quy.

¹ Jean, sire de Hozémont et de Chokier, est cité en 1514, 1514, 1517 (PONCELET, *Fiefs*, 150; *Sainte-Croix*, nos 217, 231). L'affirmation de Hemricourt sur un point dont il doit avoir une connaissance parfaite, et la transmission de la seigneurie de Chokier, sembleraient des raisons suffisantes pour faire admettre que Jean Surllet fut le gendre de Jean de Hozémont. Pourtant un acte de la cour allodiale du 28 mars 1555 (PONCELET, *Saint-Pierre*, n° 115) le déclare gendre de Gérard de Hozémont, frère de Jean. Il y a là une difficulté, que d'autres documents parviendraient seuls à éclaircir.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 99.

³ Lambert de Cens, prisonnier à Basweiler sous sire Jean Brant, obtient de 1574 à 1597 diverses indemnités. Son sceau porte tantôt un lion, tantôt un lion chargé d'une rose (DE RAADT, I, 536). — Grand-Champ est une dépendance d'Erneuville, arrondissement de Marche, canton de Laroche.

⁴ Gérard de Hozémont, écuyer, vivait en 1509. L'abbé de Saint-Jacques, à Liège, lui céda le 28 octobre de cette année, moyennant 90 livres de parisis, les droits en cens, deniers et pécherie que l'abbaye possédait en la terre de Chokier (PONCELET, *Saint-Pierre*, n° 72).

⁵ Jean de Hozémont releva le 22 mai 1540, par décès de son père, deux bonniers de terre entre Aelst et Kerkom, et les céda à Henri d'Ordange, chanoine de Saint-Jean (PONCELET, *Fiefs*, 460).

⁶ Voyez paragraphe 350.

Pas Saint Martien ¹ et soy mariat alle filhe do saingnor de Cleiremont, et encors quatre sereurs, dont chi après sierat faite mention. Do dit Johan et de sa femme trovereis vos chi après les hoirs, en capitle parlant de saingnor de Geneffe ².

5 449. Item, ly une des sereurs de Johan, avoweit de Horrion, fut mariée à monssaingnor Lambier de Hautepenne, dont ilh issirent messires Watier et messires Ernus, desqueis et de leurs hoirs mention est faite en capitle parlant de chez de Harduémont ³.

10 450. Et ly atre sereur fut mariée à saingnor Nogir de Saint Servais, ésquevin de Liege ⁴; s'en fut une filhe, mariée à monssaingnor Baduwin de Flemalle, chevalier, dont chi après sierat faite mention, en capitle parlant de monssaingnor Makaire del Heys de Flemalle ⁵.

f. 82

(S. 173)

13 451. Item, ly tirche sereur Johan, le voweit de Horrion, fut mariée à messire Gilhe de Wyhonge; s'en fut uns fis, nomeis Gilons de Wyhongne, qui soy mariat alle sereur Libier de ^a Quartier, et en sont quatre fis, assavoir Libiers, Wilhelmes, Johans ⁶ et Gerars, dont ly alcons ont des hoirs. Et ly quarte sereur Johan le voweit fut mariée à Rogeréc ⁷; sy ne conoy les hoirs.

^a CBQ de, AG del, JY delle.

¹ On conserve aux Archives de l'État, à Liège, la charte originale du 23 avril 1504 par laquelle « Johans, avoweis de Horrion en Hasbaing », déclare relever de l'évêque de Liège sa « forte maison ke ons dis à Pas sain Martin », la justice de Horrion avec toutes leurs dépendances, à l'exception de l'avouerie de Horrion, qu'il tenait en lief de Robert de Posseroule, chevalier (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 41).

² Voyez paragraphe 778.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 135.

⁴ Noger de Saint-Servais vivait en 1292, il était homme de la cour allodiale (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 281). Il est cité comme défunt en 1314 (PONCELET, *Chartes de Saint-Pierre*, p. 26). Il est probable que Hemricourt se trompe en lui attribuant la qualité d'échevin de Liège, qu'aucun document ne vient corroborer (voyez DE BORMAN, *Échevins*, I, 431).

⁵ Voyez paragraphe 322.

⁶ « Jehan, fil jadis Gillekin de Wihoingne », relève à Liège, le 10 mars 1538, un menu fief (PONCELET, *Fiefs*, 445).

⁷ Rogeréc, dépendance de Jehay-Bodegnéc.

452. Ors retournerons al tir fil monssaingnor Gerart de Rulant, conte de Hozemont, qui fut nomeis messires Antones. Ilh out on fil, nomeit monssaingnor Johan Machar, qui out vi fis, dont ly chink furent chevaliers, et ly vi^{es} fut cantres et canones de Saint Lambier, et fut nomeis ly Bon Chantres de Hozemont¹. Ly premiers des dis enfans fut nomeis messires Rogiers de Harsta²; ly atre, messires Wilhelme le^a Royde; ly tirs, messires Johan Haneveaz^b; ly quars, messires Stassars; et ly chinquemmes, messires Fastreis.

453. Do dit monssaingnor Rogier issit messires Henrys, qui est ensevelis en l'enclostre des Freires Escolirs en Liege; s'en trespasat l'an mil dois cens LXVI, et portoit d'or à on satoir de geules, à quatre mierlettes^c de geules. Chis messires Henrys fut peires de Hombier de Harsta et de Godar, son freire³, dont Hombiers, Godars et sy hoirs, et ly Deavelos de Harsta sont issus; et ay oyut dire que ly Chaweaz de Vivengnis estoient de ceste coysté.

15

^a AGe le, CBQz de. — ^b BCz Hanev-, AGeQ Haneb-. — ^c B merl-.

¹ Sire Gérard de Hozémont, chantre de Liège, se montre en 1263, 1276 (*Cartulaire du Val-Benoit*, pp. 179, 224). Voyez DE TROUX, I, 250, qui l'a mal identifié.

² Roger de Herstal, chevalier, 1234, 1238, 1270, n'était plus en vie, 1282 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 75; *Cartulaire du Val-Dieu*, p. 162; *Communs pauvres de la Cité*, fol. 260 v°).

³ Hemicourt verse dans une légère erreur : il résulte des documents cités ici que Henri de Herstal est mort sans enfants et que Humbert et Godar étaient ses frères. — « Humbiers de Harsta, li fis mon singnor Rogier de Harsta, chevalier, ki ja fut », avait acheté un bien aux exécuteurs testamentaires de feu son frère Henri et le donne en accense à Jean del Tur, le 17 janvier 1285, devant les hommes allodiaux de Liège, parmi lesquels figure « Godars de Harsta, li frères Humbier ». — Le 31 août 1296, le même Humbiers de Harstailh, « li frères Godar de Harstailh », revient devant les hommes « delle chise Dieu » et transporte à Gilars delle Change, échevin de Liège, la rente qu'il avait acquise en 1285 à charge de Jean de la Tour de Wandres. Enfin, le 9 septembre suivant, Louis li Blons de Flemale « ki at le filhe Humbier de Harsta desor dit », ainsi que Tonete de Fontaines renoncent, en ce qui les concerne, aux droits qu'ils pourraient faire valoir sur les biens en question (chartes originales aux Archives du château de Harff, Koara, *Archiv Harff*, pp. 8, 24 et 26). — La fille de Humbert de Herstal, qui, en 1296, était la femme de Louis le Blon de Flemale, se nommait Marie et était veuve en 1322 (n. s.) (*Val-Saint-Lambert*, n° 460). Ces époux laissèrent cinq enfants : 1° Catherine, femme de Jean de Fize; 2° Thierry de Flemale, époux de Maghine de Jupille; 3° Agnès; 4° Jeanne; 5° un enfant mineur en 1322.

454. Item, do dit monssaingnor Wilhelme le ^a Royde de Fointaines ¹. I. 82 v
tant que de son promerain mariage, issirent messires Antonnes de Fointaines ly juvenes et Wilhelmes, ses freires.

455. Item, soy mariat ly dis messires Wilhelmes, le seconde fois, alle
3 filhe monssaingnor Otton de Novilhe; s'en issit Johan ly Beghes de Biersés,
dont y sont ly hoirs. Chis messires Wilhelmes est ensevelis en l'engliese
des Freires Meneurs à Liege, al devant delle porte qui tent vers l'enclostre.
et trespasat l'an mil dois cens et LX ^b 2.

456. Item, ly dis messires Antonnes ly juvenes ³ soy mariat en la chachie
10 del Preit à Liege, alle filhe monssaingnor Wery de Preit, qui fut sereur à (Sa. 174)
Henroie le Cuzien, dont mention sierat faite chi après, en capitle parlant
do viez monssaingnor Breton de Warous ⁴. De cesty mariage fut une filhe,
nomée Angniete, qui fut mariée à on sage borgois, esquevin de Liege,
nommeit Johan del Coir ⁵, qui estoit do lynage de Saint Martien, en Liege.
13 portoit ^c de geules à on labeal à trois pendans d'argent; mais si enfans, chi
après nomeis, misent jus les armes deseurdictes et prisent les armes de
Hozemont, de part leur meire, assavoir d'or al satoir de geules, à quatre
mierlettes de geules.

^a C^z de. — ^b A mil trois cens et LX, QGz 1560, Sa. 1540, C 1260 — ^c QJY et portoit.

¹ Messire Guillaume le Rode vivait en 1284 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 75). Il épousa en secondes noees, dit notre chroniqueur, la fille du echevalier Otton de Noville. Cette dame se nommait Catherine, était veuve en 1271 et avait trois enfans : Wéry, Johan et Juette (*Cartulaire du Val-Benoit*, p. 198).

² Quelque variante que l'on adopte, cette date est fautive : nous pouvons la corriger par le recueil du consciencieux Le Fort, d'après lequel *Wilhelmus, miles de Fontaines* mourut le v des ides (ou le 9) de septembre 1266 (NAVEAU, n° 258).

³ Antoine ou Tonette de Fontaines apparaît dès 1271 dans la charte invoquée à la note pénultième et où son nom a été mal lu *Conettes*; on le retrouve en 1296 (voyez ci-dessus, paragraphe 453, note 5), puis, avec la qualité de chevalier, en 1504 et 1507 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 41; *Cartulairo de Flône*, p. 597; *Cartulaire du Val-Benoit*, 519). Sa tombe se voyait jadis aux Frères-Mineurs (NAVEAU, n° 287).

⁴ Voyez ci-dessous, paragraphe 1026.

⁵ Sur Jean de Coir, échevin de Liège de 1501 à 1508, voyez DE BORMAN, I, 101.

457. Do dit Johan del Coir et de la dicte Angniete issit une belle conpaingnie d'enfans, assavoir Gilhes, Thonars, messires Wilhelme, Jake-mars, messires Weris et messires Johans, abbés de Flones ¹, et une sereur, nonain delle Vaz Benoitte ².

f. 85 **458.** Gilhes, ly ainsneis, soy mariat à Treit par dois fois. Do premier ³ mariage, issirent Johan et Thonars, qui morit sains ^a hoir; et do secon, assavoir delle filhe saingnor Lambiert de Rulinghe ^b, issirent Gossewins, sires Wilhelmes et Lambekins. Sires Wilhelmes fut moynes de Flones, et Lambekins morit juvenes.

(Sa. 175) **459.** Ly dis Johan del Coir, ainsneis fis Gilhon de Coir ³, soy mariat ¹⁰ à damoysselle Johanne, filhe d'on vinier de Liege, nomeit Hankin de Lemborg, qui maiseinat une maison sor le marchiét à Liege et le nomat Sanson, sy que ly dis Johan del Coir fut sernomeis de Sanson por cely cas. Ilh out on fil, nommeit Gilhes, qui morit juvenes, four do pais, sains hoir, et une filhe, nommée damoysselle Johanne, qui est mariée à Ernus de Bonbais, fil ¹⁵ jadis Ernut de Bonbays, de Jouppilhe, et en sont dois filhes, Johanne et Adilhe. La dicte Johanne est mariée à Robier de Ferme, dont mention est faite en capitle de monssaingnor Otton de Novilhe, fil monssaingnor Otton de Lexhy; et Adilhe est tout nouvellement mariée à Johan, fil jadis Henry Zutemine, assavoir l'an mil trois cens et nonante noef ⁴. 20

460. Ly dis Gossuwiens, fil Gilhes de Coir de secon mariage, at à femme damoysselle Katerine, qui fut filhe Wilhelme de Mission, vinier de Liege, et qui devaintrainement ^c avoit esteit femme à maistre Watier de Harsta, l'oirfevre; doqueile maistre Waltier elle avoit on fil, nomeit

^a BC sains, A sans. — ^b Sa. -ghem. — ^c BC devantr-.

¹ Jean de Coir fut abbé de Flône de 1548 à 1587.

² Marie de Coir, moniale au Vnl-Benoit en 1582, 1566, 1580 (*Cartulaire*, pp. 642, 761).

³ Ce Jean de Coir mourut le 24 septembre 1568 et fut enterré aux Frères-Mineurs (NAVEAU, n° 529).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 351.

Watier, canonne de Saint Pire en Liege et vestit d'Ophers ^a 1, et une filhe, nomée Angnès, qui est femme à Warnier Joilliet de Biersés, le cangeur, qui at esteit maistre de Liege ².

461. Do dit Gossewin et de la dicte damoyelle Katerine sont dois fis f. 83 v
 3 et une filhe, assavoir : Gilhe, canonne et chante de Saint Crois ³ et de Nyvelle, Gossuwins, qui est mors sains ^b hoir, et Katherine; laqueile Katerine est nouvellement mariée à Johan del Champ de Fexhe, le voweit, dont messires Johan de Champ de Wellerous, jadis chevaliers, fut gransires ⁴.

462. Thonars del Coir, dis de Fointaines, secons fis de Johan del Coir
 10 le viez, out dois fis, assavoir saingnor Johan, qui est moynes de Flonés et vestis d'Antey; et ly atre, qui fut graticiez et bin servans ses amis ^c, fut nomcis Thonars, et estoit siene le tour de Fontaines.

463. Chis Thonars ly juvenes prist à femme la filhe Lowy de Fanchon, manant à Engyhoule, dont y sont trois filhes. Ly ainsnée soy mariat, mal-
 15 greit ses amis, al fil d'on prestre nomeit saingnor Johan Beghien ⁵. Ly seconde est mariée, par le ^d greit de ses amis, à on jovene homme delle terre de Mohaut; et ly tirce est nonne al Vaz Nostre Damme.

464. Messires Wilhelmes del Coir, chevaliers ⁶, tirs fis de Johan delle

^a AGQC -eis, Sa. -eis. — ^b BC sains, A sans. — ^c Sa. omet ses am. — ^d E les.

¹ Walter de Herstal était chanoine de Saint-Pierre en 1581, 1408 (PONCELET, *Saint-Pierre*, p. LXVII).

² Warnier de Bierset fut élu maistre de Liège, le 25 juillet 1585.

³ Gilles de Coir, senior, est cité comme chanoine de Sainte-Croix à partir de 1580 et comme chantre depuis 1586, admis chanoine de Nivelles en 1590. Mort le 2 avril 1445. Peu de temps avant sa mort, il résigna la chantrerie en faveur de son cousin Gilles de Soust dit de Coir, junior, neveu de Jean de Coir, échevin de Liège (Note de M. Ed. PONCELET).

⁴ Jean de Champs de Fexhe vivant en 1414, était fils de Lambert de Fexhe et d'Odile de Champs, laquelle était fille du chevalier Jean de Champ de Velroux, dont il a été question ci-dessus, page 219.

⁵ • Sires Johans Beghins, prestes •, cède le 18 mai 1569 une terre au chapitre de Saint-Paul (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 310).

⁶ Guillaume de Coir se rencontre dès 1558 parmi les hommes de la cour allodiale et se titre de chevalier à partir de 1557, au plus tard (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 528; IV, 257). Il fut élu maistre de la Cité en 1558, 1560 et 1571. Il était aussi fiefé de Saint-Lambert. Décédé le 25 août 1575, il fut enterré aux Frères-Mineurs (NAVEAU, n° 281). Isabelle Mathon, qu'il avait épousée antérieurement à 1540, lui survécut jusqu'au 15 juillet 1583 (NAVEAU, 568).

(S^o. 176) Coir le viez, soy mariat à damme Ysabeal, filhe monssaingnor Gilhe Maton, chevalier, esquevin de Liege. Ilh fut beaz et gratieux chevaliers et bien eloquens, et out trois fis et trois filhes, assavoir : Johan, qui fut ainsneis, Wilhelmes, qui morit juvenes. Gilet, damme Angniete, damoyselle Katerine et damme Yde, nonain de Robermont. 5

184 465. Ly dis Johan ¹ prist à femme damoyselle Marie, filhe Johan de Meirs ^a del filhe monssaingnor Johan d'Oreilhe, jadis saingnor de Vellerons, chevalier; s'en out trois fis, assavoir Wilhelmes, Johan et Gilhes. Seconde-ment, soy mariat ly dis Johan de Coir à damoyselle Marie, filhe monssaingnor Johan Buchar delle Boverie ^b. chevalier, dont illh sont dois juvenes 10 enfans, Johan ² et Marie.

466. Item, des trois fis do promerain mariage le dit Johan delle Coir, est ly uns mors à Romme, qui estoit nomeis Johan; et ly dis Giles est marieis alle filhe Jakeme de Parfonriu; et Wilhelmes, ly ainsneis, n'est point astaleis. 15

467. Item, ly dis Gilhes, fis de monssaingnor Wilhelme del Coir, out à femme damoyselle Margritte, filhe do dit Johan de Meirs et sereur germaine delle promeraine femme de son dit freire ³; dont ilh est une giovane filhette, nomée Margritte, qui est mariée al giovane Favereal de Rychelles.

468. Ly ainsnée filhe monssaingnor Wilhelme de Coir, nomée damme 20 Angniete, fut promirement mariée à Lowy, fil monssaingnor Fastreit de

^a A Meris. — ^b A lovertee.

¹ Jean de Coir, écuyer, a été échevin de Liège de 1369 à 1386 et si notre chroniqueur évite de lui attribuer cette qualité, c'est uniquement parce que Jean de Coir fut du nombre des prévaricateurs condamnés en 1386 (DE BORMAN, I, 218). Dès avant 1367 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 257), il était l'époux de Marie de Meers, qu'il perdit le 12 mars 1385. Sa sépulture se trouvait à l'église Saint-Jean-Baptiste, près des fonts (NAVREAU, n° 124). Marie de la Boverie, sa seconde femme, lui survécut et convola avec Hugues de Flémale, chevalier.

² Jean de Coir, encore enfant au moment où notre auteur écrivait, devint seigneur de Ramioul par achat de 1416 et fut échevin de Liège de 1437 à 1465. Je dois donc rectifier sur ce point ce que j'ai écrit de lui en 1892 (*Échevins*, I, 342), induit en erreur par LE FOAT.

³ Gilles de Coir et Marguerite de Meers étaient conjoints en 1378 (*Cour féodale de Hesbaye*, p. 16). Il vivait encore en 1384.

Kemexhe, qui morit sains hoir ¹; et, secondement, elle soy remariat à monssaingnor Watier de Malpont, en Braibant ², et morit sains hoir.

469. Ly atre filhe, nomée damoysele Katerine, fut mariée à Gilet, fil monssaingnor Aoust de ^a Charneur, et morit semblament sains hoir.

5 **470.** Item, Jakemars, fis Johan de Coir le viez, morit sains hoir. Et messires Werys del Coir, chevaliers, ses freires, qui fut sires de Ramelhouz ³, prist à femme la filhe monssaingnor Colart de ^b Cressant, chevalier, dont Corbeaz d'Awans, fis do saingnor de Cleremont, out la parelhe sereur; et en sont on fis et dois filhes, assavoir Johan del Coir, sires de Ramelhouz
10 et d'Ermevilhe, damoysele Angniete et damoysele Marie ^c.

1. 84 v.
(Sa. 177)

471 ^a. Johans de Coir, sires de Ramelhouz ⁴, prist à femme damoysele Maroie, filhe Ystasse de Preit, dit de Rahirs, de laquelle ilh est on fis, nomeit Johans; et de cely damoysele est plainne mention faite en capitle

^a CBQe de, A do, G du. — ^b CBε de, A do, GQ du. — ^c A mariee. — ^d J offre ici, entre ses feuillets 70-71, une lacune de deux feuillets, laquelle s'étend jusqu'au milieu du paragraphe 485.

¹ Agnès, fille de messire Guillaume de Coir, chevalier, relève le 28 septembre 1560 par succession de Louis de Kemexhe, son mari, dont le testament reçut l'approbation de l'évêque (*Cour féodale*, n° 40, fol. 158).

² Elle épousa en secondes noces, par contrat du 7 mars 1565 (*Codex diplomaticus*), Walter de Quaderbrugge (*de Maloponte*), chevalier, de Louvain.

³ Wéry de Coir est investi en 1342 de la moitié de la maison du Croissant (de Cressant). Il était donc marié dès cette date avec Agnès, fille de Colar, qu'au paragraphe 775 Hemricourt appelle Bakenhem, demeurant à cette enseigne. Colar de Cressant, vinier, citain de Liège, avait acheté le 25 août 1320, de l'abbé du Val-Saint-Lambert, la seigneurie de Ramioul avec la justice haute et basse. En 1344 Colar de Cressant, devenu chevalier, cède le lansage de cette seigneurie à Wéry del Cor, son gendre (*Val-Saint-Lambert*, n° 442, 525). Wéry de Coir fut probablement créé chevalier à la bataille de Tourinne, livrée le 21 juillet 1347. Il s'y distingua, en tout cas, en relevant la bannière de Saint-Lambert, honteusement abandonnée par le chevalier Hustin de Barchon (*Radulphe de Rivo*, dans CHAPEVILLE, III, 2). Il vivait encore en 1374.

⁴ Jean de Coir, sire de Ramioul et d'Emeville, fut en 1370 prisonnier à Basweiler sous la bannière du sire de Montjardin. Il obtint, en 1374, 800 moutons d'indemnités (DE RAADT, III, 491. Cet auteur s'est fourvoyé en identifiant *Ramelhu* avec *Ramelot*. Le sautoir aux quatre merlettes proteste contre cette confusion). Sa femme, Marie de Prez dite de Rahier, hérita en 1381 de la seigneurie d'Emeville par le décès de sa sœur. Jean de Ramelhouz en fit relief à la cour féodale de Liège et renouvela cette

des ^a filles do promerain mariage do saingnor de Warfezéez qui ont les xx enfans. Et quant la dicte damoysselle Maroie fut trespassee, ly dis Johan soy remariat à damoysselle Maroie, sereur à Johan d'Orgo, borgoys de Dynant, qui est nouvellement mort ^b sains hoir.

472. La dicte damoysselle Angniete, filhe monssaingnor Wery de Coir, ³ fut promierement mariée à Johan de ^c Lavoir, fil jadis Warnier de ^e Lavoir, lyqueis Warniers portoit les armes de Barxhon : de synoble à une aygle d'argent; s'en out on fil, nomeit Warnier, qui est mors sains hoir, et une filhe, qui fut mult belle et gratieuz, nommée Agnès. Quant ly dis Johan de ^c Lavoir fut trespasseis, je, Jaques de Hemericourt, ordinairez de ces ¹⁰ Coronikes, qui estoie ^d veves, repris à femme la dicte Angniete ^e de ^f Coir; et Gilhes, mes fis, qui assy veves estoit, reprist à femme la dicte Agnès, sa filhe ¹, de laqueile y sont dois enfans, Johans et Francheoize, laqueile Franchoize est tout nouvellement mariée à Johan de Blehen, saingnor d'Abéez, ¹¹ escuwir. Et quant ly dis Gilhes fut veves secondement de la dicte Agnès, ¹⁵ ilh soy remariat à Marie de Blehen, sereur do dit Johan, saingnor d'Abéez; s'en sont demoréez dois filhettes deseagiez ² : ly une est nomée Ydelette, et ly atre Marie.

473. Item, damoysselle Marie, sereur de la dicte damoysselle Angniete de ^h Coir, fut mariée à Johan, fil Johans Peveréal, le cangeur ²; sy morit ly ³⁰ dis Johan sains hoir. Et nouvellement elle est remariée à Lowy, fil monssaingnor Johan de Saint Martien, chevalier, et n'en at ⁴ nul hoir.

^a Sa. de. — ^b CBQY mort, AG morte. — ^c CBQe de, A do, G du. — ^d Ainsi Q, C estoye, AGB estoit. — ^e BQe Agnes. — ^f CBQD de, A do, G du, Y delle. — ¹ A -iez, C -ies, BQY -ees. — ^h CB de, A do, G du, Y delle. — ⁴ ABY nen nat.

formalité en 1399 et en 1414 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 136). Voyez ci-dessus, paragraphe 43. — Le 9 mai 1395, Jehan de Ramelhu, fils de feu Wéry de Cor, chevalier, relève le « poids de la crasse », par le décès de Warnier de Lavoir, fils de sa sœur Agnès, comme étant son plus proche parent (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 75). — Mais la fortune a dû cesser de lui sourire : on le voit se dépouiller de ses biens. D'accord avec son fils, il vend, en 1414, Emeville et, en 1416, Ramioul (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, I, n° 964). L'acquéreur de ce dernier domaine fut Jean de Coir, son cousin, comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus au paragraphe 463.

¹ Ce double mariage parait s'être célébré le même jour. Nous y reviendrons au paragraphe 575.

² Leur union eut lieu vers 1374 (*Cour féodale*, n° 41, fol. 77 v°).

474 Nos avons recordeit les hoirs monssaingnor Anthone de Fontaines, ainsueit fil monssaingnor Wilhelme le Royde; sy ne ferons nulle mention de Wilhelme, freire do dit monssaingnor Anthone, car nous n'en summes nint informeis; anchois retournerons^a az trois atres fis monssaingnor Johan Machar, assavoir monssaingnor Johan Haneveal^b, monssaingnor Stassar et monssaingnor Fastreit, chevaliers¹. Chis messires Stassars morit sains hoir². Et do dit messire Johan Haneveal³ sont estrais chilh de Rolouz, qui portent le sornon d'Otrepe, et leurs hoirs, dont ilh en y at^c encors pluseurs. (Sa. 178)

475. Item, de monssaingnor Fastreit issirent messires Rigauz de Loukes, de Tongres⁴, et sa sereur, et chilhe de Rixhenges⁵, et Stasses et Ernus de

^a Ainsi A, ailleurs retourne. — ^b AGYQ -eal, BC -eau. — ^c Ainsi AGYQ, Sa. ilh en at, C ilz en sont.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 452.

² Ce messire Stassar me paraît devoir s'identifier avec un « Stassar condist de Hasta, chastelain de Franchimont », en 1289 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 277).

³ Jean Hanevia^a de Fontaine et son épouse Catherine étaient vers 1242 en différend avec l'abbaye du Val-Dieu, relativement au bien de Levaz qui avait appartenu à Anselme, premier mari de Catherine. L'affaire fut soumise à un arbitrage. En 1258, le chevalier « Haneveaz de Fontennes » reconnaît qu'il n'a aucun droit, du chef de sa femme, au bien delle Vaz, devenu le Val-Dieu (*Cartulaire du Val-Dieu*, édit. BACHA, pp. 140, 141, 158, 161, 162). Il vivait encore en 1265 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 179); mais en 1290 une charte fait mention du « fis monsaigneur Haneveal qui fut » (*Cartulaire du Val-des-Écoliers*, 252).

⁴ Rigaldus de Louke releva à la salle de Curange, le 28 février 1378, deux parts du domaine de Schueren, près de Bilsen. — Richard de Loukes, de Luke ou de Luyeke, était un riche bourgeois de Tongres, qui mourut sans enfants en 1580. Il avait laissé ses biens autour de Tongres, se montant à plus de quarante-quatre honniers, pour la fondation d'un hospice, mais cette intention ne put être respectée et le legs servit de dotalion à un couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin (voyez DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 211, note). Richard de Lucke était en 1567 échevin de Saint-Trond et vassal du château de Duras (PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*, II, 26). Le sceau dont il se sert porte une fasce entre deux burelles (DE RAAOT, II, 395). Gérard de Lugene, échevin d'Aix-la-Chapelle en 1515, portait de même, avec un franc-canton (DE RAAOT, *Ibidem*, 592, où l'auteur dit que *Lugene* est appelé de nos jours *Luchem*, localité que je ne vois pas mentionnée au *Dictionnaire géographique de Rüdolph*, alors que j'y trouve Lücken).

⁵ C'est-à-dire Rixingen, aux environs de Tongres. A cette famille se rattachait Arnould de Rixingen, chevalier, qui fut maréchal du pays de Liège de 1259 à 1262 (PONCELET, *Maréchaux*, 42), et dont le sceau est reproduit. Il portait les armes de Tongres, brisées d'un franc-canton. Le testament de Richard de Louke contient des legs en faveur d'Aleyde et Agnès de Rixingen, sœurs, enfants de feu Henri de Henis.

Crescengnéez ^a, esquevins ^b de Tongres ¹. Et deveis savoir que ly dis messires Johan Machars at une filhe, mariée à Freires, deleis Tongres, dont, en deskendant, sont estrais cilhe delle Soxhe, deleis Seliens, et Lambier de Freires, ly scolirs, qui out la filhe monssaingnor Johan Boyleawe, et maistres Johan de Freires, qui aprennoit les champions, et pluseurs atres. ⁵
 Vos deveis assy savoir que tuit chille qui sont de la dicte coistie de Hozemont, portent, et ont porteit leurs predecesseurs, d'oir al satoir de geules. Ors retournerons ^c az dois filhes monssaingnor Gerart, conte de Hozemont.

(Sa. 179) **476.** Hozemont, delle coystie de Flemale, qui portent ^d d'argent al satoir de geules ^e. — Ly ainsnée des filhes monssaingnor Gerart fut mariée ¹⁰ à on vaillhaut chevalier parsiwant les armés et les passages d'outre meire, nomeit monssaingnor Makaire delle Heys de Flemalle, qui estoit chief des armes de Souwenguééz, delle coystie d'Asteneur ^f, car ilh portoit de sable à trois rutures d'or. Chis chevaliers, par sa proece, fut retenus ^g compas ^h al conte de Louz adont vivant et alont ensemble ultre meire ². Ilh servit ¹⁵ si bien al conte que, pour ly honoreir, ly contes ly donnat ses armes et ly fist partir encontre son blazon, sy que, de ⁱ dont en avant, ilh portat on escut

^a A -engeez. — ^b AC -ns, BQGY -in. — ^c Ainsi A, ailleurs retourne- — ^d Selon AGQZ, B port, C portoit. — ^e Ces premiers mots figurent sous forme de titre dans CBQZ, ε donne simplement : Hozemont, Flemalles. — ^f Sa. Asteneuz — ^g A retenis. — ^h Ainsi AGQ, C compain, Sa. Y compagnons. — ⁱ Sa. omet de.

¹ Arnold de Ghersteeoven ou Gerscoven (nom flamand de Crisnée) était en 1559 maître de la cour prévôtale de Tongres. En 1565 et 1567, il est échevin de Tongres; en 1580 maître de la cour censale du chapitre. Il habitait la dixième maison claustrale, qu'il greva d'un anniversaire qu'on célébrait pour lui le 6 février (J. PAQUAY, *Cartulaire de Notre-Dame de Tongres*, n° 202, 215, 253, 262; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 414).

² Le chevalier Macaire delle Heys de Flémalle, dont l'existence doit se placer dans la première moitié du XIII^e siècle, n'a été rencontré dans aucun document, ce qui, d'ailleurs, n'a rien d'étonnant en présence de la pauvreté de nos archives à cette époque. Mais comment pourrait-on mettre son existence en doute, quand on sait qu'il fut l'aïeul de Clémence le Cornut, aïeule elle-même de notre chroniqueur, qui lui fait mourir à l'âge de 106 ans. A coup sûr, ce dernier ne s'est pas fait faute de la questionner et de profiter de ses souvenirs. — Quel est le comte de Looz, que Macaire de Flémalle aurait accompagné outre mer? Il est impossible de le préciser : nous n'avons sur l'histoire de ces comtes que des notions fort restreintes. J'inclinerais, néanmoins, à croire qu'il s'agit de l'expédition contre les Stadings au pays d'Oldenbourg, à laquelle le pape Grégoire IX avait convié les chevaliers chrétiens et dont l'un des chefs fut le comte Arnoul IV, qui régna de 1227 à 1275.

partit, dont ly une des parchons estoit de diiez pieces d'or et de geules, et ly atre estoit de sable à trois rutures d'or. Il out on fil et trois filhes. (Sa. 180)

477. Ly fis fut nomeis messires Wilhelmes de Flemale ¹, qui enkargat promirement à porteur d'argent à on satoir de geules, sains differenche nulle, à caze de sa dicte meire; et tos ly atres estrais de Hozemont portoient d'or al satoir de geules, sy que ceste branches de Hozemont tant soilement, nomée le coystie de Flemale, et nul atre, port^a l'escut d'argent. Ors soy poroit on fort mervelhier, à bonne caze, pourquoy messires Wilhelmes laissat le blazon d'on sy noble et sy vaillant homme que ses peires estoit, ly bons messires Makairs, et prist les armes de part sa meire; mais, selonc l'information de mes devaintrains ^b, je en feray solution, car je avoie une grandamme dont ly dis messires Makairs estoit gransires, sy qu'il apparat chi après, qui avoit cent et vi ans d'eage quant elle trespasat, qui m'en distalconne choze, adont que ly debas estoit delle terre de Flemale entre monssaingnor Wilhelme de Flemale, maintenant vivant, et monssaingnor Bureal de Boneiffe, qui encor vit. f. 86

478. Je entendis adont qu'il fut on temps que ly jadis monssaingnor Makairs, qui estoit sires delle Heys en Condros ², et de ce portoit ilh le ^c sornon, avoit des freires demorans à Vileir az Tours, deleis Hodirs, et à Assenoir ^d, dont chilh d'Asteneur et de Vileir sont estrais. En mains desqueis ilh lassat ses enfans et ses bins, une fois qu'il alat avoek les saingnors à on general ^e passage ultre meire. Et, por avoir argent, ilh enwagat sa terre delle Heys et cargat à ses freires de le rachateir ^f do remanant qu'il feroient de ses biens ultre la nourechons de ses enfans. Après ce, ilh revint et trowat sa

^a BC port, A por, G pour — ^b CBQG devautr-. — ^c Sa. se. — ^d AC Ass-, Sa. Ast-, G Asc. — ^e A general. — ^f ABGQ de rach., C de le rach., Y de la rach.

¹ D'une longue enquête tenue en 1278 au sujet d'une contestation dans laquelle était engagée l'abbaye du Val-Saint-Lambert, il apert qu'une dame Ide était alors veuve du chevalier Guillaume de Flémalle (Charte n° 2266). L'église de cette abbaye abritait leur sépulture, témoin l'épithaphe recueillie par Lefort (NAVEAU, n° 1201), mais dépourvue de dates. Cette épithaphe est reproduite par M. Poncelet (*Maréchaux*, p. 52).

² M. Poncelet nous indique, preuves à l'appui, la situation du château et du fief de la Heyd, près de Villers-aux-Tours. On n'en trouve plus la moindre trace aujourd'hui.

terre forwagic ^a, par le negligence de ses freires, en queis ilh s'en estoit fyeis : dont, après ce, debas enmovyt entre ly et ses freires, teilement que ly dis messires Makaires, par caze de son sornon, fist faire à Flemale, sor la werizon qu'il avoit prise avoekes sa femme, on bellefroit environoit de fosseis et le nomat le Heys, et encors y est ilh à present jour d'uy ^b ¹. ⁵
 Et, quant messires Makaires fut trespasseis, messires Wilhelmes, ses fis, ^{f. 86 v} à caze de cely debat et en despit de ses oncles, mist jus les armes de son peire et encargat toutes entiers les armes de Hozemont, alle champangne d'argent.

479. Messires Wilhelmes deseurnomeis, fis monssaingnor Makaïre delle ¹⁰ Heys, out chink fis et plusieurs filhes; assavoir, sont ly fis : messires Colars, messires Wilhelmes ly Hyer, messires Johan de Ramey, chevaliers, dans Lowis, qui fut abbeis de Florines, et Henry, dameheaz ^c.

(Sa. 181) **480.** Messires Colars delle Heys, ainsneis fis monssaingnor Wilhelmes, fil monssaingnor Makaïre delle Heys, fut marissaz delle evesqueit de Liege ¹⁵ et l'estoit al jour que chil de Liege wangnont malitieuzelement le casteal de Saint Walbeur ². Ilh out on ^a fil, nommeit Wilhelmes ly Champions, et out des filhes, que je ne saroy nommeir. Chis Wilhelmes soy mariat alle sereur Henrar d'Aleure, dont Henrys delle Heys et sa sereur issirent; doqueil Henry ill n'est rins demoreit qui soit à metre en compte. Et, quant ²⁰ Wilhelmes fut veves, ilh soy rendit al Hospital à Flemale et prist le manteal delle ordenne Saint Johan, par tant qu'il ne s'estoit nint bin governeis.

481. Ly filhe Wilhelme ly Campion fut mariée à Wilhelme, dammeheal de Vellerous, dont ilh issirent pluseurs enfans, assavoir dammeheaz

^a A fowagie. — ^b BCA² a jour d'uy, QGY au present. — ^c Sa. Damecheaz. — ^d A¹ on manque, A² ung, B un.

¹ Le même auteur a découvert, en effet, à Flémalle-Haute, un bien appelé autrefois la Heid (*Maréchaux*, 54).

² L'assertion de Hemricourt est absolument d'accord avec les chartes et avec Hocsem, page 296. La prise du château de Sainte-Walburge date de 1269. Je ne puis que renvoyer à l'excellente notice de M. Poncelet (*Maréchaux*, pp. 52-57), qui reproduit aussi le sceau de Nicolas delle Heyd. Ce chevalier, ainsi que ses frères Guillaume et Henri, succombèrent à la bataille de Loncin le 4^{er} juin 1298.

de Tilves ^a, Wilhelmes, dameheaz de Lexhy, Lowys de Vellerous, et on atre qui morit juvenes; et y fut une sereur, nomée damoyselle Oede, et croy qu'il awist des atres.

482. Dameheaz de Tilves ^b ¹ soy mariat alle filhe Wilhelme de Pille-
 5 choules, qui estoit do linage d'Awans, de Joupille et de Chaynéz; et en
 sont dois fis, Lowys et Wilhelmes, lyqueis sont asseis nouvellement marieis,
 assavoir : ly dis Lowys, à damoyselle Magriette, filhe Cloze delle Chivre,
 manant en Feronstréez à Liege ²; et Wilhelmes ³, alle sereur monssaingnor
 l'abeit de Saint Gilhe ⁴, filhe Warnier de Wartaing. t. 87

483. Wilhelmes, damheaz de Lexhy, fis Wilhelme, dammeheal ^c de
 10 Vellerous, at on fil, nommeit Wilhelme ⁵. (Sa. 182)

484. Lowy ⁶ soy mariat alle filhe maistre Johan de Lamines, dont ilh
 est une filhe tant soilement, mariée à Joysse, fil jadit Herman de Herdin,
 esquevins de Tongres ⁷.

^a AGBQD Titnes, Y Thilues, C Tileur. — ^b AGB Titues, Q Tilues, Y Thilues, C Tileur. — ^c Sa. Damoheal.

¹ Ameil, damoiseau de Tilves (Tilff), vivait en 1368, 1394 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 436; *Cour féodale de Hesbaye*).

² Louis de Velroux, qui épousa vers 1398 Marguerite delle Chivre, fut maieur en féauté de 1409 à 1418. Sa seconde femme fut Marie Vaeheresse, fille de Clément Vaeheresse, échevin de Liège de 1599 à 1410, ancien bourgmestre de Hny, et de Jeanne de Brahier. Devenue veuve de Louis de Velroux, cette dame convola avec Jean de Waroux et vivait avec lui en 1430 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 310, 362, 405).

³ Guillaume de Velroux, maieur de Liège en féauté, de 1455 à 1443 (DE BORMAN, *ibidem*, 406).

⁴ Warnier de Wartaing, abbé de Saint-Gilles depuis 1382, mourut le 25 septembre 1396.

⁵ Ce troisième Guillaume avait un frère, Humbert, qui relève le 25 octobre 1405, par la mort de son père, « Wilhelme le damoiseal de Lexhy » (*Cour féodale de Liège*, 43, fol. 152).

⁶ Louis de Velroux, 1351 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 141).

⁷ Herman de Herderen était en 1386 (10 avril) bourgmestre de Tongres (PAQUAY, n° 194, où on lit fautivement Herdunes pour Herdines); il exerçait les mêmes fonctions, à la date du 16 décembre 1379 (*Salle de Curange*, reg. n° 3, fol. 5). Il était échevin, 1376-1380 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 165; PAQUAY, n° 234). Son fils Hernan obtint le 27 mars 1371 un canonicat avec expectative dans l'église de Tongres (PAQUAY, n° 224).

485. Et leur sereur, damoysele Oude, fut mariée à Robiert Olivier de Rolous, le cangeur, et morit sains hoir ¹.

486. Messires Wilhelmes le Hier ², secon fis monssaingnor Wilhelme de Flemale, out une filhe tant soilement, qui fut nomée damoysele Wilhmette et fut mariée à monssaingnor Coune de Lonchins, chevalier, ⁵ esquevin de Liege ³; sy morit sains hoir, et messires Coune soy remariat al sereur monssaingnor Pinkar de Frehin, saingnor de Tongrenals ⁴; et puis morit monssaingnor Coune, et ceste seconde damme soy remariat à monssaingnor Bureal de Boneiffe, et morit assy sains hoir. Et, par tant, vout ly dis messires Bureal avoir la terre de Flemalle herytablement de sa ¹⁰ succession ⁵; mais messires Wilhelmes de Flemale, chevalier, maintenant ^{f. 87 v} vivant, fis jadis monssaingnor Badewien de Flemale, chevalier, appellat en champ de bataille, en la Pais de Liege ⁶; le dit monssaingnor Bureal, dont ly commons amys traitiiont une bonne pais entre eaz dois, par laqueile ly fortreche de Flemalle et ly plus gran partie des biens à ce appendans ^a par- ¹⁵ vinrent à monssaingnor Wilhelme ly jovene, et ly sorplus demorat al dit monssaingnor Bureal.

^a C a ce ap., AGB a ces ap., Q et ses dependans.

¹ Veuve de Robert Olivier en 1387, Oude de Velroux mourut vers 1391 et fut enterrée aux Dominicains.

² En 1283, Wilheame li Hiere de Flemale, chevalier, homme de la cour féodale de Clermont (*Val-Saint-Lambert*, n° 580); Will. li Heere, 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544); 1293, Wilheames condist le Hiere de Flemale, chevalier (*Pauvres-en-Ile*, fol. 151 v°). Il fut tué, nous l'avons dit, au combat de Loncin en 1298.

³ Coune de Lonchin, échevin de Liège de 1329 à 1346, grand maieur de 1329 à 1332, puis de 1337 à 1359, fut probablement créé chevalier à la bataille de Tourinne, le 21 juillet 1347. On ne connaît pas la date de sa mort. Dame Marguerite était veuve le 26 mai 1331 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 174 et suiv.).

⁴ Marguerite de Berlo de Fresin, sœur de Godefroid, dont il a été question ci-dessus, page 104.

⁵ Bureal de Boneiffe invoquait évidemment l'application du droit de mainlevée, dont s'était sans doute déjà servi Coune de Loncin après la mort de Guillemette de Flémalle, sa première femme.

⁶ Le célèbre tribunal « de la Paix » à Liège, sur lequel nous aurons l'occasion de nous étendre dans notre commentaire du « Patron de la Temporalité ». — Guillaume de Flémalle, chevalier, sera commenté au paragraphe 522.

487. Messires Johan de Ramey, tir fis monssaingnor Wilhelme de Flemale, qui fut fis monssaingnor Makaire delle Heys, chis ^a out plusieurs enfans. Ilh fist fair le casteal de Ramey, et de sa droite lingnie, en deskendant, issirent Johan de Ramey, Thonar del Chandebur, Piron, et leurs 5 atres freires et sereurs, desqueis ly dis chevaliers fut taiions ¹. (Sa. 183)

488. Johans de Ramey soy mariat alle filhe Johan de Lonchins, qui avoit à femme la sereur Warnier de ^b Lavoir, citain de Liege; dont ilh est une filhe tant soilement ², qui est mariée à Wilhelme, fis jadis ^c Wilhelme de Warous, fil do secon mariage do saingnor de Warfezéez qui out les 10 xx enfans. Et quant ly dis Johan de Ramey fut trespasseis, sa dicte femme soy remariat à Wery Macoir, de Rocourt, dont y sont plusieurs enfans, assavoir Robiert, Johan et Baudet, et y at ^d une filhe, qui est mariée à Jakemin de Liers ³, fil jadis Johan de Liers, escuwir; et tos chis enfans sont à present en bonne jovente pour servir leur amis et le font volentier.

15 489. Thonars delle Chandebur ⁴ morit sains hoir, et Piron ⁵ soy mariat à damoysele Beatris de Villeir deleis Hanut, en Braibant, et en sont dois 1. 88
fis, Thiris et Johans. Chis Thirys at à femme damoysele Maroie ⁶, filhe jadis

^a AB chis, G ce, CQe néant — ^b A do, J du. — ^c Selon AGQJY, Sa. W. fis de leu, C omet ces mots. — ^d D'après CQ, AB et lyat avec l'exponctué dans A, G et at.

¹ De ce texte il résulte clairement que notre chroniqueur n'a pas connu la génération intermédiaire entre Jean de Ramet, le bâtisseur du château de ce nom, et ceux dont il fut l'aïeul. Plus favorisé que lui, nous savons que le fils de Jean de Ramet fut Pierre del Casteal de Ramet, écuyer; il acquit en 1522 de l'abbé du Val-Saint-Lambert, le domaine de Champ-de-Bure (*Cartulaire*, n° 454). Sa femme fut Agnès d'Alleur, veuve de Thierry d'Ouffet. Elle était remariée en 1554 avec Jean de Lardier (*ibidem*, n° 492) et en 1548 avec Eustache Feskes (*ibidem*, n° 524). Parmi ceux de leurs enfants que Hemricourt n'a pas connus, il faut citer Henri d'Ivoz, vivant en 1548, époux d'Ozille d'Ivoz, laquelle convola avec Henri de Grandville (Gerlenville) avec lequel elle vivait en 1585, et qui fut mère de Jean d'Ivoz, cité en 1574, 1580, 1585 (*Val-Saint-Lambert*, n° 553, 554, 680, 695, 708 et 748).

² Agnès de Ramet, héritière du château de ce nom, femme de Guillaume de Waroux, écuyer, 1560 (ci-dessus, paragraphe 56). Il vivait encore en 1599 (*Val-Saint-Lambert*, n° 863).

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 350.

⁴ Il vivait en 1548, 1560 (*Val-Saint-Lambert*, n° 555, 556, 605 à 609).

⁵ Piron de Ramet est cité aux mêmes actes.

⁶ Thierry de Ramet et Marie de Saint-Jacques vivaient conjoints en 1578, 1580, 1591 (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 108 v°; n° 42, fol. 41; n° 43, fol. 27 v°). Elle avait d'un premier mari un fils nommé Guillaume, dont elle hérita vers 1591.

maistre Wilhelme de Sains Jakeme, advocat en la court de Liege ¹; mais ill n'ont nulle enfans. Et Johan, ses freires, est marieis alle filhe Watier de Flemale, engénree en la filhe Wilhelme de Warous, dont mention est faite ² en la genealogie do ^a saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans; et croy qu'il aient hoirs. Et orent chis enfans de Ramey une sereur mariée à Lon- ³ chins, qui est meire de Pirotte Thoreal de Lonchins ³.

490. Item, est assavoir que, des dois filhes le dit monssaingnor Johan de Ramey, ly une fut mariée en Condros à monssaingnor Johan de Parfonriwe, chevalier ⁴; s'en furent dois fis et trois filhes, assavoir: Jakemin ^b, qui morit sains hoir ⁵, et Ameyle ⁶, qui soy mariat à damoysselle Desirée, filh ¹⁰ monssaingnor Ameile de Warnant, chevalier. Ly deseurnomeis messires Johan de Parfonriwe portoit les armes de Comblen : faixhiet de siez piechez d'or et de sable. Et ly dis Ameile, ses fis, out de sa dicte femme quatre fis et quatre filhe, assavoir : Johan de Parfonriwe, Jakemar, qui demorat à Sains Sevrin, en Condros, Houwe, Ameyle, Ysabeal, Aely, ¹⁵

^a AB de, CQGJ du. — ^b A Jakenia.

¹ Guillaume de Saint-Jacques, avocat de la cour de Liège, vivait en 1343, 1357, 1365 (*Val-Saint-Lambert*, n° 387; PAQUAY, *Cartulaire de Notre-Dame de Tongres*). Il était, en 1359, chanoine de Florenne (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 231).

² Ci-dessus, paragraphe 89.

³ Voyez *Cartulaire du Val-Benoit*, n° 339.

⁴ Parfondry, dépendance de la commune de Clermont lez-Nandrin. — Les chevaliers Jean de Parfondry et Hustin de Seraing sont arbitres en 1272 dans une contestation entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert et le seigneur de Ramioul. Le premier est encore mentionné en 1281, 1282, 1298 (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 324, 370, 371 et 408). Il aurait, d'après notre généalogiste, épousé la fille de Jean de Ramet, lequel était, par sa mère, petit-fils de Macaire delle Heys de Flémalle. Peut-être le personnage en question doit-il se dédoubler; mais, même dans cette hypothèse, je crois que Hemricourt verse ici dans un anachronisme, qu'à défaut de documents, il m'est impossible de corriger. Quant à la postérité de ce Jean de Parfondry, je n'y remarque rien de suspect.

⁵ Jacquemin de Parfonriu est effectivement désigné en 1282 comme fils du chevalier Jean (*Val-Saint-Lambert*, n° 370).

⁶ Ameil de Parfonriwe était en 1313 bailli du Condros (PONCELET, *Fiefs*, 1313). L'écart de dates concernant ces deux frères n'a rien qui doive nous surprendre. Le premier était évidemment assez jeune en 1282 puisqu'il avait encore son père; le second, au contraire, était en 1313 père de famille lui-même.

Johanne et Juliane. Ly deseurnomeis Johan et Ameile morirent sains hoir ¹.

491. Jakemars, leurs freires, soy mariat à Nandren et out vi fis et une filhe, assavoir : freire Ameile et freire Johan, qui sont freires chevaliers f. 83 v
 5 delle orde Saint Johan de Jherusalem, et est ^a ly dis freire Ameile à present maistre de Chantraines, assavoir bailliers d'Avallteres de la dicte religion ². Ly tirs fis do jadis Jakemars ^b de Parfonriwe est nomeis Watier; ly quars, Jakemin; ly v^o. Thirys; et ly vi^o, Abiers ³; et leurs sereurs est mariée à Gilchon de Grimomont.

10 492. Item, Watier, fis do jadis Jakemars, at trois fis et quatre filhe, assavoir freire Ameyle, qui est chevalier de la dicte religion Saint Johan, freire Johan, qui est freires prestre de ceste meïsmes ^c religion et vestit de Flemale, Angnès, Maroie, Deniset et Ydelette.

13 493. La dicte Angnès est mariée à Raskin de Sorines, doqueile Rassekin Watir de Moge, fis do jadis saingnor de Warfezééz az xx enfans, estoit

^a AG des. — ^b A Jakamars. — ^c Sa. mesme.

¹ Jean est mentionné en 1316, 1318 (PONCELET, *Fiefs*, 16, 221).

² Frère Ameil de Parfontrien était maître de Chantraines en 1386. Il succéda en cette dignité au frère Henri de Saint-Trond, lequel avait remplacé lui-même un frère Baudouin de Parfontrieu. Le frère Ameil précité eut pour successeur, vers 1406, son propre frère, le frère Jean, dont il est ici question et qui mourut en 1411. Il avait été à Role pendant vingt-quatre ans et huit mois. Son épitaphe se voyait dans l'église de Flémalle-Grande (NAVEAU, 801), GACHET, *Essai sur le bailliage d'Avallterre*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, pp. 36-38; WAUTERS, *Canton de Jodoigne*, p. 42).

³ Le 14 octobre 1380, Thierry de Parfontrieu, fils de Jean, relève la maison, cour, jardin, etc., de Parfontrieu, après le décès de son père. Le 6 juillet 1383, Thierry, Wauthier, Jacquemin et Aulbert de Parfontrieu, fils de feu Jacquemin, relèvent, en vertu du testament de feu Thierry, fils de Jehan de Parfontrieu. Le 12 juillet suivant, ils reconnaissent à damoiselle Juette de Waroux, fille de feu Guillaume et veuve de Thierry susdit, une rente de vingt muids d'épeautre sur la terre, maison et dépendances de Parfontrieu. Le 28 janvier 1384, Jacques de Parfontrieu relève pour son compte les parts de ses trois frères dans le fief susdit (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 43, 416 et 428 v°). Abier, Watier et Jacques, 1385 (*Val-Saint-Lambert*, n° 735).

gransirs ¹; s'en sont trois juvenes enfans, Pirlouz, Waltelet et Johan. Et ly atre enfans seculiers do dit Watier de Parfonriwe ne sont encors marieis.

494. Item, Jakemin ^a, fis do jadis ^b Jakemars de Parfonriwe, soy mariat à damoysselle Katerine, fille jadis Libier de Fletengne, le halier ²; s'en at on fil, nommeit Jakemin, et une filhe, mariée à Gilhe de Coir, fil jadis Johan ³ de ^c Coir, escuwier.

495. Thiris, fis do jadis Jakemars, at chink juvenes enfans, assavoir Jakemin, Ysabeal, Johanne, Angnès et Clemenche ^d. Et Abier, ses freires, en at quatre, assavoir Jakemin, Angnès, Ysabeal et Nycol, qui tos sont juvenes. 10

496. Item, Houwes, freire al jadis Jakemars et fis al viez Ameile de Parfonriu, out dois fis, Hanekin de Chamont et Houwet; lyqueis Hanekin ^e morit sains hoir. Mais do dit Houwet est une filhe, nomée Angnès, qui at dois juvenes fis. l. 89

497. Item, damoysselle Ysabeal, promerain filhe al viez Houwet et sereur ^f à Jakemars et à Houwet devant nomeis, fut mariée à Gerar d'Antines; s'en sont yssus Johan d'Antynes, manant à Chamont sor Mouze, Bertran d'Antynes, manant à Antynes, et Ameilot, et assy dois sereurs. Et ly dis Johan d'Antynes at trois fis, Johan, Ameilot et Gerar, et assy pluseurs filhes. 15

498 ^g. Item, Bertran, ses freires, at quatre fis, assavoir Biertolet, Johan, ^h Gerart et , et assy dois filhes. Et semblament at Ameylot, ly tirs freires, pluseurs enfans, fis et filhes. 20

^a A Jakemin. — ^b Sa. de dit. — ^c AJ del, Y delle. — ^d C n'a pas le reste du paragraphe. — ^e A Henekin. — ^f C n'a pas ce paragraphe.

¹ Wauthier de Moges est cité paragraphe 65.

² Les enfants de feu Libert de Fletenge (Vlijtingen) obtiennent du pape Grégoire XI, à peine intronisé, des faveurs diverses : le 27 mars 1571, un canonical pour Libert; le 25 avril, une prébende au Val-Benoit pour Marguerite; le 5 mai, une autre au même monastère pour Agnès; enfin le 17 juillet, quelque autre faveur pour Catherine; mais celle-ci, à ce qu'il semble, préféra se marier (Notes de DOM BERLIÈRE).

499. Item, damoysselle Aely, seconde filhe do viez Ameile de Parfonriu, fut mariée à Badewin d'Achou ¹, citain de Liege; s'en issit Johan de Parfonriu, qui fut secretairs delle citeit de Liege et des XII appasenteur ^a des lynages delle évesqueit de Liege tout ensemble par l'espause de XL ans ⁵ continueis ², et morit sains hoir. Chis Johan out dois freires germains et une sereur, assavoir Ameile de Parfonriu, Badewins, le cangeur, qui morit sains hoir, et damoysselle Maroie.

500. Ly dis Ameyles ³ soy mariat alle filhe Johan de Casteal, fil monsaingnor Anthone de Gemeppe, chevalier ⁴; s'en est uns fis, nomeit Johan ¹⁰ Ameile de Parfonriu, et une filhe, mariée à Renechon le Foymen, de Montegnéez. Ly dis Johan Ameyle est nouvellement marieis à damoysselle Magriette, filhe jadis Gilhe Polarde, escuwier ⁵. Et ly dis Renechons ly Foymens at des hoirs. f. 80 v

501. Item, damoysselle Maroie, sereur à Johan Ameile et Badewien ¹⁵ deseurnomeis, fut mariée à Wilhelme d'Abéez, manant à Vileir des Temps ^b,

^a Ainsi AG, Q appasenteus, B appaisenteur, C appaisiteurs. — ^b AGB des Temps, Y au Temps, CQJ les Templea.

¹ Baudouin d'Achou avait cessé de vivre le 27 mai 1349, date à laquelle Jehan de Parfontrieu relève un fief dépendant de sa succession (*Cour féodale de Liège*, 40, fol. 11 v°).

² Jean de Parfontrieu apparait comme clerc, secrétaire de la Cité, en 1368 (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 503). Il exerçait encore cette fonction en 1376, au témoignage du chroniqueur de 1403, qui le qualifie d'homme sage et éloquent (BACHA, p. 568). Comme secrétaire du tribunal des XII, il doit avoir succédé à Goffin de Hemricourt, nommé le premier à cet office, et avoir précédé notre Jacques de Hemricourt, lui-même, qui en était investi en 1584.

³ Ameile de Parfontrieu, manant à Flémale, prend en emphytéose, avec consorts, les mines de plomb et d'argent situées des deux côtés de la Meuse, entre Huy et Amay (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 265).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 251.

⁵ Un fragment de son contrat de mariage est conservé dans le registre de la collégiale de Saint-Pierre, n° 621. La date, malheureusement, y fait défaut. Jehans de Parfontrieu déclare posséder, dès à présent, « une court, maison, jardins, viviers, près et terre alle Petite Flémale, en lieu condist alle Heys », etc. Il promet à Gilles Pollarde de doter sa future de 80 muids d'épeautre sur ses biens. M. Poncelet en faisant usage de ce document (*Maréchaux*, 84), lui a erronément attribué la date de 1550, car on y trouve la mention de Renewar de Pont d'Avroy, jadis maistre de Liège; or, ce maistre ne fut élu que le 25 juillet 1588.

882
à J. Denis (?)
par H.
été comme
finir, XII.

en Condros; s'en issit Wilhelmes ly juvenes, maintenant vivant, et damoy-selle Aely, qui fut mariée à Lowy des Sefawes, qui fut fis Libier de Moges, fil do saingnor de Warfezéez; lyqueis Lowy en at trois juvenes enfans ¹.

502. Item, damoysselle Johanne, tirche filhe do viez Ameiles de Parfonriu, fut mariée à Warnechon de Mohale; s'en at quatre enfans, assavoir ² Amelot, Badewien, Freris et Juliane, qui ont pluseurs enfans.

503. Item, damoysselle Juliane, quarte et dieraine filhe do viez Ameile de Parfonriu, fut mariée à Rigault del Vaz, de Nandren ²; s'en furent dois sereurs, assavoir Sapoule et Johanne; laqueile Sapoule n'at nulle hoir, mais la dicte Johanne at dois fis, dont ly uns est nomeis Alar de Tilhece ³, et ly ¹⁰ atre Johan.

(*Sa.* 180) **504.** Ilh vous at esteit chi devant declareit asseis ordinément le genealogie Ameile, fis monssaingnor Johan de Parfonriu ^b, engereit ^c en la filhe monssaingnor Johan de Ramey; se dirons chi après de ses trois sereurs.

^{1. 96} **505.** Ly ainsnée filhe do dit monssaingnor Johan de Parfonriu fut ¹⁵ mariée al castelain de Mohaut adont vivant ³; s'en issirent ly castelain ⁴ et Thirys de Mohaut, canonne de Huy, qui fut ly plus beaz canones et ly miez tailhiet et formeis de tos membres qui fust en la dyoceis de Liege ⁵; et orent chis dois freires dois sereurs, grandes et pussante de coir.

^a D'après AGB, CQJ Tilhice. — ^b *Sa.* Parfoadricu. — ^c *B* eugenreit.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 62.

² Cfr. PONCELET, *Fiefs*, 91, 229, 465.

³ Juliane de Parfonriwe épousa Thierry l'Ardenois, châtelain de Moha, dont elle était veuve en 1326 (PONCELET, *Fiefs*, 76), il était fils du châtelain Gérard et cité en même temps que celui-ci en 1299 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 566). Gérard avait pour père le châtelain Thierry vivant en 1259, tous deux chevaliers (PONCELET, *Maréchaux*, Preuves, n° XXIIV).

⁴ Gérard l'Ardenois, écuyer, était châtelain de Moha, de 1514 à 1531 (PONCELET, *Fiefs*, 156, 586). Jean de Verlée est dit son oncle en 1525 (*ibidem*, 501).

⁵ Thierry de Moha était chanoine de Huy en 1530 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 560).

506. Chis secon castelain fut, à son temps, compteis por ^a l'unk des plus apparies ^b, hardis et entreprendans escuwier qui fuist en ce paais. Ih out dois fis, assavoir ly castelain maintenant vivant, nomeit Adulphe ¹, et ly atre est nommeis ly Ardenois, et y at pluseurs filhes. dont lesalconnes ⁸ sont petitement gouvernéz. Ly juvenes castelain descurdit ^c n'at nulle hoir legitime. Et do dit Ardenois sont demorée dois filhes, dont ly une fut mariée à Johan Colay, d'Amaing, et secondement ^d est elle remariée à une homme de Latines; et ly atre filhe est mariée à giovane Wilhelme delle Crois, de Lexhy, et secondement à Wilhelme, fil jadis Johan del Coir, escuwier ².

10 507. Item, ly une des sereurs des deseurnomeis castelain et Thiry de Mouhaut fut mariée à Famelet; s'en sont yssus planteit d'enfans, qui ne (S^r. 187) sont nint bin de ma cognissanche. Et, delle seconde sereurs ³, sont issus ly Vyrons de Huy.

15 508. Et ly tirche sereur fut mariée à monssaingnor Johan de Denville, chevalier, manant à Havelange ⁴; s'en issirent Johans, Gerar, Thiry, Anseal, Houwes, Wilhelms, Everart ⁵, et trois sereurs, dont ly une, nomée

^a A par, B por, CQGJ pour. — ^b Ainsi AGB, Q appareilles, CJY monque. — ^c A -decs. — ^d A secondement.

¹ Adolphe, châtelain de Moha, probablement fillenl de l'évêque Adolphe de la Marck, est mentionné en 1372 (*Chartes de Neufmoustier*), mais il semble que l'évêque Jean d'Arckel, pour se conformer à la première paix des Vingt-Deux, ait été obligé de destituer Adolphe et de nommer un châtelain ayant des possessions au pays de Liège ets'obligeant à défendre la forteresse au nom de l'évêque, du chapitre et de la patrie. Hubin de Fanchon fut désigné (*Chronique de 1402*, pp. 566, 568). A l'avènement de l'évêque Arnoul de Hornes, notre Apolphe s'empressa de reconnaître le nouveau seigneur et de relever de lui sa châteltenie, 3 février 1380. Plus tard il la transporte à Daniel de Hosden, qui en fait relief le 9 janvier 1400 (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 101 v°).

² Voyez ci-dessus, paragraphe 466, où ce Guillaume est signalé comme étant encore célibataire.

³ Jeanne de Moha, fille de feu le châtelain, était en 1326 la femme de Gérard Viron (PONCLET, *Fiefs*, 76).

⁴ Denville est une dépendance de la commune de Miéret, province de Namur. Jean de Denville, chevalier, habitait Havelange, au témoignage de notre chroniqueur; il n'y a pas lieu d'en douter, quoique je ne l'aie jamais rencontré. Son existence doit se placer vers 1340-1350

⁵ Quatre de ces frères : Jean, Gérard, Guillaume et Everard, prisonniers à la bataille de Basweiler, sous Robert de Namur, obtiennent en 1374 et plus tard des indemnités diverses. Jean, l'aîné, est le mieux loti : son seau porte trois lions couronnés, écusson en cœur, au sautoir. Les plus jeunes brisent d'une étoile sur le sautoir (DE RAADT, I, 375).

damoyelle Oude, fut mariée à Chierbon d'Oing ¹ et morit sains ^a hoir, et les atres dois sont nonains ^b alle Vaz Nostre Damme ².

90 v 509. Ly deseurnomeis Johans, ainsneis fis do dit monssaingnor Johans de Denville ³, fut promirement marieis alle damoyelle de Vivang, qui morit sains hoir, et secondement alle fille monssaingnor Fastreit de ⁵ Kemexhe, chevalier; s'en est uns fis, nomeis Johan, et une filhe. Ly dis Johan ly jovene est marieis alle filhe Badewin de Hermalle ⁴; et sa sereur, a Gilhe. saingnor de Netines ⁵, qui at plusieurs enfans; s'en est une des filhe mariée nouvellement al fil monssaingnor Daneal de Selhe, chevalier ⁶.

510. Item, Gerar, fis monssaingnor Johan de Denville, soy mariat à ¹⁰ Estable, en la conteit de Chigny; dont y sont pluseurs enfans, assavoir Johan, Thirys, Gerardin, et une filhe, mariée à Gerart de Chypey, manant à Seronchamp; s'en at des hoirs. Ly dis Johans est marieis alle filhe Ywotte d'Okyr; et ly dis Gerardus ^c, à Huy; s'en sont ly hoirs. Et ly dis Thiris est moyne de Sains Hubier et prieuz de Boilhon, et ayme et honore grande- ¹⁵ ment ses amis.

^a A sans. — ^b A nonās. — ^c A Geradins.

¹ Un Guillaume Cherbons d'Oint fait un relief à Huy en 1529 (PONCELET, *Fiefs*, 328). Je n'oserais affirmer que c'est le mari d'Oude de Denville. Le fief Charbon relevait de la cour féodale de Laroche (DE LEUZE, *Histoire de Laroche*. Arlon, 1881, p. 118).

² L'une d'elles se nommait Juliane, comme son aïeule.

³ Jean de Denville fut bailli du Condros, cité comme tel en 1567 (*Val-Saint-Lambert*, n° 645), 1569, 1571 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 83, 169), 1573, 1576 (*Cour féodale*, n° 41, fol. 68 v°, 87). Cette dernière année, les Hutois en révolte contre l'évêque, pillèrent et détruisirent les résidences de notre bailli et le condamnèrent au bannissement (MATHIAS DE LEWIS, p. 129). L'évêque le remplaça par Huwet de Bassines et lui donna, sans doute en compensation, la prévôté de Bouillon, qu'il conserva jusqu'à sa mort, comme nous l'avons vu ci-dessus (paragraphe 62).

⁴ Jean de Denville, comme époux d'Agnès de Hermalle, relève à Huy, le 17 février 1402, après la mort de Baudouin, son beau-père (*Cour féodale de Liège*, n° 43, fol. 124). Sur Baudouin de Hermalle, voyez paragraphe 102.

⁵ Gilles de Nettines était fils de Pierre Hustin, chevalier, rencontré ci-dessus, page 140. Il vivait en 1585 (*Mélanges Kurth*, p. 181).

⁶ Dannekin, fils de messire Daniel de Seilh, chevalier, relève le 31 mars 1592 son manoir et assise à Seilh (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 169).

511. Item, Thiris, troizeme fis monssaingnor Johan de Denvilhe, est sornomeis Drumars de Denvilhe. Ilh prist à femme une des ^a filles Pirar Pilho, de Huy; s'en est uns fis tant soilement, nomeis Johan Drumars, qui est marieis alle filhe Johan de Leuz, le parmetir, et n'ont nus hoirs.

8 512. Item, Ansez, Houwars et Everart, enfans monssaingnor Johan de Denvilhe, morirent sains ^b hoir. Et Wilhelmes soy mariat alle filhe de damoysele ^c de Roysur l'Eawailhe ¹; s'en out on fil et une filhe. Chis fis (S^r. 186) morit jovene de xvi ans ou environ, et ly filhe est mariée à Franchois des Changes, de Dynant, qui à present demeure à Havelange ².

10 513. Item, ly seconde filhe monssaingnor Johan de Parfonriu fut 1. 91 mariée à Joupilhe, en Ardenue ³; s'en sont pluseurs enfans, desqueis je n'ay nulle connissanche. Et ly tiree fut mariée à Helyen de Bois; s'en issirent Hapar de Bois, qui morit sains hoir, Johan de Bois, Jakemar, Clainence ⁴ et Yde.

15 514. Do dit Johans de ^e Bois, fil Helien de Bois, issirent Happelos de Bois, Aely et Ydoul. Ly dis Happelos at on fis nommeit Albiert et une filhe nomée⁵. Aely, sereur de dit Happelo, at on fil. nommeis Andrier de Taviere, qui at pluseurs enfans. Et Ydoul, sereur à Ely ⁶ et à Happelos

^a Sa. de. — ^b A sans. — ^c A de damoys', GM de damoiselle, J la dam^e, Y la dame, Sa. de Damoysea, C de damoisea, Q du damoisea. La forme masculine seroit peut-être plus séduisante au point de vue du sens, qu'aucun document ne permet malheureusement de contrôler; mais la leçon fournie par Sa CQ est suspecte dans son radical autant que dans sa terminaison: au moscutin, Henricourt emploie couramment dameheal ou dameheaz; cette forme damoysea doit se rattacher à damoys', qui est l'abréviation ordinaire de damoysele. — ^d Sa. Clem. — ^e CBGz de, A del, Q du. — ^f CBG de, A do, QJY du. — ^g CQGY suppriment l'espace blanc. — ^h Selon AB, J a Aliz, CQ a Aely.

¹ Roisur, désigne sans nul doute Royseux, dépendance de Vierset. On distinguait jadis Roisur *sour le Val* et Roisur *sour le Mont*; or, comme on trouve également Roisur *te See*, j'en conclus que Roisur *sour le Val* a dû se dire aussi *l'Eawailhe*. Information prise dans la commune, on m'assure que cette dénomination y est complètement oubliée aujourd'hui.

² Franchois de Canges, de Dinant, relève en 1390 vingt-huit bonniers de bois à Havelange (*Cour féodale de Liège*, reg. 42, fol. 1 v°).

³ Dépendance de Hodister, canton de Laroche.

deseurnomeis, at sept enfans, assavoir trois filhes et quatre fis, nommeis Gerars, Kinet, Servot et Lowet, qui ont gran nombre d'enfans.

515. Item, Jakemars de ^a Bois, freires al dit Johans de Bois, at on fil, nommeit Helien, qui at sept enfans. Et Clamence, sa sereur, at trois fis, nomeis Jakemars, Hellot et Badewien, qui ont des hoirs. Et ly atre sereur, ⁵ nommée damoyse Yde, at vi enfans.

516. Ors vos at esteit remonstré tot la gieste et generation delle premiere filhe monssaingnor Johan de Ramey, mariée à monssaingnor Johan de Parfouriu; se retournerons ^b à sa seconde filhe, qui fut mariée à Lowy del ^c Sefawe. 10

(Su. 189) 517. De cesty Lowy issirent Lowys et Johans del Sefawe, canonne de Saint Poul ¹. Ly dis Lowys soy mariat alle filhe de saingnor de Cleremont ², 1. 04 qui avoit en devant esteit femme à viez voweit de Horion, et en out dois filhes, dont ly une, nommée damoyse Aely, fut beghine à Sains Cristofore, et ly atre fut mariée à Renart Malquerant d'Abéez; s'en sont ly hoirs. 15 Chis dois freires issirent, de part leur peire, del saingnor de Hermalles, delle coistie delle Noeevilhe; se portoient d'azure à flours ^a de lys d'or et erioient Domartien. Ilh orent une sereur mariée al damehez de Davyster, dont i furent plusieurs fis mal governeis, qui orent une sereur mariée à Colar Grawele ^e, le boskellon d'Ougrée, dont y sont ly hoirs. 20

518. Par tant que, des enfans monssaingnor Wilhelmes de Flemale, fil monssaingnor Makairs delle Heys, nos n'avons encors traitiet que des trois tant soilement. assavoir de monssaingnor Colar le Marixhaz, monssaingnor Wilhelme le Hyer, et de monssaingnor Johan de Ramey, chevaliers, et de ^f leurs hoirs, nos retournerons ^g alle quarte ^h fil, qui fut nomeis Henrys ly 25 Damehez de Flemale.

^a A do. — ^b Ainsi A, ailleurs retourne-. — ^c AGJY del, CBQ des. — ^d CBQG fleurs. — ^e Ainsi ABGJY, Q Grawelle, C Graweau. — ^f A delle — ^g Ainsi A, ailleurs retournerous. — ^h Ainsi BQ, A quatre.

¹ Jean de Sefawe était chanoine de Saint-Paul en 1380 (*Cartulaire de Saint-Paul*, 209).

² Jeanne de Clermont, veuve de Jean, avoué de Horion. Voyez ci-dessous, paragraphe 778.

519. Chis Henrys ly ^a Damheaz de Flemale soy mariat en linage de Preit, à Liege, et out des tres beaz enfans, assavoir quatre fis et trois filles. Ly ainsneis de cest quatre fis fut nomeis Wilhelmes de Flemalle, esquevin de Liege; se morit sains hoirs al batailhe à Nyerbonne, deleis Huy ¹. Et
 5 Johan, ses freires, morit assy alle dit batailhe de Nyerbonne, et fut esquevin de Liege ²; se ^b soy mariat à damoyelle Angnès, fille saingnor Goseal Paiien de Warséez ^c, esquevin de Liege, qui ly donnat son eskevinage ³; et orent dois fis, Henry Dameheaz et Gossewien.

520. Chis secon Henry ly Dameheaz prist à femme damoyelle Ysabeal, f. 92
 10 filhe Warnier de ^d Lavoir, qui fut mult belle et gratieuse. Ilh orent trois enfans, assavoir Henry li Dameheaz, Johans ^e et Johanne. Chis juvenes Henrys est marieis nouvellement alle filhe naturéez monssaingnor Henry d'Ourte, chevalier ⁴. Et Johans, ses ^e freires, soy mariat alle filhe Colar de Grasce, ly cangeur; s'en est une filhe. Et Johanne, leur sereur, soy mariat à
 15 Gerart, fil Badewien Douchet, dit de Lardier; s'en est uns fis, nommeis Badewien. Et par tant que nus hoirs marles n'est demoreis des atres enfans le jadis monssaingnor Wilhelme de Flemale le viez, at Henry Dameheaz ly jovene, dierains nommeis, encargiét de noveaz les armes entirs de cest coistie, assavoir d'argent al satoir de geules, qui crient Hozemont.

^a Sa. n'a pas ly. — ^b B sy. — ^c Ainsi C, A Varseez, B Warzeez. — ^d A do, J du. — ^e Sa. se.

¹ Guillaume de Flémalle, écuyer, échevin de Liège depuis 1314, mort à la bataille d'Airbone le 27 mai 1328 (DE BORMAN, I, 161).

² Jean de Flémalle, écuyer, échevin de Liège depuis 1323, tué, comme son frère, en 1328. Sa veuve convola en secondes noccs avec Guillaume de Pilsoule et mourut le 25 septembre 1365 (DE BORMAN, I, 170).

³ Goseal ou Goswin Payen de Warzée, échevin de Liège depuis 1314 jusque vers 1325 (*ibidem*, 162).

⁴ Henri Dameseaus et Jean, son frère, fils de Henri de Flémalle, relèvent le 8 mars 1372 le quart de la maison ayant appartenu à Buchar de Hollogne; puis, du consentement de sire Jean de Flémalle, curé de la Madeleine, leur oncle, en font transport à Colar Flockelet, le jeune (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 828).

⁵ Henri d'Ourte, chevalier, fut seigneur de Tinlot. Il était probablement fils de Guillaume d'Ourte, seigneur de Fraiture, qui releva Tinlot en 1324, comme époux de Mathilde, fille de Warnier de Solaing (PONCELET, *Fiefs*, 85).

521. Item, ly dis Gossewien ¹, fis Johan de Flemale, esquevins de Liege, soy mariat à damoysele Katerine, filhe monssaingnor Houwe de Hacourt, chevalier; s'en at dois fis, assavoir Johan, qui est canonne de Saint Lambiert ², et messire Houwe, qui nouvellement at pris l'ordenne de chevalerie ³.

5

(Sa. 190)

522. Item, ly tirs fis do viez Dameheaz de Flemale fut nomeis Henris; se morit sains ^a hoirs. Et ly quars fut nomeis messires Badewien de Flemale, chevalier ⁴, qui soy mariat alle filhe saingnor Nogir de Saint Servais, qui avoit à femme la sereur do viez voweit de Horrion. Chis messires Badewien out de la dicte damme trois fis et trois filhes, assavoir Henrys et Olivier, qui morirent sains hoirs, et ly atre fut nomeis messires Wilhelmes de Flemale, chevalier, qui semblament est trespasseis nouvellement sains hoirs ⁵.

f. 92 v

523. Item, ly ainsnée filhe do dit monssaingnor Badewien de Flemale,

^a A sans.

¹ Goswin de Flémalle, homme allodial en 1339, 1363 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 307, 393), fut élu maistre de Liège le 25 juillet 1379 (*Cour féodale*, n° 42, fol. 13 v°), mourut le 31 mars 1386 et fut enterré à Notre-Dame-aux-Fonts (NAVEAU, n° 414).

² Jean de Flémalle, chanoine de Saint-Lambert, mort en 1422 (DE TÆUX, II, 143).

³ Hugues de Flémalle, chevalier, s'était marié d'abord avec Marie de la Boverie, veuve de Jean de Coir, échevin de Liège (ci-dessus, page 207); séparé d'elle canoniquement, il épousa Agnès Wilkar d'Awans, veuve de Baudouin de Hologne, mort en 1403, et eut d'elle Jeanne de Flémalle, héritière de Tinlot, qui s'allia avec Gilbert de Seraing. Le chevalier Hugues vivait encore en 1425; sa femme mourut le 19 février 1439 (NAVEAU, 361).

⁴ « Balduinus de Flemale, filius quondam Henrici le Damoiseal, » relève le 6 février 1320, par transport de Guillaume de Flémalle, son frère aîné, échevin de Liège, et par succession de leur père (PONCKLET, *Fiefs*, 253). Euuyer jusqu'en 1358, on le voit signer avec les partisans des Awans la Commission de la Paix. A partir de 1359, il est chevalier (*Cartulaire Saint-Lambert*, III, 371, 609; IV, 124, 128), et meurt le 6 décembre 1365 (NAVEAU, n° 359). Isabelle de Saint-Servais, sa femme, était défunte le 26 novembre 1358.

⁵ Henri et Guillaume de Flémalle, fils du chevalier qui précède, sont nommés dès 1339 parmi les alleutiers de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 371, note). Le père cède à Guillaume un menu fief qu'il relève le 12 août 1346 (*Cour féodale*, n° 40, fol. 178 v°). Devenu chevalier avant 1366, il est élu maistre de la Cité le 25 juillet 1378 (et non 1388) et succède à Guillaume de Coir comme membre du tribunal des Douze. Sa mort doit être antérieure à 1397.

fut mariée à Jakemin delle Roche, escuwier ¹, fil monssaingnor Franke delle Roche, avoweit de Fleron, chevalier; s'en est x enfans ou plus, vivant à present, assavoir : Franke, qui n'est point marieis ², Badewien, qui at esteit maistre de Liege ³, Jakemin, Johau et Henrys, damoyselle Lucie, ⁴ femme Johan de Biertinhers ^a, une qui est nonnes alle Vaz Benoit, une atre qui est nonne à Robiermon, et pluseurs atres dont je n'ay nint bin le connaissance ^b.

524. Ly dis Badewins delle Roche est marieis alle filhe Gerar Paster de Tongres, engenrée en damoyselle Beatri, filhe do viez Radout Surlés de ¹⁰ Tongres; s'en at dois fis, Johan et Wilhelmes. Ly dis Johan n'est point marieis ⁴, et Wilhelmes ^c est tot nouvellement canonne de Saint Lambiert, assavoir en mois de septembre, l'an mil trois cens quatre^{xx} et xix. Et tant que des atres freires et sereurs de dit Badewien, je nen ^d say lyqueis sont astaleis ne lyqueys non.

¹⁵ 525. Delle seconde filhe ⁵ monssaingnor Badewien de Flemale, qui fut mariée à monssaingnor Johan, saingnor de Roveroit, le jovene, jadis cheva-

^a Sa. Bert-. — ^b AG le co., BC co., QJY nulle co. — ^c B et l'atre. — ^d AB nen, CQG oe.

¹ Jacques de la Roche (le registre met fautivement Jehan) releva le 15 octobre 1545 deux bonniers à Villers-l'Évêque, par succession de sa femme, fille jadis Baudouin de Flémalle (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 194). Jacques de la Roche ne vivait plus en 1574.

² Frank et Baudouin, enfants de feu Jacques delle Roche, écuyer, sont présents à Liège, le 22 juillet 1574 à un acte écrit par notre chroniqueur lui-même (*Cartulaire du Val-Benoit*, p. 599). Trente ans plus tard, nous rencontrons ce Frank parmi les partisans les plus acharnés de Thierry de Perwez, qui lui confère, le 16 avril 1407, une place d'échevin de Liège (JEAN DE STAVELOT, p. 108).

³ Baudouin delle Roche fut élu maistre de Liège le 25 juillet 1397; il le fut encore en 1401 et 1405. Exilé comme laidroit le 7 octobre 1403, veille de la proclamation de la paix de Tongres, il fut rappelé en 1406 quand ses amis reprirent le pouvoir, mais il périt à la bataille d'Othée (1408), de même que son fils Guillaume (JEAN DE STAVELOT, 34, 99, 119).

⁴ Jean delle Roche, seigneur de Beausaint, vendit le 29 novembre 1420 la cour, maison et assise de Flémalle, fief de la commanderie de Chantraine ou d'Avalterre, au chapitre de Saint-Denis (BORMANS, *Cartulaire de Saint-Denis*, p. 159). Célibataire encore quand Henricourt écrivait, il épousa ensuite Marguerite de Seraing-Pannetier, puis, en 1456, Aely de Velroux dite de Lexhy, veuve de Henri de Hosden, chevalier. Il était souverain maieur de Tongres en 1452, échevin de Liège depuis 1434 et mourut entre le 1^{er} novembre 1459 et le 29 avril suivant (DE BORMAN, *Echevins*, I, 359).

⁵ Marie de Flémalle, mariée à Jean, seigneur de Rouveroit (ci-dessus, page 241).

lier, est faite plaine mention en la genealogie do castelain de Hozemont; et semblament est faite mention de monssaingnor Johan de Kemexhe, qui out l'atre sereur ¹, en la genealogie monssaingnor Rigaut de Beariu; sy nos en tayrons, par eaze de brieteit.

f. 95 **526.** Et assy, par tant que Henrys, freires al dit monssaingnor Badewien **8**
de Flemale, morit sains hoïrs, n'en sierat chi plus avant parleit.

(Sa. 194) **527.** Vos aveis entendut la genealogie des hoïrs marles Henry Dämme-
heal de Flemale, ly viez, qui fut ly chinqueme fis monssaingnor Wilhelme,
fil monssaingnor Makaïre delle Heys; sy dirons des trois filles le dit Henry
ly Dämmeheal. 10

528. Ly promeraine fut nomée damoysselle Alixandre ^a et fut mariée à
Hombretoïie del Pas de Wonke ², freire le Bechut de Wonke, qui fut uns
bons escuwiers. Do dit ^b Hombretoïie et de damoysselle Alixandre issit Johan
Hombretoïe, qui morit sains hoïrs; et en sont dois filles, damoysselle Kate-
rine et damoysselle Wilhemette. La dicte damoysselle Katerine fut mariée à **15**
Wilhelme de Momsteghen, de Meliens, et en sont quatre fis et une filhe,
qui est canonesse de ^c Blize ³; lyqueis fis sont nomeis Wilhelmes, Hom-
biers, Alixandre ^d et Johans. Ly dis Wilhelmes est canones de Saint Ser-
vais de Treit ⁴. Ly dis Alixandres est canones de Fosses, et ly dis Johans
(Sa. 192) canones de Nassonge. Et ly dis Hombiers est secretaïres des xii appais- **20**
teurs des lynages delle evesqueit de Liege ⁵, et est marieis à damoysselle 1542

^a Sa. Alexandre. — ^b Sa. omet dit. — ^c AGQJY de, BC a. — ^d Sa. Alex., et de même ci-dessous.

¹ Catherine de Flémalle, femme de Jean de Kemexhe (paragraphe 582).

² Damoiselle Alissandre étoit veuve en 1555 (*Val-Saint-Lambert*, n° 558).

³ Agnès de Momsteghen étoit chanoinesse de Munsterbilsen en 1580, 1590 (*VAN NEUSS, Inventaire des Archives de Munsterbilsen*, n° 987, 995).

⁴ Guillaume de Momsteghen obtint d'abord un canonicat à Notre-Dame de Maestricht, le 21 novembre 1571, après la mort de Guillaume de Genapia; ensuite, le 10 novembre 1575, une expectative au chapitre de Saint-Servais (Notes Vaticanes, communiquées par DOM BEALIÈRE).

⁵ Humbert de Pas a évidemment remplacé Jacques de Hemricourt comme secrétaire des Douze; mais il avait été auparavant elere du maître (1574-1584) et secrétaire des Echevins (1587-1589). Membre de la cour allodiale depuis la réorganisation en 1405, jusqu'à sa mort, arrivée en 1452. On sait aussi qu'il fut l'auteur d'une chronique dont le texte complet parait perdu aujourd'hui (*DE BORMAN, Echevins*, I, 411, 419; BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège*, 574).

Pentecoste de Fletenges ¹, dont ilhe est une filhe tant soilement, nomée Katerine, qui est mariée alle voweit de Crescengnéez, fil jadis Johan de Crescengnéez, escuwier. Item ly dis Hombiers, qui at esteit asscis nouvellement veves, est remarieis à damoysselle Maroie, filhe jadis Gerart de Houten ².

529. Et ly atre filhe damoysselle Alixandre, qui fut nomée ^a damoysselle Wilhemette, fut mariée à Payves, en Hesbaing, al fil Henry de Payves, et en sont pluseurs enfans.

530. Ly seconde filhe Henry Dammeheal de Flemale fut mariée à f. 93 v
 10 Johan, fil Gerart de Hozemont, dont cleir mention est faite chi devant, en capitle do castelain de Hozemont ³.

531. Item, ly atre filhe Henry le Dammeheal, nomée damoysselle Maron, fut mariée à Henry de Lavoir, freire à Warnier de ^b Lavoir ⁴; sy orent on fil, nommeit Johan de Lavoir, de Sovereine Averoit ^c, et assy dois filhes,
 15 dont ly une, nommée Maroie, fut mariée à monssaingnor Adulph ^d de Carneur, chevalier, esquevin de Liege ⁵, et ly atre à Johan Cornet de Fleron ⁶. Ly dis Johan de Lavoir soy mariat dois fois; delle promeraine femme fut une filhe, mariée à Renechon de Wandres, qui estoit cuziens germains alle bon saingnor d'Argenteal; se n'en cognoy nus hoirs.

^a A nome — ^b CBQG de, A do, et de même ci-dessous. — ^c A Averoir, BQG -oit, C -oy. — ^d CQ Adulphe, BGε Adolphe.

¹ Sœur probablement de celles mentionnées ci-dessus, paragraphe 494.

² Gérard de Houtain habitait en 1354 la rue Hors-Château (*Val-Saint-Lambert*, n° 567). Il est encore cité en 1357, mais ne vivait plus en 1574 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 255, 515).

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 447.

⁴ Henri de Lavoir, mentionné dès 1316 (PONCELET, *Fiefs*, 177), fut maître d'Avroy de 1318 (*Stock des Pauvres-en-Ile*, 170; PONCELET, *Maréchaux*, n° 63; *Fiefs*, 58); puis maître de Liège de 1324 à 1326 (PONCELET, *Fiefs*, passim; *Cartulaire du Val-Benoît*, n° 209). — Warnier de Lavoir apparaît comme frère du précédent en 1318 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 187).

⁵ Voyez ci-dessus, page 216, note 6.

⁶ Corneis est mentionné comme gendre de Henri de Lavoir dès 1324 (PONCELET, *Fiefs*, 296).

532 Item, ly dis Johans de Lavoit soy mariat la seconde fois ^a alle sereur monssaingnor Pire de Chinvilhe, chevalier ¹; s'en sont Henry de Lavoit, canonne de Saint Servais de Treit ², Ernus et Renart, et assy une filhe, mariée à Rigaut de Mohin.

533. Item, de monssaingnor Aoust de Charneur et de damme Maroie de ³ Lavoit, sa femme, sont quatre fis et une filhe, assavoir Gilhes, qui est de petit regiment, Henrys, qui est canonne de Saint Servais de Treit ⁴, Ernus, qui est canonne de Nostre Damme de Treit ⁵. Englebiert, qui est moyne à Stavelot, et damme Aely, qui at à marit monssaingnor Thiry de Moylant ⁶, chevalier ⁷, lyqueis messires Thiris at de la diete damme une fis, nomeis ¹⁰ Thiry, mariet nouvellement alle filhe monssaingnor Johan de Gotehen, chevalier ⁸, et une filhe, qui est assy nouvellement mariée à Godefroid Chadelier, de Biersés, escuwier ⁹. Et ly dis Johain ^a Coirnés at eyut ^c gran
 f. 94 nombre d'enfans seculiers et en religion ^f; mais ilh n'y at nulle dont ly amis pussent avoir nulle gran serviche. 15

^a A omet lois, B omet la sec. f. — ^b A tire? — ^c Ainsi ζ. A Moulayt, s Moulaye, B Moulant, C Moulant, G Mouhaut, Q Mouhault, M Mohault. — ^d Sa. Johan. — ^e A oyut, G oyeu, B out, C heyu. — ^f CQ et en rel., AGB en rel., JY néant.

¹ Sera commenté au paragraphe 632.

² Mentionné comme tel en 1372, il ne vivait plus en 1398 (DOPPLER, *Schepenbrieven*, I, 258; II, 102).

³ Voyez ci-dessus, page 216. Il vivait encore en 1386.

⁴ Nous n'hésitons pas à adopter ici la forme Moylant, plutôt que Moulant, qui serait de nature à égarer le lecteur. La famille en question n'est nullement originaire de Moulant, au pays de Liège; son berceau est le château de Moylant, au duché de Clèves, comme nous en avons fourni la preuve irréfragable dans « les *Echevins* », tome I, p. 206. Bien que notre personnage ait exercé les fonctions échevinales pendant vingt-quatre ans (1362-1386), Hemricourt se refuse à lui en donner le titre, à cause de la proscription qu'il eneut avec une dizaine de ses confrères. Créé chevalier à la bataille de Basweiler, où il servit dans la rotte du sire d'Oupeye, il obtint du Brabant une indemnité de 2168 moutons (DE RAADT, XII, 72). Il mourut le 26 mars 1404 (DE BORMAN, I, 215).

⁵ Thierry de Moylant épouse vers 1392 Ide, fille de Jean de Gothem, chevalier, et lui assure son douaire sur la terre de Jehanster. Adam de Moylant, leur fils, relève Jehanster en 1422 et vend cette seigneurie en 1427.

⁶ Godefroid Chadrelhier de Berzéez, époux d'Helwy de Moylant, était fils de Libert le Chadrelhier, qui en 1548, 1551, 1560, était feudataire du comte de Namur. Le 6 mai 1599, Marie, fille de Godefroid Chadrelhier de Berséez, assistée de son mambour, relève 13 bonniers au bois dit de Coréal, près de Vellaines (BORMAN, *Fiefs de Namur*, I, 67, 74, 82, 174). A peine âgée de 14 ans et demi, elle avait épousé par contrat du 12 septembre 1402, Pierre de Blehen, écuyer, à qui elle ne donna pas d'héritier, et testa en 1459 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 329).

534. Puisqu'il vos at esteit declareit queile generation est extraite des (Sa. 193)
 v fis monssaingnor Willielme de Flemalle, fil jadis monssaingnor Makaire
 delle Heys, engenreit delle filhe monssaingnor Gerart de Rulant, conte de
 Hozemont, nos dirons eli après des filhes de jadis monssaingnor Willielme,
 s sy avant que nos en arons conissance, et, premiers, delle ainsnée.

535. Ly ainsnée filhe ^a monssaingnor Willielme, fil monssaingnor
 Makaire delle Heys, nomée damoyselle Aelys, fut mariée à on riche borgois
 de Liege, qui estoit nommeis sires Lambiers Cossens, dont ilhe furent
 pluseurs enfans, assavoir uns fis, nomeis messires Willielme Cossens,
 10 chevaliers ¹, et grant nombre de filhes; s'en parleray d'une partie, car de
 tot je ne suy nint bin infourmeis. Chis messires Willielmes Cossens fut uns
 hardis et entreprendans chevaliers, et soy acquital loialment en mortel
 faite des lynages do païs et travelhat fors al vengier ses oncles, qui furent
 mors deleis le saingnor d'Awans, alle pongnyche à Lonchiens; mais ilh
 15 morit sains hoirs.

536. Et dois des sereurs furent mariées ^b à dois freires, assavoir alle ^c
 voweit de Chaiienéez ² et à Frongnut, son freire, qui portoient les armes
 de Souwengnéez, assavoir de geules à trois rutures d'argent. Do dit voweit
 issit Weris, ly bailhiers de Chaiienéez ³, qui prist à femme la sereur Watier
 20 Ponée, de Jouppilhe, qui fut freires al viez Drughien et gransires à mons- f. 94 v
 saingnor Ernut de Charneur et à ses freires ⁴.

537. Do dit Wery le bailhir furent quatre fis et dois filhes, assavoir (Sa. 194)

^a Sa omet filhe — ^b Sa. Et des dois sereurs marieis. — ^c A all, B alle.

¹ Avant son entrée dans la chevalerie, Guillaume Cossens est signalé en 1304, 1306 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 44, 65). Chevalier, il signa la Paix de Fexhe, et vivait encore en 1323 (*PONCELET, Fiefs*, 52, 95).

² Jean de Sougné, avoué de Chénée, mort en 1278, d'après son épitaphe, qu'on voyait autrefois dans l'église du lieu.

³ Wéry de Chainée, bailli du Pont-d'Amorcœur (*baillivus de Ponte*) en 1325 (*PONCELET, ibidem*, 273, 293). Il mourut en 1361 et gît à Saint-Nicolas, outre Meuse.

⁴ Voyez paragraphes 367 et 404.

Johan, Lambuches, Gilhes, Ozilhe et Maroie, et dans Werys, qui est abbés de Florines ¹.

538. Ly dis Johan, fis Wery le bailhir, prist à femme l'unne des filhes Philepot ^a de Meliens ², et en furent dois fis et dois filhes, assavoir Werot et Rennechon, qui morit juvenes ultre meire. Et, des dois filhes, est ly une ³ mariée à Rennechon, fil Renier de Lieriu; et ly atre fut promirement mariée à Symon de Colonster ³, dont ilh est une filhe, et secondement elle est remariée à Johan, fil Clouz delle Chivre, et en at des juvenes enfans ⁴. Et ly dis Werottes fut, promiers, marieis alle filhe Johan delle Tour de Fexhe, sy n'en est nulle hoir; et nouvellement est ilh remarieis alle femme ¹⁰ do fil Johan Pirik ^b d'Oire le Tiexhe, et est mors sains ^c hoirs.

539. Lambuches, secons fis Weris le bailhier, soy mariat à Honirs, et en est uns fis tant soilement, nomeis Johans de Honirs. Chis Johans at à femme damoysselle Angnès, filhe Gollien de Hemericourt, et en sont dois fis et quatre filhes, assavoir Johan, Jakemiens, Helewys, Angnès, Ozilhe et ¹⁵ Clamenche. Ly dis Johan est canones de Saint Johans à Liege. La dicte Helewy est nouvellement mariée à on escuwier delle terre de Falcomont,

^a Sa. Philipot, *CG* Phelipot. — ^b *CQG* Pirick, Sa. Pirck. — ^c A sans.

¹ C'est à tort, semble-t-il, que Hemericourt l'appelle Wéry : son nom était Walter. *Walterus* de Chayénées fut pourvu de l'abbaye de Florennes, vacante par le décès de Nicolas, le 20 juin 1369 (*Reg. Avin.*, fol. 170, 163) et fut exempté de payer les taxes des services dus à la Chambre apostolique le 12 juillet suivant (BÉALÈRE, *Inventaire analytique des libri obligationum*, n° 725). Il était encore abbé en 1391 (*Analectes*, XXI, 473).

² Philpot de Melins était en 1355, échevin de Villers-Saint-Siméon et Juprelle (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 211).

³ Simon de Colonster était échevin de Tilff de 1368 à 1380 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 457, 484, 557, 585).

⁴ Ce Clouz delle Chivre était propriétaire en 1378 de la maison connue à Liège sous le nom de *Stuve Matronilhar*, qui jouissait d'une célébrité de mauvais aloi et pour laquelle il revendiquait le monopole de sa spécialité (GOGAR, *Les rues de Liège*, I, 481, note). Il est encore cité en 1385 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 617). — Clausken et Jean, enfants mineurs de feu Johan delle Chivre, relèvent le 26 décembre 1400 par la mort de Wéry de Chainée, leur oncle (*Cour féodale*, n° 45, fol. 112). — Ce second Cloes delle Chivre fut bourgmestre de Liège en 1431 et 1436, homme de la cour allodiale depuis 1434 jusqu'à sa mort en 1439.

nomeit Franke de Stokeheis ¹. La dicte Agnès est nonne à Saint Ghierlak, en la terre de Falcomont ². Et ly atres sont encors juvenes.

540. Gillies, ly tirs fis Wery le bailhier, soy mariat à damoysselle Adilhe, filhe Badewien le Coirnut ^a, qui estoit de ceste meïsme coistye de Flemale, sy qu'il apparat chi après ³; et en sont pluseurs enfans, assavoir Werys, Giles, dis ly Moynes, damoysselle, qui fut femme Johan, le voweit de Sar, et damoysselle Margriete, femme Waltier Langhien de Huy; lyqueis enfans devant nomeis ont pluseurs hoirs marieis et à marieir, mais ly plus gran partie d'eaz sont ravaleis par faute de regiment. f. 95

541. Item, damoysselle Ozilhe, filhe Wery le bailhier, fut mariée à Johan Benjamien, le cangeur, qui morit sains hoir ⁴.

542. Et damoysselle Maroie, ly atre sereur, fut mariée à Colet de Houten, le cangeur, et en furent dois fis, Gerars et Colect, qui sont mors juvenes, et croy qu'il ont une sereur mariée à Pirart Colle de Namur. Ly dis Gerars soy mariat alle filhe Gile de ^b Lavoir, manant Defour Casteal; s'en est une jovene filhe, nomée Maroie, qui tot nouvellement est mariée à Hombier de ^c Pas de Wonke, secretaire des ^d xii ⁵.

543 Nos ^e avons declareit cheaz qui sont issus de voweit de Chainéez; sy vous dirons chi après do Frongnut, son freire. (Sa. 198)

^a B Cornut, et de même par la suite. — ^b A do. — ^c CBQ de, A do, GJY du. — ^d AG de. — ^e A [n].

¹ Stockem ou Stockheim est un hameau de la commune néerlandaise de Wylré, sur la Geale, à proximité de Fauquemont.

² Une Catherine de Hony était, en 1364, 1373, sous-prieure et, en 1389, prieure du couvent de Saint-Gerlach (FRANQUINET, *Saint-Gerlach*, n^{os} 51, 64 et 83). Je présume qu'elle fut la tante de la religieuse Agnès, ici nommée.

³ Voyez ci-dessous, paragraphe 550.

⁴ Jean Benjamin, le changeur, mourut le 9 juin 1580 et fut enterré à Saint-Hubert; il était fils de Gilles Benjamin, qui possédait à Vivegnis une « tenure, bellefroid, maison, jardin, vigne et assise », près de Pixhamolin.

⁵ Voyez ci-dessus, paragraphe 528.

544. Ly Frongnus out quatre fis et une filhe, assavoir monssaingnor Wery Frongnut, chevalier, Johan, Lambuche et Colet Frongneteal; et ly filhe fut mariée à Monar de Warous ¹. Chis trois fis dierains morirent sains hoirs. Et messires Werys soy mariat alle filhe Gobiert de Dynant ², qui, de part sa meire, estoit sereur à monssaingnor Lowy Martéal, chevalier; s'en issirent Johan et Gobiers, et une filhe, mariée à Wynekin de Wayme. Ly dis Johan morit juvenes et ^a, nequident, ilh en sont demoreis dois fis ³ et une filhe. Et ly dis Gobiers n'at nulle hoir; mais sa dicte sereur at, do dit Wynekin, des juvenes enfans.

545. Item, delle filhe le viez Frongnut, mariée à Monar de Warous, est uns fis, ly plus chaitis de son linage, nomeis Johan de Gomeséesz, qui soy mariat à damoysele Marie de Wyerde, dont ilh est une filhe, canonesse de Blize.

546. Et deveis savoir que Rogirs de Holongne as ^b Pires, et Badewiens, et leurs atres freires, lyqueis Badewiens fut esquevins de Liege ⁴, issirent delle sereur do dit voveit de Chaiénéez, qui fut mariée à monssaingnor Rogier de Holongne ⁵; et Werys Gailhars, et Lambuches, ses freires, qui fut assy esquevins de Liege ⁶, issirent delle atre sereur; car messires Rogirs de Holongne, chevaliers, et Jouliens Gailhars de Stokis orent les dois filles.

^a Sa, omet et. — ^b Sa, al.

¹ Monar de Waroux vivait en 1364 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 405).

² Agnès de Dinant était veuve en 1362 de messire Weri Frongneteal, jadis chevalier, et intervient à un acte du 18 novembre avec Johan, Gobier et, ses trois enfants (*Cour des tenants de la Cathédrale*, reg. 2, fol. 47).

³ L'un de ces fils a propagé sa famille, qui, sous le nom de de Frongteau de Housse, s'est éteinte au commencement du XVIII^e siècle. Poswick (*Histoire de la Noblesse Limbourgeoise*, I, 95 à 101) en a publié une généalogie qui devrait être complétée pour le XV^e siècle.

⁴ Baudouin de Hollogne, écuyer, fut échevin de 1514 à 1526 (DE BORMAN, I, 160).

⁵ Roger de Hollogne, chevalier, décédé le 5 janvier 1284, avait épousé Agnès de Chainéc, qui lui survécut jusqu'en 1512.

⁶ Lambuche Gailhar, qui fut échevin de 1384 à 1389 (DE BORMAN, I, 209), et Wéry Gailhar, son frère, sont cités en 1518 (*Chartes de Saint-Jacques*). Ils étaient fils de Julien Gailhar de Stockis, sous-mayeur de Liège en 1295-1294 (DE BORMAN, 387), et de Catherine de Chainéc, qui était veuve en 1517 (*Chartes de Saint-Martin*, n^o 166).

monssaingnor Johan, avoweit de Chaiienécz ^a, chevalier, ja soice que ce (Sa. 196)
n'affirt nint à nostre mateire.

547. Vos aveis oût la progene de dois des ^b sereurs monssaingnor
Wilhelme Cossen; sy vous dirons delle tirche, qui fut mariée à Amaing, à
3 on sullissant homme qui estoit do linage de Haut; s'en issit Johan
d'Amaing, ly cangirs ¹, qui prist à femme la filhe Colet de Mouton ^c et en ^d
out plusieurs enfans, assavoir Wilhelme Cossen, costre de Saint Pire en
Liege ², et plusieurs filhes, dont ly une est mariée à Houwar de Borléez, et
ly atre à Pireneal Drughien, dont y sont ly hoirs; et, des atres, je n'ay nulle
10 information.

548. Nos avons chi devant traitiit delle ainsnée filhe monssaingnor f. 96
Wilhelme de Flemale, fil monssaingnor Makaire delle Heys, qui fut mariée
à saingnor Lambiert Cossen; et ay bin oyt dire qu'il en fut plusieurs
sereures, dont ly une fut abbaisse delle Pais Dieu; mais, des atres, je n'ay
15 point de juste information : sy vous en voelh à tant sulliier, et retournerons
az sereurs do dit monssaingnor Wilhelme de Flemale, qui furent filhes do
dit monssaingnor Makaire, et, premiers, alle ainsnéez.

549. Ly ainsnée des filhes monssaingnor Makair delle Heys de Flemale
fut mariée à on riche et sullissant borgois de Liege, qui estoit do linage de
20 Saint Martin et estoit nomeis sires Waltier le Coirnus de Saint Linart,
esquevins de Liege ³; s'en furent dois fis et une filhe, assavoir Johans,
Wilhelme ⁴ et damoysselle Clamenche. Do dit Johans, morirent ly hoirs; et (Sa. 197)

^a A -nez. — ^b A des dois des, C de deux des, B des dois, QGJY des deux. — ^c Ainsi CBz, A do M., Gz du M., Q de Mouten. — ^d Sa. omet en.

¹ Jean d'Amaing, changeur, est cité en 1575 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 520).

² Guillaume Cossen d'Amay était costre de Saint-Pierre en 1594 et résigne la costrie le 30 juin 1440 (PONCELKT, *Saint-Pierre*, XLV et 146).

³ Au sujet de Walter le Cornut qui aurait été échevin de Liège, je ne puis que répéter ce que j'ai écrit, il y a dix-huit ans : un Walter Cornut se reneontre, en effet, dans les chartes du Val-Saint-Lambert en 1228, 1234 et 1235, mais la qualité d'échevin ne lui est pas attribuée (DE BOORMAN, I, 450). Pouriant, sur ce point, je n'oserais déclarer notre chroniqueur en défaut. Il pouvait avoir à sa disposition des documents perdus aujourd'hui.

⁴ Guillaume le Cornut vivait en 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 479).

de Wilhelme, issirent Badewiens et Gerars ¹, et freire Godefrois, freires ^a meneurs et evesque suffragans à Mes, en Loheren ². Ly deseurnomeis Badewiens et Gerars present en mariage les dois sereurs Johan Stassar, de Harsta, qui estoient do linage de ^b Noefcasteal, et misent jus les armes de leurs peires et present les armes de Hozemont, delle coistic de Flemale, ³ de part leur grandamme, assavoir d'argent à on satoir de geules.

550. Do dit Badewiens issit une filhe tant soilement, nomée damoyselle Adilhe, qui fut femme Gilbes le bailhier, dont mention est faite, de ly et de ses hoirs, en capitle chi devant parant de saingnor Lambiert Cossen ⁴.

f. 96 v **551.** Do dit Gerart furent pluseurs enfans, assavoir Wilhelme, Godefroid, Gerart, Johans et damoyselle Adilhe.

^a A sereurs, B freire. — ^b A do.

¹ Baudouin le Cornut a été rencontré en 1517, 1521 et 1524 (PONCELET, *Fiefs*, 96, 283; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 271). — Gérard le Cornut vivait en 1516 (PONCELET, 176).

² Concernant ce personnage, Dom U. Berlière veut bien m'adresser l'importante note que voici : Il existe, à ma connaissance, quatre listes des évêques suffragants de Metz : *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 815-818; *Histoire ecclésiastique d'Allemagne*, Bruxelles, 1722, t. I, pp. 224-246; *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. II, p. 666; B^{on} d'HANNOCELLES, *Metz ancien*, 1856, t. I, p. 251. Trois ne donnent pas Godefroid; l'*Histoire ecclésiastique*, page 244, dit : « Godefroid de Liège, docteur de Sorbonne, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, fut évêque de Erachiale et suffragant de Mets. Il décéda l'an 1554 ». J'ai consacré à ce personnage une notice dans mon livre : *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, pp. 26-27. Il faut noter que Quétif et Echard (*Scriptoris ord. Prædicatorum*, t. I, p. xxii) disent qu'il fut suffragant de Toul, mourut dans cette ville le 14 octobre 1554 et fut enterré dans l'église des Dominicains. Le tout peut se concilier assez facilement. D'abord Hemricourt a pu se tromper sur l'ordre, cela se conçoit d'autant mieux qu'ils n'étaient pas contemporains. Ensuite il faut remarquer que ces évêques *in partibus* passaient aisément d'un diocèse à l'autre, pour rendre service ou pour d'autres causes, et qu'étant décédé à Toul, où il avait peut-être exercé quelque fonction, on l'a considéré comme suffragant de Toul. D'ailleurs, dès 1552, il y avait un autre suffragant à Metz, Daniel, O. Carm., évêque de Mota, qui fut suffragant de Trèves dès 1518 et devint en 1542 évêque de Verdun. — J'ai signalé notre Godefroid (*episcopus Brachiliensis, Brachiellensis, Braxialensis*) dans divers actes : mai 1517, dans une lettre d'indulgence pour le couvent des Clarisses à Gand; le 20 octobre 1522, dans une translation de dédicace pour l'abbaye de Tongerlo. J'y ajoute : dans un acte non daté, qu'on peut placer vers 1552, relatif à la consécration de l'église de Zutphen (*Archief voor de Geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, t. XXX, p. 256; MULLER, *Registers en rekeningen van het bisdom Utrecht*, t. I, p. 402). Ce siège épiscopal n'est pas donné dans EVAEL, *Hierarchia cotholica medii ævi*. D'après Quétif et Echard, ce serait l'île de Brac ou Brazza en Illyrie.

³ Voyez paragraphe 540.

552. Ly dis Wilhelmes soy mariat à damoysselle Peronne ^a, filhe monsaingnor Howe de Hacourt, chevaliers ¹; dont ilh est Raskin ly Coirnus, cangiers de Liege, et si freires, qui n'ont nulle hoir, et une sreur, mariée à Colars de Mes, ly venir, dont ilh est uns fis, nomeis Werote.

³ **553.** Ly dis Godefrois, secon fis Gerars le Coirnut, soy mariat à damoysselle Maroie, filhe Johan Alixandre de Fechires, qui, en devant, avoit esteit femme Lambuche de Weys et en avoit des hoirs. Do dit Godefrois et de la dicte damoysselle Maroie furent plusieurs beaz enfans, qui tos morirent en la fleur de leur eage, sains hoir, excepteit une filhe tant soilement, nomée . . . ^b,
¹⁰ qui est mariée à Colar Boeleave ^c, fis jadis Johan Boeleave ^c de Tileur; sy sont riches et en la flour ^d de leure jovente, et ont plusieurs jovenes enfans. Chis Godefrois fut beaz et gratieux, anchois que le maladie des ^e gottes le presiste, et fut plusieurs fois maistre delle citeit ², et fist une merveilheuz choze, dont ilh fut par ses especiaz amis durement repris, et specialment par
¹⁵ mes oncles, qui en furent mult dolans: car, por complaire alle viez saingnor de Seraing, qui ly avoit doneit ses dras et alqueile ly dis Godefrois estoit cuzien longens, delle coistie de ^f Noefcasteal, ilh mist jus les armes de Hoze-
²⁰ mont, qu'il et sy freires et ses peires avoient porteit tot le temps qu'il avoient esteit armeis, et prist, de part sa meire, les armes de ^f Noefcasteal,
²⁰ en temps qu'il ne portat onkes puy armes, car ilh estoit ja sy affoleis ^g de t. 97
maladie que, onkes après ce, ne s'armat.

554. Gerars ³, tirs fis do dit Gerar le Coirnut, soy mariat alle filhe (Sa. 108)
Thonar, garchon de Lonchiens, et n'en est nulle hoir.

555 ^h. Et Johans ⁴, ly plus jovenes, at à femme la filhe Abiert de
²⁵ Sawehy, et en sont ly hoirs.

^a AG Peron. — ^b JY Jehanne. — ^c B Boyleawe. — ^d B fleur. — ^e AG de. — ^f A do. — ^g AB affe-
beis, CQ affolleit, G affoulez, JY affoibly. — ^h ε omet ce paragraphe.

¹ Péronne de Hacourt, femme de Guillaume le Cornut, mournt le 27 décembre 1401, nouveau style (NAVEAU, n° 4975).

² Godefroid le Cornut fut élu maistre de Liège en 1350 et en 1357 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 157, 268), et peut-être plus souvent encore, mais on ne peut se fier au *Recueil d'Abry*.

³ Gérard le Cornut vivait en 1361 (*Val-Benoît*, p. 300).

⁴ Jean le Cornut, 1343, 1378 (PONCELET, *Fiefs*, 473; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 520).

556. Et damoysele Adilhe, leur sereur, fut mariée à Colar le Puissans. le cangeur ¹; s'en sont dois fis et une filhe, assavoir Godefrois, Johan le Puissans et damoysele Katherine.

557. Ly dis Godefrois soy mariat alle filhe monssaingnor Waltier de Hautepenne, qui. en devant, avoit esteit femme Johan de Fleron ^a, escu- 5 wier ²; et en sont pluseurs enfans, qui n'ont nint terre solont l'estat de leur nation.

558. Ly dis Johan le Puissans, ses freires, out premier ^b à femme la filhe Stassin Drughien, engenrée en la meire Henry de Colongne, qui fut sereur monssaingnor Lowy Martéal ³, dont ilh est une filhe; et puis soy remariat ^c 10 à damoysele Maroie, filhe Lambuche de Weys, qui avoit esteit femme à Henry Zuttemyne, et en at enfans.

559. Et la dicte damoysele Katerine, leur sereur, at Gobiert Frongne- teal, qui est de ces meïsame coystie ⁴, et n'en sont nus hoirs.

(Sa. 199) **560.** Vos aveis oût ordinéement reciteir cheaz qui sont issus des hoirs 15 marles saingnor Waltier le Coirnus et delle damoysele de Flemale, sa f. 97 v femme, ainsnée filhe monssaingnor Makaire delle Heys. Ors vous dirons cheaz qui sont issus de damoysele Clamenche, leur sereur, filhe do dit- saingnor Waltier.

561. Chest damoysele fut mariée alle viez Thomas de Hemericourt, 20 sentenchier delle cour de Liege ⁵, et en furent sept fis et dois filhes, assa-

^a AG de Jo Fl — ^b A p̄nter, Sa. premier. — ^c A romariat.

¹ Collart le Puissant mourut le 8 novembre 1366 (NAVREAU, n° 845).

² Voyez ci-dessus, paragraphe 157.

³ Catherine de Dinant, sœur utérine de Louis Martéal. Voyez ci-dessus, paragraphe 145.

⁴ Voyez paragraphe 844.

⁵ Thomas de Hemericourt, l'aïeul de notre ehroniqueur, était notaire en 1298 (*Chartes de Saint-Jean*). M. Vannérus a publié dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXII, p. 272, une charte du 20 mai 1310, signée par notre Thomas et revêtue de son monogramme : « ju Thumas Adan de Hemericourt, clere de Liege, del auctoriteit impérial notaire publes ». Je ne l'ai plus rencontré après cette date, et il ne vivait certainement plus en 1317. Quant à Clémence le Cornut, sa femme, elle a dû lui survivre bien longtemps, puisque nous savons qu'elle vécut 106 ans.

voir freire Adan, moynes de Bealrepart et prienz de Raydekemme, Thomas, ly vinir, Goffin, Outbon, Wilhmar, Houwar, Gilheçon ^a, Maroie et Aely. Chy Thomas de Hemericourt, ly vinier ¹, fut uns durement puissans hons de coir, fors corageuz et de costable estat. Ilh out dois fis et une filhe, ³ assavoir sires ^b Johans Thomas, canonnes de Saint Denys ², Thomas de Hemericourt ly juvenes, cangeur de Liege, et damoyselle Maroie.

562. Item, Thomas ly juvenes ³ soy mariat à damoyselle Johanne, filhe Clouze de Harne, et en est uns fis tant soilement, nomeis sires Clouze de Hemericourt ⁴, qui est canonnes de ^c Saint Lambier.

¹⁰ **563.** Et la dicte damoyselle Maroie fut mariée à Johan Peveréal de Houlgnoul ^a, manant en Ilhe, dont mention sierat fait en la genealogie monssaingnor Libiert Crepon d'Otée ⁵. Do dit Johan fut uns fis, nomeit Johan Peveréal ly juvene, ly cangeur, qui soy mariat à damoyselle Katerine, filhe Thiry Clouze, et en out dois fis et une filhe, assavoir Johan Peveréal, ¹⁵ Andrier, dit Hustien, et damoyselle Aely.

564. Ly dis Johans Peveréal, ly plus juvenes, prist à femme damoyselle Marie, filhe monssaingnor Wery de ^e Coir, jadis saingnor de Ramelhou ^f, chevalier, et morit sains hoirs, sy que ly damoyselle soy remariat à Lowy de Saint Martin, escuwiers.

²⁰ **565.** Ly dis Andrier Hustien at à femme la filhe Johan le Proydomme ^{f. 98} de Gemeppe; sy sont juvenes asseis pour avoir hoirs.

^a Sa. omet Gilh. — ^b Sa. omet sires. — ^c Sa. des. — ^d Selon B, JY Houlgnoul, Q Holengoul, AG Houlgoul, C manque. — ^e CBQ de, A do, G du, JY delle. — ^f B Ramelou, AJ Ramelo, GQ Ramelot, Y Rameloz, C Ramioule; cfr. *paragraphe 470*.

¹ Thomas de Hemericourt était en 1550 maieur de la cour allodiale (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 352).

² Jean, fils de Thomas de Hemericourt, obtient le 25 avril 1521 une expectative de prébende à Saint-Denis (FAVEN, n° 912).

³ Thomassin de Hemericourt est mentionné en 1550 en même temps que son père. Il vivait encore en 1575, 1580 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 522; *du Val-Benoît*, p. 649).

⁴ Cloes ou Nicolas de Hemericourt était chanoine de Saint-Lambert dès 1591 (*Cartulaire*, IV, 599; DE THEUX, II, 180).

⁵ Voyez *paragraphe 876*, où l'on trouvera le commentaire de la famille Peveréal.

566. Et la dicte damoysele Aely, leur sereur, fut mariée à Libiert
(94. 200) Butoir, avoweit de Horriou, escuuiers, qui morit sains hoirs.

567. Item, quant Johan Peverez ly viez, manant en Ilhe, fut veve delle filhe Thomas de Hemericourt, ilh soy remariat à une des filhe Cloze de Harne; et en est une filhe, mariée à Henry de Chaienez, qui est mors sains hoirs.

568. Goffiens de Hemericourt ¹, freires al dit Thomas ly vinir, fut une gratieuz clerc, durement ameis et honoreis des saingnor; se fut secretaire delle citeit et ordinat et dytat ly pais des linages, et fut le promerains secretairs des XII lynages ². Ilh soy mariat à une damoysele de bonne nation ³, filhe maistre Johan des Mares, advocaut en la court de Liege, delle ^a sereur Wilhelme et Badewiens de ^b Casteal de Seliens, dont mention sierat faite chi après, en capitle qui parlerat do jovene monssaingnor Breton de Warous ⁴, et en out trois fis et dois filhes, assavoir Goffien, Johan, Thomas, Clamenche et Maroie. 15

569. Goffien, ly ainsneis, soy mariat à damoysele Angnès, filhe Wilhelme de Harsta, ly monoier ⁵, dont ilh est une filhe tant soilement ^c, nommée Angnès, car ly atres enfans do dit Goffiens morirent jvenes et sains hoirs.

1. 98 v **570.** La dicte Angnès est mariée à Johan de Honirs, doqueile et de ses enfans plus expresse mention est faite en secon foilhet chi devant, en capitle des hoirs Wery, ly bailhir de Chaienez ⁶.

^a Ainsi *ABGJY*, *Q* omet delle, *C* engendrée en la. — ^b *CBQJY* de, *A* do, *G* du. — ^c *A* soielement.

¹ Goffin de Hemericourt apparalt comme notaire dès 1318 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 48) et vivait encore en 1338.

² Il eut eomme successeur en eet office, Jean de Parfontriwe que nous avons rencontré page 267.

³ Damoiselle Agnès était veuve en 1339 et fait abandon d'un usufruit à maltre Thomas et Goffin de Hemericourt, ses fils (*Poncelet, Sainte-Croix*, n° 621).

⁴ Voyez plus loin, paragraphe 994.

⁵ En 1348, Thomas, fils Thomas de Hemericourt, changeur, transporte à Wilh. de Herstal, le monnoier, citain de Liège, deux maisons en Neuvise (*Stock de Sainte-Catherine*, 1440-1480, fol. 38).

⁶ Voyez paragraphe 539.

571. Item, ly secons fis do viez Goffiens, nomeis Johan des Marés, fut canones de Saint Gielhe et doien do concilhe de ^a Rochefort.

572. Et Thomas, ly plus jovenes, nomeis maistre Thomas de Hemericourt, fut canones et scolaste de Saint Lambier ¹, ly miez eloquente, ⁵ ly plus plaisans dyteurs, ly plus larghes et ly plus lyberauz ^b et honorables hoistes qui fuist à son temps, solone ses possession, et alle queile ly engliese de Liege et tous sy amys perdèrent plus que à nulle homme singuleirs ^c qui morist à Liege lonctemps devant ^d son trespas. Chis out on bastairs, marieis à Machawe en Campagne ^e, qui at plusseurs enfans.

¹⁰ **573.** Ottebons de Hemericourt ³, quars fis do viez Thomas de Hemericourt, soy mariat premierement à damme Maghien, femme jadis maistre Jake d'Abéez, qui fut sournomeis par sa bealteit le dieu d'amours, et estoit sentenchiers delle court de Liege; et ly enfans procreis ^e do dit Ottebons et de ceste damme morirent jovenes. La dicte damme morit, et Ottebons ¹⁵ soy remariat alle filhe Johan le Robeur, esquevin et maistres de Liege ⁴; s'en out plusseurs enfans, qui morirent jovenes. Puis soy ^f remariat, la tirche foys, à damoysselle Aely, filhe Johan de Biersés le viez, cangeur de Liege; et de cely est une filhe, nomée damoysselle Clamenche, laqueile ¹⁹ Thiry de Rochefort prist par amours en mariage, sy qu'il est contenu chi ²⁰ devant, en capitle parlant des enfans do saingnor de Rochefort ⁵.

^a A do. — ^b A lyborauz, B liberaux. — ^c Sa. singuliers. — ^d Sa. omet devant — ^e Sa. procreis — ^f AGC soy, B se.

¹ Thomas de Hemericourt fut d'abord chantre de Saint-Denis et est cité comme tel en 1568 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 320). Reçu à Saint-Lambert dès l'année suivante, il en fut évêque de 1566 à 1588 (DE MARNEFFE, dans les *Analectes*, XXVI, 328 à 330; DE THEUX, II, 111).

² Machault en Champagne, département des Ardennes.

³ En 1547, « le jour Saint-Michel l'ange », la cité de Liège « forment onerez et chargez de grands et griefs debtes al ocquison delle were », qu'elle soutint contre l'évêque Engelbert de la Marek, contracte un emprunt avec Ottobon de Hemericourt.

⁴ Jean, fils de Gilles, le Robeur ou li Roberes, fut échevin de 1531 à 1572 (DE BORMAN, I, 204) et maistre en 1558 et 1564.

⁵ Voyez paragraphe 182.

574. Item, Houwar et Wilhmar ¹, freire alle dit Ottebon, morirent sains hoirs.

575. Et Gilheçon, ly vii^e fis do viez Thomas de Hemericourt ², prist à femme damoysselle Yde d'Abéez, filhe de maistre Jake et de damme Maghien devant nomée, desqueis conjons ^a je, ly composeirs de cest hystore, ³ fui ^b procreieis ^c et engenreis. Je moy mariay à Franchoise, filhe d'une honorable borgoys, nomeit Piron de Mission ^d, drappir de Liege ^e, et awymes on fis, nomeis Giles de Hemericourt ^f, qui, promierement, prist à femme damoysselle Johanne, filhe jadis monssaingnor Johan Boeleau de Mons, chevalier, qui morit alle bataille à Bossewilre ^g, laqueile damoysselle ¹⁰ Johanne morit sains hoirs ⁵. Et adont, je astoie veves, sy qu'il et je nos remariamés ensemble ⁶, assavoir : je, à damoysselle Angnete, filhe monssaingnor Wery de ⁷ Coir, saingnor de Ramelhou ⁸, chevalier, qui devantraiement avoit esteit femme à Johan, fil Warnier de ^h Lavoir ⁷; et ly dis Giles, mes fis, à ⁱ damoysselle Angnès, filhe des deseurnomeis Johan et damoysselle ¹⁵ Angniete, sy que je et me fis awymes la meire et la filhe. Laquele damoy-

^a B conjons. — ^b BC fut, G fuist. — ^c Sa. procreis. — ^d Selon AGC, Sa.Q de Misson, JD Mission, Y Massiou. — ^e AB Bossewike, G -icke, CQ -ick; cfr. p. 21.6. — ^f A do, G du. — ^g B Ramelou, A Ramelo, GQ Ramelot, C Ramioule; cfr. paragraphe 470 et paragraphe 564. — ^h A do — ⁱ Sa. la.

¹ Ce Willmar porte dans un acte de 1344 le nom de Guillaume Cornut, comme son aïeul maternel. Il était notaire impérial, de même que son frère Gilles (*Val-Saint-Lambert*, n° 518).

² Gilles de Hemricourt était en 1339 clerc secrétaire des Echevins de Liège et occupa sans doute ces fonctions plusieurs années après, car nous venons de voir qu'il vivait encore en 1344, et Pierre de Horion, son successeur, ne se montre qu'en 1348 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 410).

³ Guillaume Domition, Pierre Domition, fils de Pierre le Drapier, de Liège, ainsi que Jean de Flemale, li drapiers de Liège dit Domition, relèvent le 5 mars 1344 diverses rentes (PONCELET, *Fiefs*, 401). Piron et Johan Dimission, drapiers, sont encore cités en 1330 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 128). — Françoise de Mission, la première femme de notre chroniqueur, mourut le 5 octobre 1382.

⁴ Gilles de Hemricourt, écuier, fait relief à la cour féodale de Liège le 6 juin 1374 (reg. n° 41, fol. 78). A cette date, son père n'avait que 41 ans; celui-ci a donc dû se marier jeune. — Jeanne Boileau de Mons était veuve d'Ottelet ou Ottar de Waroux, qui fut aussi tué à Basweiler. Remariée avec Gilles de Hemricourt, elle reçoit en 1374 un acompte sur 100 moutons (DE RAADT, XII, 70).

⁵ Voyez ci-dessus, paragraphe 38.

⁶ Ce mot « ensemble » indique clairement, à mon sens, que cette double noce fut célébrée en même temps, c'est-à-dire en 1383 au plus tôt.

⁷ Voyez ci-dessus, paragraphe 472.

selle Angniete est trespassee sains avoir hoir de moy ¹; et la dicte filhe est semblament trespasseez, mais, de lééz et do dit Giles, sont demorés dois beaz enfans, Johans ² et Franchoise ³. Lyqueys Gilhes fut tirchement remarieis à damoysselle Marie, filhe monssaingnor Godefroid de Blehen. ³ saingnor d'Abééz, chevalier ⁴, et ont des jovenes enfans; de laqueile damoysselle Marie mention est chi devant faite, tant en la genealogie do saingnor de Warfezééz ^a qui out les xx enfans com en la genealogie de saingnor de ^b Noefcasteal, dont chilhe d'Abééz sont deskendus, et assy en la genealogie ^c delle bonne damme de Vellerous et do bon saingnor de Hemericourt ⁵. (Sa. 202) f. 90 v

10 **576.** Damoysselle Maroie, filhe do viez Thomas de Hemericourt, fut mariée à Lambier de Payves, fil Everar Burlure, demorant alle Tour, al defours delle porte de Vengnis ⁶; et orent dois fis et dois filhes, assavoir Everar, dit Burlureal ⁷, Thomas, damoysselle Maroie et damoysselle Contesse.

^a Sa. Warfuz. — ^b A do. — ^c A -gee.

¹ Agnès de Coir, la mère, vivait encore avec Jacques de Hemericourt en 1590, mais Agnès de Lavoir, la fille, cessa de vivre le 15 mars 1586, d'après son épitaphe.

² Jean de Hemericourt, l'unique petit-fils de notre chroniqueur, semble avoir dilapidé sa fortune. Ayant relevé la seigneurie de Roye le 14 avril 1416, il la vend peu après à sire Arnold Gérard de Wellen, qui en fait relief le 4 août suivant (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 190, 192). On le voit vendre ensuite (5 octobre 1420) le fief qu'il tenait de l'avoué de Hesbaye (*Cour féodale de Hesbaye*, fol. 67 v°). Après quoi sa trace se perd.

³ Françoise de Hemericourt épousa en 1598 (âgée de 14 à 15 ans) Jean de Blehen, sire d'Abée. Voyez paragraphe 44.

⁴ Marie de Blehen, mourut le 25 août 1400.

⁵ Il est parlé, en effet, de Marie de Blehen aux paragraphes 45 et 472; mais quant aux autres renvois que Hemericourt fait de mémoire, il se trompe légèrement : à la page 155 ci-dessus il est bien question d'Ide d'Abée, mère de notre chroniqueur, mais nullement de Marie, sa belle-fille.

⁶ Le 25 mai 1517, Lambert « filius quondam Evrardi Baireure », transporte le bien de la Croyère, situé entre Saint-Léonard et Votemme, pour en doter Marie, fille de feu Thomas de Hemericourt. Thomas et Goffin de Hemericourt, cleres, frères de la mariée seront ses mambours (PONCELET, *Fiefs*, 194). Marie était veuve de Lambert Burlureal en 1531. Entretiens le fief de la Croyère, contenant des mines de craie et de houille, avait passé entre les mains de Thomas de Hemericourt, le changeur, qui le releva le 18 janvier 1531 pour le rétrocéder l'année suivante à Everard Burlureal.

⁷ Everard Burlureal relève le fief de Tauwes le 30 juin 1532 et reconnaît à damoiselle Marie, sa mère, une rente annuelle de vingt muids. Une rente de même importance sera fournie à Ermetru Contesse, sa sœur, à condition qu'elle se marie et ait postérité. Thomas de Hemericourt, chanoine de Saint-

577. Ly dis Everars soy mariat à une des chamberirs delle filhe le conte de Namur qui fut mariée alle Roge duk de Beawire ¹, laqueile chamberire estoit delle Yle ^a, en Flandres, et est nomée Marie. De cely est uns fis, nommeis Lambiers, qui est marieis ^b alle filhe Renir de Leriou ², esquevin del court de Joupilhe, et n'ont nulle hoir. 5

578. Et Thomas, freires alle dit Everart, soy mariat à damoysselle Katerine, filhe Johan de Mes, engénrée en damoysselle Oede de Warfezéez, filhe do dierain mariage al bon saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans; s'en est faite expresse mention en la genealogie do dit saingnor de Warfezéez ³ et, par tant, nos en deporterons en ceste partiie. 10

L. 100 **579.** Damoysselle Maroie, leur sereur, fut mariée à Johan, fil jadis Henry Zutemyne, esquevin de Liege ⁴; s'en furent dois fis, Henrys et Rawesines, qui furent tweis. Mais ly dis Henrys estoit marieis à damoysselle Maroie, filhe jadis Lambuche de Weys; s'en demoront dois jovenes enfans, Johan et Maroie, laqueile Maroie est morte asseis jovenes, et Johans est tout 15 nouvellement marieis à Adilhe, filhe Ernut de Bonbays, de Joupilhe ⁵. Et assy la diete damoysselle Maroie, sa meire, est remariée à Johan le Puissant, dont chi devant est faite mention ⁶. Et damoysselle Contesse, filhe do jadis Lambiers de Payves, fut beghine de Saint Cristofore.

^a B del Ille, GQ del Isle, CJ de Lisle. — ^b Sa. -iee.

Denis, est garant de ces stipulations (*Cour féodale*, reg. 40, fol. 51 v^o et 50). Le 4 juillet 1566, Everard dit Burlureas, fils de feu Lambert de Paives, est investi par la cour allodiale de certains alleux provenant de feu damoiselle Aelis del Falcon, sous réserve d'usufruit en faveur d'Everard del Falcon, frère de celle-ci (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 455).

¹ Isabelle de Namur, fille du comte Jean 1^{er} et de Marie d'Artois, avait eu pour époux Robert dit le Roux, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, mort en 1590 (REIFFENBERG, *Monuments*, I, 501).

² Renier de Lieriwe (Liery), fut échevin de la cour de Jupille ou d'Amercœur de 1549 à 1586 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 114, 406, 472, 617; *Val-Saint-Lambert*, n^o 788).

³ Voyez ci-dessus, page 58.

⁴ Henri Zutemine fut échevin de Liège de 1516 à 1555 (DE BORMAN, I, 466). Damoiselle Marie de Payves était veuve de Jean Sutemine et mère de Henri, le 5 septembre 1575 (*Cour féodale de Liège*, n^o 41, fol. 70 v^o).

⁵ Voyez ci-dessus, paragraphe 551.

⁶ Voyez ci-dessus, paragraphe 556.

580^a. Item, damoysele Aely, ly dierainne filhe do viez Thomas de Hemricourt, fut mariée à Badewien de Biersés, freires al viez Johan de Biersés, et en furent dois filhes, qui morirent sains hoir.

581. Chi devant vos at esteit declarée ly progene delle ainsnée filhe (Sa. 205)
 5 monssaingnor Makair delle Heys de Flemale, qui fut mariée^b à saingnor
 Waltier le Coirnut. Chi après, vos dirons delle atre sereur et de chez qui
 de ly sont deskendus.

582. Ly seconde filhe monssaingnor Makaire delle Heys de Flemale fut
 mariée à Rigaut delle Vingne de Halenbay¹, fil monssaingnor Anthone de
 10 Halembay^c, chevalier; s'en furent uns fis, nommeis Rigauz, qui out chink
 filhes^d, dont ly ainsnée fut mariée à Alixandre, le voueit d'Oir le Remans^{e 2}.

583. Do dit Alixandre, avoweit d'Oire, et de ceste damoysele furent f. 100 v
 siiez fis et dois filhes, assavoir maistre Wilhelmes d'Oire, canones delle
 eglize Saint Johan Ewangeliste et advocaz en la court de Liege³, qui fut
 15 uns tres reverens clers, de grande eloquenche et de haute honcur, Rigauz⁴,
 Jakemiens, freires Lambiers, moynes des Freires Meneurs, Johans, dis de

^a C n'a pas ce paragraphe. — ^b A marie. — ^c A Hamlembay. — ^d ABC s'en furent ..., G s'en eurent ..., Q et en fut ..., ζ dont eut ..., ε dont sont ung filz ... et v filles. — ^e ε Remant, CEQGζ Rom-.

¹ Halembaye est une dépendance de Haecourt; le Mémoire de M. Halkin sur la culture de la vigne en Belgique ne signale aucun lieu-dit rappelant cette culture à Halembaye.

² Alexandre, avoué d'Heure-le-Romain, est cité en 1269, 1284, 1296 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 193, 264, 290).

³ Maître Guillaume d'Eure, chanoine et écolâtre (d'une église dont le nom est effacé) était en 1529 homme de fief du comte de Namur (Pior, *Namur*, n° 493). Son blason au sautoir, qui est décrit par DE RAADT, I, 439, et figure dans le même ouvrage, planche VI, figure 143, me laisse la conviction qu'il s'agit du personnage qui nous occupe. En 1530 et 1534, il était prévôt de l'église Notre-Dame, à Selayn (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 331; original publié par BARRIER, *Selayn*, p. 233). Une charte du 11 juillet 1541 porte : « Nos Wilhelmus de Eure, ecclesie Sancti Johannis in Insula, canonicus » et parmi les témoins figure un « Wilhelmus de Ora, junior, clericus, in curia Leodiensi advocatus » (*Analectes*, X, 113 et XII, 72). La même année, on le trouve mentionné avec deux de ses enfants naturels, Jacques et Marie (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 396). Guillaume d'Heure mourut avant le 14 octobre 1550 (BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, n° 2087).

⁴ Rigaut était avoué d'Heure-le-Romain en 1333 (PONCELET, *Fiefs*, 383).

Bulhon, sires Gilbes d'Oire, canones de Saint Crois et vestis de Gedines ¹, damoyselle Lize, et une atre qui fut abbeisse de Phelippreit.

584. Et ja soice que ly dis maistre ^a Wilhelmes n'awist nulle hoir legitime, nequident on ne soy ^b doit nint taire des enfans natureis qu'il out d'une saige et honeiste damoyselle de bonne nation, que je nomme honeiste ³ par tant qu'elle soy gouvernoit assy sagement, honeistement et honorablement, que dont elle fuise espozée alle dit maistre Wilhelme. Et ont ly hoirs esteit tant honorables que leurs linages en at eüt ^c et at encors grande honour ^d et service; assavoir, sont : maistre Wilhelme d'Oire, chevaliers ²,

^a Sa. monss. — ^b AGC soy, B se. — ^c B out, C heyu. — ^d B honneur.

¹ Le 5 octobre 1346, Gilles d'Hoire, vesti de Ghedines et doyen du concile de Graide, vend à Jean, fils de Forgon de Bubays, le huitième de la justice et hauteur d'Hoire (*Cartulaire du Val-Benoit*, 437). Il est cité comme chanoine de Sainte-Croix, curé de Redu et doyen du concile de Graide (*Analectes*, XV, 49). Il ne vivait plus le 24 juillet 1351 (BERLIÈRE, ouvrage cité, nos 2228, 2243, 2349).

² Remarquons cette expression : « *Maistre Wilhelme d'Oire, chevalier* », que l'auteur n'emploie jamais et qui me semble indiquer clairement que nous avons affaire à un ex-clerc. J'incline à croire que le *Wilhelmus, clericus junior*, que nous avons rencontré tout à l'heure en 1341, est le personnage qui nous occupe. En 1354 il est prévôt de Poilvache (PIOT, *Namur*, p. 251), en 1359, bailli de Bouvigne, et c'est à tort que M. de Radiguès (*Seigneuries féodales*, p. 12) traduit d'Oire ou Eure par Yvoir. Créé chevalier vers 1358, il apparaît dans un grand nombre de chartes (PIOT, *Namur*, pp. 241 à 345). Nous voyons Jean d'Agimont transporter à monseigneur Guillaume d'Eure, receveur du comté de Namur, la hauteur de Faulx, que celui-ci transfère, à son tour, à Henri de Gesves, dont le fils Daniel épousa Jeanne d'Agimont (BORMANS, *Fiefs de Namur*, p. 149). Comme bailli de Bouvignes, notre chevalier s'empara un jour de Piron d'Oire, clerc et bourgeois de Dinant, et, sans mandement du comte de Namur, le fit mettre à mort. Plainte de l'évêque de Liège, qui, ajoutant ce grief aux nombreux autres qu'il prétendait faire valoir contre le comte de Namur, consentit enfin à s'en remettre à un arbitrage. Huit arbitres sont désignés et décident que le comte de Namur condamnera notre chevalier à un voyage de Chypre à faire au mois de mars (1360), puis à un second voyage de deux ans, outre mer, dans les six mois après son premier retour. En outre, le chevalier ne pourra jamais remettre les pieds sur le territoire liégeois, tant qu'il plaira à l'évêque. Le comte de Namur ne voulut jamais se soumettre à cette décision et préféra payer l'amende stipulée en cas de non exécution (BORMANS, *Cartulaire de Dinant*, I, 123, note). Le chevalier Guillaume vivait encore en 1392 (BORMANS, *Fiefs de Namur*, 169, 170). — Tout à fait contemporain du chevalier qui précède, nous rencontrons un personnage ecclésiastique homonyme, que Hemricourt a dû parfaitement connaître et dont néanmoins il ne fait pas la moindre mention. C'est Guillaume d'Heure, chanoine (1348), puis doyen (1353) de la collégiale de Saint-Martin à Liège, au sujet duquel on peut consulter DOM BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, page 93, note. Depuis 1364 ce doyen touchait une pension viagère sur Dinant (BROUWERS, *Cartulaire de Dinant*, VII, 299), ce qui semble le rattacher à la famille qui nous occupe; mais le silence de notre chroniqueur laisse à penser qu'il était bâtard et nous dispense, en tout cas, de nous étendre plus longuement sur lui.

sires Alixandres d'Oire, canones de Saint Martin et vestis de Saint Cristofore ¹, Johans, canones de Fosses, Jakemiens d'Oire, damoyselle Magrite et damoyselle Maroie.

585. Messires Wilhelme d'Oire, chevaliers, soy mariat alle filhe mon- (Sa. 204)
 5 saingnor ^a Pire de Thynes, chevaliers, dont ill at des enfans, assavoir Hustien ² et une filhe mariée à Goffien, fil jadis Johanien de Mons en Condros ³.

586. Jakemiens, ses freires, soy mariat alle filhe maistre Johan de f. 101
 Gemblouz, advokaut en la court de Liege ⁴, dont ille est une fille mal
 10 provée, qui at pluseurs enfans natureis de saingnor Johan de Chywougne, canonne de Saint Johan.

587. Damoyselle Magriete ^b fut mariée à on bon escuwier, nomeit Johan de Bonbays d'Amerires ⁵, et orent dois fis et une filhe, assavoir Johan ly juvenes, qui fut beaz et bons et hardis, et Wilhelme, qui ne vaut

^a Sa.C omettent ce mot. — ^b B Margriette, et souvent de même par la suite.

¹ Alexandre d'Eure était chanoine de Saint-Martin en 1339 et 1382 (*Cartulaire de Saint-Martin*, n° 248).

² Adam Hustin d'Heure, bailli de Bouvignes en 1386, mentionné en 1392 avec son père (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 170), était prévôt de Poilvache en 1400 et testa le 25 mars 1436. J'ignore le nom de sa femme. Il fut père de : 1° Guillaume d'Heure, seigneur de Thyne, qui épousa vers 1412 Marguerite aux Louvignis, veuve en 1455 (BORMANS, *ibidem*, 213 et 303); 2° Adam Hustin, prêtre; 3° Catherine, mariée en premières noces avec Thierry Marteau de Mopertingen; en secondes, avec Chrétien delle Biest auquel elle était unie en 1436, 1449; 4° Marie, femme de Jean le Polain, écuyer, sire de Waroux, échevin de Liège de 1422 à 1436 (DE BORMAN, I, 329).

³ Feudataire du comté de Namur. Voyez ci-dessus, paragraphe 30.

⁴ Jacques d'Eure, qui vivait en 1341 et 1346, épousa la fille de maître Jean de Gembloux, avocat à la cour de Liège, qu'on trouve mentionné en 1341, 1343, 1338 (*Analectes*, X, 115; *Cartulaire de Notre-Dame de Tongres*; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 199).

⁵ Le 5 octobre 1346, Jean, fils Forgou de Bubays, époux de damoiselle Marguaritte, acquit de [son oncle] messire Gille d'Hoire, curé de Gedinne, la huitième part de la seigneurie d'Heure-le-Romain (*Cartulaire du Val-Benoît*, 457). — Ce « Johans dis Forgons de Bubays » intervient avec divers membres de sa famille à une charte du 14 juin 1321 (*Chartes de Saint-Denis*). Un autre Jean Fregon van Boelsbeke, jadis prisonnier à Basweiler, scelle en 1374 la quittance des indemnités qu'il reçut du Brabant et portait : une fasce, chargée d'une rose et surmontée de trois merlettes (DE RAADT, I, 280).

nint grantment moins, et assy une sereur, mariée à Waltier Domino, can-
geur de Huy, dont y sont pluseurs enfans. Ly dis Johan morit sains hoir
en la fleure de son eage, et Wilhelme n'est point ^a marieis.

588. Item, damoyselle Maroie, filbe maistre ^b Wilhelme d'Oire, est
mariée à Badewien d'Aaz, et ont pluseurs enfans, assavoir Wilhelme, Wal-
tier, Bodechon, et dois filhes, dont ly une est mariée à Hellien de Bollezéez,
manant à Hacourt ¹, et ly atre fut mariée à Stassinnet de Mirmorte, fil delle
sereur Stassien Chabot, esquevin de Liege ².

589. Nos vos avons infourmeit de chez qui sont issus delle bone
maistre Wilhelme d'Oire; sy vous dirons de Rigaut, son freire. 10

(Sa. 203) 590. Rygauz fut avoweis d'Oire et out pluseurs enfans, assavoir Johan,
Rigaut, Jakemien, Alixandre ^c, dan Gilhe, moyne de Saint Loren, et
Angnès.

591. Do dit Johan Rigaut sont pluseurs enfans natureis, mais ill n'at
nul hoir legitime. Mais Jakemien, ses freires, at dois filhes; et Alixandre, ly 15
atres freires, at dois fis et dois filhes.

f. 101 v 592. Et Angnès, leur sereur, fut mariée à Johan, le freire Badewien le
Royde, de Hacourt, et en sont pluseurs enfans, assavoir Gerars, Johans,
dans Alixandres, moynes de Saint Loren, Angnès et Clamenche, qui ont
pluseurs hoirs, mais ill sont jovenes. La dicte Angnès est mariée à Gode- 20
froit Bierte, manant al pont à Viseit; et Clamenche at le jovene Wilhelme
de Harche, manant à Wonke ³.

^a Ainsi partout, sauf Sa. pas. — ^b B monss. — ^c Sa. Alex.

¹ Aïeul de Hellin de Bolzée, échevin de Liège.

² Stassin ou Eustache Chabot fut échevin de Liège de 1572 à 1574 (DE BORMAN, I, 225).

³ Guillaume de Harche qui demeurait à Wonck du temps d'Hemricourt, fut père de Jean de Harche, 1415-1453 (*Cartulaire de Saint-Paul*, 420, 452), qui fut maieur de Liège en féauté de 1418 à 1425. Impliqué dans la conspiration des d'Atthin, il fut banni et se retira à Namur, où sans doute il mourut (BORMANS, *Cartulaire de Namur*, III, 35). Jean était père d'un Guillaume de Harche, chambellan des échevins de Liège en 1429 et probablement banni avec lui; il avait épousé Adèle de

593. Item, de Jakemien, freire maistre Wilhelme d'Oire, n'est demoreit nul hoir legitime; mais ilh en sont dois filhes bastardes.

594. Et de Johan de Bulhon, l'atre freire, qui fut marieis à Builhon, sont dois filhes, mariées en Ardenne, dont je n'ay nipt cleir information. s Mais damoysselle Lize, leure sereur, fut mariée en la terre de Falcomont, à Hankien Poulhemanne, dont ly hoirs demorent à Ays.

595. Puysque nos avons declareit cheaz qui sont deskendus delle promeraine filhe Rigaut delle Vingne de Halembay, qui fut fis delle damoysselle de Flemale, nos dirons des atres sereurs ^{a 1}, assavoir de la seconde

** Le reste de l'alinéa, ainsi que le contenu des paragraphes 596-597, figure seulement dans BQC. Faute de mieux, nous reproduisons le texte de Sa., avec ses formes en partie rajeunies; mais nous comblons, à l'aide des deux autres exemplaires, les lacunes qui s'y sont introduites. C dispose tout ce passage entre les paragraphes 590-600, faisant ainsi venir la seconde fille de Rigaut delle Vingne après la troisième; il en résulte, dans ce manuscrit, quelques altérations de la version normale, altérations motivées par le besoin de raccorder le fragment indûment déplacé avec les parties avoisinantes. Dans le groupe δ (sauf E), on trouve, à l'endroit où nous sommes, le titre : Flemale, delle colstie de llozemoat. Enfin, dans ζ, la lacune s'étend du paragraphe 583 au paragraphe 599.*

Dessener, qui était remariée en 1446 avec Jean de Geilenkereken (DE BORMAN, *Echevins*, I, 403, 424). Le secau de Jean de Hareche, reproduit dans cet ouvrage, démontre l'inexactitude des armes données par Salbray, page 204).

¹ En présence du désaccord que nous relevons ici dans les manuscrits, on doit se demander si le passage omis par la plupart est bien authentique. Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Nulle altération du style ne vient déceler dans les pages litigieuses une main adventice. La généalogie, pour autant qu'on puisse la contrôler, est correcte. Les renvois sont exacts et conformes à la méthode constante du chroniqueur; nul autre que lui ne se serait donné la peine de les relever. Mais il y a mieux : au paragraphe 582, Hemricourt nous parle des cinq filles de Rigaut delle Vingne de Halembay, dont il se met à exposer la génération. Celle de la première nous mène jusqu'au paragraphe où nous sommes, et, avec un ensemble parfait, tous les manuscrits disent : « Puysque nos avons declareit cheaz qui sont deskendus delle promeraine filhe ... nos dirons des atres sereurs ». Et pourtant, la plupart des copies sautent la seconde et passent à la troisième. Or, s'il n'avait pas été en mesure de nous renseigner sur cette seconde fille, le chroniqueur n'eût pas manqué, fidèle à ses habitudes, de nous avertir de son ignorance, comme il le fait d'ailleurs un peu plus loin pour la quatrième et la cinquième. Ces renseignements, il les possédait donc certainement. Mais alors, comment expliquer les divergences relevées dans les exemplaires du *Miroir*? A défaut du manuscrit original, on ne peut qu'émettre une conjecture, et voici celle que nous proposerions. Arrivé au point qui nous occupe, Hemricourt a une distraction, bien excusable à son âge (il accomplissait alors sa soixante-sixième année). Oubliant la seconde fille de Rigaut, il poursuit son récit. Lorsqu'il s'aperçoit de sa méprise, il n'a

filhe du dit Rigaut, quy fut mariée ^a à Melen; s'en issit messires Olivir de Melen, chevalier ¹, quy se mariat à la sereur Henry Braibechon ^b de Mirmor ²; s'en issit Olivier de Melen, qui print à femme damoiselle Isabeau ^c, filhe monssaingnor Oger de Fexhe, de laquelle et de ses hoirs mention est faite cy devant ³, au capitle parlant *des hoirs monsieur* ⁴ Hayneman d'Aix, et aussi au chapitre parlant ^a de damoysselle Margritte Surlés, dame de Velroux ⁴.

596. L'autre sereur fut mariée à Haccourt, dont issit le bon Rigaut de Melen ⁵ et sa sereure. Et, pour la grande admiration que j'ay du blason que le dit Rigaut portoit, que nul du lignage de Hozemont portoit le pareilh, je vous le remonstreray ⁶, affin que, s'il y a aucun qui sache raison rendre, il l'ajouste au traité ^h. Le dit Rigaut portoit de sable à on satoir d'argent et crioit Hozemont. Mais, en tout le lynage de Hozemont, vos ne trouverez homme quy le port de ces couleurs. Bien est vray qu'en linage de Haccourt

^a Le passage commence ainsi dans C : Item, une des filhes Rigauld delle Vigne de Halebaye fut mariée. — ^b C ajoute et Wery Brabaneton. — ^c D'après Q; même leçon dans C, mais avec addition du mot esceuyr après O. de M. — ^d D'après Q; C même leçon — ^e Sa. monstrera, Q remonstreraye, C remostreray. — ^f D'après QC. — ^g D'après Q. — ^h A ce début du paragraphe 596 correspond le texte suivant de C : Outre ce qui est contenu et déclaré à l'autre page ci-devant, touchant la seure de Rigauld delle Vigne, qui fut mariée à Haccourt, je vous veux compter une grande admiration que j'ay de blason que le dit Rigauld portoit, que nulz de lignage de Hozemont ne portont le pareille. Je vous le remostreray, affin que, s'il y a aucun qui ne sache la raison, il le puisse entendre.

d'autre moyen de la réparer que d'interealer dans son registre un feuillet volant, dont le déplacement a occasionné l'erreur qui se répercuté dans le manuscrit C, tandis que sa perte, survenue d'autre part, a mis les copistes du groupe γ dans l'impossibilité d'y suppléer.

¹ Olivier de Melen est témoin à Liège à un acte de relief de 1320 (PONCELET, *Fiefs*, 243). Avec les partisans d'Awans, il scelle en 1354 la Commission de la Paix. Devenu chevalier, il vivait encore en 1345; mais, vieux et infirme, il se fait représenter par ses fils, Olivier et Jean (*Chartes de Saint-Mathieu-à-la-Chatne*). Ce dernier n'est pas mentionné par Hemricourt. — Melen, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres localités de noms similaires, est une commune du canton de Fléron, province de Liège.

² Cette famille sera traitée aux paragraphes 853 et suivants.

³ Voyez page 66.

⁴ Voyez paragraphe 671.

⁵ « Rykout van Moelen », jadis prisonnier à Basweiler, sous le burgrave de Fauquemont, donne quittance en 1374 des indemnités que le Brabant lui alloue. Il scelle d'un sautoir. Légende : S. *Rigote de Melen* (DE RAADT, II, 438).

y at alcons quy portent semblable blason à quatre merlettes; mais ceux de Hozemont et de Haccourt ne s'appartiennent en rien, ançois a chacun son blason et son cry à part soy.

597. Celuy bon escuier Rigault de Melen se mariat ^a dois fois : promi-
 5 rement, à la sereur Amel Mylot ^b de Velroux ¹, dont fut Johan de Melen,
 dit d'Ardancourt; secondement, à la damoyselle de Waynée ^c, filhe mons-
 saingnor Jake de Leutes ^{d 2}, dont en est Rigault delle Vigne ^e, quy a moult
 des jovenes enfans, et Lambert, son freire, marié à la filhe monssaingnor
 Amele Milar ^f de Kemexhe ³. Item, en après, le dit Johan d'Ardancourt se
 10 mariat à la filhe monssaingnor Johan Boyleave de Mons, chevalier, eskevin
 de Liege ⁴, dont en furent grant nombre d'enfans, dont plusieurs sont
 morts et alcons vivants.

598. Item, ly sereur do bon Rigaut fut mariée à Rigaut de Graaz de (Sa. 206)
 Hacourt ⁵, dont ilh fut pluseurs enfans, qui tos morirent saius hoir,
 15 excepteit une filhe tant soylement ⁶, dont ilh yssirent pluseurs enfans. assa-

^a C Celuy bon escuier Rigauld oet ung filz, nomé Rigauld de Melen, qui soy mariat. — ^b Q Moloez; le nom de ce seigneur a été laissé en blanc dans C. — ^c Q Waynes, C un blanc. — ^d Leutes en blanc dans C. — ^e C ajoute de Halebayt. — ^f Ainsi C, Q m^r Milar, Sa. m^r Alexandre.

¹ Nous retrouverons cet Amel Mylot au paragraphe 641.

² Jacques de Leuth, chevalier, a été rencontré ci-dessus, paragraphe 415, mais Hemricourt n'y parle pas de sa fille, la dame de Wagnée.

³ J'estime qu'il y a lieu de préférer ici la leçon du manuscrit C, Amel Milar de Kemexhe, chevalier, est cité dans une charte de 1589 (PONCELET, *Sainte-Croix*, sous presse), tandis que j'ai vainement cherché à découvrir un Alexandre de Kemexhe.

⁴ Voyez paragraphe 755.

⁵ Rigaut de Graaz de Haccourt, écuyer, époux de Marguerite de Melen d'Ardancourt mourut le 12 janvier 1547 et fut enterré à l'abbaye de Vivegnis.

⁶ Quelque étrange que cela paraisse, il est certain que la fille de Rigaut de Graaz de Haccourt épousa aussi un Rigaut de Haccourt, et toute leur génération a porté le nom de Haccourt. Ce second Rigaut me semble pouvoir s'identifier avec un Rigaut de Haccourt, changeur à Liège en 1514 (PONCELET, *Fiefs*, 151), que damoiselle Ode de Waudre présente pour le service féodal d'un fief qu'elle avait à relever. Sans doute, notre Rigaut devait être assez jeune à cette date, mais ne sait on pas que c'étaient les jeunes qu'on prenait, de préférence, à cet effet, afin de diminuer la fréquence d'onéreux reliefs. Par une charte du 11 novembre 1558, nous savons que Rigaut ne vivait plus à cette date et qu'il avait légué à l'abbaye de Félipré une rente de deux muids pour son anniversaire.

voir dans Rigauz ¹ et dans Godefrois, andois moynes d'Ane, dans Johan, abbés delle Vaz Saint Lambier ², dans Rasses, prieus de Biertréez ³, Ernot, qui morit en Lombardie, damoysselle Aely de Hacourt, beghine de Saint Cristofore, et damoysselle Peronne, femme Johan delle Sar deleis Hodires ⁴.

f. 102 **599.** Do dit Johan de Sar, qui fut uns vailhans escuwiers et bien entechies ^a, sont pluseurs enfans, qui ont beal commenchement de venir en prosperiteit. car Wilhelmes, ly ainsneis, qui at la filhe Johan de Rossemelt, castelain de Franchimont ^b, et damoysselle Aely, qui at Johan de Bernar ^b ly jovene, engereit ^c en damoysselle Juliane, sereur alle jovene monssaingnor Gilhe Surlet, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant de mons- 10

^a BQG entach-. — ^b AGQ Bernar, ε Bernart, B Biernau, C Bernaw. — ^c Sa. engenreit.

¹ • Dom Rigaud de Hacour • était celerier de l'abbaye d'Aulne, le 14 novembre 1350 (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 209). — Il y avait à la même époque un Rigaud de Hacourt, clerc, 21 novembre 1350 (DOM BERLIÈRE, *Clément VI*, n° 2115).

² Dom Jean de Hacourt était celerier du Val-Saint-Lambert quand il fut promu à la dignité d'abbé en 1356; il mourut le 6 avril 1387, laissant la réputation d'avoir gouverné *strenue et optime* (SCHAONBROODT, *Val-Saint-Lambert*, n° 880).

³ Dom Rasse de Hacourt figure comme moine de Saint-Laurent et sous-diacre le 21 mars 1347 (*Cartulaire de Saint-Laurent*, t. II, fol. 87); comme prieur le 15 juillet 1359 (*ibidem*, II, fol. 78 v°); comme prieur de Bertrée le 30 septembre 1367 (*Cartulaire de Saint-Paul*, 300). Après la mort de D. Fastré Baré, D. Rasse de Hacourt se fit octroyer, le 29 février 1373, le prieuré de Saint-Nicolas en Glain (*Reg. Avin.*, 189, fol. 381), mais l'abbé de Saint-Laurent fit opposition parce que ce prieuré était simplement manuel. D. Rasse figure encore comme prieur de Bertrée le 3 juin 1377 (*Val-Saint-Lambert*, n° 688), en 1385 et 1387 (*Bull. Soc. d'art et d'histoire*, t. X, p. 198). Lorsque l'abbé Robert de Gymont eut donné sa démission (1388), les moines de Saint-Laurent l'élirent pour abbé (*Gesta abbatum Sancti Laurentii*, dans l'*Amplissima Coll.*, t. IV, col. 420; *Mon. Germ. hist.*, XX, p. 611), mais le pape Urbain VI nomma Etienne de Marille, qui signe son obligation le 40 juin 1388 (BERLIÈRE, *Invent. des Libri oblig.*, n° 908). Rasse de Hacourt mourut le 1^{er} mars 1390 et fut enterré à Saint-Victor de Huy (VANDEN BERGHE, p. 554). *Note de Dom Berlière.*

⁴ Péronne (Pétronille) de Hacourt épousa Jean de Sart, cité de 1367 à 1380 (*Val-Saint-Lambert*, I, n° 648, 688, 690, 695, 708). Sart est une dépendance de la commune de Hody, au canton de Nandrin.

⁵ Jean de Rosmel, fils de Sandre, est cité comme châtelain de Franchimont en 1399, 1413. Son fils, Sandre Moynes de Rosmel, le remplaçait en cette qualité en 1425. Sandre Moynes, Guillaume de Rosmelle, chanoine, Jean Botier de Fexhe, chevalier, époux de Catherine de Rosmelle, et Guillaume de Sart, leur beau-frère, interviennent collectivement à un acte de 1407.

saignor Rigaut de Beariu ¹, ont des beaz enfans, qui sont à present de petit eage.

600. Ors devons raleir az atres dois filhes Rigaut delle Vingne de Halembay, qui fut fis delle damoysele de Flemale; sy en parlerons en
 3 general, car je ne saroye nint bin declareir les hoirs de greit en greit. Mais
 ilh en issit Collebars de Nyvelles sor Mouze, qui fut gransires à Waltelet de
 Nyvelles, maiieur delle Valée à present ², et en issit Stassins de Thier de (Sa. 207)
 Hacourt, qui fut peires de Stasses de Mexhawe ³, et assy Haneaz, qui fut
 peires à Fraiikin et à Lambier Fraiikin ⁴. Et en sont, de ces dois sereurs,
 10 pluseurs enfans.

601. Puysque nos avons reciteit la genealogie des dois filhes monssain-
 gnor Makaire^a delle Heys, nos dirons delle tirche et dierainne ^b flhe do dit
 monssaingnor Makaire. Elle fut mariée; s'en issit ly viez Robette de Saint
 Loren, qui prist les armes, de part sa dicte meire, delle coistie de Flemale.
 15 Ilh out chink fis, assavoir Wilhelme, Badewien, Robiert, Johan et Lynar, qui
 morit sains hoir. Do dit Wilhelme est uns fis tant soilement, nomeis Robiers,
 qui est canonnes de Saint Lambier et prevost de Saint Bertremeir, qui at
 pluseurs enfans natureis ⁵.

^a A Makaie. — ^b A dieraïne.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 598.

² Un acte du 12 février 1444, émanant de la haute cour et justice « de la vilhe de Nivelles sour Mouse en le Valey », nous cite comme maire Watier de Lixhe, et comme échevins Renchons de Chasteal, Thomas de Nivelles, freire a diet Watier, Watier de Bois, Pirot de Lixhe et Pierre, fis Thomassin delle Naye (FRANQUINET, *Archives de Notre-Dame*, n° 148).

³ Mexhawe désigne Mesch, petite localité des environs de Maestricht, sur laquelle on peut consulter *Publications*, etc., III, p. 177. On retrouve le même nom appliqué jadis à certaine maison d'Avroy lez-Liége (GOBERT, *Les rues de Liège*, II, 461).

⁴ Dans une charte du 28 novembre 1547 émanant de l'abbé de Saint-Jacques à Liège, on voit que l'autel des saints apôtres Simon et Jude, dans l'église de Notre-Dame à Maestricht, était une fondation de Jean dit *Freyken*, fils de feu Richard de Hallebay (FRANQUINET, ouvrage cité, n° 82). Les familles du nom de Fraikin sont nombreuses aujourd'hui à Bassenge et ailleurs.

⁵ Robert de Saint-Laurent est mentionné comme chanoine de Saint-Lambert de 1388 à 1405 et mourut le 15 février 1414 (DE TBEUX, II, 137).

f. 102 v **602.** Item, do dit Badewien, sornomeit de Hurtebize, sont ly hoirs. Do dit Robier, son freire, sont uns fis et une filhe; ly fis est nomeis Henrys et at la filhe le Proidomme de Gemeppe, et ly filhe est mariée à Henry Botien, le cangeur ¹, et ont des hoirs.

603. Item, do dit Johan est uns fis, nomeis Robiers, qui at dois filhes ³ qui sont jovenes et poront bin avoir planteit d'enfans.

604. Nos avons asseis cleirement denomeit chez qui sont deskendus delle ainsnée filhe le conte Gerart de Hozemont, qui fut mariée à monssaignor Makaire delle Heys de Flemalle; sy dirons chi après delle atre filhe do dit conte, qui fut mariée à saingnor Lowy Surlet, borgoys de Liege, ¹⁰ fil saingnor Lowy az Roges Chaches.

(Sa. 208) **605** ^a. Ilh est veriteis, et je le vous certefie ^b fermement par anchiennes escriptures que je ay eüt et visenteit tres especialment, qu'il out jadis à Liege on vailhaut homme, nomeit saingnor Lowy az Roges Chaches, qui (Sa. 209) estoit delle dukeit de Juley, do linage de Moylenake ² et de ^c Mormany ³, ¹⁵ qui soy trahit à demoreir à Liege por caze de werres estantes en son pais; lyqueis soy mariat alle sereur saingnor Rogier alle Capeal d'Ilhe ⁴, qui por-

^a BQd (sauf OW) placent ici le titre Hozemont, delle coïste de Surlés. — ^b Sa. et manuscrits modernes certif. — ^c CQe de, A do, G du, Sa. manque.

¹ Henry Botien, cangeur, vivait en 1388, 1389 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 688, *Val-Saint-Lambert*, n° 777). Gilles et Conrard, ses fils, 1410 (*ibidem*, n° 920).

² Aujourd'hui Müllenarek, château, sous la commune de Pier, régence d'Aix-la-Chapelle, cercle de Düren. Les Müllenarek portaient d'argent à la fasce de sable. La seigneurie appartient jadis aux familles de Mirbach et de Metternich.

³ L'identification de ce nom a longtemps été un problème. ERNST (*Histoire du Limbourg*, I, 318) a cru y voir Mamelis, dépendance de Vaels. Et LACOMBLET (*Urkundenbuch*, I, 174) a proposé Moresnet. Une charte de Henri, duc de Limbourg, est donnée en 1196 *apud Morsmanil* (BUTKENS, *Trophées*, p. 504). Un Arnoldus de Moymensneyt vivait en 1347 (DE RAADT, IV, 492). Desiderius de Mormanil est témoin à une charte d'Henri, comte d'Arlon, donnée en 1172 (HALKIN et ROLAND, *Chartes de Stavelot-Malmedy*, I, 501). Ces auteurs l'ont identifié dans la table au nom de Lamormenil, dépendance de Dochamps, canton d'Erezée, Luxembourg.

⁴ Rogier alle Capeal d'Ilhe est désigné sous le nom de Rogerus *ad pileum* dans une charte de 1234 (*Val-Saint-Lambert*, n° 118).

toit d'or à quatre griffes de liwon de geules, lesquelles armes sont appellées les armes d'Ilhe. Et soiez veritablement infourmeis qu'il avoit, à cely temps, et encors at à present, vi vynaules à Liege, qui avoient, et encors ont al temps present, blazon et cry d'armes; lesquelles armes ly riches borgois f. 103
 5 qui anchienement ^a avoient demoreit en dis vynaules et qui le saingnor ^b servoient en armes, avoient encargiez. Et tes gens, assavoir teis borgois, ons nommoit les Grans; et les gens laburans des communs mestiers, on nomoit les Petis; et encors faisoit on al temps que ly gens de lynage avoient le moitie do gouvernement delle citeit, alle queil ilhe renonchont l'an
 10 mil m^c m^{xx} et quatre, alle Saint Jake, que Badewiens de Saint Servais estoit maistre de Liege por les Grans, et Piron le Robeir ^c pour les Petis ¹. Et ja fuist choze que teis riches borgois fussent nomeis ly Grans, sy n'avoit en la dicte citeit nus chevaliers, voir par decha Mouze, car ly vynaules delle chachie delle Preit at tosjours, do temps anchiens, esteit warnis de bonne
 15 chevalerie, et avoient bonne fermeiteit de leur costeit et bon pont leviche, et assy bonne porte et forte par devers eaz, al encontre de cheaz de Liege; et encors y est ly fermeiteit, al devant de Peixheuruwe; mais ill at ^d ja hin longtemps que tot at esteit remis à unk, et ly fermeiteit abatue, qui estoit solonc Mouze, alle devant de Tancurruwe. Chis vi vynaules avoient, et
 20 encors ont, les armes qui s'ensiwent; mais elles sont avissiez ^e, par tant que chascuns porte à present le blazon de sa melheur coystie, car tous ly riches hommes de Liege ont, puy cely temps, marieis leurs enfans et astaleis dedens les lynages delle evesqueit de Liege, de Braybant, delle conteit de Namur et des paiis marchissans, etc. Assavoir est que chillh do vynaule
 25 d'Ilhe portent les griffes de liwon; chillh do vynaule de Saint Servais, les

^a *A* anchienement — ^b *CQA* le sr, *BGJY* les sr. — ^c *BGD* Robler, *QJY* Robeur, *C* Robour. — ^d *Sa. et manuscrits modernes* y at. — ^e Ainsi *AB*, *Q* advisees, *GM* abaseez, *ε* viciées et gastees, *C* brisees.

¹ Bauduin de Saint-Servais et Pierre le Robeir avaient été élus maîtres le 25 juillet 1585, ils quittaient donc leur magistrature le 24 juillet 1584. En quels termes et comment se fit cette renonciation par les Grands à leur antique privilège? Aucun chroniqueur, aucun document ne nous l'apprend. Sans révoquer le moins du monde en doute l'assertion de notre consciencieux chroniqueur, nous remarquons que les élections de 1584, 1585 et 1586, amenèrent successivement au pouvoir Fastré Baré de Lardier, Nicolas des Champs et Goswin de Cuir, qui tous trois étaient nobles et appartenaient incontestablement à la classe des Grands. Peut-être y eut-il un compromis et une promesse des Petits d'élire encore des Grands, au moins pour quelque temps.

f. 103 v
 foulhes de marés, assavoir d'or à trois foulhes de marés de geules; chillh do
 vynaule do Marchiet, les armes delle fondation de Liege, assavoir de geules
 à on label à trois pendans d'argent, sy qu'il brisent d'on label les droites
 armes de Liege, qui sont roges sains entresengnes, et ces armes crient Sains
 Martin et parvinrent delle chevalerie d'Ans, deleis Molins, là ilh avoit che- 3
 valiers pluseurs demorans à temps delle fondation delle citeit, et fructifiat
 tant chis lynages de Saint Martien que ce fut ly plus fors et ly plus poissans
 linages ^a del citeit de Liege, anchois que ly Surlés venissent en la forche et
 estat là ilh furent jadis; car je meïsmes ay tenu une ^b ancienne letre et
 liiet, que ly capitle Saint Pire avoit exhibueit par devant les esquevins de 10
 Liege, saiielée des xiii esquevins de Liege, dont ly diiez seaz estoient
 (Sa. 210) emprenteis des armes deseurdictes ¹. Item, portoient chillh do vynaule de
 Noevis, c'on dist maintenant le vynaule de Soverainpont, d'azure à croy-
 settes recroizetééz d'or; mais, ou ^c temps jadis, ly alcons des plus riches
 hommes de ce vynaule de Noevis soy mariont alle chevalerie do Preit ultre 13
 Mouze, et prisent les armes de Preit à on chief de geules. Item, chillh ^d do
 vynaule Saint-Johanstrée, d'or à trois tiestes de chat de geules coronééz;
 mais, pour ensachier, ilh les noment tyestes de lupar. Et chillh do vynaule
 delle Preit portoient d'argent à une aygle à dois tyestes de sable, le bek et
 les piez de geules; mais ly drois lynages delle chevalerie del Preit, qui est 20
 mult ancienne, est lozengiet d'argent et d'azure. Et quantea que les chozes
 soient fours de nostre mateire, nintmains elles sont asseis necessaires pour
 savoir plus cleirement queis fut chis sires Lowys Surlés, qui fut ly pro-

^a Sa omet lia. — ^b A unc. — ^c A on. — ^d A chilh.

¹ L'inventaire analytique des chartes de Saint-Pierre par M. Poncelet ne nous fournit aucun renseignement au sujet de la charte à laquelle Hemricourt fait allusion. Il est vrai que beaucoup de ces documents ont disparu, mais j'ai d'autres raisons de formuler ici des réserves. Il est établi qu'antérieurement à 1261 les échevins de Liège ne scellaient pas individuellement les chartes émanant de leur collège. La première que l'on sache avoir été munie de quatorze sceaux scabinaux, date du 29 mai 1261. Ce serait postérieurement à cette date qu'il faudrait chercher la charte exhibée par le chapitre de Saint-Pierre. Or, nous avons publié les sceaux de la plupart des échevins à partir de cette date, et trois d'entre eux seulement ont porté les armes des Saint-Martin, ce sont Henri Polarde (1272-1300), Jean de Saint-Martin (1282-1342) et Jacques de Coir (1283-1312). Ou bien la mémoire de notre chroniqueur est légèrement en défaut, ou bien il faut admettre que ces trois échevins ont scellé au nom de certains de leurs collègues absents, ce qui s'est présenté dans de très rares cas.

miers qui onkes portat ce sournon en la citeit, et dont ly hoirs fructifiont si grandement qu'il vos porat chi après apparoir. Vos aveis chi devant oût que sires Lowys az Roges Chaches prist à femme la sereur saingnor Rogier al Chapeal d'Ilhe, de laqueil ilh out quatre fis et une filhe, assavoir le dit saingnor Lowy Surllet, saingnor Rogier, le jovene, saingnor Radout ^a al Oelhe, et unk qui fut canones de Saint Lambier et costes de Saint Denis, nomeis sires Lambuche ¹; et ly filhe fut nomée damme Oede, qui, promièremment, fut mariée à Buevon ^b de Skendremal et, secondement, à Daneal de Hamale; mais, de tos ches enfans, je moy tairay en ce traitiïet, car c'est ^c fours de nostre mateire, par tant qu'il ne furent nint do lynages de Warfezéez, excepteit do dit saingnor Lowy Surlés, qui prist à femme la filhe le conte Gerart de Hozemont, dont messires Makair delle Heys de Flemalle avoit eût ^d la pareilhe sereur, si que deviseit est ^e. Et, adont, tous les riches borgoys de Liege, et maiïement les ainsneis ³, on lez nommoit saingnor, et en y avoit gran nombre qui portoient vers et gris et estoient hamotés ^f de vayre, ensy que ly bannerés soloient estre d'antiquiteit. Chis sires Lowys Surlés out, de la dicte damme de Hozemont, quatre fis et chink filhe, assavoir saingnor Gerars Surlés, saingnor Gilhe Surlés, sornommeit le Beir, qui est ensevelis ^g en sa capelle az Freires Meneurs bin reverenment, Lowy Surlés, et saingnor Nycolle Surlés, rendut az Freires Meneurs à Liege, damme Maroïe, damme Oede, damme Katerine, damoysselle Magriete et damoysselle Angnès, qui fut beghine. Chis sires Lowy Surlés fut tous maistre delle citeit de Liege, miez que ly evesque Houwe de Pirepont, qui adont vivoit. Ilh fist faer ^h la halle des drapiers en Saint-Johanstréez, laqueile voirent defendre à edifier chilh de Saint Servais, qui estoient halliers et mult fors à Liege, par tant que la dit halle leur tourneroit à gran damaige ^h; sy envoïent defïier les overirs, qui, par dotanche d'caz, lassont l'overage, on jour en l'osteile ⁱ que les rosses

f. 104

(Sa. 211)

f. 104 v

^a AG ponctuent de façon à rapporter le jovene à sr Rad. — ^b BD Buevon, Q Baeuon, A Bueouon, GJY Buernon — ^c CQG eest, A ces, Sa. ce. — ^d AB out, C heyu. — ^e Ainsi AB, 6 hamotez, G hamon-
tez, Q hault montez, C beaumez. — ^f Sa. enseveleis. — ^g B faire. — ^h B dommage. — ⁱ B ostelli,
C estel, GQ esté.

¹ L'ouvrage du chevalier de Theux ne nous fournit aucun renseignement sur ce chanoine.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 476.

³ Sous-entendu : du vivant de leurs pères.

astoient en saysons; sy que, quant ly dis sires Lowis vint à relevée veioir^a ses overirs et ilh les trovat ouheuz, luy^b informeit do fais, ilhe fist crier à Peron, de part ly, que tos cherpentirs venissent overeir al halle sor une grand mize, et y vinrent et nel oyzont refuseir. Et, eaz venus, ilh mist chascuns d'eaz on chapeal de rose sor sa tieste et leur dest qu'il overassent^s songeuzement, car ilh les aseguroit. Et, de dont en avant, ilh ne trovont sy hardy que vilonie^c les fesist. Et, pou après, ly dis sires Lowy fut tuweis à une bataille qui fut à Ammechiens, et fut ensevelis en cymiteir à Saint Jakeme à Liege, deleis le jardin, l'an mil n^c et xxxiii, ensy que ly date de sa pire contient.

10

606. Ly dis sires Gerars Surlés, ainsneis fis saingnor Lowy Surlés devant nommeis, prist à femme damme Katerine de Herke; s'en fut on fil, nomeis Gerars de Herke, qui out à femme damme Babaiche, filhe saingnor Everart del Lou, vinier de Liege¹, dont Lowy Surlés, ses oncles devant nomeis, out la parelhe sereur. Do dit Gerars de Herke et de damme¹⁵ Babaiche furent dois filhes, Agnès et Ysabeal. La dicte Agnès fut mariée à monssaingnor Godefroid Bielle^{a 2} de Treit, chevalier; et Ysabeal fut

^a A velour, Sa. vejour, G le jour de, C veoir. — ^b Ainsi CQ, AB luz, G lors. — ^c Sa. vilenie. — ^d Ainsi B, Q Bielhe, C Bolle, AEGMORW Vielle, HK Veilhe, N Vielh, ε Ville, FLz manque.

¹ Everard del Low (*de Lupo*) naquit en 1211 ou 1212, devint échevin de Liège en 1241 ou 1242, entra aux Frères-Prêcheurs vers 1267 et vivait encore en 1283 (DE BORMAN, I, 75; II, 557).

² Il est exact qu'Agnès de Herck épousa un chevalier de Maestricht; il est exact que de leur union sont nées deux filles qui se marièrent comme on le dit; mais aucune des variantes relevées par mon collaborateur ne sauvera Hemricourt du reproche d'avoir commis ici une grosse mais heureuse erreur. Heureuse, oui certes, *felix culpa*, puisqu'elle met en évidence la « source primordiale », la base, souvent fragile, sur laquelle Hemricourt a cru pouvoir édifier son *Miroir*. En regard de notre texte, plaçons celui de la « Source » d'après l'unique version qui en reste, celle de Jean d'Outremeuse : « Gerard Surlés, fis mesire Gerart Surlés, out à femme damme Katherine de Herkes, s'en oit 1 filh qui oit à femme damme Babache, filhe à mesire Everart de Boins (lisez *de Low*), dont issit dois filhez, assavoir : damme Agnes, femme mesire Godefroit Siles, de Treit, chevalier, et dame Isabeal qui oit mesire Jaqueme Chabot. De cheli de Treit issirent la dame de Miedrenghes et la dame de Gochoncourt, dont fut 1 chevalier qui mourut sens heures » (*Ly myreur des histours*, IV, 428). Or, le chevalier Maestrichtois qui nous occupe, ne se nommait ni Godefroid Bielle ni Godefroid Siles, mais HENRI

mariée à saingnor Jaquemon Chabot ¹, freire ^a à Servais Chabot et freire à damme Katerine, qui fut femme à Gerar de Noevis, le peire Gilhons Chabot, lyqueis Gilhons fut peires de monssaingnor Jakeme Chabot, jadis chevaliers, maieur et esquevins de Liege, dont messires Gilhes Chabos, ³ chevaliers, maintenant vivant ², est issus; mais c'est fours de nostre mateire.

f. 103

(Sa. 212)

607. De monssaingnor Godefroid Bielle ^b de Treit furent dois filhes,

^a C filz. — ^b Ainsi B, Q Blethe, GHMOW Bille, C Bolle, E Vielle, AKJY Ville, N Willb, FLRD manque; ζ De M^r Gille de Treit.

de Lichtenborg! Son mariage avec Agnès de Herck se place en 1267; dès 1287 il est échevin liégeois de Maestricht (FRANQUINET, *Notre-Dame*, n° 29, p. 64) et se retrouve en cette qualité dans divers documents jusqu'en 1312. Créé chevalier avant 1294 (peut-être à Woeringen), il avait un frère aîné, Godefroid, aussi chevalier, et une sœur, damoiselle Elisabeth, femme de Rutger de Were. Trois actes originaux, respectivement datés des 3 mars, 4 et 6 avril 1293 (1294 n. s.), nous font connaître le partage qui est intervenu entre ces frères après la mort de leur mère, dame Zyba. Un autre, du 9 mai 1294, atteste que le 20 avril 1267 avait comparu devant les échevins de Saint-Pierre lez-Maestricht, dame Zybe, de Maestricht, accompagnée de ses enfants messire Godefroid de Lichtenborg, chevalier, Henri, son frère, et damoiselle Lisbet, leur sœur, lesquels prennent des arrangements en vue de constituer le douaire que Henri assure à damoiselle Agnès, sa future, fille de Gérard de Herke, citoyen de Liège (FRANQUINET, *Oorkonden en bescheiden.... der Predikheeren te Maestricht*, n° 15). Quelle est cette dame Zyba? Aucun renseignement précis n'a pu être recueilli sur son origine. Sans doute elle appartenait à cette classe de riches bourgeois qui s'alliait si facilement à la noblesse. Elle vivait encore en 1294, date vers laquelle elle fonde dans l'église Notre-Dame l'autel de Saint-Barthélémy (FRANQUINET, *Chartes de Notre-Dame*, I, n° 54 et 55). Cet autel prend son nom : *de altari domine Sibe*, et l'anniversaire de sa fondatrice y est célébré le 9 février (*ibidem*, II, 125). Evidemment, dame Sibe avait à Maestricht une belle notoriété et il n'y a pas lieu de s'étonner si son fils Henri est désigné couramment sous le nom de *Henrieus filius domine Sibe*, comme le constate une charte de 1287 conservée aux Archives de Düsseldorf (*Atten Biessen*, n° 25). Or, le sceau appendu à cette charte dit qu'il appartenait à *H. de Lichtenbor sca[bini]* (DE RAADT, III, 581). Ceci posé, il devient évident que le nom de *Siles* dont se sert la « source » n'est qu'une altération de *Siben* (au génitif), forme encore plus maltraitée et rendue tout-à-fait méconnaissable par notre chroniqueur. Peut-être a-t-il rencontré un jour la forme vraie; il a retenu qu'il fallait un *b*, mais il ne l'a pas mis en bonne place.

¹ Voyez ci-dessus, page 51.

² Tous les Chabot seront identifiés aux paragraphes 969 et suivants.

dont ly une fut damme de Gochoncour ^a ¹ et ly atre damme de Meadrenge ²; mais d'elles n'est demoreis nus hoirs.

608. De saingnor Jakemon Chabot et de damme Ysabeal, filhe Gerars de Herke, fut ^b dois filhes; mais ly dis sires Jakes avoit en devant eût à femme la filhe monssaingnor Gerart d'Oxhen, chevalier, dont y fut tant ³ soilement messires Gerar d'Oxhen, canonnes de Saint Lambier. De ces dois filhes trovereis tot ly generation en capitle faisant mention do viez saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans, specialement en cel endroit où mention est faite de monssaingnor Waltier de Momale ³, et assy en capitle faisant

^a Ainsi AG, BC Goeoncour, J Gochineourt, Y Gotineourt, Q Goehicourt. — ^b AGB fut, CQ furent.

¹ Damoiselle Zybe et damoiselle Lisbedc, filles de messire Henri de Lichtenborgh, consentent le 4 septembre 1512 à ce que leur père cède à son fils Henri (né d'un second mariage) huit bonniers de terre à Saint-Pierre lez-Maestricht (FRANQUINET, *Chartes des Dominicains*, n° 22). Ni l'une ni l'autre ne devaient être mariées à ce moment, sinon l'intervention de leurs maris eut été nécessaire; mais deux actes du 11 mai 1519 montrent que Goswin de Goetzenhoven (Gossoneourt, près de Tirlemont) était dès lors l'époux de l'aînée (FRANQUINET, *ibidem*, n° 24 et 25). En 1539, ce Goswin s'intitule chevalier et a un fils du même prénom (*ibidem*, n° 53). Enfin, une charte du 18 novembre 1544, où ce dernier est qualifié *vir honorabilis dominus Goswinus de Goetsenhoven et de Lychtenborgh dominus* (*ibidem*, n° 35), fournit la preuve que le père était mort et le fils en possession des terres ci-dessus désignées. Goswin de Gossoneourt épousa Catherine, fille de Francon de Averendoren, qui ne lui donna pas d'enfant. Il mourut jeune en 1546, dernier du nom, ayant fait son testament le 23 février. Dans cette pièce, dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. Max de Troostembergh, le testateur rappelle la mémoire de dame Syba, sa mère, ainsi que la fondation faite dans l'église de Notre-Dame, à Maestricht, par son aïeul le chevalier Henri de Lichtenborch. Il laissa à sa chère tante, Madame Elizabeth, dame de Meldert, tout son mobilier. Finalement, son héritier universel sera son cousin Walter de Golart, qui deviendra seigneur de Gossoncourt, dont il devra prendre les armes et le cri de guerre. Ce testament reçut l'approbation de l'official de Liège le 28 juillet 1546.

² Elisabeth de Lichtenborch, qui, comme on vient de le voir, était célibataire en 1512 et veuve en 1546, eut pour mari Ywan de Meldert, chevalier, dont elle n'eut pas d'enfants. Ils fondèrent un autel à Notre-Dame du lac à Tirlemont (*Bijdragen*, 1908, p. 201). L'anniversaire d'Ywan se célébrait à Notre-Dame de Maestricht le 19 avril, et celui de dame Elisabeth, sa veuve, le 8 juin (FRANQUINET, *Archives de Notre-Dame*, II, pp. 158 et 146). Hemricourt est donc dans le vrai quand il dit que de ces dames il n'est resté nul hoir. Il est à remarquer, toutefois, que cet Ywan de Meldert laissa d'une autre femme une fille légitime, Christine, qui épousa successivement Wauthier de Kersbeek et Arnoul de Wilre, sire de Loenbeck et de Champles, décédé le 15 avril 1598. Elle survivait à celui-ci en 1597.

³ Voyez pages 52 et suivantes.

mention de chez de Harduémont, à caze de monssaingnor Watir de Haute-penne ¹; et, par tant, je m'en tairay à present.

609. Nos avons parleit de saingnor Gerar Surlés, ainsneis fis do saingnor Lowy Surlés le viez; sy dirons chi après do secon fil, nomeit sires
 5 Gilhes Surlés, dis ly Beir en sornon ². Chis sires Giles prist à femme
 damme Magriette, filhe saingnor Abiert d'Aaz, citain de Liege, engenrée en
 la sereur monssaingnor Pirecheval le viez, de Vilhe en Hasbang, dont l. 103 v
 ly gran Badewiens de Saint Servais estoit issus delle parcilhe sereur; et,
 par tant, chis gran Badewiens mist jus les armes de Saint Servais, qu'il
 10 portoit, assavoir les foulhes des ^a marés, de part son peire, et prist les
 armes de Vielhe : d'or à une faxhe germelles de geules, de part sa meire. (Sa. 215)
 Chis sires Giles Surlés out de ces damme ^b owit fis et dois filhes, assavoir
 sires Lowys Surlés, maistre Gilhe Surlés, canonnes de Saint Lambiert ³,
 Wilhelm Surlés, canonne de Saint Poul, Coliens Kamars, canonne de
 15 Saint Bertremeir ^c, messire Johans Surlés, chevaliers, sires Radout Surlés,
 dans Gerars, moynes de Saint Jake, Barnage, qui morit sains hoirs, et
 damme Magriette, damme de Vellerous ^d. Chis proydombres, sires Giles ly
 Beir, morit ^e l'an mil n^c m^{xx} et quatre et giest en la capelle des angeles, az
 Freires Meneurs, en Liege.

20 610. Sires Lowys Surlés ⁴, ainsneis fis de saingnor Gilhe le Beir, soy
 mariat alle filhe saingnor Johan Boveal, qui estoit on riches borgois et avoit
 une atre filhe mariée à monssaingnor Ernut ^f de Skendremale, chevalier.

^a CAGY des, BQJ de. — ^b BG ces dames, CQJY ceste dame. — ^c Sa. -meit. — ^d A Wel. —
^e Ains B, A mort. — ^f Selon AG, JY Ernus, C Aernault, B Arnoul, Q Arnould.

¹ Voyez paragraphes 156 et suivants.

² Gilles Surllet, échevin de Liège, est mentionné en cette qualité dans de nombreuses chartes de 1257 à 1284. Son testament, écrit dans sa maison de la rue du Pont, le 21 mai 1281, fut approuvé aux Echevins en juin 1284 (DE BORMAN, I, 78 et 437).

³ Dans son testament de 1281, Gilles Surllet qualifie son fils Gilon de chanoine de Saint-Jean.

⁴ Louis Surllet, échevin de Liège de 1275 à 1299, fonde la chapelle de Saint-Louis dans l'église de Saint-Jean-Baptiste (DE BORMAN, Echevins, I, 87). L'obituaire de Saint-Paul fixe sa commémoration au 17 juillet et celui de Sainte-Croix, au 19 juillet.

Ly dis sires Lowys out on fil et dois filhes ¹. Ly fis fut nomeis messires Gerars Surlés, chevaliers, qui soy mariat alle filhe saingnor Gilchon Rigo, cangeur de Liege. Et ly une des filhes fut mariée à on noble et wailhan chevalier, qui estoit ly fleure de Hesbaing, nomeit monssaingnor Wilhelme, saingnor de Geneffe et castelain de Waremme, dont chi après sierat faite ² mention ³, en capitle qui traittierat de monssaingnor Libiert de Geneffe, ainsneis fis monssaingnor Breton, ly viez saingnor de Warous. Mais, des hoirs do dit castelain, trovereis tout l'ourdinanche chi devant ³, en capitle qui traittie de chez de Haneffe. Et ly seconde filhe fut mariée à Gilhar delle Cange. 10

611. Chis proydomme, Gilhar del Cange, portoit burleit d'argent et d'azure, et fut esquevins de Liege ⁴. Et, devantrainement, avoit ilh esteit marieis alle filhe monssaingnor Gerar d'Oxhen, dont sires Jakes Chabos avoit eût la pareilhe sereur; s'en avoit eût ly dis Gilhars une filhe, mariée à monssaingnor Johan de Lardier ⁵. Et secondement ^a, ilh reprist à femme ¹⁵ la filhe saingnor Lowy Surlés, dont ly bon castelain de Waremme out la pareilhe sereur; et, de cest femme, ilh out quatre fis et trois filhes, assavoir maistre ^b Johan Gilhar, qui fut ly plus beaz clers et ly miedres docteurs en drois et en loys qui fuist en la dioceis ^c de Liege; ilhe fut canones de Saint

^a A -mont. — ^b Sa. mess. — ^c A dioç.

¹ Outre ces trois enfants, il est certain que Louis Surlet en eut encore trois autres, au moins : 1° Gilles Surlet, qui était en 1303 exécuteur testamentaire de son père (DE BORMAN, *ibidem*), il était alors chanoine de Saint-Denis et l'était encore en 1313; devenu chanoine de Saint-Lambert, il en fut créé vice-doyen vers 1318 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 178). Désigné le 4 novembre 1324 avec trois de ses confrères par le Chapitre pour conclure la paix des Vingt (*Coutumes de Liège*, I, 489), il est dénoncé au Saint-Siège par Adolphe de la Marek, comme l'un de ceux qui attentaient à sa juridiction temporelle (FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, n° 1531). En 1338, il n'était plus; 2° Marguerite Surlet, mentionnée en 1281 au testament de son père comme religieuse au Val-Benoit; 3° Isabelle, abbesse de Robermont en 1326, 1350.

² Voyez au paragraphe 784.

³ Voyez ci-dessus, paragraphes 191 et suivants.

⁴ Voyez ci-dessus, page 86, note 3, où sa première femme est erronément désignée comme Catherine d'Ochain : elle se nommait Agnès.

⁵ Voyez paragraphe 97.

Lambiers et de Paris ¹; ly seconde freire ont à non Lowys; ly tirs, Wilhelmes; et ly quars, Gilhes Draweaz; et les trois sereurs furent astallée ensy que chi après sierat escripte.

612. Lowys, fis Gilhar del Cange, portoit burleit com ses peires, à on (Sa. 214)
 3 quartier de part sa meire : d'or à on satoir de geules. Ilh out la filhe Watier Ponée de Joupilhe ², dont iffut ^a on fil et une filhe. Ly fis fut nomeis messires Gilhes Gilhar, chevalier, qui fut marieis alle filhe Piron de Balanche, le cangeur, qui out à femme la filhe monssaingnor Johan de Colonster, chevalier, dont plus expresse mention est chi devant faite, en la genealogie
 10 des filhes monssaingnor Rigaut de Beariu, chevalier ³.

613. Et Wilhelme, freires do dit Lowy Gilhar, fondat l'ospital Saint f. 106 v
 Wilhelme, alle defours delle porte de Saint Walbeur, à Liege ⁴, et morit sains hoir; et assy fist Gilhes Draweaz, ses freires ⁵, sy que nos dirons des trois sereurs.

^a A iffut = i fut, Sa. issu, QGJY lssit, C en fut.

¹ Jean Gilard, ehanoine de Saint-Lambert, suivit son oncle Gilles Surllet dans son opposition à l'évêque Adolphe de la Marek et exerça les fonctions d'official (FAYEN, n° 1331; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 284, 290; *Leodium*, 1908, p. 122). Il était prévôt de Saint-Martin dès le 13 juillet 1329, quand le pape Jean XXII lui confère une expectative de prébende à Cambrai; faveur qui, en vertu de lettres du 25 juillet 1351, pût s'étendre à une dignité ou à un office *cum cura* (FAYEN, *ibidem*, n° 2482 et 3076). Toujours prévôt de Saint-Martin en 1352 et 1354 (PIOT, *Namur*, n° 343; *Chartes de Saint-Martin*, n° 198). En 1352 il se qualifie seigneur de Loys (Leys?) (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, p. 403). Il fut désigné le 25 septembre 1354 pour être l'un des arbitres de la Paix des lignages, mais on ne le retrouve pas à la conclusion de celle-ci. Deux documents nous le montrent encore vivant en 1356 (PONCELET, *Fiefs*, 426; *Chartes de Saint-Martin*, p. 61). De Theux (I, 316) lui consacre une notice très imparfaite, confondant deux personnages distincts, l'oncle et le neveu. Celui qui nous occupe appartient exclusivement au XIV^e siècle et aurait du prendre place dans le tome second.

² Voyez paragraphes 367 et 370.

³ Voyez paragraphe 418.

⁴ STEPHANI, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique*, I, 224.

⁵ Gilles Drawéal, l'un des sept fiefés de Saint-Lambert, vivait en 1317-1351 (PONCELET, *Fiefs*, 186, 224, 235, 291, 388; *Cartulaire du Val-Benoît*, 415). Il épousa Helwi, fille de Thierry Haseit de Prez.

614. Ly promeraine, qui fut ainsnée filhe Gilhar delle Canges, fut mariée à Daneal de Hex, dit de Horpale, escuwier ¹; s'en issit Lowy de Horpale ², peire à Johan de Horpale ², maintenant vivant et demorant à Liege, sor l'an mil trois cens nonante owit ³. Ly dis Johan soy mariat alle cuzine do saingnor de Dypenbeke, filhe de monssaingnor Wilhelme de Rumershoven ^a; s'en at on fil, nommeit Lowy ⁴, et dois filhes, qui sont mariée.

615. Ly seconde filhe Gilhars delle Canges ⁵ fut mariée à on vailhant escuwier, nomeit Ernut d'Oborne ^b, dont ilh fut une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Henry de Gudeghoven, qui fut por cheaz de Liege ¹⁰ tuweis alle commencement des werres c'on dist de Votemme, qui furent entre cheaz de Liege et l'evesque Englebier delle Marche ⁶. De ces dois

^a D'après *AJYQ*, *BG*-schoven, *C* Romershoven. — ^b *CAe* doborne, *BG* de Borne, *Q* de Vorne.

¹ Dans l'église de Horpmael (qui de nos jours encore se dit en wallon *Horpale*) existait une grande pierre sépulcrale décorée d'un écusson et sur laquelle j'ai copié, il y a plus de trente ans, l'inscription que voici : *Anno . dni . millesimo tricesimo . vige | simo . primo . in . die . bi . remigii . obiit | loreta . uxor . danielis . de . horpale . ora | te . pro . ea + anno . dni . millesimo . tricen | tesimo . nono . in . crastino . be . Katherine | Vgis . obiit . helvidis . uxor . predicti | danielis . anima . eius . requiescat . i . pace | + obiit . daniel . de . horpale . armiger . anno | a . nativitate . dni . millesimo . tricesimo* — Cette inscription doit être interprétée comme suit : Helvide, femme de Daniel de Horpale, mourut le 26 novembre 1309; Lorette, femme du même Daniel, est décédée le 1^{er} octobre 1321. Il est donc évident que ce Daniel a dû vivre encore entre 1309 et 1321; de fait, je l'ai rencontré en 1317 (*Saint-Martin*, n° 166). Quant à la date de son propre décès, elle n'a pas été complétée, bien que deux lignes eussent été réservées à cet effet sur le monument. Une spécification de biens des *Pauvres-en-Ite* en 1337 mentionne « Daneaz de Horpale et les enfants, qui sont delle filhe seingneur Gilhar del Cange. » Cette fille était Lorette prénommée (voyez ci-dessus, page 86). Daniel de Horpale est encore cité, de même que Daniel, son fils, au contrat de mariage de Louis de Hemsлагhe du 15 juin 1359, que l'on trouvera au *Codex diplomaticus*.

² Louis de Horpale scelle en 1333 avec les partisans des Awans, la Commission de la Paix.

³ Jean de Horpale, dit Van den Børghe ou delle Motte, relève le 30 avril 1366 en fiefs du comté de Looz une maison à Gothem avec ses masuirs et ses dépendances, huit bonniers à Grand Jamine et dix-neuf bonniers à Horpmael (*DE BORMAN, Fiefs Looz*, 52). Nous le retrouverons au paragraphe 832.

⁴ Louis de Horpale relève, le 8 mai 1403, les mêmes fiefs par la mort de son père. Il est encore cité en 1415, mais en 1436 Marie de Strailes, dont il n'eut pas d'enfants, est désignée comme sa veuve.

⁵ Son épitaphe dans l'église de Villers-Saint-Siméon la nomme Katerine Gilarte (*NAVEAU*, n° 2080). La date n'a pu être recueillie par Le Fort.

⁶ Voyez page 52, note 6.

conjons ^a sont messires Henry et Ernut, ses freires, maintenant vivant; des-
 queis mention est faite chi devant, en la genealogie de monssaingnor
 Waltier de Momale et assy en capitle parlant de Johan de Warfezéez, freires
 do dit monssaingnor Watier ¹.

5 **616.** Et ly tirche filhe do dit Gilhar delle Canges fut mariée à on sages f. 107
 et on riches borgoys de Huy, nomeit Johain ^b de Marbais, esquevins de la dit
 vilhe; dont ilh fut on fil tant soilement, nommeit Houbin de Marbais, qui
 morit sains hoirs ².

617. Ors retournerons à monssaingnor Gerars Surlés, fil saingnor (Sa. 215)
 10 Lowys Surlés et seroge alle bon castelain de Waremme et à Gilhar delle
 Canges.

618. Ly dis ^c messires Gerars Surlés ³ soy mariat alle filhe saingnor
 Gilhon Rigo; s'en furent dois fis germeaz à une porture, assavoir Lowy,
 qui morit jovenes, et messires Gilhe Surlés, chevalier ⁴, et assy dois
 15 sereurs, dont ly une, nomée damme Beatry, fut mariée à monssaingnor
 Ernut de ^a Charneur, chevaliers, castelain de Franchiemont et maiieur et
 esquevins de Liege, et ly atre à monssaingnor Pastreit de Kemexhe,
 chevalier.

^a B conjoints. — ^b B Johan. — ^c Sa. omet dis. — ^d CBQz de, A do, G du.

¹ Voyez paragraphes 28 et 36.

² Hubin de Marbais vivait en 1369 (*Ftône*, n° CXCV).

³ Gérard Surlet (*frater domini Egidii scolastici leodiensis*) était en 1323 l'un des sept fiellés de Saint-Lambert. Il devait au besoin faire réparer à ses frais tout ouvrage d'or ou d'argent appartenant à la cathédrale (DE CHESTRET, *Etudes historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liège*, 119, 137). Qualifié echevalier au traité de 1335 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 414) et signataire en 1334 avec les partisans d'Awans du compromis pour la conclusion de la Paix, il testa le 10 mai 1338 et mourut le 15 ou le 16 mai suivant (*Codex diplomaticus*). Jean d'Outremeuse le cite comme l'un des fondateurs de la Chapelle des Cleres (VI, 586). Marie de Meers, sa femme, l'avait précédé au tombeau.

⁴ Gilles Surlet devait être assez jeune à la mort de son père : celui-ci l'appelle « Giloteal », lui lègue sa belle bague et lui conseille de se mettre sous la gouverne de ses amis jusqu'à ce qu'il atteigne ses vingt-cinq ans ou qu'il se marie. Dès 1348, il était chevalier, et il est encore cité comme tel en 1382 et 1384 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 53, 130, 192). Veuf de Helwy le Bel (ci-dessus, page 229), il épousa Jeanne de Bierset, qui lui survivait en 1361, mère de Gérard, Marie et Jeanne, ses enfants mineurs (*Même cartulaire*, IV, 349).

619. Ly dis messires Gilhes Surlés prist à femme, promierement, une des filhes monssaingnor Henry le Beal, chevalier, esquevin de Liege; et, secondement, il soy remariat alle filhe monssaingnor Gerart de Biersés, chevaliers; et, de ces ^a dois femmes, sont ly hoirs, desqueis expresse mention est faite chi devant, en capitle qui traitie des hoirs monssaingnor ⁵ Rigaut de Beariu.

f. 107 v **620.** Do dit monssaingnor Ernut de Charneur et de damme Beatry ¹ issirent messires Gilhe de Charneur, chevalier, qui morit sains hoirs ², et dois filhes, dont ly une fut mariée à monssaingnor Libier Butoir, avoweit de Horrion, chevalier, qui out on fil nommeit par ce meïsmes non, ¹⁰ qui morit sains hoir.

621. Et ly atre sereur fut mariée à Symon delle Brouk deleis Ays, dont ilh est une filhe tant soilement, qui est mariée à on chevalier qui est ^(Sa. 216) senissaz delle dukeit de Juley ³ et at plusseurs enfans; et c'est ^b tos ly remanans do jadit ^c monssaingnor Ernut de Charneur. 15

622. Item, do dit monssaingnor Fastreit et delle filhe monssaingnor Gerart Surlés fut uns fis, nomeis Lowys, qui soy mariat alle filhe monssaingnor Wilhelme de Coir, chevalier, et morit sains hoir ⁴; et y fut une filhe, sereur à dit Lowy, qui fut mariée à Johan de Denvilhe, escuwier, qui fut prevost de Boulhon ⁵; et, de eaz, sont demoreis on fil et une filhe, assa- ²⁰ voir Johan de Denvilhe, qui est marieis alle filhe Badewiens de Hermalles et est de petit regiment et serviche, et ly filhe est belle damoysele et bonne,

^a AGC ces, BQJY ses. — ^b AB ces. — ^c Sa. omet jad.

¹ Arnold de Charneux, chevalier, et Beatrix Surllet vivaient conjoints dès 1338 et en 1344 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 428). Echevin de Liège de 1345 à 1366, il fut grand maieur en 1355-1356, office qu'il abandonne en 1357 pour devenir châtelain de Franchimont (DE BORMAN, I, 195).

² Gilles de Charneux épousa par contrat du 26 juin 1368 Isabelle de Geilekerke (*Leodium*, 1902, p. 95).

³ Voyez ci-dessus, page 84.

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 468.

⁵ Voyez ci-dessus, paragraphe 509.

mariée à Gilhe, saingnor de Nettin, escuwiers, dont y sont pluseurs juvenes enfans.

623. Vos avez oût la generation do saingnor Lowy Surlés, ainsneis fil saingnor ^a Gilhçon ^b le Beir; se dirons delle atre freires, nomeit monssaignor Johan Surlés, qui fut ly premiers fis des ^c borgoys qui onkes prist ordenne de chevalerie en la citeit de Liege ¹.

624. Messires Johans Surlés, chevalier, secon fis saingnor Gilhon ^a le Beir, soy mariât alle sereur saingnor Johan de Lardier ^e le viez, qui astoit vinier et do lynages de Souwengnéz ^f, delle coystie d'Eawailhe; dont ilh ^g issirent Gilhes Surlés, qui morit sains hoirs l'an mil trois cens et sept, f. 108

625 ^o. et messires Johan de Lardier, chevalier, esquevin de Liege, et une damoyelle mariée à Ravesin Polarde, freires à ^h saingnor Gilhçon Polarde.

626. Do dit monssaingnor Johan de ⁱ Lardier et de tos ses enfans, trovereis le compte chi déviant, en capitle faisant mention des filhes monssaingnor Rasson, saingnor de Warfezéez ^j, promerain de che nom, par tant que ly femme do dit monssaingnor Johan en estoit estraitte ^k ². (Sa. 217)

627. Item, delle sereur monssaingnor Johan de ⁱ Lardier et do dit Rawesin Polarde issit Henry Polarde ly Ketrains, manans à Tileurs sor Mouze, dont y sont pluseurs enfans, assavoir Alixandre ^m Polarde, Johan Surlés, et dois filhes, dont ly une fut mariée à Lambier de ⁿ Sawehy, jadis maieuer et esquevin d'Averoit, et ly atre à Daneal, fil Vayron de Jehang, et en sont pluseurs juvenes enfans.

^a Sa. omet s^r. — ^b CQGe Gilchon, Sa. Gilhon. — ^c CAG des, BQe de. — ^d Ainsi AB, C Gielon, GQD Gilchon, JY Gilles. — ^e A Larlier. — ^f Sa -gnez. — ^g L'alinéa existe dans CAGD; Sa.QJ mettent un point suivi de majuscule. — ^h A az, G au. — ⁱ CBQJ de, A do, G du. — ^j Sa. Warfuzée. — ^k Sa. estrate. — ^l A do, G du. — ^m Sa. Alex. — ⁿ AG le.

¹ Jean Surllet qui fut échevin de Liège de 1285 à 1312, est, en effet, titré pour la première fois de chevalier en 1311. Il périt le 3 août 1312 enseveli sous les décombres ardents de l'église Saint-Martin (DE BORMAN, I, 97).

² Voyez ci-dessus, paragraphes 98 et suivants.

628. Puyque nos avons recordeit des dois fis seucleirs de saingnor Gilhon Surlés, dit le Beir, nos dirons chi après do tir fis seucleirs, nomeit saingnor Radou, car, de tos les diiez enfans do dit saingnor Gilhon, ilh n'en fut marieis que quatre, assavoir une filhe, qui fut damme de Velleours, et les trois freires deseur escripte.

5

f. 108 v

629. Chis sires Radout Surlés fut marieis dois fois. Ly premier ^a de ses femmes fut une des Mateneresses, filh al viez Mathon de Four Chasteal, à Liege ¹. De ce premier mariages issit ly peires Radout Surlés de Tongres, qui out la filhe Badewien de ^b Liwon, ly vinir ², et en issit une filhe,

^a A premier. — ^b CBQz de, A do, G du.

¹ Mathieu le Prévôt, qui se montre dans une charte de 1249, devint échevin de Liège en 1260 et occupa ces fonctions pendant un quart de siècle, jusqu'à sa mort, arrivée le 26 février 1288. Bien que son nom primitif soit inscrit sur son seau scabinal (*Prepositus*), on ne le connaît plus autrement que par son sobriquet de Mathon, altération de Mathieu, et c'est ainsi que Hemricourt l'appelle « le vieux Maton de Hors-Château ». La violation de sa maison par les maîtres de la Cité souleva un jour une mémorable controverse judiciaire, qui est rappelée dans un record du 9 janvier 1512 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 65). Notre auteur nous apprend que l'une des filles du vieux Mathon fut la première femme de sire Radoux Surllet. Ces filles, il les nomme les *Matheneresses*. Il y a d'autres exemples de cette tendance des Liégeois à mettre au féminin certains noms de famille : ainsi Gilarte, Gilmande, Picarde, Surllette, Belle armée. Les sœurs du vieux Mathon, lui-même ne sont-elles pas nommées « les Prévostes? » Et n'avons-nous pas damoiselle Marons ly Moynesresse, qui se montre en 1380 comme l'une des héritières de feu Henri li Moyne, échevin de Liège (*Saint-Jean*, stock de 1354, fol. 6)? Trois des Matheneresses sont connues ; outre celle qui nous occupe, ce sont Ide, abbesse de Vivegnis en 1296, et Isabelle, qui mourut le 17 mars 1540.

² La rédaction de ce passage est vicieuse. A le lire, ne dirait-on pas que c'est le père de Radoux Surllet de Tongres qui épousa la fille de Bandouin du Lion ? En outre, le prénom du père de Radoux Surllet de Tongres n'est pas indiqué. L'étude attentive des documents contemporains permet de remettre les choses au point. Du premier mariage de Radoux Surllet avec la fille du vieux Mathon, sont nés : 1° Gilles Surllet, de Tongres ; 2° Agnès Surllet, femme de Jean de Koekroul, avoué de Kemexhe, chevalier (sur lequel voyez page 218, note 4) ; 3° une filhe qui épousa Gilchon de Vivegnis. Gilles Surllet, de Tongres, vivait en 1317 et apparaît comme témoin à un relief opéré par Gilles, son frère consanguin « Egidius Sureles, *filii junior*, quondam Radulphi Surelet » (PONCELET, 197). Ce texte le distingue nettement. De sa femme, qui, sans doute, fut une Tongroise, est né Radoux ou Radelet Surllet, lequel épousa Isabelle, fille de Bandouin du Lion. — Voyons d'abord quel est ce dernier : homme de la Cour allodiale, il apparaît en 1292, n. s. (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 281). En 1296 il était maire de la dite cour et comparait assisté de Bodechons et Gilons, ses fils (КОУН, *Archiv Harff*, I, 26). Il épousa Marie de Fagneules, dame de Beusaint, qui convola d'abord avec

mariée à monssaingnor Johan de Kocroul, avoweit de Kemexhe, chevalier, et une atre, mariée à Gilliebon ^a de Vyvengnis. Do dit Radout de Tongres issirent Gilhes Surlés, sires de Bealsen, en Ardenne, qui morit sains hoirs ¹, et sires Badewiens Surlés, prieuz ^b delle engliese de Floynes sor Mouse ²; et orent une sereur, nomée damoysselle Beatry, mariée à Gerars Pauster de Tongres ³, dont ilh est une filh, mariée à Badewiens delle Roges ^c, fil jadis Jakemien delle Roges ^c, escuwiers ⁴, lyqueys Badewiens en at plusieurs enfans.

630. Item, do dit monssaingnor Johan de Kocroul, qui out la filhe saingnor Radout Surlés do promerain mariages, trovereis tout ly generation chi devant, en capitle parlant de monssaingnor Rigaut de Beariu ⁵.

^a Ainsi ABGQ, C^s Gilchon. — ^b Sa. prieur. — ^c Ainsi BQAGJY, C Roche.

Eustache Persant de Hanciffe, mort vers ou après 1504 (voyez page 150, note 5), et en troisièmes noees avec Renard Hardreiz, écuyer, avec lequel elle vivait en 1521, 1524. Ce Renard ou Rennais Hadreis qui, à raison de sa femme, se qualifiait seigneur de Beausaint, obtint le 3 juillet 1524 de Jean, roi de Bohême, l'érection de Beausaint en seigneurie hautaine (*Cour féodale de Laroche*, reg. 1565-1590, DE LEUZE, *Fiefs du comté de Laroche*, dans les *Annales de l'Institut historique du Luxembourg*, à Arlon, tome XLI, 1906, pp. 195-197). Si l'on pèse les termes d'un relief fait par Renard Hardreiz le 5 novembre 1521, au nom de dame Marie de Beausaint « *nunc sue uxoris* », on sera d'avis que leur mariage ne devait guère être antérieur de beaucoup. Il y est question du bellefroit d'Ans et d'un revenu de 20 muids à Opagne (PONCELET, *Fiefs*, 284). Ces fiefs, il les cède l'année suivante à Radelet Surlet, le gendre de sa femme (*ibidem*, p. 289). D'une charte originale de Flône (qui sera reproduite dans notre *Codex diplomatique*), il appert qu'Isabelle était veuve de Radus Surlet en 1562 et mère des trois enfants que lui attribue notre chroniqueur. Enfin, pour compléter ces citations, nous invoquerons la charte des 9 septembre et 17 octobre 1574 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 602) où l'on verra qu'Isabelle du Lion était trépassée à ce moment.

¹ Le Fort a eu sous les yeux des actes du 2 août et 17 septembre 1559, relatifs à Gilles Surlet, seigneur de Beausaint.

² Baudouin Surlet était chanoine de Flône en 1562, 1574.

³ Béatrix Surlet était dès avant 1554 l'épouse de Gérard Pauster, écuyer et citoyen de Tongres. Ce dernier fut bourgmestre de Tongres à la date du 21 juillet 1590. Par acte du 15 janvier 1598, il fonde dans l'église de Notre-Dame à Tongres un anniversaire pour lui et sa femme. Une pierre tumulaire y marquait autrefois leur sépulture et l'anniversaire de Béatrix était fixé au 24 février (J. PAQUAY, *Cartulaire de Notre-Dame*, n° 316).

⁴ Voyez ci-dessus, page 275. Partout ailleurs qu'ici, on a la graphie « delle Roche ».

⁵ Voyez paragraphes 575 et suivants.

(Sa. 218) **631.** Item, deveis savoir que ly dis sires Radout Surlés soy mariat, la seconde foys, alle serour ^a saingnor Gilhe Polarde de Noevis ¹, qui fut fis saingnor Henrotte de Noevis, lyqueis sires Gilhes portoit les armes del Preit alle comble, assavoir lossengiet d'argent et d'azure, à on chief de geules. De ce secon mariage fut Gilhon Surlés ² et trois filhes. Do dit Gilhon ³
 f. 109 issirent messires Radout Surlés, chevalier, Gilhes, Johan et Lowys, cangeur de Liege ³. Do dit monssaingnor Radout sont pluseurs enfans, assavoir Gilhes, Jakemien, Lowys et Maroie, et dois atre, dont ly uns est moynes à Floynes et ly atre à Saint Loren ⁴.

632. Item, ly dis Gilhes ⁵, fis do jadis Gilhon ^b, soy mariat al filhe ¹⁰

^a B sereur. — ^b B ly dis G. Surlés.

¹ Les Polarde seront commentés plus loin.

² Gilles Surlet *junior*, cité dans une des notes précédentes, relève le 31 juillet 1317 quatre sous de cens sur les quartaux du sel à Liège (PONCELET, 197). Sa femme Marguerite Pickar, sœur de Laurent, est désigné comme étant veuve en 1337 et 1344. Dans la charte de 1337 (*Pauvres-en-Ile*, reg. 13, fol. 49) il est question des « hoirs Radu Surleit, a savoir est damoiselle Katheline, femme Gilles de Mes, ki fut; Huwechon delle Cange; damoiselle Margueritte, ki fut femme Gile Surleit; damoiselle Margriette, femme Pirotte de Chinville; et Radelet Surleit, por le parchon Collemiche ». Ce texte montre que Radoux Surlet eut du second lit cinq et non quatre enfants : à ceux qu'énumère très exactement Hemricourt, il faut ajouter : Abresille, qui fut mariée à Colemieche de Jupille, comme on le voit par un relief du 9 mai 1317 (PONCELET, p. 193). Cette dame paraît être décédée sans postérité, puisque sa part est représentée par son neveu en 1337.

³ Radoux Surlet, Gilles, Jean et Louis, ses frères, interviennent en 1344 et 1362 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 27 et 361). — Radus Surlet de Saint-Johanstrée n'était pas encore chevalier en 1361 (*ibidem*, 347) mais il l'est en 1362, 1363, 1381 et 1384. Par le testament de son fils nous connaissons le nom de dame Aelid, sa femme, fille de dame Maron, cette dernière vivante en 1377.

⁴ Gilles Surlet, fils de monseigneur Radus, fut en procès en 1377 au sujet d'un vignoble (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 331). Jacques Surlet, écuyer, mourut en 1434 et fut enterré à Saint-Servais. Son testament fut approuvé aux échevins de Liège le 27 novembre, en présence de son frère Louis Surlet, écuyer, qu'il avait déshérité (*Convenances et testaments*, 1433-1438, fol. 27 v°). Louis Surlet, né vers 1362 (il atteignit sa majorité de quinze ans en 1377), demeurait à Xhendremale. Marie, « filhe vaillant homme messire Radus Surlet, chevalier », transporte le 18 février 1384, le tiers de la maison « delle petite stoile » (Chartes de Heers, aux *Archives de l'Etat*, à Hasselt). — Quant au moine de Saint-Laurent, Dom U. Berlière l'a promptement identifié : ce fut Jean Surlet, signalé en 1393, 1412, 1416 (*Cartulaire de Saint-Laurent*, I, 170 v°; II, 36 et 84 v°).

⁵ Gilles Surlet, changeur, 1344-1364. Dans un acte de 1348, il est dit fils de feu Marguerite Picarde (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 474).

Berto de Horrion, le cangeur, dont y sont des enfans qui sont sofrateuz de leur chevanche; s'en est petit conte. Et semblament sont ly enfans do dit Johan ¹, dont c'est ^a grant damaiges ^b, car leur meire, qui fut fille Wilhelme de Weys, vailhant et bonne escuwier, est une damoysselle de bonne nation.
 5 Et tant que do dit Lowy, ly quars freires, sont dois fis; ly uns, qui est seculiers ², est nomeis Lowy et est cangiers; et ly atre est moynes de Saint Gilhe.

633. Item, ly une des trois filles do secon mariage saingnor Radout Surlés fut mariée à Henry Henroie de Preit; s'en fut une filhe, mariée
 10 à monssaingnor Pire de Chinville, chevaliers ³, dont ilh issit Johan de

^a AB ces. — ^b B dommages.

¹ Jean Surllet, changeur, 1544-1568, époux de Guilemine de Weys, laissa notamment un fils : Guillaume Surllet, citain de Liège, qui testa le 16 août 1456 en sa maison à Chodelistrée. Il légua à la fabrique de Notre-Dame de Walcourt « tout me pension qui moy doient les personnes delle bonne vilhe de Walcourt, selon les tenures de mes lettres sur ce faites à moy appartenant la vie de demoiselle Marie de Gotehem, nonne professe delle église de Milen. » Des legs sont faits à Louis Surllet, « manant à Xhendremaele » (son cousin germain précité), notamment toutes ses armures appartenant à son corps (*Convenances et testaments*, 1455-1458, fol. 32).

² Ce Louis Surllet, fils de Louis, tous deux changeurs, habitait en 1422 en la Basse-Sauvenière, époux de damoiselle Jeanne, fille de feu Jean Warnier de Crotteur (*Echevins de Liège*, OEuvres, vol. 3, fol. 44).

³ Pierre de Chinville était fils de Jean de Chinville, chevalier, qui testa le 25 avril 1550 (texte dans DE RYCKEL, *Histoire de la ville de Herve*, 2^e édit., p. 259). Ecuyer en 1517 (PONCELET, *Saint-Pierre*, n^o 79) et en 1537, il est qualifié de chevalier au testament de son père et exerçait alors aussi les fonctions de châtelain de Dalhem (BORMANS, *Cartulaire de Saint-Denis*, n^o 158). Le 12 avril 1556, ce chevalier donne quittance à l'abbaye de Saint-Jacques des biens de Mall et Sluse qu'il lui a vendus par l'intermédiaire de Gilon Bachelier. Son seeau portait une croix dentée accompagnée au premier canton de cinq mouchetures d'hermines. Il vivait encore en 1561 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n^o 657). Langius signalait dans l'église de Saint-Nicolas-aux-Mouches une épitaphe ainsi conçue : *Anno domini 1540 obiit domina Margareta de (!) Surllet relicta domini Petri de Chinville*. Cette copie renferme plusieurs erreurs : tout ce qu'on peut en retenir, c'est que Marguerite a porté le nom de sa mère et non celui de de Prez. — Jean de Chinville, leur fils, épousa Lise de Biernawe, sœur de Henri, avec laquelle il vivait en 1577 (*Chartes de Neufmoustier*). Le bien dont cette famille tirait son nom, était situé sous la paroisse de Herve et fut incorporé dans l'enceinte fortifiée après l'érection de Herve en ville. Le seul vestige qui en reste aujourd'hui, c'est le nom de Chinville appliqué à l'une des rues.

Chinvilhe, qui morit sains hoir ^a. Item, ly seconde fut mariée à monssain-
gnor Houwe de Hacourt, chevalier ¹; s'en issirent quatre fis et pluseurs
filhes, dont les trois furent seucleirs, et les atres en religion; assavoir, sont
ly seucleirs : messires Rasses de Hacourt, sires de Haviersen ^b et d'Osongne,
chevalier, esquevin de Liege ², Radous, Johans Noyhé, qui morit sains ³
hoir ³; et freires Houwes, moynes de Bealrepart, damoyselle Perone,
damoyselle Yde et damoyselle Katerine. Ly dis messires ^c Rasses fut
marieis dois fois, assavoir, le premiere, alle fille Hochet ^d, esquevin de
Liege ⁴, dont ilh furent dois filhes seucleirs; ly une fut mariée à Johan,
saingnor d'Yergnééz, escuwier ⁵, s'en est planteit d'enfans; et ly atre fut ¹⁰
mariée à Herman de Colongne, esquevin de Liege ⁶, et n'en est nul hoir. Do

f. 109 v
(Sa. 219)

^a Cette première phrase fait partie du paragraphe précédent dans AGQ; la division plus logique que nous adoptons, n'existe que dans Y; CJ ont un texte trop découpé pour que leur témoignage puisse être invoqué ici. — ^b Sa. Hauresen. — ^c Sa. monss. — ^d BQδJD Hochet, CYζ Johan Hochet.

¹ Jeanne Surlet fut mariée avec Hugues des Canges dit de Hacourt, dont l'origine sera expliquée au paragraphe 757. Changeur et citoyen de Liège en 1324 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 292). Ce personnage est souverain maieur de Liège de 1333 à 1336 (DE BORMAN, I, 390), devient chevalier en 1346 ou 1347, vivait encore en 1349 (*Val-Saint-Lambert*, n° 340) et semble être décédé vers 1353. En effet, le 15 août de cette année, Rasse de Hacourt, exécuteur du testament de son père, transporte à Catherine delle Naye, seconde épouse de celui-ci, une maison située devant Saint-Thomas. Elle vivait encore en 1380 (*ibidem*, n° 360 et 707).

² Receveur général de l'évêché de Liège en 1333, Rasse de Hacourt abandonne ces fonctions vers 1337, étant devenu chevalier. En 1334 il fut nommé échevin de Liège et le resta jusqu'en 1336, date de sa mort (DE BORMAN, I, 208; ВАСИЛА, *Chronique de 1402*, p. 400). En même temps, il doit avoir été élu maistre de Liège une ou plusieurs fois : les renseignements fournis à cet égard par le *Recueil héraldique des Bourguemestres* sont faux en grande partie.

³ Jean Noyhé, écuyer, vivait en 1360, 1378 (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 610; *Cartulaire du Val-Benoit*, p. 619). Il avait épousé Marie Gilman, fille de Gillès.

⁴ Helwy, fille de Jean Hochet de Jupille, échevin de Liège de 1338 à 1342.

⁵ Marie de Hacourt, femme de Johan d'Eregnées (Yergnée), avec Jean Hochet, chanoine de Sainte-Croix, et Jean Noël de Hacourt, ses deux oncles et mambours, relève la seigneurie d'Huebegnées (Houchenée) par transport de son mari en nom de douaire, en accomplissement de son contrat de mariage, 9 octobre 1361 (*Cour féodale de Liège*, 40, fol. 21 v°). Cet acte fixe la date approximative de leur mariage. Veuve de Jean d'Iergnée en 1393, Marie de Hacourt testa en 1397 (l'approbation du testament par les échevins de Liège est du 19 juin) : elle lègue à son fils aîné, André, la terre d'Iergnée et fait des legs à Rasse et Jean, ses deux autres fils, mariés l'un et l'autre; puis à ses filles Jehenne, Marguerite, Ailis, Hellewis, religieuse à Houthem (Pièce communiquée par M. Léon Lahaye).

⁶ Jeanne de Hacourt, mariée avant 1363 à Herman de Cologne, échevin de Liège depuis 1368, décédé le 15 septembre 1382 (DE BORMAN, I, 217).

secon mariage out à femme ly dis messires Rasses une bonne damme et gratieuz, nomée damme Maroie, filhe Daneal, saingnor d'Osongne ^a et de Haversen ¹; s'en sont pluseurs enfans, assavoir messires Englebier, sires de Hermalles et de Haversen, Johan, canone de Saint Lambier et prevost
 5 de Saint Johan ², Rasses de Hacourt, et Daneaz, sires d'Osongne, et une filhe, mariée à Johan, saingnor et avoweit de Liers ³, une nonne alle Vaz Benoitte ⁴ et une à Vyvengnis ⁵, et une atre mariée à Bolle, saingnor de Rycle ⁶. Ly dis messires Englebier at une filhe et on jovene fil d'une bin
 10 genty femme, filhe do saingnor de Waveres et del damme de Hermalles ⁷, et sont grandement ahyreteis.

634. Ly filhe do dit monssaingnor Englebier est mariée à moussaingnor (Sa. 220) Wilhelme de Warous, chevalier, fil Rasses de Warous, saingnor de Vorouz ^b; s'en at pluseurs juvenes enfans ⁸. Item, Rasses, freires alle dit monssaingnor Englebier de Hacourt, prist à femme une damoysselle de grant
 15 et de noble sanc, filhe do saingnor de Reyveles ⁹, et est mors ly dis Rasses nouvellement, dont c'est damaiges, car ilh estoit beaz et bons et de bin

^a AG de songne. — ^b A Worouz, B Vorous, Q Vorroux, GJY Warous, C illisible.

¹ Marie, dame d'Ossogne et de Haversin, était veuve de Wateran de Juprelle, fils d'Olivier d'Ohay. Son mariage avec Rasse de Hacourt était conclu avant le 16 juillet 1335 (*Tenants de la Cathédrale*).

² Jean de Hacourt, chanoine de Saint-Lambert (1383) et prévôt de Tongres, mourut le 19 mars 1412 (DE THEUX, II, 146).

³ Voyez page 202, note 3.

⁴ Catherine, religieuse au Val-Benoit.

⁵ Marie, religieuse à Vivegnis. Elles obtinrent ces prébendes par lettres d'Urbain V, datées du 20 février 1365 (*Notes de Dom Bertière*).

⁶ Marguerite de Hacourt et Jean Bolle, seigneur de Ryckel, étaient conjoints le 11 mai 1397 (PONCELET, *Bernardfagne*, n° 48). Il mourut le 24 mars 1413 et elle, en 1428.

⁷ Engelbert de Hacourt, plus tard chevalier, épousa par contrat du 4^e août 1378 Marie de Wavre (Voyez ci-dessus, page 98, note 1).

⁸ Marie de Hacourt épousa Guillaume de Warfusée et de Waroux, seigneur de Voroux. (Voyez ci-dessus, page 82, note 1).

⁹ Rasse de Hacourt, écuyer, épousa Alix de Rèves, fille d'Alard, seigneur de Rèves et de Bourgelle. Si la date de 1403 que Jalheau assigne à la mort de Rasse est exacte, il faut en déduire ou bien que notre chroniqueur a continué d'annoter son œuvre, jusqu'à ses derniers jours; ou bien qu'il y a ici une nouvelle interpolation. J'incline vers la première hypothèse.

jovenes eagez; s'en est demoreis uns fis, nomeis Rasses. Et Daneaz, ly atres freires, est mors sains hoirs. Et, do dit Johan de Liers et de leurs sereurs, sont dois filhes, dont ly une est mariée à Gilhes de Soroséez, saingnor d'Andrimont.

f. 110 **635.** Item, Radout, secon fis monssaingnor Houwe de Hacourt, prist à 5 femme Katerine, filhe damme Maron de Brahier, dont issont ^a plusieurs enfans, dont ly uns des fis est marieis alle filhe Gilhet de Gohain, et ly atre alle filhe naturée saingnor Robiert de Saint Loren, canonne de Saint Lambier ¹.

636. Item, damoysselle Perone ^b, leur sereur, fut mariée à Wilhelme le 10 Coirnut de Saint Lynart; s'en trovereis chi devant la genealogie, en capitle parlant des filhes monssaingnor Makair delle Heys de Flemale ².

637. Item, ly atre sereur fut mariée à Gilhes, fil jadis Gilhon de ^c Lavoir; s'en est on fil, nomeit Johan, qui est nouvellement marieis, et une filhe, mariée à Gerar de Houten, et ont des hoirs. Et ly tirche sereur, nomée 15 damoysselle Katherine, fut mariée à Gossewiens de Flemale, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant do dit monssaingnor Makair delle Heys ³. Do dit Gerar de Houten est yssue Maroie, qui est à present femme à Honbiert de ^d Pas de Wonke ⁴.

638. Item, ly tirche filhe ^e saingnor Radout Surlés fut mariée à Gilhes 20 de Mes, le hallier; s'en yssirent ly plus beaz enfans de ce pais, assavoir Johan, Gerart, Gilhes, Colar et Francois, et trois sereurs, dont ly une fut

^a *AB* issont = *i* sont, *G* y sont, *CQ* en sont, *JY* sont. — ^b *A* Peron. — ^c *A* do, *G* du. — ^d *CBQ* de, *A* do, *GJY* du.

¹ Robert de Saint-Laurent, ehanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Barthélemy et abbé séculier de Meffe, mourut le 13 février 1415 (DE TREUX, II, 157)

² Voyez ci-dessus, paragraphe 552.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 524.

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 528.

⁵ Catherine Surllet était en 1357 veuve de Gilles de Metz.

mariée à Printe, avoweit de Nyvelle ¹, s'en sont ^a ly hoirs; et ly atre fut nonne, et ly tirche, nomée damoyse Sayve, fut beghine. Ly dis Johan prist à femme damoyse Oede, filhe do saingnor de Warfezéez, dont la genealogie est chi devant escripte ². Et ly dis Gilhes soy mariat alle filhe ⁵ Gilhe de ^b Noefchasteal, dit Begemoxhe, escuwier; s'en est une filhe, mariée à messire Gerars le Pannetire de Seraing, qui nouvellement at pris l'ordenne de chevalerie ³ et at pluseurs enfans. Et tos ly atres hoirs do dit Gilhe de Mes l'ainsneit sont mors sains ^e marieir, ja soice qu'il ne morissent nint juvenes.

10 **639.** Chi après deviserons coment damme Magriette, damme de Velle-rous ^a, filhe do jadis saingnor Gilhon Surlés, dit le Beir ⁴, fut mariée, et la bonne et honorable progene ^e qui de ley est deskendue. (Sa. 221)

640. Chest ^f damme fut promirement ^g mariée à Johan d'Achou, qui fut de lynages del Preit, doqueil elle out quatre filhe, desqueilles ly premiers ¹⁵ fut mariée à on borgois ^h de Liege, nomeit Bertolet delle ruwe de Pont, qui morit sains ⁱ hoirs. Sy ^j soy remariat à monssaingnor Godefroid de Wyhongne, chevalier, dont mention sierat faite chi après, en la genealogie de monssaingnor Libiert Crepon d'Otééz, son peire ⁵; chis messires Gode-

^a A son. — ^b A do. — ^c B sans. — ^d A Well. — ^e Ainsi G, A progēne, CBQ progenie; cfr. page 283.3. — ^f Sa. chist. — ^g Ainsi Sa., C promirement, QGJY premierement, A promera'mēt. — ^h A borgois. — ⁱ A sans. — ^j BQ et.

¹ Gérard Printe (fils de feu Louis Printe, chevalier) releva à Liège, le 21 juillet 1548, deux parts de la tour et maison de Nivelles-sur-Meuse, deux parts du moulin de Castert, etc., par transport de Jean Pollard. — Le 10 mars 1548, Catherine, sœur de Gilles de Mets et femme de Gérard Prent, relève une rente de vingt muids sur les deux parts de la maison de Nivelles, par transport de son mari, en accomplissement de son contrat de mariage (*Cour féodale de Liège*, 40, fol. 175 v° et 174 v°). Parmi les enfants de Gérard Printe, il faut placer Louis Printe, avoué de Nivelles-sur-Meuse en 1594, et Antoine, son frère (*Val-Saint-Lambert*, n° 848). « Yde Prents, dochter van Neyvel, » donne en 1591 une quittance à Arnold van den Zwane, receveur du due à Maestricht « te beden heren Reynarts van Berghe, myns oemen, in orber Prents, myns vaders der butenlendich is, en myns. » (DE RAADT, III, 40).

² Voyez paragraphe 68.

³ Voyez au paragraphe 689.

⁴ Voyez ci-dessus, page 503, ligne 18.

⁵ Voyez paragraphe 860.

f. 111 frois morit assy sains hoirs. Et ^a, tirchement, soy remariat elle à monssaignor Ernut de Jehaing, jadis chevaliers, freires do bon et do preuz castelain de Waremme, et n'en demorat nulle hoir. Chis messires Ernus morit alle bataille à Domartien ¹.

641. Item, ly seconde filhe de la dicte damme Magriette ^b fut mariée à monssaingnor Warnier de Vellerous ^c ², freires de monssaingnor Reniers, saingnor de Vellerous, lyqueis messires Reniers fut, après ce, maris à la dicte damme Magriette, sy qu'il vos apparat chi après. Et do dit monssaingnor Warnir issit Ameyles Mylos ³ et une filhe, mariée alle bonne Rigaut de Melen, doqueile mention est faite en foilhet chi devant, en capitle qui traitiie des filhes monssaingnor Makair delle Heys de Flemale ⁴. 10

(Sa. 222) 642. Item, ly tirche filhe de la dicte damme Magriette, de son promerain mariage, fut astaléez à on vailhant escuwier, nomeit Henry ^a de Rolouz ⁵, et en furent dois filhes, dont ly une fut mariée à Houchon de Bassien, peire à Houwet de Bassien, qui fut baillhier de Condros, et ly atre à Johan le Berwier de Saint Lynar, doqueil Johan mention sierat faite chi après, en capitle qui parlerat do viez saingnor d'Awans ⁶. Ly dis Houwés ^e de Bassien fut marieis à damoyselle Aely, sereur de bon monssaingnor Rasses de Gemeppe, et n'en est demoreis nul hoirs ⁷. Mais ilh, ly dis Houwés ^o, out dois sereurs, dont mention sierat chi après faite, en lieu où 20

^a Sa. omet et. — ^b Sa. Margarine. — ^c A Well. — ^d BGJ Henry, CQ -ri, A -ries — ^e Ainsi AG, CQ -et, BJY -e. — ^f A den nest. — ^g Ainsi G, CQ -et, ABJY -e.

¹ Voyez paragraphe 788.

² Warnier de Velroux, chevalier, 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544).

³ Ameil Milos, fils de feu Warnier de Velroux, chevalier, était encore mineur le 27 avril 1514 quand il releva à la cour féodale de Liège vingt-cinq livrées de terre sur des biens situés à Velroux et à Voroux, dont la moitié devait lui échoir à la mort de Marie, sa mère. Il était assisté par Ameil dit Milars de Vorroux (PONCELET, *Fiefs*, 456).

⁴ Voyez paragraphe 597.

⁵ Henri de Roloux, Isabelle d'Achou, son épouse, et leur postérité, trouveront leur commentaire aux paragraphes 798 et suivants.

⁶ Voyez paragraphe 909.

⁷ Voyez ci-dessus, page 59, note 2.

nos parlerons de monssaingnor Libiert de Gemeppe et de ses enfans ¹.

643. Item, ly quarte filhe do promerain mariage de la dicte damme Magriette fut nomée damoyselle Maghien d'Achou; sy fut promerain femme à Warnier Vachoit ^a de Vellerous, et morit sains hoirs.

644. Ors deveis savoir que, après le mors do dit Johan d'Achou, la diete f. 111 v
damme Magriette Surlés, sa femme, soy remariat à monssaingnor Renier, (So. 225)
saingnor de Vellerous ², et en out sept filhe, dont ly premier fut mariée à
monssaingnor Johan d'Orelhe, saingnor de Vellerous de part sa dicte
femme ³; s'en furent dois fis, assavoir messires Wilhelmes, sires de
10 Romynnes, et Rennechon, et assy trois filhes, dont ly une fut mariée à
Bertrans de Liers, freires à monssaingnor Johan, ly viez voweit de Liers,
ly seconde à Johan de Meirs, fil sangnor Gilhon Rigo, esquevin de Liege,
et ly tirche à Guys de Fexhe deleis Selins. Chis messires Johan d'Orelhe
15 portoit les armes de Geneffe entiers, assavoir d'argent à on livon de sable
coroneit de geules.

645. Item, ly dis messires Wilhelmes ⁴, ainsneis fis de monssaingnor

^a Selon AB, Qe Wachoit, G dachoit, C Bechout.

¹ Voyez paragraphe 799.

² Renier, seigneur de Velroux, chevalier, est présent avec une foule d'autres feudataires de l'évêque à un jugement de l'Anneau du palais, rendu le 10 novembre 1276 (PONCELET, *Maréchaux*, n° 54). Encore cité en 1280 (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, IX, première série, 53), il mourut le 8 des calendes d'octobre (24 septembre) 1288 et fut enterré à Velroux (NAVEAU, n° 1224).

³ Jean d'Oreye, fils de Guillaume de Montferrant, sire de Rummen et d'Oreye, n'était encore qu'écuyer en 1298 (*Codex diplomaticus*), mais il était marlé, puisqu'il se qualifie dès lors de sire de « Velrus ». En 1310, chevalier, et connaissant le flamand aussi bien que le français, nous le voyons servir d'interprète entre le sire de Pesches (mambour de l'évêque de Liège) et les échevins de Saint-Trond (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 405). Il est signataire de la Paix de Fexhe (1316), de celle des Vingt (1324) et meurt le 24 septembre 1332 (NAVEAU, p. 47).

⁴ Guillaume d'Oreye, sire de Rummen, chevalier, signe en 1333 le traité conclu entre Adolphe de la Marek et le comte de Loéz (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 415). Il était sénéchal du comté de Loöz en 1354 et figure en cette qualité à la Paix des lignages, avec les partisans d'Awans.

Johan d'Orelhe, fut en sa jovente escuwiers alle damme de Quakebeyke ¹.
 filhe le conte Ernus de Louz; sy l'en amat la dicte damme, et le prist
 à mary contre la volenteit de ses amis, et orent on fil et une filhe. Ly fis fut
 nomeis messires Ernus, sires de Romynnes ^{a 2}, et fut bannerés et de mer-
 velheuz estat et despens; sy morit sains hoirs, après ce qu'il out weriet, ⁵
 dellé conteit de Louz, encontre l'evesque et le pais de Liege, qui ^b ly abba-
 turent sa noble ^c fortreche de Romynnes, qu'il avoit asseis nouvellement faite
 et tant costablement et richement edifiie que c'estoit mervelhe do ^d veioir;
 et ly enforchont ly evesque Englebiert et ly evesque Johan d'Erkle ^e ses
 1. 112 successions ^f, la dicte conteit de Louz; sy fist pais a mechiet ^g et vient ¹⁰
 demoreir et morit à Liege ³.

^a A Roymynnes — ^b CG qui, Q que, ABJ quil. — ^c Sa. omet noble. — ^d EQG de, C de le, JY de la.
 — ^e Selon AGC, B Erckel, Q Arkel. — ^f AGBQ ses successions, C son successeur, JY son successeur. —
^g Ainsi B, AGM amechiet, Q amechie, R a mechet, OW a merchiet, HK amieteit, N et amitie, ζ a mechieff,
 EFLJYC manquent.

¹ Jeanne de Looz, dame de Quakebeke (aujourd'hui Quabeck), a été rencontrée ci-dessus, page 161, et nous savons qu'elle était veuve d'Arnold de Wesemale quand elle s'éprit de son écuyer. Leur mariage était consommé en 1528, lorsqu'ils reconnurent l'empêchement canonique existant entre eux, à raison de la parenté, au quatrième degré, des deux maris de Jeanne. Dispense fut accordée par le pape Jean XXII le 28 octobre 1528 (FAYEN, n° 660). Le document pontifical renferme une erreur qu'il importe de relever : il dit Jeanne « filia Willelmi, filii Arnoldi, comitis Lossensis ». Les mots *Willelmi, filii* sont de trop : il n'y a aucun doute que Jeanne n'ait été la fille et non la petite-fille du comte Arnold.

² Arnold, sire de Rummen et de Quabeke, ayant épousé vers 1535 Isabelle de Flandre, fille naturelle de Louis de Nevers, comte de Flandre, et veuve du richissime Simon de Mirabelli, seigneur de Beveren, de Halle et de Perwez, fit construire à Rummen le château-fort le plus somptueux. Le travail dura neuf ans (*Chronique de Saint-Trond*, édit. DE BORMAN, II, 309). Le 24 avril 1534 il relève de l'évêque de Liège le vieux château et ses dépendances, comme ses prédecesseurs l'avaient fait de temps immémorial (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 190). En 1537, on le voit acquérir la seigneurie de Henricourt et de Lantremange avec la bouteillerie de l'évêque de Liège (*Liber copiarum de la Compterie du grenier*, fol. 54). A la mort de Thierry de Heinsberg, comte de Looz, survenue en 1561, Arnold de Rummen se posa en prétendant au comté. Après divers incidents, que d'autres ont narrés, son château fut assiégé par l'armée liégeoise, sous la conduite de Lambert d'Oupeye. Au bout de neuf semaines, le château miné par de puissantes machines de guerre, eroulait de tous côtés. La garnison se rendit à merci et la place fut rasée (10 octobre 1565).

³ Le testament d'Arnold de Rummen, en date du 4 mai 1575, approuvé le lendemain par l'évêque Jean d'Arkel, a été publié dans *L'Ancien pays de Looz*, 1902, par M. MAX. DE TROUSTEMBERG (pp. 25 et suiv.). Le testateur laissait sa terre de Rummen à Jeanne, l'aînée de ses enfants bâtards. Celle-ci,

646. Item, ly filhe do jadis ^a monssaingnor Wilhelmes et sereur alle dit monssaingnor Ernut de Romynnes, fut mariée alle bon monssaingnor Johan, saingnor de Hamalles ^b, qui tenus estoit por le plus loyal et proydomme chevalier qui fuist en ce pais ¹; s'en furent on fis et dois filhes, ⁵ assavoir messires Wilhelmes, qui fut tres beaz et tres gratieuz chevalier et morit sains hoirs alle bataillie à Bossewylre ^c. Et, des dois filhes, fut ly une mariée en la dukeit de Juley à ^d marissaz d'Alfre ², et ly atres à monssaingnor Englebiert delle Marche, chevalier bannerés et saingnor de Lovirwaz, qui estoit oncles delle evesque Englebiert ³.

10 647. Delle ^e damme mariée à marissal d'Alfre, en sont trois fis. Ly uns ⁴ tint la terre de parte son peir. Ly atres, nomeis messires Wilhelmes, est sires de Hamalles et de Monfort sour Ourte ⁵; ilh est marieis alle filhe monssaingnor Adan de Kerkehem, et ont des hoirs. Et ses atres ^f freires ⁶ est de petit regimen.

^a Sa. dit. — ^b D'après A^eC, BQ Hermale. — ^c A Bosseyke, ailleurs -wyke et variantes graphiques; *cf.* page 21.6. — ^d C a, BQJY au, AG et. — ^e Sa. Celle. — ^f Sa. omet atres.

assistée d'Arnold et Nicolas, ses frères naturels, s'empessa de faire le relief de Rummen devant la cour féodale de Liège (n° 41, fol. 68).

¹ Grâce à l'excellente notice de M. Poncelet (*Maréchaux*, pp. 124-129), nous pouvons glisser légèrement sur ce personnage, qui fut assez célèbre au pays de Liège. Très jeune encore à la mort de son père (1516), il fut seigneur de Hamal pendant soixante-dix ans. Chevalier dès 1538; maréchal du pays de Liège (1545-1546), il vit détruire son château par les Liégeois révoltés contre leur prince; mais il en fut largement indemnisé par la Paix de Waroux. Après avoir soutenu les prétentions de son beau-frère au comté de Looz, il fit la paix avec l'évêque Jean d'Arekel et lui resta désormais fidèle. Décédé le 30 juin 1586, il fut enterré dans l'église de Hamal, à côté de Marie de Rummen, sa femme, qui trépassa le 3 avril 1588.

² Marie de Hamal épousa Conrard d'Alfteren, écuyer en 1560, maréchal du pays de Juliers en 1575, 1579, 1595 (LACOMBLET, *Urkundenbuch*, III, 642, 757, 876), fils de Jean, maréchal d'Alftere, et de Richarde von Kerpen.

³ Elisabeth de Hamal, femme d'Engelbert de la Marek, sire de Loveral, chevalier banneret (DE CRESTRET, *La Marck*, 21, 22).

⁴ Jean d'Alftere, maréchal héréditaire de Juliers.

⁵ Guillaume d'Alfteren relève le 26 août 1586, divers menus fiefs lossains, par la mort de Jean, sire de Hamal, son aïeul (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 284). Marié avec Isaude, fille du chevalier Adam de Kerkem, il vivait encore en 1404 (*Cour féodale de Liège*, 45, fol. 140).

⁶ Thierry d'Alfteren, relève après la mort de son aïeul, 4 juillet 1591, et vend en 1594 à son frère Guillaume (*ibidem*, fol. 59 et 67).

648. Delle ^a atres damme, mariée à monssaingnor Englebiert, furent dois fis et une filhe, assavoir messires Englebiert, sires de Lovirvaaz, et Johan, qui astoit beaz escuwiers et morit juvenes, sains hoirs; et ly filhe est mariée à monssaingnor Gerar de Bastongne, chevaliers ¹. Et fut cest meïsmes damme, après ce, remariée dois fois, assavoir à monssaingnor ⁵
 f. 112 v Waltier de Binkehem et, dierainement, alle viez saingnor de Schoenevorste, et n'en demoront nus hoirs. Et maintenant elle est renduwe recluze à Colongne ².

649. Ly dis messires Englebiert ly juvenes soy mariat alle filhe
 (Sa. 224) monssaingnor Thiry, saingnor de Seraing, dierain de ce nom, et prist la ¹⁰
 terre de Walehen avoek ley en mariage; mais ilh n'at nul hoir ³.

650. Item, ly secon fis monssaingnor Johan d'Oreilhe, saingnor de Vellerous, nomeis Renechon, morit alle bataille à ^b Nyerbonne deleis Huy ⁴. Mais ilh estoit marieis alle filhe monssaingnor Thomas d'Asteneur ^c; s'en demorat une filhe ⁵, qui fut ^d mariée la premiers fois à moussaingnor Johan ¹⁵
 de Chierf, saingnor de Barveal ^e, chevalier, qui morit sains hoirs. Et puy soy remariat ly damme à Ernut, fil Watier de Nandren, dit de Corwaremme, escuwier, et fut damme de Vellerous; s'en est uns fis, nomeis Johan,

^a A [D]elle, Sz. De celle. — ^b CAG a, BQJY de. — ^c B -euz. — ^d Sa. omet qui f. — ^e B Barveal, GQ Barveau, A Barbeal, Ce Barbeau.

¹ Voyez ci-dessus, page 83, note 2

² Voyez page 82.

³ Voyez page 28, note 1.

⁴ Le 27 mai 1528. JEAN D'OUTREMEUSE, VI, 428, raconte qu'il fut créé chevalier avant l'action qui lui coûta la vie. Gertrude d'Esneux est signalée comme veuve en 1540 et 1580 (*Cartulaire de Saint-Mathieu-à-la-Chafne*, I, 24).

⁵ Agnès d'Oreye, dame de Velroux, était encore mineure en 1540; mais dans l'acte de 1580, signalé tout à l'heure, elle est la femme de Jean [de Cerf], seigneur de Barvaux, chevalier, qui vivait encore en 1557 (PONCELET, *Saint-Pierre*, p. 61). Il est exact qu'elle eut pour second époux Arnold de Corswarem, seigneur de Nandrin; toutefois, dans un relief qu'elle fit à la cour féodale de Liège le 2 décembre 1565 ou 1566, elle ne devait pas être en puissance maritale, car on lui désigna comme mambour Renechon, fils de Guy de Fexhe (Reg. 41, fol. 3 v°). Morte le 14 mars 1575, elle fut enterrée aux Frères-Prêcheurs.

qui nouvellement at pris l'ordenne de chevalerie, et est sires de Vellerous ¹; sy fut maricis alle filhe monssaingnor Rasses de Bierlo, avoweit de Sclachien, chevaliers, et en at on fil de jovene eage.

651. Nos avons parleit des fis monssaingnor Johan d'Orelhe; se dirons
 3 chi après des filhes, dont ly premier fut mariée à Biertran ^a de Liers, doqueiles tous ly hoirs sont chi devant denomeis, en capitle parlant de monssaingnor Ameyles de Lexhy ², et, par tant, nos en deporterons, por nostre mateire abriveir.

652. Ly seconde filhe monssaingnor Johan d'Oreilhe fut mariée à Johan f. 113
 10 de Mers, citain de Liege ³, doqueile furent gran nombre d'enfans, assavoir messires Gilhes et Gossewiens, canonnes de Saint Johan ⁴, Wilhelme, qui morit ultre meire, Johan, qui morit jovene, freires Franchois, qui fut freires meneurs, et tos sont mors sains hoirs; et y at eût plusieurs nonains et dois (Sa. 225)
 15 atres filhes, mariées à dois freires, assavoir ly ainsnée, nomée damoysele Marie ^b, à Johan delle Coir, esquevin de Liege, et ly atre, nommée Magriette, à Gilhe de Coir, son freire; et, de ces dois, est tout ly genealogie escripte chi devant, en capitle parlant de conte de Hozemont ^c ⁵.

653. Et ly tirche filhe do dit ^a monssaingnor Johan d'Orelhe fut mariée

^a D'après B, A Biertran. — ^b Sa. Mariee. — ^c A Hozomont. — ^d Sa. omet d. dit.

¹ Jean de Nandrin, écuyer, se qualifie de sire de Velroux en 1591 (LANAYE, *Chartes de Saint-Jean*, sous presse). Il est cité comme chevalier parmi ceux qui prirent part en 1596 à l'expédition de Frise. Son écu d'hermines à deux fasces de gueules, brisé d'un lambel à quatre pendants d'or, me le fait reconnaître sous son nom estropié de *sire Johan de Feudien*, encadré qu'il est, entre Guillaume de Horion, Jean de Fologne et Jacques Chabot, tous chevaliers liégeois. Il relève, le 1^{er} août 1401, la seigneurie de Plainovaux en vertu de son contrat de mariage avec damoiselle Marie [de Berlo] de Solaichien (*Cour féodale*, n° 45, fol. 113 v°). Voyez ci-dessus, paragraphe 415.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 529.

³ Jean de Meers vivait en 1555, 1557 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 472; IV, 266). Marguerite d'Oreye, sa femme, était veuve et habitait en Féronstrée en 1567 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 257).

⁴ L'acte de 1567 précité indique Gilles de Meirs, chanoine de Saint-Jean, et Antoine, son frère, de même que Jean de Cor ou de Coir, son gendre.

⁵ Voyez ci-dessus, paragraphes 465 et 467.

à Guys delle Soxhe de Fexhe ¹, dont y furent et sont encors plusieurs enfans, assavoir Warnier ², Johan, Wilhelme de Bearuware, damoyselle Agnès, damoyselle Marie, et dois atres, dont ly une fut mariée à Watier Biert, de Seliens ³, et ly atres à Johan de Malle, de Joupprelle.

654. Ly dys Warniers soy mariat alle filhe Johan delle Tour de Fexhe, ⁵ et en sont pluseurs jovenes enfans. Et Johans, ses freires, morit sains hoirs.

655. Item, Wilhelmes de Bearwar prist à femme la filhe Badewien ^{f. 113 v} de ^a Bierleur; s'en est faite mention chi devant, en traitiit des filhes monssaingnor Oury de Bonbays, qui out une des filhes monssaingnor Ameyle de Lexhy ⁴. 10

656. Item, damoyselle Agnès, filhe Guys de Fexhe, soy mariat, premier, à Johan de Malles, dont ilh est uns fis, nomeit Renechon; et, après ce, soy remariat la dicte damoyselle à Olivier de Centefointaines, qui estoit veves; mais, de ce dierain mariage, ne demorat nulle hoir.

657. Item, damoyselle Marie, ly atre sereur ⁵, soy mariat alle plus gra- ¹⁵ tieuz fil de borgois qui, à son temps, fuist en la citeit de Liege, nomeit Colar Flokelés, ly halliers, qui partot parsiwoit les armes; et en sont demoreis pluseurs enfans, assavoir Colart, Tybaut, Guys, Marie, Magriette et Johanne, andois nonains ^b de Vyvengnis. Ly dis Thybaut morit jovene, et ly atres dois ne sont encors marieis. Et la dicte Marie soy mariat à Johan ²⁰

^a A do. — ^b A nonās.

¹ Feu Warnier « de le Soighe de Fexhe-le-Frairoise » avait laissé quatre fils qui sont énumérés dans une charte originale du 1^{er} mai 1537 (*Saint-Mathieu-à-la-Chatne*), savoir Guyon, Henri, Wilhem et Piron. C'est de l'aîné qu'il est ici question : il relève le 9 juin 1536 (PONCELET, *Fiefs*, 430).

² Warnier, fils de feu Guy del Soxhe de Fexhe, 1375 (PONCELET, *Chartes de Sainte-Croix*, n^o 861).

³ Wautier Biert de Slins, 1587 (*Cartulaire de Saint-Paul*, 375).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 352.

⁵ Marie de Fexhe était veuve de Colar Flockelet en 1388 et 1402 (PONCELET, *Sainte-Croix*, sous presse). Le 4 mars 1565 le pape Urbain V confère à Agnès, fille de Nicolas Flockelet, une expectative de prébende à Herckenrode (*Reg. Avin.*, 153, fol. 606).

Obiert, maistre de Huy ¹, dont ilh est une jovene filhe; et, secondement, est elle remariée à Gerar de Seraing sor Mouze, qui veves estoit.

658. Item, delle atres sereurs, mariée à Watier Biert, est uns fis, nomeis Guys, qui, promierement, prist à femme une belle filhette, nomée Johanne, ⁸ filh jadis Colar dit le Bergier, le drappier; s'en at des jovenes enfans. La dicte Johanne trespasat, et Guys, qui est uns gratieuz fis, soy remariat à Katerine, femme jadis Henkin Clouze, ly chasteur, manant sor le Pont d'Ilhe, qui est bonne damme et riches.

659. Item, delle atre sereure, mariée à Johan de Malles, est une filhe ^{r. 114} tant soilement, mariée à Stas, fil jadis Jonatas, esquevin de Tongres ².

660. Nos avons chi devant mis en escripte les personnes estraites delle ^(Sa. 220) premier filhe monssaingnor Renier, saingnor de Vellerous, mariée à monssaingnor Johan d'Orelhe, chevalier; sy dirons ^a del seconde.

661. Ly seconde filhe do dit monssaingnor Renier fut mariée à monssaingnor Wilhelme d'Odeurs, chevaliers, qui portoit les armes de Tongres ³; et en yssirent Goudegonoules, Johans, et une filhe, mariée à monssaingnor Ogiers de Fexhe, jadis chevalier.

662. Godengnoul ^{b 4}, ainsneis fis à monssaingnor Wilhelme d'Odeur,

^a A derous. — ^b A [G]ogengnoul.

¹ Colar, Guy et Jean Obert figurent dans l'aete préecité de 1388.

² Stas ou Enstache de Wotrange était en 1403 époux de Marie de Malle (*Cour féodale*, n° 43, fol. 145). Jonathas de Wotrange dit de Lowaige ou de Tongres est plusieurs fois cité de 1371 à 1388 (DE BOORMAN, *Fiefs Looz*, 163 et ailleurs). Sa femme se nommait Agnès et était tante de Walter d'Oplewe. Ces époux obtiennent le 26 janvier 1371 trois faveurs de Grégoire XI : une indulgence à l'article de la mort, un canonicat à Notre-Dame de Maestricht pour leur fils Jean et une chapellenie à Looz pour leur fils Eustache.

³ Guillaume d'Elderren, chevalier, vivant en 1310, a été signalé ci-dessus, page 65, note 4. Il n'était plus en vie en 1314.

⁴ Nom de baptême flamand qui paraît correspondre à Gondulphe, l'un des successeurs de Saint-Materne sur le siège épiscopal de Tongres. D'autres n'y voient qu'une transformation de Godefroid. Godenoel (prononcez *Godenout*), a donné son nom à la commune de Genoels-Elderren, au Nord-Est de Tongres.

out on fil, nomeit Herman ^a d'Odour ^b ¹, dont illh est ly jovene Goden-
gnoul, qui at la filhe monssaingnor Johan de Jonkehoute, chevalier ²;
et at Gotgnoul une sereur mariée à Art delle Zwane ^c de Treit ³. Et chis
Hermans out à femme la filhe delle sereur Wilhelme de Mombeyke, dont
messires Gilhes Maton, chevalier, esquevin de Liege, fut oncles ⁴. 5

663. Item, Johan d'Odour ^a, fis do jadis monssaingnor Wilhelme, prist
à femme damoyse Ysabeal de ^e Jardien, filhe do jadis Jakemien Festeal,

^a Ce nom existe seulement dans BQ. — ^b B Odeur. — ^c Ainsi BC, AG Zuwane, Q Zuwange, J Ruwane. — ^d B Odeur. — ^e CBJ de, A do, QGY du.

¹ Herman d'Odeur, écuyer, épousa, par contrat du 12 janvier 1355, damoiselle Marie de Gustinghen (l'aete original écrit de Justin (!), fille d'Adam de Gustinghen, écuyer, vivant en 1339, et de Mathilde de Mombeke, veuve et présente au contrat). Les témoins du côté de l'époux sont : messire Bertrand de Liers, chevalier et maieur de Liège; Adam de Chokier, écuyer; Huwart Huweneauz, Jean de Mes, Radus Surllet, Herman et Guillaume de Gothem. Herman d'Elderen fut seigneur de Genoels-Elderen qu'il releva à Looz le 9 décembre 1366 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 43). Les époux sont encore cités en 1356, mais en 1371 Marie devint veuve (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 202; n° 41, fol. 54 v°).

² Godenule d'Elderen relève la seigneurie le 19 mars 1372, par la mort de son père (*Fiefs-Looz*, 120). Godegnule, fils de feu Herman d'Odour, prend à stuit les dlmes de Millen, pour six ans, 4 juin 1389 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 290, 296). Alide de Jonchout, sa femme (sœur de Beatrix rencontrée ci-dessus, page 40, ligne 17) lui apporte la seigneurie de Croenendael, contiguë à celle de Jonchout, et vivait encore en 1428. Sénéchal du comté de Looz, de 1404 à 1411 (au moins), il reprit la ville de Herek sur les Haidroits, qui s'en étaient emparés en 1408, et en fit pendre soixante-douze (JEAN DE STAVELLOT, 145). Il testa le 30 décembre 1418 (*Convenances et testaments*, 1419-1426, fol. 185).

³ Zwane est un nom flamand d'enseigne, repris tel quel par Hemricourt. « Arnoul dou Chigne », comme époux de Marie d'Elderen, relève le 2 décembre 1383 à Maestricht deux moulins situés à Gustinghen-sous-Alken; et, de nouveau, le 29 septembre 1396. Le 22 octobre 1411, il cède ce fief à son fils Herman (*Cour féodale de Liège*, n° 42, fol. 125; n° 43, fol. 82 et 164 v°). Du chef de sa femme, il possédait aussi la seigneurie de Mombeek près de Hasselt, qui passa ensuite à Gilles Reys de Repen, son gendre. Arnold van den Zwane fut bourgmestre de Maestricht en 1388. Receveur du due de Brabant en cette ville, il fut échevin de la justice brabançonne et de celle de Lenculen (1397 à 1419).

⁴ Le contrat de mariage de 1355 justifie ces allégations : Guillaume et Mathias de Mombeke scellent la pièce comme oncles de la future. Ils étaient fils de Jean de Mombeke, 1320 (PONCELET, *Fiefs*, p. 121), qui avait épousé la sœur de Gilles Mathon, chevalier, échevin de Liège de 1357 à 1348.

le hallier de Liege¹; et en furent dois fis, assavoir Wilhelmes de Jardiens² et Jakemot.

664. Do dit Wilhelme sont dois filhes, dont ly une est mariée à f. 114 v
Wilhelme, fil jadis Wotre de Horpalle³, et ly atres n'est point astalée.

5 665. Et ly dis Jakemiens soy mariat alle filhe Gerar de Colongne, dont ilh est une filhe tant soilement.

666. Item, ly filhe do jadis monssaingnor Wilhelmes d'Odeur fut (Sa. 227)
mariée à monssaingnor Ogier de Fexhe, le freires do vaillant monssaingnor
Henry de Fexhe, chevalier, esquevin de Liege, dont ilh est faite expresse
10 mention, d'eaz et de leurs hoirs, chi devant, en la genealogie de monssain-
gnor Heyneman d'Ays⁴.

667. Puyque^a nos avons declareit la generation des dois filhes monssain-
gnor Reniers, saingnor de Vellerous, nos parlerons delle tirche, qui fut
mariée à Badewiens de Holongne, esquevins de Liege⁵.

^a Ainsi AB.

¹ Jean, fils de feu messire Guillaume d'Odeur, chevalier, relève le 9 février 1554 un menu fief à Hoesselt, par succession de son père (PONCELET, *Fiefs*, 415). Il mourut le 17 septembre 1540. Le 18 mars 1554 « vinrent damoiselle Ysabiau de Jardin, vefve de Jehan d'Odeur » (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 187). Celle-ci mourut le 1^{er} septembre 1586. Ils furent enterrés aux Frères-Mineurs.

² « Wilhelmus, filius Johannis quondam de Eldren », relève en 1564 le fief de Mall-sur-Geer et le donne en garantie de ses conventions matrimoniales avec damoiselle Mathilde de Buderie, qu'il va prendre pour femme. Il renouvelle ce relief en 1580 et en 1590 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 6) et meurt le 21 mai 1599. Sa femme le suit au tombeau le 4 avril 1444.

³ Isabelle d'Elderen dite du Jardin, dont le testament fut approuvé aux Echevins de Liège, le 1^{er} mars 1424, avait épousé vers 1396, Guillaume, fils de Wauthier de Horpale dit delle Motte (*Van der Motten*). Guillaume de Horpale était dès 1391 avoué de Romershoven, et possédait les fiefs dits de de la Motte à Dilsen et à Zolder, et celui de Groeningen, près de Vliermael. Ces époux ne laissèrent que deux enfants : Wauthier qui a été indiqué ci-dessus comme époux de Marie Surlet (page 90, note 5), et Isabelle, dame de l'avouerie de Romershoven, qu'elle apporte à son mari, Jean de Seraing, écuier, échevin de Liège de 1453 à 1444.

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 76.

⁵ Voyez ci-dessus, page 282.

668. De ceste tirche filhe et do jadis Badewiens furent trois filhes, dont ly une fut mariée alle voweit de Fleron, saingnor delle Roches ¹, ly seconde à Wilhelme de Warous, fil do saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans, et ly tirche à Libiert de Quartier.

669. Delle premiers filhes issit Frank delle Roche ^{a 2} et une filhe, ³ mariée à Rennewar de Wayme. Chis Frankes out à femme la filhe Pirlot de Horrion, esquevin de Huy, qui astoit do lynages de Thyne, en Condros ³.

1. 115 **670.** Frankes, sires delle Roches et avoweit de Fleron, out plusieurs enfans, assavoir monssaingnor Johan, saingnor delle Roche, avoweit de Fleron, chevalier, esquevin de Liege, qui est vailhant homme, sage et de ¹⁰ gran corage ⁴, Pirelot, saingnor de Flosteur, qui est mors sains hoir ⁵, et dois sereurs, dont ly une est mariée à monssaingnor Houbien ^b de Fanchon,

^a delle R. seulement dans BC. — ^b A Houbiem.

¹ L'aînée des filles de Baudouin de Hologne épousa Jean delle Roche, avoué de Fléron (DE HARENNE, *Le château de la Rochette et ses seigneurs*, 47). Il est témoin à un relief de 1333 (PONCELET, 572) et figure au livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant (GALESLOOT, 146).

² « Franke delle Roche, avoweit de Fléron, Rennuwar de Waymme, ses seroges », sont cités en 1362 parmi les alleutiers de Liège (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 504). En 1366, Franke relève son fief du duc de Brabant (DE HARENNE, *ibidem*).

³ Pirlot de Horion est mentionné comme échevin de Huy de 1318 à 1333 (PONCELET, *Fiefs*, passim; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 287). Il fut maître de Huy dès 1320 et, ce semble, jusqu'en 1350 au moins (même *Cartulaire*, 287, 330); hourgmestre de Huy en 1338, il avait été, en 1324, l'un des quatre hommes choisis par l'évêque pour conclure la paix des Vingt. En 1353, nous le voyons choisir parmi les partisans des Waroux pour être l'un des douze juges des lignages. Néanmoins, il fut banni de Huy en 1345 et mourut le 17 mars 1358. Le 28 janvier 1518, Pirlot de Horion relève la seigneurie de Résimont-en-Condros, par transport de W. de Centfontaines, ainsi qu'une rente de 10 sols sur les cens de l'évêque à Havelange (PONCELET, *Fiefs*, 202, 222). Son fils, Jean Hustin de Horion, était dès 1333 l'époux d'Oderne Harduin, fille de Hubin Harduin, bourgeois de Huy (*Chartes des Dames blanches de Huy*).

⁴ Jean delle Roche, avoué de Fléron, échevin de Liège de 1386 à 1419, date de sa mort (DE BORMAN, I, 300).

⁵ Pirelot delle Roche, seigneur de Flostoy, relève Résimont du nouveau seigneur (l'évêque Arnold de Hornes), le 19 décembre 1384. Après sa mort, son frère aîné relève cette seigneurie le 11 mars 1392 (BORMANS, *Seigneuries féodales*, 336).

chevalier ¹, et n'at nul hoir, et ly atre fut mariée à on tres beal escuwier, nomeit Renier, saingnor de Fraypont ². Ly deseurnomeis messires Johan soy mariat alle filhe monssaingnor Henry de Bomale, chevalier, et en at ^a planteit de juvenes enfans. Ly dis messires Houbins n'at nul hoir. Et, do
 5 dit saingnor de Fraypont, sont yssus messires Tristans, sires de Fraypont, chevaliers, et pluseurs filhes, tant seculaire com en religion, les plus belles de ce païs; dont ly une fut mariée à Biertran de Hanut, escuwier, s'en sont ly hoirs; et croy qu'il y aiet encors des atres astalées par mariage, dont je n'ay nint bin le connissanche.

(Sa. 228)

10 **671.** Item, delle sereur do dit Franke, qui out le dit Renewar, sont pluseurs enfans, fis et filhes, dont ly uns est nomeis Wynekin, ly atre Johan, et des sereurs pluseurs. Chis Wynekin at à femme la filhe monssaignnor Wery Frongnut, chevalier ³. Et Johan at à femme une des filhes Olivier de Melen. Et ont chis dois freires, Wynekin et Johan, une sereur
 15 mariée à Lowy Barbesalées de Namur. Et, des atres enfans do dit Renewar, je n'ay nint bin connissanche.

672. Item, delle seconde filhe Badewiens de Holongne, mariée à
 Wilhelme de Warous, trovereis chi devant la declaration, en capitle parlant
 do saingnor de Warfezées qui out les xx enfans ⁴.

(Sa. 229)

f. 113 v

20 **673.** Et, delle tirche filhe do dit Badewiens, mariée alle dit Libiert de ^b Quartier ⁵, n'est que une damoyelle tant soilement, qui est femme à Ernus de Weys, et n'ont nulle hoir.

^a A omet at, G out. — ^b CBQe de, A do, G du.

¹ Hubin de Fanchon, chevalier, prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur, obtient en 1374, 1719 moutons d'indemnité (DE RAADT, I, 445). Il était en 1381 échevin de Huy et comparait en 1382 à l'acte de réformation de la paix des lignages. Sa femme fut Marie delle Roche.

² Voyez paragraphe 359.

³ Voyez paragraphe 544.

⁴ Voyez page 54, paragraphe 54.

⁵ Libert de Quartier était en 1348 l'époux de Marie de Hollogne (*Val-Saint-Lambert*, n° 536). Leur épitaphe se voyait à Saint-Etienne (NAVEAU, n° 1949); elle le disait bourgmestre de Liège et décédé en 1374. Ide de Quartier, fille unique du couple qui précède, mourut en 1397, femme d'Arnold de Wez, qui mourut en 1413. Voyez ci-dessus, page 222, note 1.

674. Item, deveis savoir que ly quattremme filhe monssaingnor Renier de Vellerous fut mariée à Pirchevalle de Wyhongne, et en fut trois filhes. Ly une fut mariée à Gilhekin de Ryanweis, castelain de Drubus ¹; s'en fut une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Thiry de Rochefort, saingnor de Busin, qui morit sains hoir ².

8

675. Ly seconde filhe Pirecheval fut mariée à monssaingnor Ernut de Hautepeppe, saingnor de Villereal, dont y sont ly hoirs, desqueis mention est faite chi devant, en capitle parlant de ceaz de Harduémont ³.

676. Et ly tirche filhe do ^a dit Pirecheval fut mariée en la terre de Fakomont, à on escuwier nomeit Herman de Wallehorne ^b.

10

677. Item, ly v^e filhe monssaingnor Renier de Vellerous fut mariée à monssaingnor Johan Moreal de Horrion ⁴; et en furent uns fis et trois filhes, assavoir messires Wilhelme, qui morit sains hoir ⁵, et, des filhes, fut

^a A dot. — ^b A Vallehornē, Gē Wallehornē, CB Walhorne, Q Vilhehorne.

¹ Gillekin de Rianwez, châtelain de Durbuy, releva à Liège, le 29 juin 1358, une tour, manoir et appendees, au territoire de Wihogne, en accomplissement de ses conventions de mariage avec Marguerite, fille de Jean Percheval de Wihogne (PONCELET, *Fiefs*, 444, 445). Gilekins de Beafor, châtelain et prévôt de Durbuy, ainsi désigné dans une charte de 1549 (*Val-Saint-Lambert*, n° 542). Hemricourt ne lui attribue qu'une fille : il est certain qu'un fils du nom de Henri a existé, car il relève le manoir de Wihogne le 11 septembre 1572 par succession de Gilles, son père (*Cour féodale*, n° 41, fol. 71). Mais ce fils peut être mort sans postérité.

² Voyez paragraphe 185.

³ Voyez paragraphe 189.

⁴ Dame Mabilhe [de Velroux] était veuve en 1357 de Jean Moreau de Horion, chevalier. Celui-ci, homme allodial en 1504, 1521 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 44, 219), apparaît comme chevalier en 1523 (PONCELET, *Fiefs*, 258). Deux fois, en 1514 et 1520 (PONCELET, *ibidem*; *Chartes de Sainte-Croix*, n° 268), il est dit frère de Guillaume Monelin de Lexhy. Catherine, fille de ce dernier, était en 1550 femme de Gérard de Lens, qui relève une rente de 80 muids d'épeautre sur le château de Lexhy, provenant de la mère de sa femme. Le château de Horion était un fief de l'abbé de Stavelot.

⁵ Guillaume de Horion, écuyer, signe en 1354 la commission des partisans de Waroux, pour la conclusion de la paix. Le 17 mars 1357, sur le point de partir pour la guerre en pays étranger, il fit son testament. Il avait eu un frère, Renier, qui l'avait précédé au tombeau : il ne lui restait que trois sœurs, dont l'aînée seule était mariée à ce moment. Cette sœur aînée aurait son château de Horion, à condition toutefois qu'elle engendre un fils qui reçût le nom de Guillaume. Semblable

ly une mariée alle preuz et gratieuz monssaingnor Rasses de Gemeppe, r. 116
doqueile et de ses hoirs mention est chi devant faite, en capitle qui parolle
delle saingnor de Warfezéez az xx enfans ¹.

678. Item, ly seconde filhe ² monssaingnor Johan Moreaz fut mariée à
5 monssaingnor Johan d'Oborne ^a, chevalier, et en furent dois filhes. Ly une
fut mariée à Watier de Beythe ^b ³ deleis Tongres, dont y fut ly juvenes
Watier de Beythe ^c ⁴, qui soy mariat alle bastardes messire Badewien de
Montenguis, chant ^d et canonnes de Saint Lambier; s'en est une filhe.

679. Et ly atres fut mariée, promirement, à messire Libiert Butoir,
10 avoweit de Horion ^e; s'en sont dois filhes. Ly une fut femme à monssain-
gnor Englebier delle Marche, manant à Saint Tron ^e ⁶; sy n'en est ^f nulle

^a AC doborne, BQGe de borne. — ^b AB Beyche, GQ Beche, ε Beyk, C Bethou. — ^c AGBQ Beyche, JY Beyck, C Bethoue. — ^d AG chant, Sa.CQe chantre; *cfr. paragraphes 699 et 713.* — ^e B Saintron. — ^f A nen nest.

condition ayant été imposée à ses deux autres sœurs, il se trouva que les deux aînées ne laissèrent que des filles et que le château de Horion passa à Guillaume, fils de Jeanne, sa troisième sœur (Voyez *Codex diplomaticus*).

¹ Voyez paragraphe 36.

² Marie de Horion, femme de Jean d'Oborne, chevalier.

³ Marie d'Oborne, femme de Wauthier de Betho (en flamand Bethue ou Betuwe, seigneurie située dans la franchise de Tongres), mourut le 28 mars 1566 et fut enterrée dans l'église de Notre-Dame.

⁴ Le 5 décembre 1577, messire Simon de Calstre, chanoine de Liège, messire Robert de Louvain, chevalier, maître Libert de Rosoux, avocat de la cour de Liège, et Baudouin de Cortil (Corthys), maître de Montenaken, exécuteurs testamentaires de feu messire Baudouin de Montenaken, chanoine et chantre de Liège, reportent entre les mains de l'évêque de Liège, comte de Looz, un fief de dix bonniers situés à Montenaken, au profit de Wauthier de Betuwe, le jeune, mari de demoiselle Catherine, fille du chantre susdit, en accomplissement de son contrat de mariage; et Wauthier, le jeune, en fait relief (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 201, 202). Le testament de Richard de Luycke, dont nous avons fait état ci-dessus (page 237), contient un legs à *Waltero et Goswino de Betuwe, fratribus armigeris consanguinus suis*. Ce Goswin, que Hemricourt n'a pas connu, perpétua la famille.

⁵ Jeanne d'Oborne épousa en première nocces vers 1564 Libert Butor, avoué de Horion. Ce chevalier, qui fut châtelain de Stockheim depuis 1566 et juge des lignages, mourut en 1571. Veuve en 1572 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 493), elle convola avec Robert de Louvain, chevalier, qui habitait Montenaken en 1576, 1591 (DE BORMAN, *Fiefs*, 188).

⁶ Jeanne de Horion épousa Engelbert de la Marek, chevalier, maître de Montenaken, mort vers 1586 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 23, 232, 234; DE CHESTRET, *La Marek*, 293).

hoir; et, quant messires Englebiert fut mors, elle^a reprist à mary le fil Wilhelme de Strate de Saint Tron^b, l'ostellier¹. Et ly atres filhe do dit voweit est à present femme à Ryssak de Nayvaing². Quant ly dis voweit fut trespasseis, cest damme, meire de ces filhes, soy remariat à monssaingnor Gobiert^c de Lowaing, chevalier, manant à Montegnys, lyqueis n'ont nulle hoir.

(Sa. 250) **680.** Item, ly tirche filhe monssaingnor Johan Moreaz de Horrion fut mariée à Bossez de Crennewy³, dont y sont dois fis et une filhe, assavoir Bosseal⁴ et messires Wilhelme de Horrion, chevalier⁵; et ly filhe fut dois fois mariée, assavoir al saingnor d'Ordenge^d et, après, à monssaingnor Rasses de Lamynes⁶, et morit sains hoirs; et, do dit Bossez, viskent ly hoirs⁷.

^a A ilh, G il. — ^b B Saintron. — ^c Go. partout. — ^d Selon CBz, AGQ dardenge.

¹ Son second mari fut Guillaume de Straeten, hôtelier à Saint-Trond (DE BORMAN, *ibidem*, 235).

² Marguerite de Horion, qui était la fille aînée, avait épousé dès 1382 Renier dit Ryssac de Navaignt, plus tard chevalier (*ibidem*). Voyez paragraphe 560.

³ Jeanne de Horion épousa Rasse Boseau de Crenewick, frère de l'abbé de Saint-Trond. Voyez paragraphe 285.

⁴ Arnold Boseau, seigneur de Crenewick, épousa Marie, fille de Jean Moreal de Jodoigne et d'Ide de Marhiet. Cette dame était veuve en 1393, 1403 (*Echevins de Louvain*).

⁵ En vertu de la capricieuse disposition testamentaire de son oncle (voyez ci-dessus, page 356, note 5), Guillaume de Crenewick, du seul fait de son baptême, se trouve héritier du château de Horion. Aussi en prend-il le nom. Ecuyer en 1366, 1368, après la bataille de Basweiler, où il est fait prisonnier sous Robert de Namur, il n'est plus qualifié que chevalier. Sa captivité fut de très courte durée, puisque le 28 novembre 1371 il est déjà à la cour de l'évêque, à Huy (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 110). Il reçoit du Brabant, en 1374, 1270 moutons d'indemnité (DE RAADT, II, 108). Echevin de Liège vers 1382, il est compris en 1386 dans la condamnation qui atteint treize membres du corps échevinal. Il se pourvoit en appel auprès de l'empereur. En 1389, 1390 on le retrouve bailli de Hesbaye, fonction qu'il avait déjà exercée auparavant. En 1396 on le voit encore partir pour l'expédition de Frise quoique sexagénaire ou à peu près. Victime de la haine des haidroits, sa tête tombe sur l'échafaud le 30 juin 1407.

⁶ Voyez ci-dessus, paragraphes 65 et 285.

⁷ Raeskin, fils mineur d'« Ernud Bosés de Creinwye », relève la seigneurie de Crenewick, le 9 février 1377, par l'intermédiaire de Guillaume de Horion, chevalier, son oncle (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 191). Il semble n'avoir laissé qu'une fille : Gertrude de Crenewick, qui était avant 1417 la femme de Herman van den Zwane, de Maestricht, fils d'Arnold, mentionné au paragraphe 662.

681. Item, ly dis messires Wilhelmes soy mariat à Angnès, filhe Herman de Colongne, ly viez esquevin ^a de Liege ¹, et en at trois enfans, assavoir messire Wilhelme, Herman et Johanne. Chest Johanne est mariée à monssaingnor Johan, saingnor d'Argenteal ²; sy sont juvenes et poront
 5 avoir planteit d'enfaus. Et messires Wilhelmes ly juvenes est nouvellement marieis alle filhe monssaingnor Conrar de Schonenworste, saingnor d'Elleslo et d'Aweilhonriwe ³. f. 118 v

682. Et ly vi^e filhe monssaingnor Renier de Vellerous fut abbeisse ^b del Pais Dieuz ⁴. Et ly vii^e morit sains hoir. Ensy aveis d'or en oir tos cheaz et
 10 chelles qui sont estrais delle bonne damme Magriette Surlés, qui fut damme de Vellerous et filhe à saingnor Gilhon le Beir, dit Surlés, qui fut secon fis à saingnor Lowy Surlés, engenreis en la sereur le conte Gerar de Hozemont, qui out à femme l'ainsnée filhe monssaingnor Otton de Lexhy, dont ilh fut
 v filhe; sy retournerons à Lowy Surlés, tirs fis do dit saingnor Lowy
 15 Surlés et freires do dit saingnor Gilhon le Beir.

683. Chis Lowy Surlés out à femme l'unne des filhes saingnor Everars de Lowe, dont ses cuzins Gerars de Herkes avoyt eût la parelhe sereur; s'en
 yssirent Everars et Lowy de Lowe, damme Angnès, nonnes delle Vaz (Sa. 231)
 Nostre Damme, une beghine à Saint Albiert; lyqueis Lowys, peires de ces ^c
 20 enfans, morit en Engleterre, et tos sy enfans morirent sains hoir.

684. Puysque nos avons parleit des ^d fis seculaire saingnor Lowy Surlés le viez, nos parlerons chi après de ses filhes, dont ilhe fut chink. Ly premier ^e fut nomée Maroie et soy mariat à monssaingnor Daneal de

^a Entre ly et esq., un mot a été gratté dans A, C le vieu eschevin, GMOW levesque, BQHKLNRJY esq., E vinier, FZ le vinier. — ^b Sa. abbeisse. — ^c B ses. — ^d Sa. de. — ^e Sa. premier.

¹ Voyez paragraphe 633.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 51.

³ Voyez ci-dessus, page 35.

⁴ Cette abbesse doit avoir gouverné l'abbaye après Alice de Warfusée, morte en 1501.

f. 117 Hamalle ¹; s'en furent dois fis et dois filhes, assavoir messires Lowys de Hamalles ², Ystasses de Hamalles, Magriette, qui fut mariée à Ernekin de Seraing, et une atre, qui fut mariée ^a alle voweit de Rewechon; et ly dis Ystasses morit sains hoir.

(Sa. 232) **685.** Ly dis messires Lowys out à femme la filhe monssaingnor Wilhelme ³ Longe Espéez de Gottehem; s'en furent dois fis, assavoir Danealz de Hamale et dans Johan, moynes de Saint Jake ³, qui fut, après ce, prieuz de Saint Hubiert en Ardenne; lyqueis Daneal soy mariat à Tongres et out trois fis et une filhe, mariée à Johan Groit de Rewechon. De ces ^b trois fis, fut ly ainsneis nomeis Lowys, mais, de ly ne de ses atres dois freires, je nen say qu'il en ⁴ avient.

686. Item, de la dicte damme Magriette, filhe monssaingnor Daneal,

^a Sa. marie. — ^b B ses.

¹ Dans une charte originale datée de février 1273 et reposant aux Archives de l'État, à Hasselt, nous avons recueilli la mention suivante : *Dominus Daniel de Hamale, miles nec non Stasmannus* (Eustache) *et Lodovicus, filii ejus*, qui s'adapte parfaitement au texte qui nous occupe, texte que notre chroniqueur a puisé, lui, dans la « source primordiale » (J. D'OUTREMEUSE, IV, 429). C'est évidemment le même Daniel que nous retrouvons parmi les feudataires de l'évêque et parmi ceux du comte de Looz en 1276 et 1279 (*Vat-Saint-Lambert*, n° 551 et 568). D'autre part, on doit l'identifier aussi avec un chevalier qualifié *Daniel juvenis de Hamale* que Chrétien, avoué de Saint-Trond, donne en 1254 comme fidéjusseur d'une vente de terres qu'il fait au chapitre de Saint-Lambert (*Cartulaire*, II, 66). Son épitaphe, visible jadis dans l'église de Hamal, où elle a été recueillie successivement par Die Vocelt, van den Breh et Lefort, était conçue en ces termes : *Anno Dñi M° . CC° . LXXX° . IX° in crastino . Ephie . Domini . obiit . Daniel . miles . dñs . de . Hamale . Item . jacet . Maria . de . Hosemont . eius . uxor . que . obiit . in . apili . in . nocte . Tbi . et . Valeriani . m*. Daniel était donc seigneur de Hamal; il mourut le 7 janvier 1290 (n. s.) et sa femme le 13 avril (de la même année?).

² La pierre sépulcrale de Louis de Hamal, placée dans la même église et recueillie par les mêmes, n'était décorée, comme la précédente, que d'un grand écusson, avec l'inscription suivante : *Anno . Dñi . M° . CC° . nonagesimo . nono . quatuor . dies . ante . festum . beate . Gertrudis . obiit . dñs . Lodowicus . de . Hamale . miles . anima . eius . requiescat . in . pace . amen*. Il mourut donc le 15 mars 1300 (n. s.).

³ Damp Jean dit de *Hamalia*, moine de Saint-Jacques, témoin à Liège en 1337 (*Chartes de Saint-Jacques*).

de Hamale, qui fut femme à ^a Ernekin de Seraing ¹, issirent messires Daneal ly Pannetirs, messires Gerars et Ernekins.

687. De monssaingnor Daneal ly Pannetirs ² issirent Vairons de Gehaing ³, qui soy mariat à Remouchamp, et Gerars de Lymey, en Condros, dont y sont ly hoirs.

688. Item, do dit monssaingnor Gerars le Pannetirs ⁴ issit Colars ly Pannetirs de Seraing ⁵ et dois sereurs, dont ly une fut mariée à Wilhelme d'Awelhichamp ⁶; s'en sont ly hoirs. Et ly atre at ^b on des enfans saingnor Everars d'Ilhe ⁷; s'en issit Gerars de Seraing, maintenant vivant, qui soy mariat alle filhe Gielhe de ^c Noefcasteal; s'en est une filhe, mariée à monssaingnor Godefroit de Jouplou ^{a 8}, dont y sont ly hoirs; lyqueis Gerars est remarieis alle filhe Colar Floklés, citain de Liege, et en at des juvenes enfans ⁹.

^a Sa. omet a. — ^b A a. — ^c A do. — ^d B Joupleu.

¹ Cette donnée que Hemricourt emprunte encore à la « source primordiale », doit être corrigée. Ernekin de Seraing, le plus ancien que l'on connaisse de cette famille, fit son testament le 6 août 1263 (*Val-Saint-Lambert*, n° 274), mourut le même jour et fut enterré au Val (NAVAAU, n° 1185). Sa femme se nommait Catherine, et ses enfants : Colin, Maron, Helon, Juette, Ottekin et Pierre, chanoine de Huy. Colin, à cette date, était marié et père de Gérardon, auquel le testateur fait un legs. C'est ce Colin ou Colard et non Ernekin, qui doit avoir été l'époux de Marguerite de Hamal. Leurs enfants partagèrent en novembre 1285.

² Daniel de Seraing, pannetier héréditaire de l'évêque de Liège, fut créé chevalier en 1314 (PONCELET, *Fiefs*, passim) et mourut le 1^{er} août 1318. Glt aux Dominicains.

³ Arnold dit Vairons de Jehaing (Jehay), relève le 20 juin 1316 une taverné à Jehaing et une partie de la justice haute et basse (PONCELET, *Fiefs*, 34). Il est témoin au contrat de mariage de l'avoué de Hesbaye en 1318 (*Codex diplomaticus*).

⁴ Gérard de Seraing, chevalier depuis 1522, 1524 (PONCELET, *ibidem*, 265, 279, 341, 57).

⁵ « Colardus, filius domini Gerardi de Seraing, militis dieti Panetarii » est émancipé le 31 juillet 1322 par son père, qui lui assigne une rente de 11 sous et 4 deniers (*ibidem*, 265). Partisan de l'évêque Engelbert dans sa lutte contre les Liégeois révoltés, ceux-ci vont abattre en 1346 le château de Seraing. Il vivait encore en 1370 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 565).

⁶ Guillaume d'Aulichamp (dépendance de Hologne-aux-Pierres), vivait de 1341 à 1390 (PONCELET, *Fiefs*, 468; *Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, 1, n° 512, 772, 790 et 791).

⁷ Clérembaut d'Ilhe épousa Marie de Seraing. Voyez paragraphe 414.

⁸ Voyez paragraphe 895.

⁹ Voyez paragraphe 657.

689. Item, ly dis Colars ly Pannetirs soy mariat alle filhe monssaingnor Johan Obiert de Huy ¹; s'en at on fil chevaliers, nommeit monssaingnor Gerars le Pannetiers ², et trois filhes, dont ly ainsnée est mariée à Johan le Proydomme de Gemeppe ³, s'en sont plusieurs enfans; ly atres, à Thonars Lambier de Gemeppe, et en sont ly hoirs; et ly tirce fut mariée à monssain-³gnor Johan de Ghelenkerk, se morit sains hoir.

690. Item, Ernekin ^a ly Pannetiers ⁴, tirs fis moussaingnor Daneaz, soy mariat alle sereur Johan et Oulry delle Fointaines, de Sains Servais, et morit sains hoirs.

691. Item, ly seconde des chink filhes saingnor Lowy Surlés le viez ¹⁰ fut nomée damme Oude et fut mariée à monssaingnor Nannekin de Gotthem, chevalier ⁵; s'en issirent ^b sept fis et quatre filhes, assavoir

^a A Ernekin. — ^b Ainsi CQAGJY, B issit.

¹ Aleyde Obert de Huy était veuve de Colar le Pannetier en 1586.

² Gérard le Pannetier, pourquoi? je l'ignore, avait été dépouillé de son office héréditaire par décret de l'évêque Arnold de Hornes. Il s'en plaignit au chapitre de Saint-Lambert, qui par récès du 26 juin 1586 prononce contre l'évêque le *justitium*, c'est-à-dire la suspension des tribunaux (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 644). Peu de temps après, il devint chevalier, mais le 4 février 1588 il n'était plus en vie. Nous avons vu au paragraphe 658 qu'il épousa la fille de Gilles de Metz. Son fils Colar fit relief à la cour féodale de Liège le 31 juillet 1597 (n° 43, fol. 87). Un autre fils, Gilles de Seraing, pannetier héréditaire, écuyer, fut échevin de Liège de 1424 à 1445 (DE BOSSAN, I, 531).

³ Jean de Preudhomme de Jemeppe mourut le 15 juillet 1405 et sa femme le 10 octobre 1408 (NAVEAU, 1077).

⁴ Ernekin le Pannetier de Seraing et damoiselle Maron delle Fontaine vivaient conjoints, « en mi fenalmois » 1529 (*Chartes de Saint-Jacques*). Homme allodial en 1551 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 412), il est, parmi les partisans d'Awans, l'un des signataires de la Commission de la Paix. Un acte du 10 février 1551 fournit les indications suivantes : Ernekin li Panetiers de Serain, Johan delle Fontaine de Saint-Servais, Ulris, ses frères, et damoiselle Maroie, leur sereure, femme a dit Ernekin (*Cour des Tenants de la Cathédrale*, fol. 21 v°).

⁵ Oude Surlct, femme de *Dominus Nennekinus de Gothem miles*, mourut le 10 décembre 1266, selon son épitaphe recueillie par Lefort et d'autres (NAVEAU, n° 1967). Ce personnage appartenait à l'une des familles les plus importantes du comté de Looz, mais sur la généalogie de laquelle nous n'avons que fort peu de données. Celles que notre chroniqueur nous transmet, d'après sa « source primordiale », ne sont pas d'une exactitude irréprochable. J'invoque à l'encontre le testament de Lutgarde de Gothem, béguine de Saint-Christophe, en date du 15 février 1284 (n. st.). Il débute ainsi : *Ego Lutgardis beghina*

Nannekins ¹, Lowys de Cumetailhes ^a, Lambrexht d'Ophers, canone de Sains Johan ², Fastreit, canonnes de Saint Martin, Johan, qui morit sains hoir, dans Nycolle, moynes de Saint Jakeme, et uns atres, moynes de Saintron, damoyselle Angnès, damoyselle Katerine, damoyselle Hauwy, s toutes beghinnes, et une atres qui fut nonnes de Mylen ^b. (S^g. 235)

692. Ly dis Nannekins soy mariat en la vilhe de Gottehem, dont ilh astoit; s'en issit messires Wilhelmes de Gottehem, chevalier ³, et, de ly, en deskendans, est issus Printes ^c de Gottehem, maintenant vivant ⁴.

^a Ainsi BQAGJZ, C un blanc. — ^b D'après BQJ, Y Milyen, C Mylenoe, AG Myles — ^c AQ Princes, BGJ Prince, C Prins.

flia quondam Nennekini de Gothem militis. Le mot *quondam* indique manifestement que cette béguine n'était pas la fille du chevalier de ce nom qui mourut en 1299; son père fut donc bien l'époux d'Oude Surlet. Or, parmi les membres de sa famille dont elle fait mention, on n'en retrouve aucun de ceux que cite Hemricourt. J'en conclus que « la source » a sauté une génération, ce que les tombes de Gothem vont achever de prouver. La plus ancienne en date, représente un chevalier armé de toutes pièces avec un écusson [de sable] au chef [d'or]. Légende littérale : Anno . dñi . M . CC . nonagesimo . sexto . XIII . kl . februarit . obiit . domin . Nenkinus . de . Gothem . miles . anima . eius . per . miām . dei . requiescat . in . pace . Amen. (Copié sur place en 1862). La date fournie par cette pierre correspond au 20 janvier 1297 (n. st.); et le chevalier dont elle rappelle la mémoire doit être le père de la génération qui va suivre.

¹ Nannekins de Gothem, troisième du nom (dans mon système), a aussi sa sépulture à Gothem. Le personnage qu'elle représente en armure n'était qu'écuyer et son écu est brisé d'une grande quinte-feuille brochant sur le tout. Je l'ai déchiffrée comme suit : Anno . dñi . M^o . CCC^o . VII^o . XVII^o . Kaltēdas . julii . in . die . bi . viti . m̄tis . obiit . Arnoldus . des . Nenkinus . armiger . de . Gothehē . anima . eius . requiescat . in . pace . Amē. Nous savons donc que Nannekin est une appellation familière correspondant à Arnold et que cet Arnold de Gothem est mort jeune, le 15 juin 1307, dix ans seulement après son père.

² Lambert d'Ophers est qualifié chanoine de Saint-Materne dans deux documents de juillet et de septembre 1302 (Article de M. VANNEËUS, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. 72, pp. 222, 250). Mais à la date du 15 décembre 1311, il était chanoine de Saint-Jean (Mêmes *Bulletins*, 3^e série, XIV, 97).

³ Ici s'arrête l'emprunt fait par Hemricourt à la « source primordiale ». A cette dernière revient donc la responsabilité de ce Guillaume de Gothem, *chevalier*, dont l'existence doit se placer dans la première moitié du XIV^e siècle. Je ne l'ai jamais rencontré, mais ce n'est pas une raison suffisante pour le révoquer en doute.

⁴ Ceci a été ajouté par notre chroniqueur et donne lieu à diverses observations. L'église de Gothem renferme une troisième pierre sépulcrale, sur laquelle sont taillés un guerrier et sa dame avec l'épi-

693. Item, Lowys, freires do dit Nannekin, prist à femme une des chamberirs la royne d'Almaingne, qui estoit royne d'Engleterre et femme à roy Richar¹; et en fut une fille, nomée Maroie, qui fut femme à monsaingnor Printe de Warencelles²; s'en furent trois enfans, Gerars, Lowys

f. 118

taphe que voiei : Anno . dñi . M^o . CCC^o . LVIII^o . vicesima . quarta . die . mensis . octobris . obiit . Gerardus . Print . de . Gotham . armiger . orate . pro . eo . anno . dñi . M . CCCC III — die — mensis . octobr . XXIII . obiit . domicella . elisabeth . hēn . bollen . uxor . dicti . Gerardi . orate . pro . ea . Un examen attentif de ce monument fait constater que toute l'inscription est en lettres onciales, à l'exception du quatrième C et III de la seconde date, ainsi que des mots *octobr XXIII*, lesquels sont en lettres gothiques. Il est donc évident que la pierre fut taillée du vivant et sans doute par les soins de l'épouse survivante, dont la date de décès a été complétée après coup. Ce n'est certes pas de Gérard Print, décédé le 24 octobre 1358, que Hemricourt a pu dire « maintenant vivant ». Mais de nombreux documents sont là pour nous montrer un Gérart Print, Prent, Printe de Gotham qui vivait, en effet, dans la seconde moitié du XIV^e siècle et qui, à n'en pas douter, fut le fils du précédent. Ajoutons que les armes que la pierre donne au mari, sont trois besans ou tourteaux, exactement comme portait le Gérard Printe, avoué de Nivelles, rencontré ci-dessus, page 325. La parenté de ces deux Gérard parait incontestable. Qu'il me soit permis de sortir un instant de notre sujet, à propos de damoiselle Elisabeth Bollen, décédée le 24 octobre 1403. La contemporanéité, de même que l'écu au lion qui décore sa tombe, autorisent à voir en elle une sœur de Jean Bolle de Ryckel et d'Arnold Bolle de Brusthem, que l'on voit figurer à côté de Gérard Print dans une sentence du prince-évêque Arnold de Hornes, du 14 octobre 1386 (Pior, *Cartulaire de Saint-Trond*, II, 100). Ils étaient, de même qu'un troisième frère nommé Nicolas, enfans d'un « Johannes dictus Bolle, armiger, mansionarius curie de Bruestem » 1342 (*ibidem*, I, 481), lequel doit avoir été ensuite chevalier, d'où les personnages que je viens d'énumérer prennent souvent le nom de *heren Bollen* : 1372, Nicolao, filio domini Bollen de Bruesthem; 1390, Clacs heren Bollen; 1395, Arnold, dit heren Bollen de Brusthem, etc. (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, *passim*). Le mot *hēn* que l'épithaphe reproduit en abrégé n'a pas d'autre signification.

¹ Tout ceci est de nouveau emprunté à la « Source », dont voici le texte : « Lowis [de Cumetables ou de Cumecelles], oit à femme 1 damme d'Engleterre qui astoit camberier à la royne d'Allemagne, femme à roy Radulphe; d'eauz issit 1 fille qui oit à mari Frelinch de Wetenchiles [ou Weteneholes], dont furent Gerart, Louis et Maroie » (JEAN D'OUTREMEUSE, IV, 450). Le « roy Radulphe » ne peut désigner que Rodolphe de Habsbourg, plus tard empereur, et décédé le 30 septembre 1291. Sans chercher à démêler qui était « la royne », on peut admettre qu'elle ait eu à son service une « damme d'Engleterre ». Mais la version de Hemricourt est fort différente : « la royne d'Almaingne, qui estoit royne d'Engleterre et femme à roy Richard; » cela ne semble pouvoir s'appliquer qu'à Richard, comte de Cornouaille, fils de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, couronné à Aix-la-Chapelle roi des Romains le 17 mai 1257 et mort peu de temps après. Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, tout ce qu'il faut retenir, c'est que Louis de Gotham épousa une Anglaise : peut-être résida-t-il en Angleterre et est-ce là qu'il faut dénicher ce nom, évidemment altéré, de Cumetaille, Cumetables ou Cumecelles, qu'il serait impossible de découvrir en Belgique.

² Warencelles ou Wetenchiles ou Weteneholes est tout aussi énigmatique que Cumetailles et se ressent probablement de la même origine.

et Maroie. Chis Gerars soy mariat en la terre de Facomont¹; sy ne say ce^a qu'il en avint. Lowys soy mariat alle filhe do saingnor de Nayvaing sor Mouze², dont Bronsten de Havelaing avoit la parelhe sreur.

694. Item, ly tirche des chink filhes saingnor Lowy Surlet le viez fut
s mariée à monssaingnor Rigant de Lymont et morit sains hoir.

695. Et ly quarte filhe, nomée damoyselle Angnès, fut beghine et morit sains hoir. Et ly chinqueme, nomée damoyselle Magriette, fut mariée à Johan de Modale, et en furent quatre fis et une filhe, assavoir Pirons, Johan et Lowys, qui morit sains hoirs; et ly quars fut nomeis Gilhes, et
10 ly filhe Katerine.

696. Chis Gilhes soy mariat à Maheal de Meiffe; s'en furent dois fis et une filhe, assavoir sires Henris, vestis de Flerus, et sires Wilhelmes, vestis de Cleiremont deleis Bealmon; et ly filhe fut nomée Magriette.

697. Ch'est tot che que nos savons des hoirs saingnor Lowy Surlet le
15 viez, qui out la seconde filhe Gerars, le conte de Hozemont, engénrée en la (Sa. 234)

^a Sa. omet ce.

¹ Une branche des Print ou Prent existait, en effet, au pays de Fauquemont et aux environs de Maestricht. J'ai sous les yeux une ancienne généalogie, d'après laquelle Henri Printe in Belliche et Mathilde Neve de Steyn, son épouse, ont fait testament le 31 juillet 1599; ils y mentionnent leurs deux fils : Pierre Printe, qui releva le fief de Belliche à la cour féodale de Fauquemont le 7 septembre 1420, et Gérard Printe de Catsop, qui perpétua sa famille (Cfr. HARRIS, dans les *Publications* de Maestricht, t. XXI (1884), passim).

² Louis Prent ou Printe se montre, d'abord comme écuyer, dans divers reliefs à dater de 1529 (PONCELET, *Fiefs*, 354, etc.) jusqu'en 1554 où, dans les rangs du parti de Waroux, il signe la Commission de la Paix. Quatre ans plus tard il est chevalier, scelle la Paix de Montenaken (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 555) et vit encore en 1544 (PONCELET, *Fiefs*, 397, 399). En 1553, « dame Franchoise de Nivel, chevaleresse », est dite « feme jadis a mesire Lowi Prente » (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 254). C'est évidemment cette dame que Hemricourt indique comme étant la fille du seigneur de Navaigne. Nous avons rencontré leur fils aîné, Gérard (paragraphe 658). Deux autres, Louis et Arnold, sont signalés parmi les combattants de Basweiler. — L'existence des trois branches de la famille Print est ainsi clairement établie. C'est sans doute à celle de Gothem que se rattache un Gérard Printe d'Oleye, qui possédait en 1599, 1402, une cour de tenants dans cette commune et à Bettincourt (*Val-Saint-Lambert*, n^{os} 869, 889).

premier ^a filhe monssaingnor Otton de ^b Lexhy, dont ilh fut chink sereurs; sy retournerons mult arier, por nostre mateire parsiiwier ordinéement, car nos revenrons ^c az atres quatre filhes do dit monssaingnor Otton.

1. 118 v **698.** Ly atres filhes, assavoir ly seconde des quatre filhes monssaingnor Otton de Lexhy ¹, fut mariée à monssaingnor Badewiens de Biersés; s'en furent dois filhes et dois fis. Ly ainsneis des fis fut nomeis messires Badewiens ly Amirans de Biersés et fut chevalier bannerés; et ly atre fut nomeis messires Reniers et fut sires de Vellerous. Ly une des filhes fut mariée à monssaingnor Heyneman de Hanut, ly castelain; et ly atres fut mariée à on borgois de Liege, nomeit saingnor Reniert de Marchiet. 10

699. Ly devans nomeis messires Badewiens l'Amirans out sept fis, dont ly siiez furent chevaliers, et ly atre ^a canonnes et cante de Saint Lambiers, et fut nomeis Gerars Gresez ².

700. Ly ainsneis des chevaliers deseurdis fut nomeis messires Rigaut; ly autre, messires Johan de Holongne à Pire; ly tir, messires Badewiens de ¹⁵ Joupprel; ly quars, messires Jonatas; ly v^o, messires Ameyles; et ly siiesemme ^e, messires Henrys.

(Sa. 255) **701.** Item, messirs Rigaut, ainsneis fis monssaingnor Badewiens l'Amirans, out trois fis, assavoir Badewiens, Wilhelmes et Gerars. Ly dis Badewiens out une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Johan ²⁰ de ^f Chierf de Huy, chevalier ³; s'en furent dois fis, messires Hustien

^a A p̄mier, Sa. premier. — ^b A omet de. — ^c Futur partout, sauf Sa. revenons. — ^d A¹ atre manque, CGJY autre, BQ septieme, A² 7^o. — ^e Sa. syesieme. — ^f A do.

¹ Voyez ci-dessus, page 198, ligne 2.

² Voyez DE TUEUX, I, 256 à 258; DE MARNEFFE, dans les *Analectes*, t. XXX (1903), p. 123.

³ Un Jean de Cerf, de Huy, chevalier, est signalé dès 1285 (*Val-Saint-Lambert*, n° 580), mais il n'est guère possible de l'identifier avec celui qui nous occupe et qui doit avoir été son fils. Ils appartenaient à la famille de Thyne et empruntaient leur nom à la maison du Cerf, à Huy. Chevalier dès 1513 (PONCELET, *Fiefs*, passim), Jean de Cerf figure parmi les signataires de la Paix de Fexhe et parmi ceux qui donnèrent le record de l'avouerie de Hesbaye (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 251). Il fut tué à la bataille de Dommartin, le 25 août 1525. Je ne voudrais certes pas nier que Jean de Cerf ait

de Chierf ¹ et messires Gilhes de Fiiez ², desqueis chilli de Forchelhoules et de Barveal ^a sont estrais.

702. Item, Wilhelme, secon fis monssaingnor Rigaut, out on fil, nomeit Wilhelme; sy n'en say plus avant. Et ly tirs fis monssaingnor Rigaut devant dit, qui fut nomeis Gerars, chis fut doiiens de Saint Poul et l'apeloit on ly Doien Chantreal ³. 1. 119

703. Item, messires Johan de Holongne, secon fis monssaingnor Bade-wien l'Amiraus, soy mariat alle filhe saingnor Lambuche d'Ilhe, dont ly viez sires d'Awans avoit la parelhe sereur; et elle out dois fis, assavoir monssaingnor Rogiers de Holongne, chevalier ⁴, et monssaingnor Johan,

^a BQ Barv-, AGJYC Barb-.

été l'époux d'une dame de Bierset, mais j'incline à eroire qu'il a eu plus d'une femme et que sa postérité n'est pas issue d'une Bierset. En tout eas, il est prouvé qu'outre les deux fils dont nous allons nous occuper, il eut une fille du nom d'Agnès qui en 1320 était la femme de Jean de Daverdisse, écuyer (PONCELET, *Fiefs*, 244).

¹ Jean Hustin de Cerf est témoin à de nombreux reliefs, à partir de 1319 comme écuyer, et dès 1333 comme chevalier (PONCELET, *Fiefs*, passim). Je le rencontre pour la dernière fois à la Paix de Montenaken du 8 avril 1338 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 352). Il avait épousé la veuve de Wauthier de Vervo (PONCELET, *ibidem*, 242).

² Gilles de Cerf dit de Fize, cité en 1328 (PONCELET, 319) et en 1355, apparaît comme chevalier de 1336 à 1344 (*ibidem*, 434, 434, 407). Dame Marguerite de Forcelhoules (Fosseroul), sa femme, était veuve en 1349 (*Chartes de la Paix-Dieu et de Saint-Mathieu-à-la-Chaine*). En 1328, les milices des villes de Liège, Tongres et Saint-Trond, en guerre avec l'évêque Adolphe de la Marek, allèrent abattre le château de Fize, bien que Gilles de Cerf n'eut pas pris parti entre les belligérants (*Chronique de Saint-Trond*, édit. DE BORMAN, II, 257; MATHIAS DE LEWIS, p. 97; le premier place le fait au 24 mai, le second au mois d'août). Monssaingneur Gillion du Chier, chevalier, était en 1359, homme du comte de Namur (DE RAADT, I, 360). Il laissa un fils, nommé Jean de Cerf, écuyer, qui relève en 1348 un fief namurois, de moitié avec Thibaut, fils de Henri d'Elzée (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 60). Jean de Cerf vivait encore en 1368.

³ * Magister Gerardus, dictus Canthercal de Berses *, était chanoine de Saint-Paul dès 1279 (*Cartulaire de Saint-Paul*, p. 81). Un acte d'avril 1280 fournit la mention suivante : * Gerardo dicto Chanterail, canonico ecclesie Sancti Pauli Leod., Balduino de Berses armigero et Marie relicte quondam Wilhelmi de Berses fratris * (*Communs Pauvres de la Cité*, fol. 237). Il fut doyen de Saint-Paul de 1295 à 1312 (THIMISTER, *Histoire de la collégiale de Saint-Paul*, 619).

⁴ Roger de Hollogne, homme allodial en 1268 et 1280 (*Cartulaire du Val-Benoit*, 191, 240), ensuite chevalier. Voyez ci-dessus, paragraphe 546.

qui fut canones de Saint Lambiert ¹. Chis messires Rogiers soy mariat alle filhe monssaingnor Johan, le ^a voweit de Chaiienééz, et en out trois fis et dois filhes, assavoir Badewiens le voweit, qui fut esquevin de Liege ², Rogier, et Buchar, qui fut canones de Saint Martin ³; et, des dois sereurs, fut ly une mariée à Houweneaz delle ruwalles de Soverentpont, et ly atres ⁵ à saingnor Werys do ^b Palays ⁴.

704. Ly dis Badewiens soy mariat à une des filhes de Vellerous, assavoir do juvenes monssaingnor Reniers, dont ly viez messires Reniers chi devant nomeis estoit taiions; et en out trois filhes, desqueilles ilh est chi devant faite expresse mention, en capitle de Surlés, en liu où ilh parolle ¹⁰ de juvenes monssaingnor Renier, saingnor de Vellerous, qui out à femme damme Magriette, filhe à saingnor Gilhon Surlés ⁵.

1. 119 v **705.** Item, Rogiers, freire do dit Badewiens, fut de son sains debilité ⁶. Nequident, ilh out on fil, nommeit Badewiens, qui soy mariat alle filhe do viez Roufar de Mons ⁷, et en sont dois fis et une filhe. Ly ¹⁵ ainsneis est nomeis Badewiens, qui est marieis alle filhe Wilhelme Wilhkar

^a Sa. les. — ^b AC do, G^e du, BQ de.

¹ Jean de Hologne, chanoine de Saint-Lambert dès 1290, prévôt de Saint-Jean en 1501, 1502, abbé séculier de Celles, puis moine à Saint-Jacques, mort le 18 janvier 1518 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 243, 247, 248; III, 14, 16, 18, 20; DE THÉUX, I, 335).

² Voyez ci-dessus, paragraphes 45 et 546.

³ Lambert Buchar de Hologne, qui acquiert en 1554 à Liège, en la paroisse Saint-Hubert, une maison, léguée ensuite par lui au chapitre de Saint-Martin, parait bien avoir été le chanoine qui nous occupe (*Chartes de Saint-Martin*, nos 195, 244, 245).

⁴ Wéry de Palais ne vivait plus en 1544; il fut père d'un fils aussi nommé Wéry, qui était en 1557 chanoine de Saint-Martin (Charte n° 242) et curé de Soheit (*Val-Saint-Lambert*, n° 587), et d'une fille Aleyde, femme en 1544 de Henri Brugh de Wais (PONCELET, *Fiefs*, 407).

⁵ Voyez paragraphes 668 et suivants.

⁶ D'après une annotation que j'ai recueillie autrefois et dont il ne m'est plus possible de retrouver la provenance, Roger de Hologne aurait épousé Isabelle de Mouland.

⁷ Baudouin, fils de Rogier de Hologne, écuyer et avoué de Hologne-aux-Pierres, vivait en 1555 (*Val-Saint-Lambert*, n° 548, où la date est fautive ment donnée comme étant 1551, СѦАОНВѦАООНѦ ayant lu « cinquante onk » au lieu de « cinquante cink »). Il épousa Marie Roufar de Mons.

d'Awans ¹; ly atres, Johan ly Polens, qui est nouvellement marieis alle filhe Jakemien de Theuz ly juvenes, ly halliers ²; et ly filhe est mariée à Wilhelme, fil jadis monssaingnor Bastien Boeleau de Grasce, chevalier, et en sont ly hoirs. Et deveis savoir que ly viez Roufar deseurdis out à
 5 femme la filhe monssaingnor Johan le Polen d'Aleur, chevalier ³.

706. Item, ly tir fis monssaingnor Badewiens l'Amirans fut nomeis messires Badewiens de Joupprel. Ilh out une filhe mariée à Thorynes, en Braybant, sy que ly hoirs sont enlongiez de nostre cognissance.

707. Ly quars fis monssaingnor Badewiens l'Amirans fut nomeis mes-
 10 sires Jonatas ⁴ et out on fil, nommeit monssaingnor Ghilhotien de Biersés, qui out dois fis, Johan et Jonatas. Chis Jonatas fut gransires de Jonatas delle Wege, esquevin de Tongres ⁵, dont y sont ly hoirs, et assy en sont plusieurs menuwes ^a gens.

708. Et, des atres dois fis de monssaingnor Badewiens l'Amirans, qui
 15 furent nomeis messires Ameyles et messires Henry, je n'ay pris information sor laqueile je moy ^b powisse affier.

709. Et quantea que je ne saice d'oïr en atre, par faute d'information, denomeir tos cheaz qui sont deskendus en avalant des hoirs monssaingnor Badewien l'Amirans, nequident, en generaliteit, je say ^c bin, par l'aprise

f. 120
 (Sa. 236)

^a Ainsi B, A menwes. — ^b B me. — ^c Sa. ay.

¹ Baudouin de Hollogne, seigneur et avoué de Hollogne-aux-Pierres, mort le 3 mars 1403, épousa Agnès Wilkar d'Awans, qui convola avec Hugues de Flémalle, chevalier, seigneur de Tintot (NAVREAU, n° 861). Voyez aussi page 274, note 3.

² Jean le Pollain de Hollogne fut homme de la cour allodiale depuis sa réorganisation en 1403 jusqu'en 1458; échevin de Liège depuis 1417 jusqu'à la même date. Il était encore en vie le 14 août 1458, mais ne survécut plus guère. Comme époux d'Oude, fille de Jacques de Theux, il fait, le 5 octobre 1599, un relief à la cour féodale (n° 45, fol. 98 v°). Cette dame testa le 25 novembre 1456 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 520).

³ Voyez paragraphe 824.

⁴ Ce chevalier vivait en 1255 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 340).

⁵ Voyez ci-dessus, page 534.

des anchiens, que sires Gilhes de Noevis ¹, qui out à femme la sereur monssaingnor Herman de ^a Charneur, et qui fut tairons à monssaingnor Ernus, monssaingnor Watier et monssaingnor Aoust de ^a Charneur, estoit d'une des filles ^b de Biersés, et, par tant, messires Ernus de Charneur, ses fis, qui fut ly uns des promerains fis de borgois qui onkes presist ordenne ⁵ de chevalerie à Liege et fut fais chevaliers avoukes ^c monssaingnor Johan Surlés, qui estoit assy fis de borgois. Ilh prist les armes de part sa meire : d'or à une crois dentéez de geules, et les brisat, de part son peire, d'on quartier de Biersés, assavoir bourleit d'argent et d'azure, à on lion de geules. Et ce poreis veoir ^d az Precheuz à Liege, là ly escus do dit monssain- ¹⁰ gnor Ernut et de ses hoirs pendent. Assy sont do lynages de Biersés ^e, et des plus proysmes, cilh qui sont issus de monssaingnor Gerar de Biersés dierainement devieis, car ilh yssit d'on des freires; et en furent Gerars et Johan de Biersés, bons escuwiers, dont ly femme Martéal de Mirmorte, saingnor delle Noueville ^f, issit do dit Gerars ²; et sont issus pluseurs suffis- ¹⁵ sant persones de ces dois freires. Sy en fut ly femme Henry, freires à monssaingnor Alixandre de Saint Servais ³, et damoyselle Maron de Cheval, damoyselle Oede de Biersés, ly beghine ⁴; et en fut Gilhar del Canges. Et assy sont yssus do dit lynages tos ly Panéez, et Gilhes d'Okirs, Amiras, ses freires, ly Mailhars delle Saveniers, Ottes d'Ilhe, et gran nombres d'atres que ²⁰ je ne say nomeir.

f. 120 v **710.** Puyisque nos avons dit ce que nos savons de monssaingnor Badesiens l'Amirans de Biersés, nos dirons chi après de monssaingnor Renier,

^a A do, G du. — ^b AGJY estoit une des filles, B estoit un des fis, C avoit une des filles, D estoit d'une fille, Q manque; le sens exige que l'on modifie la leçon des meilleurs manuscrits suivant l'indication fournie par D. — ^c B avoukes. — ^d CG veoir, Sa. voir. — ^e A Bieses. — ^f B Noeville.

¹ Gilles de Neuvic fut échevin de Liège de 1260 à 1281 au moins : aux preuves fournies sur ce point dans les *Echevins* (I, 82), il faut ajouter la charte du 25 janvier 1281 (1282 n. st.; *Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 526). Il épousa Marguerite de Wittem, fille d'Arnoul de Julémont, dont il sera question plus loin.

² Voyez page 112, note 3.

³ Même renvoi.

⁴ Sans doute celle dont il est question dans le livre féodal d'Adolphe de la Marck (*PONCELET, Fiefs*, 94, 235, 447). Elle sera devenue béguine sur le tard.

son freire, saingnor de Vellerous, et puy retournerons à leurs dois sereurs.

711. Messires Reniers, freire à monssaingnor Badewiens l'Amirans, fut sires de Vellerous et out diiez enfans, assavoir siiez chevalier, trois escu-
 5 wiers, et une filhe; assavoir, sont messires Warnier le Chien, messires Hermans de Selachins, messires Radout de Mons, messires Johan Boleau ¹, messires Andrier, messires Thiry Pannéz, Badewien de Foreste, Bacheleir
 et Johans; et ly filhe fut mariée à monssaingnor Gerars de Heran, cheva-
 15 lier ². (Sa. 237) (Sa. 238)

712^a. Item, ly dis messires Warniers le Chiens soy mariat al filhe
 monssaingnor Ameiles de Fologne, qui portoit d'azure à on chief d'argent,
 à on lion ranpan de geules, et crioit Fologne. Ilh en out noef fis et quatre
 filhes, assavoir monssaingnor Reniers, monssaingnor Warniers, Ameyles,
 dit Dammeheaz, Colar, dit Moreheaz, ly viez Bocho, Paniot, Clarin,
 18 Wilhomin ^b, et ly atre fut abbeis de Saint Loren deleis Liege ³. Et vous fay
 assavoir que tous ly enfans do dit monssaingnor Warnier prisent les dit
 armes de Fologne, de part leur meire; mais ilh retinrent ly cry de Velle-
 rous, à caze delle hateur, et ce meïsmes cry ont toz cheaz qui portent le
 lupar en ce païs, assavoir tous ly Bareis et chilh de Graz. f. 121

^a Ici se trouve, dans Qd (sauf E), le titre Biersés et Vellerous et Selachiens; B place le même titre avant le paragraphe 711. — ^b A Wilboin, C Wilhemit, Q Wileamē, G Wilhomme, Sa e Wilhelmc.

¹ Une charte du 25 juillet 1289 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 154), montre que messire Warnier, chevalier, dit le Chien, était décédé et avait pour exécuteurs testamentaires ses frères, Herman de Selacins, Jean Boilawe et Radulphe de Mons, chevaliers.

² Voyez paragraphe 742.

³ L'abbé de Saint-Laurent, Jean de Nivelles, ayant été déposé le 6 octobre 1297, on fixa au lendemain de Noël l'élection du nouvel abbé. Herman [de Velroux], costre de l'abbaye, obtint la majorité. Son élection, néanmoins, fut attaquée par la minorité qui avait reporté ses suffrages sur Gérard de Fontaines. Tandis que ce débat était soumis à la décision du Saint-Siège, Wéry, prévôt de Saint-Nicolas, prit la direction du monastère. J'ignore ce qu'il advint de Herman (*Historia monasterii Sancti Laurentii Leodiensis*, dans l'*Amplissima Collectio*, IV, col. 1108). L'identité du costre de Saint-Laurent a pu être établie grâce à une charte de 1290 par laquelle dom Herman, Clarin Ameles Damoiseaus et Colars Morcas, frères de feu le chevalier Renier de Vellerues, font un transport au chapitre de Sainte-Croix (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 456).

713. Messires Reniers ly juvenes, qui fut ainsneis fis do dit monssaignor Warnier le Chien, fut sires de Vellerous. Ilh soy mariat à damme Magritte Surlète ^a. Et messires Warnirs, ses freires, prist à femme l'une des filhes la diete ^b damme ^c Magritte ^d, qu'elle avoit eût de Johan d'Achou, son devantrain marit; desqueis et de tos leurs hoirs ly genealogie est chi ⁵ devant contenue, en l'istore de chez de Hozemont, en capitle parlant des ^e Surlés ¹.

714. Item, Ameiles Dameheaz soy mariat à une femme qui estoit de chez de Goyhaing de Flemalle; s'en issirent Ameyles, dis ly Gros Mylos, et Wilhelmes Dameheaz, et une damoyselle, mariée alle viez Bareit de ¹⁰ Strailes.

715. Ly dis Ameyles Mylos ² soy mariat à une des filhes le viez saingnor d'Awans, de son secon mariage; s'en issirent Ameiles Dameheaz, maintenant vivant, qui at à femme damoyselle Maroie, filhe jadis Warnier de Lavoir ³, et dois sereurs, dont ly une est morte sains hoir, et ly atre ¹⁵ est mariée à Marneffe, en la terre de Mouhaut; s'en sont ly hoirs.

716. Item, do dit Ameile Damecheal et delle filhe Warnier de ² Lavoir sont trois fis et dois filhes, desqueis mention sierat faite chi après, en capitle parlant do saingnor d'Awans ⁴.

717. Item, Wilhelmes Dameheaz, freires al Gros Mylot deseurnomeit, ²⁰ soy mariat alle serene Henry delle Heys de Flemalle, si que, de ly et de

^a CGJY Surlète, BQ Surlés. — ^b AG la d., CBQJY de la d. — ^c CQ n'ont pas damme. — ^d B n'a pas Magr. — ^e Sz. de. — ^f CBQGY de, A do, J du. — ² A do, G du.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphes 659 et suivants.

² Ameil Mylos (que Henricourt surnomme le Gros Mylos), apparait en 1514 (PONCELET, *Fiefs*, 129, 151) comme majeur, ce qui permet de le distinguer de son cousin aussi nommé Ameil Mylos, mais mineur à la même date (voyez ci-dessus, paragraphe 641). Il vivait encore en 1566 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 428).

³ Il est mentionné en 1566 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 740), 1568 (*Dominicains*), 1582 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 428, note).

⁴ Voyez paragraphe 854.

ses hoirs, trovereis le conte chi devant, en l'ystore cheaz de Hozemont, en capitle parlant de monssaingnor Makair del Heys ¹.

718. Item, delle sereur qui fut mariée alle viez Bareit de Strailes, f. 121 v
issirent Bareis de Strailes, maistres Coirbeaz, qui fut cantes et canonnes de
⁵ Saint Denys ², et sires . . . ^a, qui fut prestres; et orent trois sereurs, dont
ly une fut mariée alle viez Colar Flokelet, le hallier ³, se n'en est nus hoirs;
ly atre, à Frankar de Momelette, s'en est uns fis et ^b une filhe, mariée
à Henry de Rolouz, qui en at des enfans; et ly tirce ne fut onkes mariée.

719. Ly deseurnomeis Bareis, fis do viez Bareit de Strailes ⁴, soy mariat (Sa. 250)
¹⁰ à Geneffe; s'en est messires Ameyles Bareis de Strailes, sires d'Otééz, cheva-
liers ⁵, qui at à femme la filhe Ystasses de Hamalles, saingnor de Soie en
Ardenne, lyqueys messires Ameyles at des sereurs ⁶ qui ont des hoirs.

720. Item, Colars, dis ^c Moreaz, fis monssaingnor Warnier le Chien, soy

^a Ainsi AGQ, Sa. et N. . . , C et ung, JY et ung aultre. — ^b Sa. omet uns f. et. — ^c Sa. des.

¹ Voyez paragraphes 481 et suivants.

² Maître Humbert Corbeau de Strailes était, en 1582, chanoine et chantre de Saint-Denis (BORMANS, *Notice du Cartulaire de Saint-Denis*, n° 161). Il fut, en outre, prévôt de Nassogne (PONCELET, *Sainte-Croix*, sous presse), et mourut avant le 30 décembre 1590.

³ Catherine de Streele était en 1571 veuve de Collard Flockelet le vieux (*Cour féodale*, n° 41, fol. 56 v°).

⁴ Je n'ai pu l'identifier avec certitude; j'incline à croire que ce fut Fastré Baré de Streeles, vivant en 1370 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 474 et 480).

⁵ Ameil Baré de Strailes, cité dès 1574, ne devint chevalier qu'après 1591 et vivait encore en 1419. Seigneur d'Othée par sa femme, Jeanne de Hamal de Soy, fille d'Eustache, il eut cinq enfants : 1° Eustache de Strailes, seigneur d'Othée, écuyer jusqu'en 1448, chevalier depuis 1451, tué à la bataille de Brusthem le 22 octobre 1467, laissant de Catherine de Wideux, sa femme, plusieurs enfants, entre autres le fameux Goswin de Straile, dont on trouvera la notice dans *Leodium*, 1907, pp. 58 à 45; 2° Jean de Strailes, écuyer, quatre fois bourgmestre de Liège, échevin en 1468, et qui testa en 1473 sans laisser de postérité de Marie de Seraing, sa femme, veuve de Guillaume de Viernay; 3° Marie de Straile, veuve en 1436 de Louis de Horpmael, écuyer; 4° Isabelle de Straile, femme de Henri de Hemricourt, châtelain d'Agimont; 5° Catherine de Straile, alliée à Jean de Trina, seigneur de Grune.

⁶ La seule que j'ai rencontrée est Catherine de Straile, en 1574.

(*Sa.* 240) mariat alle filhe monssaingnor Warnier del Sar, en la terre de Dollehen ¹, qui portoit les armes de Barxhon : de synople à une aygle d'argent; s'en issirent trois fis et trois filhes, assavoir messires Johan del Champ de Velle-rous, chevaliers, et ly dois atres fis morirent sains hoir. Ly dis messires Johan soy mariat alle sereure monssaingnor Ameile, avoweit ^a de Kemexhe, ⁵ chevalier; doqueile et de ses hoirs vos trovereis chi devant la declaration, en la genealogie de monssaingnor Ameile de Lexhy, en capitle parlant de monssaingnor Rigaut de Beariu ².

f. 122 **721.** Item, ly une des sereurs do dit ^b monssaingnor Johan delle Champ fut mariée alle viez Panéez de Biersés; s'en furent pluseurs enfans, ¹⁰ qui morirent sains hoir ³, excepteit une filhe, qui fut mariée à Wilhelme Wilhekar d'Awans et nomée damoyselle Adilhe ⁴, dont y sont pluseurs enfans de bonne nateur ^c et condition ⁵, qui ont planteit d'oirs.

722. Item, ly seconde sereur do dit monssaingnor Johan do ^d Champ fut mariée à Renart, dit l'Ardenois, de Lexhy; s'en issit Colars Renars ^e, qui ¹⁵

^a B voweit. — ^b *Sa.* omet d. dit. — ^c A nater. — ^d G du, Q des, *CBJY* de.

¹ Sart, en la terre de Dalhem, n'a pu être identifié avec certitude. M. le curé Ceysens incline à croire qu'il s'agit de Sarolay, près d'Argenteau.

² Voyez paragraphes 575 et suivants.

³ Thierry Panée de Bierset, gendre de Colar Moreaz, chevalier, fut père notamment de Guillaume Panée et de Colar Moreas de Bierset, euré de Hodeige en 1561 (*PONCELET, Saint-Pierre*, nos 197, 200, 204).

⁴ Guillaume Wilkar d'Awans releva à Liège le 22 février 1572 une cour à Bierset avec son « bellefroite », provenant de feu Thiry Panné de Bierses, père d'Adille, sa femme, et dont la moitié vient de lui échoir par la mort de Guillaume Pannée, son beau-frère (*DE BORMAN, Fiefs Looz*, p. 111). Il mourut en 1597 et sa femme en 1579, enterrés à Awans (*NAVEAU*, n° 781).

⁵ De leurs enfants, mentionnons : 1° Guillaume Wilkar d'Awans, écuyer, échevin de Liège de 1414 à 1424 (*DE BORMAN*, I, 317); 2° Arnold Wilkar d'Awans, qui était dès 1595 l'époux d'Agnès de Crisée, fille de Guillaume et de Marguerite Fastrelot (*PONCELET, Saint-Pierre*, p. 109); 3° Thiry Pannée, vivant en 1596; 4° Agnès, femme en 1596, de Baudouin, seigneur de Hollogne-aux-Pierres; 5° Marie, veuve de Gilles de Lonchins (*Stock de l'aumône de la Cathédrale*, fol. 531).

⁶ Dès 1568, Colar Renard était l'époux d'Ozilhe de Bertinhers, laquelle était sa veuve en 1585. La seigneurie de Bertinhers, située en plein comté de Looz, relevait néanmoins de l'avouerie de Hesbaye. C'est aujourd'hui le village de Bas-Heers, dont le nom, très impropre, n'est qu'une altération de l'ancien Berts-Heers, que personne ne connaît plus, mais qui dans l'idiome local se prononce Bats-Heer.

soy mariat alle filhe monssaingnor Hombier de Bertinhers, chevalier, dont y sont ly hoirs à present; desqueis Renars est ly ainsneis ¹, qui est marieis alle filhe monssaingnor Johan de Roveroit et en at des hoirs.

723. Et ly tirce sereur monssaingnor ^a Johan delle Champ fut mariée à ^b Bareit de Vellerous; s'en issirent Wilhelmes ^b Bareis et Colars Moreaz ². Ly dis Wilhelmes n'at nulle hoir. Et ly dis Colars soy mariat à Ysabeal, filhe Gerars de Vyle ³; s'en est uns fis tant soilement.

724. Item, Bocho, chinquemes fis monssaingnor Warnier le Chien, prist à femme damoysele Ysabeal, filhe monssaingnor Warnier delle Sar, dont ¹⁰ Moreaz, ses freires, avoit la parelle séreur; s'en issit Warnirs Bocho de Vellerous ⁴, qui soy mariat alle filhe monssaingnor Anthone de Gemeppe; s'en issit Goffin Warnirs, qui fut marieis alle filhe Johan le Berwier ^c de Rolouz, dont ilh est une filhe mariée à Badewien de Haley ⁵, fil Anseal de Blehen, et ont des hoirs. Et quant ly viez Bocho fut devieis, la dicte damoy- ¹⁵ selle Ysabeal del Sar, sa femme, soy remariat à Ameile de Holengnoul, dont ilh est Waltier, maintenant vivant, et une sereur, mariée à Gerar Giloteal de Goreu ⁶, dont y sont ly hoirs.

725. Et deveis savoir que ly atres quatre fis monssaingnor Warnier le f. 122 v Chien morirent sains hoir; sy retournerons à ses ^d chinques filhes.

^a A mononss. — ^b A Vilh., Sa. Guilhelme. — ^c Ainsi CBe, A Bervier, G Berbeir, Q Bierlier. — ^d BG ces.

¹ Renard de Bertinhers relève Bertinhers le 26 juin 1385. Sa femme, Marie de Rouveroy, est indiquée page 241, note 5.

² Guillaume Baré de Velroux et Colar Moreaz vivaient en 1371 (PONCELET, *Saint-Pierre*, n° 231). Ce dernier y est qualifié « varlet de messire Adam de Chokier ».

³ Voyez page 179, note 3, où l'on verra qu'Isabelle de Vyle était dame de Somal et fille de Guillaume de Vyle.

⁴ « Warnier, fis jadis Bochoul de Velruz, » fait un don à l'aumône de Saint-Lambert, 1336 (*Cartulaire*, III, 507). Il était l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Horion en 1337. Il vivait encore en 1368 (*Cour féodale de Hesbaye*, 15 v°).

⁵ Baudouin de Haley, comme époux d'Agnès de Velroux, relève 28 janvier 1383 (*Ibidem*, 14).

⁶ Gérard, fils de Giloteal de Goreux, vivait en 1363, 1381, et fut père d'Ameile de Goreux, écuyer, qui épousa Marie d'Athin : leur fils, Gérard de Goreux, bailli de Hesbaye en 1421, fut l'un des complices du célèbre Wathier d'Athin et fut banni avec lui.

(Sa. 241) **726.** Ly promire filhe do dit monssaingnor Warnier fut mariée à monssaingnor Lambier de Vorous, chevalier; s'en issit Mylars ¹ et assy dois sereurs. Do dit Mylars issit Lambars ^{a 2}. De Lambar issirent Johan Lambars et plusseurs atres.

727. Item, ly une des sereurs le dit Mylar fut mariée à on varleit, ³ nomeit Skendremale, qui estoit de Serangne le Casteal; s'en issirent Johans et Ameiles de Skendremale, freires, et leurs sereurs. Des devant nomeis Johan et Ameile ³ sont ly hoirs à present. Et, de leurs sereurs, fut ly une mariée alle bon bastar de Seraing, nomeit Thiry; s'en sont issus ly enfans de Rohelhéz ⁴, dont ilh est planteit. Et ly atre sereur fut mariée à Gerart ¹⁰ Renart ^b de Seraing; s'en sont ly hoirs.

728. Item, ly seconde sereur do dit Mylar fut mariée à Johan l'Anneit ⁵ de Fexhe; s'en sont issus Pakeaz de Momelette et pluseurs atres.

729. Item, ly seconde filhe monssaingnor Warnier le Chien fut mariée à Johan le Varlet d'Aleure; s'en issit ^c messires Libiers ly Polens, chevaliers; ¹⁵ doqueile et de ses hoirs mention sierat chi après faite, en la genealogie de monssaingnor Breton le jovene de Warous ⁶. Ly tirce filhe monssaingnor
f. 125 Warnier fut mariée à Lexhy; mais, des hoirs, je n'ay nul information. Et ly
quatremme fut mariée à Jouppilhe deleis Liege; s'en issit messires Gilhes

^a Partout Lamb-. — ^b Sa. omet Ren. — ^c Sa. est issit.

¹ Ameil, dit Mylars de Voroux, est cité de 1314 à 1331 parmi les fiefés de la Cour féodale de Liège (PONCELET, 16, 48, 136, 228, 357). Il seelle en 1321 le record de l'avouerie de Hesbaye (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 521).

² Lambars de Vorrues, homme allodial en 1335 (*Ibidem*, III, 485).

³ Ameil de Skendremale, qui vivait encore en 1414, 1426 (*Val-Saint-Lambert*, nos 944, 1046), eut deux filles : Isabelle, femme de Jean d'Otreppe, et Marie, épouse de Jean de Rouvroy, en 1428 (PONCELET, *Vivegnis*, n° XIX).

⁴ Voyez la généalogie de la famille de Rochelée dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1887, p. 226.

⁵ Jean l'Anneit vivait en 1366 et laissait en 1378 Gilles li Anneis et damoiselle Beatrix (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 453, 549).

⁶ Voyez le paragraphe 960, où toutefois cette alliance n'est pas rappelée.

del Aytre, chevalier, qui out pluseurs enfans, qui sont formors et dont on ne faite nul conte.

730. Item, messires Hermans de Selachiens ¹, freires à monssaingnor Warnir le Chien et secon fis al viez monssaingnor Renier de Vellerous, out ^(Sa. 242) une filhe tant soilement, nomée Geyle; s'en issit messires Gerars de Bierlouz ², et messires Gontirs Conrars, ses fis ^{a 3}, et tous si hoirs, dont ilh n'est gran nombre.

731. Item, messires Radouz de Mons, tirs ^b fis monssaingnor Renier de Vellerous, out on fil, nomeit Radout, doqueil je ne suy nint bien infour-
10 meis.

732. Item, messires Johan Boyleawe, quar fis monssaingnor Renier de Vellerous, encargat atre blazon que ses devaintrains n'awissent porteit, car

^a Atnst *ABJY*, *C* son filz, *QGM* son freire. — ^b *Sa.* omet tirs.

¹ Rencontré ci-dessus en 1259 avec ses frères (page 351, note 1), Herman de Selessin, chevalier, apparait dans d'autres sources : en 1248 (BORMANS, *Cartulaire de Saint-Denis*, p. 262); en 1257 et 1265 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 146, 179). Il était avoué de Selessin et feudataire, comme tel, de l'abbaye de Malmedy. Une autre charte de 1257 nous fait connaître son fils Gilles, qui eut avec le chapitre de Saint-Jean, à propos du bois d'Ougrée, de graves difficultés qui s'aplanirent par sentence arbitrale (DELSCLUZA ET BROUWENS, *Henri de Gueldre*, 250).

² Gérard de Berlo, avoué de Selessin, sera signalé dans « la guerre des Awans et des Waroux » comme participant au combat de Lonein en 1298. C'est par inadvertance que nous l'avons nommé Rase à la page 190, note 1.

³ Il est bien entendu que « ses fis » a la valeur de *son fils*, sinon la généalogie prêterait à double sens et aboutirait à un anachronisme. Les documents pontificaux invoqués aux pages 189 et 190 nous ont fixé sur les deux mariages de Gontier Conrard de Berlo, avec Marie de Hollogne-sur-Geer et avec Clémence de Blehen. Ajoutons qu'il fut avoué de Selessin et l'un des douze premiers juges des lignages. Il vivait encore en 1337 (LAHAYE, *Charles de Saint-Jean*, sous presse). De ses enfants, nous connaissons Rase (paragraphe 415) et Thierry (page 72). Agnès apparaîtra au paragraphe 825; il nous reste à présenter Gérard de Landenne, dont notre chronique ne fait pas mention : « Mess. Gerar de Landines tient 40 livrées en bois de Heran, etc., par échéance de mons. Conrart de Berlos, son père ». Ce texte, qui doit dater de la fin du XIV^e siècle, nous est révélé par le registre X, fol. 67 v^o de la Cour féodale de Namur (BORMANS, I, 141). Gérard de Landenne fut donc chevalier et c'est ce que confirme le testament de Thierry de Berlo, daté de 1391, déclarant que si ses enfants mouraient avant l'âge de 15 ans, ses biens retourneraient aux descendants mâles de Mons. Rausse de Berlouz et Mons. Gérard de Landines, chevaliers, ses deux frères (*Val-Saint-Lambert*, n^o 937).

ilh prist les armes d'Awans à on satoir de geules et cryat Domartien; et ces armes sont à present noméez les droites armes de Sclachiens. Ilh soy mariat alle filhe monssaingnor Ystasse, le viez frank homme de Houlgnoul; s'en furent dois fis et une filhe, assavoir Johan ¹ et Hermans, et Katherine. Chis Johans fut peires de monssaingnor Johan Boyleawe de Mons, chevaliers, ³ esquevin de Liege et baillier de Saint Lambier ², et d'unne damoyselle qui fut mariée à Gerennevilhe ^a sor Gayre; s'en issirent Johan Boyleawe, manans en Torens à Liege, et Badewiens, ses freires. Ly dis Johans ³ ne fut onkes marieis. Et do dit Badewiens sont trois enfans, assavoir Robiers, qui point n'est marieis, et Johans de Gerenvilhe ^b ⁴, qui at à femme la filhe ¹⁰
 f. 123 v Jakemien Motet, le cangeur; et leur sereur est mariée à Bareit de Vorous, escuwier; et d'eaz toz n'est nus hoirs.

733. Item, ly dis messires Johan Boyleawe, secon de ce nom, qui fut esquevins de Liege, prist à femme une des filhes maistre Johans des Marés ⁵, l'avokaut, engenrée en la sereur des enfans do casteal de Seliens; s'en furent ¹⁵ gran nombre d'enfans, assavoir messires Johan Boyleawe, chevaliers, qui

^a A Gerennevilhe, B Grenvilhe. — ^b A Gerenwilhe, B Grennevilhe.

¹ Un Jean Boileau se rencontre en 1276 à un jugement solennel rendu par l'évêque de Liège et sa cour féodale (*Val-Saint-Lambert*, n° 352). C'est lui, sans aucun doute, qui dans une charte originale des 8 et 15 mars 1509 (n. s.) est appelé « le viel Boileewe », père de celui qui va suivre. Cet acte nous fait connaître sa femme « dame Nassong Sural » et, outre son fils, deux filles Julette et Anès (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 331).

² Jean Boileau de Mons débute en qualité de bailli de Hesbaye (1517-1522), il est ensuite maître de Liège (1525-1524); après les dissensions civiles, on le retrouve sans emploi de 1529 à 1533; puis il est bailli de Saint-Lambert, 1534 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 441, 520), et enfin, échevin de Liège à partir de 1535 jusqu'à sa mort. Chevalier après 1539, il vivait encore en 1544 (DE BORMAN, *Échevins*, I, 186).

³ Il vivait en 1582 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 141, note.)

⁴ Jean Boileau de Grenville fut homme de la cour allodiale de 1405 à 1452. Il était en 1413 le conjoint d'Isabelle de Monferrant, veuve de Jean de Hollogne et fille de Henri de Monferrant. Il faut bien que je l'identifie à celui qu'indique Hemricourt, puisqu'il nous affirme que « d'eaz toz n'est nus hoirs ».

⁵ Elle se nommait « dame Maroie » (PONCELAT, *Sainte-Croix*, n° 824) et était sœur germaine de celle qui épousa Goffin de Hemricourt (paragraphe 568), l'oncle de notre chroniqueur.

morit alle bataille à Bossewilre ^{a 1}, messires Wilhelmes, canones de Saint Lambier et docteur en droit et en lois ², messires Badewiens, canones de Saint Servais de Treit ³, on atre moynes de Flones et vestit de Hermalles ⁴, on atre nomeit Rasse de Mons ⁵, une filhe mariée à Johan de Meylen, dit d'Ardancourt, fil do bon Rigaut ^b de Meylen ⁶, une atre mariée à Lambier de Freires, le vairainschohier, et quatre atres, dont les dois furent nonains ^c à Vivengnis, et les atres dois nonains delle Ramée, et ly une d'elles en fut abbeisse ⁷.

734. Ly dis messires Johan Boyleawe ly juvenes, qui morit à Bosse- (Sa. 243)
 10 wilre ^d, soy mariat à damoyselle Johanne de Votemme, sereur alle bon Wilhelme de Fexhe, et en furent pluseurs enfans, assavoir Johans ⁸, Wilhelmes, Ernus, damoyselle Enghine, damoyselle Johanne ⁹ et damoyselle Aely, et damme Magritte, nonne delle Ramée; et, de tous eaz, n'est ^e nus hoirs.

^a -ik- partout; *cfr.* page 21, ligne 6. — ^b A Riga. — ^c A nonans. — ^d Voyez ci-dessus, note a. — ^e AB nes.

¹ Jean Boileau, écuyer, était en 1346 maire de Flémalle-Grande et ne se titrait pas encore de chevalier en 1363 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 83, 895). Il est possible qu'il fut créé tel avant la bataille de Basweiler où il perdit la vie.

² Sur Guillaume Boileau, de Mons, docteur en droit et chanoine de Saint-Lambert, décédé le 10 avril 1379, voyez une note complète de dom U. Berlière (*Suppliques d'Innocent VI*, n° 260 et 634). Sur son testament (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 619, 623).

³ Ce Baudouin figure en 1338 parmi les hommes de la cour allodiale (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 328). S'il a été chanoine de Saint-Servais, ce dont il n'est guère possible de douter, il ne l'était plus en 1386.

⁴ Probablement Arnold, mentionné comme moine de Flône en 1344 (*Cartulaire*, n° 168 et 169).

⁵ Rasse de Mons est cité en 1384 comme exécuteur du testament de son frère Guillaume (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 619).

⁶ Voyez paragraphe 597.

⁷ Probablement Marie de Monte, signalée comme abbesse en 1367 (WALTERS, *Canton de Jodoigne*, p. 67).

⁸ « Johans Boilaiwe de Mons » donne quittance en 1374 d'un acompte que lui paie le Brabant, du chef de son père qui avait combattu à Basweiler sous Robert de Namur (DE RAADT, I, 272). Jean, ERNU, Aely et dame Marguerite, religieuse à la Ramée, interviennent à un acte de 1389, dont j'ai oublié de noter la provenance.

⁹ Jeanne Boileau de Mons épousa premièrement Oltar de Waroux, qui fut aussi tué à Basweiler; puis Gilles de Hemricourt, fils de notre chroniqueur (voyez paragraphe 573, note).

735. De Rasse, l'atre freire, sont ly hoirs à present. Et do dit Johan de
 f. 124 Meylen sont assy plusseurs enfans. Et do dit Lambier de Freres furent dois
 fis et dois filles. Ly uns des fis morit juvenes. Et, des filles, fut ly une
 mariée à Waltier de Houppain de Flemale, et ly atre à Werar de Vyerney ^a ;
 s'en sont des juvenes enfans. Et ly atres fis do dit Lambier, qui est nomeis ³
 Badewiens, est debonaires, paysiebles et cortois, et en habit de clerc, et n'at
 nulle entente de marieir.

736. Item, Hermans, qui fut fis alle plus viez monssaingnor Johan
 Boyleawe, si qu'il soy contint chi devant ¹, soy mariat à Gemeppe sour
 Mouze et out dois fis. Del unk, sont issus ly Briffouz; et, delle atre, issirent ¹⁰
 Tailhefiers ², et assy Boyleawe et Counars, lyqueis morirent alle batailhe à
 Dommartien; et assy Boylottes ^b, fil do dit Boyleawe, y morit; et orent assy
 ly dis Counars et Boyleawe une sereur, nomée damoysele Ave, et assy des
 atres enfans, dont y sont deskendus tous ly Boyleawes de Gemeppe, Johan
 Boyleawe de Tyleur, ly avant parlirs, Lambiers le Roy, ses freires, ly Beliens ¹⁵
 de Gemeppe, ly Beghelos ^c, ly Roiietez de Tyleure, et plusseurs atres.

737. Item, messires Andrier, ly chinquemes fis monssaingnor Renier,
 le viez saingnor de Vellerous, soy mariat alle filhe monssaingnor Johan
 Locreal, fil monssaingnor Hombier de Lexhy; s'en issirent, en deskendant;
 messires Johan de Parfouriu, messires Andries Brakes de Hodires, Ansez ²⁰
 de Lexhy ³, Badewiens Panios, esquevin de Liege ⁴, et generalement ^d tuit
 (Sa. 241) chilh de Hodires et de Comblen. Et portoit chis messires Andrier atre

^a AGB Vyemey, J Vimy, Y Vioey, Q Lymey, C Voernay. — ^b AG Boylott', C Boylotte, JY -autes, Sa, Q -tean. — ^c B fis ly Begelos. — ^d A gn'alement, Sa. generalalement.

¹ Voyez paragraphe 752.

² Jean Boileau de Jemeppe est cité de 1313 à 1321 (PONCELET, *Fiefs*, passim). Il ne vivait plus en 1323, laissant Jean Taillefer et Gérard Boileau; ce dernier acquit en 1331 de son frère la moitié de la maison de Jemeppe. (*Ibidem*, p. 334).

³ Anseau de Lexhy releva à Liège, le 16 février 1344, un honnier à Lexhy pour transport de Thiry Panniot de Vorrux (PONCELET, *Fiefs*, 463). Anselme et Renard, dits de Lexhy, figurent en 1333 parmi les allentiers de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 474).

⁴ Baudouin Paniot, clerc puis écuyer, fut échevin de Liège de 1337 à 1332 (DE BORMAN, I, 187).

blazon que ses freires, car ilh portat de siez pieches d'or et de sable, et crioit Comblen; et ly alcons de ses hoirs misent en l'escut on lyon de geules.

738. Item, de monssaingnor Thiry Panée, qui fut ly siseme freires, f. 124 v
 5 furent ly hoirs, qui tousjours ont maintenut le sornon des Panée; mais ilh ne sont nint de ma cognissanche.

739. Item, Badewiens de Forest, septemme fis de viez moussaingnor Renier de Vellerous, out une filhe mariée à Liege, à saingnor Piron delle Urs ¹, dont ilh yssit Johan del Ours, peires à damme Angnès Pelage, qui
 10 prist à marit Lambuche Pelage, dont ly hoirs sont tous formors.

740. Item, ly viii^e fis monssaingnor Renier, le viez saingnor de Vellerous, fut nomeis Bacheleirs; et, de cely, issit ly Amiras de Ramey ², qui fut gransires à Gilet d'Okirs et à Amiran, son freire, qui demorat à Liege, dont ilh n'est nulle hoir.

15 **741.** Et ly ix^e fis out nom Johan; sy n'ay, des hoirs, nulle cognissanche.

742. Mais ly filhe, assavoir ly sereur des ix freires deseurdis, fut mariée

¹ Pierre de l'Ours vivait en 1285 (*Val-Saint-Lambert*, n° 575). La « source primordiale » le dit aussi père d'un fils du nom de Jean et d'une fille mariée à Lambuche Pelage; mais il semble bien qu'il y ait lieu de corriger ces données par celles que fournit le « Livre des fiefs ». Lambuche Pelage fut, en tout cas, père de deux fils : 1° Jean dit de l'Ours, qui relève le 12 décembre 1316, environ dix livrées de terre à Foret et à Prayon, et dont la veuve, damoiselle Jeanne le Monde, qui fait relief en 1322, était défunte elle-même en 1327 (*PONCELET, Fiefs*, 177, 258, 315); 2° Pierre de l'Ours, clerc, qui relève le 16 février 1323 le bien de Foret, près de Fléron, et qui vivait encore en 1330 (*Ibidem*, 85, 591). A cette famille se rattachent évidemment les sœurs Gude de Saint-Servais, Juette de Forest, moniale au Val-Benoît, et feu Béatrix, lesquelles apparaissent en 1296 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 287) : elles étaient filles, soit de Baudouin de Forest, soit de Pierre de l'Ours, premier nommé, et avaient une nièce Guda, moniale au même cloître en 1296.

² Renier l'Amirans de Ramey, bailli de Clermont, est mentionné en 1276, 1282, 1285, 1290, 1291 et 1295. L'un de ces documents le qualifie même de chevalier, ce qui peut être une erreur de l'éditeur (*SCHOONBROODT, Val-Saint-Lambert*, n° 352, 371, 380, 384, 385, 389, 394, 395).

à monssaingnor Gerart de Heran, chevalier ¹, qui en out on fil et dois filhes. Ly fis fut nomeis messires Gerars de Bierlouz ². Et, des dois filhes, fut ly une mariée à monssaingnor Colart de Bossut deleis Covien ³; s'en issirent Houwars et Gerars de Bossut ⁴, dont y sont ly hoirs. Et ly atre sereur fut mariée alle Maleaise ⁵; s'en issit Johan delle Maleaise, dont y sont ly hoirs ⁵ assy.

(Sa. 245) **743** ^a. Par ce traitiit vos at esteit declareie la genealogie des ^b dois fis monssaingnor Badewien de Biersés, assavoir de monssaingnor Badewien l'Amiran et de monssaingnor Renier, le viez saingnor de Vellerouz; sy
f. 125 retournerons à leurs dois sereures, filhes do viez monssaingnor Badewien ¹⁰
devant nomeis. Ly premiere ^c fut mariée à monssaingnor Heyneman, castelain de Hanut; s'en fut uns fis, dont tuit chillh de casteal de Hanut sont estrais, et en fut dois filhes, dont ly année ^d fut mariée à monssaingnor

^a Dans J, lacune d'un feuillet, correspondant aux paragraphes 743-750. — ^b Sa. de. — ^c Sa. prom-
— ^d B ainsée.

¹ Ce chevalier a été bien identifié par M. Poncelet (*Maréchaux*, p. 56). Il était fils de Goutier de Berlo, chevalier (1254-1245), lequel avait épousé la fille d'un premier Gérard de Héron, selon le témoignage de Guillaume de Ryckel. Celui qui nous occupe ici fut maréchal de l'évêché de Liège en 1255-1254 et parait bien avoir possédé la tour de Selessin. Or, la demoiselle de Velroux, qui fut sa femme, était, comme on l'a vu, la sœur de l'avoué de Selessin. Serait-il donc possible de le confondre avec celui que nous avons rencontré au paragraphe 750? Mais alors il aurait dû épouser successivement la tante et la nièce. Il est inutile de présenter là-dessus des conjectures qu'une découverte nouvelle peut à tout moment venir renverser. Gérard de Héron scellait d'un sceau équestre et brillait certes aux premiers rangs de la chevalerie liégeoise.

² « Messires Gérars de Bierlouz », ces expressions ne disent pas que nous avons affaire au seigneur de Berlo, mais n'excluent pas cette possibilité. Ne pourrait-on pas reconnaître ici ce neveu ou cousin de l'avoué de Selessin, qui fut tué à Liège en 1298 et dont le meurtre fit entrer dans les rangs des Waroux toute la lignée des Berlo et des Selessin?

³ Un record des échevins de Couvin touchant les droits respectifs de l'évêque de Liège, de l'avoué et des habitants à Couvin (15 février 1501) signale « ly hoirs de messire Nicolle de Boussut ». Ce seigneur de Boussu-en-Fague n'était donc plus en vie à cette date (BORMANS, *Cartulaire de Couvin*, p. 25).

⁴ « Huars et Gerars dis de Bossut, frères, esquier », apparaissent dès 1314 (*Ibidem*, p. 58). Le premier revient plusieurs fois jusqu'en 1535 et avait dès 1529 un fils du nom de Gérard (PONCELET, *Fiefs*, 24, 122, 557, 579, 420; BORMANS, *Seigneuries féodales*, 78).

⁵ La Malaise, aujourd'hui Malaxhe, ferme sous la commune de Xhendremale, province de Liège.

The following names are

(Sa. 245)

f. 123

Bimanche

Jakeme, saingnor de Chaylles, chevalier bannerés ¹; s'en furent quatre fis et une filhe. Ly ainsneis fut nomeis messires Rasses, ly secons messires Jakeme de Loieres, ly tirs Johans, et ly quars Gerars, sy morit sains hoir; et ly filhe fut mariée à monssaingnor Gerart delle Porcherie, en Franche ²; sy n'ay, des hoirs, nul connessanche.

744. Item, deveis savoir que ly dis messires Rasses ³, ainsneis fis do viez monssaingnor Jakeme, saingnor de Chayles, prist à femme la filhe do saingnor de Greis, en Braybant, et en out trois enfans, assavoir : monssaignor Jakeme, saingnor de Chayles, dierainement trespasseis ⁴, qui fut tres beaz et eloquens chevaliers; Rasse de Forfouz; et une filhe, mariée à Vileir sor Leche ⁵, dont Johans, sires de Vileir à present, est issus, et une sereur, dont ly enfans de Noierfontaines, en Ardenne ⁶, sont issus. Messires Jakemes

¹ Charte donnée par « Jacobus miles, dominus de Celles », le 24 mars 1264 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 174). Jacques, sire de Celles, Jacques, son fils, et d'autres seigneurs, nomment des arbitres et rendent un jugement, 1291, 1293 (Pior, *Namur*, n° 243, 248). Voyez GOSTAALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, II, 514).

² « Gerart de le Porkerie, chevalier », relève à Liège le 21 juin 1354 une parcelle de terre à Mouhin, par transport de Renard, fils de feu Rigaud de Mouhin. Le 17 octobre 1338 Ameil de Mouhin, fils de feu Rigaud, relève ving-trois bonniers de terre en plusieurs parcelles, à Mouhin, par transport de messire Gérard de la Porkerie. Ameil lui reconnaît une rente de 60 muids d'épeautre qu'il lui payera annuellement toute la vie dudit messire Gérard et de dame Maroie, sa femme, fille de feu Jean de Mouhin (*Cour féodale*, n° 40, fol. 169 v°). Ces reliefs semblent donc se rapporter à un fils de celui qui épousa la demoiselle de Celles.

³ Dans un jugement rendu le 20 novembre 1291 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 545, où il est erronément daté du 19 novembre 1297), on voit intervenir « Jake de Chaeles, Raisson et Jake, ses fis », tous trois chevaliers; le même Rasse se qualifie en 1299 de sire de Forfol (Furfooz) il n'était donc pas encore sire de Celles et son père vivait toujours. Jalbeau, page 82, dit, en effet, que Rasse releva en 1300 le château de Celles. Il fut en 1316 l'un des signataires de la Paix de Fexhe et est encore cité en 1323 (PONCELET, *Fiefs*, 78). Hemricourt ne mentionne pas la première femme de Rasse de Celles, Jeanne de Clermont, décédée le 31 juillet 1291 et inhumée au chœur de l'église abbatiale de la Paix-Dieu. Sa seconde épouse fut Clémence de Grez.

⁴ Jacques, sire de Celles, chevalier, scelle en 1358 la paix de Montenaken (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 552); il donne en 1365 une attestation scellée (Pior, *Namur*, 280) et meurt en 1372 (voyez ci-dessus, page 102, note 5).

⁵ Elisabeth de Celles qui devint vers 1316 la femme de Jean, sire de Villers-sur-Lesse (PONCELET, *Fiefs*, 172 et 218). Jean de Villers, leur fils, était bailli du Condroz en 1383, 1386 (*Cartulaire de Namur*, II, 164).

⁶ Noirefontaine, province de Luxembourg, arrondissement de Neufchâteau.

soy mariat alle filhe monssaingnor Lambier de Harduémont, saingnor de Hautepenne ¹; s'en issirent messires Rasses, sires de Chayles, et Jakemars, ses freires. Ly dis messires Rasses fut petit, mais ce fut, tant qu'i ^a out santheit, ly plus apiers et ly plus rades chevaliers en tous mestirs d'armes, selonc son corps, qui fuist en ce pais. Ilh prist à femme damme Magritte de ⁵ Louz, filhe à noble homme monssaingnor Ernout d'Agymont, saingnor de Thynes, mais ilh morit sains hoir; et la dicte damme soy remariat à monssaingnor Wilhelme Prost de Meliens, dont elle at pluseurs enfans ².

f. 125 v **745.** Item, ly dis Jakemars de Chayles soy mariat alle filhe monssaingnor Lowy de Harzéez et en at planteit d'enfans; mais ilh at esteit de tres ¹⁰ petit gouvernement ³.

746. Item, ly dis Rasses de Forfouz out une filhe, mariée à Henry delle Monzéez, bailhier de Condros ⁴, dont y sont ly hoirs à present.

(Sa. 246) **747.** Item, messires Jakeme de Loiières ⁵, secon fis al viez monssaingnor Jakeme, saingnor de Chayles, bannerés, out une filhe tant soilement, ¹⁵ mariée alle viez saingnor de Gounes, dont chillh de Gounes, messires Jakemes, messires Lambier, ses freires, leur sereur, et leurs ^b hoirs, sont deskendus. Et ja soice que chillh de Chayles et de Gounes soy mariassent ly uns alle atre, nequident ilh estoient issus d'on ^c linage et d'on ventre, car, anchienement, ly sires de Beafor sor Mouze, ly sires de Falais et ly sires de ²⁰ Gounes furent freires germains, et ly viez messires Jakeme de Chayles fut

^a A qui, B quy, CQG quil. — ^b A leu'rs. — ^c B don, CQ d'ung, A do, G du.

¹ Voyez paragraphes 155 et 160.

² Voyez paragraphe 128.

³ Voyez page 121, note 5.

⁴ Marie de Celles, dite de Furfouz, épouse de Henri delle Monzéez, bailli de Condroz, fils a Libert. Il vivait en 1357, 1562 (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 68, 73).

⁵ Jacques de Loyers, chevalier, 1291, 1299, qui avait épousé la fille d'Enguerrand de Bioul, chevalier, et d'Ode de Loyers, ne laissa qu'une fille que GOETHALS, nomme Marie et qui fut alliée à Lambert, sire de Goesnes. Ce dernier releva en 1325 le château de Loyers et toutes ses dépendances à la Cour féodale de l'évêque de Liège (PONCELET, *Fiefs*, 52).

leurs cuzins germains; et furent bin noble de sanc et durement poissans; et weriont alle evesque de Liege, nomeit Johan d'Enghien, mult damageusement ^a, et fut ly contes de Namur leurs aydans, dont tres griez et irrecuperables domaiges avinrent, ensy que par les coronykes de Saint Lambier
 5 vos porat apparoir, laqueille werre commenchat tantost après ce que ly evesques Henris de Guelres fut deposeis, assavoir l'an mil dois cens LXXV ¹. (So. 247)
 Sy portoit ly sires de Beafor d'or à une bende à dois germelles de geules; ly sires de Falais et chilh de Gounes, d'argent alle bende germelles ^b de geules; et chilh de Chayles, d'yerminne alle bende germelle et vermeilhe.
 10 Et chilh de Spontins sont assy de ce meïsmes linages; et crient tos Beafor.

748. Item, ly seconde filhe monssaingnor Heynemant, castelain de Hanut, fut mariée à monssaingnor Wilhelme de Leutes ²; s'en issit messires
 13 de Hanut : d'or à trois faxhes de sable. f. 126

749. Item, ly seconde filhe do viez monssaingnor Badewiens de Biersés

^a B dom-. — ^b Sa. ajoute et vermeilhe.

¹ Hemricourt fait allusion à la guerre dite « de la vache de Ciney » sur laquelle M. E. PONCELET a publié en 1895 un important article appuyé de nombreux documents nouveaux (*Commission royale d'histoire*, 5^e série, III).

² Guillaume de Tongres, sire de Leuth, fils du chevalier Jacques (1274-1275), était déjà chevalier en 1284 (Charte inédite, en ma possession). Vingt ans plus tard, nous voyons Guillaume de Leuth, ou son fils Jacques, arrêter des bourgeois de Gand pour une dette que nos chevaliers prétendaient leur être due par le comte de Flandre; le 3 novembre 1304, les comtes de Thiette et de Namur, fils de ce dernier, promettent de satisfaire les seigneurs de Leuth, si leur prétention est reconnue fondée (VAN DUÏSE et DE BUSSCHER, *Inventaire analytique des chartes et documents de Gand*, n^o 244). Guillaume de Leuth scelle encore, le 13 juillet 1310, à la prière de son fils (*Société scientifique et littéraire du Limbourg*, XIV, 231), mais dès 1315 son fils Jacques l'avait remplacé dans la seigneurie de Leuth. Une de ses filles pourrait avoir épousé un chevalier de Holzet, à en juger par le passage que voici, du Livre des feudataires de Brabant : « Thomas, filius domini Thome de Hoelsaeten, militis, vn modios siliginis, qui fuerunt domini Willhelmi de Leuyte, jacentes apud Beke, in terra de Valkemborgh » (GALESLOOT, p. 259).

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 413.

fut mariée à Liege, à saingnor Renier de ^a Marchiet, dont ilh fut uns fis, nomeis messires Hermans de Frangéez, chevaliers ¹.

750. Chis chevaliers out on fil, nomeit Renier, qui soy mariat à une damoysele de Blalouz ², qui astoit do linage de Warous, sereur à Gerar le Germeal ³; s'en issirent dois fis et pluseurs filhes, assavoir Abrahans de ³ Warous, cangeur de Liege ⁴, et Hermans de Blalouz, manans à Tongres ⁵; doqueile Abraham sont demoréez dois filhes, et croy que, do dit Herman, ne soit nus hoirs.

751. Nos avons chi desoir traitiet des dois filhes monssaingnor Otton de Lexhy; sy dirons chi après des atres dois. 10

752. Item, ly tirce filhe monssaingnor Otton de Lexhy fut mariée à monssaingnor Wilhelme de Sassenbrouke, en la conteit ^b de Louz, qui out noef fis à chevaliers et planteit de filhe, dont toute ly chevalerie delle conteit de Louz est estraitte ⁶; et furent jadis sy poissans qu'il veriont al

^a CBQ de, A do, GY du. — ^b A contēt.

¹ Au lieu de Herman de Fragnée, la « source primordiale », page 418, met ici « sires Herman de Mareheit ». Or, ce personnage a existé, en effet : il vivait en 1261 (BROUWERS et DELESCLUSE, *Henri de Gueldre*, p. 528), parmi les allentiers qui interviennent à une charte de 1295 figure « Hermans Walhos, li fis mon signour Herman de Marchié ki fut » (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 525).

² Blalouz, nom roman de *Blate*, *Blato*, aujourd'hui Bloir, qui s'applique à un moulin situé sur le Geer, à un kilomètre de Tongres.

³ Gérard le Germeal sera identifié au paragraphe 915.

⁴ « Les tenants d'Abraham de Blalouz, cangeur de Liège », 1557 (PONCELET, *Sainte Croix*, n° 599). Le même ouvrage nous montrera en 1409 les damoiselles Oude de Saive et Marguerite, filles de feu Abraham de Blalouz, alias de Waroux, changeur de Liège.

⁵ Le 29 octobre 1394, Marguerite de Thynes, veuve de Herman de Blalouz, relève un petit fief à Jamines, lui échu par la mort de son mari. Ce texte confirme le « croy que » du chroniqueur.

⁶ Voici comment s'exprime la « source primordiale » : « Item, la thierche filhe mesire Oete, fut mariée en la conteit de Louz à mousignour Wilheame de Sassebruche, chis oit ix fis et assais de filhez, dont sont issus tant d'heures dont li conteit de Louz en est raemplis » (page 420). Sur cette brillante génération aucun document ne vient rien nous révéler. Le château et la seigneurie de Sassenbroek ne sont plus qu'une grosse ferme, sous la commune de Brouekom, près de Looz. Renier de Sassenbroek, sans doute le dernier descendant de la première race, vendit le domaine à Jean de Gothem, qui le releva à la cour féodale du comté le 26 avril 1370; mais, dès l'année suivante, Thierry de Sprolant, usant de son droit de retrait, comme plus proche, en fait le relief et transmet la seigneurie à ses descendants (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 95, 106).

conte de Louz et demandont, à ly, journée de bataille, ensi que par les anciens at esteit recordeit d'oir en atre. Chis sires de Sassebrouk portoit d'or à on chief de sable et cryoit Sassebrouk.

f. 128 v

753. Item, ly quart et dieraine filhe monssaingnor Otton de Lexhy fut mariée à monssaingnor Wilhelmes Ronchiens de Hacourt ¹, qui portoit les armes de Hacourt; s'en y at alcons qui les portent de geules à on satoir d'argent, à quatre myerlettes ^a d'argent, et alcons qui les portent de sables à on satoir d'argent, à quatre myerlettes d'argent. Chis messires Wilhelmes out trois fis à chevalier, et on atres qui fut abbés de Saint Loren, qui fut nomeis Henry ², et une filhe mariée à Liege.

(Sa. 248)

754. Ly ainsneis de ces trois ^b chevaliers fut nomeis messires Ameile de Wonke ³. Ilh out on fil, nomeit Henrys le Polen, dont ilh issit Ameyles de Wonke, borgois de Liege, qui fut durement ryches et morit sains hoirs legitime ⁴; mais ilh out plusieurs enfans natureis, marles et femelles, qui ont des hoirs à planteit. Chis messires Ameyles portat de sable à on satoir d'argent, à quatre micrlettes d'argent.

755. Item, ly secon de ces trois chevaliers fut nomeis messires Rigaut ⁵, qui out dois fis et plusseurs filhes. Ly uns fut nomeis Rygaut ly Sayves,

^a B merl. — ^b B des trois.

¹ La charte originale du 28 septembre 1224 nous montre, parmi les hommes du seigneur d'Argenteau, le chevalier Guillaume de Hacuz (sans doute *Hacuir*), ainsi que Richard, chevalier, et Pierre, ses fils (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 210). Ce dernier n'est pas mentionné par Hemricourt.

² Henri de Hacourt (*filiius domini Wilhelmi Ronchin domini de Hacourt*), fut abbé de Saint-Laurent de 1259 au 21 août 1288, date de sa mort (*Historia monasterii sancti Laurentii*, col. 1099-1104).

³ Ameil, chevalier de Wonek (le nom est écrit *Wnk*), apparait dans une charte de 1258 avec ses frères Rigaud de Hacur et Renier (BACHA, *Cartulaire du Val-Dieu*, p. 133).

⁴ ^a Amele, fil Ameile de Wonek ^o et sa femme Marguerite, fille Stassin de Preit, 1307 (*Cartulaire du Val-Benoit*, p. 315). Ameil de Wonek, 1522 (*Val-Saint-Lambert*, n° 458).

⁵ Déjà signalé en 1224 et 1235 dans les notes qui précèdent, il est en outre mentionné en 1228 (*Val-Benoit*, n° 58), 1257 (*Val-Saint-Lambert*, n° 143), 1259 avec ses trois frères, tous chevaliers (LA HAYE, *Cartulaire de Saint-Jean*, sous presse). Arbitre en 1241 (*Val-Dieu*, p. 140) je le retrouve enfin dans deux chartes de 1253 (*Cartulaire de Robermont*; *Chartes de Saint-Denis*).

canonnes de ^a Saint Denys à Liege; et ly atres, dans Wilhelmes, qui fut moynes de Saint Loren ⁴. Et, des sereurs, issit, en deskendans, Lambier Grangillon ^b, borgoys de Liege ², qui out pluseurs filhes; et, des atres, sont issus pluseurs gens demorans à Hacourt et là entour, portans de geules à on saoir d'argent, à quatre mierlettes d'argent. 5

f. 127 **756.** Item, ly tirs de ces trois freires chevaliers fut nomeis messires Rasses ³. Et, par tant que sy freires morirent sains hoir marles, si hoirs encargont ^c les armes tout entires, ensy que leurs gransires les avoit portiez ^d. Chis messires Rasses out dois fis et une filhe. Ly ainsneis fut nomeis Houwars, sires de Baronville ⁴, par tant qu'il soy mariat à Baronville en 10

^a Sa. do. — ^b AGJYQ -on, BC -o. — ^c A -gāt — ^d B portoit.

⁴ Guillaume, fils de feu messir Richard de Hacourt, chevalier, était encore laïc en 1290 (*Val-Saint-Lambert*, n° 386).

² Lambert Grandgillon, vivait en 1316, 1321 (*PONSLET, Fiefs, 177, 247*).

⁵ Ceci est certainement une erreur remontant, encore une fois, à la « source primordiale ». Tandis que nous sommes bien documentés sur Ameile, Rigaut et Henri, silence complet sur Rasse; mais, en revanche, voici deux autres frères: Renier et Otton, que le chroniqueur nous a laissé ignorer. Otton de Hacourt, chevalier, qui portait le nom de son aïeul maternel, Otton de Lexhy, vivait en 1255, mais n'existait plus en 1216 (*ВАСНА*, pp. 155 et 146); l'un de ces actes le dit frère d'Ameil, l'autre, frère de l'abbé de Saint-Laurent: il y a donc double preuve; mais cet Otton ne semble pas avoir laissé de postérité. Il en fut autrement, croyons-nous, de Renier de Hacourt. Que celui-ci ait été l'un des frères dont nous nous occupons, c'est ce qu'établit une charte de l'évêque de Liège datée de mars 1255 (*ВАСНА*, p. 153). Il avait épousé Clémence, proche parente, à ce qu'il paraît, du seigneur de Fraiture (Chartes de 1237, 1259, au *Val-Saint-Lambert*, nos 143, 162). — Cela posé, force nous est d'admettre l'existence du chevalier Rasse de Hacourt, mais il se montre si tardivement qu'il faut le placer logiquement comme fils ou gendre de l'un des trois frères Ameil, Rigaut ou Renier ci-dessus. Raseckins de Hacurt, chevalier, figure en 1265 parmi les témoins d'une sentence arbitrale (*Val-Saint-Lambert*, n° 288). Il est, en 1276, exécuteur du testament de Jacques d'Heure (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 224) et est encore cité parmi les alleutiers de Liège en 1280 (*ВАСНА, Val-Dieu*, p. 269).

⁴ Huard de Haur relève le 5 juillet 1321 à la cour féodale de Liège, la seigneurie de Baronville, avec la haute justice, le droit de patronage de l'église, cent livrées de terre, etc. (*PONSLET, Fiefs, 250*). Il fut père de Guillaume de Baronville, chanoine de Huy, qui eède en 1328 sa part dans la succession paternelle à Wauthier Pinkar de Baronville, son frère, lequel relève la seigneurie le 18 mars 1328 (*ibidem*, 518).

Famenne; et, de ly, sont dyskendus ^a ly enfans de Baronvilhe, Houwar et Pynkar, qui ors sont ¹, et pluseurs atres.

757. Do secon freires sont issus chilh de ^b Brouk de Hacourt ². Et ly sereur fut mariée à saingnor Johans Noyhé, borgois de Liege, freires à ³ saingnor Gilhon le Beal del Cange ³; s'en furent trois fis, assavoir Rassekins delle Canges, messires Houve de Hacourt, chevalier, et freire Henry, abbés de Bealrepart ⁴. Chis enfans laissent ^c les armes d'Ilhe, que leur peires portoit ^d, et prisent les armes de Hacourt, de part leur meire; et orent une sereur ⁵, mariée à Abrahams de Warous, manant à Warous, dont y sont ly ¹⁰ hoirs.

758. Ly dis Rassekins delle Cange ⁶ out une filhe, qui, promierement, fut mariée à Johan Maton ⁷, freire de monssaingnor Gilhe Maton, chevalier, esquevin de Liege; s'en fut dois filhes. Ly une fut mariée à Henry de ⁸ Bokeho, escuwier ⁸, dont y sont ly hoirs. Et ly atre fut mariée à Servais, fil

^a B desk. — ^b CBQYD de, A do, GJ du. — ^c Sa. laissent. — ^d Ainsi Q, A les a J'I. qui leur p. p., B les a. J'I. quy leur p. p., E les a. del lleys que leur p. p., C les a. de leur pere qui estoient d'Isle, GM bourdon — ^e CQAGJY de, Sa. le.

¹ Huwechon ou Huart de Baronville succède à son père en 1369 et relève encore en 1580 et 1591 (BORMANS, *Seigneurs féodales*, 42). Son fils Pinckart lui succède vers 1410 et ne laisse de sa première femme qu'une fille, Gelle de Baronville, femme de Jacquemin d'Eve, seigneur de Vyle en Condros.

² Rasse de Brouck de Hacourt vivait en 1599 (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 732).

³ Gilles le Beau, qui fut échevin de Liège (1507-1516), a été rencontré ci-dessus, page 225.

⁴ Henri de Hacenria, abbé de Bearepart, mourut le 18 juillet 1548 (NAVEAU, n° 35).

⁵ Nous le retrouvons au paragraphe 964.

⁶ Rassekin delle Cange (*de Cambiis*), figure parmi les feudataires de l'évêque de Liège en 1514, 1517, 1524 (PONCELET, *Fiefs*, 156, 185, 284). Dans le second de ces actes, nous le voyons agir comme tuteur de Péronne, fille de feu son frère Jean Noë. Ce dernier (qu'il ne faut pas confondre avec le père), n'est pas mentionné par Hemricourt.

⁷ Péronne ou Peronne de Hacourt delle Cange était en 1556 veuve de Jean Maton et femme de Thibaut de Langdris, chevalier et échevin de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 242). Le même acte nous fait connaître les noms de ses filles (du premier lit) : damoiselle Agnès, épouse de Servais Huwenial, et damoiselle Aely, femme de Henri de Bokhoys.

⁸ Si la leçon de Salbray devait prévaloir, « le Bokeho » serait un sobriquet signifiant le hareng-saur; mais le texte du *Cartulaire* montre qu'il s'agit bien d'un nom de lieu et j'incline à croire que c'est Bouckhout, près de Wareme.

f. 127 v Henry Houweneal¹; s'en issirent Henris, Johans Matons, et une filhe, mariée en la conteit de Louz, et une atre, qui est nonne à Herkenrode. Ly dis Henrys Houweneal ly juvenes prist à femme la filhe Henry Polarde de Saint Johaustree, qui estoit nonne à Herkenrode; s'en sont ly hoirs. Et ly dis Johans Matons est enlongiez^a de sa femme et n'at nul hoir. Et, quant le⁵ filhe Rassekin fut veve do dit Johan Maton le viez, elle soy remariat à monssaingnor Thibaut de Langdris, chevalier, esquevin de Liege, qui veves estoit delle filhe Everar de Cheval; et en fut on fis, nomeis Johans Sains Terre, qui fut chevaliers et, après ce, sires de Landris, beaz et gratieus et plaisans; sy morit sains hoirs, bin juvenes d'eage, ja soice qu'il fuist dois fois¹⁰ marieis, car ilh out promirement la filhe monssaingnor Johan delle Grange, chevalier, et secondement la filhe do saingnor de Bierlouz. Et, par^b le mort de cesty saingnor de Langdris, furent perdues les armes et ly sournons de Langdris².

759. Item, do dit monssaingnor Houwe de Hacourt, freire al dit¹⁵ Rassekin delle Cange, trovereis toute l'estration en la genealogie des Surlés, chi devant, en capitle qui faite mention de saingnor Radout Surlet, dont ly femme do dit monssaingnor Houwe estoite estraite³.

(Sa. 250) 760. Vos aveis chi devant la genealogie des trois fis monssaingnor Wilhelme Ronchin de Hacourt; se dyrons chi après de sa filhe, qui fut²⁰ mariée à Liege, à on halier qui demoroit alle maison c'on dist do^c Jardin, seante devant les Freires Meneurs⁴. De ces dois conjoins^d issit Johan Festeaz, ly halirs, qui soy mariat alle filhe do viez Mailhewair de Saint Servais, dont ilh out dois fis et trois filhes. Ly ainsneis fut nomeis

f. 128

^a B elongiez. — ^b AB por, CQGJY par. — ^c QGJY du, CB de. — ^d B conjons.

¹ Veuve de Henri Huweneal, Agnès Maton testa le 28 septembre 1379 (*Chartrier de Saint-Martin*, n° 280).

² Tout ce passage est la répétition quelque peu modifiée de ce qui a été dit page 44.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 653.

⁴ Sur la maison du Jardin, voyez GOAERT, *Les rues de Liège*, II, 481 et suiv.

Jakemiens Festeaz de ^a Jardin ¹, et ly atre fut chantre ^b et canones de Louz ².

761. Ly dis Jakemiens Festeaz laissat les armes de son peire et prist les armes de Hacourt, de part sa grandamme, assavoir de sable à on satoir ³ d'argent, à quatre mierlettes d'argent, et y mist teile differenche qu'il y afferoit. Ilh soy mariat à Adioule ^c ³, filhe à saingnor Jakemon de Coir, dit al Gros Neis, esquevin de Liege ⁴, dont messires Ystasses, frans hons de Holenguoul ^d, chevaliers ⁵, et Johan Henroie del Preit, escuwiers, orent les atres dois sereurs.

10 762 Do dit Jakeme ^e Festeal issirent quatre fis et dois filhes seculiers ^f. Ly uns de ces fis fut canones à Louz, et là meïsmes fut ^g ilh tuweis ⁶. Et dois des atres ^h morirent alle bataille al tyer de Nyerbonne, deleis Huy ⁷.

^a CB de, A do, QGJY du; *cfr. paragraphe 764 et suivants.* — ^b B cante. — ^c A mariat a a dioule. CBa m. a dioule, GQ m. a dioulhe. — ^d Ainsi B, A Holengoul. — ^e A Jak, Sa. Jakemes, CQG Jacque, JY Jaquemin. — ^f A seculies. — ^g Sa. omet canones ... fut. — ^h Ainsi CQAJY, B les dois atres.

¹ Jacques Festeau (*Fastial, Fastiaus, Festeas, Festiaus*), est cité une douzaine de fois, de 1517 à 1544, parmi les feudataires de l'évêque de Liège, ainsi que parmi les alleutiers (PONCELET, *Fiefs*, passim; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 520).

² Jean Festeal, d'après DARI, *Notices sur les églises*, I, 168.

³ Une charte du 9 juillet 1548, reproduite d'après l'original par M. Cuvelier (*Cartulaire de Val-Benoît*, 442), nous montre « damoiselle Agule, feme Jakemin Festeaul, hallir de Liege, ki ja fut, et damoiselle Annès, se seroir, feme jaditte Johan Honroie de Preit », disposant en faveur de l'abbaye du Val-Benoît d'une propriété sise en Graveroule, près de l'abbaye, et qui leur était échue pendant leur veuvage par la succession de leur frère, monseigneur Gérard de Cor, chanoine et chantre de Saint-Martin. Ce texte s'applique donc de la manière la plus formelle au passage qui nous occupe. Le nom d'Agule y est répété quatre fois et ne prête à aucune suspicion. Ce nom n'est, apparemment, qu'une graphie propre au scribe de l'acte, pour Aioule (féminin d'Aioul, *Aigulphus*, héros d'une chanson de geste bien connue). A coup sûr, il s'identifie avec notre forme *Adioule*, qu'il est permis de reconstituer d'après le manuscrit A, et dont les autres manuscrits conservent des variantes avec aphaire de la syllabe initiale, phénomène d'ailleurs fréquent dans les noms de personnes. Gérard de Cor (ou de Coir), chanoine et chantre de Saint-Martin, vivait de 1517 à 1550 (*Chartes de Saint-Martin*, n^{os} 163, 175, 184 et 188).

⁴ Jacques de Coir fut échevin de Liège de 1285 à 1512.

⁵ Sera identifié plus loin.

⁶ Jacques Festeal, d'après DARI, *Notices sur les églises*, I, 170.

⁷ Le 27 mai 1528.

Et ly quars ne fut point astaleis, si que tous quatre morirent sains hoir. Et, des dois filhes, fut ly une nomée Magritte, et ly atre Ysabeal. La dicte Magritte fut promirement mariée à Lowy delle Wege, escuwier, qui morit sains hoir ¹, et, secondement, à monssaingnor Lowy d'Uffey, chevalier, maieur et esquevin de Liege ²; doqueile demorat une filhe tant soilement, ³ nomée Marie, qui clochoit des ^a dois costeis, mais tres belle estoit de viaire; se fut mariée à monssaingnor Johan de Gheilenkerke le jovene, dont y sont à present quatres filhez ^b, mais les trois années ^c ont petitement useit do conseilhe de leurs amis, et ly plus jovene fut mariée à Englebier de Joupilhe, escuwier; s'en est demorée une jovene filhette tant soilement ³. 10

f. 128 v **763.** Item, Ysabeal, seconde filhe Jakemien Festeal, fut mariée à Johan, fil jadit monssaingnor Wilhelme d'Oudeur, chevalier. doqueile mention est faite chi devant, en la genealogie des ^a Surlés, en capitle parlant delle bonne damme de Vellerous; sy m'en deporteray à tant ⁴.

764. Item, ly une des sereurs Jakemien Festeal fut mariée à Alixandre ¹⁵ de Biersés, dit le Vilain de Sains Servais, le hallier; s'en issit Johan de Jardin, qui amat les armes et parsiwit jostes et behours. Ill fut mult acceptables, si que je ay oüt ^e recorder, et soy mariat à Beatri, filhe Floven de Saint Servais. Chis Flovens portoient les armes de Saint Martin, assavoir d'yerminez ^f à on labeal à trois pendans de geules. Et ly dis Johans de Jardin prist, de part sa meire, les armes de Hacourt : de sable à on satoir d'argent, à quatre mierlettes d'argent, et les ^g brisat d'on ^h skouchet enmy le satoir, qui estoit de geules à on lion d'argent, de part son peire. Et ay oüt ⁱ dire le viez Waltier de Hautepenne, qui demoroit à Skendremale, que 20

(Sa. 252)

^a CBGJY des, AQ de. — ^b A filhz récrit sur fis. — ^c B alsnées. — ^d Sa. de. — ^e B out, C oyu, A eut, G heu. — ^f AG dyermineez. — ^g BGε lea, AQ le, C les dictes armes. — ^h B don, CQε dung, A do, G de. — ⁱ C ou, AB eut, G heu.

¹ Louis delle Wege était veuf d'Elisabeth de Bierset (voyez ci-dessus, page 112, note 3).

² Louis d'Ouffet, chevalier, fut échevin de Liège de 1329 à 1348, date de sa mort. En outre, grand maieur depuis 1343 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 173, 391).

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 219.

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 663.

e'estoient les droites armes de Skendremale, ja soice que je n'en veys onques granment ^a en nostre pais; lyqueis Waltier out pres de cent ans anchois qu'il trespasat.

765. De Johan de Jardien et de Beatry deseurnomeis issit Alixandre ^b
 5 de ^c Jardin de Seraing ¹ et une filhe, mariée à Symon de Goyhainge, dont y
 sont ly hoirs. Et, quant ly dis Johans de ^d Jardin fut trespasseis, la dit
 Beatry soy remariat à monssaingnor Johan Polarde, chevaliers et esquevins
 de Liege, qui estoit veves ². Et ly dis Alixandre prist à femme l'unne des
 10 filhe monssaingnor Johan, qu'il avoit de son promerain mariage, si que ly
 peires et ly filhe orent le meire et le fil. De cesty mariage out ly dis
 Alixandres une filhe, nomée Ysabeal, qui est mariée à Johan de ^e Casteal,
 de Gemeppe sor Mouze ³; s'en sont plusieurs enfans. Et, quant ly dis
 Alixandres fut veves, ilh soy remariat à damoysselle Maroie, sereur germaine
 do dit Johan de ^f Casteal; s'en out dois enfans, assavoir monssaingnor Johan
 15 de Seraing, chevaliers, saingnor de Houten et d'Onche ^g, maintenant vivant
 en gran prosperiteit, et damoysselle Beatry ⁴, qui fut mariée à Henry de
 Fexhe, escuwiers, et morit sains hoirs.

^a Ainsi AC, Sa. grandement. — ^b Sa, Alex. — ^c CB de, A do, QGJY du. — ^d Idem. — ^e QJY du. — ^f CB de, A do, QGJY du. — ^g CBQ donche, AGJY douchet, G² donce.

¹ Alexandre du Jardin, de Seraing, fut maître de Liège en féauté pour Jean Polarde, son beau-père, de 1340 à 1344 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 391, 403). Le 19 mars 1336 il relève à la cour féodale de Liège la maison dite « de la panneterie », sise hors la porte de Sainte-Marguerite, par transport de Baudouin de Saint-Servais, auquel il la rétrocède cinq ans plus tard (reg. n° 40, fol. 34 et 34 v°). En 1585 il est qualifié seigneur de Houtain-Saint-Siméon et d'Once-sur-Geer (*Cartulaire du Val-Benott*, p. 675).

² On ne connaît pas le nom de la première femme de Jean Polarde, qui est cité comme échevin de Liège dès le 22 mars 1341 jusqu'en 1366 au moins, fut souverain maître de 1340 à 1344, et se titre de chevalier dès 1335 au moins. Après la mort de Beatrix de Saint-Servais, il a pris une troisième femme, nommée Marie de Covetice, qui lui survivait encore en 1392 (DE BORMAN, I, 191, 192). Il est étonnant que Hemricourt n'en parle pas, lui qui fut un des exécuteurs testamentaires de Jean Polarde (*Cour féodale*, n° 41, fol. 15 v°).

³ Voyez ci-dessus, page 151.

⁴ Par suppliques du 21 janvier et de février 1354, Beatrix, fille d'Alexandre du Jardin, demande à être admise dans une abbaye, soit à Vivegnis, soit à Herckeurode. Le pape lui accorde la première (DOM BERLIÈRE, *Innocent VI*, n° 388, 400). Il n'est pas impossible, toutefois, que cette Beatrix soit une sœur aînée, consanguine de celle-ci, et dont Hemricourt peut avoir ignoré l'existence. Rien n'empêche, d'ailleurs, qu'elle se soit mariée ensuite.

(Sa. 235) **766.** Ly dis messires Johans de Seraing soy mariat à damme Ysabeal de Gochincourt, filhe de Gilhebiert de Gochincourt, escuwier. Elle fut tres belle damme, frank et de grant maniere. De ces dois conjons ^a sont chink mult beaz juvenes enfans, assavoir Alixandre, Gilhebier, Johan, Johanne et Maroie, qui leur lynages poront grandement regenerer. Et, quant la dicte ⁵ damme fut trespasseez, ly dis messires Johan soy remariat à Ysabeal, filhe Pirar de Suriche, borgois de Namur, engenree en la sereur do saingnor de Warous et de Hautepenne, laqueile damme est nouvellement trespassee sains hoirs ¹.

767. Item, ly seconde sereur Jakemien Festeal soy mariat à Henry de ^b 10 Foseit et morit sains hoir. Et ly tirehe usat sa vie en beghinage. Encors est assavoir que ly dis ^c Jakemien ^d Festeal out une onke, de part le dit Johan Festeal, son peire, qui fut peire de Henryt le Rat de Noevis, dont ilh issit Maroie, qui fut femme à monssaingnor Jake Chabot, chevalier, maiieur et esquevin de Liege ², et Johans de ^e Ratiier ³, ly cangiier, qui morit sains ¹⁵ hoir.

f. 129 v **768.** Je avoy recordeit chi devant que damme Beatry le Flovenresse ⁴ reprist secondement par mariage monssaingnor Johan Polarde, après le trespasse de Johan delle Jardin; sy vous diray queis hoirs ilh en issirent. ^o De cesty mariages fut Henry Polarde, esquevins de Huy ⁵, et Maroie, sa ²⁰ sereur germaine. Ly dis Henrys soy mariat alle filhe Johan Obiert, borgois

^a B conjoints. — ^b CBJD de, A do, GQ du. — ^c Ainsi CBQGs, A jadis. — ^d Ainsi Sa., A Jake, QGJD Jacquemin. — ^e CBQ de, A do, G du, s le.

¹ Tout ceci répète le paragraphe 229. Je remarque, toutefois, qu'il n'est pas parlé ici du troisième mariage de Jean de Seraing, avec « damoiselle Maroie de Gounes », ce qui me porte à croire que les deux dernières lignes du paragraphe 229 pourraient bien être adventices. Isabelle de Surice, en tout eas, vivait encore en 1598 (*Cour féodale*, n° 45, fol. 89 v°).

² Sera identifié paragraphe 969.

³ Johan de Rattir figure en 1562 parmi les hommes de la cour allodiale (*Cartulaire du Val-Benoit*, 504).

⁴ « le Flovenresse »; à comparer, à l'occasion de ce nom, la remarque faite ci-dessus au paragraphe 629.

⁵ Henri Polarde, échevin de Huy, épousa vers 1356 Marie, fille de Jean Obert, de Huy.

de Huy; s'en est messires Henrys Polarde, chevalier ¹, et une filhe, mariée à Ernout delle Malaxhe ^{a 2}, doqueile sont ly hoirs. Ly dis messires Henrys est mariés alle filhe de Barsinalles ^b, saingnor d'Oiiion, esquevin de Liege ³, qui en devant avoit esteit femme à Daneal, fil jadis monssaingnor Rasson ⁵ de Haccourt, saingnor de Haversen, chevalier, esquevin de Liege ⁴; et sont asseis jvenes ly dis messires Henrys et sa dicté femme por avoir plusieurs enfans.

769^c. Item, damoyselle Maroie, filhe de ^d monssaingnor Johan Polarde et de damme Beatry deseurnomeis, fut promirement mariée à Renier de ^e Biertrety, escuwier ⁵, dont ilh sont ly hoirs, et secondement à on vailhant escuwier, Hombier Corbeaz de Houlgnoule ^f, jadis esquevin de Liege, doqueile et de ses hoirs mention sierat faite chi après, en la genealogie de chez d'Awans ^g.

770. Nos avons ^h chi devant ordinément mis en escripte la genealogie ⁱ des quatre fis et quatre filhes monssaingnor Otton de Lexhy, qui fut aïnsneis fis de monssaingnor Houwe de Lexhy; sy devons retourner à ^j trois freires do dit monssaingnor Otton, assavoir à monssaingnor Bruton ^k le viez de Warous, monssaingnor Henry de Crescengnéez, et à monssaingnor Badout de Vorous; et, premiers, al dit monssaingnor Breton.

f. 150
(Sa. 254)

^a delle M. existe seulement dans CBQ; AEHKLMRJ laissent un blanc d cet endroit — ^b C Ghuy de Barsinalle. — ^c d (sauf E) fait précéder ce paragraphe du titre suivant : De monssaingnor Breton le viez de Warous; BQ reportent le même titre entre les paragraphes 769-770. — ^d Sa. omet de. — ^e A Houlgnoule, G Houlgnoule, BJC Houlgnoule, Q Houlgnoul. — ^f A awans. — ^g AGB a, Qs aux, C manque. — ^h B Breton.

¹ Henri Polarde, chevalier, jeune encore quand Henricourt écrivait, fut échevin de Liège de 1418 à 1458, et mourut sans postérité. Châtelain et avoué de Waremme, il était, en outre, seigneur de Jeneffe, Gossoncourt, Chantraine, Doyon, Lisogne et Awangne (DE BORMAN, *Echevins*, I, 524).

² Arnoul de la Malaise, écuyer, fut échevin de Huy et bailli de Moha. Encore cité en 1414.

³ Gilles de Jamblinne, seigneur de Barsinalle, de Doyon et de Sorée, fut échevin de Liège de 1386 à 1417, et membre du tribunal des Douze lignages, pour le parti de Waroux. Il résigna l'échevinage de Liège en faveur de son gendre, mourut le 4 décembre 1425, et fut inhumé dans l'église de Sorée, auprès d'Isabelle de Rollier ou de Resier, sa femme (DE BORMAN, I, 298; NAVEAU, n° 1678 et 1680).

⁴ Mentionné ci-dessus, page 521.

⁵ Renier de Bertrée, écuyer, est dit en 1359 gendre de Jean Polarde, chevalier, échevin de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 509).

⁶ Voyez paragraphes 897 et suivants.

771. Chis messires Brutons ^a fut mervillement riches et poissans. Ilh fut sires de Warous et avoweis d'Awans; et, pour la caze delle avowerie et do chasteal que ^b siens astoit, ilh et sy successeurs soy nomont saingnor d'Awans; et fut assy ^c sires de Geneffe et de pluseurs atres vilhes; et, de ly, sont issus tuit chilhe qui sont do linages d'Awans et de Warous, car ilh en ⁵ fut chief et fondement, ensy qu'il vos porat chi après apparoir. Ilh ne prist nint les ^d armes de ^e ses predecesseurs, anchois encargat à porteir de geules à on lion d'or, et criat Warous, à caze de sa saingnorie; et si hoirs present assy divers blazons, ensy que demostreit vous sierat. Ilh out siies fis, tos chevaliers, et dois filhes ^f chevallesse, et on bon escuwier, qui fut nomeis ¹⁰ ly viez Renier de Viseit, peire de monssaingnor Renier de Viseit, marissal del evesqueit de Liege, que messires Ameyle de Houlgnoul ^g tuwat.

(Sa. 253)

772. Ly ainsneis fut nomeis messires Libier, sires de Geneffe. Ilh tenoit bin à Geneffe m^c boniers de terre et estoit sires de Geneffe, de Lymon, de ¹ Gehaing, et castelains de Waremme, sains les atres hiretaiges qu'il tenoit ¹⁵. Ly secons fis do viez monssaingnor Breton fut nomeis messires Hombier de Lexhy. Ilh out grans hiretages à Lexhy et fut sires d'Awans ². Ly tirs fis monssaingnor Breton fut nomeis messires Ystasses Frongnus de Vileir l'Evesque ³; ly quars, messires Fastreit Penilh ⁴; ly chinqueme, messires Bastin de Holgnoul ^h ⁵; et ly siiesemme, messires Bretons ly juvenes, qui ²⁰ fut sires de Warous, et chis touz seulz detinve les armes et le cry de son peire ⁶. Ly devant nomeis messires Libiert, sires de Geneffe, encargat à porteir d'argent à on lywon de sable et criat Geneffe. Ilh prist la filhe monssaingnor Wilhelme le Ryche de Hamale ⁷ et en out trois chevaliers à

^a B Breton. — ^b AGB que, ailleurs qui. — ^c A repète assy. — ^d A des. — ^e A des. — ^f A fis. — ^g A Houlgnoul; voyez ci-dessus, page 575, ligne 11. — ^h A Holgnoul.

¹ Libert, chevalier, sire de Geneffe, etc., vivait en 1215, 1220 (*Cartulaires de Saint-Lambert*, I, 170, 187), 1219 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 23).

² Sa descendance sera traitée aux paragraphes 815 et suivants.

³ Sa postérité sera développée aux paragraphes 926 et suivants.

⁴ Voyez paragraphe 950.

⁵ La généalogie de ses descendants, paragraphes 951 et suivants.

⁶ Les sires de Waroux viendront aux paragraphes 951 et suivants.

⁷ L'existence de ce sire de Hamal, qui doit se placer dans la seconde moitié du XII^e siècle, n'est pas authentiquement établie.

enfants ^a et une filhe, mariée à Rozut ^b ¹. Ly trois fis furent nomeis messires Badewiens de Geneffe, messires Robier de Lymont et messires Ernut d'Orelhe, chevaliers.

773. Ly ainsneis des enfans monssaingnor Libier, saingnor de Geneffe,
 5 nomeis messires Badewiens, fut sires de Geneffe et castelains de Waremme ²,
 et out chink fis delle filhe monssaingnor Ywen de Monferan, assavoir
 monssaingnor Libier Butoir, monssaingnor Gerars Tatart, monssaingnor
 Wilhelme, monssaingnor Rigaut de Geneffe, doïien de Sains Johans à
 Liege ³, et messire Ernut, canones là meïsmes ^c. Chis messires Badewiens,
 10 ainsneis fis monssaingnor Libiert, saingnor de Geneffe, tenoit delle evesque
 de Liege, en fief, la castelerie et la deyme de Waremme; se vendit ale t. 131
 capitle Saint Lambier la dyme; et, par tant qu'il amainrissoit les fief del
 castellerie, ilh l'amendat et reconpensat des vi^{xx} et x boniers de terre gisans
 en la paroche de Geneffe, qui furent rajoins ^d alle dit ^e castellirie ^f; et c et
 15 v de ces vi^{xx} et ^g x boniers, ilh en tenoit de trois saingnors en fief, se
 raquest ^h à eaz l'omages : assavoir qu'il en ⁱ tenoit trent chink boniers de

^a Ainsi AGQ, BJY enf. chev., C filz chev. — ^b Selon BJY, C Roson, AG Ruzut. — ^c Sa. mesme —
^d B rajons. — ^e A alle adit. — ^f B castelerie. — ^g A e. — ^h BC raquist. — ⁱ BQ n'ont pas en.

¹ Outre ces quatre enfants, empruntés par Hemricourt à la « source primordiale », il est établi qu'une fille de Libert de Geneffe, du nom de Marguerite, fut mariée avec Robert de Corswarem. Veuve en 1258, elle vivait encore en 1255 (*Chartes de la Paix-Dieu*).

² Baudouin de Geneffe, chevalier, apparait en même temps que son père, dans une charte de 1220; sire de Jeneffe et châtelain de Waremme, on le rencontre ensuite dans de nombreux documents, de 1227 à 1248, date de sa mort (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 187, 236 à 477. DELESCLUSE et BROUWERAS, *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*, 137). Maréchal de l'évêché de Liège de 1233 à 1237 (PONCELET, *Maréchaux*, p. 27); châtelain et avoué de Waremme en 1258 (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 74), il scellait d'un sceau équestre, reproduit dans l'ouvrage de M. Poncelet. Ermentrude de Monferrant, qui était sa veuve dès le 22 novembre 1248 (*Codex diplomatique*), lui survécut jusqu'au 28 juillet 1237, témoin sa pierre sépulcrale, dont une reproduction fidèle figure dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIII, p. 48, et qui porte l'inscription suivante : *Ci . gist . dame . Ermentrus . dame . de . Geneffe . chastelaine . de . Waremme . elle . moru . lan . del . incarnation . nostre . sangnur . M° . CC° . L° . VII° . III° . Kl . daost . Priis . por . li .*

³ Rigaud de Jeneffe était doyen de Saint-Jean dès le 8 avril 1255. Il est cité encore en 1295 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 517), puis le 2 août et le 11 septembre 1303. Pierre de Failly, son successeur, est mentionné dès le 23 juin 1304 (*Note de M. Lahaye*).

saingnor de Jaces, et xxxv de saingnor de Lintres, et xxxv de monssaignor Johan de Geneffe, ensy que je ay veüt et proveit en livre de chatre de Saint Lambier ¹.

774. Ly dis messires Libier Butoir, ainsneis fis do dit monssaingnor Badewiens, saingnor de Geneffe ², out une filhe tant soilement, mariée ³ à monssaingnor Jakeme, saingnor de Cleremont et d'Esteneur ^{a 3}, dont ilh issirent messires Libier Butoir, sires de Cleremont ^{b 4}, messires Symon, ses

^a Sa. G esceneur, QJ ess., C ass. — ^b Sa. Clier.

¹ Cette vente se fit par acte du 5 octobre 1236 et se trouve, en effet, transcrite au *Liber chartarum*, n° 469. Trois autres chartes relatives à cette affaire, entre autres la quittance de Baudouin de Geneffe et l'acquiescement du chevalier Jean de Lintre dit Briene, y sont transcrites également (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 367 à 371).

² Libert, dit Butor ou Butoir, sire de Jeneffe, est mentionné en 1248, 1260 et 1264 (*Codez diplomaticus*; DELSCLUSA et BROUWERS, ouvrage cité, p. 300; *Cartulaire du Val-Benoît*, 176). En 1261, il fut l'arbitre choisi pour réconcilier le couvent de la Paix-Dieu avec les enfants du chevalier Guillaume de Corswarem (DELSCLUSA et BROUWERS, *ibidem*, 317, 419). Marie, sa femme, dont l'origine n'a pas été déterminée jusqu'ici, mourut le 50 novembre 1279 et fut enterrée dans l'église de Jeneffe (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XI, 118).

³ Jacques de Clermont, qui en 1234, 1235, avait encore sa mère et n'était pas chevalier (*Flône*, n° 44, 46), est qualifié en 1245 comte de Clermont (*Val-Saint-Lambert*, n° 180) et devait être, dès lors, l'époux d'Ide de Velpen, avec laquelle il vivait encore en 1261 (*Flône*, n° 90). Godefroid et Jacques de Flepe (Velpen) sont désignés comme ses neveux en 1264 (*Val-Saint-Lambert*, n° 277). Je le rencontre pour la dernière fois en 1276 (*ibidem*, n° 354, car le n° 360 doit être daté de 1271, selon la remarque faite ci-dessus, page 95, note 1). Ce seigneur fut père de deux fils : Jacques et Louis, sire de Harzée. Jacques de Clermont est dit, dès 1262, fils aîné du seigneur de Clermont (*Flône*, n° 94). Deux chartes originales (*Val-Saint-Lambert*, n° 301, 302) le qualifient en même temps seigneur de Jeneffe, preuve que son mariage avec Marie de Jeneffe était dès lors accompli. En 1282, il est seigneur de Clermont et de Jeneffe (*ibidem*, n° 371); de même en 1293 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 309). Il mourut le 17 mai 1293, et Marie de Jeneffe, le 28 juillet 1311, d'après les épitaphes qui existaient autrefois dans l'église de Jeneffe et qui furent recueillies par un curé de la localité.

⁴ Liber Butor, fils du seigneur de Clermont, 1285, 1291 (*Val-Saint-Lambert*, n° 380; *Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 344, date corrigée). Chevalier et seigneur de Clermont, 1298 (*Val-Saint-Lambert*, n° 408). Sire de Clermont et d'Awans, 1504 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 41). Relève, vers 1312, le château d'Esneux (GALSLOOR, *Feudataires*, 194). Est en 1315 mambour de la terre de Rochefort (КРАТН, *Chartes de Saint-Hubert*, I, 472. Il figure encore dans le même ouvrage, page 490, et il faut biffer de la table les mots *lez-Walcourt* qui suivent le nom de Libert de Clermont, page 713). Signataire en 1316 de la Paix de Fexhe, Libert Butor de Clermont vivait encore en 1324 (PONCLET, *Fiefs*, 292).

freires, qui morit sains hoir ¹, et une filhe, mariée à monssaingnor Franke delle Roches, avoweit de Fleron ².

775. Ly sires de Cleremont deseurnomeis soy mariat alle filhe do sain- (Sa. 230)
gnor d'Awans, qui morit alle pongniche à Lonchiens; s'en furent unk fis et
8 trois filhes. Ly sis fut nomeis Corbeaz; se fut sires de Cleremont, d'Awans
et d'Esteneur ^{a 3}, et soy mariat à damoyelle Maroie, filhe monssaingnor
Colar Bakenheme, chevaliers, qui fut sornomeis delle Crexhan, par tant
qu'il demoroit en le maison c'on dit le Crexhan, à Liege, en laqueile ilh
avoit lonctemps vendut vin, car ilh estoit ^b viniers anchois qu'il presist
10 l'ordenne de chevalerie ⁴; avoek laqueile femme ly dis Corbeal prist tres
grande somme d'argent et possessions plusseurs; et orent une filhe tant
soilement, nomée Angnès, qui est à present abbeisse de Milen, deleis Sain-
tron ⁵; car ly dis Corbeaz soy governat sy petilement et tant indiscretement
qu'il morit povres et que, alle jour de son trespas, ilh n'avoit roy d'iretage
15 ne chevanche nulle ⁶; et avoit le nom qu'il estoit ly plus sages so l'atry
conseilhe et qui miese savoit parleir et conseilhier delle loys que nus atres
de ce paais.

(Sa. 237)
f. 131 v

^a Sa G esceneur, QJ ess., C ass-. — ^b D'après CQGJY, A esto, Sa. est.

¹ Simon de Clermont épousa Ailid de Harduémont, avoueresse de Huy, et mourut vers 1513 (Voyez page 122, note 1).

² Voyez DE HARENNE, *Le château de la Rochette*, p. 46.

³ Humbert Corbeau de Clermont, qualifié de *primogenitus domini Liberti quondam domini de Cleromonte et de Awans*, vend à l'évêque de Liège, pour 2400 livres tournois, l'avouerie des villages d'Awans et de Lonein, relevant en fief de l'abbé de Prüm, au diocèse de Trèves. L'acte en fut dressé à Huy le 26 janvier 1350, par devant deux notaires et de nombreux témoins. ColarJ du Croissant, beau-père du vendeur, qui très probablement avait sur ce domaine une forte hypothèque, intervient aussi à l'acte et promet de le faire ratifier par ses enfants. Le 27 août de la même année, Humbert Corbeau fait relief de sa seigneurie de Clermont (fief de Thierry, sire de Rochefort), et déclare la transporter de même à l'évêque Adolphe de la Marek (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 529 et 559). Trois ans plus tard, l'évêque cède à Humbert Corbeau plusieurs rentes sur les revenus de Jupille et du bailliage d'Amercœur, en déduction du prix de vente du château de Clermont (*ibidem*, 403).

⁴ Voyez ci-dessus, page 283, note 3.

⁵ Agnès de Clermont était abbesse de Milen en 1396 et 1400. La liste de ces abbeses, publiée par WALTERS (*Notice historique sur l'ancienne abbaye noble de Milen*, p. 59), est très fautive.

⁶ M. Simonis (*La seigneurie et comté d'Esneux*, p. 21) constate, en effet, que Humbert Corbeau avait vendu aussi la seigneurie d'Esneux.

776. Item, ly ainsnée sereur do dit Corbeal fut mariée à monssaingnor Johan, avoweit de Liers, qui portoit d'argent à une crois d'azure; et en furent plusieurs enfans, assavoir Biertran, Butoir, Johan, Rigaut, et damoy-selle Aely, et des nonnains plusieurs. Ly deseurnomeis Biertran et Rigaut, qui furent beaz et bons escuwiers, ilh morirent sains marieir. Et ly dit ⁵ Butoir, qui riens ne valoit, soy mariat à Hacourt, dont i sont plusieurs enfans; et, d'eaz, trovereis tot la genealogie chi devant, en capitle parlans de monssaingnor Ameyle de Lexhy ¹.

f. 152 **777.** Item, ly seconde filhe do saingnor de Cleremont fut mariée à monssaingnor Ernus de Houssinbur, ckevalier, doqueil vos trovereis l'ystore ¹⁰ chi devant, en capitle faisant mention de monssaingnor Ernus, freires à monssaingnor Otton, saingnor de Warfezéez, doqueile monssaingnor Ernus vos trovereis la gyste tantoist après le capitle faisant mention des diiez enfans do secon mariages le saingnor de Warfezéez ².

778. Item, ly tirche filhe do saingnor de Cleremont fut mariée à mons- ¹⁵ saingnor Johan, le viez voweit de Horrion, saingnor do ^a Pas Saint Martien, qui portoit les armes de Hozemont : d'or à on satoir de geules, et estoit de droit stokage de Hozemont ³. Ilh out on fil beal et bon, et une filhe, mariée à Adan delle Byste de Saintron ⁴, dont ilh est Crystian delle Byste, maintenant vivant, qui at des hoirs. Ly beaz voveis deseurnomeis ⁵ morit alle ²⁰ bataille à Thorynes, en serviche chez de Liege, qui furent desconfis par leur saingnor, l'evesque Englebiert delle Marche, et fut marieis alle filhe

^a *QJY* du, *CBG* de.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 529 et 550.

² Voyez paragraphe 71.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 448.

⁴ La terre seigneuriale de Ter Biest, près de Saint-Trond, a toujours été possédée par des familles nobles. Adam van der Biest ou delle Byste, comme l'écrit Hemricourt, vivait en 1520, 1521 (*PONCELET, Fiefs*, 257, 282).

⁵ Hemricourt oublie de nous dire le prénom de ce bel homme. Il se nommait Libert Butor ou Butoir, comme son aïeul maternel. La bataille de Tourinne fut livrée le 21 juillet 1547.

monssaingnor de Mokynes ^a, deleis Tongres ¹; s'en fut uns fis, nomeis messires Libiers Butoirs, avoweit de Horrion, chevaliers ², qui prist à femme la filhe monssaingnor Ernut de Charneur ^b, chevalier, esquevin de Liege, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant des Surllet ³; s'en fut uns fis, marieis alle filhe Johan Peveréal, le cangeur, qui morit sains hoir ⁴. Et ly dis messires Libiers soy remariat, la seconde fois, alle filhe monssaingnor Johan d'Oborne ⁵; s'en sont dois filhes, dont ly une est mariée à monssaignnor Rysake de Nayvaing, et ly atre alle fil Wilhelmes de Stroit, l'ostelhier de Saintron ⁶.

10 779. Item, do dit Adan del Byste est uns fis, nomeis Crystian,

^a Ainsi BAGJY, Q Makynes, C Momerklone. — ^b Sa. -neuz.

¹ Je me suis expliqué ci-dessus, page 203, note 2, au sujet de Mokyne ou Mulken, près de Tongres. Aucun document ne me permet d'identifier avec certitude la personne ici en cause. Deux chevaliers de Mulken, les frères Gilles et Godefroid, vivaient à cette époque et ont laissé des filles : je présume que nous avons affaire à une fille de Gilles de Mulken, mort le 29 juillet 1356, dont la veuve Jeanne est mentionnée en 1340 (PONCELET, *Fiefs*, 468).

² Libert Butoir, avoué de Horion, chevalier, fut châtelain de Stockheim de 1366 jusqu'à sa mort, arrivée en 1371. Il était membre du tribunal des Douze lignages, pour le parti d'Awans (DE BORMAN, *Mélanges Kurth*, I, 476).

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 620.

⁴ Libert Butoir, avoué de Horion (troisième du nom), relève, le 48 mai 1371, à la Cour féodale de Liège, le fief delle Royde (c'est-à-dire Roye, près de Mulken), qui lui était échu par la mort de son père (n° 44, fol. 37). En 1381, il relève à la même cour la seigneurie de Nieuwdorp, autrement dite Waterseheid, sous la paroisse de Gheneck (BORMAN, *Seigneuries féodales*, 298). Il mourut sans descendants légitimes, le 45 mai 1386, et fut enterré à Horion-Hozémont (NAVEAU, n° 880). Alide Peveréal lui survivait encore en 1398.

⁵ Le second mariage du chevalier Libert Butoir avec Jeanne d'Oborne doit se placer vers 1364. Il existe, en effet, une lettre du pape mandant à l'évêque de Liège d'accorder les dispenses nécessaires au mariage entre Libert Boitocr *miles* et Jeanne, fille de Jean de Bo... Cette lettre, malheureusement, ne porte d'autre date que d'être de la deuxième année du pontificat d'Urbain V (6 novembre 1363-8 novembre 1364) (*Reg. Aein.*, n° 457, fol. 478, compulsé par D. U. Berlière). Restée veuve en 1374, Jeanne d'Oborne convola avec le chevalier Robert de Louvain (Voyez ci-dessus, page 214, ligne 4, et paragraphe 679). Chargée de dettes du chef de son premier mari (*oneratus arduis debitis*) et mère de deux fillettes, Marguerite et Jeanne, elle dut subir, en 1372, la vente aux enchères d'une partie de ses immeubles (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 493).

⁶ Les alliances contractées par Marguerite et Jeanne de Horion sont mieux indiquées ci-dessus, au paragraphe 679.

qui est avoweit de Horion et sires do ^a Pas Saint Martin et at des hoirs ¹.

f. 152 v
(Sa. 238)

780. Item, la dit voveresse de Horrion, fille do saingnor de Cleremont, soy remariat à Lowy de Sefawe ²; s'en furent dois filhes, dont ly une fut mariée à Renart Malquerant d'Abééz ³, s'en sont ly hoirs; et ly atres, nomée ⁵ damoyselle Aely, fut beghine. Encors soy remariat la dit voveresse, la tirce fois, à Radout, fil monssaingnor Thiry le Bron de Flemale ⁴, qui estoit do linages de Hamale; s'en est une filhe, mariée alle voweit de Streel ⁵, qui fut uns appiers ^b escuviens, et en sont pluseurs enfans.

781. Item, deveis savoir que, delle filhe monssaingnor Jakeme, saingnor ¹⁰ de Cleiremout, mariée à monssaingnor Franke delle Roche, avoweit de Fleron, issirent dois fis et une filhe, assavoir : Johans, ly voweis, qui soy mariat alle filhe Badewien de Holongne, doqueile vous trovereis tout la generation chi devant, en capitle des Surlés, parlant delle damme de Vellerous ⁶; et ly atres fis fut nomeis Jakemiens, qui soy mariat alle filhe ¹⁵ monssaingnor Badewien de Flemale, chevalier, doqueile ly declaration est escripte en capitle de chez de ^c Hozemont, qui fait mention de monssaiingnor Makaire delle Heys de Flemale ⁷; et ly sereur fut mariée à Johan,

^a QGJY du, CB de. — ^b Ainsi Sa., C appert, A apparies, GMQ appareille, JY aspre. — ^c A do.

¹ Christian delle Biest, échevin de la haute justice de Vliermael, et Renier dit Ryssac de Navaigne, s'en remettent, le 19 juillet 1592, à des arbitres pour terminer leur différend relatif à l'avouerie de Horion et à la seigneurie du Pas-Saint-Martin. Le jugement fut prononcé le 14 octobre suivant et inscrit au registre de la cour féodale. Parmi les nombreux témoins qui assistèrent à ces opérations, le nom de notre chroniqueur se fait remarquer (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 86 et 87).

² Veuve de l'avoué de Horion, qui vivait encore en 1316, Jeanne de Clermont, épousa Louis de Sefawe (ci-dessus, paragraphe 517).

⁵ Voyez ci-dessus, page 150.

⁴ Le 2 décembre 1526, Radoux de Flémale, comme mari et mambour de damoiselle Jeanne de Sefaus, fille du seigneur de Clermont, relève le Pas-Saint-Martin (PONCELET, *Fiefs*, 511).

⁵ Aucun document précis ne me permet de déterminer ce voué de Streel. Contrairement à l'avis de Le Fort, qui lui attribue le nom de Wauthier, je crois que ce fut Lonis, désigné dans plusieurs documents de 1556 à 1568, et dont la veuve, Mabile, vivait en 1570 et 1578.

⁶ Voyez ci-dessus, paragraphe 668.

⁷ Voyez ci-dessus, paragraphes 523 et suivants.

Panneit ^a, de Vileir en Condros, deleis Hodires; s'en est issu ^b Johan de Vileir, castelains de ban de Sprimont, qui at plusieurs enfans delle filhe Wilhelme de Graz, cangeur de Liege ¹.

782. Vos aveis chi devant entendut cheaz qui sont issus de monssaignor Libier Butoir, ainsneit fil monssaingnor Badevien, saingnor de Geneffe; sy deveriens ordinément recorder de monssaingnor Gerart Tatart, secon fil do jadis monssaingnor Badewien, mais nos n'en sumes nint bin informeis; sy nos en deporterons juxes à tant que nos en aiiens ^c plainne information, et retournerons à monssaingnor Wilhelme, qui fut sires de Jehaing ² et tirs fil do jadis monssaingnor Badewien le viez. f. 133

783. Chis messires Wilhelmes out dois fis. Ly uns fut nomeis messires Badewiens, et ly atres messires Ameyles de Mouhien, et ne portent nint les armes de leur taion, anchois encargont à porteur les armes d'Awans, assavoir vairiiet d'argent et d'azure, et y adjostont, par difference, 1 lion rampant de geules, et cryont Domartin, ensy que leurs bons predecesseurs avoient faite, car ly saingnorie de Geneffe ne leur estoit point demorée, anchois appartenoit à monssaingnor Libiert Butoir, leur oncle, et, après, à cheaz de Cleiremout; mais, après ce, revint ly saingnorie de Geneffe al bon castelain chi après nomeit, par acqueste faite à cheaz de Cleiremout deseur-
15
20 nomeis. (Sa. 250)

784. Ly devant nomeis messires Badewiens fut castelains de Waremme ³ et out trois fis. Ly ainsneis fut nomeis messires Wilhelmes, ly beaz et ly

^a B ainsneit. — ^b est iss. partout, sauf B issit. — ^c Sa. ayons.

¹ Guillaume de Grâce, changeur de Liège, était en 1581 receveur général de l'évêché, et fut en 1586 échevin de la souveraine justice (DE BORMAN, I, 252). Son gendre, Jean de Villers, châtelain de Sprimont, fut le père de Guillaume de Villers, échevin de Liège de 1453 à 1455 (*ibidem*, 352).

² Guillaume de Jeneffe, chevalier, était en 1261 châtelain de Waremme : il est cité immédiatement après son frère aîné (DELESCLUSE et BAAUWERS, *Henri de Gueldre*, pp. 518, 520). Outre Baudouin et Ameile, ses deux fils ici rappelés, Guillaume de Waremme paraît avoir eu une fille, damoiselle Catherine, qui était en 1276 moniale au Val-Benoit, et un autre fils, Jean, mort sans postérité (*Cartulaire du Val-Benoit*, 221).

³ L'existence de ce châtelain, qui doit se placer dans la seconde moitié du XIII^e siècle, ne saurait être mise en doute, mais aucun document ne m'a permis de l'attester.

bons castelains, qui fut, à son temps, ly plus poissans chevaliers de corps, ly plus vailhans, ly plus beaz et ly plus fors chevaliers ^a qui fuist en l'evesqueit de Liege et qui plus poissamment servoit ses saingnors en armes ¹.
 f. 133 v Che fut chil qui, après le mort do saingnor d'Awans, entreprist *le fait* ^b et fut ly souveraine capitainne de chez d'Awans, et qui perseverat tout son ³ vivant. Ilh acquist la saingnorie de Geneffe à chez de Cleiremout et soy mariat à Liege, alle sereur monssaingnor Gerart Surlet, chevalier, de laqueile ilh out dois fis, assavoir monssaingnor Badewien et Wilhelme, qui morirent alle batailhe à Nyerbonne, deleis Huy, en service chez de Liege, alle encontre del évesque Aoust ^c delle Marche. Ly dis Wilhelmes ne fut ¹⁰ nint marieis. Et, do dit monssaingnor Badewien, trovereis les hoirs chi devant, en la genealogie de chez de Haneffe ².

785. Ly dois freires do vailhant ^d castelain deseurnomeit furent nomeis messires Ernus de Jehaing et ly atres Butoir, qui furent andois mors alle batailhe à Domartien ³; et d'eaz ne demorat nulle hoir. Ly dis messires ¹⁵ Ernus fut petis, mais ilh estoit tenu pour le plus apier et le plus hardy chevalier qui fuist en la partiie de chez d'Awans.

786. Item, est assavoir que messires Ameiles ^e de Mouhiens, freires ^f à monssaingnor Badewien, le viez castelains de Waremme, out pluseurs enfans, fis et filhes. Ilh out trois fis vailhans et hardis, demorans ensemble ²⁰ en la tour de Mouhien ⁴, pour les morteile faites do paiis; se furent si pres

^a *Sa. omet de corps ... chevaliers.* — ^b le f *seulement dans C.* — ^c *D'après AGB, C Adoulff, Q Adulphe, ε manque.* — ^d *A vailhaint.* — ^e *A Ameileis* — ^f *A ajoute encore freire.*

¹ Tout a été dit sur Guillaume de Jenaffe, châtelain de Waremme, dans l'article que lui a consacré M. PONCELET (*Maréchaux*, pp. 103 à 108). Rappelons seulement qu'il fut sénéchal ou drossard du comté de Looz, de 1518 à 1520. Veuf de la demoiselle Surlet, notre châtelain prit-il une autre femme? Il faut l'admettre, en présence d'un texte inédit du Val-Notre-Dame, où il est question de « dame Agnès de Gaule, veuve monsaingnor Wilhiame, chastellain de Waremme, chevalier », laquelle habitait Huy en 1549.

² Voyez paragraphe 192.

³ La bataille de Donmartin fut livrée le 25 août 1525.

⁴ Mouhin est une dépendance de Waremme. La tour forte, qui servait de demeure aux frères de Mouhin, n'existe plus qu'à l'état de souvenir (DELVAUX, *Dictionnaire géographique*, II, 596). Ameil, Rigaut et Jean de Mouhin, qui vivaient en 1516, furent tués le 20 mai 1527 (DE RYCKEL, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, V, 146).

despiiez et waities, entre le tour et le stavele de leurs chevaz, qu'il furent tuweis, et Rasses de Waremme avoekes eaz, par le saingnor de Momale, monssaingnor Conrar de Bierlouz, et plusieurs atres delle partiie chez de Warous. Nequident, ly hoirs en sont à present, et orent une sereur, mariée à Johan de Vaz, cangeur ^a de Liege ¹, dont Rigauz de Mouhien et Watier sont estrais, qui ne puelent faer nulle grant serviche à leurs amis. 1. 134

787. Puyque nos avons à nostre melheur avis deviseit chez et celles qui sont issus de monssaingnor Badewien, ainsneit fil monssaingnor ^b Libier, saingnor de Geneffe, nos dirons chi après do secon fil, nomeit monssaingnor Robiert, saingnor de Lymont. Chis sires de Lymont fut banérés et gist az Freires Meneurs à Liege ²; sy fut ly uns des ^c plus preuz des Hesbangnons à son temps, et prist on tot noveal blazon par ^d ly, car ilh encargat à porteur d'argent à on lywon de geules, à on ourle semechiet ^e de kachalles ^f d'azure, et criat Geneffe. Ilh out dois fis à chevaliers. Ly ainsneis fut nomeis messires Bades, et ly atres messires Rigaz, qui out à femme damme Katerine, filhe saingnor Lowy Surlet le viez. Chis messires Rigaz morit sains hoir. Et ly dis messires Bades out on fil, nomeit monssaingnor Symon de Herbais, et out plusieurs filhes, dont pluseurs persones sont estrais. (S. 7. 300)

788. Ly dis messires Symon out trois fis, assavoir monssaingnor Wery de Lymont, qui clochoit ³, monssaingnor Symon de Herbais ⁴, et on atres dont je ne suy nint infourmeis.

^a Selon CBJY, AGQ le cangeur. — ^b Ainsi CQAG, Sa. f. de m^r. — ^c Sa. de. — ^d A par, Sa. por, CQG pour. — ^e B semenchiet. — ^f Ainsi AGC, B kackalles, Q^e cocquilles.

¹ Aelis de Mouhin, femme à Jehan de Vaulx, et ses enfants, relèvent à Liège le 8 mars 1541 (PONCELET, *Fiefs*, 465).

² Robert, frère des chevaliers Baudouin de Jeneffe et Arnold d'Oreye, est mentionné avec eux en 1238 (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 74). Il est encore signalé en 1230 et en 1243 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 289, 414). Le *Recueil de Van den Berch* (manuscrit du comte de Grünne, p. 157), nous a conservé le texte de l'épithaphe signalée par Hemricourt dans l'église des Frères-Mineurs et fixant le décès du chevalier Robert au 18 septembre 1276.

³ Eueyer en 1521, Wery de Limont scelle le record sur les droits de l'avoué de Hesbaye. Il est chevalier en 1554, quand il scelle avec le parti d'Awans la Commission de la Paix. Encore en vie en 1549 (*Commission royale d'histoire*, t. 78, p. 49).

⁴ Le 18 août 1538, « Symon de Herbais, miles », s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à

f. 154 v **789.** Do dit monssaingnor Wery trovereis la declaration ^a chi devant, en capitle parlant des filhes monssaingnor Rasson, ainsneit saingnor de Warfezéez, là ilh faite mention de monssaingnor Johan de ^b Lardier, dont ly dis messires Werys out la filhe ¹.

790. Item, do dit monssaingnor Symon de Herbais fut messires **s** Symon ², messires Johans, ses freires, qui morit sains hoir ³, et Pietres, et Badewien, qui morit assy sains hoir ⁴. Ly dis messires Symon ly jovenes (Sa. 261) out dois fis, Symon ⁵ et messire Johan ⁶. Ly dis Symon est mors sains hoirs.

^a Ainsi CBQ, AGM declination. — ^b CBQJY de, A do, G du,

servir le duc de Brabant avec six hommes probes et honnêtes dans la guerre contre l'Angleterre et la France (*Chartes de Brabant*, n° 554; DE RAADT, II, 66).

¹ Ci-dessus, page 87.

² Le 4 décembre 1588, Simon de Herbais, chevalier, relève une cour, maison, courtil à Beauvechain, par transport de Jacques de Lattre, qui l'avait relevée par succession de J. de Chaîne, son frère (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 115 v°). Le 1^{er} décembre 1566, le même relève une cour, maison, courtil, ... à « Chiencis » (*Ibidem*, n° 41, fol. 5 v°). Prisonnier à Basweiler en 1571, il obtient 4021 moutons (*Chartes de Brabant*, n° 3758, DE RAADT, III, 66), il achète à Jean Boileau de Mons une rente de 20 livres tournois sur le village de Maret, près d'Orp-le-Grand, et en fait relief à la cour féodale de Brabant en 1580-1581 (*Chambres des comptes du Brabant*, reg. 17, 144, fol. 149). Il épousa, en premières noces, Désirée de Dhuy, dame de Dhuy et de Bayart, fille de Jean, chevalier; en secondes noces, par contrat du 27 octobre 1562, Imaine, fille de Jean de Wavre, chevalier, seigneur de Pamele, Percke, Ledeberge, Elewyl, et de Catherine Swaef. Il mourut vers 1585.

³ Jean de Herbais, chevalier, reçu bourgeois de Bruxelles en 1559 (TAALISA et WAUTERS, *Canton de Jodoigne*, 242), fut tué à la bataille de Basweiler. Messire Simon donne quittance le 5 mai 1578 de la somme payée par le Brabant pour la mort de « sire Jean d'Herbais », son frère (*Chartes du Brabant*).

⁴ « Baldewyn de Harbais » tenait en fief du Brabant les biens de ten Broke (Broncke, près de La Hulpe), contenant environ 120 bonniers à Overysse, qu'il releva en 1567-1568 et auxquels il renonça en faveur de « Katherine de Harbays, fille de messir Simon », laquelle le releva le 5 juillet 1584 (*Cour féodale de Brabant*, reg. n° 4, fol. 255).

⁵ Symon de Herbays, fils messire Symon de Herbays, chevalier, par succession de dame Désirée, fille de messire Jean de Duys (*Chambre des comptes du Brabant*, n° 17, 144, fol. 156). Il épousa, vers 1588, Catherine de Berzéc, fille de messire Bastin, chevalier, laquelle releva à cour féodale du Brabant, le fief de Bayart, dont son mari lui avait fait don (*ibidem*, fol. 242). Dès 1590, Catherine était veuve; elle fut femme, en secondes noces, de Gérard de Bos.

⁶ Jean de Herbais, écuyer en 1584, 1592, était chevalier quand notre chroniqueur écrivait. Celui-ci ne connaît pas sa femme : ce fut Isabelle d'Enghien, fille, d'après le comte P.-A. DU CHASTEL (*Généalogies Tournaisiennes*, II, 17), de Colard d'Enghien, chevalier, seigneur de Kestergat, et de Jeanne Brnninex. Il mourut jeune, laissant deux fils : Pierre et Jean, qui continuèrent la descendance.

Et ly dis messires Johan est marieis; sy porat bin avoer des hoirs à planteit. Et orent une sereur, mariée à monssaingnor Waltier, saingnor de Gochoncourt ¹, dont i fut messires Watiers, qui out la damme de Mokynes ^a, filhe Wilhelme Prost ²; se morit sains hoir.

8 791. Item, ly dis Pietres, freires à moussaingnor Symon de Herbais ly juvenes, at quatre fis, demorans à Wynes desoir Landres, en Braybant ³, et une filhe chevaleresse. Ly uns des fis, nomeit Waltier, at de noveale pris à femme damoysele Johanne, filhe monssaingnor Godefroit de Blehen, saingnor d'Abéez, chevalier ⁴. Ly atres trois freires ne sont nint marieis. Et ly
10 damme fut mariée alle saingnor de Donghiert ⁵; s'en at des beaz enfans pluseurs. Et de ceste meïsmes estration sont Butoyr de Lymont et sy enfans, Weris Macoir de Rocour ⁶, ses freires, et leurs hoirs, ja soice que je ne sace de greit en greit declareir les proïsmes. Et vos dis veritablement que, d'antiquiteit, fut une des sereurs de Lymont mariée à Liege, dont ly
15 hoirs saingnor Johan de Holongne, ly vinier, dit delle Roze ⁷, issirent, assavoir ly bon chantres de Saint Denis, nomeit messires Wilhelmes delle

l. 135

^a Ainsi BQAGe, C Moriamez; *cf.* paragraphes 332, 336 et 778.

¹ Ce seigneur de Gossoncourt (près de Tirlemont), fut Walter de Golart, dont il a été dit un mot page 308, note 1, et qui était encore assez jeune en 1346. Le texte de Hemricourt montre qu'il a été chevalier et père du second et dernier chevalier de Gossoncourt. Mais aucun document ne nous apprend le nom de sa femme. Tout ce que nous savons, c'est que le chevalier Jean de Herbais eut une sœur nommée Catherine, qui fut mariée à Jean, dit Alman d'Ecaussines (*Schauchinnes, Scassinnes*), écuier, en 1385, 1390, chevalier en 1395. Était-ce la même ?

² Voyez ci-dessus, page 205, note 2.

³ Overwinden et Neerwinden, près de Landen.

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 45.

⁵ Ide de Herbais, mariée à Louis de Dongelberghe, chevalier, sire de Dongelberg, combattant de Basweiler.

⁶ Weri, fils de Maleoir de Rocourt, dit le Gros Wery, maire de Rocourt en 1362 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 369, 391, 452). Damoiselle Marguerite était sa veuve en 1365 (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 389). Ce dernier document ou le dernier cité ci-dessus, doit avoir été mal daté.

⁷ Jean de Saint-Martin ou de Hollogne, dit delle Rose, était en 1281 homme de la cour allodiale, devint l'année suivante échevin de Liège et le resta jusqu'à sa mort, arrivée au Mal-Saint-Martin (1312) (DE BORMAN, I, 93). Dame Marie est signalée comme sa veuve en 1313 (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 271).

Roze ¹, qui, de honorable et riches abbit et estat, passat tos les canonnes des ^a secondaires engliese ² de Liege, et out on freires canonnes là meïsmes, nomeit Jakemars de Holongne ³, et une sereur, mariée à monssaingnor Alixandre de Saint Servais, chevalier, esquevin de Liege ⁴, dont ly hoirs sont à present.

5

(Sa. 262)

792. Ors dirons do tirs fil monssaingnor Libier, saingnor de Geneffe, qui fut nomeis messires Ernus, sires d'Orelhe ⁵. Ilh out une filhe tant soilement, qui fut mariée à monssaingnor Adan ⁶, fil à monssaingnor Ywen de Monferan, qui out les onze filhe hautement mariée, ensy que chi après vos sierat declareit ⁷. Ly dis messires Adans out siiez fis, assavoir monssain- 10

^a A de.

¹ Guillaume delle Rose était chantre de Saint-Denis en 1328, 1347 (BORMANS, *Cartulaire de Saint-Denis*, nos 103, 153). Il parait avoir été le second des fils.

² Les églises secondaires de Liège sont les collégiales de Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Paul, Sainte-Croix, Saint-Jean, Saint-Denis et Saint-Barthelemy. Seuls, les chanoines de la cathédrale de Saint-Lambert formaient le elergé primaire.

³ Jacques de Hologne était chanoine de Saint-Denis dès 1313 (acte cité, note 7 ci-dessus). Trois chartes de 1326 (*Val-Benott*, pp. 377, 381, 383) le désignent comme étant en outre écolâtre de Saint-Martin. Il vivait encore en 1347 (*Saint-Denis*, n° 131), mais plus en 1350, d'où il suit que la date citée par M. BORMANS (*Saint-Denis*, p. 87, note) est erronée, à moins qu'il n'y ait eu un autre Jacques de Hologne, chanoine de Saint-Denis. Le pape Clément VI, en effet, par lettre du 31 mai 1350, dispose de sa prébende à Saint-Denis, puis d'une autre à Dinant, où notre Jacques était chanoine et pré-chantre (DOM BERLIÈRE, *Clément VI*, nos 1983, 2438).

⁴ Catherine de Hologne était, en 1333, veuve d'Alexandre de Saint-Servais, chevalier, et échevin de Liège de 1324 à 1330. Outre ces trois enfants, il y en avait une quatrième, Hélène, femme de Pierre Boveal, aussi échevin de Liège, de 1312 à 1321 (DE BORMAN, I, 109, 433).

⁵ Voyez paragraphe 772, *in fine*.

⁶ Une charte originale de l'abbaye d'Oriente, datée de 1240 (incorrectement publiée par WOLTERS, *Rummen*, n° 41), nous montre Guillaume, chevalier de Montferrant, vendant à cette abbaye des biens situés à Rummen, du consentement de ses fils Adam et Arnold de Montferrant. Arnous d'Oreille, chevalier, figure parmi les nombreux témoins d'un jugement rendu par l'évêque, siégeant le 29 septembre 1248 (BORMANS, *Cartulaire de Saint-Denis*, n° 50). Il semble bien que le dit Adam ait épousé la fille du seigneur d'Oreye; il est, en effet, désigné comme seigneur d'Oreye en 1236 (BORMANS, *ibidem*, n° 40). En 1262, du consentement de dame Elisabeth, son épouse, Adam, sire d'Oreye, chevalier, cède à l'abbaye de Saint-Trond six bonniers de terre allodiale qu'il avait près de Thys (PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 303).

⁷ Voyez paragraphes 814 et suivants.

gnor Wilhelme d'Oreilhe, monssaingnor Johan d'Oreilhe, Badewien Butoir, Adan¹ et Gerar. Et tous chis freires morirent sains hoirs, excepteit messires Wilhelme², qui out dois fis et une filhe, assavoir monssaingnor Ernus, saingnor d'Oreilhe³, et monssaingnor Johan d'Oreilhe, saingnor de Rumynes, qui, de part sa femme, fut sires de Vellerous.

793. Ly dis messires Ernus out on fil, nomeit messire Wilhelme, qui fut sires d'Oreilhe⁴; et en sont dois fis, assavoir monssaingnor Ernut, saingnor d'Oreilhe⁵, et monssaingnor Wilhelmes, qui soy mariat en Haynau, alle sereur monssaingnor Gerart de Jeumont⁶, dont y sont ly hoirs à present.

¹ Cet Adam d'Oreye, écuyer, vivait en 1294 (*Codex diplomaticus*), et quoi qu'en dise Hemricourt, il a laissé un fils nommé Jean (*Johannes, filius quondam Ade de Oreilhe, armiger*), qui relève le 17 juin 1313 la grosse dime de Rummen, entre Saint-Trond et Halen (PONCELET, *Fiefs*, 14). Mais il est probable qu'il ne fit pas souche.

² Guillaume, sire d'Oreye (en flamand *Urle*) et de Rummen, dans une charte qu'il donne en 1268, cite plusieurs membres de sa famille : « Johannes, frater noster... Arnoldus, dictus de Glinden, avunculus noster... Balduinus de Urle, avunculus noster... Johannes de Arseot, consanguineus noster, milites » (*Cartulaire d'Averboden*, fol. 278 v^o). En 1276, il est présent à un jugement de l'évêque de Liège (PONCELET, *Maréchaux*, n^o 43). En 1283, il est constitué arbitre d'un différend intéressant l'abbé de Saint-Trond (PIOT, *Cartulaire*, I, p. 368). Encore vivant en 1294, il n'était plus en 1298 (*Codex diplomaticus*).

³ Arnold, fils du seigneur d'Oreye, garantit en 1294 le payement de la rente due à sa sœur Alice, religieuse à l'abbaye de Pare (*ibidem*). C'est la seule mention que j'aie rencontré de lui. Il n'est pas douteux qu'il ait été seigneur d'Oreye et père du suivant.

⁴ Guillaume était dès 1318 seigneur d'Oreye et chevalier. Il scelle avec « monsaignour Jehan, son oncle », un acte des échevins d'Oreye (*Charte d'Oriente*, citée par DE RAADT, III, 72). Sa femme doit avoir appartenu à la famille de Rosée, car cette seigneurie passa plus tard à ses descendants, et c'est ainsi aussi qu'il est probablement cité en 1346, comme homme du comte de Namur (PIOT, *Namur*, p. 215; DE RAADT, *ibidem*). Le chevalier Guillaume d'Oreye et messire Guillaume, son fils, sont présents, le 30 mars 1360, à la protestation faite devant l'évêque de Liège et le chapitre de Saint-Lambert, au nom du comte de Namur, relativement à la souveraineté de dix-sept villages (PIOT, *Namur*, n^o 880).

⁵ « Messire Arnolt de Oreilhe, chevalier, fil ainnez de jadis messire Wilheame d'Oreilhe, chevalier », relève le 13 juillet 1370 en fief du comté de Looz, sa seigneurie d'Oreye, telle que ses ancêtres l'ont tenue, par succession de son père (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, p. 99). Il comparut en 1382 à l'acte de réformation. Il a dû mourir assez jeune, car il laisse un fils mineur, Guillaume, qui fait, le 22 décembre 1383, le relief d'Oreye, à l'intervention de Walter de Hodele, son tuteur.

⁶ Guillaume d'Oreye, chevalier, est témoin avec son père à l'acte de 1360 précité. Il obtient en

f. 133 v

794. Item, do dit monssaingnor Johan d'Orelhe, saingnor de Rumynnes et de Vellerous, trovereis tout la generation chi devant, en capitle des Surlés, parlant delle damme de Vellerous qui out les onze filhes ¹.

795. Item, ly filhe monssaingnor Wilhelme, saingnor d'Orelhe, l'ainsneit, fut mariée à Godefroit de Blanmon, escuwers; s'en fut dois filhes, dont ly ainsnée fut mariée à monssaingnor Prommekien ^a de Wotrenges ², dont y sont ly hoirs. Et ly atres sereur morit sains hoir.

796. Nos avons faite declaration des trois fis monssaingnor Libiert de Geneffe; si dirons de sa filhe, mariée à Rozut ³. De ces filhe issit messires Robekien, sires de Rozut, chevalier ⁴, et une filhe, mariée à Ernar de Rolouz.

797. Do dit messire Robekin issit messires Johan, sires de Rozut, dont cilh de Rozut qui sont à present, sont tous estrais.

798. Item, ly filhe fut mariée à Ernar de Rolouz, qui fut freires à monssaingnor Lambier de Vorous ^b, chevalier, et out dois fis, assavoir ¹⁵ messire Henry de Rolouz, chevalier, et Mylars de Vorous ^b. Ly dis messires Henrys portat d'argent à on lion de sable, à on baston de geules, et crioit

^a Ainsi CBQAGZ, J Pomekin, Y Ponneklin. — ^b A Wor.

1374 une indemnité de 710 moutons, pour avoir été fait prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur (DE RAADT, III, 75). Il brise d'un lambel brochant. Sa femme était fille de Guillaume de Barbanson, seigneur de Jeumont.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphes 644 et suivants.

² Prommekien de Wotrenges doit être, à mon avis, identifié avec Brunekin de Wotrenges que j'ai signalé ci-dessus, page 223, note 3.

³ Le Fort nous a conservé le texte d'une sépulture qui se voyait jadis dans l'église des Frères-Mineurs, à Liège, et recouvrant les restes de Libert, chevalier, décédé le 14 janvier 1263 (1264, n. s.), et ceux de Jean de Rosu, chevalier, décédé le 31 août 1296 (NAVREAU, n° 1968). Il considère le premier, comme étant celui qui épousa la fille de Libert de Jenefte; le second, comme petit-fils du précédent. Tout cela est quelque peu conjectural.

⁴ Une copie de 1677, intercalée dans les manuscrits de Le Fort, donne la tombe, ornée de quatre blasons, de Robert de Rosut, chevalier, décédé la semaine avant la fête de Saint-Jean 1290 (NAVREAU, n° 966). Cette tombe se trouvait dans l'église des Frères-Mineurs, à Huy.

Geneffe. Ilh est ensevelis az ^a Freires Meneurs à Liege, à desos do crucefy ^b ¹.
 Ilh out chink fis de son premier ^c mariages, assavoir Henriet ^d de Rolouz,
 qui fut vailhans escuwiers et de haute honneur ², Lybiert, dit Libran,
 Badry, Wilhelmes le Clerc, et Ernar de Taieniers ³. Et, quant messires
⁵ Henry fut veves, ilh soy remariat à une damme qui estoit cuzine al conte f. 136
 de Sames, et out on fil, nomeit Gerart de Ramelo, de ce secon mariage. (Sa. 265)

799. Ly dis Henriés ^e de Rolouz soy mariat à une des filhes damme
 Magriette Surlés, damme de Vellerous, assavoir l'unne des quatres filhes que
 ceste damme avoit eût de Johan d'Achou, anchois qu'elle soy remariast alle
¹⁰ saingnor de Vellerouz, dont elle out encors sept filhes, ensy que chi devant
 soy contint, en capitle des Surlés ⁴. De cest damoysele out ly dis Henriés
 dois filhes. Ly une fut mariée à Johan le Berviers de Saint Lynar. Et ly
 atres, nomée damoysele Ozilhe, fut mariée à Houwechon de Bassynes, dont
 y furent uns fis et dois filhes, assavoir Houwe de Bassynes, qui fut fors et
¹⁵ raddes escuwier, et lonctemps fut bailhiers de Condros, et ^f prist à femme
 damoysele Aely, sereur alle bon monssaingnor Rasses de Gemeppe, et n'en

^a CBG az, A a. — ^b Sa. crucify. — ^c Sa. premier, et de même plus loin. — ^d Ainsi AGQC, Bε Henry.
 — ^e Ainsi AC, BQGJY Henry. — ^f CBQG et, A se.

¹ De cette tombe Le Fort n'a pu tirer que ces mots : *...quondam miles de Rolues... 1289* (NAVEAU, n° 291). Ce chevalier fut présent en 1276 avec « sires Lambers, ses frères », à un remarquable jugement de l'Anneau du palais (PONCELET, *Maréchaux*, p. 195). Ce sires Lambert ne serait-il pas le chevalier Lambert de Voroux, que Hemricourt, peut-être par inadvertance, nous a présenté quelques lignes plus haut, comme frère d'Ernar de Roloux? La première femme de Henri de Roloux, nommée Ozille, fut enterrée dans la chapelle de Roloux. Sa tombe la représentait en manteau fourré de vair et la fait mourir le 25 octobre 1278 (NAVEAU, n° 1226).

² Cinq ou six chartes, allant de 1291 à 1527, nous font connaître Henri ou plutôt Henriet de Roloux, que Hemricourt prise si fort. En 1298 et 1318 il est en plein siège de mariage avec Elisabeth (Isabelle d'Achou), sa femme (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 546, 547; III, 187). Une charte du 10 juillet 1527 fait allusion aux terres « qui furent Henriet de Roulouz » (*Val-Benoit*, p. 588). Il n'était donc plus, à ce moment.

³ « Henri de Roluz, li fis mons^r Henri jadis de Rolouz, chevalier, et ses frères et sœurs, à savoir sont : Wilheame li Braus, Badris, Ernars, damoiselle Isabeau et damoiselle Sibille » (charte du 26 juillet 1291) « Librans, li fis mousingnour Henri jadi de Roluz, chevalier; homme allodial : Badris, li frère Libran deseur dis » (6 octobre 1295, *Robermont*, stock 2, fol. 205).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 642, où l'on trouvera une partie de ce qui va suivre.

sont nus hoirs ¹. Et, de ses dois sereurs, fut ly une mariée à Lambiert, saingnor d'Abééz, doqueile vos trovereis toute la genealogie chi devant, en capitle parlant de sa meire, qui fut filhes do premiers mariages delle saingnor de Warfezééz qui out les xx enfans; sy nos en tairons à cesty fois ¹. Et ly seconde sereur Houwet de Bassynes fut mariée à Gerardin de Vervoy ^a, dont y sont ly hoirs.

f. 136 v **800.** Item, delle atre filhe Henriés de Rolouz, mariée à Johan le Berwiers, trovereis chi après la generation, en capitle parlant do saingnor d'Awans ².

801. Item, Librans, freires à Henriet de Rolouz, do premier mariages, fut marieis à Holongne sour Gayres, et en sont ly hoirs. Et, des atres freires, morirent ly alcons sen ^b hoirs; et, des atres, je n'ay nulle information.

(Sa. 264) **802.** Item, Gerars de Ramelo, fis do secon mariage do dit monssaingnor Henry de Rolouz ³, soy mariat alle sereur monssaingnor Watier, le voweit ⁴ de Huy, qui estoit do sanc de Beafor et de Pitresen ⁴; s'en furent messires Henrys de Ramelo, avoweit de Huy, chevalier, Ernut et Johan de Ramelo, et une sereur, mariée à Johan de Biernar ^c, citain de Liege, et une atres, mariée à Johans de Roseur l'Eawailhe.

803. Ly dis messires Henrys, qui fut beaz chevaliers et fors, encargat les armes de Bealfort de part sa meire, quant ly avoverie de Huy ly

^a Ainsi AGJ, Y Vernois, BQ Vervoz, D Vernoz, C Vert bois. — ^b BC sains. — ^c C Biernaer, ε Bier-nart, Sa. Biernau, GQ manquent.

¹ Voyez paragraphe 45.

² Voyez plus loin, paragraphe 909.

³ Gérard de Ramelot, rencontré ci-dessus, page 122, testa, ai-je dit, en 1525. Agnès de Beaufort, qui était veuve le 10 mai 1524 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 270), convola avec Gilles de Strée, écuyer. Elle tenait du Brabant un fief valant trente livres tournois (GALESLOOT, *Feudataires*, 17, 288, où l'on n'a pas su identifier le nom de Ramelot).

⁴ Pitresen est inexact. Henricourt oublie qu'il a écrit plus haut « do sanc de Beafor et de Lydekerk » (paragraphe 596).

eskeyt et ly atre terres, de part monssaingnor Watier, son oncle ¹; et morit sains hoir; sy que ses freires, Ernut de Ramelo, saingnor de Viersey ^a, fut avoweit de Huy ^b ². Ilh prist à femme la sereur messire ^c Johan le Clokier de Huy, chevalier, à present bailhir de Tuwiens, doze de païs, esquevin de Liege et de Huy ³; s'en est uns fis, nomeis Henrys de Ramelot, qui est avoweis de Huy, marieis alle sereur Gerart Hellien, dit de Fanchons, borgois de Huy ^a ⁴; doqueis ^e Henrys, avoweit de Huy, et delle sereure Gerart de Fanchons est issue une filhe, nomée Johanne, qui est mariée à Conrar de Bonbays, dit d'Andrimont, avoweis de Liers, doqueilz ^f Conrars et delle dit damoysselle Johanne sont yssus dois fis et une filhe, qui sont à present ⁵. f. 137

^a Ainsi BQG, C Vierset, JY Viersay, A Weirsey. — ^b A Huy. — ^c AGQ: mess., B monss., C monsieur. — ^d Voyez la note relative aux dernières lignes du paragraphe 804. — ^e A de quels. — ^f A de quellz.

¹ Henri de Ramelot, chevalier, succède comme avoué de Huy à Walter de Beaufort (voyez page 144, note 4). Il était en possession de l'avouerie en 1341 et 1345 (Galesloot, *Feudataires*, 17; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 33). Marie de Wadrechies était veuve du chevalier Henri de Ramelot le 13 novembre 1333, quand elle demanda le libre choix d'un confesseur (DOM BARLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 360).

² Arnoul de Ramelot, sire de Vierset et avoué de Huy, fut tué en 1371 par Olivier de Centfontaines. C'est incontestablement à Aelis le Cloekier, veuve d'Arnoul de Ramelot, sire de Vierset et avoué de Huy, que se rapporte une petite charte non datée, dont le texte (sans doute écourté) se trouve dans Le Fort et par laquelle cette dame, du consentement de ses filles « demoiselle Sibille, demoiselle Felicitas et demoiselle Aelis, chanoinesse de Nivelles, et demoiselle Ide, chanoinesse de Sainte-Cecyle de Coloine », cède à son fils Henri, voué de Huy, les alleux de Barse, etc. M. le docteur Tihon en faisant usage de ce document, le place au XIII^e siècle (*L'avouerie de Huy et les seigneurs de Beaufort*, 1898, p. 54). Le langage et surtout les mots répétés de « chanoinesse » eussent dû le détromper.

³ Voyez DE BORMAN, *Mélanges Kurth*, I, 176. Depuis l'impression de cet article, j'ai rencontré Jean le Cloekier, comme bailli de Thuin dès 1390, et comme « douze de palis », c'est-à-dire comme juge des Douze lignages, dès 1397. C'est donc à bon droit que Hemricourt lui attribue ces titres.

⁴ Henri de Ramelot, qui devait être assez jeune à la mort de son père, resta longtemps en possession de l'avouerie de Huy, il vivait encore en 1420; mais en 1422 Jeanne de Fanchon est signalée comme étant veuve.

⁵ Conrard de Bonbais, avoué de Liers, et Jeanne de Ramelot, vivaient conjoints en 1416, 1422: il n'est guère probable qu'ils aient été mariés du temps d'Hemricourt. Ajoutons que ce Conrard, bourgmestre de Liège en 1445, 1448, 1454, fut créé chevalier en 1461 par Louis XI (*Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, éd. DE BORMAN, p. 77); dans l'hypothèse qui précède, il eût dû être à ce moment plus qu'octogénaire! Ces motifs, le parallélisme des générations et les raisons pertinentes exposées tout à l'heure, me portent à considérer ce passage comme apocryphe.

804. Et ^a ly dis Johans, ly tirs fis Gerars de Ramelo, fut sires de Ramelo, en Condros, et soy mariat à damoyselle Katherine de Modauls, filhe jadis Anseal de Modaweles; s'en issit dois fis et quatre filhe, assavoir Pirelos, qui fut sires de Ramelo, qui fut marieis à damoyselle Johanne de Haley, filhe jadis Robiert de Haley ^b, dont ilh est uns fis à present, appeleis ⁵ Johan, saingnor de Ramelo, qui at à femme Ysabeal, le filhe messire Johan del Roches, avoweit de Fleron, chevalier, doze de ^c pais et esquevin de Liege ¹; s'en est dois fis à present vivant, de jovenes eage, nomeis Johan de Ramelo et Pirelos, son freires.

805. Ly secons fis Johan de Ramelot, qui fut nomeis Henris de Ramelot, fut marieis en la conteit de Namur, à damoyselle Magritte, filhe ¹⁰ Wilhelme de Lybynes, jadis bailhier de Bovinge ² et castelain de Montegrez ^d, escuwers; mais, de cesty mariage, n'est nulle hoir.

(Sa. 265) **806.** Ly premier filhe Johan de Ramelot fut nonnes de Solier. Ly seconde, nomée damoyselle Angnès, fut mariée à on homme d'oneur, nomeit Rigaut de Jamaing, dont y sont ly hoirs à present. Ly tirche filhe, ¹⁵ nomée Magrit, fut mariée dois fois : ly premier fois, à Johan de Riwe d'Acochez, dont ilh n'est demoreis nul hoir; ly seconde fois, à Gilhekin de Chierdenoir ^e, en Condros; s'en est uns fis, nomeis Thiry de Chierdenoir,

f. 137 v

^a Sa. omet el. — ^b L'examen de la forme, non plus que la critique paléographique, ne révèlent rien de suspect dans le passage qui suit. Seules, des raisons de fond obligent à le considérer comme adventice. — ^c CBQ de, AG des, JY du. — ^d Amsi AG, Q¹ Montegres, Sa. Montengre, C Montaigre, Q²JY Montegniz. — ^e Sa. Cherdenoit.

¹ Jean delle Roche, chevalier et échevin de Liège, a été rencontré ci-dessus, paragraphe 670, où Hemricourt nous a appris son mariage avec la fille du chevalier de Bomale, dont il a, dit-il « planté de jovenes enfants ». Or, nous voyons ici qu'Isabelle, l'une de ces jeunes enfants, est mariée et mère, elle-même, de deux enfants; il est donc de toute évidence que nous sommes en présence d'une addition postérieure à Hemricourt. Le testament du chevalier delle Roche, écrit le 4 mars 1419, rend la chose plus certaine encore; le testateur, à ce moment, n'avait que deux filles mariées : Jeanne, femme de Chrétien delle Biest, avoué de Horion, et Catherine, épouse d'Olivier d'Obay; quant à sa fille Isabelle, qui obtient des biens, cens et rentes à Cipplet, Corswarem, Chaponseraing et Hannesche, elle était toujours célibataire. Jean, sire de Ramelot, et Isabelle delle Roche, vivaient encore en 1446 : Jean, leur fils aîné, mort en 1475, épousa, par contrat du 25 juillet 1455, Mette de Gesves, dame de Goesne. Pierre, le second, se maria en 1455 avec Marie d'Yve.

² Guillaume de Libines, écuier, était bailli de Bouvignes en 1372-1375 (Pior, *Namur*, 304, 309).

qui at à present à femme le filhe Colet Bryfo de Feron ^a, et en sont des hoirs de jovenes eage.

807. Ly quarte ^b filhe Johans, sires de Ramelot, est nomée damoyesel Elys de Ramelot, et est mariée à on borgoyt de Huy, nomeit Alixandres Vavrealz, fil jadis Jakemien Vavereal, maieur jadis et maistres de Huy pluseurs fois; mais, d'eaz, n'est nul hoir vivant demoreis en vie ^c ¹.

808. Item, do dit Johan de Biernar ², qui out une des filhe Gerart de Ramelot, sereur à messire Henris, Ernus et Johan, fut uns fis tant soilement, nomeit Johan de Biernar, qui soy mariat à damoyeselle Juliane, filhe monssaingnor Gilhe Surllet, chevalier; sy trovereis leur lingnie descrite ^d chi devant, en capitle parlant de monssaingnor Rigaut de Beariu ³. Mais, après le decès do viez Johan de Biernar, soy remariat ly damoyeselle sa femme à Johan Languzien de Huy ⁴, dont ilh est Watelés Languziens, maintenant vivans, qui at à femme damoyeselle Magriete, filhe jadis Gilet, le ^e ⁵ bailhier de Chaienéez, dont mention est faite chi devant, en capitle parlant des hoirs monssaingnor Makair delle Heys de Flemalle ⁵. (Sa. 266)

809. Item, delle atre filhe Gerart de Ramelo, mariée à Royseur ^e l'Ayvailles ^f ⁶, n'en ^g est nul hoir demoreis.

810. Et est assavoir que, quant ly dis Gerars de Ramelot fut trespas- f. 138

^a Atsi ABJY, C¹QQ fieron, C² fairen. — ^b A qte. — ^c Atsi AGB; dem. en v. a toutefois été écrit postérieurement dans A; la plupart des manuscrits modernes ont modifié la phrase, de façon à supprimer le pléonasme. — ^d A desp̄cte. — ^e Sa. Royseir. — ^f A dayvailhes, BQG d... également, C leawailhe, JY manque. — ^g AG et nen.

¹ Il est possible que ces deux derniers paragraphes aient aussi subi certaines interpolations. A défaut de documents, il ne m'a pas été permis de m'en assurer.

² Jean de Bernar était fils d'un autre Jean, que nous retrouverons au paragraphe 996. Celui qui nous occupe épousa Agnès de Ramelot.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 598.

⁴ Languzien paraît un nom flamand francisé, probablement *Langhuisen*. En fait, un texte de la cour féodale l'appelle Hannekin Langhen. Il vivait avec Agnès de Ramelot en 1540 (Reg. n^o 40, fol. 249 v^o).

⁵ Voyez paragraphe 540.

⁶ Roysur l'Eawaille a été rencontré ci-dessus, page 271, note 1.

seis, sa dicte femme, madamme de Barche, soy remariat à monssaingnor Gilhe de Stréez, saingnor de Barche de part sa femme ¹, et en furent dois filhes. Ly une fut mariée à Wilhelme, saingnor d'Orgo et de Harwemont ², dont y fut messires Johan, sires d'Orgo, qui soy mariat à damme Maha, filhe monssaingnor Johan d'Argenteal, dont ilh est ly jovenez messires Johan ³ d'Orgo. Et ly atre filhe monssaingnor Gilhe de Stréez fut mariée à monssaingnor Wilhelme de Flemale, chevalier, et n'en est nul hoir ³.

811. Je avoy chi devant doneit à entendre que je deviseroie coment les onze filhes monssaingnor Ywen de Monferan ⁴ furent mariées, ja soice fours de nostre mateire ⁵; mais ilh est asseis necessaires de savoir, affin que ¹⁰ on sache plus parfaitement, qu'il at gran nombre de chevaliers et escuwiers en atre paiis, qui sont des linages do paiis delle evesqueit de Liege et delle correxion des xii jugans les ^a linages deseurdis. Ly promeraine fut mariée alle saingnor de Wezemale, en Braybant ⁶; ly seconde, à castelain de Montengnis ⁷; ly tirche, à monssaingnor Badewien, saingnor de Geneffe, caste- ¹⁵

^a Ainsi AGQJY, Sa. jugans des, C jugeurs des.

¹ Voyez pages 122 et 153.

² Harwemont, qui n'apparaît pas dans les passages que je viens de rappeler, désigne Herbeumont, sur la Semey, canton de Paliseul.

³ Guillaume de Flémalle, chevalier, époux de Marguerite de Strée, a été identifié page 274, note 5.

⁴ Le château de Monferan ou plutôt Montferrant, dont tout vestige et jusqu'au nom même ont disparu, était situé sur la limite qui sépare les communes de Heers et d'Opheers. Je lui ai consacré une courte notice dans *l'Ancien pays de Looz*, 1897, pp. 32 et 41. La présence en plein pays thiois de ce nom éminemment roman est certes anormale. Elle ne s'explique que par l'arrivée, à une époque relativement récente (XI^e, XII^e, XIII^e siècle?), d'un chevalier français allié peut-être à la puissante famille de Heers. Mais il n'existe à cet égard aucune donnée certaine. Les premiers Montferrant que nous connaissions s'appelaient Guillaume (ci-dessus, page 588, note 6), et Ulric, 1240.

⁵ Hemricourt, en effet, sert ici du cadre qu'il s'est tracé de nous présenter uniquement la descendance de Rasses de Donmartin et d'Alix de Warfusée.

⁶ Les savantes recherches de M. Max de Troostembergh sur les sires de Wesemael n'ont pu, jusqu'à présent, établir la certitude de cette alliance, admise toutefois par Butkens, avec la famille de Montferrant. On peut invoquer en sa faveur la parenté signalée ci-dessus (page 526, note 1), entre Arnold de Wesemael et Guillaume d'Oreye, et qui ne s'expliquerait guère autrement.

⁷ Guillaume, châtelain de Montenaken.

lain de Wareme ¹, taïon do bon castelain ^a dont chi devant est faite mention; ly quarte fut mariée à monssaingnor Wilhelme, le viez saingnor d'Awans; ly v^o, à monssaingnor Ystasse, le viez frank homme de Holengnoul; ly vi^o, alle saingnor de Coyterebe, deleis Bruxelles ²; ly vii^o, alle saingnor de Meadrenge ³; ly viii^o, alle saingnor de Gochoncourt, deleis Tinlemont ⁴; ly ix^o, alle saingnor de Haleybeke. Delle x^o, sont issus cheaz de Glennes et de Rycle, en la conteit de Louz ⁵, qui portent d'or à lyon de sable; et, delle xi^o, chilh de Wynes et de Berghines en Braibant, qui portent d'argent à lion d'azure et cryent Wynes, et sont teilement regenereis et poupleis que c'est sains nombre delle bonne chevalerie et des vailhans proydombres qui en sont estrais.

812. Et ly saingnors des linages descurdis, qui vivoient quant ly pais fut faite entre cheaz d'Awans et de Warous, paiïont alle promeraine tailhe de la dicte pais, car je les ay tos en escripte ⁶, assavoir : ly sires de Wezemale ⁷, messires Ernus de ^b Vivirs ⁸, messires Johan de Hale-

^a A castelan. — ^b CBG de, AQ des, e du.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 775.

² Coyterebo = Quaderebbe, aujourd'hui Querbs (voyez WAUTERS, *Histoire des environs de Bruzelles*, III, 497).

³ Meadrenge est peut-être une graphie romane imaginée par Hemricourt pour désigner *Myedreghe*, *Meldreges*, formes anciennes de Meldert ou Maillart, commune du canton de Tirlemont. Le chevalier Iwain de Meldert florissait au dernier quart du XIII^e siècle. Peut-être était-il le petit-fils d'Iwain de Montferrant.

⁴ Sur les seigneurs de Gossoncourt lez-Tirlemont, voyez WAUTERS, *Canton de Tirlemont*, 123 et suiv.

⁵ Par « cheaz de Glennes et de Rycle », il faut entendre ceux de Gelinden, famille de chevalerie, dont un notable fragment généalogique a paru en 1878 dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. XXXII, pp. 152-155; et ceux de Ryckel, appartenant à la deuxième race de ces seigneurs, issue du chevalier Jean Bolle de Brusthem (voyez ci-dessus, page 344, ligne 25).

⁶ Quand les familles organisèrent en 1535 le tribunal des Douze lignages, elles furent obligées de pourvoir, au moyen de « tailles » ou cotisations volontaires, à l'entretien d'un local destiné à servir de prétoire à la juridiction nouvelle. Hemricourt, qui devint vers 1583 clerc-secrétaire des Douze, avait à sa disposition les archives de ce tribunal et c'est là évidemment qu'il a pris les indications qui vont suivre.

⁷ Guillaume, sire de Wesemale, maréchal de Brabant, époux de Jeanne de Beaufort, qui habitait Westerloo en 1338 (VANNÉAUS, dans les *Bijdragen* de 1908, p. 17).

⁸ Arnoul, sire de Wyer et Cosen, cité de 1331 à 1348 (*Commission royale d'histoire*, 3^e série, II,

beyke ¹, messires Ywen de Meadrenge ², messires Gilhes ³ et messires Symons de Coyterebe, et grant nombres d'atres. Et, par tant que ly hoirs des filhes monssaingnor Ywen de Monferan mariéez ^a en l'evesqueit de Liege enteprensent ^b le faix del werre pour le partie cheaz d'Awans, ly enfans des atres sereurs mariéez en Braibant, qui estoient leurs cuziens germains, ⁵ entront ens à leur requeste et servirent le bon ^c castelain de Waremme; dont ly bastars de Wezemale et ly castelains de Montengnis adont vivant ⁴ furent mors, avoek pluseurs atres en son servicc, alle bataille à Waremme. A chely temps, soy conissoient ly parens ly uns l'altre, par tant que cascons avoit besonge de ses proismes pour ly enforchier; et plus grant ¹⁰ f. 139 besonge en avoient ly riches que ly povres, car ilh les convenoit ^d stoffeir et warnier leur fortreces; sy atraioient et blandisoient leurs povres cuzien, et n'astoiient nint hontouz de demostreir et recorder à eaz leur proismeteit et lynages; et ce abelissoit et estoit gran plaisanche à bons, se ^e servoiient volentiers et entreprenoient ^f les grans fais pour le volenteit de leur ¹⁵ corages. Mais, à mon temps, assavoir puis l'an mil trois cens et trente chink, que pais fut faite des linages deseurdis, sont tous chis lynages oblieis ^g, et tout amour, charnaliteit et serviche refroidie, car chevalier et escuwiers des lynages deseurdis n'ont besongne de nul serviche, par tant qu'il ne soy puelent werier, pour le loijen del pais des ^h XII; se n'ont cure de savoir qui ²⁰ sont leur cuziens et n'acotent rins à leurs povres proismes ne ly uns al' atres. Anchois, par mescognissance, soy marient, pluseurs en y at, en

^a B marieis — ^b Sa. entrepr-. — ^c A bom. — ^d Sa. conv-. — ^e BQ et. — ^f Sa. entreprend-. — ^g Sa. oblieis. — ^h A de.

492; 1^e série, XIV, 103), époux de Marguerite de Meldert et père de Henri, sire de Wyer, rencontré ci-dessus, page 228.

¹ Jean de Halbeke, chevalier, scelle en 1354 la Commission de la Paix. Il testa à Halbeek le 12 mars 1359 (Pior, *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 532). Son seccau portait trois fleurs de lys, ce qui le rattache probablement au lignage de Wesemale. Halbeek est une dépendance de Herck-la-Ville.

² et ³ Les chevaliers Guillaume, sire de Wesemale, Gilles de Quaderebbe, Geswin de Godsenbove, Ywan de Meldert et Arnoul van den Wiere, se trouvent parmi les quarante seigneurs brabançons qui scellent le traité de 1339 entre le Brabant et la Flandre (ДИЗКАИСК, *Inventaire des chartes d'Ypres*, II, 111).

⁴ Jean, châtelain de Montenaken, chevalier, tué au combat de Waremme, le 7 juin 1313, époux d'Isabelle de Neufchâteau.

quars ou en tir degreit de proismetit : dont je en nomeroy pluseurs, sy n'astoit pour les hoirs à ablameir. Mais, quant ce vient que ly alcons enchient en dangier de leur honneur ou de prison, ou qu'il ont werre à alcons estrangiers ^a, adont enquerent ^b ilh qui sont leurs parens, et demandent leurs serviches, et les voelent travelhier, et soy voelent d'eaz aydier, qui onk en devant ne les avoient faite honneur, connaissance ne serviche : dont je vous mosteroic sains nombre d'exembles, se ^c n'astoit pour le prolongement de nostre matcire; nintmains, je vous en diray alcons avenus de mon temps et qui ont parfaitement chi leur liwe. Veriteis est que ly conte Thiry de Louz ¹, qui fut uns poissans et redobtés princes à son temps, prist, par caze de jalousie delle abbesse de Blize ² et nint par atre caze, monssaingnor Wilhelme de Bilrevelt, castelains de Montegnis ³, qui estoit ly plus ryches et ly ^d plus redobteis chevalier qui fuist en la conteit de Louz, et ly voloit, de chaleur, copeir la tieste. Ly dis castelains envoiat à ses grans parens et az ^e plus poissans de son linages; mais ilh en fut petitement aydies. Ilh ly sovint de che linages de Monferan, qui est ly drois linages de cry et de blazon de Geneffe; s'envoiat en Hesbaing à dois povres escuwiers alle regart de ses atres gran parens : che fut à Honbier Corbeal de Houlgnoul ⁴ et à Johan de Skendremale, qui après ce fut chevalier ⁵, et leur fist remonstreir ly dangier et perilh là ilh gisoit, et, s'ilh n'astoit tendant sorcorus, qu'il sieroit decoleis. Chis dois escuwiers, qui estoient cuziens asseis prochains ensemble et ja enlongies de proismetit alle dit castelain, entreprisent en eaz ce faixh, sy que chis qui estoient de grant honneur et de grant porkache, et trayrent vers moussaingnor de Liege et vers sa citeit, et traveilhont tant, et si fort et sy tendant, qu'il jettont ly cas-

(Sa. 268)

f. 139 v

^a Ainsi GQ, A estrang', Sa. -geirs, C manque. — ^b Ainsi AC, BQ equirent. — ^c Sa. et. — ^d B les. — ^e Sa. az manque.

¹ Thierry de Heinsberg, comte de Looz de 1336 à 1361.

² Deux abbesses ont successivement gouverné l'abbaye de Munsterbilsen au temps du comte Thierry, ce sont Marguerite de Petersheim (1338 à 1343) et Ermgarde de Waldeck (1343 à 1379). Ce fut sans doute à la première que se rapporte l'anecdote en question.

³ Guillaume de Montenaken, seigneur de Bilrevelt, châtelain de Montenaken, arrière petit-fils de celui qui fut tué à Waremmes en 1313. Il a été commenté page 19, note 6.

⁴ Rencontré ci-dessus, page 378, il sera identifié plus loin.

⁵ Voyez page 23, note 5.

telain de ce dangier ; se vient, por ^a le dobtance do conte, demoreir à Liege residenment en noble estat, là ilh fut, après ce, pitieusement murdris.

813. Encors fisent chis dois escuwiers, et specialment et principalement ly dis Corbeal, qui de tot le fait fut capitaine, on atre serviche notable, par caze de lynage ^b, à monssaingnor Watier de Binkehem, qui estoit do linage ⁵ d'Awans ¹. Car, quant ly dis messires Waltier out prize et skakée ^c le damme de Lovirvaz, qui avoit esteit femme à monssaingnor Englebiert delle Marche et qui estoit filhe de monssaingnor Johan, le bon saingnor de Hamale, engenrée en la sereur do saingnor de Rumynes ², à laqueile damme ly dis messires Waltier n'estoit nint à compareir d'estat ne ^d de lynages, anchois ¹⁰ estoit ses ^e escuwiers et de son hosteit, ly dis sires de Hamale fist plaint sor l'oneur ^f do dit monssaingnor Waltier par devant l'evesque de Liege et ses hommes, et mandat tot son lynage et tres grande nombre de saingnors, chevaliers et escuwiers, com chis qui nobles hons estoit et bin ameis et bin servis de son linages. Et ly freires do dit monssaingnor Waltier, qui ne ¹⁵ poioit ^g adont venir en paiis, trayrent vers le dit Coirbeal, qui onkes ne laissat, por le poissance do dit saingnor de Hamale ne de tos ses proismes, qu'il n'entepresist ^h le faix, osy que capitaine do fait et delle defense do dit monssaingnor Waltier, qui todis estoit de la dicte damme saysis. Et assy ly freires do dit monssaingnor Waltier uzoiiient delle tot do conselle le dit ²⁰ Coirbeal, qui fist, par son singuleir ⁱ porkache, assembleir tot le linage d'Awans, excepteit alcons qui, por l'amour et dotance do dit saingnor de Hamale, n'y osoiient comparoir ; et en out, sour pluseurs des journée ^j, si grant quantiteit, tant par devant monssaingnor de Liege comme par devant tot la universiteit delle citeit de Liege, al encontre do dit saingnor de ²⁵ Hamale, qui, par forche d'amys, voloit le dit monssaingnor Waltier fair fourjugier, que je croy fermement que onkes, puy le pais fait des linages, ilh n'en fut sor la moytiie tant asembleis ensemble : et ce puy je bin tes-

^a AGQB par, C JY pour. — ^b D'après CBQe, AG des lynages. — ^c Selon AG, Sa. shakee, C eskale, Q deskakee. — ^d B ny. — ^e Sa. son. — ^f A laneur. — ^g Ainsi B, A pooiot. — ^h Sa. entreprisit. — ⁱ Sa. -lier. — ^j Sa. journeis.

¹ Voyez ci-après, paragraphe 895.

² Voyez paragraphe 646.

mognier, car je y fuy pluseurs jours avoek les proismes do dit monssaignor Waltier, sor ce proies avoekes les atres par le dit Corbeal et monssaignor Johan de Skendremale; sy que, après pluseurs et costables journées, travailhe et parsiites, quant ly sires de Hamalle, qui n'avoit nint la loy
 5 pour ly — car sa filhe, qui estoit sa frank femme, ne se voloit nint plaindre — veit qu'il nel aroit nint par forche, illh s'acordat; et fut ly honneur do dit monssaignor Waltier, par le bon serviche de ses proismes, warandie; et ly bonne damme ly demorat à femme, mais illh ne viskat nint longement après, car illh morit sor le voiage d'outre meire, qu'il avoit entreprist pour acquiere
 10 l'amour do dit saingnor de Hamale. Et, par ces exemples et pluseurs atres, poiés concivoir que, al temps present, nus ne retrait vers ses proismes, se angoise et perilhe de corps ne les sormont. Or est illh temps de retourner à nostre principal mateire.

814. Vos saveis que, chi devant, est faite mention que messires Henry
 15 de Rolouz et Mylars de Vorous furent freires, et, do dit monssaignor Henry et de ses hoirs, at esteit faite declaration ¹. Or dirons de dit Mylars. Ilh soy mariat alle filhe do viez monssaignor Ystasses Frank Homme de Hollengoul; s'en issirent ^a

815. Chi devant, vous at esteit ordinéement declareit ly lingnie de
 20 monssaignor Libiert, saingnor de Geneffe, ainsneit fil monssaignor Breton le viez de Warous; sy dirons, chi après, de monssaignor Hombier de Lexhy, secon fil do dit monssaignor Breton. Chis portoit vairiet d'argent et d'azure à on ourle de geules. Ilh fut ly chief et ly fleure de Hasbainge, et teilement est illh intituleis sor sa pire, en l'enclostre des Freires
 25 Escolirs ^b à Liege; se morit l'an mil dois cens et xx, sy que là meïsmes vos porat apparoir ². (Sa. 270)

^a *Ceç n'ont pas s'en iss. ni le blanc qui suit.* — ^b *AGQ des Fr. des Esc., B₆ des Fr. Esc., C des Esc.*

¹ Voyez ci-dessus, pages 390 et suivantes.

² *NAVEAU*, n° 573.

816. Ly dis messires Hombiers prist à femme damme Juwette alle Courte Coxhe, sereur al conte Gerar de Hozemont; s'en furent siiez fis chevaliers, et un atre qui fut abbés de Saint Loren, et quatre filhes chevalereses, assavoir : messires Hombiers Coirbeaz, sires d'Awans ^a, promerain de ce sornom, messires Libiers Crepon d'Othéez, messires Ystasses, ly viez ⁵ Frans Hons de Houllengnoul, messires Anthones de Lexhy, dys le Moynes, messires Johan Locreaz et messires Gerars Petelhons de Votemme; et, des sereurs, fut ly une mariée à monssaingnor Thomas de Puchey, ly atre à Elnoit ^b, ly tirche à Wonke ^c, et ly quarte à Maruele deleis Saintron. Et chis siiez freires furent appeleis ly siiez freires d'Awans, viskans longtemps ¹⁰ en grant poissance. Mais ilh furent traveilhies al temps Houwe de Pirepont, evesque de Liege; car, à cely temps, assavoir l'an mil dois cens et xxiii. ly dis ^a sires d'Awans et sy freires et leurs aydans avoient ars, anchois le commencement des werres d'Awans et de Warous, le cour de Lanlins, appartenante az malades de Cornelhon, dont ly evesques deseurdis et ly citeit de ¹⁵ Liege furent mal contens; sy assegot le casteal d'Awans; dont ly capitles de Saint Lambiert traitiat une pais teile que ly sires d'Awans et cent ^{f. 141 v} chevaliers de son linage, en lieu d'amende, alont à piet et deskaus delle porte Sainte Walbeure juxes en l'engliese de Cornelhon releveir le crucefy, qui avoit esteit dependus pour ceste injure et koukiez enmy la dicte ²⁰ engliese juxes à tant que ly forfais sieroit amendeit; et afrankyt les hyretages de Coirneilhon gisans ^e desouz ly, et rendit partie des domages, et, avoek ce, donat, à respondans pour ly de ceste pays inviolablement ^f tenir, xii chevaliers de son linage, assavoir, sont : messires Badewiens de Geneffe, messires Robiert de Lymont, ses freires, messires Bastiens de Houlgnoul, ²⁵ messires Wilhelmes, castelains de Hozemont, messires Werys de Fontaines et messires Anthones de Fontaines, andois freires al dit ^g messire Wilhelme, monssaingnor Godefroid de Hambrouk, monssaingnor Libiert Crepon, freire à luy ^h, le dit saingnor d'Awans, monssaingnor Wery de Rocourt, monssaingnor Johan, son freire, monssaingnor Renier de Vileir et monssaingnor Bastien, son freire, ensy qu'il appert en lettres sor ce saieléez ³⁰ qui sont avoekes les chatres des frankizes de la dicte citeit; car, en temps que

^a A Awain, G Awan. — ^b C à Hombert delle Noet. — ^c C à mons^r Savoyen de Pas de Wouck. — ^d Sa. omet dis. — ^e Sa. gesans, C gissans. — ^f A invioal-. — ^g A det. — ^h B ly.

je fuy maistre de la dicte citeit, je les veys et lisis, et en pris le copie ¹. Et ces chozes que je ay reciteit, ce *at esté* ^a por mon traitiet à proveir et assy affien que vous n'aiez nulle admiration de ce qu'il avoit tant de chevaliers en ce pais, car, al jour delle daute deseurdicte, ilh avoit bin en l'evesqueit de Liege demorans chink cens chevaliers, et teile nombre en fut bin armeit avoek le dit evesque et son pais alle warde de Steppes, encontre les Braybechons et le conte de Mouhaut, por vengier la violence que ly dus de Braibant avoit faite à Liege. Ors retournerons à nostre mateire. (Sa. 271)

t. 142

817. Ly dis messires Coirbeaz, sires d'Awans ², soy mariat alle filhe saingnor Rogier al Chapeal d'Ilhe; s'en furent dois fis, assavoir messires Wilhelmes, sires d'Awans, et messires Hombier Wane ^b de Bernamont. Chis messires Wilhelmes portat les armes son peire; et ly dis messires Hombier portat vairiet d'argent et d'azure, à on quartier de geules, et ceste vairure est nomée ly blazons d'Awans, car ja soice ^c que les vairures n'ayent nul cris que de Domartin ^d, nintmoins on les nomme les armes d'Awans.

^a D'après C, Q c'est, Y je le fait, B&JD néant. — ^b Ainsi B, Aε Waric, G Waire, C lecture douteuse, Q vouwé. — ^c Le reste du paragraphe 817, de même que les paragraphes 818-826, fait défaut aux groupes de ζ. De plus, tous ces codices, à l'exception de A, ont laissé tomber les mots car ja soice. Mais cette phrase tronquée, qui termine le paragraphe 817 dans A, fait supposer qu'on est en présence d'une amputation accidentelle, occasionnée sans doute par la perte d'un ou deux feuillets, survenue à l'exemplaire dont dérivent les groupes en question. Ainsi qu'il est arrivé pour une locution analogue, rencontrée pages 297-299, nous sommes réduits à reproduire ici le texte de Sa., malgré que, dans ce passage, il offre, en quantité anormale, des négligences et des traces de rajeunissement. Parmi ces déficiences, les omissions peuvent être réparées à l'aide de QC. En revanche, il serait périlleux de s'employer à rendre à ce texte de Sa. sa pleine couleur archaïque; mais, du moins, observera-t-on que les variantes fournies en commun par QC, bien que se présentant sous des formes modernisées, évoquent souvent avec plus de fidélité les traits de style propres à Henricourt. — ^d Q n'alent autre cry que D.

¹ L'allégation de Henricourt est exacte. La charte originale de 1225 n'existe plus, à la vérité, mais les cartulaires de Cornillon nous en ont transmis le texte, qui a été publié dans les *Annectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XXII (1890), p. 152. Les noms des douze chevaliers qui garantirent par serment de faire observer la paix sont plus fidèlement donnés par notre chroniqueur que par les *Annectes*, qui en oublient un : à la page 153, ligne 17, il faut, après le mot Rocourt, ajouter *Reinerus* [et Bastianus, frater ejus de Villers].

² Outre la charte de 1225, invoquée dans la note qui précède, six autres, du chartrier du Val-Saint-Lambert, allant de 1231 à 1249 (nos 115, 118, 136, 161, 184 et 204; cette dernière a été publiée par PONCELET, *Maréchaux*, n° XVI), viennent confirmer les informations que Henricourt nous apporte sur Humbert Corbeau, sire d'Awans. Nous avons, de plus, deux chartes, l'une du 23 mars 1233 par

818. Messire Wilhelmes, sire d'Awans ¹, out à femme une des onze ^a filles monssaingnor Iwen de Monferant ², et en furent deux fils et une fille, assavoir messires Hombier ^b Corbea, sire d'Awans ³, quy prist les armes d'Awans ^c au temps que les werres commenchont ^d entre les linaiges d'Awans et de Waroux, *et en fut premierement mort* ^e alle pougniche à **5** Lonchin; et l'autre freire ^f fut nommé messires Ernut d'Awans, quy fut un grand clerc et cannone de Saint Lambert en Liege ⁴. Le dit messires Corbea, *sire d'Awans* ^g, morut l'an ^h 1298. Et leur sereure fut mariée à messire Simon delle Neufvilhe en Condros ⁱ ⁵, dont il y at eü des hoirs ^j. Le dit messires Wilhelme eut encor ^k un autre fis, nommé Johan, dit ^l le Page, **10** pour ce qu'il montoit volontirs à cheval ^m.

^a Q deux. — ^b Q Hombert, *Sa*, Libier, *C* Libert. — ^c Q ajoute entlers. — ^d Q la guerre commencent. — ^e D'après QC. — ^f Q omet freire. — ^g D'après QC. — ^h Q en l'an. — ⁱ Q omet en C. — ^j Q doit des hoirs out estéz, *C* manque. — ^k QC Et encor eut le d. mess. W. — ^l QC n'ont pas dit. — ^m QC qu'il chevauchoit volentiers.

laquelle Otton, doyen de Saint-Paul, agissant de concert avec Humbert Corbeau d'Awans, confirme solennellement la renonciation que leur cousin, le chevalier Libert dit li Ardinois, a faite de ses prétentions sur douze bonniers de terre situés à Villers-l'Evêque, donnés jadis par Jonathas de Bierset, chevalier, aux chanoines de Saint-Materne (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 340); l'autre, du 3 janvier 1280 (*ibidem*, 360), contenant une semblable renonciation de Humbert Corbeau relative à quatorze bonniers situés à Awans.

¹ Guillaume d'Awans, jeune encore, était surnommé Guillaume Roger, en mémoire de son aïeul maternel : c'est ainsi qu'on le voit intervenir avec son père dans les chartres de 1254, 1255, 1248 précitées (*Val-Saint-Lambert*, nos 115, 156, 204). En 1289 et 1268 il apparait comme chevalier et sire d'Awans (*Cartulaire du Val-Benoît*, 149, 189). Sa carrière ne doit guère avoir dépassé ce terme.

² Voyez paragraphe 811.

³ Humbert Corbea, deuxième du nom, est cité avec son père en 1268 (*Val-Benoît*, loco citato). Le 17 septembre 1271, Henri, comte de Luxembourg, cède à Henri de Gueldre, évêque de Liège, la suzeraineté d'un fief que Corbea d'Awans tenait et pour lequel ce dernier fera désormais hommage à l'évêque (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 210). En 1273 il est chevalier et en 1287 on le voit appendre à une charte du Val-Benoît son beau seeau équestre, décrit par M. Cuvelier (*Cartulaire du Val-Benoît*, 212, 275), dont il munit également le traité conclu en 1291 entre le comte de Flandre et l'évêque de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 469). Il périt au combat de Loncin, le 1^{er} juin 1298.

⁴ Chanoine de Saint-Paul et official de Liège, de 1292 à 1304 (SCHOOLMEESTERS, dans *Leodium*, 1908, p. 421). Chanoine de Saint-Lambert en 1314 (PONCELET, *Fiefs*, 126, 151) et jusqu'en 1324 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 133, 236, 275). Prévôt d'Eyeck en 1310 (DE TAEUX, II, 4).

⁵ Simon était, dès 1268, le gendre de Guillaume, sire d'Awans (*Cartulaire du Val-Benoît*, 189). Une charte du 11 décembre 1285 parle d'une terre « laquelle fut Simon de Nuevilhe, filh mon sangnour Wotier de Nuevilhe, jadis chevalier » (BARBIER, *Géronsart*, p. 301).

819. Le dit messires Corbea, sire d'Awans, fis du dit messire Wilhelme, fut marié dois fois. Sa promire dame fut filhe au vieux Persan ^a de Hanneffe ¹, et d'elle ilh ^b out trois filhes tant soilement ^c : la promire fut mariée à saingnor de Clermont, dont mention est faite ci devant, au capitle parlant ^d du saingnor de Geneffe ²; et ^e la seconde fut la ^f dame de Mokine ³, quy fut mere de Johan de Fymal ^g; et la troisieme epousa ^h monssaingnor Johan ly Polen de Waroux. Et secondement soy remaria le saingnor d'Awans à une dame de Saint Servais, quy estoit des Flovenes ⁱ ⁴, et en out on fis, nommé monsieur Wilhelme d'Awans, autrement de ^j Bierséz, quy out dois filhes, ^k dont ^l l'une fut mariée au Gros Mylot de Velroux et l'autre à Bertran de Thilice, freire de ^m monssaingnor Henry de Rocour, *chevalier* ⁿ ⁵.

820. Et pour ce que la generation des hoirs du ⁿ saingnor de Cleirmont est devant ^o escrite, nos ^p vous ^q dirons de la dame de Mokyne, seconde filhe du saingnor d'Awans mort à Lonchin. Elle ^r out un ^s fis et une filhe. Le fis ^t fut nommé Johan de Fymal auprès de ^u Hex l'Abbye ^v, et ^w, à case du sornom, madame sa meire fit bastir sa maison ^x à Fymal, nommée la Cour de Mokyne, et elle est eneor à present ^y.

^a C la premier alle fille le vieu monseur P. — ^b Q et d'icelle damme, C de laquelle il. — ^c C omet tant s. — ^d C omet et. — ^e C omet la. — ^f C Momerkinne, et de même ci-dessous; cfr. page 381.1. — ^g Q Fumale, C effacé. — ^h QC fut mariée à. — ⁱ QC Flovens. — ^j C omet de. — ^k C omet dont. — ^l QC a. — ^m D'après QC. — ⁿ QC le. — ^o QC ci devant. — ^p Q omet nos. — ^q C n'a pas vous. — ^r QC il. — ^s C des. — ^t C emprès, Q d'emprès. — ^u C omet et. — ^v CQ sa court. — ^w QC et eneor est au temps present ainsi que devant.

¹ Voyez page 129.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 209.

³ Impossible de confondre cette « dame de Mokine » avec celle qui nous a occupés au paragraphe 252; mais elle appartenait évidemment au même lignage.

⁴ « qui estoit des Flovenes ». On aurait tort de penser ici à un nom de lieu : c'est encore un nom de famille, *Floven*, mis au féminin. J'ai rencontré en 1517 feu Isabea li Flovenesse, mère de Jehan jadis Floven, hallier (*Saint-Mathieu-à-la-Chalme*).

⁵ Voyez paragraphe 165. Jeanne releva le château de Bierset à la cour féodale de Brabant (*GALASLOOT*, p. 182) et le vendit plus tard aux Wilkar d'Awans.

⁶ « Johan de Fymal, auprès de Hex l'Abbaye », c'est évidemment Jean de Vechmael auprès de Hex. Ce dernier village était surnommé « l'Abbaye » à cause du grand domaine (la *Munkhof*) qu'y possédait jadis l'abbaye de Villers et qui passa ensuite au chapitre de Saint-Lambert. Quant à Jean de Vechmael, il est cité en 1514 (*PONCELET, Fiefs*, 151).

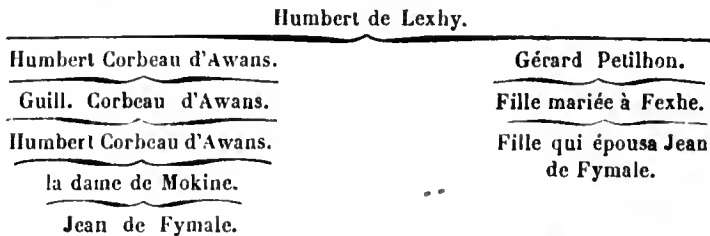
(Sa. 275) **821.** Le dit Johan de Fymal soy mariat à une damoysele du village ^a de Fexhe auprès de ^b Slins, quy estoit de la filhe monssieur Gerar Petilhon de Voteme. Elle estoit parente à dit Johan au troisieme degrez ^c delle coistie d'Awans, et le dit Johan ly estoit elongiez de cink degrez ^a ¹. De ces dois conjoins issirent ^e Wilhelme de Fexhe, vailhant escuier et de grand estat, et ⁵ damoysele Johenne, sa sereure.

822. Le dit Wilhelme se mariat à damoysele Isabea, filhe de messire Johan du Lardier, chevalier et ^f eskevin de Liege, dont vous troveré ci devant l'histore, au capitle des filhes monsieur Raes ^g, saingnor de Warfesée, promirain de ce nom ². Et la dite ^h Johane, sa sereure, epousa ^t ¹⁰ monssaingnor Johan Boyleave de Mons, chevalier, fil de monsieur Jean Boyleau ^j, chevalier, esquevin de Liege; et en sont les hoirs contenus ci devant, au capitle quy traite du vieux monssaingnor Renier de ^k Velroux, freire du bon ^l monssieur Badevin l'Amirant de Bierséz ³.

823. Item, la troisieme filhe du premir mariage monssaingnor Corbea, ¹⁵ saingnor d'Awans ⁴, fut mariée à messire Johan ly Polen, fis de monssain-

^a QC n'ont pas du vill. — ^b Q delez, C emprès. — ^c QC Se estoit au dit Jean en tierce. — ^d QC lui estoit descendu (C luy descendoit) du chinequieme degre de proismeté. — ^e QC furent. — ^f QC n'ont pas et. — ^g Q Raesson, t' Rasou. — ^h C ajoute damoiselle. — ⁱ QC fut marlée à. — ^j D'après QC. — ^k QC de, Sa. des. — ^l QC n'ont pas bon.

¹ Voici le crayon généalogique qui explique cette parenté :



² Isabelle de Lardier dite *Prisonnette*, mariée vers 1555 avec Guillaume de Fexhe (Voyez page 89). Celui-ci est dit de Mokines.

³ Voyez ei-dessus, paragraphe 752.

⁴ Agnès d'Awans, qui en 1287 était écolière au Val-Benoît (*Cartulaire*, p. 275), épousa ensuite Jean le Polain de Waroux, chevalier, dont elle fut la seconde femme, et mourut le 1^{er} août 1515 (NAVEAU, n° 889).

gnor Libiert ly ^a Polen de Waroux. Cely messire Johan ^b portoit les armes de Warous entirs, car, après la mort de messire Wilhelme, saingnor de Warous, sans hoirs masles ^c, messires Libier, pere de ^d dit Johan, quy estoit l'aisneit ^e freire ^f, pris ^g les armes entirs.

3 **824.** Icelluy saingnor Johan fut marié quatre fois. La promire, il epousa ^h la sereure monssaingnor Henry de ⁱ Hermalle ^l, dont il n'y out pas d'hoirs ^j. La deuxieme fois, il epousa ^k la fille du saingnor d'Awans; la troisieme fois ^l, la dame ^m del Malaxhe ⁿ; la quatrieme fois ^o, dame Damion, filhe de ^p Wathy Paniot ^q de Juppilhe, laquelle auparavant avoit eü à marit ^r Louys Gilhar ^s. De la filhe du ^t saingnor d'Awans furent trois fis et dois filhes, assavoir messires Wilhelme ^l ly Polen d'Aleur, dit Longue Espée ³, Libier ^u et Johan ly Polen; et, des ^v dois filhes, l'une fut mariée à vieux ^w Roufar de Mons et l'autre ^x à Thonnar ^y.

(Sa. 274)

13 **825.** Le dit messires Wilhelme d'Aleur ^z epousa ^{aa} une des filhes monsieur Gontier Conrar de Bierlo, avoué de Sclessin; s'en furent, et encor sont, plusseurs enfans de petit regiment. Ce messire Wilhelme, après la paix faite des werres d'Awans et de Warous, commença à porter, estant à un tournoy ^{bb} à Liege, les armes d'Awans et de Waroux, comme plus proche

^a C omet ly. — ^b C ajoute le Pollen le jenne. — ^c QC car quant mess. W .. fut mort sans h. m. — ^d QC au. — ^e C de l'aisné. — ^f C ajoute après. — ^g QC enchargeat de porter. — ^h QC la pr^e fois à. — ⁱ QC m^r H. s^r de. — ^j QC si n'en fut nul h. — ^k QC secondement à. — ^l QC tiercement à. — ^m C fille. — ⁿ QC de Malaise — ^o QC quartement à la — ^p QC n'ont pas de. — ^q C Panot, Q Ponnée. — ^r QC qui devantrainement avoit esté femme à. — ^s Q le. — ^t C omet Wilh. — ^u Q et Lib. — ^v Q omet des — ^w Q à ung viel. — ^x Les deux mots qui suivent et les paragraphes 825-826 font défaut à C. — ^y Q et l'autre fut mariée à T. — ^z D'après Q. — ^{aa} Q se mariat à. — ^{bb} Q enchargeat sur une joste.

¹ Voyez paragraphe 144.

² Voyez paragraphe 367.

³ Guillaume, fils de feu messire Jean le Polain de Waroux, chevalier, fait un relief le 18 août 1526 à la cour féodale de Liège. Il s'y retrouve le 25 février 1527 pour faire ratifier ses conventions matrimoniales avec Agnès, fille de messire Conrard de Berlo, chevalier (PONCKLET, *Fiefs*, 511, 513). Est encore cité le 10 septembre 1527 (*Pauvres-en-Ile*, stock IV, fol. 69 *Cartulaire des Pauvres de la Cité*, fol. 217). Le texte de notre chroniqueur montre que Guillaume le Polain d'Aleur vivait encore en 1535 et qu'il fut chevalier.

aux dois familles ^a. Mais ses enfans portent ^b à present les armes de Waroux solement, ainsy que leurs predecesseurs.

826 ^c. Et le dit Johan ly Polen ¹, freire du dit monssieur Wilhelme, epousa ^d la filhe Henry Huvenea, bourgeois ^e de Liege, quy estoit ^f riche homme et de bonne nation; s'en sont plusieurs enfans, assavoir : messires **8** Johan ly Polen d'Aleur, chevalier, Corbea, cannone de Saint Denis ², dans Balduin ^g, prieu de Saint Hubier en Ardenne, Henry le Polen, manant à Pousseur, Libier ly Polen, demorant ^h à Mellin, et une sereure, mariée à Thonar ⁱ Garçon de Lonchin ³.

827. Ly dis messires Johans ly ^j Polens ly juvenes ⁴ porte les armes de **10** Warous entires et at, delle filhe monssaingnor Lowy Martéal, saingnor delle Noeevilhe, plusieurs enfans; dont Johan ly Polens, ses ainsneis fis, est marieis alle filhe Wilhelme de Bearewart, de Fexhe, et ly atres enfans sont juvenes.

(Sa. 275) **828**. Item, Henrys ly Polens, li atres freires, est marieis alle filhe d'on **15** bon chevalier, nomeit monssaingnor Johan do ^k Many sor Ourte, doqueil mention sierat chi après faite ⁵, quant nos parlerons do viez Frank Homme de Holengnoul, freire al viez saingnor d'Awans devant nomeit.

^a Q proisme aux deux linages. — ^b Q portèrent. — ^c Dans cette partie de la chronique qui va du paragraphe 818 au paragraphe 826 et où A nous fait défaut, nous avons suivi, pour la formation des alinéas, le manuscrit Q, seul utilisable à ce point de vue; nous ne l'abandonnons qu'ici même, ce manuscrit séparant les trois phrases de notre paragraphe 825 et réunissant la troisième au présent paragraphe 826. — ^d Q se mariat à. — ^e Q qui estoit eitolen. — ^f Q est. — ^g Sa. David B., Q Damp Baulduin. — ^h Q manant. — ⁱ Q Conrard. — ^j Sa. de. — ^k Cfr. paragraphe 884.

¹ Jean, fils de messire Jean le Poulain de Waroux, chevalier, relève le 23 février 1527 deux bonniers entre Lantin et Juprelle (PONCELET, *Fiefs*, 515). Mentionné en 1558 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 487, 494), il meurt le 15 juillet 1558 et est enterré à Aleur (NAVEAU, n° 715).

² Humbert Corbeaz de Waroux reçoit le 17 septembre 1371 la paroisse de Villance vacante par le décès de Warnier le Polen de Waroux (*Reg. Avin.*, 173, fol. 240). Ledit Humbert était le 11 janvier de la même année chapelain des Saints Etienne et Laurent, à Saint-Jean de Liège (*Reg. Avin.*, 178, fol. 174). Il est chanoine de Saint-Denis en 1375 (*ibidem*, 192, fol. 285). (*Note de Dom Bertière.*)

³ Tonnart Garchon de Lonchins relève le 9 juillet 1535 (PONCELET, *Fiefs*, 421).

⁴ Voyez page 115, note 6.

⁵ Voyez paragraphe 890.

829. Et Libiers, ly atres freires, at pluseurs enfans delle filhe Wilhelme de Mers.

830. Item, leur sereur, filhe do dit Johan le Polen, mariée al dit Thonart, at on fil, nomeit Thonars, qui, delle filhe Johan d'Oha^a de Rocourt, at des juvenes enfans.

831. Item, delle filhe monssaingnor Johan le Polen le viez, mariée al viez Rouffar de Mons, issit Badewiens Rouffar de Mons et ly Polens, ses freires¹, dont y sont ly hoirs, et une sereur, mariée à Badewien, saingnor de Holongne az Pires, dont y sont Badewiens, Johan ly Polens et une sereur, mariée à Wilhelme, freire do saingnor de Graz². f. 142 v

832. Ly dis Badewiens at une des filles Wilhelmes Wilhekars d'Awans. Et ses freires, ly Polens, at la filhe Jakemien de Theux, le halier. Et sont chis enfans asseis juvenes; sy poront avoir des hoirs à planteit.

833. Item, delle atre filhe monssaingnor^b Johan le Polen, mariée . . .
15

834. Item, est raisons que nos recordons chiaz qui sont issus do secon mariage le saingnor d'Awans, mort à Lonchiens, car sy hoirs do promerain mariage sont chi devant declarés. Ilh out on fil, nomeit monssaingnor Wilhelme, sy que chi devant soy contint³, qui^e soy mariat alle damme de Beasen en Ardenne, filhe saingnor Badewien de^d Liwon, vinier de Liege⁴,
20

^a C dars. — ^b Sa C n'ont pas monss. — ^e Sa. que. — ^d A do, JY du.

¹ Baudouin Rouffar de Mons et Jean le Pollen, son frère, vivaient en 1560 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 512).

² Voyez ci-dessus, paragraphe 703.

³ Voyez paragraphe 819.

⁴ Nous avons rencontré, page 516, Baudouin du Lion, qui par Marie de Fagneules, son épouse, devint seigneur de Beausaint. Nous avons montré, en outre, l'exactitude de notre chroniqueur, quand il affirme le mariage d'Isabelle du Lion, leur fille, avec Radoux Surlet, qui vivait en 1522. Il est établi que cette Isabelle survécut à son mari. Rien ne s'oppose donc à ce qu'elle ait épousé, en secondes noces, ce Guillaume d'Awans dit de Bierset, chevalier, au sujet duquel je n'ai découvert aucun document.

de laqueile ilh out dois filhes. Ly promire fut mariée al Gros Mylo de Vellerous ¹; s'en issit Damheaz de Vellerous, qui at ^a à femme damoysselle Maroie, filhe Warnier de ^b Lavoir, citain de Liege, dont y sont Ameiles, Dammeheaz de Herméez ^{c 2} et Warniers, qui ont pluseurs enfans, et Wilhelmes, qui n'at nul hoir, et ont dois sereurs, qui ont des enfans. 5

f. 145 **835.** Item, ly atre filhe monssaingnor Wilhelme d'Awans fut mariée à Biertran de Tyliche, freire à monssaingnor Henry de Rocourt, et morit sains hoir ³.

836. Item, est assavoir que, de Johan le Page, qui fut freires alle saingnor d'Awans qui ^d morit à Lonchiens, issit ly viez Vilhekars d'Awans, qui 10 fut peires de Wilhelme Wilhekar, maintenant vivant ⁴, qui est uns suffissans varlés et qui at planteit de beaz et de bons enfans, qui sont en bonne honneur et prosperiteit, et dont leurs lynages est bin servis et honoreis. Item, messires Johan Ruzemuze de Harsta, jadis chevaliers ⁵, et Hombiers Waveris issirent de bastardie do saingnor d'Awans, et gran planteit d'atres 15 gens suffissans.

837. Ilh vos at, chi devant, esteit declareit la progeyne ^e de monssaingnor Wilhelme, saingnor d'Awans, fil monssaingnor Hombier, saingnor d'Awans, promerain de ce sornom; sy dirons de monssaingnor Hombier Wane de Bernamont, freire do dit monssaingnor Wilhelme, sy avant que 20 nos en summes ^f informeis.

^a Sa. omet at. — ^b A do, GJ du. — ^c Sa. Hermez. — ^d A omet qui. — ^e B progenie. — ^f B sommes.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphes 714 et 715.

² Ameile de Hermée, prisonnier à Basweiler, sous la bannière d'Oupeye, obtient en 1374 et 1386 des indemnités. Son sceau le nomme de *Velroux* (DE RAADT, II, 71). Il est possible, toutefois, que ces faits se rapportent au père de celui que vise Hermericourt, lequel a pu aussi s'être appelé de Hermée.

³ Répétition, voyez paragraphe 819.

⁴ Rencontré ci-dessus, page 354.

⁵ Johan dit Rusemuse était bailli de Herstal en 1321, 1322 (*Cartulaire de Saint-Mathieu-à-la-Chaine*, II, pl. 70; PONCELET, *Fiefs*, 262).

838^a. Messires Hombier Wane¹ de Bernalmont soy mariat alle sereur (Sa. 276)
 sangnor^b Henrotte de Noevis, lyqueis sires Henrottes fructefiat merveilheuzement
 d'enfans, qui furent riches et poissans en la citeit et dehors. Car
 chil de Dypenbeyke, d'Ouppey, de Bernalmont, tos^c ly Polardes, ly enfans
 5 de Mes, ly hoirs monssaingnor Houwe de Hacourt, ly Chabos, chilh de^d f. 143 v
 Charneur, ly hoirs Gilhon Surlet, et gran nombre d'atres en sont estrais,
 car ly nombre de ses enfans fut grans et des enfans de ses enfans. Je^e ay
 oût dire monssaingnor Johan Polarde, jadis chevalier, esquevin de Liege²,
 dont ilh fut taiions, que sires Gilhes Polarde, fis do fil saingnor Henrote et
 10 peires do dit monssaingnor Johan, out, sor on jour de^f gran quaresme,
 xxii enfans legitimes d'unne seule femme seans à sa table. Et, quanteal que
 ce soit fours de nostre mateire, nintmains ilh ne desplairat nint az oïans ly
 prolongemens de cest ystore. Vos saveis que d'antiquiteit ons at parleit
 sovent fois, et parlerat on encors lx ans chi après, do lynage damme
 15 Segraz³; et ne trovereis persone nulle en ce païs qui sace à dire qui^g fut
 damme Segraz ne ses maris. Mais je vos en diray ce que je en ay oût dire
 et raconteir le bon saingnor de Dypenbeyke, seneskal de Braybant, peire
 de cely saingnor qui vit à present, et assy Johan de Braibant, le ryche borgois (Sa. 277)
 qui fut esquevins de Liege⁴, solonc ce que par les anchiens l'unk
 20 avant l'atre leur avoit esteit recordeit. Ilh out jadis on ryche borgoys à
 Liege, nomeis sires Henris de Noevis, qui fut gransires à saingnor Henrotte
 deseurnomeit, à saingnor Gilhe de Noevis, peire do viez monssaingnor
 Ernut de^h Charneur, et fut gransires assy à saingnor Henry Polarde, peire

^a Cette partie est précédée, dans CBQ⁵, du titre Awans delle coystie de Bernalmont. — ^b Sa. omet st.
 — ^c Sa. et tos. — ^d A do, G du. — ^e Sa. se. — ^f CBQ de, A don, e d'un, G du. — ^g Sa. omet qui. —
^h A do, G du.

¹ Humbert Wane, chevalier, intervient à plusieurs chartes qui le disent fils de messire Humbert
 Corbeau et frère du chevalier Guillaume d'Awans. Voici les principales : 1254, 1248, 1250, 1254
 (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, nos 115, 204, 209, 286), 1250, 1260, 1265 (*Cornillon*; DELESCLUSE
 et BRAUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 287; *Robertmont*, stock II, fol. 21). La charte de 1250 le dit,
 en outre, gendre de Henri de Neuvice. Celui-ci fut échevin de Liège de 1252 à 1272 (DE BORMAN,
 I, 70).

² Jean Polarde, chevalier, échevin de Liège de 1541 à 1567.

³ Parmi les échevins de Liège, témoins d'une charte de 1212, je remarque *Henricus Segrar et
 Wallerus, filius ejus* (*Analectes*, 1890, p. 151). Le z et l'r sont parfois pris l'un pour l'autre.

⁴ De 1555 à 1583.

de saingnor Gilhon Polarde, à saingnor Jakemon Chabot, à Servais Chabot, et à grant nombre d'atres ryches hommes et femmes rychement marieis. Chis ryches borgoys prist à femme une riche boirgoise de Saintron, nommée damme Segraz. S'estoient marchan de laynes d'Engleterre et de toute denréez. Et par especiaz, la dicte damme Segraz gouvernoit tot, et 5 estoit tant aveire et askarse, tant ryoteuze et tant strendante, dedens son f. 144 hosteit et dehors, que nus ne soy ^a pooit de ly departir sains domage. Et, par tant, at ilh esteit, puy son trepas, tosjours reproveit à ses hoirs d'elle, dont elle out planteit, et à cheaz qui en sont estrais, qu'il estoient do linage damme Segraz. Et n'estoit nul nouvelle de son mari. Et encours al 10 jour d'uy, par reveal, quant on voit 1 homme avaritieux et ryouteuz, on dist qu'il est do lynage ^b damme Segraz. Et ly grans saingnors et riche hommes qui en sont estrais, s'en rigolent ly 1 l'atre sovent foys. De cely saingnor Henrys de Noevis et de damme Segraz, sa femme, issit ly dis sires Henrotte de Noevis, dont messires Hombier Wane de Bernalmont out ^c la filhe. Chis 15 messires Hombier Wane out on fil et dois filhes.

(Sa. 278) **839.** Ly fis monssaingnor Hombier Wane fut nomeis messires Hombiers de Bernalmont le viez ¹. Ilh fut marieis dois fois : promirement, à une damme delle Wege, dont y furent ly hoirs, azqueis ly dis messires Hombier raquist la proprieteit de tous les hyretages de Bernalmont ; et soy remariat. 20 alle filhe d'unne riche damme de Namur, qui estoit meire de Boynan de Preit, doqueile secon mariage ilh out dois fis, assavoir monssaingnor Hombier de Bernalmont ly juvenes ² et freires Ansez, moynes des Precheurs à Liege.

^a B se. — ^b A lyniage. — ^c A ou.

¹ Humbert de Bernalmont, chevalier (que Hemricourt surnomme « le vieux », pour le distinguer de son fils), vivait en 1291, 1295 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544 ; *Val-Saint-Lambert*, n° 395).

² Ecuyer en 1518, Humbert de Bernalmont apparaît comme chevalier en 1521 et est cité jusqu'en 1558. Il fut maître de la cour féodale (PONCELET, *Fiefs*, passim ; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 251, 555). Le 5 septembre 1555, mons. Hombart de Bernamont, chevalier, relève la maison échue « par la mort de se grandame la dame de Namur » (*Tenants de la Cathédrale*, reg. I, 1351-1548, fol. 4 v°). Marie le Beau delle Cange était sa veuve en 1540, 1542.

840. Ly dis messires Hombier ly juvenes encargat à porteur les armes d'Awans entirs, quant ly juvenes messires Wilhelmes d'Awans, dis de Biersés, fut mors sains hoir marles, et prist à femme la filhe saingnor Gillhon le Beaz del Cange, qui fut peires al vailhant canonne monssaingnor Johan le Beaz et à monssaingnor Henry le Beaz, chevalier ¹. Et orent ly dis messires Hombier et sa femme pluseurs enfans, assavoir Honblet ^{a 2}, Gilet, monssaingnor Johan de Bernalmont, chevalier, et Corbeaz, et trois filhes, mariées ly une à Thiry le Bron de Flemalle, et ly atre al saingnor de Moudaules ³, se morit sains hoir, et ly tirche à Henry Spiroul de Namur : tous lyqueis enfans sont trespasseis sains hoirs legitimes, excepteit le dit monssaingnor Johan et les dois sereurs.

841. Ly dis ^b messires Johan ⁴ soy mariat ly promirs fois alle filhe monssaingnor Nycolle Fraypont, chevalier ⁵; s'en sont ^c dois fis et dois filhes. Ly ainsneis des fis est nomeis Homblés, qui est uns chaytis; nequident, ilh est marieis à une bonne damoyelle delle terre de Dolhehen ⁶, et n'ont nulle hoir.

842. Ly atre est nomeis Johan Coirbeaz et, ja soice qu'il aiiet volentier

^a CQ Homblet, Sa. Houwet, G Houwe, e How-. — ^b Sa. omet dis. — ^c A soit.

¹ Voyez paragraphes 393 et suivants.

² Le 27 octobre 1340, Humblet, fils jadis mons. Humbert de Bernalmont, chevalier, obtient du chapitre de Liège une concession de terrain houiller (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 381).

³ Helwy de Bernalmont épousa vers 1355 Wauthier, seigneur de Modave, qui mourut sans hoirs.

⁴ Jean de Bernalmont, chevalier, avec Corbele et Hombelet, ses fils, combattent à Basweiler en 1371, sous la bannière de Lambert d'Oupeye (DE RAADT, I, 244). Elu maître de la Cité en 1374, il fut envoyé en légation vers le pape d'Avignon, contre l'évêque Jean d'Arekel (FISER, II, 131). Grand maître de Liège de 1378 à 1387, il accompagne l'évêque Arnold de Hornes au siège du château de Chassepierre, qui fut détruit le 27 août 1380. Echevin de Liège de 1386 à 1392, il résigna ses fonctions et mourut vers 1397, avant le 29 août.

⁵ Voyez page 242, note 1.

⁶ Le 14 décembre 1360 Humbelet, fils mineur de Jehan de Bernalmont, accompagné de ses mamours, relève une pêcherie, commençant au pont de Theux et allant en aval, ainsi que la maison, cour et dépendances de Wisselet, par succession de Colin de Fraipont, chevalier, son aïeul, et comme fils aîné de la fille aînée dudit Colin (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 101, 104). Il épousa damoiselle Aely de Geniestre, qui était veuve en 1423.

chevachiet et servit, nintmains ^a ilh soy governe petitement, al encontre do conseilhe de son peire et de ses amis. Ilh fut marieis alle filhe Piron de ^b Fakon, vinir de Liege, qui est trespasée sains hoir, et at pris on chatief estat en ses veveis.

(Sa. 279) **843.** Item, ly une des filhes monssaingnor Johan de Bernalmont est ⁵ mariée à monssaingnor Johan, saingnor de Graz ¹, et en sont pluseurs enfans.

844. Ly atre fut mariée à Gilhebier de Gochincourt, escuwier ²; s'en est une nonne et une belle damme et bonne, mariée à on bon chevalier et ¹⁰ plain d'oneur, monssaingnor Johan de Seraing sour Mouze, saingnor de Houten, qui en at pluseurs enfans, qui encors sont d'age et qui puelent ¹⁵ avenir en bonne estat, assavoir Alixandre, Gilhebiert, Johans, Johanne et Maroie ³.

845. Item, avint que, quant ly premiers femme monssaingnor Johan de Bernalmont fut trespaséez, qu'il, ly dis chevaliers, qui estoit juvenes, ¹⁵ s'acontat ^c d'une femmes de Votemme ^a et en out pluseurs enfans naturels, dont ilh en y at dois qui sont canonnes de Saint Bertremeir ^e. Et dierainement, en ses viez jours, en temps qu'il avoit environ de LXX ans d'age, ilh s'acontat d'une strangne femme, qui estoit ^f delle Boys le Duk ou là entours, de petit estat et de petit honeur, une povre ameresse pour ²⁰ amours, et le mist deleis ly. Et, de cely, at ilh pluseurs juvenes enfans, qui tant ly ^g ont plaisut que, pour l'amour d'eaz, ilh at, en ses ^h auchiens jours, la meire esposéez, à son grain blame et al encontre do conseilh de tos ses

^a A nintmains. — ^b A do, s du. — ^c B acointat, et de même plus bas — ^d A Wot-. — ^e Sa. Bietremeit. — ^f A eistoit. — ^g B luy. — ^h B ces.

¹ Catherine de Bernalmont était en 1400 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 553), femme de Jean Boileau, chevalier, seigneur de Grâce, qui vivait encore en 1414.

² Marie de Bernalmont, mariée vers 1365 à Gilbert de Gossoncourt (près de Looz), écuier, fils de feu Gérard de Gossoncourt, chevalier, châtelain de Looz, et d'Isabelle de Hemersvelt. Ils étaient encore conjoints en 1377 (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 26, 196).

³ Voyez ci-dessus, page 374.

amis ; et le tint assy ^a gran chireteit qu'il fist onkes sa bonne damme promeraine ^b ¹. S'en est durement ravaleis ; mais ly rycheche de ly et ly chaitiveiteit ^c de ses dois fis de promeraine mariage ferat tot forcompteir. Et par tant qu'il est bin apparans que ly dois fis do promerain mariage n'aront nulle
 5 hoir, on porat encors veioir que ly ainsneis de ses ^d fis de ce deshoneiste mariage sierat chief do lynages d'Awans et en porterat les armes entirs ; car, al present, n'est nus hoir marles vivans estrais des hoirs marles do casteal d'Awans, fours que ly dis messires Johan et ses hoirs, sy que chi devant vous puet apparoir, puy le viez monssaingnor Coirbeal d'Awans,
 10 qui fut peirs de monssaingnor Wilhelmes, saingnor d'Awans, et de monssaingnor Hombier Wane de Biernalmont, deseurnomeis.

846. Puyque nos avons declareit ce que nos savons do dit monssaingnor Johan de Bernalmont, nos parlerons chi après de ses ^e trois sereurs. f. 143 v

847. Ly premier ^f fut nomée damoysele Ysabeal et fut mariée à Thiry
 13 le Bron de Flemale ² ; s'en est une filhe tant soilement ^g, mariée à monssaingnor Henry Martéal, saingnor del Noevevilhe ³, chevalier, dont y sont ly hoirs.

848. Item, ly atre, mariée al ^h saingnor de Modales, morit sains hoir. Et ly tirce ⁴, mariée à Henry Spiroul, at une filhe, qui at à mary Johan à ⁴
 20 Lovengnis de Namur, riche homme et beal et gratieuz, dont ilh est une filhe, mariée à Daneal, fis Henrys de Gayves, saingnor de Gounes, escuwier.

^a *AB* assy = à sy a été mal interprété dans les manuscrits modernes : *GQ* aussy, *C* ossy. — ^b *Sa.* promiraine, *C* primerainne. — ^c *Sa.* chaiteveit. — ^d *B* ces. — ^e *B* ces. — ^f *Sa.* prom-. — ^g *A* soilement. — ^h *B* a, *CQG* au. — ⁴ *ABG* a, *CQJY* de.

¹ La dernière femme de Jean de Bernalmont portait le prénom flamand de *Bielken* (Sibille). Veuve en 1398, elle convola avec Baudouin de Saint-Servais.

² Isabelle de Bernalmont était en 1369 veuve de Thierry de Flémalle, fils de Baudouin.

³ Agnès de Flémalle, dite de Bernalmont, était dès 1369 la femme de Henri Martéal, seigneur de la Neufville (voyez page 113, note 3), qui relève le 10 mars la pêcheurie d'Engis par succession de son beau-père (*Cour féodale*, n° 41, fol. 25).

⁴ Jeanne de Bernalmont, mariée à Henri Spiroul, échevin de Namur, de 1438 à 1544 (DE RADIGUÉS, *Échevins*, p. 18). Isabelle Spiroul, leur fille, dite la demoiselle d'Anhaive, épousa Jean aux Louvignis, échevin de Namur en 1383-1386. Et de leur union provint Isabelle aux Louvignis, femme de Daniel de Gesves (*ibidem*, p. 28).

(Sa. 280) **849.** Nos avons, chi devant, declareit la genealogie do fil monssaingnor Hombier Wane de Bernalmont; sy retournerons as dois filhes do dit monssaingnor Hombier. Ly ainsnée fut mariée à on gentilhe homme, nomeit Jakemien, saingnor de Dypenbeyke, escuwier¹; s'en furent dois fis et une filhe, assavoir ly sages et ly gratieuz messires Lowys, sires de^a 5 Dypenbeyke, qui fut senissaz de Braibant², Gilhebiers de Dypenbeyke, qui morit sains hoir, et une damme, mariée à monssaingnor Wilhelme de Rommersove, qui en^b out trois filhes.

f. 146 **850.** Chis messires Lowys, sires de Dypenbeyke, fut, à son temps, reputeis ly plus sages chevaliers de Braibant. Ilh portoit lozengiet d'or et 10 de geules, et crioyt Steyne. Ilh estoit forment^c ameis de chez de son linage, car ilh servoit stoffément, et, par especiaz, ilh amoit et adrechoit souverainement ses proismes delle evesqueit de Liege. Ilh prist à femme la sreur do bon et do vailhant saingnor de Sombreffe³, qui estoit bin nobles hons et de gran poissance, et en out on fil, nommeis messire Henrys, à present 15 *vivant*^d, et une filhe⁵, mariée alle saingnor de Steyne, qui morit sains hoir.

^a Sa. omet sir. de. — ^b Sa. omet en. — ^c Sa. formement. — ^d viv. seulement dans C.

¹ Jacques, sire de Diepenbeek, écuyer, vivait en 1514, 1521.

² Louis de Diepenbeek, écuyer, paraît avoir succédé à son père vers 1521. Dès 1522, il est qualifié Pair de Saint-Lambert et fait le relief de Diepenbeek à la cour féodale de Liège, le 5 janvier 1523 (PONCELET, *Fiefs*, 87). En 1550, il est sénéchal du comté de Looz, puis, chevalier en 1554, 1555, il remplit le même office en Brabant (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 458, 475). En 1558, il s'engage à suivre le duc de Brabant dans la guerre entre l'Angleterre et la France (DE RAADT, I, 578), puis il est l'un des quarante qui scellent le traité conclu entre la Flandre et le Brabant (VAN DUYSK et DE BUSSCHERE, *Archives de Gand*, n° 395). Encore en vie le 3 juillet 1555 (DE BOORMAN, *Echevins*, I, 184), il paraît être décédé l'année suivante.

³ Louis, sire de Diepenbeek, chevalier, et Marguerite de Sombreffe, son épouse, 1547 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 70). Cette dame survivait à son mari en 1558 et était dame de Brusthem.

⁴ Henri de Diepenbeek était encore mineur à la mort de son père (HEMERICOURT, *Patron delle Temporaliteit*, p. 504). En 1555, il fait reliefs des domaines paternels : il était avoué de Liège, seigneur de Brusthem, et possédait le manoir de Froymont, près de Jemappes-sur-Sambre (BOORMAN, *Fiefs de Namur*, I, 429). Toujours écuyer en 1563, il est chevalier en 1567 (DE BOORMAN, *Fiefs Looz*, 29, 55) et meurt en 1595, entre le 6 septembre et le 24 novembre. A cette dernière date, JULIE de Rommershoven, sa cousine germaine, veuve de Louis de Thys, fait à la cour féodale de Liège, le relief de ses fiefs liégeois.

⁵ Elisabeth de Diepenbeek (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 70), était mariée dès 1555.

851. Ly dis messires Henrys soy mariat ^a premierement ^b alle filhe do saingnor de Trasengniez, qui morit sains hoir; secondement, alle filhe monssaingnor Henry de Coyterebe, chevalier ¹, mais ilh n'en at nulle hoir.

852. Item, ly sereur do bon monssaingnor Lowy deseurnomeit out ³ trois filhes do dit monssaingnor Wilhelme de Romershoven ², dont ly une fut mariée à Johan de Horpale ³, ly seconde à Waltier de Horpale, et ly atre (Sa. 281) à Lowy, saingnor de This.

853. Do dit Johan de Horpale sont 1 fis et dois filhes. Ly fis, nomeis Lowys, n'est nint marieis ⁴. Mais ly une des sereurs est mariée al viez Botar ⁵ de Riwechon; s'en est uns fis juvenes, nomeis Botars ⁵. Et ly atre est mariée à Lowy Pulink, d'Alst deleis Brusteme.

854. Item, delle atre filhe, mariée à Waltier de Horpale, est on fis, ^{t. 146 v} nomeis Wilhelme, qui est nouvellement marieis alle filhe Wilhelme ^c de ^d

^a B remariat. — ^b Sa. prom. — ^c Sa. With. manque. — ^d CB de, A do, QGε du.

¹ Marie de Quaderebbe, femme de H., sire de Diepenbeek, avoué de Liège, reçoit en 1574, du chef de feu son père (sire Henri de Quaderebbe, chef de rotte à Basweiler), un aecompte de 4155 moutons (DE RAADT, XII, 76).

² Guillaume de Romershoven, dit Spiet, écuyer en 1508 (*Chartes de Saint-Jean*, sous presse), chevalier en 1510, 1553, 1510, avait cessé de vivre en 1554. Son seau portait trois chevrons. Par acte du 5 décembre 1554, Louis de Thys, Wauthier de Horpale et Jean de Horpale, tous trois écuyers, ainsi que Gilbert de Heers, leur cousin germain, vendent conjointement dix-huit bonniers de terre situés à Romershoven au chapitre de Saint-Lambert (*Cartulaire*, IV, p. 193).

³ Voyez paragraphe 614.

⁴ Il épousa plus tard Marie de Straile, qui lui survivait en 1456 (voyez la note du paragraphe 719).

⁵ Tilman, fils de Libert Bottar de Russon, écuyer et échevin de Tongres en 1538, 1574, 1577, fut prisonnier à Basweiler sous la bannière du sire de Wittem. Son seau portait un lion et un semé de billettes, l'épaule du lion chargée d'un écu aux cinq fusées de Hamal (DE RAADT, I, 305). Il épousa Marie de Horpale, dite van den Berghé. Libert Bottar (*Pottaert, Potaerde*), son fils, relève le 24 juin 1594, un fief à Russon, par la mort de son père (*Cour féodale de Liège*, 45, fol. 58 v°). Maieur de Tongres, il épousa avant 1594, Ide Reys, fille de Guillaume, veuve en 1422 (*Cartulaire des Réguliers*, fol. 204 v°). Marie Bottar, leur fille unique, épousa par contrat du 4 décembre 1418 Renier de Hulsberg, dit Schaloun, qui mourut en 1437.

Jardin, citain de Liege ¹. Et ly atre, mariée à Lowy de This, at plusieurs enfans, assavoir Brunnekin, Riga, Lowy, Johan ².

855. Item, deveis savoir que ly atre filhe monssaingnor Hombier Wane fut mariée à Frankon Braibechon de Mirmorte, et en furent dois fis, assavoir Werys Braibechons ³ et Henris Braibechons; et croy qu'il y awist des sereurs.

856. Ly dis Werys out on fil, nomeit Lowy, qui encors vit. Chis Lowis out mult beal comenchement, et fut lontemps bin monteis, et servit honorablement ses amis. Mais ilh soy fordespendit et, al dierain, ilh fut enchoulpeis del mort Radout de Mirmorte; s'en fut forjugiez. Ilh soy mariat alle filhe del Coir, et en sont uns fis, nomeis Weris, et dois filhes, dont ly une est mariée à Ernut, saingnor de Rocourt ⁴, s'en sont ly hoirs, et ly altre à Wilhelme, fil Dammeheal de Vellerous.

857. Item, de Henry Braibechon de Mirmorte ⁵ issit Frankes de Mangnéez, qui fut bailhirs del court de Joupilhe ⁶; dont ilhe est une filhe, mariée à Rigaut, fil jadis Johan d'Aiineur ^a, dit de Fleron, escuwier ⁷.

858. Encors est assavoir, et point ne doit on oblieir, que ly dis messires Hombier Wane out pluseurs bastars et bastardes. Mais ilh out unk qui

^a CQAGe -eur, Sa. -eus.

¹ Voyez ci-dessus, paragraphe 664.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 390.

³ Wery, fils de feu Brabenchon de Miremorte, est témoin à un relief du 25 novembre 1325 (PONCELET, *Fiefs*, 278).

⁴ Voyez paragraphes 41 et 164.

⁵ « Henris, filz Braibechon, jadis de Milemorte », relève le 2 août 1352 des cens et rentes à Fléron et sept bonniers de terre, « a le reportation Renalt, fil jadis mousingnour Wathier de Magnees, chevalier » (PONCELET, *Fiefs*, 565;).

⁶ Franke de Mangnées, releva le 3 février 1351 trente bonniers etc. par succession de Henri Braibechon, son père (*Cour féodale*, n° 40, fol. 62 v°). Il vivait encore en 1362, mais plus en 1367 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 366, 446).

⁷ Jean d'Ayeneux, dit de Fléron, écuyer, vivait en 1361 et 1362. Il était frère d'Alexandre de Fléron. Rigaud d'Ayeneux, dit de Fléron, son fils, était en 1391 homme de fief de Renar, sire de Neufchâteau (*Cartulaire du Val-Benoît*, 498, 503, 687).

est à recorder devant tos les atres : che fut Homblés, ly bons bastars de Bernalmont. Ilh soy mariat à Hacourt et en out dois fis. Ly uns fut nomeis maistre Johan de Saint Martin, delle ordenne Nostre Damme des Carmes. Ilh fut maistre en theologie, evesque de Jaffé^a et suffragans pour l'evesque Englebiert delle Marche en ceste dioceze. Sy fut tres eloquens et gratieuz en tos ses fais¹. Et ly atre fut nomeis Henris d'Awans. Ilh fut officieus al noble saingnor d'Agymont et de Walhehen, et soy mariat alle filhe do riche archidyakenne de Molant, canonne de Saint Lambiert². Et, de cely, est une filhe, qui fut, en ses jovenes jours, ly plus belle femme delle citeit de Liege et qui avoit plus de requerans par mariage. Finalement, elle fut mariée à Waleran, fil monssaingnor Johan Buchair delle Boverie, chevalier, dont

^a BQAGJY Jaffe, D Jaffa, C manque.

¹ Jean de Saint-Martin fit d'abord profession de la règle de Saint-François (BERLIÈRE, *Suppliques de Clément VI*, n° 2157), puis entra dans l'ordre des Carmes. A la date du 25 octobre 1346 il est signalé comme confesseur de la comtesse Marguerite de Hainaut et d'Elisabeth, sœur du comte Guillaume, récemment décédé. Elles sollicitaient pour lui du pape Clément VI l'autorisation d'être admis à enseigner la Bible et les Sentences à Paris (*ibidem*, n° 4090; DENIFLE, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, II, n. 4453). Jean de Saint-Martin fut autorisé, au nom du pape, par Pierre, patriarche de Jérusalem, à lire les Sentences dans la maison de l'ordre à Paris, en 1351, ce qui fut ratifié par le chapitre général tenu à Metz (BERLIÈRE, *Suppliques*, n° 2157); les 24 mai et 4 juillet de cette année, il sollicite, à cet effet, la confirmation pontificale (*ibidem*, n° 2215). Toutefois, les maîtres de la Faculté de théologie de Paris, constatant qu'il y avait une rasure dans la lettre papale, là où il était question de son passage de l'ordre franciscain à celui du Carmel, refusèrent de l'admettre, et, le 4^{or} octobre suivant, Jean de Saint-Martin demanda à pouvoir être promu en curie; ce qui fut accordé. Le cardinal Pasteur, du titre des SS. Marcellin et Pierre, fut chargé de présider l'examen (DENIFLE, *Chartularium*, III, n° 4499). Jean de Saint-Martin, maître en théologie, fut nommé évêque de Joppé le 17 mars 1357 (Archives Vaticanes, *reg. Avin.*, 137, fol. 271-272 v°). Il officia à Liège le 25 décembre 1363 (ZANTVLIET, dans l'*Amplissima collectio*, V, col. 286). On le rencontre dans des actes du 8 septembre 1368 et du 7 décembre 1372 (*Cartulaire du Val-Benoit*, 358, 378). Il mourut le 24 décembre 1374 (DEVILLIERS, *Bibliotheca Carmelit.*, II, 942; ERNST, *Suffragans*, pp. 114-116; NAVEAU, n° 47). Note due à l'obligeance de Dom U. Berlière.

² Jacques de Moylant, fils de Jacques d'Eger, fut archidiaire de Liège de 1345 à 1340. La terre de Moylant lui fut donnée en 1307 par le comte Otton de Clèves. Il testa le 8 décembre 1340 et dicta un codicille le 8 février 1342, peu avant sa mort (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 382; DE MARNEFFE, dans les *Analectes* de 1903, p. 452). Mette ou Marguerite, sa fille naturelle, épousa Henri d'Awans, qui mourut en juillet 1356 (NAVEAU, n° 46). Cette dame est mentionnée en 1340 au testament de l'archidiaire, son père.

mention sierat chi après faite ¹, en capitle parlant de monssaingnor Libier Crepon d'Othéez, freires do viez et do promerain monssaingnor Hombier Coirbeal d'Awans.

859. Ors at esteit, chi devant, declareit queile generation est parvenue de monssaingnor Hombier Coirbeal d'Awans, promerain de ce sornon, fil ³ do vailhant monssaingnor Hombier de Lexhy, secon fil monssaingnor Breton le viez de Warous; se dirons, chi après, de monssaingnor Libier Crepon d'Otéez ², secon freire do dit monssaingnor Hombier Coirbeal, promerain de ce sornon.

f. 147 v
(Sa. 283)

860. Ly dis messires Libier Crepon soy mariat dois fois : promirement, ¹⁰ alle filhe Gayvres, qui estoit canonesse d'Andenne; secondement, alle filhe do saingnor de Leutes ³. Do premier ^a mariage issirent messires Wilhelme le Moulairs, messires Godefroid de Wyhongne ⁴ et messires Daneal, chevalier, Henrys de Wihongne, canonne de Saint Denys, et freire Johan, qui fut freires meneurs. Chis messires Libier Crepon ne portat nint teile ¹⁵

^a A pmer, Sa. promier.

¹ Voyez paragraphe 874.

² Libert d'Othée, chevalier, fait sa première apparition avec ses frères, dans la charte de 1225, signalée au paragraphe 816. On le retrouve avec les mêmes en 1254, 1259 et 1245 (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n^{os} 115, 164, 184). Enfin, la charte du 31 mars 1249 (PONCELET, *Maréchaux*, p. 167) lui donne son sobriquet de Crepons. Il est encore fait mention de lui en 1257 à propos d'une libéralité qu'il fit au couvent du Val-Benoît, mais comme il s'agit là d'une confirmation de plusieurs dispositions antérieures, j'estime que Libert n'était plus en vie à ce moment (*Cartulaire du Val-Benoît*, n^o 115).

³ La « Source primordiale » dit aussi que Libert Crepon eut deux femmes, mais sans les nommer. Leurs noms sont donc une révélation de notre chroniqueur. Gayvre fait penser à Gavre plutôt qu'à Gesves. Leutes est certainement Leuth, mais il n'est guère possible aujourd'hui d'identifier ces personnes.

⁴ Ecuyer en 1504 (*Cartulaire de Flône; Analectes*, XXIV, p. 597), Godefroid de Wihogne, chevalier, scelle la Paix de Fexhe en 1516 et le record de l'avonerie de Hesbaye en 1521. Une charte de 1515 nous donne, en outre, *Domina Katherina eius uxor* (*Cartulaire d'Averboden*). Cette dame était fille de Jean d'Achou dit des Prez. Le chevalier Godefroid mourut le 3 juin 1522 et fut enterré aux Frères-Mineurs (NABEAU, n^o 259).

blazon comme ses freires, ly sires d'Awans, car ilh portat vairiet d'argent et d'azure à ^a une bende de geules.

861. Messires Wilhelmes le Mounirs, ainsneis fis monssaingnor Libier Crepon, out une filhe tant soilement, qui fut nomée ly damme de Payves, ⁵ par tant qu'elle fut mariée à on chevalier de Hamale demorant à Payves, qui portoit d'or à on faisse coingneléez de geules. Ilh en fut ^b on fil, nomeit Henris, et dois filhes; ly une fut mariée à Everar Burluré ^c de Liege; et ly atre, alle peire monssaingnor Johan de Lybines, en la conteit de Namur, dont chilh de Libynes sont issus.

¹⁰ **862.** Do dit Everart Burluré issirent Lambier de Payves et Henris de Payves, qui fut gratieuz et plaisans escuwiers, et morit sains hoirs ¹; et orent ^d une sereur, nomée damoysele Contesse ².

863. Ly dis Lambiers prist à femme damoysele Maroie, filhe le viez ¹³ Thomas de Hemericourt; s'en troveris tot la generation en capitle chi devant parlant de cheaz de Flemale issus de monssaingnor Makaire delle Heys ². Et damoysele Contesse, filhe do dit Everar Burluré, fut mariée à Johan le Rian de Latines; s'en sont ly hoirs à present ³.

864. Item, delle atre filhe le damme de Payves sont issus cheaz de Lybines. Et, do dit Henrys, leur freires, furent pluseurs enfans, dont y ¹⁴⁸ ²⁰ sont ly hoirs. Et ay oüt ^e dire que messires Daneal, freires do dit monssaingnor Wilhelme le Mounir, out des hoirs, qui ne m'ont nint esteit denomeis. Mais messires Godefroid de Wylhonge morit sains hoir.

865. Item, do secon mariage monssaingnor Libier Crepon issirent mes-

^a A o. — ^b Ainsi CQAG, B ilh en son, JY il eut. — ^c BQAGs Burlure, C manque mais fournit des variantes avec la terminaison -ret dans les deux paragraphes suivants. — ^d Sa. eurent. — ^e B out, C oyu, A eut, G heu.

¹ Il vivait encore en 1356 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 485).

² Voyez paragraphe 576.

³ Comtesse de Latines fut enterrée au Val-Notre-Dame. Sa fille, Catherine de Latine, femme de Rasse de Laminne, a été rencontrée au paragraphe 65.

sires Ernus d'Othééz, Olivier de Jouprelle, Libiers de Wyhongne, Hanoy et Rondez, et ly damme de Hemmetines.

(Sa. 284) **866.** Ly dis messsires Ernus soy mariat alle filhe d'on ^a venerables borgoys de Liege, de grande honeur et de grant estat, nomeit saingnor Johan Boveal ¹, dont sires Lowy Surllet ly juvenes avoit la pareilhe filhe, ⁸ et portoit Souwengnéez delle coistie d'Eawailhe, assavoir d'or à une faixh de geules, à trois rutures d'azure ². Ilh out, de ces damme, dois fis, assavoir Wilhelme de Skendremale, qui morit alle bataille à Nyerbonne ³, et saingnor Libier de Skendremale, canonnes de Saint Bertremeir ^b en Liege ⁴.

867. Ly dis Wilhelmes prist à femme la sreur Johan, saingnor de ¹⁰ Lamynes ⁵; s'en furent on fil et dois filhes, assavoir messires Johan de Skendremale, chevalier, esquevin de Liege et castelains de Montengnis ^{c 6}, damoysselle Katerine, femme Johan de ^d Jardien de Warnant, qui morit sains hoir, et damoysselle Françoisse, qui encors vit et onkes ne soy vout ^e marieir. 15

f. 148 v **868.** Do dit monssaingnor Johan et de madamme Conygon de Jouprou ^f, sa femme, est ilh uns fis, juvenes d'eage, nomeis Wilhelmes de Skendremale, qui nouvellement at pris l'ordenne de chevalerie, et est marieis alle filhe do saingnor de Jauce et de Hyerghes ⁷.

869. Puyisque nos avons parleit de monssaingnor Ernut d'Othééz, ²⁰ ainsneit fil monssaingnor Libier Crepon do secon mariage, nos dirons de

^a B don, C JY d'ung, A do, GQ du. — ^b Sa. -meit. — ^c A Motēgnis. — ^d BC de, A do, QGe du. — ^e Sa. vent, CQJY volul. — ^f Ainsi AG, CBJY -eu, Q manque.

¹ Jean Boveal, qui semble avoir été le fils du premier Pierre Boveas, échevin de Liège (1260 + 1282), et le père du second (échevin de 1312 à 1321), vivait en 1294 (*Cartulaire de Saint-Denis*, n° 70).

² Voyez paragraphe 610.

³ Le 27 mai 1328.

⁴ Vivait en 1323 (PONCELET, *Fiefs*, 89).

⁵ Guillaume de Skendremale épousa Clémence, fille de Thomas de Laminne, chevalier, et vivaient conjoints en 1328.

⁶ Voyez page 25, note 8.

⁷ Voyez paragraphes 120 et 124.

Olivier de Joupprelle, freire do dit monssaingnor Ernut. Ilh prist contraire blazon de son freire et de son gransaingnor, car ilh prist une escut de geules à une bende ^a varie d'argent et d'azure; et soy mariat do lynages de ^b Preit, à une damoyselle qui estoit de chez de ^c Lovengnéz ^d, et en out (Sa. 288)
 5 dois fis et une filhe, assavoir Olivier, qui morit sains hoir al pongnyche à Lonchiens, deleis le saingnor d'Awans, et Waleran de Joupprele, qui fut ly miedres escuwiers de Hasbainge à son temps. Et leur sereur fut mariée à monssaingnor Johan Buchair delle Boverie, chevalier ¹.

870. Ly dis Walerans fut preuz et sages, bin servans ses saingnors et
 10 son linage; se fut marieis et out on fil, nomeit Olivier d'Ohay, saingnor de Centfontaines, bon escuwier et riche ², et une filhe, nomée damoyselle Humaine de Mashor, dont y sont ly hoirs.

871. Ly dis Oliviers soy mariat alle filhe monssaingnor Johan Botir d'Aaz, chevalier, dont ly bons messires Henrys de Fexhe out la parelle
 15 sereur. De ceste damoyselle out ilh trois fis, assavoir Waleran, qui morit sains hoir ³, Johan Botir, saingnor de Hour et de Centfontaines ⁴, et Olivier, manant à Ohay, qui à present est chevaliers ⁵.

872. Ly dis Johan Botirs at une filhe tant soilement, mariée à messire 1. 140

^a A un bene. — ^b CBGD de, A do, QJY du. — ^c A do. — ^d AY -ez, GD -e, BJ -eez, Q -ees, C -y.

¹ Jean Buehar de la Boverie, chevalier, échevin de Liège de 1523 à 1536, grand maieur de 1517 à 1525 (DE BORMAN, I, 171, 389).

² Voyez paragraphes 198, 278 et 344. « Olivier d'Ohay, fis Walleran de Jupprelle, ki ja fut... Damoiselle Maroie sa femme » 1535 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 486, 491). Elle habitait en 1535 le château de Centfontaine et était « enchainée d'enfant ». Olivier de Jupperele releva à Liège, le 20 décembre 1545, vingt-cinq hommes féodaux mouvans de la maison de Centfontaines, par reportation de Wautier de Fontaine (*Cour féodale*, n° 40, fol. 458).

³ Waleran d'Ohay avait épousé Marie d'Ossogne de Haversin, qui dès le 16 juillet 1535 était réalliée avec Rasse de Haccourt, chevalier (*Tenants de la Cathédrale*, I, 50). Voyez page 321, note 1.

⁴ Jean Botier relève Hourt-en-Faimenne, en 1568 (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 87).

⁵ Olivier d'Ohay, fils de messire Olivier d'Ohea, chevalier, relève le 24 octobre 1414, les seigneuries d'Aaz et Hermée (BORMANS, *Seigneuries féodales*, p. 4).

Semale¹, fil monssaingnor Thibaut Semale de Bonnevilhe, chevalier. Et ly dis messires Oliviers, ly freires Botirs, at des hoirs, qui sont encors jovenes.

873. Item, ly sereur do bon Waleran de Jouprelle fut mariée al dit monssaingnor Johan Buchair, et en furent pluseurs enfans, assavoir Olivirs, Walerans, Buchelés, Thirys^a, et une filhe mariée à Gotehen; lyqueis³ Olivirs, Buchelés^b et Thirys morirent^c sains hoir.

874. Et ly dis Walerans soy mariat alle plus belle damoysele qui fuist en ce païs, qui estoit filhe Henry d'Awans^d, le fil de Homblet, le bon bastar de Bernalmont, qui avoit esteit fis de monssaingnor Hombier Wane, freire al viez saingnor d'Awans, dont chi devant est faite mention². De ceste¹⁰ damoysele et do dit Waleran delle Boverie est uns fis, nommeis messires Johan Buchairs delle Boverie, chevaliers, qui at à femme damme Blanche, filhe do secon mariage monssaingnor Male Assireit delle Monzée, chevalier, dont mention est faite chi devant, en capitle parlant de monssaingnor Ameyle al Oelh de Lexhy et de chez de Liers et de Rocourt³. 13

(Sa. 280) **875.** Nos avons, chi devant, parleit de monssaingnor Ernut d'Othéez et de Olivier, son freire, enfans monssaingnor Libier Crepon; sy dirons, chi après, des atres freires et, devantrainement, de Libier de Wyhongne. Ilh en fut dois fis, assavoir Percheval de Wyhongne et freires Johan Aygrés, f. 149 v moynes des Precheures à Liege; doqueil Percheval vos trovereis toute²⁰ la generation chi devant, en capitle parlant des hoirs damme Margriete Surlette^e, qui fut damme de Vellerous⁴.

^a Sa. et Th. — ^b Sa. -los. — ^c B moururent. — ^d C n'a pas le reste de la phrase. — ^e Ainsi AGQ, B Surles, C Surlet, ε manque.

¹ Messire Jehan Semalle relève, le 7 juin 1408, le fief de Hourt-en-Famenne, par décès de Boutier de Centfontaines, à raison de sa femme, fille dudit Boutier (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 205). Voyez ci-dessus, page 188.

² Voyez paragraphe 858.

³ Voyez paragraphe 541.

⁴ Voyez paragraphes 674 et suivants. Une charte datée du lendemain de la Madeleine (25 juillet) 1529, et émanant de la cour scabinale d'Oborne (*Chartes de Saint-Mathieu-à-la-Chaine*), nous montre Johan Perehevas de Wihogne, veuf de « damoiselle Sare, jadite sa femme ». A moins qu'il n'ait eu plus d'une femme, damoiselle Sare fut une Velroux.

876. Item, Hanoïie, ly tirs fis monssaingnor Libier Crepon de secon mariage, soy mariat à une damoysele de Brukehem¹; s'en fut on fis, nomeis Johan Pevereaz d'Otéez, qui tuwat Gerar de Bierlouz. Chis Pevereaz soy mariat à damoysele, filhe Johan Houweneal, citain
 5 de Liege, qui estoit engenréez en la filhe saingnor Jakemne del Coir, esquevin de Liege, qui, après ce, reprist à mary monssaingnor Ystasse, le Frank Homme de Holengnoul. Et, do dit Pevereal et de sa femme, issirent
 10 Johans Pevereal de Holengnoles, manans en Ilhe², et ses sereurs. Chis Hanoye portat les armes son peire, assavoir vairiet d'argent et d'azure, à une bende de gueles.

877. Do dit Johan Pevereal trovereis les hoirs chi devant, en capitle parlant de monssaingnor Makaire delle Heys de Flemale³. Et, de ses sereurs, fut ly une mariée à Petit Montengnéez; s'en sont dois filhes. Ly uue at Renekin de Petit Montengnéez⁴, dont y sont grant nombre
 15 d'enfans. Et ly atre est mariée à Mons deleis Crotoir, et en sont assy planteit d'enfans.

878. Item, Rondeaz, ly quars et dierains fis monssaingnor Libier Crepon, soy mariat en la conteit de Louz et portat teile blazon comme Oliviers, ses freires; et, de ly, sont issus chilh de Jamines, qui encors

^a A Motēgneeze.

¹ Brukehem, aujourd'hui Brouekom, près de Looz. La petite église de cette paroisse contient une grande pierre sépulcrale, décorée de deux écussons, lesquels ne portent qu'un chef, au lion issant. L'inscription, dont nous complétons plusieurs abréviations, en est ainsi conçue : *hic . iacet . Hermañus . miles . de bruken . qui . obiit . dominica . post . Nativitatem . be . Marie . vgis . anno . dñi . M° . CC° . LXX° . III°* ; *hic . etiam . iacet . Hermannus . miles . de Bruckem . filius . eius . qui . obiit . die . beati . Andree . apostoli . anno . domini . M° . CC° . nonagesimo . primo . anime . eorum . requiescant . in . pace . Amen*. Une damoiselle Isabelle qui, le 3 avril 1537, était veuve soit du second, soit d'un troisième Herman de Brouekem, fut mère de trois filles : Jeanne, femme d'Arnold de Bettincourt, Isabelle et Marie.

² Jean Pevereal, sous-maieur de Liège de 1548 à 1548 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 405). Jean Pevereal, son fils, changeur en 1576, 1589 (*Val-Saint-Lambert*, 681, 771), fut sous-maieur de 1579 à 1585 (DE BORMAN, *ibidem*, 404). Catherine Clouze, sa femme, mourut le 7 novembre 1570.

³ Voyez paragraphe 563.

portent teile blazon ¹. Et deveis savoir que tuit ly hoirs ^a marles deskendus des ^b hoirs do jadis monssaingnor Libier Crepon crient Domartien, non-
(*Sa.* 287) obstant la contradiction de leurs ^c blazons.

f. 150 **879.** Item, est assavoir que ly filhe do dit monssaingnor Libier Crepon fut mariée à Hemmetines, en la conteit de Namur; s'en issirent messires **Libier de Hemmetines** ², messires **Ernus** ^d de Pontilhache et **Stassins de Hemmetines** ³, et dois sereures ^e.

f. 150 v **880.** Puyisque nos avons recordeit la generation des trois fis la bonne damme de Hemmetines ⁴, nos dirons de ses ^f dois filhes. Ly promire fut mariée à **Wilhelme**, avoweit de **Crescengnéez**; s'en issit messires **Ystasses** ¹⁰ de **Crescengnéez** ⁵, lyqueis portat les armes d'Awans à une crois de geules.

^a A hors. — ^b A de. — ^c *Sa.* omet leurs. — ^d A Ernls. — ^e Ce paragraphe est suivi d'un espace blanc dans *AJ.* — ^f *AGQ* ses, *BC* ces.

¹ Sur cette famille de Jamines les renseignements sont des plus rares. Herman de Jamines vivait en 1384 (*Cour féodate*, n° 42, fol. 129 v°). Son blason figurait parmi les quartiers d'une belle pierre sépulcrale, visible autrefois dans l'église de Rykel (DE HERCKENRODE, *Collection de tombes, épitaphes, etc.*, p. 217) et dont M. James Weale découvrit en 1863 de nombreux fragments, constatant que l'inscription en était conçue en flamand et non en latin, ce qui justifie l'épigraphier de Van den Berch, page 299.

² Libert de Hemptinne, chevalier, vivait en 1297 (P107, *Namur*, n° 287).

³ Messires Arnoul de Pontilhache et Stassin de Hemmetines, tous deux chevaliers, figurent en 1334 parmi les partisans d'Awans qui scellent la Commission de la Paix. Stassin de Hemmetines était chevalier dès 1297 (P107, *Namur*, n° 290).

⁴ Ce membre de phrase prouve suffisamment qu'il est resté une lacune après le paragraphe 876.

⁵ Eustache de Crisnée, chevalier, échevin de Liège de 1314 à 1334, date de sa mort. Il est prouvé qu'il fut le gendre de Henri le Moine, échevin de Liège en 1314; mais il n'est pas moins certain qu'il épousa la sœur de Jean Mostarde : il faut donc qu'il ait eu deux femmes ou bien que Jean Mostarde ait été le fils de Henri le Moine (DE BORMAN, *Echevins*, I, 160, 168). Johan dit Moustarde, citain de Liège, avait laissé par testament à Gérard dit Moustarde, son neveu, sa cour, maison, jardins, situés à Fragnée, pour l'usufruit seulement. Après la mort de Gérard, ce bien devait passer à dame Ydde, femme jadis à monseigneur Eustache de Cressignées, échevin de Liège, puis aux quatre enfants qu'elle avait eu dudit chevalier, notamment à Guillaume de Crestengnées, Henri le Moine, Johan et Arnoul, frères. Ces dispositions ayant été confirmées par l'évêque et Arnoul de Crisnée étant venu à mourir, Henri le Moine relève le 27 avril 1569 le tiers du quart lui appartenant dans le bien susdit (*Cour féodate*, n° 41, fol. 26 v°).

Ilh soy mariat à Liege, alle sereur Johan Mostarde, qui fondat l'ospital en le ruwe do ^a Pont ¹, et en out des tres beaz enfans, mais onkes ne soy portont pais, honour ^b et serviche, assavoir Wilhelme ², Henris, dis le Moynes ³, Ystasse, Johan et Ernus.

⁵ **881.** Ly dis Wilhelmes soy mariat alle filhe do voweit de Fologne; s'en sont ly hoirs. Et ly Moynes soy mariat alle filhe Petit Wilhelme de Tylves; s'en sont ly hoirs. Ly dis Johan soy mariat à damoyselle Englentines ^c de Scharpebergh ⁴, deleis Tongres, dont ilh est uns fis, nouvellement marieis à Katerine, filhe Hombier del ^d Pas de Wonke, secretaires des xii de
¹⁰ lynages.

882. Item, ly atre filhe la damme de Hemmetines fut mariée à monsaingnor Heyneman de Bawengnéez, deleis Meffe ^e, dont y sont ly hoirs.

^a Sa.JY du, CQGD de. — ^b B honneur. — ^c Ainsi A³?C, B Englet-, Q Anglent-, A¹ Ayglent-, G Aylent, e Ayglet-. — ^d AG del, QJY du, BC de; *cfr.* paragraphe 919.

¹ Sur cette fondation, voyez GOBERT, *Les rues de Liège*.

² Guillaume de Crisnée, prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye, obtient en 1374 une indemnité (DE RAADT, II, 282). Il mourut le 25 novembre 1399 et fut enterré dans l'église de Crisnée, auprès de sa femme Marie de Hannut dite delle Porte, fille de Guillaume, voué de Fologne, décédé le 5 juin 1373. Il laissait deux enfants : Eustache, qui épousa N. de Fexhe, et Ide, femme de Guillaume de Rouvroy (paragraphe 431).

³ Henri de Crisnée dit le Moine, obtint par lettres du pape Jean XXII, du 4 avril 1350, une expectative de prébende à Malines (FAVRE, II, n° 2693); mais il abandonna la cléricature, pour se marier. Nous avons vu le relief qu'il fit en 1369 d'une part de Fragnée. Le 19 mai 1380, il relève du nouveau seigneur, l'évêque Arnoul de Hornes, le tiers du même bien avec les brassines, etc., telles que les tenait feu Johan Mostarte. (*Cour féodale*, n° 42, fol. 53). Le 16 janvier 1372, les échevins de Liège autorisent Henri le Moine de Crisnée à grever ses biens de Crisnée et de Fize pour tirer de prison son fils Guillaume, détenu à Visé, et qui se trouvait en danger de mort (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 489). Ce Guillaume relève, le 29 juin 1388, comme époux de Marguerite, fille mineure de Fastré Fastrelot (*Cour féodale*, n° 12, fol. 142), et fut père d'Agnès de Crisnée, femme en 1396 d'Arnold, fils de feu Guillaume Wilkar d'Awans (PONCELET, *Saint-Pierre*, p. 109).

⁴ Scharpebergh, toujours écrit avec un *a* dans les documents du moyen âge, a dégénéré en Scherpenberg (dépendance de la commune de Nederheim, près de Tongres). C'était autrefois un manoir relevant de la cour féodale de Russon.

⁵ Bauwignei, Bavengney, Bauwegni, Bauwengnée, etc., aujourd'hui Baugnet, vieille ferme seigneuriale sous la commune de Cortil-Wodon, au Sud-Ouest de Meeffe, canton d'Eghezée. Heyneman de

f. 151 **883**^a. Nos avons parleit, chi devant, de monssaingnor Coirbeal, le viez saingnor d'Awans, et de monssaingnor Libier Crepon, son freires, qui furent enfans de monssaingnor Hombier de Lexhy, secon fil monssaingnor (Sa. 288) Breton le viez de Warous; sy dirons, chi après, de monssaingnor Ystasse, le viez Frank Homme de Holengnol, tir fil do dit monssaingnor Hombier de Lexhy.

884. Chis messires Ystasse fut sornomeis Frans Hons, par tant que ly noble damme de Haneffe, nomée ly Frank Damme, fut sa marine¹. Ilh soy mariat à une des filhes monssaingnor Ywen de Monferan²; s'en furent trois fis et pluseurs filhes, assavoir messires Ameiles de Holengnoles, qui tuwat³ monssaingnor Renier de Viseit³, et messires Ystasse do Many^b sour Ourte, chevalier⁴, et Ernus de Holengnoul; et, des filhes, fut ly une mariée à Graz, s'en issit ly peires monssaingnor Johan Boyleave, chevalier, esquevin de Liege; delle seconde filhe issit messires Ystasse, ly Frans Hons de Holengnoul; et ly tirche fut mariée à Mylar de Vorouz^c.

^a En tête de cette partie de la chronique, se trouve, dans CQδ, le titre Awans delle coystie de Holengnoul. — ^b Ce nom, qui revient fréquemment dans les paragraphes suivants, est précédé, dans A, de do, del ou de; dans G, on trouve du et plus souvent de; dans C, de, sauf une fois du; ailleurs, de. Nous respecterons les formes fournies par A. — ^c A Worouz, B Vorous, CQGe Waroux.

Bawegnée, chevalier, se rencontre dans des chartes de 1297, 1515, 1515, etc. (Pior, *Namur*, n° 287, 401, 418). En 1557, Baugnet était sorti de sa famille (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 68). A la même famille appartenait Heineman des Commognes, nom porté successivement par le père et le fils de 1556 à 1579. Mêmes armes : d'hermines à trois ciseaux de tondeur. Commogne est une dépendance de Noville-les-Bois, à proximité de Baugnet (*Note de M. le chanoine Roland*).

¹ Voyez DE CRÉSTRET, *La terre franche de Haneffe*, p. 19. Le premier Franchomme de Hognoul se rencontre fréquemment : en 1259, 1245, 1248, 1254, 1259 (*Val-Saint-Lambert*, n° 161, 184, 185, 204, 258; *Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 75). Décédé le 25 octobre 1269, il fut enterré dans l'église de Hognoul (NAVEAU, n° 888).

² Voyez ci-dessus, page 597.

³ Voyez paragraphe 586.

⁴ Eustache de Many-sur-Ourthe, chevalier, est dit fils du chevalier Eustache Franc-Homme dans les chartes du Val-Saint-Lambert : 1245, 1264 et 1276 (voir notes précédentes). Plusieurs localités ou châteaux existent en Belgique et en France sous le nom de *Many*, *Masnîl*, *Maisnil*, *Mesnil*, etc.; celle qui nous occupe et qui n'est mentionnée dans aucun dictionnaire géographique, se trouvait sous la commune de Hody, province de Liège, canton de Nandrin.

885. Item, do dit monssaingnor Ameyle issit ly peires Ameyles Mylot de Holengnoul, qui fut freires de remariage à Warnier Bocho de Vellerous; doqueile Ameile ly hoirs ^a sont à present.

886. Item, do dit monssaingnor Ystasse do Many, secon fil monssaingnor Ystasse, le viez Frank Homme de Holengnoul, issirent Stassin, Giles et Vachos de Rennes, et quatre filhes.

887. Do dit Stassiu do Many issirent Stassars ¹ et Makairs de Pouseur, ses freires. f. 131 v

888. Item, do dit Stassar issirent messires Ystasses de Pousseur, chevaliers, et Counars, ses freires; lyqueis chevaliers soy governat petitement et morit sains hoir; et Counars, ses freires, qui est sires de Pousseur, at des hoirs; et en sont pluseurs sereurs.

889. Item, Makars, freires al dit Stassar, soy mariat alle sereur Helbier de ^b Preit, esquevin de Liege ², fil monssaingnor Radut de Preit, dont y sont ly hoirs à present ³. Et out ly dis Herbiers une atre sereur, mariée à Herves, dont y sont pluseurs enfans.

890. Item, Gilhes do Many, secons fis monssaingnor Ystasse del Many, fut ly miedres escuwirs qui fuist par dela Mouze à son temps ⁴. Ilh et ly

^a A hors. — ^b CBG de, Q des, A do, JY du.

¹ L'*Inventaire des chartes et Cartulaire du Luxembourg* (VERKOOREN) nous fournit les données suivantes, relatives à notre Stassar : n° 394 : Nos Stasseles, fius Stassin, jadis dou Mainilh, enskuwier (1502, n. 3); n° 392 : Je Stases do Mainy, sires de Pousseur (1502).

² Herbert des Prez, écuyer, fut échevin de Liège de 1351 jusqu'en 1355, date de sa mort (DE BORMAN, I, 205). Voyez ci-dessus, page 237.

³ Radelet, fils de Mackaire de Pousseur, relève le 18 avril 1535 par succession de Herbert des Preis, jadis son oncle (*Cour féodale*, n° 40, fol. 512, 513). Ce Radelet épousa Agnès, sœur de Guillaume Wilkar d'Awans, l'aîné, et demeurant à Awans en 1596 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, sous presse).

⁴ Gilles de Many, écuyer, vivait dès 1506 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 68). En 1534, avec les d'Awans, il signe la Commission de la Paix.

bons Waltier de Corwaremme, qui demorat à Nandren, et messires Wery de Harzéez furent chambrelains et secretaires cubiculaires al bon empe-
 reur Henry de Lussemborch ¹. Chis vailhans escuwirs, Gilhes del Many, illi out on fil et une filhe. Ly fis fut nomeis messires Johan del Many. Ilh fut compains al saingnor de Faingnoules en Haynau et regentist bin son ³
 bon peire. Chis sires de Faingnoules le mariat à une veve damme, qui avoit esteit femme al saingnor de Buziez, deleis Moncoirnet, en Tyrasse ²; et en est une filhe, mariée à Henry le Polen d'Aleure, freire à monssaingnor Johan le Polen, maintenant vivant, desqueis mention est chi devant faite ³, en la genealogie do saingnor d'Awans, qui fut leur tairons. Et, de ceste damoy- ¹⁰
 selle, at ly dis Henris des jovenes enfans. Et, par tant que ly dis Gilhes fut preuz, et amat les armes et traveilha ^a le corps tant qu'il soy pout armer, on dist comunement ^b en ce pais, par solas, en ramembrant son louz et son pris, quant on voit une vielhe nonnain, ou une vilhe damme ou damoy-
 (Sa. 289) selle, qui at, en sa jovente, ameit volentier par amours : « A bien soit Gilhes ¹⁵
 do Many, chis bons viez escuwiers ! » Item, ly filhe do dit Gilhes de Many fut mariée à Thonar de ^c Fouz, dont ehi après sierat faite mention, en capitle parlant de monssaingnor Bastin Lawet ^d de Fouz ⁴.

891. Item, Vachos de Rennes, ly tirs fis monssaingnor Ystasse do Many, demorat ^e à Rennes sor Ourte ⁵; s'en issirent Henris de Rennes, ²⁰
 Vachos de Rennes et Stassars de Rennes, qui sont tous formors.

892. Item, est assavoir que Ernus, tirs fis monssaingnor Ystasse, le viez Frank Homme de Holengnoul, fut peires de Renart de Holengnoul, qui out à femme la sereur Oury delle Fontaines, dont y furent ly hoirs.

893. Item, des quatre filhes monssaingnor Ystasse do Many, furent les ²⁵

^a Sa. travailhat. — ^b Sa. commun-. — ^c A do. — ^d Selon AGQJY, B Lowet, C Lowette. — ^e B demorans.

¹ Henri V, comte de Luxembourg, empereur de 1508 à 1513.

² Montcornet, département de l'Aisne.

³ Voyez ci-dessus, paragraphe 828.

⁴ Voyez paragraphe 946.

⁵ Rennes, dépendance de Hamoir, canton de Nandrin.

dois beghines; et ly atre fut mariée à Gilhe Bechemoxhe, dit de ^a Noef-
 casteal, dont y sont dois filhes : ly une est mariée à Gilhe de Mes, manant (Sa. 290)
 Defour Casteal à Liege, et ly altre à Gerart de Seraing ^b, fil delle sereur
 Colar le Pannetier. Do dit Gilhe de Mes est une filhe, mariée à monssain-
 5 gnor Gerart le Pannetier, fil do dit Colart; s'en sont pluseurs enfans. Et, do
 dit Gerart de Seraing, est ^c assy une filhe, mariée promierement à monssain-
 gnor Godefrois delle Capelle, qui morit sains hoir, et de noveal at elle repris
 à mary monssaingnor Robiert de Jouplou, chevalier; s'en at des juvenes
 enfans ¹.

10 **894.** Item, ly quatreme filhe monssaingnor Ystasse do Many fut mariée f. 152 v
 à Liege, à maistres Watier de Hanut, advokaut en la court de Liege; s'en
 issit messires Johan de Hanut, chevaliers, et dois sereurs, dont ly une fut
 meire de monssaingnor Waltier delle Claveche ², et ly atre fut meire de
 monssaingnor Johan Germeal de Hanut. Do dit monssaingnor Johan
 15 de Hanut est issus messires Gilhes de Hanut, maintenant vivant, doqueile
 et de ses hoirs est faite mention chi devant, en la genealogie de saingnor de
 Warfezéez qui out les xx enfans ³, par tant que ly dis messires Gilhes soy
 mariat alle filhe monssaingnor Wilhelme ^d de Pepengés, tir fil do dit saing-
 gnor de Warfezéez do promir mariage.

20 **895.** Item, do dit monssaingnor Waltier delle Claveche sont messires
 Ernus delle Claveche, Stasses, ses freires, qui est sires de Truwengnéez ⁴, et
 une sereur, qui est meire des enfans de Binkehemme, assavoir de mons-
 saingnor Waltier, de monssaingnor Olivier, d'Andrier et de pluseurs atres.

^a BGs de, A do, CQ du. — ^b A Seraing. — ^c Sa. a. — ^d A Vilh., Sa. Guilh.

¹ Voyez paragraphe 688.

² La Claveche. Il y avait à Orp-le-Petit une cour féodale de sept hommages qui, vers 1374, était tenue en fief du duché de Brabant, avec six bonniers de terre et une maison, par Henri de la Claveche. Cette tenure était en 1440 la propriété de Jean de Franquegnée ou Franquénies (WALTERS, *Canton de Jodoigne*, p. 289). Henri delle Claveche vivait en 1315 (*Chartes de Heylissem*, n° 313).

³ Voyez paragraphe 54.

⁴ « Stasses, sires de Truwengnées (Trognée), fils mons. Waltier delle Claveche, chevalier, » vivait en 1370 et rappelle une fondation d'anniversaire faite par messire Robert jadis de Truwengnées, chevalier, sans doute l'un de ses ancêtres (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 475).

896. Item, do dit monssaingnor Johan le Germeal trovereis les hoirs en capitle parlant de monssaingnor Ameile de Lexhy et de chez de Liers et de ^a Rocourt ¹. Et tos ly Vairons et ly Hongreaz, chis delle Fontaine, de Waremme, et pluseurs atres, sont estrais delle coystie de Holengnoul, quantal que je ne sache nint bin d'oïr en hoïr nommeir leurs predecesseurs. 5

897. Nos avons, chi devant, declareit la generation des trois fis monssaingnor Ystasse, le viez Frank Homme de Hollengnoul; sy dirons, chi après, de ses trois filles. Ly une, si que dit avons, fut mariée à Graz; s'en issit ly peires monssaingnor Johan Boyleawe, qui fut chevaliers, esquevins de Liege, dont ly generation soy contint chi devant, en capitle parlant do 10 viez monssaingnor Renier de Vellerous ². Ly seconde fut mariée en la vilhe de Holengnoul; s'en issit messires Ystasse, Frans Hons de Holengnoul, chevaliers, qui prist les armes de part sa meire, assavoir les armes d'Awans : vairiet d'argent et d'azure, à on labeal à chink pendans d'or. Chis messires Ystasses fut ^b uns rades chevaliers et durement doteis de ses annemis en 15 mortel faite do paiis; se fut par hayme decoleis à Mouhaut, par le jugement de ses annemis, en morteile faites do paiis, al temps delle evesque Adulph delle Marche ³. Illi out à femme la fille saingnor Jakemme de Coïr, esquevin de Liege ⁴, et en out xv enfans, fis et filles ⁵ : s'en diray ce que

^a Sa. omet de. — ^b A fus.

¹ Voyez page 206.

² Voyez pages 338 et suivantes.

³ Eustache le Franc-Homme s'était trouvé en 1515 au combat de Waremme, où le sire de Warfusée l'avait dévalisé. Il crut pouvoir se venger un jour sur la dame de ce seigneur, en lui prenant de force ses bijoux et ses chevaux. La dame alla se plaindre à l'évêque, qui fit arrêter le coupable. Livré au maréchal, il eut la tête tranchée le 22 février 1515 (*Jean d'Outremeuse*, VI, 207) et fut inhumé dans les cloîtres du Val-Notre-Dame.

⁴ Une charte originale de 1529, dont nous publierons le texte au *Codex diplomaticus*, donne le nom de Marie de Fous (Fouz) à la veuve du Franc-Homme de Hognoul, laquelle vivait encore en 1532 (PONCELET, *Fiefs*, 356). Cela suffit-il pour rejeter l'assertion de notre chroniqueur, qui la déclare fille de l'échevin Jacques de Coïr (1285-1512)? Je ne le pense pas et j'estime qu'il y a lieu de faire concorder les deux données. Nous voyons, d'ailleurs, l'un des fils prendre le nom de Gilhon de Fouz. La possession d'une propriété dans cette localité peut expliquer le tout.

⁵ Hemricourt n'en détaille que sept. La charte de 1529 en énumère onze : Gilles, Eustache, Humbert Corbeau, Jean, Marie, Agnès, Eglétine, Catherine, Jeanne, Isabelle et Aelis. Il y eut, en outre, Christine dont nous allons nous occuper, et Jacques, fils aîné, déjà elerc en 1517 et qui mourut bientôt après (PONCELET, *Fiefs*, 32, 411).

j'en say. Ilh y fut ly Frans Hons de Manshoven, Gillhons de Fouz ¹, Hombier Coirbeaz, esquevin de Liege, tres gratieuz ^a escuwiers, Johan ly Oncles de Vileir, damoysselle Crestine, femme Johan Pyvo de Huy ², damoysselle Johanne, qui morit sains hoir, et une atre, mariée à Henry de Bollezéez, dont y sont pluseurs enfans; et y out pluseurs atres. Mais soiez certains que ^b tous ly freires furent, en leur jovente, ly plus apiers de Hasbaing. (Sa. 201)

898. Item, ly Frans Hons soy mariat à Manshoven, en la conteit de Louz ³, dont y sont ly hoirs, assavoir Frans Hons de Palihoul et Johan de Manshoven, etc.; et vengat, tout enmy la ville de Louz, le fil Jakemien Festeal, son cuzien, et ochist le faituele, et soy partit sains damage ⁴. 10

899. Item, do dit Gilhon fut Wilhelme de Fouz, qui soy mariat alle filhe Gilet Mailhar, dont ilh est une filhe, mariée à Johan, fil monssaingnor Badewien de Saint Servais, chevaliers, esquevin de Liege ⁵; et at ly dis Wilhelmes une sereur, mariée al jovene Wilhelme Wilhekair d'Awans ⁶, qui sont bin en point d'avoir planteit d'enfans. f. 153 v (Sa. 202) 15

900. Item, ly dis Coirbeaz ⁷, qui fut ly melheurs et ly miez entechiez

^a A. gratiez. — ^b A. qul.

¹ Gilles, • fils le Franshons, • scelle en 1334 avec les d'Awans la Commission de la Paix. Il mourut en août 1367 et fut enterré avec sa femme, Adilhe, dans l'église de Fooz (NAVEAU, n° 787).

² Christine de Hognoul était veuve dès 1332 (et, sans doute, antérieurement à l'acte de 1329), laissant une fille mineure, Marie, pour laquelle on fait le relief de vingt-quatre verges de terre (PONCRET, *Fiefs*, 356).

³ Manshoven au comté de Looz. Ce fief était contigu à la seigneurie de Sassenbrouk, sous la paroisse de Brouekon. Jean de Manshoven est cité en 1337 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 243; DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 284).

⁴ Voyez paragraphe 762.

⁵ Baudouin de Saint-Servais, chevalier, fut échevin de Liège de 1357 à 1368.

⁶ Marguerite, fille de Gilles de Fooz, épousa Guillaume Wilkar d'Awans, écuyer, échevin de Liège de 1414 à 1424. Elle mourut le 20 août 1423, et fut inhumée avec son mari dans l'église de Bierset. Une planche représentant leur sépulture est reproduite dans nos *Echevins de Liège*, I, p. 318.

⁷ Humbert Corbeau de Hognoul, écuyer, fut en 1333 bailli et receveur de Herstal; de 1358 à 1370, bailli de Hesbaye; de 1376 à 1381, échevin de Liège. Il exerça, en outre, les fonctions de receveur général de l'évêché de Liège (DE BORMAN, *Echevins*, I, 227).

de tous ses freires, sages, debonaires et cortois, et leur chief, ilh fut marieis dois fois : promirement, alle filhe monssaingnor Badewien Xherveal, chevalier, dont ilh out des ^a beaz enfans, durement apiers et qui en grant estat fuissent parvenus, s'ilh awissent viskeit leur eage, mais ilh morirent sains hoir. Ly uns fut nomeis Frans Hons, qui soy mariat al damme d'Engixh; et ly atres, Coirbeaz, qui fut canonnes de Saint Lambier ¹. Secondement, soy mariat ly dis Coirbeaz à damoysselle Marie, filhe monssaingnor Johan Polarde, chevalier, esquevin de Liege, qui estoit veve de Renier de Biertréez, escuwier, dont ilh ly estoient demoreis uns fis et une filhe ². De ceste damoysselle out ly dis Coirbeaz pluseurs enfans, assavoir ³ monssaingnor Johan, abbeit de Heylenchines ³, Ystasses Frans Hons, manant à Holengnoul, Hombier Coirbeal, canonne de Saint Martien ⁴, Giles Coirbeal, canonne de Saint ^b Crois ⁵; et ly atres est nomeis Badewins; et ont ^c une sereur canonesse à Blize ⁶ et des nonains.

901. Item, ly dis Ystasses Frans Hons est marieis alle filhe Huwar Houweneal, et ont une filhe asseis jovene d'eage.

^a Ainsi AJQC, GY eut deux, B est dois. — ^b A Sait. — ^c Sa. omet ont.

¹ Humbert Corbelli de Holengnucl, recteur de l'église paroissiale d'Avernas-le-Baudouin, est cité à la date du 30 mai 1374. Il résigne cette paroisse pour devenir chanoine de Sainte-Croix, le 18 août suivant (*Reg. Avin.*, 192, fol. 271, 363). Il obtient, le 4 juin, une prébende à Saint-Martin, étant déjà chanoine de Moustier. Il permute Avernas avec Jean Ruffi, chanoine de Sainte-Croix. Il devient chanoine de Liège par décès de Jean de Scbres, le 2 novembre 1375 (*Reg. Avin.*, 194, fol. 132, 365; *Reg.* 198, fol. 143). — La courte notice que lui consacre DE THÈUX, (II, 129) ne nous apprend rien.

² Voyez ci-dessus, paragraphe 769.

³ Jean Corbeau de Hognoul succéda, comme abbé de Heylisse, à Henri de Forvie, décédé le 16 septembre, probablement de 1394. Il fut nommé abbé peu de temps après, car le 12 décembre 1394 il signa l'obligation de ses services (BERLIÈRE, *Invent... obligation*, n° 932). C'est sans doute lui qui figure en 1403 (MIRÆUS, *Diplomatica*, 325). Le *Gallia christiana* cite son successeur, Jacques de Forvie, en 1417. (*Note de Dom U. Berlière*).

⁴ Humbert Corbeau de Hognoul était chanoine du chapitre de Saint-Martin en 1390-1403 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 295, 299, 309, 312, 340, 348; *Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 139 v°).

⁵ Gilles Corbeau de Hognoul était chanoine de Sainte-Croix en 1390, 1396, 1399 (*Saint-Martin*, n° 295; *Sainte-Croix*, n° 1106, 1132, 1142).

⁶ Marie de Hollengnoule était chanoinesse de Munsterbilsen en 1390, 1393 (VAN NÈUSS, *Inventaire*, pp. 128, 171). Sa commémoration se faisait le 1^{er} juin (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XII, 45).

902. Item, Johan, dis ly Oncles ¹, soy mariat, en ses anchiens jours, alle filhe Ferri de Vileir ^a l'Evesque, dont y sont ly hoirs à present.

903. Et, de damoysele Crestine et de ^b Johan Pyvo ^c, son promir marit, issirent Johan Pyvotiaz ² et une filhe, mariée à Waltier de Hautepeppe de Skendremale, qui morit sains hoir. Et, secondement, soy remariat damoysele Crestine à Johan Askaro; s'en furent dois filhes, assavoir damoysele Katerrine, qui, de sa volenteit, soy mariat à Colart le Boiegne ^d, et ly atre, nomée damoysele Johanne, fut mariée à Andrier, fil monssaingnor Pire de Thynes, chevalier. f. 134

904. Et ly dis Johans Pyvotiaz prist à femme damoysele Johanne, filhe monssaingnor Lowy d'Ouffey, chevalier, esquevin de Liege, dont y sont ly hoirs.

905. Item, ly tirche filhe monssaingnor Ystasse, le viez Frans Hons de Holengnoles, fut mariée à Mylart de Vorouz ^e, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant de monssaingnor Henry de Rolouz, son freire ³. Et est assavoir que, de ceste meïsmes coisté de Holengnoles, sont issus Johan et Ameiles de Skendremale, manans à Seraing le Casteal; item, ly Brons de Flemale, ly enfans ly Chantre de Flemale, tos ly Hongreaz et ly Vayrons, et pluseurs atres. Ors retournerons à monssaingnor Anthone de Lexhy, dit le Moyne, quatreme fil monssaingnor Hombier de Lexhy. 20

906. Do dit monssaingnor Anthone ne saroié je proprement nomeir les hoirs, comptant d'oir en altre; mais tos ly Mailhars de Montengnéez et chilh d'Odoumont, en Hasbaing, en sont issus. f. 134 v

^a Sa. Vilier. — ^b Sa. JY omettent de. — ^c Ainsi partout. — ^d Ainsi AB, G Boirgne, CQJY Borgne. — ^e BQ Vorous, AJ Worouz, G Varous, CYD Waroux.

¹ Johans Franshome de Hollengnoule, écuyer, fils d'Istase li Franchomme, chevalier, mourut le 7 février 1594 et fut enterré dans l'église de Hognoul avec Maroic, sa femme (NAVEAU, n° 837).

² Le premier mari de Christine de Hognoul se nommait Alexandre et non Jean Pivoi, ainsi qu'il résulte clairement du relief fait par son fils, le 30 septembre 1553, et dans lequel Jan Pivotal reconnaît expressément l'usufruit de sa mère, dame Cristiane (PONCELET, *Fiefs*, 544).

³ Voyez paragraphe 814.

(Sa. 205) **907.** Item, ly chinquemes fis monssaingnor Hombier de Lexhy fut nomeis messires Johan Lokreaz ¹. Ilh out une filhe mariée à monssaingnor Andrier, fil do viez monssaingnor Renier de Vellerouz ². Ilh encargat à porteur de vi pieches d'or et de sable, et tenoit grant terre à Hodires et à Comblen, et cryoit Comblen. Et, de ly, sont issus chilh de Hodire et de Comblen, dont ilh at esteit gran generation, car ilh en issit, en deskendant, moussaingnor Johan de Parfonriu ³, messires Andrier Brakés de Hodires ⁴, ly Panios, dont y sont ly hoirs, Ansez de Lexhy, dis de Hodires, chilh ^a de Fanchon, et pluseurs atres.

908. Item, ly vi^e et dierains fis monssaingnor Hombier de Lexhy fut ¹⁰ nomeis messires Gerars Petelhons de Votemme ⁵. Ilh out quatre fis et pluseurs filhes, et cangat le blazon son peire, car ilh ne prist nint les armes d'Awans, anchois prist on escut d'argent à on chief de geules, et criat Domartien. Ly ainsneis de ses fis fut nomeis Berewirs ⁶; ly secons, Thiry; ^(Sa. 204) ly tirs, Maillaefiers; et ly quars, Wilhelmes, se fut ^b canones de Saint ^c Martien ⁷.

^a Sa. et chilb. — ^b AGMOW se fut, CBEHKN et fut, QR qui fut, Lt^z manque. — ^c A Sāt.

Voyez page 402. Jean Lokeriaz, chevalier, vivait en 1249 (*Val-Saint-Lambert*, n° 204).

¹ Voyez paragraphe 757.

² Voyez paragraphe 490.

³ André Braket, de Hody, chevalier, seigneur d'Houchenée, est cité de 1315 à 1320 (PONCELET, *Fiefs*, 19, 55, 98, 118, 120). Son fils Jacques apparaît dès 1317 (*ibidem*).

⁴ Gérard, dit Petelhon, de Vottem, chevalier, est signalé dans bon nombre de chartes : 1259, 1247, 1249, 1250, 1252 (*Val-Saint-Lambert*, n° 161, 196, 204, 209, 222), 1255 (DELESCLUSE et BROUWERS, *Henri de Gueldre*, p. 234). Décédé le 8 janvier 1279 (n. s.), il fut enterré dans l'église paroissiale de Vottem (NAVEAU, n° 1238).

⁵ Arnold Berwier ou le Berwier (le Berruyer?), d'après les pièces qui vont suivre.

⁷ Guillaume de Votemme, qui était chanoine de Saint-Martin à la date du 24 décembre 1300 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 143), possédait à Vottem le bien dit du Bouxhtai (sur lequel voyez un article de M. le chanoine DUBOIS, *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, XI, 1 à 43). Il en disposa pour y ériger un monastère de Sainte-Claire, de l'ordre de Saint-François. Le 27 novembre 1329, Adolphe de la Marck commet l'official et un chanoine de Saint-Lambert pour veiller à l'exécution de cette donation. Le 4 novembre 1344, Jeanne, fille de Gérard de Vottem, chevalier, laisse la part qu'elle avait à la maison dite de « Manoir delle Courte », près de l'église de Vottem, et tous ses biens aux environs pour le susdit monastère à construire à Buxteal. Et, au cas où le monastère ne se ferait pas, elle veut que sa succession soit dévolue aux lieux pieux, aux pauvres

909. Do dit Berewier, ainsneit fil monssaingnor Gerart Pettelhon, issit Johan ly Berewirs de Saint Lynar, dis de Rolouz, qui soy mariat alle filhe Henriet de Rolouz, le bon escuwier, dont ly hoirs sont chi devant declareis, en capitle parlant de monssaingnor Libier, saingnor de Geneffe ¹.

5 910. Item, de Thirys ^a, secon fil moussaingnor Gerar Petelhon, issirent, t. 133
en deskendant ², sires Anthonés ly Berwirs, canones de Saint Croys, Gerars, ses freires, Adille, leure sereure, et pluseurs pouvres gens manans à Cronmouze ^b et là entours.

10 911. Item, de Mailhefier fut une filhe, mariée à Wilhelme Favereal de Rychelles, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant de mons-

^a Sa. de dit Th. — ^b CQA Cro-, Sa. Coron-, G Couron-.

et à ses parents pauvres. Elle cite ses trois sœurs, demoiselles Jossea, Idaille et Enghinne. Ces deux dernières firent des dispositions analogues. Mais les exécuteurs testamentaires ne gèrent pas bien les propriétés. En 1389, les proches réclamèrent. C'étaient : Stassin, Johan et Anthoine, frères, fils de feu Arnult Bierwir, frère des trois testatrices; Johan Boileau de Mons (époux de Jeanne de Vottem, voir paragraphe 734), Johan de Fexhe, fils de feu Wilheame de Fexhe; sire Anthoine et Gérard Berwir, frères; Colette delle Cour de Vottem. Les échevins, à la requête des proches, constatent que les biens restants de l'hérédité des trois filles de Gérard Petelhon, ne suffisent pas pour la fondation d'un couvent. Ils décident, conformément aux testaments, que ces biens devront retourner, par tiers, aux lieux pieux, aux pauvres et aux proches. D'accord avec l'évêque, il est statué qu'un tiers servira à une chapelle qui sera construite à Bouxteal, et à des messes qu'on y célébrera à l'intention des testatrices, un tiers ira aux Chartreux, récemment établis à Cornillon, et un tiers aux parents. Jean Boileau de Mons, ayant offert pour les biens 120 muids d'épeautre de rente et ayant, en outre, pris l'engagement de consacrer 1000 livres de petits tournois à la construction de la chapelle, est déclaré adjudicataire des biens (*Pièces de procédure, découvertes par M. l'archiviste Lahaye*).

¹ Voyez paragraphe 799. Jean le Berwier de Roloux, possédait à Fexhe un fief de quatorze et demi bonniers. Le 13 février 1373, il en transporte la moitié à son fils Henri, lequel en relève l'autre moitié, le 31 mai 1380, par succession de son père. Jeanne le Bervier, fille de Henri, épousa vers 1404, Jean Puilhet de Houtain-l'Evêque, dont le fils, aussi nommé Jean, relève le 18 mai 1446 (*Cour féodale de Hesbaye*, 16^o et 17). L'autre moitié avait passé à Godefroid de Blehen, chevalier.

² Quand Hemricourt se sert des expressions : *issirent en deskendant*, il veut dire généralement qu'il saute une ou plusieurs générations. Je ne sais si c'est le cas ici : sire Anthoine le Berwier, déjà signalé dans la note pénultième, était chanoine de Sainte-Croix en 1366, 1369, 1393 (PONCELET, *Sainte-Croix*, nos 745, 751, 790, 1100), il testa le 18 février 1399 et mourut le 29 octobre 1400 (*ibidem*, nos 1124, 1133, 1142).

saingnor Ameile de Lexhy alle Oelhe et des xi filhes monssaingnor Oury de Bonbais ¹.

912. Item, ly une des filhes monssaingnor Gerart Petelhon fut mariée à on escuwier de Fexhe deleis Seliens; s'en issit une filhe, mariée à Johan de Fymale, qui fut fis la damme de Mokines, dont plus expresse mention ³ est faite chi devant, en capitle parlant do saingnor d'Awans ².

913. Item, d'unne des atres filhes issirent Johan de Rychelles, qui demorat à Joupilhe, et Coletes delle Cour de Votemme ^a. Ly dis Johan prist à femme la sereur Johan de Foron; s'en sont dois fis, assavoir [Renechon, dis Werpesteyne,] et Graf ^b ³; laqueile damoyselle soy mariat à Gerar de ¹⁰ Weys, dont ilh est uns fis, nomeis Jacop; et, tircement, reprist elle à marit Gerar le Germeal d'Aloure, qui est mors sains hoirs ⁴.

914. Item, Colectes delle Court de Votemme ^c at des enfans, gens laburans à Votemme et là entours.

915. Et deveis savoir que chis messires Gerars Petelhons out à femme ¹³ la sereur Lowy Loylthe de Joupilhe, qui fut peires à Waltier Panée ^d et al f. 135 v
viez Drughien; et estoit genty femme ly meire do dit Lowy et filhe le conte de Vyane ^e adont vivant. Et vos diray dont ly acointance vint, ensy que je

^a A Wol. — ^b ABQJY laissent en blanc le nom de Ren. dis W., C n'a pas assavoir... et Gr. — ^c A Wol. — ^d AJY Ponee. — ^e A Wy.

¹ Voyez paragraphe 585.

² Voyez paragraphe 824.

³ Une charte du 14 septembre 1370 fait comparaitre devant la cour allodiale de Liège « honeistes persones Gerars, dis li Germeauz d'Alleur et damoyselle Katherine de Foron, sa femme, d'une part, Johans dis Graffe et Rennechons dis Werpesteyne, frères, enfans ladiete damoyselle Katherine, engenreis de Johan de Richelle, jadis son promerain marit, d'autre part », ce qui s'applique littéralement au passage qui nous occupe et permet de combler la lacune des manuscrits. (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 561).

⁴ Gérard dit le Germeau, échevin d'Odeur en 1333, était en 1355 maire d'Alleur, où il demeurait. On le rencontre aussi parmi les alleutiers et il est choisi pour arbitre en 1365 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 495, 520; IV, 418, 203; *Cartulaire du Val-Benoît*, 515).

ay oût ^a recorder les anchiens. Veriteis est que, adont et longtemps après, le court de Joupilhe, c'on dist à present le bailherie de Pont ¹, apartenoit de droit hyretage al evesque de Verdon et à son engliese ². Et, par tant que c'estoit loing de son pais, ilh le miste en la warde do conte de Vyane, qui y metoit officieus par sa main. Et le governat ly peire do dit Lowy, com officieus, longtemps, car ilh estoit durement poissans à lieu; lequeile gouvernement pendant, ilh s'acoutat de damoyselle Enghyne de Vyane, filhe do dit conte, et le prist à femme; s'en issirent Lowy Loelh, deseurnomeis, et sa sereur, mariée al dit monssaingnor Gerar Petelhon ³. Et, de dont ^b en avant et encors juxes al temps present, ont chilh de Joupilhe et de Votemme clameit proismeteit à cheaz de Viane. Et veys de mon temps que, quant ly contes Wilhelmes de Namur dierain mors fist tuweir Lowy de Vyane ⁴, que messires Johan de Vyane ^c, canones de Saint Lambier adont vivans et freires do jadis Lowy, retrahit vers le lynage de Joupilhe et vers cheaz ^d que do dit monssaingnor Gerart Petelhon estoient deskendus, com à ses ^e proismes; et furent tosjours sor son conseilhe et sor lez journéez. Et, quant les damoyselles de Votemme alont morir, qui furent beghines et filhes ^f do dit monssaingnor Gerart ⁵, elles ^g, par caze de ceste amisteit ⁶ et proismeteit, fisent le dit monssaingnor Johan de Vyane executeur et foymen de leurs ^h bin. (Sa. 205)

916. Ors vous puet, chi devant, apparoir la genealogie des vi fis monssaingnor Hombier de Lexhy, secon fis monssaingnor Breton, le viez saingnor de Warous; sy dirons, chi après, des ^h quatre filhes do dit monssaingnor Hombier de Lexhy.

^a AB out, G heu, C oyu. — ^b Ainsi BC, A da dont, GQ du d't. — ^c A Wy. — ^d BQAGJ que, CY qui. — ^e A filhe. — ^f A elle. — ^g Sa. amestelt — ^h Sa. de.

¹ « Le bailherie de Pont », c'est-à-dire le balliage du Pont d'Amereœur.

² Ce fut en 1266 que l'évêque de Verdun aliéna ses droits sur Jupille au profit du chapitre de Saint-Lambert. La cession se fit par bail à perpétuité, moyennant une rente de cent mares (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 172 et suiv.).

³ On a pu constater aussi que le prénom d'Enghine se perpétua dans la descendance de Gérard Petelhon.

⁴ Voyez ci-dessus, page 49.

⁵ Ce sont évidemment celles dont il a été question dans la note 7, à la page 436 ci-dessus.

l. 156 **917.** Ly promire filhe do dit monssaingnor Hombier fut mariée à monssaingnor Thomas de Puchey ^a; s'en fut uns fis, nomeis Hermans, qui out on fil, nomeit Clerchon de Puchey, dont y sont ly hoirs. Ceste damme fut veve; sy soy remariat à monssaingnor Thomas d'Antynes ¹; s'en issit ^b messires Coirbeaz d'Antynes ², qui portoit vairriet d'argent et d'azure, à on ³ bar de geules, et cryoit Domartien; et chis bars estoit delle coystlie ^c de Marchines desoir Barche, de laqueile coysté chilh de Pexheurive de Huy sont estrais; doqueile monssaingnor Coirbeal chilh d'Antynes, qui ont esteit et encors sont vailhans gens, sont issus.

918. Ly seconde filhe monssaingnor Hombier de Lexhy fut mariée à ¹⁰ Hombier d'Elnoyt ^a; sy ne say dont ill estoit ne queile generation en est parvenue.

919. Item, ly tirche filh do dit monssaingnor Hombier de Lexhy fut mariée à monssaingnor Sauwien do ^e Pas de Wonke, qui portoit d'argent à on chief de geules, ensy que messires Gerars Petelhons de Votemme; et ¹⁵ en issirent dois chevaliers, assavoir messires Waltier et messires Johan del Pas. Chis messires Waltier portat les armes de son peire, et messires Johan, ses freires, portat l'escut d'iermine al chief de geules, car leurs escus pendent encors à present en l'engliese de Wonke; et, sor le pire del ^f sepulture do dit monssaingnor Waltier, est escript qu'il trespasat l'an mil ²⁰

^a Sa. Puchey. — ^b B issirent. — ^c B coiste. — ^d ABJ delnoyt, C deluoy, Y delvoit, G del noyt, Q del Noyt, D de Noyt. — ^e Dans le passage qui suit, les manuscrits mettent presque indifféremment, devant Pas, une préposition articulée ou non; nous nous en tiendrons, sur ce point, aux leçons de A. — ^f A del ajouté par une seconde main.

¹ Thomas d'Anthistes vend à Henri, comte de Luxembourg, sa seigneurie de Villers et la reprend de lui en fief, le 2 mars 1286. Le duc de Limbourg lui inféode l'avouerie d'Anthistes en 1292 (BARON DE CHESTRET DE HANEFPE, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XXXI, 143).

² Corbeau d'Anthistes, chevalier, signe la Paix de Fexhe en 1316 et meurt vers 1320 (*ibidem*). Qu'il nous suffise, de renvoyer au travail de ce consciencieux érudit. Les champs qu'il a moissonnés laissent rarement quelque épi à glaner. Corbeau d'Anthistes laissa trois enfants connus : 1° Poncelet ou Ponchart, qui relève le 15 mai 1320 une rente sur le moulin de Hernehiel à Ouffet (PONCELET, *Fiefs*, 236). Il mourut le 6 mars 1331 et fut enterré à Anthistes sous une grande pierre, dont Salbray donne une prétendue image, et qui n'est plus reconnaissable aujourd'hui; 2° Gérard, qui eut pour femme Isabeau de Parfondricu (ci-dessus, paragraphe 497) et qui trépassa le 30 novembre 1336; 3° Juette, mariée à Rigaud de Hermée (PONCELET, 224).

dois cens LXIII, en aoust ¹. Et ly dis messires Sauwiens, ses peires, avoit esteit tuweis en devant par monssaingnor Waltier, dit le Vilain, qui demorat (Sa. 206) en la court de Chantrainnes ^a, à Wonk; si que, après pluseurs homecides qui en avinrent, pais fut faite del mort le dit monssaingnor Sauwien, f. 136 v
 5 parmy ce que ly dis messires Waltier del Pas prist la filhe do dit monssaingnor Waltier le Vilain en mariage, qui estoit riche durement, car ses peires n'avoit plus d'enfans, et portoit keferteleit ^b, teilement que messires Renars de Berghes; et, de ly, est issus ly linage c'on dist des Greveces de Wonke, ensy que ly anchiens ont tesmogniet.

10 920. De ces dois conjoins issit Colay del Pas de Wonk ² et pluseurs atres fis, qui sont mors sains hoirs legitimes; mais pluseurs bastars et bastardes en sont encors à present. Mais ilh y out pluseurs filhes, sereurs al dit Colay do Pas, assavoir ly meire monssaingnor Johan Botir d'Az, ly meire Hombier et Wotre de Mierlant, qui furent wailhans escuwiers en
 15 morteiles faite do paiis ³.

921. Item, do dit Colay del Pas issirent Johan, dis ly Bechus de Wonke, et Hombretoie, ses freires ⁴, et pluseurs atres freires, qui sont tos mors sains hoirs ^c legitimes, excepteit le dit Hombretoie, et une sereur, qui fut mariée à Badout, saingnor de Houten.

^a A-traïens — ^b Ainsi AGHLNRQs, OIW kofertelle, EK le fertheleit, Sa. beserteleit, CMZ manque. —
^c A hors.

¹ Voici, d'après LE FORT, le texte de cette épitaphe : *Anno ab incarnatione domini M. CC. LX tercio id' ag. obiit Waltherus miles dictus del Pas. orate pro eo.* Ce texte est susceptible d'une double interprétation, selon la valeur que l'on attribue à *id'* (*idus* ou *idibus*). Si, comme je le pense, il faut lire *idus*, le mot *tercio* se rapportera à *idus* et la date est 1260, le 11 août. Si, au contraire, on lit *idibus*, le millésime devient 1263, et le jour ides est le 13 août. A mon avis, Hemricourt a mal lu. Le blason du chevalier est un chef, chargé d'un lambel à cinq pendants.

² L'épitaphe de Colais, « fis mon sangor Walhier iadit de Pas, chevalier », est également transcrite par LE FORT (NAVRAU, n° 1358) et le fait mourir le 1^{er} avril 1290.

³ Par ces expressions, Hemricourt entend, sans nul doute, les guerres des Awans et des Waroux.

⁴ Jean li Bechus et Humbelet, son frère, *filiū quondam Nicolai de Passu de Wonc*, relèvent le 7 mai 1317 (PONCELET, *Fiefs*, 192).

922. Chis Hombretoie soy mariat à damoyselle Alixandre ^a, filbe Henry Dameheal de Flemale, qui morit al pongnyche à Lonchiens; s'en issirent pluseurs enfans, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant des hoirs monssaingnor Makaïre delle Heys de Flemale ¹.

f. 157 **923.** Item, do dit Badout et delle filhe Colay do Pas issirent Colar del s Tour, Lambier, Badous ^b et pluseurs atres, dont ly hoirs sont petitement proveis, car ilh y at pou des Badous qui aïent poissance de ^c servir ses amis, car leurs peires vendit sa terre à monssaingnor Henry de Fexhe, saingnor d'Az et de Herméez ², et ly hoirs ont esteit laboureux.

924. Item, messires Johan do Pas, freires do dit monssaingnor Waltier ¹⁰ et fis de monssaingnor Sauwien, out on fil, nomeit Wilhelme del Pas, qui fut peires de Johan del Pas, qui fut uns bons escuwiers et hardis, et qui morit sains hoirs legitimes. Mais, de ces gens del Pas, est tant de bastars et bastardes que c'este mervelhes.

925. Item, ly quarte et dierainne filhe monssaingnor Hombier de Lexhy ¹⁵ fut mariée à Maruele deleis Saint Tron ^{a 3}; s'en sont pluseurs honorables persones estraites, desqueiles Ameiles de Lexhy, esquevins de Saint Tron ^d, et pluseurs atres sont deskendus ⁴.

(Sa. 297) **926.** Declareit avons chez et chelles qui sont issus de monssaingnor Hombier de Lexhy, dit d'Awans, secon fil monssaingnor Breton le viez de ²⁰

^a Sa. Alex — ^b A Badous. — ^c A des avec s exponctué, Sa. do. — ^d B Saintron

¹ Voyez paragraphe 828.

² Voyez page 62, note 4.

³ « Maruele deleis Saint Tron » est évidemment Melveren, qui au temps de notre chroniqueur s'écrivait *Merwele*.

⁴ Il s'agit ici d'une descendance plus ou moins éloignée. Ameil de Lexhy fut échevin de Saint-Trond de 1367 à 1390, au moins (PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*, II, 19; DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 65, 122, 150, 262). Il était proche parent de Jean de Montenaeken et fut à la bataille de Basweiler (DE RAADT, XI, 287). Cet échevin laissa des fils qui propagèrent sa famille : Ameil, l'un d'eux, relève le 18 mai 1592 par la mort de son père (*Cour féodale de Liège*, n° 45, fol. 55 v°); il épousa vers 1386 Catherine de Bomershoven, veuve de Herman de Herderen (DE BORMAN, *ibidem*, 262). Franc de Lexhy, autre fils de l'échevin, relève en 1415 (*Cour féodale*, n° 45, fol. 166).

Warous; sy parlerons, chi après, de monssaingnor Ystasse Frongnet, tir fil do dit monssaingnor Breton.

927. Messires Ystasses Frongnés, de Vileir ^a l'Evesque, tir fil de monssaingnor Breton le viez de Warous, fut peires de monssaingnor Libier, dit ⁵ l'Ardenois, de Vileir, et de monssaingnor Oston, doien de Saint Pire ¹, et encargat à porteur vairiet d'argent et d'azure à on coir de geules. Chis messires Libiers out dois fis, assavoir monssaingnor Ystasse, dit le Gran Varlet ², et Lybier l'Abalestier ³. Do dit monssaingnor Ystasse yssirent ¹⁰ messires Libiers Liborés ⁴, et Gerars de Strayles, et Ystasse, qui morit sains hoir, et pluseurs filhes.

928. Item, ly dis messires Libiers Liborés soy mariat alle filhe Johan de Borne ^b; s'en issirent Ystasses, qui morit sains hoir, Johan de Dois Vileir ^c ⁵, sires d'Odoir deleis Vileir l'Evesque, et Ernus, qui assy morit sains hoir. Do dit Johan est une filhe, mariée à Gilhe Polarde, escuwier ⁶; s'en

^a Sa. Vileier. — ^b Sa. d'Oborae. — ^c Sa. Villier.

¹ M. Poncelet (*Saint-Pierre*, p. xxxii) place ce doyen de 1502 à 1515. Il avat fondé dans sa collégiale un autel dédié à Sainte-Agnès et l'avait doté de six bonniers de terre situés à Hognoul. Ces bonniers furent relevés après sa mort par Eustache, frère du chevalier Libert de Villers, le 17 juin 1515 (PONCELET, *Fiefs*, 26).

² Stassaer de Villeir, filh Lardenois de Vileir, est mentionné en 1268 (*Communs-Pauvres de la Cité*, fol. 247 v°). Chevalier en 1291, 1293 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 544, 510), il mourut le 4 mars 1297 (n. s.) et fut enterré avec Aelis, sa femme, dans l'église de Villers-l'Évêque (NAVEAU, n° 1135).

³ • Libertus, filius ballistarii de Villari, membrunus ad hoc domicelle Clemencie de Villari •, relève les 16 et 17 juin 1514 (PONCELET, *Fiefs*, 12, 15, 37, 590).

⁴ Une charte du 25 octobre 1511 nous montre messire Libert de Villers-l'Évêque, chevalier, fils de feu monseigneur Eustache de Villers, chevalier; dame Maroie, sa femme, approuve la convention (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 224). Il seelle en 1534 avec le parti de Waroux la Commission de la Paix.

⁵ Jean de Villers, *filius domini Liberti dicti Liboret de Villari, militis*, vend en 1527 quatorze bonniers de terre à l'abbaye du Val-Benolt (*Cartulaire*, 584). Remarquons que Hemricourt le nomme *de Dois Vileir*, il fut donc seigneur de deux Villers. Quel était l'autre? Peut-être Villers-Saint-Siméon. Ahresilhe, sa femme, était veuve en 1574 (*Cour féodale*, n° 41, fol. 76 v°).

⁶ Gilles Polarde et Marie de Villers étaient unis dès 1547. C'est à ce titre, en effet, que Gilles relève, le 7 avril, la tour, manoir et assise de Villers, par succession de messire Libert de Villers, chevalier (*Cour féodale*, n° 40, fol. 29 v°). Il est mentionné en 1564 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 703), 1568 (*Cour féodale*, n° 41, fol. 17, 19), et se qualifiait encore en 1586, sire d'Odeur et d'Hemricourt (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 646).

sont dois fis ¹ et dois filhes, assavoir messires Libiers Polarde, esquevins de Liege, qui nouvellement ^a at pris l'ordenne de chevalerie ², et Giles Polarde; et. des filhes, fut ly une mariée à Lambier de Gounes, escuwier ³, s'en sont ly hoirs, et ly atre, nomée Magritte, est nouvellement mariée à Johan de Parfonriu, manant à Flemale ⁴. Et out ly dis messires Libiers Liborés ⁵ plusieurs filhes ⁵. Et, tant que do dit Libier l'Abalestrier, sont issus ly Joielés de Vileir et plusieurs menuez ^b gens laburans.

929. Item, do dit Gerars de Strayles ⁶ issit Hermans de Strailes ⁷, dont y sont ly hoirs. Et, tant que des femelles de ceste coysté, je ne suy nint informeis. 10

930. Item, deveis savoir que ly quars fis monssaingnor Breton le viez de Warous fut nomeis messires Fastreit Penylh et out plusieurs enfans. Ly

^a A -emet. — ^b Ainsi AGC, BQJY menus.

¹ Ils eurent *trois* fils : outre ceux que donne Hemrieourt, il y eut un fils nommé Jean, qui vivait en 1568 (*Cour féodale de Liège*, n° 41, fol. 17) et dont naquit Marie Polarde, femme de Jacques de Waroux (Voyez ci-dessus, page 51, note 5).

² Libert Polarde, chevalier vers 1598, fut échevin de Liège de 1586 à 1599, date de sa mort. Prisonnier à Basweiler, sous Lambert d'Oupeye, il obtint 514 moutons d'indemnité (DE RAADT, III, 144). Il épousa Agnès de Roloux, veuve de Jean de Parfonriwe (DE BORMAN, *Echevins*, I, 299), et laissa un fils aussi nommé Libert d'Odeur. L'an 1405, 27 novembre, comparait Libert d'Odeur, esueyer, fils jadis à messire Libert d'Odeur, chevalier et esquevin de Liège (*Cour de tenants de Saint-Martin*, reg. 87, fol. 82 v°).

³ Lambert de Goesnes, éeuyer, était en 1377 l'époux d'Isabelle Polarde (*Cour féodale*, n° 41, fol. 98 v°).

⁴ Voyez ci-dessus, paragraphe 500.

⁵ Outre ses fils, quatre filles : Oude, Marie, Clarisse et Mabile, sont mentionnées dans une charte du 6 juillet 1554 du cartulaire de Beaurepart (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, IX, 367). Cinq reliefs divers résultant de partages faits entre ces demoiselles et Arnoul et Jean, leurs frères, sont inserits à la Cour féodale de Liège (n° 40, fol. 197 et 198). Arnold et Marie de Villers sont encore cités en 1551.

⁶ Gérard de Villers, dit de Strailes, vivait en 1553, 1544 (PONCELET, *Fiefs*, 373, 399).

⁷ Herman de Strailes, homme de fief de l'avoué de Strailes, vivait en 1370, 1586 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 474, 480, 648). Herman de Strailes fut père de Gérard et de Henri de Strailes. Gérard relève le 23 avril 1584 cinq bonniers à Fexhe : il laisse Herman, fils aîné, mineur en 1412, et Alide de Streel, qui épousa Gérard de Corswarem dit de Froidebise, 1438 (*Cour féodale de Hesbaye*).

uns fut nomeis messires Hombier, dont ilh issirent Johan d'Akoche et Giles, ses freires, dont y sont ^a ly hoirs. Del atre, issirent Lowys de Wotrenge ^b et Fastreit de Horpale. Delle atre, issit messires Lowy de Kemexhe ¹, qui fut peires de monssaingnor Fastreit de Kemexhe ², et en issit ly Vowereaz de Houten. t. 158

931. Item, ly chinquemes fis do dit monssaingnor Breton le viez fut nomeis messires Bastien de Holengnoul et out pluseurs enfans, assavoir monssaingnor Anthone Mailhet, monssaingnor Renier de Fiiez, monssaingnor Crochon de Vyerney, monssaingnor Bastin Lawet ^c de Fouz, et un ^d atre, dont ilh issirent ^e ly Brikons de Holengnoul et Renars delle Haye de Hermey, et leurs hoirs.

932. Messires Anthones Mailhés, ainsneis fis monssaingnor Bastien de Holengnoul, prist à femme la filhe monssaingnor Thyry Hustien de Serainge sor Mouze, qui fut peires de monssaingnor Hustien ³ et à Wilhelme de Seraing, qui sont ensevelis al devant delle chancelle delle engliese de Serainge, et portent d'argent à on satoir de geules, à quatre liwechez de sable; et ja soice que ces armes soient semblant az armes de Hozemont delle coysté de Flemale, nintmoins ce n'est nint de celle coisté, anchois sont ces armes les armes de Serainge, et crient Serainge. Chis messires Anthones fut sornomeis Mailhés, par tant qu'il brisat ses armes d'one ourle de mailhés, car ilh prist les armes de Warouz, qui ^f ses gransires, ly viez messires Breton. (Sa. 208)

^a Ainsi BG, A yssont, CQ en sont, JY sont. — ^b Selon CBQG, As -engne. — ^c Ainsi AGCZ, Qe labbet, B lowet. — ^d BY un, AG une, CQJ ung. — ^e AEGHKMN ilh iss, BQLWJY; iss., C en yss., R en issit. — ^f AG qui, B quy, CQ que.

¹ Louis de Comeihe, chevalier, scelle le 6 octobre 1321 la charte recordant les droits de l'avoué de Hesbaye (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 231). Son sceau porte un lion couronné, avec un lambel à trois pendants.

² Fastré de Kemexhe, chevalier, que nous avons rencontré ci-dessus, paragraphe 618, vivait en 1341, 1344 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 391; PONCLET, *Sainte-Croix*, n° 428). Gertrude Surlet était sa veuve en 1347 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 65). Il fut père d'un fils, Louis, qui mourut sans hoirs (paragraphe 468) et d'une fille, alliée à Jean de Denville, prévôt de Bouillon (paragraphe 309).

³ Messire Hustin de Seraing, chevalier, se montre dans cinq chartes de 1272 et 1276 (*Val-Saint-Lambert*, n° 324, 331, 332, 360; *Cartulaire de Saint-Denis*).

portoit, et les brisat d'one ourle semenchiet de mailhés ^a d'argent. Ilh out on fil et une filhe. Ly fis fut nomeis messires Anthones de Gemppe, qui fist ly casteal al devant do molien de Gemppe.

(Sa. 299)
f. 158 v **933.** Chis ^b secons messires Anthones out dois femme. Ly promir fut nommée damme Ysabeal delle Preit; se fut del coystie de ces del ^c Preit ^s qui portent les armes entires : lozengiet ^d d'argent et d'azure. Et ly seconde fut nommée damme Angnès del Arbe Espine, si qu'il appert sor leure sepulture, en l'engliese de Gemppe sor Mouze ¹; mais ne say de queile lynage elle estoit. Chis secon monssaingnor Anthone out, de sa promire femme, trois fis et une filhe, nommée Angnès. Ly promerains ^e des fis fut nomeis ¹⁰ Tonars; ly secons, Johan; et ly tirs, Colletars. Do dit Thonar sont issus ly enfans c'on dist de Flemale, mauans à Hailhou, dont y sont ly hoirs.

934. Et ly dis Johans, secon fis do secon monssaingnor Anthone, prist à femme la sereur monssaingnor Johan Mavesien d'Abéez ²; s'en furent trois fis et trois filhes, assavoir Thonons ³, qui morit sains hoir, Renars, Jolians, ¹⁵ damoyselle Maroie, et damoyselle ^f

935. Ly dis Renars soy mariat à damoyselle Angnès, filhe monssaingnor Bastien Boyleawe de Graz; s'en issirent Johans, qui morit sains hoir, et Anthones, et une filhe, mariée al saingnor de Modaveles, lyqueis Anthones n'est point astaleis ⁴. 20

936. Item, ly dis Johan, freire al dit Renar, est marieis à damoyselle Ysabeal, filhe jadis Alixandres de ^g Jardin de Seraing, engenrée en la filhe monssaingnor Johan Polarde, chevalier, et en sont plusieurs enfans ⁵.

^a Selon B, A mailbe. — ^b Sa. Ly. — ^c AG del, Sa. Q des, C de, JY du. — ^d A lonz-. — ^e A -erās. — ^f ε et deux autres sœurs. — ^g CBY de, A del, QGJD du.

¹ Le chevalier Antoine de Jemppe a été rencontré au paragraphe 225. Sa magnifique tombe en laiton a été décrite par Le Fort (NAVEAU, n° 1078) et fixait le décès du chevalier à novembre 1322, celui d'Isabelle de Prez à 1302 et celui d'Agnès de l'Arbespine, au 13 décembre 1308.

² Voyez ci-dessus, page 151.

³ Voyez paragraphe 226.

⁴ Voyez paragraphe 227.

⁵ Voyez paragraphe 228.

937. Item, la dicte damoyselle Maroie, leur sereur, fut mariée alle dit f. 130
 Alixandres ^a de ^b Jardin, après ce qu'il out perdut sa promire femme; s'en
 est uns fis tant soilement, gratieuz chevaliers et sages, nomeis messires
 Johan de Seraing, sires de Houten, marieis à une tres belle damme et
 5 bonne, damme Ysabeal de Gochincourt; desqueis dois conjoins ^c y sont
 plusieurs beaz jovenes enfans, assavoir Alixandres, Gilhebier, Johans,
 Johanne et Maroie; lyqueis messires Johan est remarieis nouvellement, après
 le decès de sa dicte femme, à Ysabeal, filhe Pirar de Surice, borgoys de
 Namur, engénree en la filhe de monssaingnor Rasson de Warfezééz, jadis
 10 saingnor de Warous, qui fut ainsneis fis do secon mariage le saingnor de
 Warfezééz az xx enfans, et ceste dieraine damme est trespasée sains hoir ^d.

938. Item, ly atre sereur de la dicte damoyselle Maroie fut mariée
 à Ameyle de Parfonriwe; s'en est issus Johan de Parfonriwe, manans alle
 Petite Flemale, et une filhe, mariée à Rennechon le Foyment de Mon-
 15 tengnééz ².

939. Et ly tirce fut mariée à Momelette; s'en sont plusieurs enfans.

940. Item, Colletars ³, tirs fis do secon monssaingnor Anthone de
 Gemeppe, fut peire de Thonon Colletar, qui morit sains hoir, et d'une
 damoyselle, mariée à Kepongne en Ardenne, dont ilh est uns fis, nomeis
 20 Johan de Kepongne, marieis alle filhe Johan de Warous, manant à
 Holongne az Pires, doqueile ilh est faite mention en la genealogie do saing-
 nor de Warfezééz qui out les xx enfans ⁴.

941. Item, li filhe monssaingnor Anthone de Gemeppe fut mariée à f. 130 v
 Warnier Bocho de Vellerous; s'en issit Goffins Warnirs, dont mention est

^a Sa. Alex. — ^b CBJY de, A do, GQ du. — ^c B conjoins.

¹ Voici que Hemricourt se répète pour la troisième fois : Voyez, en effet, les paragraphes 229 et 766.

² Voyez paragraphe 500.

³ Colletar de Jemeppe, écuyer, vivait en 1334 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 448).

⁴ Voyez paragraphe 57.

chi devant faite, en la genealogie de monssaingnor Warnier le Chien de Vellerous ¹.

(Sa. 500) **942.** En parsiwant nostre mateire, puysque nos avons parleit de monssaingnor Anthone, fil monssaingnor Anthone Mailhet, nos parlerons de sa sereur. De cely issirent dois filles. Ly une fut meire do viez Tonar ⁵ de ^a Bierleur, et ly atre fut mariée à Saint Servais, à Liege; s'en issirent Thonars Colons, dis li Grans Thonars, et Lambuches Colon, Coletes Colons et pluseurs atres, de tos lesqueis ilh n'est à present nulle hoir demoreis en vie.

943. Do dit Thonars de ^a Bierleur issit Badewiens de ^a Bierleur. Do dit ¹⁰ Badewiens issirent Thonars de Bierleur, ly juvenes, maintenant vivans, et sa sereur, mariée à Wilhelme de Bearewar de Fexhe, desqueis expresse mention est faite chi devant, à caze de leur meire, en capitle parlant des onze filhe monssaingnor Oury de Bonbays ².

(Sa. 501) **944.** Item, de monssaingnor Renier de Fiiez, freire à monssaingnor ¹⁵ Anthone Mailhet et secon fil monssaingnor Bastien de Hollengnoul, issirent pluseurs enfans, fis et filles, dont messires Johan Wilhenbrenke, jadis canonne de Saint Lambier, fut ly uns ³; et pluseurs atres menuez gens en issirent, desqueis, en deskendant, furent messires Johan de Fiiez ⁴ et maistres Anthones de Fiiez, canonne de Saint Lambier ⁵, maistre Gilhe, ²⁰ leur freire, canonne de Saint Denys ⁶, et leur sereur, et pluseurs atres.

^a A do.

¹ Voyez paragraphe 724. Goffinet, fils de Warnier de Velroux, est mentionné en 1360 (*Charte des Dominicains*).

² Voyez paragraphe 552.

³ Jean de Willembinges, chanoine de Saint-Lambert, mentionné en 1504, 1506 (*Cartulaire*, III, 46, 67), 1514 (PONCELET, *Fiefs*, 4, 5, 152, 152; ИОСЕМ, II, 519; DE THEUX, II, 12).

⁴ Jean de Fize était chanoine de Saint-Lambert en 1564 et 1572 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 372, 490).

⁵ Antoine de Fize, chanoine de Saint-Lambert dès 1563, prévôt de Saint-Denis et en même temps *juris utriusque professor*, 1566-1573, enfin official (*Ibidem*, 427, 460, 512, 520; DE THEUX, II, 116).

⁶ Gilles de Fize, frère des deux précédents, chapelain de Saint-Lambert dès 1544, était chanoine de Saint-Denis en 1564 (*Ibidem*, 22, 374).

945. Item, de monssaingnor Crochon de Viernay, tir fil monssaingnor Bastien de Hollengnoul, issit uns escuwiers, nomeis ly Maistres d'osteit de Viernay, et plusieurs gens laburans. l. 160

946. Item, de monssaingnor Bastien Lawet ^a de Fouz ¹, quatremme fil monssaingnor Bastien de Hollengnoul, issirent trois fis et plusieurs filles. Ilh soy desguysat merveilheusement de son blazon, car ilh ne portat ^b ensengne nulle que ses predecresseurs awissent porteit, anchois prist de sable à on chiveron d'argent et cryat Domartien. Ses ainsneis fis fut nomeis Thonars de Fouz ²; s'en fut uns fis, nomeis ly viez Lawars, mais Bastien 10 estoit ses drois nons ³. De cesty Lawars issit Thonars de Fouz, qui fut beaz et bons escuwiers et poissanche de corps ⁴. Ilh soy mariat alle filhe Gilhes do ^c Many, le vailhant escuwier ⁵; s'en furent trois fis, assavoir Bastien Lawos ^d ⁶, Thonar, qui morit sains hoir ⁷, et Johan ⁸; lyqueis Lawos ^e

^a Ainsi ε, AQ labbet, G lawe, B lowet, C lowette; cfr. paragraphes 890 et 931. — ^b AB ilh le ne p. — ^c Cfr. paragraphe 884. — ^d Ainsi ABJ, D la wock, G lawe, QY lawarts, C lowy. — ^e Ainsi AB, G lawes, Q lawars, C Bastlo, ε manque.

¹ Bastien Lowet de Fouz, chevalier, mourut le 26 janvier 1279 (1280 n. s.), et Aleyde, sa femme, en 1282. Ils furent enterrés dans l'église de FOOZ (NAVEAU, n° 784).

² Antoine ou Thonar de FOOZ vivait en 1304, 1314, 1324 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 44; PONCELET, *Fiefs*, 134, 291). Il mourut sans postérité.

³ Il y a ici une petite erreur, que nous pouvons corriger par le registre féodal d'Adolphe de la Marck, où l'on voit que Bastien Lawars, qui d'ailleurs est cité dès 1314 comme frère de Thonard, relève le 15 novembre 1329, comme son héritier, *ex successione Tonardi de Foz quondam fratris sui* (PONCELET, 134, 329). Il mourut en 1354 et fut enterré dans l'église de FOOZ auprès d'Agnès d'Awans, sa femme, décédée en 1324 (NAVEAU, n° 783).

⁴ Thonard de FOOZ, que Henricourt semble avoir bien connu, est cité dans deux documents de 1343 (PONCELET, *Fiefs*, 403; *Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 5).

⁵ Voyez ci-dessus, page 430.

⁶ Bastien Lawair de FOOZ mourut le 17 septembre 1407 et fut enterré dans l'église de FOOZ, où sa pierre sépulcrale existe encore. L'inscription en a été recueillie par M. Léon Naveau, qui a bien voulu me la communiquer. La voici : *Chi giest Bastiens Lawair de Fouz qui trespassat lan M. CCCC et VII le xvii jour de septēbre. Priies pour eulx. Chi giest damoiselle Engletine sa feme qui trespassat lan M. CCCC et I le x^e jour de moies de genvier*. Un document, dont j'ai négligé jadis de noter la provenance, donne à Engletine le nom de Staden.

⁷ Thonar de FOOZ mourut en 1373 (NAVEAU, n° 786).

⁸ Jean de FOOZ mourut le 26 décembre 1417 et partagea la tombe de son frère. — Ne tons encore, avant de quitter cette famille, un Bastin Lawet, qui semble s'y rattacher. Il était en 1342 maire de Laroche et est témoin à une charte de Jean l'Aveugle (*Cartulaire de Clairefontaine*).

et Johan sont à present vivans, mais ly dis Johan n'est nint marieis.

947. Item, ly secon fis monssaingnor Bastien Lawet ^a fut marieis à Meliens ¹, à une damoysele qui estoit de cheaz de Mommesteghen; sy portat chis fis d'argent à on chiveron ^b de sable; s'en sont issus chilh de Mommesteghen et pluseurs atres. Ilh en issit Wilhelme Prost de Meliens, qui prist ⁵ à femme la fillie monssaingnor Johan, le viez voweit de Liers, dont mention est chi devant faite, en la genealogie monssaingnor Ameile de Lexhy ².
 f. 160 v Chis Wilhelmes fut uns riches escuwirs; et, tout le temps qu'il servit le linage d'Awans en morteile faite do pais, ilh portat le chiveron; mais, de mon temps, après les werres de Thorines, quant il ^c devint maistre delle ¹⁰ hosteit l'evesque Englebiert, ilh, considerans ^d que chilh de Mommesteghen estoient amainris de leurs chevanches et qu'il en astoit pluseurs menuez ^e gens, mist jus ces armes et encargat les armes de Hamale : d'argent à une faxhe coingnelée ^f de geules, à chink kachalles d'or. Assy ^g issit de cest coysté Wilhelme de Mommesteghen, qui out la filhe Hombretoie de Wonke, ¹⁵ et Robin de Melins, et pluseurs atres, car ly dis Wilhelmes Prost et Wilhelmes de Mommesteghen furent enfans de freires et de sereurs.

948. Item, ly tir fis monssaingnor Bastien Lawet ^h fut marieis à Bollezéez; s'en issirent dois fis. Ly uns encargat à porter vairriet d'argent et d'azure, à on chiveron de geules; et, de cely, issit Johan, ly viez maires ²⁰ de ⁱ Lonchiens, et sy hoirs, dont ly uns, nomeis Johan, fut bailhir de Saint Lambiert et morit sains hoir ³. Et ly atres, qui fut tres beaz clers, fut doiiens et canonnes de Saint Lambier et fut nomeis Henry ⁴. De cest dois promerains freires, demorat ly uns à Lonchiens, s'en sont chilh de Lonchiens

^a Selon AGJ, CB lowet, Y lauwet, Q Lauwarts. — ^b B chivron, et de même ci-dessous. — ^c Sa. omet il. — ^d Ainsi AGeC, Sa. -erois, Q -erat. — ^e Ainsi AGQC, BJY menus. — ^f Sa. de coing-. — ^g Sa. Sy. — ^h D'après AGe, CB lowet, Q labbars. — ⁱ Sa. omet de.

¹ Millen, canton de Tongres. Cfr. paragraphe 528.

² Voyez paragraphe 352.

³ Jean, le damoiseau de Loncin, vivait en 1564, 1566 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 518, 455).

⁴ Henri de Loncin, chanoine de Saint-Lambert dès 1555, chantre en 1559, doyen depuis 1578, mourut le 23 juin 1587 (Même *Cartulaire*, IV, 241; DE MARNEFFE, dans les *Analectes*, XXXI; DE TBEUX, II, 94). Il fut, en outre, membre du tribunal des Douze lignages, pour le parti de Waroux.

estrais; et ly atres demorat à Bollezééz et encargat à porter d'argent à on (Sa. 302)
 chiveron de geules. Chis de Bollezééz fructifiat plus que tos ly atres freires,
 ja soice qu'il y awist planteit de gens laburans, car gran nombre de marles
 et femelles en issirent, dont les vilhes de Bollezééz, de Graz, de ^a Bierleur
 5 et de Montegnééz sont pouplééz; et, par tant, on nomme plus commune- f. 161
 ment ce blazon de ^b chiveron les armes de Bollezééz que de Fouz; et tos
 chis cheverons ^c erient Domartien.

949. Item, est assavoir que ly une des filhes monssaingnor Bastin
 Lawet ^d de Fouz fut mariée à on borgois de Liege, qui estoit sornomeis
 10 Pykars; sy prisent ly hoirs les armes ^e de part leur meire ^f, assavoir d'argent
 al chiveron de geules; s'en sont tos ly Pikars et ly Benjamynes issus et
 pluseurs atres. Et, tant que des atres filhes do dit monssaingnor Bastien,
 je n'en ay nulle information.

950 ^g. Chis messires Bretons ly juvenes et tous ly hoirs marles de ly
 15 procedains ^h portent ⁱ les armes de Warouz, et erient Warous; et sont los
 demoreis alle encountre de cheaz d'Awans en morteil faites do pais.

951. Vos aveis, chi devant, en escripte la genealogie des v fis mons- (Sa. 305)
 saingnor Breton le viez de Warous; sy vos dirons, chi après, do siiezemme
 fil do dit monssaingnor Breton. Ilh fut nomeis messires Bretons ly juvenes
 20 et fut sires de Warouz, et out viii fis et chink filhes, assavoir monssaingnor
 Wilhelme de Warous, le viez, qui portat les armes de Warous entires; ly
 secon fut nomeis Johan ly Varlés; ly tirs, messires Abrahans; ly quars, f. 161 v
 messires Anthones de Bernalmont; ly chinquemes fut nomeis ly Vylains
 de Warouz; ly vi^e, Counoiie; ly vii^e, Granjoie de Daryon; et ly viii^e, Pan-
 25 gnons de Rywal; et tos chis freires et leurs hoirs marles ont porteit les

^a A do. — ^b A do. — ^c Sa. chevrons. — ^d Ainsi AGe, Q L'abbet, B lowet, C lowette. — ^e Sa. omet
 les ar. — ^f Ainsi B, A leurs meirs. — ^g Le texte de ce paragraphe a dû constituer originaiement une
 addition marginale, relative au passage traitant de Breton le jeune de Waroux dans le paragraphe 951.
 Le manuscrit A le place en retrait; mais il a pris la forme d'un alinéa ordinaire dans CQ⁵, sauf L⁵, où
 il a disparu. En revanche, s, moyennant une légère modification du début, l'insère à la place
 qui lui revient logiquement, c'est-à-dire à l'intérieur du paragraphe 951, après les mots fut sires de
 Warouz. — ^h B -dans. — ⁱ AB -ont, EHKN -oit, Q -oient, CGMORIVe -ent.

armes et le cry de Warous; lyqueis Johan ly Varlés et Pagnons morirent alle pongnyche à Lonchiens.

952. Messires Wilhelmes, sires de Warous, ly viez, ainsneis fis monssaingnor Breton ly juvenes, prist à femme damme Oude, filhe saingnor Rogiers az Roges Chaches, qui fut freires al promeraine saingnor ^a Lowy **Surlés**, lyqueys sires Lowys fut ly promire qui onkes portat le sornon des Surlés, et, de ly, sont tos ly Surlés estrais, ensy qu'il vous puet chi devant apparoir, en capitle des Surlés ¹. Chis sires Rogirs soy mariat alle filhe d'one riche bolengier, qui estoit Pystres de Saint Johan en Ilhe; s'en furent plusieurs enfans, avoek la dicte damme Oede, qui n'ont nint chy leur liu, ¹⁰ par tant qu'il n'estoient nint de ^b linage do paiis. De monssaingnor Wilhelme, le viez saingnor de Warous, et de la dicte danme Oede de Pyestrin, furent quatre fis et quatre filhes, assavoir, sont : messires ^c Wilhelmes de Warous, ly juvenes, freires Lowys, chevaliers des Joins ^d, delle ordenne de Prus ², freire Rogiers, qui fut freires meneurs, et Abrahans, qui morit sains hoir; ¹⁵ et les filhes ^e sieront chi après escripte. Et deveis savoir que les werres d'Awans et de Warous commenchont al temps do dit monssaingnor Wilhelme.

f. 162 **953.** Ly dis messires Wilhelmes de Warous, ly juvenes, demorat, en sa jovente, por aprendre ^f honeur et tiexhe, deleis le saingnor de Hers adont ²⁰ vivant ³, qui estoit uns poissans chevaliers et avoit à femme une bin gentil danme, filhe d'one poissans bannerés, qui estoit sires de Wassebergh ^g et

^a Sa. e n'ont pas s^r. — ^b BC de, AQ des, GJY du. — ^c Sa. omet mess. — ^d Ainsi B, QAJ de j., C des jointz. — ^e A le filhe. — ^f Sa. apprendre. — ^g A Wassomb.

¹ Voyez pages 505 et suivantes.

² Chevalier de la Commanderie des Jones, de l'ordre teutonique.

³ Je me suis expliqué, page 16, note 2, au sujet de ce seigneur de Heers, qui se nommait Gisbert et non Walter, comme on l'a cru jusqu'ici. Il était fils de Godefroid, sire de Leeuw, au comté de Loos. Son frère, le sire de Lecuw, portait le même prénom et leur sœur fut la femme de Jacques, sire de Diepenbeek. Comment Gisbert se trouvait-il en possession de la seigneurie de Heers? Aucune réponse précise ne peut être faite à cette question. Il est probable que ce fut par leur mère. Le cri de guerre *Leeuw*, retenu par le sire de Heers, suffit à prouver son origine.

portoit de geules à on lion à kowe forchue d'argent, et chis sires de Hers portoit d'or à on lion de geules et cryoit Liews. Ilh avint que chis sires de Hers, qui avoit de cely damme pluseurs juvenes enfans, morit en temps que ly dis messires Wilhelmes, qui point n'astoit chevaliers, demoroit deleis (St. 304)
 5 ly. Ilh servoit la dicte damme et teilhoit devant ly. S'estoit beaz en sens ^a et graticuz. Ilh plaisit bin à la dicte damme, et ly uns d'eaz al autre, tant qu'il soy present en mariage, et orent une belle filhe ¹. Quant elle fut en estat de marier, ilh le donont à monssaingnor Rasson, saingnor de Warfezéez, qui veves estoit et qui avoit x enfans de sa promire femme, et en out assy
 10 x de ceste atre damme : doqueile et de ses enfans plainne declaration est faite asseis pres do commencement de ce livre; sy vos en suffie à tant. Ensy aveis les hoirs marles demoreis de monssaingnor Wilhelme le viez, ainsneit fil monssaingnor Breton le jovene de Warous; sy dirons de ses quatre filles.

15 **954.** Ly ainsnée filhe monssaingnor Wilhelme le viez, saingnor de Warouz, fut mariée à monssaingnor Barcit d'Aleuro ^{b 2}, saingnor de Beafroipont, dont Wilhelmes de Beafroipont ³ et Baroteaz, ses fis, et leurs hoirs, sont issus, et une filhe, mariée à on bon escuwier nomeis Henrys de Rahirs, qui fut maistres de Liege ⁴, dont ilh yssit ^e une filhe, mariée à
 20 monssaingnor Thibaut de ^d Lardier, doqueile mention est chi devant faite, en capitle des Surlés ⁵. Et, ja soice que messires Bareis delle Canges, qui

^a BJY en sens, A en sens ou enfens, EKN enff, Q fil, CGHMOW néant, LR; abrégés. — ^b A deleure. — ^c AEGHKMNOW; ilh yss., C il eu iss., LR eu yss., RQJY issit. — ^d A do, G du.

¹ Le mariage de Guillaume de Waroux et de Mathilde de Wassenberg était conelu dès 1284 (Voyez une charte de cette date au *Codex diplomaticus*).

² Une charte du 15 juillet 1283, inventorié par M. Verkeoren, débute en ces termes : « Je Faistreis dit Baireis d'Aluer, chevaliers » (*Inventaire des chartes et cartulaires du Luxembourg*, n° 299).

³ Guillaume de Beaufraipont, fils de feu messire Fastré dit Baré d'Alour, chevalier, relève le 25 juin 1291, sa maison de Beaufraipont de l'évêque de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 484).

⁴ « Heris de Rahiers et Colins de Sainson » sont qualifiés « maistres delle citeit de Liège » le 6 octobre 1321, dans le record de l'avoué de Hesbaye (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 251). Leur élection date donc du 25 juillet de cette année.

⁵ Petite distraction de Hemricourt : la mention qu'il invoque n'est pas au chapitre des Surlé, mais au paragraphe 99.

fist la maison de Lupaire à Liege, fuist, après ce, sires de Beafroipont, ce fut par acquist¹, car ilh ne fut nint estrais do viez monssaingnor Bareit d'Aloure, mais c'estoit^a ses cusins, et astoient dou^b linage de Vellerouz, delle coystie des Almans; sy portoient d'argent à lupar de geules².

955. Ly seconde filhe monssaingnor Wilhelme le viez fut mariée à³ monssaingnor Hustien de Seraing sor Mouze³, fil monssaingnor Thiry Hustin et seroge^c à monssaingnor Anthone de Gemppe; s'en sont plusieurs persones estraites, demorant à Seraing et là entour.

956. Item, ly tirce filhe monssaingnor Wilhelme fut mariée en la terre de Falcomont, en linage de^d Scherwirs. 10

957. Et ly quarte fut mariée à on vailhant escuwier, nomeit^e Johan d'Oborne^e; s'en furent dois fis et une filhe, assavoir Wilhelme et Ernus, et une sereur, mariée à monssaingnor Libier Lyboret, de Vileir l'Evesque, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant de monssaingnor
(Sa. 305) Ystasse Frongnet, tir fis monssaingnor Bretons le viez de Warouz⁴. Chis^f 15
Johan d'Oborne^g et sy hoir marles ont porteit les armes de Vileir deleis Jouprelle, assavoir une escut d'or à on bende de geules, à on ourlet de geules.

958. Do dit Wilhelme fut uns fis, nomeis messires Johan d'Oborne^h, chevalier, qui soy mariat à une des filhe monssaingnor Johan Moreal de 20

^a AGQ c'estoit, B s'estoit, Cæ estoit. — ^b AB don, GQ d'un, Cæ du. — ^c Sa. soroge. — ^d CAGæ de, BQ des. — ^e ABJD dob., CQGY de b. — ^f A chist. — ^g AJD dob., G du b., CBQY de b. — ^h ABJD dob., G du b., CQY de b.

¹ Même, à s'en tenir à la rigueur des textes, Fastré Baré n'aurait jamais été seigneur de Beaufrai-pont. C'est son fils, Hubin Baré, qui, le 9 février 1529, relève ce château par transport de Goswin de Rivo de Gossoncourt, lequel avait épousé Ide, veuve de Guillaume Baré d'Alleur, mentionné à une note précédente (PONCELET, *Fiefs*, 347).

² Ce sont, en effet, les armes que portait un *dominus Wigerus miles dictus li Alemans*, mort en 1247 et enterré dans l'église de Fexhe-le-Haut-Clocher.

³ Voyez paragraphe 952.

⁴ Voyez paragraphe 928.

Horriou, dont plus expresse mention est chi devant faite, en capitle des 1. 163
Surlés, parlant de la bonne damme de Vellerous ¹.

959. Item, Ernus d'Oborne ^a, freire al dit Wilhelme, soy mariat alle
filhe Gilhar del Cange; et, d'eaz, est faite declaration chi devant, en capitle
5 parlant des Surlés ², et encor devant, en capitle parlant de monssaingnor
Waltier de Momale, fil do saingnor de Warfezéez az xx enfans ³.

960. Item, do secon fil monssaingnor Breton le jovene, nomeit Johan
ly Varlés, issit messires Libier ly Polen, qui soy mariat promirement alle
sereur monssaingnor Lambier de Fexhe, qui morit sains hoirs. Et ly dis
10 messires Libier, en sa jovente, despedit le plus gran partie do sien en la
compaignie ^b de monssaingnor Anthone de Gemeppe, sy qu'il s'abaxat
tant qu'il prist à femme secondement la filhe d'on feran ^c mult riche, qui
demoroit en Feronstréez, à Liege, et estoit nomeis sires Thiry Dabeton ^d; se
prist grant avoer avoek, et raquist plus qu'il n'awist vendut. De cely issit
15 monssaingnor Johan ly Polens, doqueile et de sa generation est chi devant
faite mention ^e, en capitle parlant do saingnor d'Awans ^f. Et chis messires
Libier out on freire, nomeit Warnir, qui fut canonnes de Saint Pire à Liege. (Sa. 306)
Et, quant messires Wilhelmes ^g ly juvenes fut mors sains hoirs marles, ly
dis messires Libier encargat les armes de Waroux entieres. Chis Johan ly
20 Varlés, ses peires, fut mors alle pongnyche à Lonchiens ^h.

961. Item, ly tir fis monssaingnor Breton ly juvenes fut nomeis
messires Abrahans ⁶, dont pluseurs fis et filhes issirent, assavoir ly peires ⁷

^a ABJ dob., CQGY de b. — ^b A compaigne. — ^c Ainsi ABQ, s ferran, G foran, C feron. —
^d Sa. Davelon. — ^e A omet ment-. — ^f Ainsi CBQJY, A mess. sires W., G sire G. — ^g C le petit.

¹ Voyez paragraphe 678.

² Voyez paragraphe 648.

³ Voyez page 35.

⁴ Voyez paragraphe 825.

⁵ En 1298.

⁶ Abraham de Waroux, chevalier, est cité le 5 mars 1244, n. s. (*Cartulaire du Val-des-Ecoliers*, 108), en 1254 (*Cartulaire du Val-Benott*, 156), en 1256 (*Dominicains*), en 1261 (*Chartes de la Paix-Dieu*).

f. 103 v Abrahans de Warous, manant à Warous ¹, qui soy mariat à Liege, alle filhe saingnor Johan Noyhé, borgois de Liege ², dont Abrahans, maintenant vivant, et ly vestis de Saint Nycolay à Liege, et leurs freires et sereurs, sont ysus. Et out ly dis messires Abrahans une filhe mariée à Liege, à saingnor Renier de ^a Marchiet, dont Abrahans, ly cangier, et Hermans de Blalouz, ses ⁵ freires, manant à Tongres, et leurs sereurs ^b, sont issus, et pluseurs atres.

962. Item, do quar fil monssaingnor Breton ly jovene, nomeit messire Anthone de Bernalmont, furent pluseurs enfans. Et, del unk, sont issus ly Gros Tonet d'Aleure ³, ses freires et sereurs, et pluseurs hoirs.

963. Item, do Vilain de Warouz, v^o fil monssaingnor Breton ly jovene, ¹⁰ issit messires Godefroid ly Vylains de Hambrouz, qui fut gransires de Godefrin le Vilain de Hambrouz ⁴, qui soy mariat alle filhe Houwar Houweal, dont y sont ly hoirs.

964. Item, de Counoie, vi^o fis monssaingnor Breton ly jovene de Warous, suy je petitement informeis. 15

965. Item, do vii^o, nomeit Granjoie de Darion, issit Johan Granjoie et sy enfans.

966. Item, del viii^o, nomeis Pangnons ^c de ^d Riwale, qui morit alle pon-

^a CBQY de, A do, GJD du — ^b l. s. avec l's finale dans CB, sans cette s dans AGQ, s manque. — ^c Sa. Pangnos. — ^d A do, G du.

¹ Ce dernier, c'est-à-dire Abraham de Waroux, demeurant à Waroux, est cité en 1347, 1352 (*Cartulaire Saint-Lambert*, III, 79, 159), 1363 (*Val-Benoit*, p. 318).

² Voyez paragraphe 753. « Abraham de Waurous », comme époux de Perone de Haccourt, fille de feu Jehan Nohé, releva, le 28 mai 1345, la « moitié de pois de fier de Liege » et de tout autre métal, que tient de lui la veuve d'Andrier de Brahier (*Cour féodale*, n^o 40, fol. 1 v^o). Un Abraham de Waroux, qui fut sans doute l'oncle de celui qui nous occupe, était en 1301 chanoine du chapitre de Saint-Martin (*Chartes de Saint-Martin*, n^o 141).

³ « Thonette, fils Thonnar d'Alloir, » figure en 1364 parmi les hommes allodiaux (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 317, note 5).

⁴ « Godefrin, fil Godefrin le Villain de Hambrouz, » était en 1355 échevin d'Alleur, en 1359 homme allodial (*ibidem*, 203, 295).

gnyche à Lonchiens, issirent Henrars d'Aleure et Bastien, ses freires, et planteit de filhes, dont Wilhelme, dis ly Champions de Flemale, en out une, sy qu'il appert chi devant, en capitle parlant des hoirs monssaingnor Makaire delle Heis de Flemalle ¹; et en sont issus ly enfans Petit Wilhelme ² de Choke ³, ly enfans do casteal de Ramey ³, Gilhes de Hambrouz ⁴, Henrys, ses freires, et gran nombre de gens demorans à Aleure, à Hambrouz, à Liege et atre part. f. 164

967. Item, do vii^e et dierain fis monssaingnor Breton le viez de Warous, nomeit le viez Renier de Viseit, issit messires Renirs, qui fut ¹⁰ marixhaz del evesqueit de Liege, qui portoit les armes de Warous bilhetez ¹¹ ^b d'argent; doqueile et de sa generation vos ^c trovereis l'ystore en foilhet chi devant, en capitle de Lexhy et de Bonbays ⁴.

968. Puyque nos avons parleit de monssaingnor Breton ly jovene de Warous, nos parlerons de ses v filhes. Ly promire et ly ainsnée fut mariée ¹⁵ à monssaingnor Conrar de Ryvage de Viseit, qui portoit d'azure à une bende d'argent, qui out pluseurs enfans. Se fut une de ses filhes mariée à monssaingnor Wilhelme de Joupilhe, dont ly Wotoules sont issus; et une atre, mariée à saingnor Houbien de Huy, on tres riches borgois, doqueil tuit chilh de Fanchons de Huy et tos ly Houbins sont estrais, qui al jour ²⁰ d'uy sont durement germeis. Et ja soice que ce soit fours de nostre mateire, nos en parlerons on petit. Sachies que, des filhes saingnor Houbin, sont issus chilh de Harduémont, chilh de Hautepenne, chilh de Chailes, chilh de Harsées ^a, et tous leurs hoirs, dont ilh sont ^e gran nombre; et encors issirent trois atres filhes do dit saingnor Houbin, qui furent mariées à

^a Sa. Homb. — ^b Ainsi AGY, B bilhetez, C assavoir billetez, QJ -tè; le féminin doit être maintenu, l'auteur n'entendant pas ici blasonner complètement les armoiries en question, mais seulement en rappeler un des traits distinctifs. — ^c Sa.e omettent vos. — ^d Sa. Hazee. — ^e A n'a pas sont, qui se trouve dans BQ; G est, C en est, J en y at.

¹ Voyez paragraphe 480.

² Choke, lieu-dit du quartier d'Outre-Meuse à Liège, où il y avait une porte et un pont de Choke et dont le souvenir se perpétue dans la rue Puits-en-Sock (GOBERT, *Les rues de Liège*, I, 271, III, 260).

³ Voyez page 263.

⁴ Voyez paragraphes 356 et suivants.

Liege, ly une à Gilhon Chabot ¹, et ly atre à monssaingnor ^a Bareit del Cange ², et ly tirce à Rauwesien de Tier, de Saint Servais ³.

969. Do dit Gilhon Chabot, qui portoit les armes de Preit à on chief de geules, issirent messires Jakeme Chabos, qui morit chevalier, maires et esquevin de Liege ⁴, Houbins Chabos ⁵, damoysele Ysabeal, damoysele ^b Margriete, et damoysele Katerine, qui fut beghine, et une mariée à Lambuche Gailhar, esquevin de Liege ⁶, et une nonne del Vaz Nostre Damme ⁷.

(Sa. 308) 970. Item, ly dis messires Jakes soy mariat alle sereure Johan de ^b Ratier, le cangeur, nommée Maroie, et en furent messires Gilhes Chabos, maintenant vivans, damoysele Maroie et damoysele Ysabeal. 10

971. Ly dis messires Gilhes est sires de Semeriez et de Saint Martin, en Haynau ⁸, car ilh soy mariat à une genty damme de Haynau, filhe mons-

^a Sa. omet m^r. — ^b A do.

¹ Gilles Chabot qui vivait encore en 1525 (PONCELET, *Fiefs*, 85), avait épousé Isabelle de Huy, dite de Visé, avec laquelle il fut enterré aux Frères-Mineurs (NAVEAU, n° 536).

² Fastré Baré del Cange, échevin de Liège de 1501 à 1552, chevalier après 1521, vivait encore en 1559. Veuf de N. de Huy, il épousa Agnès de Voroux, qui lui apporta la terre de ce nom (DE BORMAN, I, 101).

³ Rauwesin de Thier est cité en 1519, 1525 (PONCELET, *Fiefs*, 79, 225), 1555, 1542 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 611).

⁴ Jacques Chabot, d'abord changeur, plus tard chevalier, fut maître de Liège une première fois de 1543 à 1544, puis de 1548 à 1552, enfin de 1558 à 1562. Echevin de Liège depuis 1548, on le rencontre en cette qualité jusqu'en 1562. Il mourut vraisemblablement en cette dernière année, et en tout cas, avant le 16 mai 1563 (DE BORMAN, *Echevins*, I, 198).

⁵ Hubin Chabot vend en 1525 une maison en Chinstrée (PONCELET, *Fiefs*, 85). Il fait son testament le 7 juin 1559 et laisse ses biens à ses quatre filles : Isabelle, Marguerite, Marie et Agnès, engendrées de damoiselle Ide, sa femme. Une cinquième, Catherine, était moniale au Val-Notre-Dame (Voyez au *Codex diplomatique*).

⁶ Fils de Julien Gailhar de Stockis, Lambuche fut échevin de Liège de 1554 à 1559 (DE BORMAN, I, 209).

⁷ Agnès Chabot était en 1557 religieuse cistercienne à Herckenro-le (*Cartulaire de Herckenrode*, I, 564). Peut-être passa-t-elle ensuite au Val-Notre-Dame.

⁸ L'importante seigneurie de Sémeries (Sepmeries), relevant du comté de Hainaut, fait partie aujourd'hui de l'arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy-Ouest, département du Nord. Elle fut acquise par Gilles Chabot vers 1570 (*Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes*, reg. n° 14, 774, fol. 76 v°). — Gilles Chabot, qui était maître-ès-arts et clerc, fut d'abord chanoine de

saingnor Albier Turke, qui avoit à femme la sereur do saingnor de Floon ¹; s'en sont pluseurs enfans, assavoir messires Jakes ^a, chevaliers ², Gilhes et

^a Sa. Jakemes.

Saint-Martin à Liège, mais il renonça à la cléricature et se maria. Maître de Liège en 1365 et 1364, il fut ensuite bailli de Thuin, 1370, et en 1382 prévôt de Bouillon. Ajoutons qu'il devint échevin de Liège en 1372, ce que Hemricourt omet volontairement de signaler, à cause de la flétrissure que la condamnation de 1386 lui fit encourir. Banni de Liège, il se retira à Maestricht où vraisemblablement il mourut après 1398, puisque notre chroniqueur le dit encore en vie. Prisonnier jadis à Basweiler sous le sire d'Oupeye, il obtint des indemnités pour lui, ainsi que pour Hubin Chabot, prisonnier sous la même (DE RAADT, I, 356; DE BORMAN, *Echevins*, I, 219).

¹ Aubert Turck, chevalier, sire de Saint-Martin, avait épousé Marguerite de Berlaymont de Floyon. En 1336 Gilles de Limoge, sire de Beaudignies, vend au comte de Hainaut plusieurs fiefs et arrière-fiefs, entre autres « l'ommage monseigneur Aubert Turck qu'il tenoit en liege fief à Saint-Martin dales Bermeraing et ou terroit » (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, III, 437). — Saint-Martin-sur-Ecaillon est aujourd'hui une commune du canton de Solesmes, arrondissement de Cambrai, département du Nord. — Aubier Turck, sire de Saint-Martin, chevalier, ayant été au service du duc de Luxembourg, « en trois chevauchies, » reçoit en 1357 des indemnités de ce prince. Son secan portait une aigle; casque couronné, cimier une tête et col de léopard. Légende : *S. Alberti Turki de Castello militis* (DE RAADT, IV, 68). — Les archives de l'Etat, à Mons, conservent un acte du 4 décembre 1369 émanant de Gilles de Rumont, chevalier, bailli du Hainaut, concernant la vente faite par « Joffrois, sires d'Aspremont et de Dun, » à Simon de Lalaing, sire de Hordain et sénéchal d'Ostrevant, chevalier, d'une rente de 200 vieux florins de Florence. Cette vente était assignée « sur toute le tiere, castiel, ville, signorie, justice, revenus appartenanches et appandanches de Kievrain, tenue en fief de nô dit chier seigneur le conte si ovant que messire Aubiers Turck le avoit tenue pour son viage et le tenoit (soloit) tenir se vie noble dame medame Margheritte de Floyon qui fu femme au dit monsieur Aubiert ». Une quotité du prix de la vente devait être délivrée à Gilles Cabot, chevalier, en paiement de ce que lui devait le sire d'Aspremont (Note due à l'obligeance de M. A. Carlot).

² « Sire Jake Cabbot » est signalé parmi les chevaliers qui prirent part en 1396 à l'expédition « sur le Kunnre en Frise » (LION, IX, 6). Seigneur de Semeries, de Saint-Martin, de Colonster et de la cour de Ratier, il acquit en 1385 la sénéchaussée de Prez à Havelange et la releva de Jean de Bavière en 1392; échevin de Liège (1398-1418), il fut en 1406 durement persécuté par les « laidroits » qui confisquèrent ses revenus et détruisirent sa maison. Par contre, le ebanoine Rigaut de Fexhe lui légua les dîmes de Thenx (*supra*, p. 64). Après la bataille d'Othée et le rétablissement de Jean de Bavière, messire Jacques, pour avoir fidèlement servi sa cause, obtint en 1410 la place de grand maître de Liège qu'il conserva jusqu'à l'abdication de ce prince en 1417. Nous savons qu'il vivait encore en 1429 et qu'il mourut d'aliénation mentale (DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, V, 92, 410; DE BORMAN, *Echevins*, I, 508). Sa femme fut Marie Wilde de 's Treversdorp (*ci-dessus*, p. 67, note 1). Il ne laissa d'elle que deux filles : Elisabeth, dame de Colonster, qui épousa Guillaume de Sombreffe, seigneur de Kerpen et de Reckheim; et Marie, dame de Beaufrapont, de Scamerics, etc., femme de Gilles d'Arnemuyde. La terre de Semeries, évaluée alors à un revenu de 450 livres tournois, passa ensuite par mariage à messire Jean de Hamal, seigneur d'Irehonwelz.

Albiers, andois canonnes de Saint Lambier ¹, Houbins, Ernus ², damme Marie, qui at on chevalier de Haynau, et Magritte, qui est canonesse de Maboge.

972. Item, damoyselle Maroie, sereur do dit monssaingnor Gilhe, fut mariée à Rasse de Warous, saingnor de Warous; s'en fut uns fis, nomeis ³ Jakemiens, qui morit sains hoir en la fleure de son eage ³.

973. Item, ly atre sereur, nomée damoyselle Ysabeal, fut mariée à Johan delle Tour de Fexhe, fil do bon Wilhelme de Fexhe, dont mention est chi devant faite, en capitle parlant des filhes le saingnor d'Awans ⁴; s'en sont ly hoirs. 10

(Sa. 309) **974.** Item, de Houbin Chabot, freire do dit monssaingnor Jakeme, qui out à femme la filhe Yernon de ^a Preit, qui morit alle bataille à Nyerbonne, 10
t. 163 deleis Huy, issirent trois filhes ⁵, dont ly ainsnée est mariée à Lambekin delle Malayse d'Annevoy; s'en est Houbins de Creu ⁶.

975. Ly atre sereur, nomée damoyselle Maroie, fut mariée à on riche 15

^a CBD de, A do, GJY du.

¹ Gilles Chabot, chanoine de Saint-Lambert, mort le 12 novembre 1418. — Albert Chabot, chanoine du même chapitre, mort le 12 avril 1596.

² Arnold Chabot, devint aussi chanoine de Saint-Lambert, fut prévôt de Huy en 1410, testa le 15 juin 1457 et mourut le 8 août 1442 (DE TAEUX, II, 153).

³ Voyez paragraphe 85.

⁴ Voyez paragraphe 108. Isabelle Chabot et Jean de la Tour de Fexhe vivaient conjoints le 16 janvier 1575. Mais, à la date du 29 septembre de la même année, ce dernier était veuf. Il vendit, ce jour, à Herman de Cologne des rentes hypothéquées à Freeren, Wihogne, Xhendremael, Biersef, Fexhe-Slins (*Liber secundus anniversariorum*, fol. 194). Ils sont encore indiqués comme conjoints en 1575 (*Cour féodale*, n° 41, fol. 67 v°).

⁵ Voyez ci-dessus, page 458, note 5, où nous avons vu que Hubin Chabot laissa cinq filles.

⁶ Creu désigne Croix, commune de Sovet, canton de Ciney. — Hubin delle Malaise relève le 10 novembre 1594 la terre de Creu dallès Cyney, telle que la tenait Wauthier de Creux. Le 17 avril 1429 Jean de Creux relève la même terre par décès de Hubin de la Malaise, son père (BOORMANS, *Seigneurs féodales*, 118).

borgoys, nommeit Herman de Colongne, qui fut esquevins de Liege ¹; s'en furent dois belles filhes et bonnes, Angnès et Maroie. La dicte Angnès, qui est une vailhant damme, est mariée à monssaingnor Wilhelme de Horriou, chevalier, doqueile et de ses hoirs mention est chi devant faite, en capitle ^(Sa. 310)
 3 parlant delle bonne damme Magriete Surllet, qui fut damme de Vellerous ².

976. Et ly atre sereur, nomée damoyselle Maroie, fut mariée à Rassekin de Hacourt, escuwier, et morit sains hoir. Et assy ly tirce filhe Houbin Chabot, nomée damoyselle Angnès, est beghine et demeure deleis l'engliese des Freires Preceurs à Liege.

10 977. Item, damoyselle Ysabeal, filhe ^a Gilhon Chabot, fut mariée à Stassar de Benues et out pluseurs enfans, assavoir Stassin Chabot, esquevin de Liege ³, et trois sereurs. Ly dis Stassien soy mariat à damoyselle Maroie, filhe Andrier de Brahier ^b; s'en sont dois fis et dois filhes, assavoir Andrier, à present esquevin de Liege ⁴, Johan, damoyselle Katherine et
 15 damoyselle Maroie. Ly dis Andrier est mariés alle filhe Jakemin ^c de Puchey, le potir des Treistes ^d. Et damoyselle Katherine est mariée à Gilhes, fil Wery de ^e Lavoir ⁵; et la dicte damoyselle Maroie, à Johan, saingnor de

^a Ainsi CBQEYZ, D aînée, AGHKMNOWJ femme, LR manque. — ^b BC brahier, A brabie. — ^c A Jakeala. — ^d AGM des treist', Sa. des treisten, J de treist', OIV des traistz, Q den treist, E de treist, D de treits, Y de treicht, N de trist', K des trist, H de stistz, C de hierses, LRZ manque. — ^e A do, JD du.

¹ Herman de Cologne, qui fut ensuite échevin de Liège (1368-1382), vivait avec Marie Chabot, sa femme, en 1358 (Pior, *Cartulaire de Namur*, II, 35); mais dès avant 1363 il était l'époux de Jeanne de Haccourt (voyez page 320).

² Voyez paragraphe 681.

³ Stassin ou Eustache Chabot, échevin de Liège depuis 1375, mourut le 10 mai 1374. Marie de Brahier, son épouse, trépassa le 24 décembre 1360 (DE BORMAN, I, 225).

⁴ André Chabot, maieur de Liège en féauté de 1385 à 1388, ensuite échevin (DE BORMAN, I, 306, 404). Ce fut lui qui intenta contre Gilles de Lavoir, son beau-frère, le procès qui amena la condamnation des échevins en 1386 (*Radulphe de Rivo*, p. 35). Obligé de fuir de Liège pour se soustraire aux persécutions des haidroits, il se réfugia à Diest où il mourut (JEAN DE STAVELOT, 107). Marie de Puchey, sa veuve, mourut le 17 octobre 1459 et fut enterrée à Saint-Phollen.

⁵ Gilles de Lavoir, époux de Catherine Chabot, ayant perdu devant les échevins de Liège le procès que lui avait intenté son beau-frère, accusa ses juges de concussion et fit si bien que ces échevins, au nombre de treize, furent déposés et condamnés à des peines diverses. Il fut maistre de Liège en 1388 et mourut en 1399 (NAVEAU, n° 533).

Chokir¹; s'en sont ly hoirs asseis juvenes. Et Johan Chabot est marieis alle filhe Butoir de Liers, escuwiers.

t. 103 v 978. Item, ly une des sereur le dit Stassin Chabot fut mariée à Pirar de Marchiet^a, esquevin de Florines; s'en est uns fis, nomeis Stassar. Et ly seconde fut mariée à Bennes; s'en est Stassinés de Bennes. Et ly tirce fut mariée à Masset de Mirmort; s'en sont ly hoirs.

979. Item, damoyselle Margriete, tirce filhe de Gilhon Chabot, fut mariée à Wery Jakemar, saingnor de Rocourt, qui fut ly uns des plus beaz escuwiers et des miez facheneis, que on powist en ce pais troveir. Illh en fut uns fis, nomeis Gilhes, qui morit sains hoir sour le chemien¹⁰ d'oultre meire; et en fut une tres belle filhe, mariée à Johan Marchis^b d'Oha², dont y furent dois beaz enfans, assavoir Johan d'Oha³ et Jake-mot d'Oha. Ly dis Johans prist à femme la sereur Rasse de Warous; s'en est une filhe, nomée Johanne, mariée à Thonar de Lonchiens⁴, dont y sont ly hoirs aseis juvenes. Et ly dis Jakemot d'Oha est à present decha-¹⁵ chies do pais.

980. Item, ly atre filhe Gilhon Chabot fut mariée à Lambuche Gailhar de Chaienéz, esquevins de Liege; s'en issit Johans Gailhars, qui morit sains hoir, et damoyselle Katherine, qui fut mariée dois fois : premiere-

^a B de M., A do M., QGe du M., C des maretz. — ^b Ainsi C&Z, ε Marchy, Q Marchil, Sa. de Marchin.

¹ Voyez page 90.

² Personne, évidemment, ne songera à donner à ce personnage le titre de marquis, et le contexte même montre que son nom était d'Oha. Mais alors que dire de *Marchis*, *Marchy* ou *Marchil*? A défaut de documents, il ne reste qu'à en faire un sobriquet. Quant à la leçon de *Marchin* de Sa., il y a lieu de se montrer d'autant plus prudent que Salbray dans la pompeuse épître dédicatoire de son édition, n'a pas manqué d'en tirer parti pour rattacher les Marchin à la maison de Warfusée. Il nous faudrait d'autres preuves pour nous le faire admettre.

³ C'est à l'un des deux Jean d'Oha, le père ou le fils, que se rapporte le texte que voici, daté du 1^{er} avril 1570 : « vinrent vaillant home mess. Gille Chabot, baillieus de Thuyn, chevalier, d'une parte, Johan d'Oha, manant à Rocourt, son eousin, d'autre » (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 477).

⁴ Voyez paragraphe 60.

ment, à Renar de Levaz ⁴, et, secondement, à Renart Toreal de Biernau ¹, et morit sains hoir.

981. Item, delle seconde filhe saingnor Houbin, mariée à monssaingnor Fastreit Bareit delle Cange, qui fut sires de Vorouz et de Beafroipont ²,
 8 issit tres belle compaignie d'enfans, dont ly hoirs sont à present presque
 1. 166
 105 tous fondus et annichilleis, assavoir messires Houbin Bareit, chevalier,
 esquevin de Liege, tres fors chevaliers ³, messires Biertouz Bareis, sires de
 Vorouz ⁴, Fastreit Bareit, canonnes de Saint Poul, bonne homme d'armes ⁵,

⁴ AQ de levaz, Sa. de le Vaz, G de Lebas, JY delvaz, C de Laooy.

¹ Les Thoreal ou Toreel de Berne (Berneau) formaient une famille puissante, mais sur laquelle nous sommes peu documentés. Le personnage qui nous occupe eut une grande notoriété : maieur brabançon de Maestricht en 1363 et 1364 (DE RAADT, IV, 584), il fut aussi échevin de cette ville en 1371 et échevin de la justice de Lenculen, de 1361 à 1379. Peu après cette dernière date ou antérieurement à 1382, il fut remplacé à cet échevinage par Jean Sack, son gendre. Renier de Berne (toujours le même), qualifié de drossard de Fauquemont, fut chef de rotte à Basweiler. Selon toute apparence, il était fils de Renard de Berneau, écuyer, bailli du Condros, 1330, échevin de Liège de 1329 à 1333, puis prévôt de Bouillon, mort le 6 septembre 1337. Cette famille portait une bande accompagnée d'un semé de billettes. La bande parfois chargée d'une brisure (DE BOAMAN, I, 176).

² Identifié ci-dessus, page 438, note 2.

³ Hubin Baré, n'étant pas encore chevalier, relève le 9 février 1329 le château de Beaufraipont, par transport de Goswin de Gossoncourt (PONCELAR, *Fiefs*, 347). Le 14 novembre 1331 il dote sa femme Agnes, « fille monseigneur Stassin de Chantemerle, » (*ibidem*, 337). Elevé à la chevalerie, il semble bien que son père ait résigné en sa faveur vers 1338 ses fonctions d'échevin de Liège, qu'il abandonna lui-même vers 1346. On ne connaît pas la date de sa mort, qui doit se placer vers 1366, au plus tard (DE BOAMAN, *Echevins*, I, 190).

⁴ Berthold Baré, étant déjà chanoine de Fosses, obtint, en outre, par lettres papales du 20 janvier 1326, une expectative de prébende à Sainte-Croix (FAYEN, n° 1679). Mais, renonçant à la cléricature, il était dès avant 1337 l'époux d'Agnès le Blavier. Il fut seigneur de Voroux et maistre de Liège en 1346.

⁵ Fastré Baré était déjà chanoine de Saint-Paul, quand le pape lui conféra, en outre, une expectative à Châlons (FAYEN, n° 1680). En 1342, à la demande du comte de Hainaut, le pape Clément VI accorde au même Fastré Baré une expectative à Saint-Denis (BÉALIAUX, *Suppliques*, n° 132). Après la mort d'Adolphe de la Marek (3 novembre 1344), le chapitre de Saint-Lambert nomma un certain Hugues, receveur de la mense épiscopale. Le mambour Louis d'Agimont le fit déposer et nomma à sa place le chanoine qui nous occupe, et qui malgré l'opposition du chapitre, se mit en fonction (*qui contra inhibitionem capituli multa levavit*). Le Chapitre le fit excommunier et Baré en appella au Saint-Siège. Cependant le parti populaire devenait menaçant : le mambour dut céder et

maistre Gerar Bareis, canonnes de Saint Denys ¹, une damme mariée à monssaingnor Waltier Carpeal de Haley, chevaliers ², et une damoysele mariée à Jakemar de Lardier.

(Sa. 311)

982. Messires Houbien Bareis fut marieis alle filhe monssaingnor ^a Rasse de Chautemierle; s'en fut uns fis moweaz ³, qui morit sains hoir. 3

983. Item, messires Biertoz, ses freires, soy mariat alle sereur monssaingnor Anthone le Blavier; s'en sont trois fis, assavoir Thonars Bareis, canonnes de Saint Laubier ⁴, Fastreit Bareis, qui fut sires de Vorous ^b et le vendit à Rasse de Warouz ⁵; lyqueis Bareis soy mariat à damoysele Maroie, filhe monssaingnor Gilhe de Meirs ⁶, qui est trespasée sains hoir; 10

^a A monsse. — ^b CB Vo., A Wo.

Fastré Baré quitta son office (НОСЕМ, p. 476). Il obtint encore une prébende au chapitre de Saint-Martin et est cité comme chanoine de ces deux collégiales en 1336, 1366 et 1369 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 253; *Cartulaire de Saint-Paul*, 259, 299, etc.). Un Fastré dit Bareis, chanoine de Saint-Martin, qui testa le 12 octobre 1318 (*Chartes*, n° 169), est évidemment différent du précédent.

¹ Comme ses deux frères, qui précèdent, Gérard fut voué à la cléricature. Sous-diaere et licencié en lois, il était en 1342 attaché à la maison de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, quand ce prince pria le pape Clément VI d'accorder à son protégé une expectative de prébende au chapitre de Saint-Lambert, quoi qu'il fût déjà en possession d'une prébende à Saint-Denis. Le pape y consentit, mais on ne voit pas que Gérard ait réussi à se faire admettre à Saint-Lambert (*Basilière, Suppliques de Clément VI*, n° 151).

² « Walterus dictus Carpial, miles, » s'engage en 1359 à servir le due de Brabant avec dix hommes bien équipés. « Egidius Karpial, armiger, » prend un engagement analogue (*DE RAADT*, II, 183). Le premier est encore cité en 1347 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 79). Selon toute apparence, ils étaient enfants d'un Arnoul Carpeal de Halley (Hallet) qu'on rencontre de 1312 à 1333 (*PLOT, Namur*, 112; *PONCELET, Fiefs*, 67, 70, 146; *Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 247, 264, 289, 310, 413). Il était prévôt de Bouillon en 1328.

³ Ce fils, nommé Jean de Beaufrapont, avait en 1366 pour tuteur son oncle Fastré Baré, chanoine de Saint-Paul (*Chartes de Saint-Martin*, n° 253).

⁴ Thonnar Baré de Voroux, encore chanoine de Saint-Denis en 1367 (*Cartulaires*, n° 148), et chanoine de la Cathédrale en 1395 (*DE THÈUX*, II, 161). Il avait été nommé à Saint-Denis à la demande du Chapitre, auquel Berthold Baré, chevalier et seigneur de Voroux, avait rendu de grands services, lors de sa magistrature (*Analectes*, XV, 31).

⁵ Voyez page 31, note 2.

⁶ Gilles de Meirs, chevalier, a été rencontré ci-dessus, paragraphe 381, mais, à moins qu'elle ait été mariée deux fois, sa fille Marie n'y figure pas comme femme de Fastré Baré de Voroux.

et le tir fis est nomeis Houbins, se demeure à Beafroipont ¹; ilh at à femme la filhe Lambier Lardeur de Gemeppe ², mais ilh n'ont nulle hoir. Et sont ly dis Bareis et Houbin durement amainris ^a de leurs patrimone, dont ch'est damage.

8 984. Item, delle filhe monssaingnor Bareis del Cange, qui fut mariée à t. 168 v monssaingnor Waltier Carpeal, n'est ilh rins demoreit.

985. Et, delle atre sereur, mariée à Jakemar de ^b Lardier, fut uns fis, nomeis messires Henris de ^b Lardir, chevalier ³, et uno tres vaillant damoyselle, mariée à Heyneman des Commognes, en la conteit de 10 Namur ⁴.

986. Item, ly dis messires Henrys soy mariat alle filhe monssaingnor Gilhe de Meirs, et en est uns fis, nomeis Jakemiens ^c, qui at mal wardeit son patrimone, et une filhe, dont je ne say l'estat.

987. Item, delle sereur do dit monssaingnor Henry et do dit Heyne- 15 man est une belle ^d et honorable compaingnic d'enfans, qui sont en bonne

^a A amātoris. — ^b A do, G du. — ^c A jakenniens. — ^d AJ tres belle.

¹ Le 7 juillet 1380 Hubinet Baré relève Beaufraipont, en vertu du testament de messire Hubinet Baré, chevalier, échevin de Liège, son oncle, et du consentement de l'évêque de Liège (*Cour féodale*, n° 42, fol. 39). Mais, dès l'année suivante, on le voit contraint de céder ce fief à Thonon Lardeur de Jemeppe, son beau-frère.

² Lardeur, Lardoir, Lardeir, trois formes sous lesquelles nous avons rencontré ce nom, en établissent bien la signification : le brûleur, l'incendiaire. Lambert, fils dudit Jehan Lardour de Gemeppe, se montre dès 1346 (*Cartulaire du Val-Benott*, p. 433). Thonnette, fils de Lambert Lardoir, vivait en 1354 (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 566).

³ Voyez page 220, note 6.

⁴ Heyneman de Comogne ou des Commognes, écuyer, était fils de messire Hubin, chevalier. Le 30 septembre 1357, il relève sept à huit bonniers de terre gisant entre sa maison des Comoingnes et Noville-les-Bois, qu'il avait acquis par échange avec l'abbesse de Salzinnes (BORMANS, *Fiefs de Namur*, I, 68). Fréquemment cité de 1361 à 1373, il était bailli de Wasseige de 1370 à 1378 (PIOT, *Namur*, 268, 278, 285, 304, 809).

estat, parmi la promosion de monssaingnor le conte de Namur maintenant vivant ¹.

988. Et, de tos les Bareis deseurnomeis, n'y at persones seucleirs qui aiiet poissanche de servir ses amys, fours que ly enfans Heyneman devant escripte. 3

989. Item, delle tirche filhe saingnor Houbin de Huy, mariée à Rawessien de Tier ², fut pluseurs enfans; mais ilh ne out que dois ^a filhes qui awissent hoirs.

f. 167 990. Ly une des filhe Rawesin de ^b Tier fut dois fois mariée ³ : la première, à Henry Zutemine, esquevin de Liege, et, secondement, à monssain- 10 gnor Lowy de Brustem, chevalier. Do dit Henry fut uns fis tant soilement, nomeis Johan Zutemine, qui prist à femme damoyselle Maroie, filhe Lambier de Payves, engénrée en damoyselle Maroie, filhe le viez Thomas de Hemicourt, dont mention est chi devant faite, tant en capitle parlant de monssaingnor Makaire delle Heys de Flemalle ⁴ com en capitle parlant 15 de monssaingnor Libier Crepon d'Otééz et de ses hoirs ⁵. Item, do secon

^a Sa. des. — ^b CBQ de, A do, G du.

¹ Cinq enfants de Heyneman de Comoigne sont connus : 1° Jacques, curé de Cyplet en 1378; 2° Heinneman ou Hennemotte, cité au testament de Henri de Namèche, échevin de Namur, 1378; 3° Hubin ou Hubinon, qui relève, le 8 mai 1367, la tour de Halley et quarante pieds de terre, ayant appartenus à Arnoul Carpeal et vendus par Wautier Gilot de Halley, du consentement de Rennechon et Robert, ses fils (BORMANS, *ibidem*, 83). Prisonnier à Basweiler sous Robert de Namur, il reçoit, en 1374, 210 moutons (DE RAADT, II, 247). Plus tard, il dut céder le fief de Halley à son frère Heineman. En 1396, il est chevalier (PIOT, 373); 4° Jean de Comogne, demeurant à Scilles, échevin de Namur de 1419 à 1423 (DE RADIGUÉS, 70); 5° Henrar ou Henrion de Comogne, châtelain de Namur en 1392, 1397 (PIOT, *Namur*, 362, 374), qui de Catherine de Fenal, sa femme, laissa Hedeman de Comognes, lequel prend, en 1399, le nom de Namèche.

² Il vivait en 1319, 1323 (PONCELET, *Fiefs*, 79, 228).

³ Elle le fut même trois fois : son premier mari fut Jean de Binche, échevin de Liège en 1311, 1312 (DE BORMAN, I, 108); le second, Henri Zutemine, échevin de Liège de 1316 à 1333 (*ibidem*, 106; PONCELET, *Fiefs*, 24). Elle vivait avec Louis de Brusthem, chevalier, en 1338, 1342 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 553).

⁴ Voyez paragraphe 576.

⁵ Voyez paragraphe 863.

mariage, faite à monssaingnor Lowy de Brustemme, sont plusieurs enfans en bonne estat à present.

991. Item, ly atre filhes do dit Rawesin, nomée Brie, fut mariée à Robier, fil monssaingnor Wery de Lymont, la promir fois, et croy qu'il en soit des hoirs; et, secondement, elle soy mariat^a à Johan Haweaz de Bovengnistirs^b, qui estoit veves; et, tircement, à monssaingnor Johan Hanozet de Moxhe^c, qui avoit plus de nu^{xx} ans à cely jour, et n'en est nul hoir; mais ly dis messires Johan Hanozet avoit esteit en devans marieis et avoit eût tant d'enfans et des enfans de ses enfans que tos ly ryvage de
10 Mehang en estoit encombreis.

992. Nos avons chi devant² parleit delle premiere filhe monssaingnor Breton ly jovene, qui fut mariée à monssaingnor Conrar de Viset; sy retournerons alle seconde filhe monssaingnor Breton deseurnomeit. (Sa. 312)

993. Cheste seconde filhe fut mariée à Badewien do casteal de Seliens; s'en furent trois fis et dois filhes, assavoir³ Wilhelme, le bailhir de Saint Lambier⁴, Badewien et Johan de Pondrelouz. Et ly une de leurs sereurs fut mariée à maistre^e Johan des Marés^d, advokaut en la court de Liege; et ly atre, à monssaingnor Lambier de Chantemierle, qui fut oncles do bon monssaingnor Henry, saingnor de Hermales, qui morit al bataille
20 à Domartien. De cesty monssaingnor Lambier et de ses hoirs est faite expresse mention chi devant, en capitle parlant des hoirs de Hermalles⁵; sy n'en parlerons plus avant. (Sa. 313) f. 167 v

^a Ainsi CAGY, BQJ remariat. — ^b C Bovengnistier, Sa. Bevensgistier, A Bovengstirs. — ^e A mastre. — ^d AG des mares, CJ des maretz, BD de mares, QY de maretz.

¹ Jean Hanozet de Moxhe, chevalier, est cité en 1358 avec ses trois fils : Conrard, Jean et Jakemin (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 284). Il vivait encore en 1398 (*Chartes de Saint-Martin*, p. 98).

² Voyez page 437.

³ Emprunt à la « Source primordiale » (J. D'OUTREMEUSE, IV, 426).

⁴ Guillaume de Selins (Slins) était bailli de Saint-Lambert en 1287 (*Cartulaire*, II, 429). Il est encore cité dans une charte de 1306 (*Cartulaire*, III, 67), mais le contexte prouve qu'il était défunt.

⁵ Voyez pages 109 et suivantes.

994. Et, do dit maistres Johan des Marés ^a, furent pluseurs enfans, dont ly alcons furent marieis en Braibant; s'en sont ly hoirs demorans à Orpe, à Marés ¹ et là entours, dont Johan Cla d'Orpe out une des filles. Mais denoméement ilh en fut dois sereurs, dont ly une fut mariée à monssaingnor Johan Boyleawe de Mons, bailhir de Saint Lambier, chevalier, esque- 5 vin de Liege, et ly atre à Goffien de Hemericourt; doqueil monssaingnor Johan et de ses hoirs ilh est chi devant faite mention ², en capitle parlant de monssaingnor Renier le viez de Vellerous, qui fut freire à monssaingnor Badewien l'Amiran de Biersés; et assy do dit Goffin et de ses hoirs est chi devant faite mention, en capitle parlant des hoirs monssaingnor Makaire 10 delle Heys de Flemale ³; se nos en deporterons à present.

995. Item, de Wilhelme, le bailhier, et de Badewien, son freire, sont ly enfans do casteal de Seliens, Wilhelmes et Badewiens, maintenant vivans, et ly enfans de Commenoilhes ^b ⁴, qui sont de leur sereur, et pluseurs atres à Seliens, à Fexhe, à Jouprelle et là entours. Et, de Johan de 15 Pondrelouz, furent Johan d'Akoche et dois germeaz, qui sont tos mors sains hoirs, et une sereur, nomée damoysselle Aely, qui est beghine; mais, d'eaz tos, n'est nulle hoir demoreis; et en furent les damoysselles de Pondrelouz, qui demoront beghines à Saint Albier, et orent une sereur mariée en la f. 108 conteit de Louz, à Berlinghe, dont y sont ly hoirs. 20

996 ^c. Item, ly tirce filhe monssaingnor Breton ly jovene de Warouz fut à Liege, mariée à saingnor Everuwien; s'en fut Henrys ly Parens et une

^a Selon *AJ*, *G* des marez, *C* des maretz, *B* de mares, *QY* de maretz. — ^b *BQAGe* -oilhes, *C* coneuailhe. — ^c Dans *Qd*, figure, avant ce paragraphe, un alinéa ainsi conçu, qui n'est autre chose qu'un titre : Delle seconde filhe ly jovene messire Breton de Warous, dont chilh de Seliens sont issus, et delle tirce, mariée à saingnor Everuwien, et delle quarte, mariée alle peire sire Gilhe le Proidomme.

¹ Marét, dépendance d'Orp, commune du canton de Jodoigne (Wauters, pp. 277, 286), était jadis une commune qui fut érigée en baronnie.

² Voyez paragraphe 753.

³ Voyez paragraphe 568.

⁴ Commenaille, dépendance de Juppelle.

filhe, qui fut meire à Johan et à Gilhe de Biernar, freires ¹. Do dit Henry le Paren sont ly hoirs formors. Et ly dis Gilhes de Biernar soy mariat à damoysselle Maroie de Xhoriche ² et morit durement riches, sains hoir. Et, do dit Johan de Biernar, son freire, trovereis les hoirs chi devant, en
 8 capitle parlant de monssaingnor Libier de Geneffe ³, en liu où ill faite mention des hoirs monssaingnor Henry de Rolouz, chevalier. Chis dois freires, Johan et Gilhes de Biernar, furent belles persones et riches, et prisent les armes de Warouz de part leur meire, assavoir de geules à on lion d'or, à on ourle endenteit d'argent.

10 997. Item, delle quatreme filhe monssaingnor Breton ly jovene issit sires Gilhes ly Proydons, esquevins de Liege ⁴; s'en out des enfans, dont ly une de ses filhes fut mariée al Grain Badewien de Saint Servais, qui estoit do linage de Saint Servais à Liege ⁵, mais ilh prist, de part sa meire, filhe monssaingnor Percheval de Vilhe, les armes de Vilhe ⁶. Ilh fut peires à
 15 monssaingnor Alixandres ^a de Saint Servais, chevalier, esquevin de Liege ⁷,

f. 168 v
(Sa. 314)

^a Sa. Alex.

¹ Gilons et Hanes, fils de Jean de Biernar, sont cités en 1313 (*Val-Saint-Lambert*, n° 158). Le père était homme allodial en 1307 (*Val-Benott*, 317). — Une rue de Liège portait jadis le nom de rue de *Beirnar*, *Biernar*, *Biernair*, etc. C'est aujourd'hui la « rue du Pot d'or ». M. Gobert, le savant auteur des *Rues de Liège* (I, 133), incline à croire que ce nom lui venait de la famille de Bernar qui nous occupe. Je pense que c'est absolument l'inverse. Si non, que l'on me dise d'où vient le nom de la famille. Je ne connais aucune autre localité ainsi nommée. Il faut donc chercher à Beirnar une autre étymologie.

² Marie, veuve de Gilles de Bernair, achète en 1374 le quart de la maison « qui fut Buehar de Holongne » (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 847).

³ Voyez paragraphe 808.

⁴ Aucun document n'a pu être découvert au sujet de cet échevin, qui n'a dû occuper les fonctions échevinales que fort peu de temps (DE BORMAN, I, 430).

⁵ Baudouin de Saint-Servais, dit le Grand, parait avoir été fils d'Alexandre de la Halle, dit de Saint-Servais, échevin de Liège de 1248 à 1266 (DE BORMAN, I, 94).

⁶ Voyez page 309.

⁷ Alexandre de Saint-Servais, d'abord bailli du Condros, 1314 (PONCELET, *Fiefs*, 408), homme allodial en 1317 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 253), apparaît comme chevalier et échevin de Liège de 1321 à 1330 (DE BORMAN, I, 469). Catherine de Saint-Martin était sa veuve en 1333 (BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 360). On la retrouve dans un acte du 10 septembre 1333, d'où il appert que ces époux avaient fondé dans l'église Saint-Servais à Liège un autel en l'honneur de saint Alexandre et de sainte Catherine (*Tenants de la Cathédrale*, II, 20 v°). Elle vivait encore en 1366 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 253).

et à Henry de Saint Servais ¹; et orent une sereur, mariée à monssaingnor Gilhe Maton, chevalier, esquevin de Liege ². Quant ly Grans Badewiens fut trespasseis, la damoysele soy remariat à Racourt, deleis Wynes, en Braybant; s'en issit Johan ly Proidons de Racourt et sy hoirs.

998. Item, ly dis messires Alixandres soy mariat alle filhe saingnor 5 Johan de Saint Martin, dit delle Roze, borgois de Liege ³; s'en out dois fis et dois filhes, assavoir monssaingnor Badewien et monssaingnor Johan de Saint Martien, chevaliers, le damme de Fraipont, et damme Ysabeal ^a, qui fut nonne delle Vaz Benoitte ⁴. Ly dis messires Badewiens fut esquevins de Liege ⁵; se portat le blazon son peir : d'or à une faixhe germelle de geules, 10 à trois foilhes de marés d'azure en comble delle escut. Ilh soy mariat, premiers, alle filhe Johan delle Monzéez; s'en furent uns fis, nomeis Badewiens, et une filhe, nomée Ysabeal; et puys soy remariat ilhe alle filhe monssaingnor Johan Hanar de Chaiienéez, nomée Markote ⁶; s'en fut une filhe, nomée Marie. 15

999. Ly dis Badewiens ⁷, fis do dit monssaingnor Badewiens de Saint Servais, soy mariat alle filhe Johan de Mes, fil Gilh de Mes, le hallier; s'en

^a Ce nom partout.

¹ Henri de Saint-Servais est mentionné en 1338 au testament de Gérard Surlet, chevalier (*Codez diplomaticus*), et comme clerc en 1343 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 419).

² Ide de Saint-Servais, décédée en 1337, femme de Gilles Mathon, chevalier et échevin de Liège depuis 1337 jusqu'au 20 septembre 1343, date de son décès (DE BORMAN, I, 188).

³ Jean de Saint-Martin, dit delle Rose, fut échevin de Liège et est cité comme tel dans une quinzaine de documents de 1282 à 1312, date de sa mort. Il est étonnant que notre chroniqueur ne lui donne pas cette qualité (DE BORMAN, I, 93). Marie, veuve de cet échevin, fait, le 6 décembre 1313, un arrentement qui fut scellé par Pierre Boveas, échevin de Liège, son gendre (*Cartulaire du Val-Benoit*, n° 197).

⁴ Le nom d'Isabelle de Saint-Servais n'a pas été rencontré parmi les moniales du Val-Benoit: mais un acte de 1332 indique Gertrude de Saint-Servais comme l'une des plus anciennes de la maison (CUVELIER, *Cartulaire du Val-Benoit*, p. 761). Il semble donc qu'il y ait ici erreur de part ou d'autre.

⁵ Baudouin de Saint-Servais, chevalier dès 1343, échevin de Liège de 1337 à 1368 (DE BORMAN, I, 210).

⁶ Marcol, femme de Baudouin de Saint-Servais, échevin de Liège, est mentionnée dans une chartre du 28 mai 1368 (*Chartes des Pauvres-en-Ile*).

⁷ Baudouin de Saint-Servais était maître de Seraing en 1361.

trovereis tote la generation en capitle parlant do saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans ¹, par tant que ly femme do dit Johan de Mes fut sa filhe do secon mariage.

1000. Item, Ysabeal, sereur do dit Badewien, fut mariée à monssaingnor Waltier de Haley ^a, manant à fleurs ^b deleis Fymale ², dont y sont ly hoirs à present. Et Marie, ly atre sereur ³, fut promirement mariée à Johan de Haley, freire do dit messire Watier; se morit ly dit Johan sains hoir, et puys soy remariat elle ^c à Jakemien ⁴, fil monssaingnor Henry de Lardier, et morit sains hoir. f. 169

10 1001. Item, messires Johan de Saint Martin ⁵, freire al dit monssaingnor Badewien, prist à femme damme Jouwete, filhe monssaingnor Lowy d'Uffey, chevalier, esquevin de Liege, qui estoit veve de Radout le Blavier, esquevin de Liege ⁶. Et ly meire la dicte damme Jowete avoit esteit sereur à monssaingnor Gilhe delle Charneur, chevalier. (Sa. 315)

15 1002. Do dit monssaingnor Johan et de sa dicte femme issirent Alixandres, canonnes de Saint Martien ⁷, Lowys, Ernus, canonnes de Saint

^a Ainsi partout. — ^b ABG Heurs, Q Heur, CD Heure, JY Heures. — ^c AB soy rem. ilh, CQEBKNÇ s. rem., GMOVJY elle s. rem.

¹ Voyez paragraphe 68.

² Heurs deleis Fymale est évidemment Horne-Saint-Pierre, près de Vechmael, où existait jadis la cour de Holey ou Holedé. Il y a donc lieu de corriger ici Haley.

³ Elle fait un relief en 1374 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 835).

⁴ Rencontré page 221, note 2.

⁵ Né vers 1318, il vivait encore en 1398.

⁶ Jowette d'Ouffet ayant perdu Radoux le Blavier, son premier mari, avant le 2 août 1337, se trouvait encinte (DE BORMAN, *Echevins*, I, p. 438, ligne 8). Mais dès le 4 décembre 1340 elle était la femme de Jean de Saint-Martin, chevalier (*Cartulaire des Pauvres*, fol. 220).

⁷ Le 10 novembre 1333, le pape Innocent VI, à la demande du chapitre de Saint-Lambert, accorde à Alexandre de Saint-Martin, fils du chevalier Jean, qui dans les dernières guerres avait puissamment secondé l'évêque de Liège et en avait souffert dans ses possessions, accorde, dis-je, par faveur spéciale, un bénéfice ecclésiastique *sine cura*, etc. (BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 356). Il est cité comme chanoine de Saint-Martin en 1372 et 1397 (*Chartes de Saint-Martin*, n° 264, 315).

Pire ¹, damoyselle Katerine, mariée à Renier de Fexhe, et plusieurs nonnains, dont ly une est abbaisse de Vyvengnis ².

1003. Item, ly dis Lowys est marieis à damoyselle Marie, filhe jadis monssaingnor Wery de ^a Coir, saingnor de Ramelhouz, chevalier, et n'ont encors nul hoir ³. Et la dicte damoyselle Katerine at, do dit Renier de ⁵ Fexhe, des beaz enfans, qui sont encors juvenes. Chis messires Johan de Saint Martien brisat les armes de Vilhe d'on quartier de Warous, dont ly escus est bilheteis d'argent, et est uns proidons chevaliers, et estoit raides, hardis et de bonne volenteit ^b, anchois qu'il awist les gottes d'article, dont ilh est forment traveilhiez et alieneis, et at à present bin m^{xx} aus d'eage, ¹⁰ assavoir sor l'an mil trois cens et nonante owit.

1004. Item, de Henry de Saint Servais, freire do dit monssaingnor Alixandres ^c, issirent Badewiens, Gerars et une damoyselle mariée à Ernut de Bonbais, manant à Joupilhe, dont ly hoirs ^d sont chi devant nomeis, en ¹⁵ capitle parlant de monssaingnor Ulry de Bonbais, chevalier ⁴, et une atre ¹⁵ mariée alle freire messire Johan Hanar de Chaiienéez. Et ja soice que ly dis Badewiens et Gerars fuissent marieis, nequident ilh n'est, d'eaz, demoreis nus hoirs.

(Sa. 316) 1005. Item, delle filhe monssaingnor Alixandres ^e de Saint Servais, mariée à monssaingnor Renier, saingnor de Fraipont, troveris chi devant ²⁰ les hoirs, en capitle parlant do dit monssaingnor Oulry de Bonbays ⁵; sy revenrons alle sereur do jadis monssaingnor Alixandres, qui fut mariée al dit monssaingnor Gilhe Maton. De ceste damme fut Badewins Matons, qui morit sains hoir, et en furent trois sereurs, dont ly promire, nomée Aelis,

^a CBQ de, AG⁶ del. — ^b Sa. volenteit. — ^c Sa. Alex. — ^d A hors. — ^e Sa. Alex.

¹ Arnoul de Saint-Martin, chanoine de Saint-Pierre, mourut le 10 juin 1426 (PONCELET, *Saint-Pierre*, p. LXXXIV).

² Jeanne de Saint-Martin, abbesse de Vivegnis de 1394 à 1417 (PONCELET, *Vivegnis*, p. 14).

³ Voyez paragraphe 473.

⁴ Voyez paragraphe 550.

⁵ Voyez paragraphe 538.

fut mariée à monssaingnor Ernut Polarde, qui morit alle bataille à Votemme, et puyz soy remariat la damme à Gerar de Fraipont ¹, s'en fut une filhe tant soilement, mariée à monssaingnor Thiry de Berghes, le jovene ², qui en at des enfans, dont ly ainsneis est chevaliers et nomeis ³ messires Renars de Berghes ly juvenes, car ly viez monssaingnor Renar de Berghes, ses gransires, est encors en vie.

1006. Item, damme Ysabeal, ly seconde filhe monssaingnor Gilhe Maton, fut mariée ^a à monssaingnor Wilhelme de ^b Coir, chevalier, dont ly hoirs sont denomeis chi devant, en capitle parlant del conte et castelain de ^(Sa. 317)
10 Hozemont ³.

1007. Item, ly tirche filhe fut mariée à Houwar Houweneal d'Ilhe ⁴; s'en sont issus 1 fis et dois filhes. Ly fis, nomeis Johan Howar, est marieis alle filhe Pirelot de Vynalmont, qui at esteit uns bons hons d'armes ⁵; s'en at des enfans juvenes. Et ly ainsnée de ses sereurs ⁶ fut mariée à Godefrin ¹⁰ le Vilain de Hambrou, et croy qu'il en aiet des hoirs ⁶; et, secondement, est elle remariée à Ywen de Monferan ⁷, fil jadis Wilhelme Honoreal d'Aleure, et en at des hoirs.

I. 170

1008. Et ly atre filhe Houwar Houweneal ⁸ est mariée à Ystasses, fil jadis Coirbeaz de Hollengnoul; s'en est une filhe.

^a A marie. — ^b CBQG de, Az del. — ^c A hors.

¹ Voyez paragraphe 561.

² Identifié ci-dessus, de même que son fils, page 214, notes 3 et 4.

³ Voyez paragraphe 464.

⁴ Huwar Huweneal est cité dès 1368. Bourgmestre de Liège en 1373, il mourut en 1393 et fut enterré aux Dominicains avec Juwette Mathon, son épouse.

⁵ Jean Huwar, qui vivait dès 1368, épousa, par contrat du 27 décembre 1387, Jeanne de Vinalmont, fille de Pierre et d'Oude Polarde; elle mourut le 7 juillet 1439 ou 1460 (NAVREAU, n° 1212). Le testament de Jean Huwar Huweneal, daté du 6 janvier 1419, fut approuvé le 3 mai suivant aux échevins de Liège.

⁶ Ide Huwenial, mariée à Godefrin le Vilain de Hambroux, qui vivait en 1374.

⁷ Iwain de Monferrant vivait avec sa femme en 1389. Il fut prisonnier à Basweiler parmi les hommes de la commanderie de Chantraine et obtint 236 moutons d'indemnité (DE RAADT, II, 302).

⁸ Jeanne Huwenial vivait après 1387 avec Eustache Franchomme de Hognoul, fils de Humbert et de Marie Polarde.

1009. Encors out ly dis sires Gilhes le Proidomme dois fis, dont ly ainsneis fut nomeis Johans ly Proydons, qui morit al pongnyche à Lonchiens, assavoir alle promire bataille qui fut des werres d'Awans et de Warous; et ly atre fut nomeis ^a Alixandres. Chis Johan ly Proidons out dois fis et une filhe, assavoir Johan le ^b Proidomme de Gemeppe ¹, Houweneal d'Aleur, et damoyselle Angnès d'Aleur. Do dit secon Johan le Proidomme issit Johan ly Proydons de Gemeppe, maintenans vivans ², qui at, delle filhe Colart le Pannetir de Seraing, jadis éscuwier ³, dois fis, Colar et Gerart, et assy trois filhes, dont ly une fut promirement mariée à Henry, fil jadis Robier de Saint Nycolay, s'en est uns fis, et secondement à ¹⁰ Wilhemot, fil Wilhelme de Warous, manant à Ramey; ly seconde filhe est mariée à Hustin Peveréal ⁴, et ly tirce Et Colars, leurs ainsneis freires, est maricis alle filhé Wilhelme d'Atyen, esquevin de Liege ⁵. Et Gerars, ses freires, n'est encors marieis.

1010. Item, ly jadis Houweneaz d'Aleur morit sains hoir. Et la dicte ¹⁵ damoyselle Angnès d'Aleure fut mariée alle freire Johan Gilhman, le hallier ⁶; s'en issirent Gilhes d'Aleur, qui morit sains hoir legitime, et Henrys, ses freires, et assy damoyselle Maroie, qui fut femme à Johan Noyhé de Hacourt et morit assy sains hoir.

1011. Item, Alixandres, secons fis saingnor Gilhe le Proidomme, out ²⁰

^a Sa. nomée. — ^b Sa. de.

¹ Il vivait en 1351 (PONCELET, *Fiefs*, 535).

² On le retrouve de 1368 à 1386 dans diverses chartes (*Cartulaire du Val-Benoît*, 492, 493, 563, 569, 575, 676).

³ Voyez page 542, note 3.

⁴ André Hustin Pevreal relève le 20 avril 1392 par la mort de Jean Pevreal, son frère, et sauf l'usufruit de Marie de Cor, veuve de ce dernier (*Cour féodale*, n° 45, fol. 52 v°). Il vivait en 1441 (*Échevins de Liège, OEuvres*, n° 1, 257) et mourut sans hoirs en mars 1443.

⁵ Guillaume d'Alhin, échevin de 1386 à 1403. Voyez page 95, note 1.

⁶ Ce frère de Jean Gilman le hallier se nommait Gillet Gilman. Il était défunt en 1361 et laissait cinq enfants : Gilles d'Alleur, Henri, Marie, femme de Jean Nuohé, écuyer, énumérés par notre chroniqueur; il avait deux autres filles mariées, l'une à Gillet d'Alleur, l'autre à François Graweteaz (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 499.)

dois fis, assavoir saingnor Gilhe le Proidomme, qui fut vestis delle engliese f. 170 v
 Saint Johan Baptiste en Liege, et Alixandre le Proidomme, qui fut vinirs,
 et beaz et reverens, et de costable habit. Chis Alixandres out. de sa promier
 femme, on fil mult gratieuz, nomeit Alixandres, qui soy mariat alle filhe ¹
 5 Henry Bareit de Peroize, mais ilh morit durement jovenes; s'en demorat
 uns fis, maintenant vivans, nomeis Alixandre ly Proidons, qui est sages et
 subtis, et bons constumirs del loy. Et quant ses jadis peres fut mors, sa
 meire soy remariat à Rennekin de Kemexhe, qui tint l'osteit do ^a Barbeal,
 devant Saint Hubier, à Liege; s'en at pluseurs enfans. Et assy ly deseur-
 10 nomeis Alixandre ly Proidons, qui fut vinirs, soy remariat, après l'obit de
 sa promire femme, à damoyselle Angnès, filhe jadis Colletar de Vaz; s'en
 est uns fis, nomeis Wilhelmes de Vaz. Mais je ay oyut dire que, del une de
 ses ^b filhes; issirent Lambier de Warous, dis Mailhe à Mailhe, qui fut peires (Sa. 318)
 de Gobier de Warous et de Wery Mailhe à Mailhe, cangeurs de Liege, et
 15 assy Johan Assons de Warous et Everneaz, ses freires, qui morirent sains
 hoir; et y at gran nombre de bonne gens qui sont do dit linage de Warous
 deskendus, teis que Monars de Warous, delle chachie del Preit, ly germeaz
 d'Aleur, ly Moulhés, ly Coirlawe, ly Bydelos, Wilhelmes de Harsta d'Aleur,
 et pluseurs atres, que je ne say d'oïr en hoir recorder leurs predecesseurs,
 20 et, nintmains, sy ne doiient ilh nint, por ce, estre elongiez de leur lynage,
 car ilh en sont estrais, et suy dolans que je n'en puy fair veritable relation
 en leure droit lieu.

1012. Par la description chi devant contenue, vos puet apparoir ly
 declaration des vi fis monssaingnor Breton le viez de Warous et de leurs
 25 hoirs; sy dirons, chi après, de ses dois filhes.

1013. Ly promire filhe monssaingnor Breton le viez fut mariée à f. 171

^a QGJY du, CB de. — ^b CGJY ses, ABQ ces.

¹ Elle se nommait Isabelle et vivait avec Rennekin de Kemexhe, son second mari, en 1370 (*Cour féodale*, n° 41, fol. 49). Ce dernier, prisonnier à Basweiler, sous la bannière du sire d'Oupeye, obtint 154 moutons (DE RAADT, *Les Combattants*, XII, 71). Sur l'hôtel du Barbeau, voyez GOBERT, *Les rues de Liège*, II, 80. Un descendant de notre Rennekin, portant le même prénom, fut homme de la cour allodiale de 1433 à 1464.

monssaingnor Wilhelme de Langdris ¹; s'en fut uns fis, nomeis messires Libiers de Langdris, doqueile issit messires Johan, sires de Langdris, qui soy mariat à Liege, alle filhe saingnor Gerar des Canges ²; s'en furent dois fis, assavoir messires Johan, sires de Langdris, qui morit alle bataille à Domartien ³, et monssaingnor Libier de Langdris, qui fut canones de Saint Lambier ⁴. Ly dis monssaingnor Johan ly secons prist à femme damoysele ^a Ysabeal, ainsnée filhe do saingnor de Warfezéez qui out les xx enfans, dont toute la generation est asseis pres do commencement de ce livre escripte, en capitle parlant do dit saingnor de Warfezéez ⁵. Et, des atres enfans do dit saingnor Gerart des Canges, est faite mention chi devant, ¹⁰ en capitle parlant des filhes monssaingnor Rigaut de Beariu ⁶.

(Sa. 519)

1014. Item, ly seconde filhe monssaingnor Breton le viez de Warous fut ^b mariée à monssaingnor Wery de Hambrouk, qui estoit do linnage de Preit al comble, car ilh estoit chief do linage et portoit lozengiet d'argent et d'azure, à on comble de geules. Ilh out dois fis et dois filhes. Ly ainsneis ¹⁵ fut nomeis messires Watier, et ly atres, messires Werys. Chis messires Watier fut nomeis ly senissaz de Preit, par tant qu'il estoit senissaz des ^c eaves monssaingnor de Liege, tant à Liege com al Pont d'Ameircourt, et,

^a AHLJY damme, partout ailleurs d^{lle}. — ^b Tous les manuscrits, à l'exception de ELRs, portent qui fut, ce qui rend la phrase grammaticalement incomplète. — ^c Sa. de.

¹ Guillaume et Jean, fils de feu Libert de Langdris, chevalier, se montrent dès 1266 dans une charte de l'abbaye de Herckenrode. Tous deux sont chevaliers en 1274 et réapparaissent presque toujours ensemble dans de nombreuses chartes jusqu'en 1287 (PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*, I, 354; *Cartulaire de Saint-Lambert*, II, 312, 529, 552, 565, 595; LAHAYE, *Saint-Jean*, sous presse). — Guillaume était en 1274 sénéchal du comté de Looz (*Cartulaire du Val Saint-Lambert*, n° 554).

² Voyez paragraphe 411.

³ Le 25 août 1525.

⁴ A la suite de dom Berlière (*Suppliques de Clément VI*, p. 829, note 5), nous avons confondu (page 41, note 7) Libert de Langdris, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Denis, qui nous occupe ici, avec son neveu, Libert de Langdris, simple chanoine de Saint-Denis, mort le 12 mars 1549 et enterré à Saint-Denis. Nous renvoyons donc à cette note qui doit trouver ici son application, sauf l'erreur susdite. Le prévôt de Saint-Denis, dont l'anniversaire se célébrait à la cathédrale le 14 septembre, est mort avant 1545, date à laquelle la dignité prévotale appartenait à René de Ghoor.

⁵ Voyez paragraphe 58.

⁶ Voyez paragraphes 410 et suivants.

por cely cas, ilh avoit tres belles droitures ^a en l'osteit monssaingnor de Liege, qui, par faute des hoirs mal proveis, sont alienéez à present. Nequident, ilh fut fors et poissans d'avoir et d'amis; et, par tant, ilh entreprist une rigeure encontre Saint Engliese, qui fut asseis merveilheuze; car, en tos
 5 liez où ilh avoit vingnes, preis, terres et jardins, qui devoiient deyme, ilh cessat de ses ^b deymes à paiier et dest ^c az deymeurs qu'il ne voloit plus estre leurs hovirs ne leurs wangnirs, car, puyisque ly xi^e part de ses bins estoit à eaz, ilh presissent l'onzeme part à juste parchon al encontre de ly, et bin le wangnassent et fesissent leur profit, car jamais deyme ne leur paiie-
 10 roit; dont ilh avint que longtemps après cely xi^e part demorat en trixhe ^d. Nintmains, alle fin, tuit chilh là ilh devoit deyme, furent bin liez qu'il prisent leur part des hyretages, sy que tos les sorplus des bins hyretables que ly dis senissaz tenoit à son temps demoront frans et liges, sains nulle deymage, et sont encors frans al jour d'uy, en queilkonkes mains qu'il
 15 soiiient parvenus; et n'aligent atre choze ly hyretirs, quant on leur demande deyme, que ce qu'il dient: « Che sont des hyretages le senissal, ilh ne doiient point de deyme. » De ces frans hyretages troveris gran nombre à Weys, à Joupilhe, en Droighe, à Brechouz, à Londres, à Havelanges, en Condros, et atre part ^e.

20 1015. Chis messires Watier, senissaz de ^e Preit soy mariat alle filhe

^a AGQ tres belle dr., C tres belles dr., BJY une tres belle dr. — ^b BQ ces. — ^c B dist. — ^d BC triexhe, Q triche, JY querelle. — ^e CBY de, A do, GJ du, Q des.

¹ Dans un article, d'ailleurs très bien fait, intitulé: « Les sénéchaux de l'évêché de Liège » (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire*, tome XI), M. Édouard Poncelet critique ce passage de notre chroniqueur: « il nous semble, dit-il, que si les choses s'étaient passées comme le dit Hemricourt, c'est-à-dire si peu de temps auparavant, Wauthier des Prez avait, abusant de sa puissance, injustement dépouillé le chapitre de sa dime, celui-ci n'aurait pas reconnu ni sanctionné si positivement cet acte de violence, etc. ». Cette critique ne me paraît pas fondée. Le fait principal allégué par Hemricourt, c'est-à-dire l'exemption des dimes des biens du sénéchal, ce fait, dis-je, n'est pas contestable et les textes produits par M. Poncelet en fournissent même la preuve formelle. Quant à l'explication que le chroniqueur en donne, elle ne reflète pas la vérité tout entière. S'il y a eu, au début, refus de payer la dime, il y a eu, par contre, de la part des décimateurs, prise de possession d'une partie des biens du sénéchal, ce qui était aux prétendus spoliés le droit de se plaindre. Hemricourt, d'ailleurs, en rapportant cet intéressant détail, n'a sans doute fait qu'enregistrer une tradition qui avait cours de son temps et dont on aurait tort de lui laisser l'entière responsabilité.

saingnor Lambuche d'Ilhe, qui fut fis saingnor Rogir alle Chapeal d'Ilhe et freires alle vilhe damme d'Awans et à sangnor Henry de Solier, car chis m, assavoir sires Lambuches, sires Henry de Solier et ly damme d'Awans, et assy ly femme monssaingnor Johan de Hologne az Pires, chevaliers, et ly femme Houbailhe de Huy, furent freires et sereurs; doqueil Houbailhe issit s ly femme monssaingnor Gerart de Bierlouz le viez.

1016. De ceste damme, filhe saingnor Lambuche, et do dit senissal
 t. 172 furent trois fis. Ly ainsneis fut peires de monssaingnor Johan, le senissal
 de Preit, qui demoroit à Havelanges ¹. Chis senissalz fut riches et de grant
 estat, ensy que je ay appris à cheaz qui le hantont. Ilh n'out nulle hoir 10
 marle, mais ilh out plusieurs filhez mariéez, dont ly hoirs sont tous povres.
 (Sa. 520) Je les ^a veys toutes ^b et ay connut leurs hoirs; mais, al jour d'uy, ilh n'y at
 persone qui aiet poissance de servir ses amis. Je croy que ce fuist por le
 pechiet que ses gransires fist alle Engliese. Veriteis est que Ottars de
 Pailhe en out une ², dont ly hoirs sont encors, qui avoient droit en la dicte 15
 skenyxhachie; mais, pour leure pouvreteit, et ce et atre choze ilh ont
 perdut.

1017. Item, ly atre fis monssaingnor Watier, le senissal de Preit, fut
 nomeis messires Werys de Preit. Ilh out trois fis et trois filles. Ly ainsneis
 fut nomeis Gilhe de Preit; ly secon, Johan; et ly tir, Henroie ly Cuziens. 20

1018. Do dit Gilhe de Preit n'est ensy que rins demoreit, car sy
 enfans, Stassin de Preit, Gilhon de Preit et tos ly atres de ceste coystie, ilh

^a Sa. le. — ^b A tout', *EHKN* tout, *BQGMOWJY* tous, *C* manque.

¹ Jean de Prez (*de Preit*), le sénéchal, chevalier, est cité en 1319 (PONCELET, *Fiefs*, 227), en 1325 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 251), en 1326 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 314). La charte de Sainte-Croix, n° 397, fait encore mention de lui en 1338, mais comme défunt à cette date.

² Ottar de Pailhe, époux de Catherine de Preit, vivait en 1326, 1342, 1343, 1349 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 314, 412, 420, 456, 459, 483). Il fut père de Jean de Prez qui se qualifiait de sénéchal de Havelange en 1364 (*ibidem*, n° 697, 698). Outre Catherine, le vieux chevalier de Prez eut encore Marie, femme de Guillaume d'Avionpuits (*Awilhonpuche*), chevalier, dont elle était veuve en 1386 (*ibidem*, n° 494, 588), et Isabelle, mariée à Jean Engars.

sont mors sains hoirs, excepteit Johan le Hardy de Saint Servais, qui out leur sereur. Chis out dois fis : Johan, qui fut canones de Saint Denys, Stassinot le Hardy, qui morit sains hoir, damoyselle Marie ¹, qui est meire de moussaingnor Johan le Beal, chevalier, et de Gilhe le Bealz, canones de Saint Martien, maintenant vivans, et une atre, nomée damoyselle Johanne, femme à maistre Henris des Viergnes ^a, le notaire.

1019. Item, de Johan de Tilves, secon fil monssaingnor Watier, (Sa. 321) le senissal de Preit, furent alcons hoirs marles, dont je ne suy nint informeis. Mais ilh out trois filles, dont, del une, issit ly femme Henry le Rat de Noevis; delle atre, ly femme Jakemars de Pousseur; et, delle tirce, ly meire Johan le Deable et ly grandamme Biertho de Horrion, le cangeure. (L. 172 v)

1020. Do dit Henry le Rat issirent Johan delle Ratier, cangirs de Liege, qui morit sains hoir, et damoyselle Maroie, qui fut femme à monssaingnor Jakeme ^b Chabot, chevalier, maieur et esquevin de Liege, dont y sont ly hoirs, desqueis mention est chi devant faite, en capitle parlant des filles monssaingnor Breton ly jovene de Warous, en liu où ly genealogie ^c monssaingnor Conrar de Viseit est escripte ². Et, tant que des atre dois sereurs, filles do dit Johan de Tilves, n'est rins demoret dont ^d besongne soit de nostre mateire à prolongier. Et croy que Quartez, qui fut uns honorable borgoys, dont sires Nyeol Quartez, canones de Saint Crois ³, et messires Gerars Quartez, chevaliers, ses euziens, issirent en deskendant,

^a Ainsi BGHKNOW, ELR biergnes, AJF viergenes, C virgnies, Q biergiers. — ^b A Jake, CQGJY Jacque, Sa. Jakemar. — ^c A genealogie. — ^d Sa de.

¹ Il a été parlé de cette dame et de ses fils à la page 227. Gilles le Bel (*Belli*), chanoine et chantre de Saint-Martin, vivait de 1391 à 1407 (*Chartes de Saint-Martin*, nos 297, 318, 340, 347, 361).

² Voyez paragraphe 968.

³ Nicole Quartez (Quartaulz, Quartal), dit aussi de Momalle, d'abord chanoine d'Amay (1355), se dit chanoine de Sainte-Croix, à Liège, le 22 juin 1346. A cette date, il supplie le pape Clément VI, de lui permettre, malgré sa naissance naturelle, d'être admis à la prêtrise et de pouvoir accepter d'autres bénéfices ecclésiastiques (BERLIÈRE, n° 1014). Une quinzaine de chartes, dont la plus récente est de 1338, font mention de ce chanoine (PONCELET, *Sainte-Croix*, nos 371, 480, 494, 529, 554, 570, 595, 618).

fuist fis do dit Johan de Tilves, qui portoit lozengiet d'argent et d'azure, à on comble de geules, et en comble on lupar d'argent passant.

1021. Item, de Henroye le Cuzien, issirent Johan Henroie et Henrys, ses freires; doqueil Henry ilh n'est rins demoreit, ja soice qu'il awiste une filhe mariée à monssaingnor Pire de Chinvilhe, chevalier ¹. Mais ly dis ³ (Sa. 322) Johan prist à femme damoyselle Angnès de ^a Coir, filhe saingnor Jake ^b de Coir, esquevin de Liege, dont messires Ystasse Frans Hons out l'atre, qui avoit esteit femme à Johan Houweneal, et Jakemiens Festeaz out la tirce ². Do dit Henroie issirent Jakemars de ^c Coir et Johan, ses freires, qui soy mariat az dois filhes Olebrek, le venir ³, et sy petitement soy sont gouverneis ¹⁰ f. 175 que leurs hoirs en sont deshyreteis. Ors retournerons ^d az trois filhes do dit monssaingnor Wery delle Preit, qui furent sereurs à Henroie le Cuzien.

1022. Ly ainsnée des filhes monssaingnor ^e Wery de Preit fut meire de monssaingnor Wery de Graz, chevalier ⁴, qui prist les armes de part sa dicte meire, assavoir lozengiet d'argent et d'azure, à on comble de geules, ¹⁵ à on lupar d'or passant en comble; et de ce lupar ilh brisat de part son peire, qui estoit ^f do linage de Graz, deleis Montengnéez, assavoir de Vellerous del coystie des Allemans. Ilh soy mariat à Flemale, à une damoyselle qui estoit do linage de Hamale et de Hozemont; s'en fut

^a A do. — ^b CQs Jacque, Sa. Jakemar. — ^c CBQ de, A do, G du, JY delle. — ^d Ainsi BGI, A retourneons, CQ retourneons. — ^e A' f. m., BQ f. de m., G f. à m. — ^f A esto.

¹ Voyez paragraphe 635.

² Voyez paragraphe 761.

³ Olbrek li viniens, 1519 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 203, 207). « Evrardus, vinitor Leodiensis, consanguineus Alberti », 1517. — « Ex successione Albrech, vinitoris, quondam sui avunculi », 1522 (*PONCELET, Fiefs*, 103, 257).

⁴ Wéry de Grâce, chevalier, n'était plus en vie en 1519. Hemricourt ne lui a connu qu'un fils : Guillaume. Il faut en ajouter deux autres : Colard, prévôt de Walcourt, echanoine de Thuin et de Sainte-Croix, à Liège; et Wéry, echanoine de Saint-Pierre, puis de Saint-Lambert; plus une fille qui fut la femme de Wéry de Coir (*PONCELET, Fiefs*, 247, 119). A la demande de Gauthier de Châtillon, connétable de France, le pape accorda au echanoine Colard susdit une expectative à Metz, le 28 décembre 1519 (*FAYEN, Jean XXII*, nos 397, 787). Colard de Grâce mourut vers 1525; son frère, le echanoine de Saint-Lambert, que de Theux n'a pas connu, releva et vendit sa succession (*PONCELET, ibidem*, 68).

Wilhelmes de Graz, qui out pluseurs enfans, assavoir Wery, Wilhelme, Colart et un moyne de Hastirs.

1023. Do dit Wery n'est demoreis nulle hoir legitime; se fist son hoir de Johan, son fil natureit, et le mariat alle filhe Jakemien Nykar de Huy, ⁸ engenrée en la filhe monssaingnor Hustien d'Oïion, chevalier, dont ilh est une filhe, mariée à Jamoton d'Eyke.

1024. Item, ly dis Wilhelmes ¹, freires do dit Wery, soy mariat à Huy, à damoysele Yde, filhe do bon homme d'armes nomeit Johan d'Ehyen; s'en sont pluseurs enfans, assavoir Johan d'Ehiens, canonnes de Huy, ¹⁰ Johan de Graz et Ernus, qui point nu sont ^a marieis, et trois filhes seculaires, dont ly une est mariée à Johan de Vileir az Tours, castelain de Sprimont ², ly atre à Ameile de Vellerous, et ly tirce à Johan de Verboy, et toutes ^b ont planteit d'enfans. Encors y at dois sereurs, qui sont nonne à Myle. t. 173 v

¹⁵ 1025. Item, Colars, ly atre freires, soy mariat alle filhe Hombier ^c de Chodron ^d; s'en est une filhe tant soilement, mariée à Johan, fil Henry le Dameheal de Flemale. Et, quant Colars fut veves, ilh s'acointat d'une costire et l'espozat; s'en sont pluseurs enfans.

²⁰ 1026. Item, ly seconde filhe monssaingnor Wery de Preit fut mariée à monssaingnor Anthone de Fointaines, chevalier; s'en fut une filhe, nomée Angniete, qui fut mariée à saingnor Johan de ^e Coir, esquevin de Liege,

^a Ainsi AB, QGJY ne sont, C ne fut. — ^b Selon AGLMORWQJ, CBEHKNY; tous. — ^c A Hbler, EGHKMNOWZ Homb-, QLR Hubert, C Houwe, Be Libiert. — ^d Ainsi AQ, C Chaudron, J Chauderon, B Chadron. — ^e CBQJ de, A do, G du, Y delle.

¹ Guillaume de Grâce (Graaz), changeur, était en 1581 receveur général de l'évêché de Liège et devint échevin en 1586, charge dont il fut privé la même année, comme la plupart de ses collègues (DE BORMAN, I, 252).

² Jean de Villers, écuyer du duc de Bourgogne, fut nommé le 30 septembre 1400 châtelain, drossard et lieutenant des fiefs du château de Limbourg. Sa commission fut renouvelée le 8 mai 1404 et il remplit ses fonctions jusqu'au 20 avril 1405. — Voyez aussi EANST, *Histoire du Limbourg*, V, 167).

de laqueil ly generation est escripte chi devant, en capitle parlant des hoirs le conte Gerar de Hozemont ¹.

1027. Item, ly tirce filhe monssaingnor Wery^a de Preit fut assy mariée à Fointaines; s'en issit uns suffisans borgois, nommeis Werys de Fontaines, qui morit sains hoir et est ensevelis ^a en l'engliese des Freires Precheurs **8** à Liege. Ors retournerons al atre freire ^b do dit ^c monssaingnor Wery, qui fut ly tir fil monssaingnor Watier, le senissal de ^d Preit.

1028. Chis fis fut nomeis Johan de Huy, dont chilh de Colonster issirent; s'en trovereis la genealogie chi devant, en capitle parlant des filhes monssaingnor Rigaut de Beariu ². **10**

(Sa. 525) **1029.** Puyque nos avons declareit les hoirs marles de monssaingnor Wery de Hambrouk, engenreis en la filhe monssaingnor Breton le viez de Warous, nos retournerons à ses dois filhes.

f. 174 (Sa. 524) **1030.** Ly ainsnée des filhes monssaingnor Wery de Hambrouk fut mariée al saingnor de Wytenhemme ³, qui estoit des Schavedriez et portoit **15** d'or à une crois dentée de geules, et cryoit ^e Julemont; s'en furent dois fis, assavoir messires Ernus, sires de Wytehemme, et Gilhes. De cesty Gilhe ne de ses hoirs, je ne suy nint informeis.

1031. Mais ly dis Ernus out quatre fis chevaliers et une filhe, nomée Magriete, qui fut mariée à saingnor Gilhe de Noevis. Ly fis furent nomeis **20** messires Ernus de Wytenheme, messires Hermans de ^f Charneur, messires Symon de Julemont ⁴, et messires Gerars; doqueile monssaingnor Gerart je ne cognoy les hoirs.

^a Sa. -leis. — ^b Dans A, une seconde main a transformé ce mot en fis. — ^c Sa. omet d. dit. — ^d CBGJ de, A del, Y du, Q des. — ^e Ainsi CQELORWJYz, GHKMN cryoient, A cryout, Sa. cryont. — ^f CBQz de, A do, G du, et de même plus loin.

¹ Voyez paragraphe 456.

² Voyez paragraphe 415.

³ Wittem, aujourd'hui commune du duché de Limbourg, sur la Geul, confinant à la province de Liège.

⁴ Ces trois frères, chevaliers de Wittem, surtout Herman, se signalèrent en 1288 à la bataille de Woeringen (voyez VAN HEEU, page 266 et ailleurs).

1032. Do dit monssaingnor Ernut issirent chilhe de Wytenhemme et une filhe, dont messires Johan Fraypont issit, qui morit sires de Wytenhemme ¹. Et, par tant qu'il n'out nul hoir et ly terre alat fours do linage par acqueste, assavoir al freire bastart ² le duk Johan de Braibant dierain s trespasseit, est ^a cheste branche perdue entirement.

1033. Item, de monssaingnor Herman de Charnoir issirent chilh d'Asse deleis Julemont ³, car ilh fut gransires de monssaingnor Johan d'Asse, chevalier, de Symon d'Asse, de leurs freires et sereurs, dont y sont ly hoirs.

10 **1034.** Item, ly tirs, qui fut nomeis messires Symons, fut peires de monssaingnor Symon le Polen de Julemont ⁴, qui soy mariat alle sereur monssaingnor Lowy d'Uffey, chevalier, esquevin de Liege; s'en fut uns fis et pluseurs filhes. Ly fis fut nomeis messires Symons de Julemont. Ilh soy mariat à Liege, alle meire monssaingnor Johan de Kemexhe ⁵ et morit
15 sains hoir.

1035. Ly une ^b de ses sereurs fut mariée à monssaingnor Wery, saingnor de Harezéez ⁶; s'en fut pluseurs enfans, assavoir messires Lowys, sires de Harezéez, maintenant vivans, et sires Rollans, canones de Saint t. 174 v

^a ALQ est, BGMOW et, CEHKNRJY; et est. — ^b Sa. Ly une filhe.

¹ Ce seigneur de Wittem ne figure pas dans la généalogie des Fraipont que nous avons rencontrée aux paragraphes 386 et suivants. D'autre part, nous trouvons en 1340 dame Beatrix Rigo de Meirs, qualifiée de dame de Withem (*Codez diplomaticus*). Ne serait-ce pas à raison d'un second mariage avec ce même Jean de Fraipont ?

² Jean Cosselaer.

³ Asse est un hameau de Julémont.

⁴ Simon le Polain de Julémont, écuyer en 1303 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 62), était dès 1314 chevalier, châtelain de Franchimont et bailli du Condroz. Il vivait encore en 1326 et probablement en 1330, date à laquelle est mentionné son fils Thiry (*Cartulaire du Val-Benoît*, 404). Winaud de Julémont, maieur de Liège, en 1314, et Guillaume de Julémont, chanoine de Saint-Lambert, étaient ses frères.

⁵ Voyez page 219, note 3.

⁶ Jeanne de Julémont épousa Wery de Clermont, seigneur de Harzée.

Poul à Liege¹, et trois sereurs, dont ly une fut mariée al saingnor de Bearen², s'en est ly bons sires de Bearen, maintenant vivans; ly atre fut mariée à Henry de Bastongne, s'en est messires Gerars de Bastongne³; et ly tirce fut mariée à Ysier, s'en est Philepars^a d'Ysier, qui n'at nul hoir et mal resemble ses bons devantrains. 5

1036. Item, ly sires de Bearen⁴ soy mariat, promirement, à une des filhes de Hermalles, sy n'en remeist nul hoir; et, secondement, est ilh remarieis alle sereur do saingnor de Rayveles, dont ilh at on fil, nomeit Michier, et une filhe, nommée Johanne. Ly fis at à femme damoysselle Johanne, filhe jadis monssaingnor Wilhelme Prost de Melins, saingnor de 10 Thines; et la^b filhe est mariée à monssaingnor Wilhelmes de Thines, freire de la dicte damoysselle Johanne, sy que ly dois enfans de Bearen ont cest dois enfans de Thynes. Et, de noveal, est ly dis Michiez mors sains hoir⁵.

1037. Item, ly dis messires Gerars de Bastongne est marieis al sereure monssaingnor Englebiert delle Marche, saingnor de Lovirvaz et de 15 Walehen; s'en at des beaz enfans.

1038. Item, ly dis messires Symons de Julemont, ly juvenes, out pluseurs sereurs, dont lesalcones orent hoirs et les atres non.

1039. Item, de damoysselle Magriete, filh monssaingnor Ernut, saingnor de Wytenheme, qui fut mariée à saingnor Gilhe de Noevis⁶, furent 20

^a BG Philipars, C Phelipar. — ^b A omet la.

¹ Mort en 1560 (THIMISTER, *Histoire de Saint-Paul*, p. 626).

² Jean de Herbigny, sire de Beauraing et de Derey.

³ Gérard de Bastogne, chevalier, châtelain de Durbuy, époux d'Élisabeth de la Marck (DE CHESTRET, *La Marck*, 25).

⁴ Jean de Herbigny, seigneur de Beauraing, 1586-1400, marié en premières noces avec Felicitas de Lummen, morte sans hoirs; en secondes noces avec Alix de Rèves, décédée en 1400 (voyez page 104, note 5).

⁵ Voyez paragraphe 554.

⁶ Marguerite de Wittem épousa Gilles de Neuvise, qui fut échevin de Liège de 1260 à 1281 (DE BORMAN, I, 82).

dois fis, assavoir messires Ernus de Charneur et Hermans de Charneurs ¹.
 Chis dois freires present les armes de Juleymont de part leur meire; mais,
 do dit Herman, je n'ay nulle connaissance.

(Sa. 325)

1040. Do dit monssaingnor Ernut ² issirent monssaingnor Gilhes de
 5 Charneurs, qui fut mors alle siege de Bovinge ³, et messires Guys de
 Charneur, canones et chantres de Saint Lambier ⁴, et damoysele Mabilhe, 1. 173
 qui fut mariée à Skendremale ⁵ et morit sains hoir.

1041. Ly dis messires Gilhes soy mariat alle filhe Watier Ponée de
 Jopilhe; s'en furent plusieurs enfans, desqueis mention est faite en capitle
 10 parlant chi devant de monssaingnor Ameyle de Lexhy et des onze filhe
 monssaingnor Ulry de Bonbais ⁶. Ors retournerons alle seconde filhe
 monssaingnor Wery de Hambrouk, qui fut sereur alle damme de Wyten-
 heme. Elle fut mariée à Fleron; s'en issit messires Rennewars de Fleron,
 ly ^a et ses sereurs, et messires Thirys de Fleron, qui prist à femme la sereur
 15 monssaingnor Johan, le viez voweit de Liers, et si freires et sereurs, dont
 ilh at esteit et est encor gran generation.

^a ly exponctué dans A, QGJY luy, CB néant.

¹ « Herman de Charnoir, fis signor Gilon de Nuvis, jadis eschevin de Liège, » est témoin en 1310 (*Chartes de Saint-Jacques*). Il est encore mentionné en 1324 (PONCELET, *Fiefs*, 109, 120, 293). Il eut, en outre, un frère du nom d'Alexandre, qui mourut sans postérité avant le 26 octobre 1324 (PONCELET, p. 294) et une sœur, Marguerite de Charneux, femme de Godefroid de Mulant (*ibidem*, 295).

² Arnold de Charneux, maître de Liège en 1297-1298; ensuite échevin de 1308 à 1311, année de sa mort.

³ Gilles de Charneux, chevalier, échevin de Liège de 1314 à 1321, grand maître en 1316, tué au siège de Bouvigne en 1321 (DE BORMAN, I, 457, 584).

⁴ Guy de Charneux, d'abord chanoine de Saint-Paul, relève le 20 octobre 1324 des menus fiefs par la mort d'Alexandre de Charneux, son oncle. Devenu chanoine de Saint-Lambert, il en fut bientôt chantre et vice-doyen, 1341, 1346 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, III, 586, 610, 614; IV, 7, 50, 59, 50). A son décès, son canonicat et sa chantrerie furent sollicités, le 16 juin 1354, par Ange Petri de Luca pour son frère Barthélemy (BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, n° 2195).

⁵ Mabilhe de Charneux, femme de Gérard de Skendremale qui fait un relief le 4 avril 1334 (PONCELET, 417).

⁶ Voyez paragraphes 367 et suivants.

1042. Nos avons, chi devant, recordeit, selonc nostre aprise, ordinéement la generation de monssaingnor Breton le viez de Warous, qui fut secon fis de monssaingnor Houwe de Lexhy, et assy des siies fis et dois filhes do dit monssaingnor Breton; sy nos covint^a durement recoleir, por entendre az dois atres fis do dit monssaingnor Houwe, qui furent freires^b do dit monssaingnor Breton, assavoir à monssaingnor Henry de Crescengnéz¹ et à monssaingnor Badout de Vorouz.

1043. Chis messires Henrys de Crescengnéz out^b trois fis chevalier. Ly uns fut nomeis messires Ystasse, qui fut peire de Wilhelme de Crescengnéz, qui soy mariat alle filhe le damme de Hemmetines, dont ilh issit^c ly secons messires Ystasse, esquevins de Liege; doqueile vos trovereis les hoirs chi devant, en capitle parlant de monssaingnor Libier Crepon d'Othééz².

1044. Item, delle atre freire issirent, en deskendant, Stasse de Crescengnéz et Ernus, ses freires, esquevins de Tongres. Et, do tir fil do dit monssaingnor Henry, je n'ay point de connaissance.

1045. Item, messires Badouz, freire al dit monssaingnor Henry de Crescengnéz, qui fut quars et dierains fis de monssaingnor Houwe de Lexhy, out on fil, nomeit messire Ameile, doqueile je ne truwe^c rins en escripte. Et c'est ly fien et conclusion de cheaz et celles dont je ay eût^c connaissance, qui sont deskendus do bon prestre de Warfezéz et do Riches Moulmier d'Awir, puy l'espasse de trois cens ans ou environ, assavoir puy l'an de grasse mil cent et dois ans juxes al an mil trois cens quatre vins et diiez owit ans, que chis traitiez fut delle tot conclus.

^a Ainsi AB, CQGJY -vient. — ^b Selon CBPKLNRJYƷ, AGOW fut. — ^c B treuve.

¹ Nous n'avons pas rencontré le chevalier Henri de Crisnée. Il était probablement le gendre d'un *Wilermus de Christenheis*, miles qui fut en 1259 arbitre dans un procès entre le chapitre de Saint-Jean et Milo, avoué de Kemexhe (LHAYE, *Saint-Jean*, n° 98). Ce chevalier avait épousé Hawide, veuve de Walter de Vervoz (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 208). En 1244 il fut chargé avec Renier de Lexhy, chevalier, de faire une enquête sur les droits de Baudouin, avoué de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, I, 212 à 214).

² Voyez paragraphes 880 et suivants.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- Page 15, note 2, ^{1 [2]} au lieu de : sœur, lisez : nièce.
- » 18, note 1. Godefroid, seigneur de Daules, chevalier, était en 1562 bailli de Thuin (*Archives de l'État, à Liège. Recueil de chartes inédites*).
- » 19, note 7. Jean, seigneur de Sombreffe, et Juette de Wivelcoven vivaient conjoints le 25 août 1550 (MAGHE, *Chronicon bonae Spei*, pp. 317-319). — Le (?) septembre 1579, Jean, seigneur de Sombreffe, chevalier, à la demande de son frère Guy de Davlez, seigneur de Ligny, déclare que depuis plus de vingt-deux ans il a été requis de lever les grosses dimes de Mont lez-Sombreffe, etc., que l'abbaye de Bonne-Espérance avait accensées à leur père et à sa femme Juette de Wivelcoven. Il déclare, en outre, qu'il n'est pas tenu de payer ces grosses dimes pendant la vie de sa mère (*Cartulaire de Bonne-Espérance*, X, 1 à 5).
- » 22, ligne 32, au lieu de : qui ont, lisez : qui out.
- » 24, note 3, au lieu de : Marie Brant, lisez : Marguerite Brant.
- » 25, note 1. Le contrat de mariage de Godefroid de Montenaken et de Marie de Kersbeke fut conclu le 3 septembre 1569 (*Bibliothèque royale. Section des manuscrits. Fonds Goethals, n° 1384*).
- » 33, note 1. Henri, fils de monseigneur Henri de Ghudeghove, jadis chevalier, relève le 30 novembre 1560 le domaine de Hereke, tel que le tenait jadis Madame Maha, dame de Momalle, sa grande dame (*Cour des tenants de la Cathédrale*, H, 37). Maha est une faute de copiste : il faut Isabea.
- » 39, note 3, au lieu de : 1566, lisez : 1566.

Page 41. La note 7 confond deux chanoines du nom de Libert de Langdris. Cette erreur est redressée au paragraphe 1015.

- » 45, note 1. Voici quelques renseignements complémentaires sur le chanoine Jacques de Thuin dit de Langdris, dont l'origine exacte reste enveloppée de mystère. Dès 1554 Jacobus de Thudinio était écolâtre de Saint-Jean. En 1360 Jacobus de Landris (donc, le même) abandonne cette écolâtrie à Pierre d'Ans, et devient doyen de Saint-Jean. En 1365 Jakeme de Tuyen, doyen de Saint-Jean-Evangéliste, est exécuteur testamentaire du chanoine Albert de Lintres, dont la mère était une Langdris (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 414). Dès 1370, et sans doute antérieurement, il était chanoine de Saint-Lambert et figure en cette qualité, comme témoin à de nombreux reliefs (DE BORMAN, *Fiefs Looz*, 101, 183, 190, 225, 229, 255). Il mourut le 11 février 1385, selon une épitaphe qu'on lisait autrefois à la cathédrale et qui est rapportée par Van den Berch (page 21) en ces termes : *Anno nativitatis Domini Millesimo Tricentesimo, octuagesimo quinto mensis february die undecima obiit vir magnarum discretionis et prudentie dominus Jacobus de La[n]gdris huius ecclesie canonic]us abbasque secularis ecclesie Thudinensis et dominus temporalis de Herke hic sepultus. Cuius anima per Dei misericordiam requiescat in pace. Amen.* Un écusson à la croix ancrée, brisée en abîme d'une étoile à cinq rais, accompagnait cette épitaphe, dont il m'a été facile de compléter le texte. Jacques de Hemricourt ayant été l'un des exécuteurs testamentaires de ce chanoine, n'a pu ignorer le secret de sa naissance et s'il n'a pas jugé à propos de nous le révéler, c'est qu'il y avait quelque chose à taire. Telle est notre seule conjecture.
- » 54, note 5, au lieu de : *Cartulaire de Saint-Lambert*, lisez : *du Val-Saint-Lambert*.
- » 56, note 6. Antoine le Blavier fut créé chevalier en 1347 au siège d'Argenteau (FISEN, II, 112).
- » 62, note 2. Le chevalier Henri de Fexhe est constitué arbitre par le chapitre de Saint-Lambert, en 1281 (PONCELET, *Guerre de la Vache*, II, 17).
- » 68, note 2. Frambach de Brouck était châtelain de Sprimont en 1575 (*Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 674). — Raynequius de Brouck, chanoine de Saint-Servais et sire d'Ennetines, 1564 (BACHA, *Val-Dieu*, p. 288).
- » 85, après la ligne 5, ajoutez en note : Voyez *Cartulaire du Val-Saint-Lambert*, n° 703.

- Page 86, note 3, *au lieu de* : Catherine d'Ochain, *lisez* : Agnès d'Ochain.
- » 90, note 2, ligne 2, *ajoutez* : Voyez PONCELET, *Saint-Pierre*, n° 383.
- » 93, note 2. Cette note contient trois fautes d'impression : *Johannus*, *au lieu de* : *Johannes*; de Baillier, *au lieu de* : le Baillier; *legitime*, *au lieu de* : *legitima*.
- » 110, note 2. Henri de Chantemerle était chevalier dès 1345; il relève le 18 décembre la dime d'Awehour, par succession de son père (*Cour féodale de Liège*, n° 40, fol. 449).
- Même page, note 3. Jean de Chantemerle était en 1331 l'époux de Marguerite [de Fontaines] (*Cartulaire du Val-Benoît*, p. 414. — *Chartes du Val-Notre-Dame*, 1334).
- Page 115, note 4. Dame Annès [de Bierset] était en 1362 veuve de messire Wéry Frogneteal, chevalier, et mère de Jean, Gobier et N. (*Tenants de la Cathédrale*, II, 47).
- » 137, note 3, *ajoutez* : Le 6 décembre 1342, Gerlach de Mondersdorp fait hommage au comte de Luxembourg. Il se dit cousin de Renard de Schonowe.
- Même page, note 4, *ajoutez* : Baudouin de Montjardin, chevalier, et Marguerite de Vyenowen, sa femme, déclarent le 30 juin 1381 que leur maison de Vyenuouwen sera ouverte au profit du duché de Juliers. — Dans la paix, conclue le 16 juillet 1398, entre Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, et Jean de Bavière, évêque de Liège, le premier déclare : « Voirt, so sall h. Balduwyn van Monyardijn, *die jonge*, syn huys ende slot Veyenhoven mit synen toebehoirten wederhebben, ende sall oich qwyt wesen van alsulken geloiften als he gedain heeft tot onsen behoiff ». (Nymoff, *Gedenkwaardigheden*, n° 80 et 217.)
- Page 140, note 1. Messire Pierre Hustin de Nettines vivait encore en 1366 (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 434).
- » 144, ligne 7 des notes, *au lieu de* : et convola, *lisez* : qui convola.
- » 153, paragraphe 254. Lambert de Strée, écuyer, vivait en 1559 (KURTH, *Cartulaire de Saint-Hubert*, I, 545).
- » 155, paragraphe 240. Pierre d'Abééz était curé de Havelange en 1574 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 848).

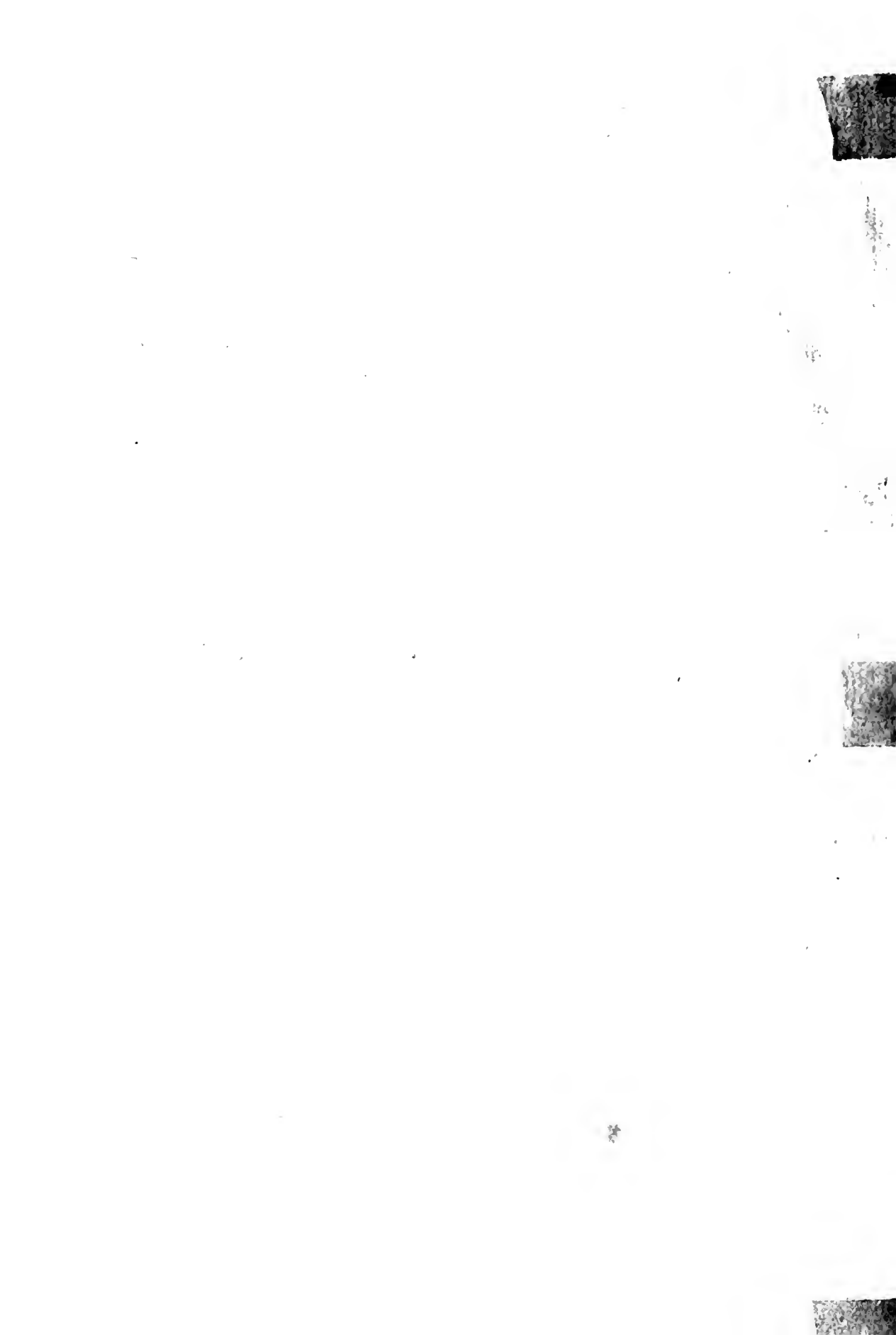
Page 156, note 1. Les incohérences et les difficultés que nous avons relevées à propos de la famille de Walhain, n'étaient que trop réelles. Elles se sont résolues de la manière la plus formelle par la découverte d'une charte datée du samedi après le dimanche *Reminiscere* 1299, c'est-à-dire du 12 mars 1300 (n. s.). Ce document nous apprend que feu le chevalier Guillaume, sire de Hemricourt et avoué de Lantremange, avait été en procès avec le monastère de Malmedy, au sujet du droit de nommer les maïeurs et les forestiers de Lantremange. Le procès, qui durait encore à sa mort, fut assoupi par ses exécuteurs testamentaires, notamment les frères Godefroid et Gilles de Duras, chanoines de Saint-Lambert, et Rigaud de Geneffe, doyen de Saint-Jean. Lesdits exécuteurs, pour mieux assurer leurs intentions, exigent des promesses de la part de dame Saige, veuve du seigneur de Hemricourt, et de Marie, leur fille, femme de Henri, chevalier et sire de Bautersem. Celle-ci prend, en outre, l'engagement d'obtenir la ratification de sa fille, Mathilde, qu'elle a retenue de son premier mariage avec Godefroid de Walhain, chevalier, aussitôt que cette dernière sera majeure (nous publierons cet acte au *Codex diplomaticus*). C'est donc le chevalier Godefroid de Walhain, tué à Woeringen en 1288, et non son père, qui fut le mari de Marie (et non d'Isabelle), héritière de Hemricourt. Jeune encore, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle se soit remariée avec le seigneur de Bautersem, lequel — rien ne s'y oppose, — peut avoir perdu la vie à la bataille de Courtrai en 1302.

- » 157, note 1. Jean de Looz d'Agimont et Mathilde de Walhain, dame de Hemricourt, étaient mariés dès le 27 mai 1307, comme le prouve une charte originale de cette date, émanant des échevins de Hemricourt et scellée aux armes de Looz-Agimont (*Cartulaire du Val-Benoît*, n° 246). En 1314 ces époux habitaient le château de Walhain (*Cartulaire de Saint-Barthelemy*, fol. 76 v°).
- » 185, paragraphe 289. Gérard de Blehen était écuyer en 1350 (*Cartulaire du Val-Benoît*, 404).
- » 187, note 5. Lambert de Lens et Agnès de Covertiche étaient conjoints en 1571 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 825).
- » 190, note 1, *au lieu de* : fils de Rase de Berlo, *lisez* : fils de Gérard de Berlo.
- » 202, ligne 9. Thomas de Jehaing, changeur, vivait en 1381 (PONCELET, *Sainte-Croix*, n° 959-962).

Page 209, paragraphe 549. Wilheume de Bubais et Renard, frères, manans à Jupilhe, prenant en 1394 en location les prés de l'abbaye du Val-Benoit, situés à Bellaire (*Cartulaire du Val-Benoit*, n° 507).

- » 221, note 5, après : *Chartes de Sainte-Croix*, ajoutez : n° 996
- » 225, note 6. Le testament de Gilles le Beau, chanoine de Saint-Jean, fut produit le 21 mars 1364 devant les échevins de Liège (*Cartulaire de Saint-Lambert*, IV, 398).
- » 234, note 5. « Everart dit Maxhereit, filh jadis Otte d'Yle, » 1350 (*Cartulaire du Val-Benoit*, 449).
- » 248, paragraphe 448. Johan li vowés de Horrion vivait en 1265 (*Cartulaire du Val-Benoit* 179)
- » 250, note 1. Gérard de Hozémont dit de Fontaines, fut chantre de Saint-Lambert après Gérard de Bierset, décédé le 29 avril 1261. Prévôt de Sainte-Croix en 1275 et abbé séculier de Thuin, il vivait encore en 1278 (DE MARNEFFE, dans les *Analectes*, XXXI, 126 et 127).
- » 337, note 4, au lieu de : consanguinus, lisez : consanguineis.
- » 361, note 1. Pierre de l'Ours était en 1289 le beau-père de Lambert Pelage (DE CHESTRET, *L'ordre du Temple*, annexe 6).
- » 476, ligne 1. Le renvoi 1 est mal placé : il doit être reporté à la ligne 2 après « messires Johan, sires de Langdris ».





PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS PO

UNIVERSITY OF TORONTO LIBR

DH Hemricourt, Jacques de
405 OEuvres de Jacques
H46 Hemricourt
t.1

J.P.

